BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750589

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1835

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll folio 16

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1836.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la Table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

		PAGES de renvoi.	NOMBRE de pages.
	Rapport au Roi	VII à XXXI	
	Note sur le compte général de l'administration des finances	1 à 4	4
Ire PARTIE. — COMPTES généraux.	Compte des opérations de l'année	7 à 28	22
	——— des contributions et revenus publics	29 à 72	44
	——— des dépenses publiques	73 à 122	50
	——— de trésorerie	123 à 146	24
	——— des budgets	147 à 266	120
	Bilan et situation générale de l'administration des finances	267 à 292	26
IIe PARTIE. — COMPTES spéciaux.	Compte d'apurement des exercices clos	295 à 342	48
	——— du service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	343 à 352	10
	——— de la liquidation de l'indemnité des émigrés	353 à 364	12
	——— de la dette inscrite	365 à 406	42
	——— des négociations de rentes et des emprunts législatifs	407 à 412	6
	——— des opérations de la caisse d'amortissement	413 à 432	20
	——— de l'ancien domaine extraordinaire	433 à 440	8
	——— de l'aliénation des bois de l'Etat	441 à 456	16
	——— des recettes et des dépenses locales d'Alger	457 à 464	8
	——— des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce	465 à 476	12
IIIe PARTIE. — DÉVELOPPEMENTS sur les contributions et revenu publics	Développements sur les contributions directes	479 à 518	40
	——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	519 à 546	28
	——— sur les douanes et sels	547 à 568	22
	——— sur les boissons, tabacs et poudres	569 à 602	34
	——— sur les postes	603 à 616	14
	——— sur les coupes de bois	617 à 624	8
	——— sur les salines et mines de sel de l'Est	625 à 634	10
	——— sur la loterie	635 à 642	8
	——— sur les produits universitaires	643 à 656	14
	——— sur la fabrication des monnaies	657 à 674	18
	——— sur les produits divers et les ressources extraordinaires	675 à 686	12
	États comparatifs des recettes des exercices 1834 et 1833	687 à 706	20
	——— des dépenses des mêmes exercices	707 à 714	8
	TABLE DÉTAILLÉE des matières	715 à 724	10

RAPPORT AU ROI.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ le Compte général de l'administration des finances pour l'année 1835, établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, et renfermant les divers documents et comptes particuliers dont la publication annuelle a été prescrite par les lois des 25 mars 1817 et 15 mai 1818.

Division du compte des finances.

Ce compte est divisé en trois parties :

La première comprend la série des *tableaux généraux* qui retracent les mouvements annuels, et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'état, savoir : le tableau complet des opérations de l'année 1835, les comptes distincts des revenus, des dépenses et du service de trésorerie, la situation des budgets et le bilan de l'administration des finances au 1er janvier 1836.

Les comptes de *divers services spéciaux ou temporaires*, dont l'administration des finances doit également publier les mouvements annuels, forment la deuxième partie de son compte général. Tels sont les comptes des exercices clos, des fonds soumissionnés pour la construction des canaux, de l'indemnité des émigrés, de la dette inscrite, des emprunts législatifs, des opérations de la caisse d'amortissement, de l'aliénation des bois de l'état, et enfin des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce.

La troisième partie développe, par nature de recette et par département, les impôts et les produits de l'exercice expiré. Elle fait connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Chacun des principaux documents dont se composent les trois sections du compte de 1835, est précédé de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui rappellent les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces développements sont destinés surtout à faciliter l'intelligence des états et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Voici les résultats généraux du compte de l'année qui vient de se terminer :

Résumé des opérations de 1835. (*Pages 9 et suiv.*)

Les recettes et les payements effectués en 1835, pour tous les services publics et sur tous les exercices, se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Produits ordinaires des budgets :

Budget de l'exercice 1834	56,932,190f	1,021,962,661f
——— 1835	964,114,921	
——— 1836. (Recettes par anticipation).	915,550	

Ressources extraordinaires des budgets :

Aliénation des bois de l'état		18,018,980

Recettes sur les services spéciaux :

Versements sur les emprunts affectés aux travaux des ports	880,000f	17,997,322
Versements de cautionnements en numéraire	17,105,077	
Recettes pour la liquidation de l'ancienne liste civile.	12,245	

Recettes en atténuation des avances du Trésor :

Créance sur l'Espagne	942,356f	116,950,703
Produit de la consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	116,008,347	
TOTAL des Recettes		1,174,929,666

PAYEMENTS.

Payements sur les crédits des budgets :

Budgets antérieurs à 1834 (avance pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements)	13,164,305f	1,017,403,041
Budget de l'exercice 1834	130,064,303	
Budget de l'exercice 1835	870,605,725	
——— 1836	3,568,708	

Payements sur les services spéciaux :

Travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	28,612,547f	41,406,586
Travaux sur produits d'emprunts soumissionnés	566,195	
Remboursements de cautionnements en numéraire.	12,227,844	
TOTAL des payements		1,058,809,627
Les recettes ayant été de		1,174,929,666
Le Trésor a réalisé, pendant l'année 1835, un excédant de recette de		116,120,039

Mouvements des opérations de trésorerie. (*Pag. 124 et suiv.*)

Le compte du service de trésorerie fait connaître avec détail les diverses opérations qui ont donné lieu à l'emploi de cet excédant de recette. Il en résulte qu'indépendamment des ressources obtenues au delà des dépenses sur le service des budgets et des fonds spéciaux, et montant à. 116,120,039f

le Trésor a reçu de la Banque de France, pendant l'année 1835, en remboursement du solde dont elle était débitrice envers lui au 31 décembre 1834..... 9,628,792

et que les valeurs de caisse et de portefeuille des comptables des finances ont été réduites de..... 57,235,010

d'où il suit que les ressources réalisées par le Trésor pour ces diverses causes se sont élevées ensemble à..... 182,983,841

Elles ont été employées à la diminution du passif ou des emprunts temporaires de l'administration des finances, jusqu'à concurrence de 182,347,321 francs, et à des avances à recouvrer sur des ministères, pour 636,520 francs.

La réduction de 182,347,321 francs sur le passif provient du mouvement, pendant l'année 1835, des créances composant ce passif, savoir : Remboursements de bons du Trésor émis contre espèces, 111,250,175 fr.; consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement jusqu'au 21 septembre 1835, 116,008,347 francs; payements de traites et mandats, 1,398,708 francs; restitutions sur les fonds des correspondants du Trésor, 34,880,788 francs; et sur les avances des comptables ou de leurs correspondants particuliers, 30,216,144 francs. Ces différentes atténuations de la dette de l'administration des finances montent à 293,754,162 francs; mais le Trésor ayant reçu en compte courant, des communes et établissements publics, 19,311,817 francs, des caisses d'épargne, 27,210,755 francs, de la Banque de France 16,666,985 francs, et les bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pendant l'année 1835 s'étant élevés à 48,217,284 francs, ensemble 111,406,841 francs, les atté-

nuations dont il s'agit se réduisent, en définitive, comme je viens de l'annoncer, à 182,347,321 francs.

Situation des budgets.

La situation des budgets se compose d'abord des reliquats des exercices clos (1833 et antérieurs), qui ont laissé, soit des insuffisances de recettes auxquelles il n'a pas été pourvu, soit des dépenses à payer, qui s'imputent sur les crédits des exercices courants, mais dont la distinction est conservée dans la comptabilité jusqu'au terme de prescription fixé par la loi du 29 janvier 1831. Elle se complète par les résultats des deux exercices 1834 et 1835, l'un qui a terminé sa période et que le Gouvernement a soumis au règlement législatif; l'autre, dont les termes sont encore provisoires et ne pourront être connus avec précision qu'à la fin de l'année 1836.

Sous le régime antérieur à l'ordonnance du 14 septembre 1822, lorsqu'aucune règle certaine ne limitait la durée des exercices, et que les budgets étaient arrêtés, à des époques indéterminées, d'après de simples aperçus des recettes et des dépenses restant à faire, le compte des finances n'était, en quelque sorte, qu'un document isolé, sans relation intime avec les tableaux annexés aux lois de règlement des budgets; mais, depuis que les exercices ont un cours fixe et régulier, depuis surtout qu'ils sont clos périodiquement, et que les comptes sont établis, non sur des éventualités, mais sur le chiffre rigoureux des recettes et des payements, le compte général des finances, qui résume à la fois les comptes individuels des comptables et ceux des ministres, est devenu la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement des exercices antérieurs. C'est ce compte et ses nombreux développements qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis à l'examen des Chambres et à la sanction législative.

Voici, en résumé, les résultats que présente le compte de 1835 sur la situation des exercices réglés ou non réglés au 1er janvier 1836 :

Exercices clos. (*Pag. 296 et s.*)

EXERCICES CLOS (1833 et antérieurs). Les dépenses de ces anciens bud-

gets qui restaient à solder au 1er janvier 1835, formaient pour le Trésor une dette de 5,924,443f

Mais des dépenses liquidées depuis, et qui sont devenues l'objet de crédits additionnels demandés aux Chambres pendant la présente session, en exécution de la loi du 23 mai 1834, ont augmenté cette dette, déduction faite de plusieurs créances annulées en 1835 dans la comptabilité de divers ministères, de . 535,570

et l'ont portée à 6,460,013

elle a été atténuée pendant l'année 1835; 1° par les payements que les ministres ont ordonnancés sur le chapitre spécial ouvert au budget de l'exercice de 1835 pour les rappels d'exercices clos, de 2,724,522 francs, SAVOIR :

EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS	52,620f	2,724,522f
——— 1831	180,846	
——— 1832	476,081	
——— 1833	2,014,975	

2° par les créances des exercices 1830 et antérieurs qui se sont trouvées éteintes le 31 décembre 1835, époque de la déchéance finale réglée pour ces exercices par la loi du 29 janvier 1831, de 1,153,959

3,878,481

En sorte que le reste à payer qui demeure réellement à la charge du Trésor, au 1er janvier 1836, n'est plus que de . . . 2,581,532

Ce solde s'applique aux exercices ci-après :

EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS (créances dont le non payement n'est pas du fait des ayants droit, soit que l'administration ait été mise en demeure par ses créanciers qui ont usé, à cet égard, de la faculté que leur a conférée la loi du 29 janvier 1831, soit que ces créanciers se soient

mis en instance par des pourvois formés, en temps utile, devant le conseil d'État), ci..... 339,004f

EXERCICE 1831	669,854
——— 1832	567,734
——— 1833	1,004,940
	2,581,532

Le reliquat des années antérieures à 1831 sera ordonnancé sur les fonds des exercices courants, à un titre spécial, mais sans que l'administration soit dans la nécessité de rattacher ces payements aux comptes d'ordre prescrits par la loi du 23 mai 1834 pour l'apurement des exercices clos. La comptabilité générale des finances va, en conséquence, se trouver dégagée, en 1836, des quinze anciens exercices que renferme la période écoulée de 1816 à 1830, et désormais l'arriéré des budgets ne se composera plus que des trois derniers exercices réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint leur terme de déchéance.

Il n'est pas fait mention dans ces reliquats, du solde de 749 francs, que présentait au 31 décembre 1835, le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. Sur ce solde, 149 francs ont été payés en 1835; le surplus est maintenant prescrit. La liquidation des créances de cette origine a été close au 1er juillet 1834 par la loi du 4 mai de la même année, d'après les dispositions de laquelle le Gouvernement est tenu de demander aux Chambres des crédits spéciaux pour le payement des créances admises depuis le 1er juillet 1834, par suite de pourvois formés devant le conseil d'État. La dette du Trésor se réduit donc aujourd'hui à ces seuls pourvois, qui sont encore au nombre de onze. Les Chambres ont été informées que les demandes partielles de crédit, pour le payement des créances devenues définitivement exigibles, leur seront présentées, lorsqu'il y aura lieu, par chacun des ministres compétents; cette dépense fera partie des charges de l'exercice courant, et les ministères ne sauraient actuellement en déterminer l'importance.

Exercice 1834. (*Page 208.*)

EXERCICE 1834. D'après le compte définitif de l'exercice 1834, dont le règlement vient d'être présenté aux Chambres, les recettes sont de. 1,035,784,358f

et les dépenses payées, tant sur les services ordinaires que sur les services extraordinaires autorisés par diverses lois, y compris 2,576,527 francs pour rappels d'exercices clos, de. 1,032,345,259

Excédant de recette dont le transport est proposé au budget de 1835. 3,439,099

Les dépenses de 1834, restant à payer à l'époque de sa clôture, et qui doivent être imputées sur les fonds des exercices courants, s'élevaient à 2,653,077 francs; mais une partie de ces créances ayant déjà été acquittée sur les crédits de l'exercice 1835, le reliquat à la charge des budgets suivants est réduit à 2,199,382 francs.

Régularisation de payements pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements. (*Page 211.*)

L'on a rattaché au règlement de l'exercice 1834 une régularisation essentielle pour l'ordre de la comptabilité des budgets et dont les motifs ont été exposés lorsque le projet de loi pour le règlement de cet exercice, a été présenté à la Chambre des Députés. En voici le résumé :

Les budgets ont toujours laissé en dehors des charges de chaque exercice, d'une part, le semestre de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques échéant le 22 décembre, de l'autre, les intérêts de cautionnements dus pour l'année courante. Cet usage date, pour le viager et les pensions, de l'époque où l'on revint au calendrier grégorien, c'est-à-dire de l'an XIV - 1806. Cette dernière année de l'ère républicaine, dura du 21 septembre 1805 au 31 décembre 1806, et comprenait conséquemment parmi ses dépenses, les trois semestres échus les 22 décembre 1805, 22 juin et 22 décembre 1806. Cependant le budget de l'an XIV - 1806 n'y ayant pourvu que pour deux semestres seulement, il se forma dès lors un vide qui n'a pas été rempli. Il en fut de même pour les intérêts de cautionnements, à partir de l'année 1814 : c'est alors

que ces intérêts, précédemment servis par la caisse d'amortissement, prirent place, pour la première fois, parmi les dépenses de l'État; mais le crédit qui y fut affecté par la loi du 23 septembre 1814 n'était applicable qu'aux intérêts dus pour l'année 1813, en sorte que, dès le principe, il existait un arriéré sur ce chapitre de dépense comme sur les deux premiers. Cet état de choses, s'il se fût prolongé, aurait eu le double inconvénient de laisser subsister dans les budgets un véritable découvert de plus de 13 millions, qui pèse sur la dette flottante d'une manière inaperçue, et de perpétuer une dérogation formelle au principe d'ordre qui veut que la dépense de chaque exercice se compose de tous les services faits ou droits acquis par les créanciers, pendant l'année dont il porte le nom. Pour rentrer dans un ordre régulier, j'ai fait dégager du budget de 1835 l'arriéré en question fixé à 13,164,305 francs, et classer cet arriéré à un article spécial de la situation générale des finances avec les autres découverts des budgets antérieurs.

En soumettant cette régularisation à la sanction des Chambres, il leur a été en même temps proposé d'affecter les crédits correspondants ouverts dans les budgets de 1835 et 1836, aux dépenses propres à ces deux années, et de prescrire invariablement, pour l'avenir, l'application aux services des intérêts de cautionnements et de la dette viagère, du principe général d'imputation auquel ils n'avaient pas été soumis.

La loi des comptes de 1834 doit consacrer aussi une autre mesure d'ordre relative aux rappels d'exercices clos pour la solde de la guerre, les rentes viagères et les pensions. Le régime de ces trois natures de dépenses ne permettait pas de leur appliquer entièrement le mode prescrit par la loi du 23 mai 1834 pour l'imputation des créances restées à payer à la clôture de chaque exercice, et l'on se trouvait ainsi conduit à confondre, dans le même chapitre, les payements faits pendant l'année sur les exercices courants et arriérés. Mais, conformément aux ordonnances que Votre Majesté a rendues à ce sujet sous les dates des 16 octobre 1835 et 4 février dernier, les dépenses propres à l'exercice courant et celles qui concernent les exercices antérieurs seront désormais classées à des chapitres distincts.

Exercice 1835. (*Page 252.*)

EXERCICE 1835. L'aperçu du règlement de 1835 ne peut encore résulter que des droits constatés en recette et en dépense jusqu'au 1er janvier 1836. Les documents recueillis font ressortir les termes suivants :

Recettes sur les impôts et revenus	1,049,797,941f
Dépenses ordinaires des services publics prévus au budget, dépenses des services extraordinaires pour lesquels des crédits spéciaux ont été ouverts aux ministres, et rappels d'exercices clos	1,038,327,528
Excédant probable de ressources	11,470,413
qui s'augmente des fonds restés disponibles sur les voies et moyens de 1834, ci	3,439,099
et se trouve ainsi porté à	14,909,512

Budget annexe du ministère de l'intérieur. *Pag. 258 et s.*)

Les lois spéciales des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 ont ouvert au ministre de l'intérieur et des travaux publics un crédit de 93,955,000 fr., pour divers travaux à continuer ou à entreprendre; elles ont, en même temps, mis à la disposition du ministre des finances le crédit en rentes nécessaire pour procurer au Trésor public les ressources qui doivent subvenir au payement de ces dépenses, devenues l'objet d'un budget annexe; et, chaque année, le compte de cette opération doit être mis sous les yeux des Chambres.

Il résulte de celui qui a été établi pour l'année 1835, qu'aucune mesure n'ayant encore été prise pour la réalisation de la ressource accordée par les lois précitées, le Trésor public se trouve en avance du montant des payements déjà assignés sur ses caisses par le ministre de l'intérieur : au 1er janvier 1836, ces payements s'élevaient à 55,766,596 francs.

Situation générale des finances au 1er janvier 1836. (*Pag. 268 et suiv.*)

La situation générale des finances au 1er janvier 1836 termine la série des documents généraux publiés pour l'année 1835; elle a pour éléments et pour preuve les diverses opérations retracées dans les états qui la précèdent : voici comment ses résultats se rattachent à la fois à la situation

qui terminait le dernier compte rendu et aux faits nouveaux survenus en 1835.

D'après le compte publié pour l'année 1834, le passif de l'administration des finances était, au 1er janvier 1835, de 543,005,492 francs, mais j'ai dû en faire distraire et classer parmi les fonds spéciaux, 1° les 6,976,352 francs de fonds de cautionnements en numéraire dont les mouvements sont étrangers à la dette flottante du Trésor; 3° un solde de 1,089,240 francs que la loi du 8 avril 1834 a attribué spécialement aux dépenses de liquidation de l'ancienne liste civile. Au moyen de ces régularisations, le passif de l'administration des finances, au 1er janvier 1835, n'était plus réellement que de..... 534,939,900f

J'ai expliqué plus haut les opérations qui ont diminué, en 1835, les emprunts temporaires du Trésor, de..... 182,347,321

Le passif s'élevait en conséquence, au 1er janvier 1836, à..... 352,592,579

Mais, pour connaître la véritable situation du Trésor, il faut déduire de ce résultat les opérations personnelles aux comptables, pour lesquelles la responsabilité du Trésor n'est pas engagée, et celles qui ne figurent que pour ordre dans la comptabilité et se neutralisent dans leurs effets, ci..... 27,912,483

La dette flottante était donc en réalité, à la fin de l'année 1835, de..... 324,680,096

Elle était ainsi composée :

Fonds reçus de la banque en compte courant.....	16,666,985f
Bons royaux négociés à divers et autres effets en émission...	60,197,071
——— remis à la caisse d'amortissement.....	12,805,400
Fonds placés par les communes et établissements publics....	116,464,389
——— par les caisses d'épargne et de prévoyance....	62,688,665
Avances en compte courant.....	55,857,586
	324,680,096

La dette flottante du Trésor donne la mesure exacte de ses besoins, puisqu'elle s'élève ou diminue journellement avec eux; c'est ainsi que, dans la situation des finances au 1er janvier 1836, on voit que la dette de 324,680,096 francs servait à couvrir les déficits, avances et autres charges qui résultent des comptes établis à la même époque, savoir :

1° Les anciens déficits sur 1814 et sur les cautionnements		73,689,889
2° La créance sur l'Espagne, pour la portion qui figure dans l'actif, réduite à		47,567,047
3° L'insuffisance des budgets de plusieurs exercices antérieurs à 1833, savoir :		
Exercice 1827	32,016,283f	120,372,337
Exercice 1830	63,346,061	
Exercice 1832	25,009,993	
4° Les distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, et qui n'ont pas été allouées en dépense au budget de l'exercice 1830	371,051	641,611
5° Les payements faits pour l'arriéré de la guerre, et non alloués au budget de l'exercice 1832	270,560	
6° L'avance du Trésor résultant de la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements		13,164,305
TOTAL des déficits du Trésor sur les exercices 1832 et antérieurs		255,435,189

Report..... 255,435,189

7° Les avances représentant les ressources extraordinaires non encore réalisées;

Exercice 1833.....	45,411,092	101,177,689
Budget spécial des travaux publics..	55,766,597	

TOTAL des déficits et avances du Trésor sur les budgets. 356,612,878

8° Les diverses créances à recouvrer, comprises dans l'actif du Trésor..... 6,846,485

9° Enfin les valeurs de caisse et de portefeuille qui existaient chez les comptables des finances..... 96,454,458

ENSEMBLE..... 459,913,821

Mais, comme les budgets des exercices 1834 et suivants, et les différents services spéciaux, présentaient, au 1er janvier 1836, des fonds disponibles pour..... 135,233,725

Le montant des déficits, avances et réserves de caisse, auxquels la dette flottante a eu à pourvoir, à la même époque, s'est trouvé réduit à la somme ci-dessus, de.... 324,680,096

Je viens d'expliquer que, parmi les causes de la dette flottante du Trésor public, les déficits et avances provenant des exercices 1832 et antérieurs figurent pour..... 255,435,189

Déficits et avances du Trésor sur les années 1835 et antérieures. (*P. 272 et suiv.*)

A cette somme il convient d'ajouter, d'une part, les avances dont le Trésor demeure à découvert, jusqu'à ce qu'il ait réalisé les ressources extraordinaires qui leur sont affectées ci..... 101,177,689

A reporter..... 356,612,878

Report..... 356,612,878f

D'autre part, les payements restant à effectuer en 1836 et années suivantes, pour solder des engagements pris par l'État pour la période antérieure, savoir :

Créances dues sur l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 pour les pourvois en instance au conseil d'état, à l'époque du 1er juillet 1834..... *Mémoire.*

Rappels d'arrérages sur les rentes de l'indemnité. (Loi du 27 avril 1825.)..... 2,632,628

Créances dues sur les exercices clos (1834 et antérieurs)..... 4,780,914

7,413,542

En sorte que le total des avances exprimant le découvert du Trésor sur les services antérieurs au 1er janvier 1836, est de..... 364,026,420

Mouvements et situation de divers services spéciaux.

Il me reste à mettre sous les yeux de Votre Majesté le résumé des principaux résultats qui sont publiés dans le compte des finances sur divers services spéciaux.

Service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. (*Pag. 344 et suiv.*)

Différentes lois, notamment celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont accordé au Gouvernement la faculté d'emprunter à des compagnies les fonds nécessaires pour subvenir à la dépense de construction de plusieurs ponts et canaux, et de travaux à exécuter dans divers ports.

Les emprunts de cette origine se sont élevés à..... 142,820,200f

Ils ont été réalisés par le Trésor jusqu'au 1er janvier dernier, pour..... 141,610,200

Et il lui reste par conséquent à recevoir, aux époques réglées par les soumissions des adjudicataires..... 1,210,000

Les dépenses ordonnées et admises par le ministre de l'intérieur et des travaux publics, sur ces fonds d'emprunts, ont absorbé, jusqu'au 31 décembre 1835, une somme de..... 141,103,780f

La portion non encore employée est donc de..... 1,716,420

MONTANT des emprunts..... 142,820,200

Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés. (*Pag. 354 et suiv.*)

Sur les 30 millions de rentes alloués par la loi du 27 avril 1825, pour indemniser les anciens propriétaires dépossédés, ci..... 30,000,000f

Les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833 ont prononcé l'annulation, au profit de l'État, de la portion affectée primitivement à la formation d'un fonds commun, ci à déduire..... 3,900,000

Il ne restait par conséquent à inscrire que..... 26,100,000

Les liquidations inscrites se sont élevées à..... 25,784,357

Et, au 1er janvier 1836, la somme de rentes non encore employée n'est plus que de..... 315,643

La loi du 14 juin 1835 a consacré les dernières mesures qui étaient à prendre pour que l'administration pût statuer sur les affaires en instance, et terminer entièrement la liquidation de cette indemnité. Ces mesures reçoivent leur application et aucun soin n'est négligé pour atteindre le but qu'on s'est proposé.

Mouvements de la dette inscrite.

La dette inscrite a éprouvé, pendant la gestion de 1835, les mouvements ci-après résumés :

Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 pour cent. (*Pag. 372 et suiv.*)

Les rentes 5 p. 0/0 se sont augmentées de 159,475 francs pour celles que le Trésor a remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange de leurs obligations; elles ont été réduites de 223,121 francs,

pour l'annulation des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile (135,196 francs), pour extinctions de divers majorats reversibles à l'État (86,351 francs) et pour diverses autres annulations à la décharge de l'État (1,574 francs).

Il a été inscrit pour une somme de 96,259 francs de rentes 3 p. 0/0 applicables à la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés.

Les rentes 4 1/2 p. 0/0 n'ont éprouvé aucun changement dans leur situation.

La dette du Trésor, pour le fonds des 4 p. 0/0, s'est accrue d'une rente de 4,765,811 francs transférée à la caisse d'amortissement, conformément à la loi de finances du 17 août 1835, en échange des bons que le trésor lui avait remis, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 21 septembre 1835, pour la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair.

Enfin il a été rayé du grand-livre de la dette publique, aux termes de la loi du 26 juillet 1821, les rentes que la caisse des dépôts et consignations a rachetées, en 1835, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire savoir : rentes 3 p. 0/0, 5,028 francs, et rentes 4 p. 0/0, 377 francs.

Par le résultat de ces diverses opérations et comparativement au compte de l'année précédente, la situation des diverses natures de rentes inscrites au grand-livre était, au 1er janvier 1836, celle qui suit :

Rentes 5 p. 0/0 (260,654 parties).....	146,846,399f
Rentes 3 p. 0/0 (29,999 parties).....	34,181,956
Rentes 4 p. 0/0 (1,791 parties).....	7,886,119
Rentes 4 1/2 p. 0/0 (616 parties).....	1,026,600
TOTAL.....	189,941,074

Rentes viagères. (*Page 390.*)

Les rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes, ont été augmentées de 7,888 francs, pour rétablissement au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue, réduites de 332,692 francs, pour extinction résultant de décès, et, compensation faite des mutations dans le nombre des têtes, elles s'élèvent, au 1er janvier 1836, à 5,079,735 francs.

Les pensions de toute nature se sont accrues, par l'effet des nouvelles inscriptions, de 2,922,108 francs, et ont été diminuées, pour cause de décès et suppressions, de 3,281,105 francs; elles se trouvent réduites, au 1er janvier 1836, à 56,217,211 francs.

Pensions. (*Page 394.*)

Le mouvement de la dette en capitaux de cautionnements a été, pendant le cours de l'année 1835, en recette, de 17,105,077 francs, et, en remboursement, de 12,227,844 francs. Cette nature de dette était, au 1er janvier 1836, de 229,951,493 francs.

Cautionnements. (*Page 400.*)

Le remboursement de la dette arriérée antérieure au 1er janvier 1816, les invasions de 1814 et de 1815, la guerre d'Espagne en 1823, les affaires du Levant en 1828 et 1829, et enfin, les dépenses extraordinaires des budgets, ont nécessité, de la part du Gouvernement, depuis le 1er avril 1814, des emprunts successifs en rentes montant à 1,828,046,389 francs, dont les comptes des finances ont présenté le tableau complet, arrêté au 1er janvier 1834. Je n'en reproduirai pas ici les résultats qui n'ont pas éprouvé de changement, aucun nouvel emprunt n'ayant eu lieu en 1835. Je me bornerai à constater que sur l'emprunt national souscrit au pair, en 1831, les obligations du Trésor non encore converties en rentes, à l'époque du 1er janvier 1835, montaient à 9,648,900 francs; il en a été converti en 1835 pour 3,189,500 francs, et celles qui se trouvaient entre les mains des prêteurs, à la fin de l'année, ne s'élevaient plus qu'à 6,459,400 francs. L'échéance de ces obligations a été fixée au 1er juin 1836; mais elle ne constitue pas pour le trésor un capital remboursable, attendu que les porteurs useront sans doute de la faculté qui leur a été accordée jusqu'au 31 mai prochain, d'en demander la conversion en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Négociations de rentes et emprunts législatifs. (*Pag. 403 et suiv.*)

Les fonds qui restaient à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1834, d'après le nouveau régime fondé par la loi du 10 juin 1833, s'élevaient à 80,624,458f

Opérations de la caisse d'amortissement. (*Page 418.*)

Report..... 80,624,458f

Pendant l'année 1835, il a été remis à la caisse d'amortissement, tant pour sa dotation annuelle que pour les arrérages des rentes qu'elle possède, une somme de 67,438,680 francs, dont en numéraire 19,221,396 fr. et en bons du Trésor 48,217,284 francs, ci..... 67,438,680

ENSEMBLE..... 148,063,138

Sur cette recette, la caisse d'amortissement a employé au rachat des rentes une somme de 19,249,385 francs, savoir :

Rentes 4 1/2 0/0.....	106,117f	19,249,385f
Rentes 4 0/0.....	1,271,918	
Rentes 3 0/0.....	17,871,350	

Et les bons du Trésor qui lui avaient été remis, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 21 septembre 1835, ont été consolidés en rentes 4 0/0 pour un capital de 116,008,347 fr. Cette consolidation, autorisée par la loi des finances de 1836, a eu lieu, le 21 mars 1835, au cours de 97 francs 25 centimes, pour 91,190,741f et le 21 septembre 1835, au cours de 97 francs 80 centimes, pour 24,817,606

116,008,347

135,257,732

Il est résulté de ces deux opérations qu'au 31 décembre 1835 les fonds restant à employer par la caisse d'amortissement ne s'élevaient plus qu'à..... 12,805,406

Ce solde se composait d'un appoint en numéraire, ainsi que de bons du Trésor montant à 12,805,400 francs, et applicables aux rentes 5 0/0

pour 12,691,743 francs et aux rentes 4 1/2 0/0 pour 113,657 francs. Ces bons du Trésor feront partie de la consolidation qui aura lieu à l'échéance du semestre au 22 mars 1836, et le produit en sera inscrit sur les livres du Trésor, comme une ressource effectuée en atténuation des moyens extraordinaires restés à réaliser, tant sur les budgets des exercices 1832 et 1833 que sur le service spécial des travaux publics. Ces moyens extraordinaires étaient compris, au 1er janvier 1835, dans l'actif de la situation des finances pour..... 255,374,440f

La consolidation opérée en 1835 les a réduits de..... 116,008,347

Et le Trésor n'est plus à découvert sur cet article que de..... 139,366,093

Les rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis sa fondation en 1816 jusqu'à la fin de l'année qui vient de se terminer, s'élèvent à une somme totale de 68,425,836 fr.

SAVOIR :

Rentes 5 p. 0/0.....	44,540,978
Rentes 4 1/2 p. 0/0.....	131,811
Rentes 4 p. 0/0.....	505,813
Rentes 3 p. 0/0.....	23,247,234
TOTAL.....	68,425,836

Sur cette somme, les rentes acquises dans les divers fonds, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, ont été rayées du grand-livre de la dette publique et annulées au profit de l'État, en conformité de la loi du 1er mai 1825, pour.	16,020,094f	
Et une nouvelle annulation de rentes 5 p. 0/0, montant à 32 millions, a été depuis ordon-		
A reporter.....	16,020,094	68,425,836

Reports.....	16,020,094f	68,425,836f
née, savoir : 27 millions par la loi de finances du 28 juin 1833, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget et 5 millions par la loi spéciale du 27 du même mois, pour assurer au Trésor les ressources nécessaires au payement des travaux publics que cette loi a autorisés, ci.....	32,000,000	
		48,020,094
Reste pour les rentes dont la caisse d'amortissement demeure propriétaire sur celles qu'elle a rachetées.....		20,405,742
Il faut y ajouter 1° la rente 4 p. 0/0 délivrée par le Trésor en échange de ses bons.....		4,765,811
2° La dotation annuelle de la caisse d'amortissement....		44,616,463
TOTAL des fonds qui demeuraient affectés à l'amortissement des rentes, à l'époque du 1er janvier 1836.....		69,788,016

Ancien domaine extraordinaire. (*Pages 434 et s.*)

Les produits réalisés pendant l'année 1835 sur les revenus et les créances à recouvrer provenant de l'ancien domaine extraordinaire, réuni au domaine de l'État par la loi du 15 mai 1818, se sont élevés à 143,242 francs. Cette somme, augmentée des fonds de même origine, qui restaient disponibles au 1er janvier 1835 (8,342 francs), a été employée par la caisse des dépôts et consignations, jusqu'à concurrence de 145,455 francs, à des rachats de rentes, dont l'annulation immédiate a eu lieu, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. Le surplus recevra la même destination en 1836.

Les fonds spéciaux attribués, par cette dernière loi, au payement des indemnités arriérées des anciens donataires et pensionnaires dépossédés, présentaient au 1er janvier 1836 une réserve de 190,713 francs, dont l'emploi sera fait ultérieurement.

Le capital des immeubles qui restaient à aliéner à la même époque était de 816,000 francs.

Aliénation des bois de l'État. (Pages 442 et s.)

Les ventes de bois de l'Etat sont maintenant terminées; elles ont atteint la limite fixée par la loi du 25 mars 1831 qui les avait autorisées, et le compte des finances publie pour la dernière fois les résultats de cette opération.

Les aliénations faites jusqu'au 31 décembre 1835 comprennent 116,780 hectares.

L'administration avait estimé que ces bois procureraient au Trésor une ressource de..... 107,032,567f

Les ventes ont produit :

En 1831.....	22,703,215f	114,297,276
En 1832.....	35,376,385	
En 1833.....	24,095,696	
En 1834.....	17,977,295	
En 1835.....	14,144,685	

D'où il ressort sur l'estimation un excédant de..... 7,264,709

Ces bois donnaient à l'État un revenu de..... 4,140,103

Aujourd'hui, indépendamment du capital réalisé, le Trésor obtiendra sur les frais d'administration une économie de..... 143,620

Et il recueillera sur l'impôt une somme annuelle de.... 261,475

En même temps la circulation des immeubles aliénés augmentera les droits de mutations au profit de l'État, et les charges locales qu'elles supporteront accroîtront les ressources particulières des communes et des départements.

Le prix moyen des ventes, par hectare, a été en 1831 de 919 francs,

d.

en 1832 de 828 francs, en 1833 de 1,040 francs, en 1834 de 1,229 fr., et en 1835 de 1,190; ce qui donne pour ces cinq années une moyenne de 979 francs.

Le produit des aliénations a été appliqué comme il suit :

Budget de 1831	22,703,215f	114,297,276f
——— 1832	53,716,531	
——— 1833	16,738,400	
——— 1835	21,139,130	

L'administration a cherché dans le cours de cette opération à faire porter les ventes, de préférence, sur les parcelles de bois isolées, et sur les départements où elle pouvait obtenir les capitaux les plus élevés, en perdant le moins de revenu. La faculté de défricher est entrée pour beaucoup dans cette combinaison, et elle a procuré les avantages qu'on en attendait. C'est ainsi qu'après avoir vendu en cinq ans la dixième partie environ des forêts domaniales, les revenus de 1835 s'élèvent à une somme à peu près égale à celles des années antérieures aux aliénations.

Recettes et dépenses locales d'Alger. (*Page 458.*)

L'article 6 de la loi du 23 mai 1834 a prescrit au Gouvernement de distinguer désormais dans les comptes annuels, les dépenses relatives à l'ancienne régence d'Alger. Pour satisfaire à cette disposition, en ce qui le concerne, le ministère des finances publie un résumé des opérations de toute nature faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1835.

Ce résumé est suivi de deux tableaux dont l'objet est de faire connaître, pour les exercices 1833 et 1834, d'une part, les recettes qu'ont procurées les divers impôts et revenus locaux de la régence d'Alger et des autres territoires occupés en Afrique par les troupes françaises; d'autre part, les dépenses qui ont été occasionnées par le service local des mêmes pays.

Ces opérations sont comprises au budget général de l'État, les recettes sous le titre de *produits divers*, les dépenses sous la désignation du *ministère de la guerre*, auquel ont été accordés les crédits nécessaires pour les ordonnancer; mais on continue d'en insérer un développement particulier au

compte général des finances, afin de donner les moyens d'en apprécier la nature et l'importance. Toutefois il n'y a aucun rapprochement à établir entre le montant des unes et des autres, attendu que les recettes n'ont pas d'affectation spéciale, et que les services locaux viennent se confondre, dans les comptes, avec les autres dépenses qu'exige l'occupation d'Alger, et qui s'imputent sur les crédits généraux du budget.

Pour l'exercice 1834, le service local d'Alger a produit en recette 2,038,340 francs et a occasionné une dépense de 1,480,418 francs nécessitée par les frais administratifs et de colonisation.

Les mêmes opérations ont été, pour l'exercice 1835, en recette de 1,556,380 francs, et en dépense de 1,136,212 francs ; mais les résultats de ce dernier exercice s'arrêtent au 31 décembre 1835 et ne seront complétés que dans le compte de l'année prochaine.

Débets, créances litigieuses et prêts au commerce. (*Pages 466 et s.*)

Les prêts au commerce et à l'industrie, résultant de la loi du 17 octobre 1830, ont été portés en dépense au budget de l'exercice 1830, et le recouvrement en est désormais suivi par l'agent judiciaire; les opérations relatives à cette nature de créance font ainsi partie du compte des débets et créances litigieuses du Trésor public.

Les débets et créances litigieuses, qui s'élevaient au commencement de l'année 1835 (non compris la portion des prêts au commerce, tombée en souffrance), à..... 61,446,017f

Se sont accrus, pendant cette année, de..... 1,771,261

TOTAL..... 63,217,278

Ils se sont en même temps atténués, pour les versements effectués dans les caisses du Trésor, et les réductions prononcées par des arrêts de la Cour des comptes et des déclarations de caducité, de..... 566,997

Et ils s'élèvent encore, au 1er janvier 1836, à..... 62,650,281

Ces débets et créances, qui ne sont compris dans l'actif de l'administration des finances que pour la somme de 965,634 fr. 34 cent., laquelle forme seule déficit sur les recettes des budgets, se divisent, d'après les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor public, en créances bonnes, pour 2,091,412 fr.; en créances douteuses, pour 6,339,882 fr.; et en créances mauvaises, pour 54,218,987 fr.; ensemble 62,650,281 francs.

Les prêts au commerce et à l'industrie, pour lesquels la loi du 17 octobre 1830 avait ouvert un crédit de 30 millions, ont, en définitive, donné lieu à une avance de la somme de..... 29,811,329f

Les intérêts qui ont été ajoutés à ce capital, ainsi que les frais judiciaires qu'ont occasionnés les poursuites contre les emprunteurs, et qui forment jusqu'à présent un accroissement de..... 1,719,046

Ont porté la créance du Trésor, au 1er janvier 1836, à la somme totale de..... 31,530,375

Les recouvrements effectués à la même époque en atténuation de cette créance s'élèvent à..... 18,587,126

Et le solde dû au Trésor était par conséquent de..... 12,943,249

Les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor établissent que ce reste à recouvrer comprend des créances dont le recouvrement paraît assuré pour 6,102,939 fr., et que le surplus de 6,840,310 fr. se compose de prêts dont les chances de réalisation, par le Trésor, sont plus ou moins douteuses.

Comparaison des recettes et des dépenses des exercices 1834 et 1833. (*Pages 690 et s.*)

Les produits de l'exercice dont le règlement définitif est présenté aux Chambres ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, parce que ces deux termes expriment des faits positifs et font seuls ressortir les variations de l'impôt d'une année à l'autre. Quant aux dépenses, il est essentiel aussi de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a supportées. Ces deux rapprochements spéciaux sont

présentés par différents états qui terminent le compte des finances et qui sont reproduits, avec plus de détails, dans le compte de chaque Ministre ordonnateur. C'est pour la première fois que ces utiles comparaisons sont publiées.

Les recettes de 1834 ont excédé celles de l'exercice 1833 de 22,383,977 fr., savoir : contributions directes 6,340,193 fr.; impôts et revenus indirects 9,160,326 fr.; produits divers 6,883,458 fr.; mais ces augmentations sont affaiblies de 4,556,203 fr., par une diminution sur le produit de la loterie, et, en définitive, la plus-value des ressources de l'exercice 1834 n'est que de 17,827,774 francs.

Les dépenses de l'exercice 1834 ont été inférieures à celles de l'exercice 1833 d'une somme de 96,649,045 fr., qui se décompose ainsi qu'il suit : arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement 32 millions ; dépenses du ministère de la guerre 45,538,444 fr.; dépenses des autres départements ministériels prises dans leur ensemble 9,943,505 fr.; primes de douanes à l'exportation des marchandises 9,167,096 francs.

Je prie VOTRE MAJESTÉ d'ordonner que le Compte général des finances, dont je viens d'avoir l'honneur de lui présenter une rapide analyse, soit distribué aux deux Chambres législatives.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le Pair de France, Ministre secrétaire d'état des finances,

Cte D'ARGOUT.

25 Mars 1836.

NOTE

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

POUR L'ANNÉE 1835.

Le compte rendu par le ministre des finances pour l'année 1835 expose les opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics, effectuées pendant le cours de cette année, et présente la situation générale de l'État et celle de toutes les branches de l'administration des revenus, des dépenses et de la trésorerie, à l'époque du 1er janvier 1836. Il comprend les résultats des budgets des deux exercices ouverts à cette époque, et fait connaître l'exécution des lois de finances dans tous les degrés des différents services.

Pour établir ce travail annuel, le ministère des finances recueille incessamment, dans une comptabilité centrale qui sert de base aux comptes publiés à chaque session des Chambres, les liquidations de droits faites par les agents administratifs, à la charge des redevables de l'État ou au profit de ses créanciers, ainsi que les recettes et les payements effectués par les comptables qui réalisent ces droits.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications de la commission spéciale nommée, chaque année, en vertu de l'ordonnance du 10 décembre 1823, et par la publication du procès-verbal de ses travaux. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solen-

nellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Le *Compte de 1835* commence par le *Tableau général des recettes et des dépenses* liquidées et effectuées pendant l'année sur tous les services.

Il présente ensuite le *Compte des contributions et revenus de l'État,* celui *des Dépenses publiques,* et celui du *Service de trésorerie.*

Il permet donc de suivre sans interruption l'assiette des taxes et leur perception, la liquidation des dépenses et leur acquittement, et, enfin, les opérations de trésorerie destinées à diriger vers les besoins du service les fonds versés par les contribuables, pour les faire passer sur tous les points dans les mains des créanciers de l'État.

Ces trois branches de l'administration des finances s'expliquent ainsi dans leurs divers mouvements et dans tous leurs rapports, et sont livrées à l'investigation publique avec leurs détails les plus étendus.

Le *Compte des revenus de l'État* se développe par exercice, par nature de produits et par département. Il fait connaître, pour chaque branche de revenus et avec tous les détails qu'elle comporte, les valeurs, matières ou quantités qui ont servi de base à l'application des tarifs, et qui justifient de l'exactitude des droits perçus. Le *Compte des Dépenses publiques* est divisé par ministère, par exercice et par chapitre; les subdivisions par article sont données par chaque ministre ordonnateur. Le *Compte de trésorerie* est analysé par nature d'opérations; il retrace l'émission et le remboursement des effets à payer, les mouvements de fonds opérés par le Trésor, par ses correspondants et par ses comptables, et il donne l'état des valeurs de caisse et de portefeuille.

L'exécution des lois de finances se trouve tout entière dans les résultats de ces trois comptes, qui exposent les opérations au moyens desquelles le gouvernement a effectué le recouvrement et l'emploi des ressources que la législature a votées, et sur lesquelles elle a assigné les dépenses. On les a fait suivre du *Compte des Budgets,* qui a pour but de comparer les produits réalisés ou à réaliser, aux évaluations de chaque branche de revenus, et les payements faits et à faire, aux crédits ouverts à chaque service.

Cette partie du compte des finances présente les résultats définitifs du *Budget de l'exercice 1834,* la situation provisoire du *Budget de l'exercice 1835,* et l'état des Recettes et des payements faits par anticipation sur le *Budget de l'exercice 1836.*

Les comptes généraux qui viennent d'être définis se terminent par la *Situa-*

tion générale de l'administration des finances au 1er janvier 1836. Ce tableau sert de lien à toutes les parties du compte des finances, et présente le résultat final de chaque service. Les développements, qui précèdent et qui suivent ce résumé, expliquent comment on est parvenu à ce dernier terme, et c'est sur cette base que s'établissent le contrôle et l'enchaînement de tous les faits qui ont produit les divers articles de l'actif et du passif de l'administration des finances à la fin de l'année.

Ce compte comprend en outre divers comptes spéciaux, destinés à exposer les mouvements et la situation de plusieurs services publics placés sous la direction du ministère des finances. Ces comptes spéciaux, au nombre de dix, sont désignés dans la table analytique et sommaire que l'on a cru devoir placer en tête du compte des finances, pour en mieux faire connaître la distribution. (Voir *le Tableau qui précède le Rapport au Roi.*)

La Balance des comptes du grand-livre de la comptabilité générale des finances, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le présent compte, est imprimée, avec un *résumé analytique du journal,* à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835,

PRÉSENTANT

le Tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les Contributions et les Dépenses publiques,

et le Resumé des Recettes et des Payements faits sur tous les Services de l'Administration de finances.

NOTE

Sur les Opérations de l'année 1835.

Le compte des opérations de l'année présente :

1° Le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques des exercices dont la situation était à mettre sous les yeux des Chambres ;

2° Le résumé des recettes et des payements faits sur tous les services de l'administration des finances.

Les opérations que la comptabilité générale des finances a eu à retracer sous ce double aspect, pendant l'année 1835, font ressortir les résultats ci-après :

Droits constatés sur les Contributions et les Dépenses publiques.

EXERCICE 1834.

RECETTES. Les droits qui restaient à recouvrer, au 1er janvier 1835, sur les contributions et revenus de l'exercice 1834, s'élevaient à	55,827,115f 59c
Pendant l'année 1835, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État, pour	3,146,536 36
ENSEMBLE	58,973,651 95
Des non-valeurs ont été constatées, et des décharges de droits accordées, pour	92,176 01
Les droits maintenus au profit de l'exercice 1834 se sont donc élevés à	58,881,475 94
Les recouvrements effectués n'ayant été que de	56,932,189 73
L'exercice 1834, a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer qui a été transporté à l'exercice suivant, de	1,949,286 21
DÉPENSES. Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1834, il restait à payer, au 1er janvier 1835, ci	148,780,107f 82c
Pendant l'année 1835, ces liquidations ont éprouvé une réduction de	16,684,111 71
RESTE	132,095,996 11
Et de nouveaux droits ont été reconnus au profit des créanciers de l'État, pour	621,384 89
Il a en conséquence été constaté que, pendant l'année 1835, le Trésor avait à payer pour les dépenses de l'exercice 1834	132,717,381 00
Les payements ne se sont élevés qu'à	130,064,303 20
Et à l'époque de la clôture de l'exercice 1834, les services restant à solder par le Trésor, montaient à	2,653,077 80

RÉGULARISATION de Payements relatifs à la Dette viagère du Trésor et aux Intérêts de Cautionnements.

Conformément aux prescriptions de la loi de finances de 1835, le budget de cet exercice avait dû supporter la dépense des intérêts de cautionnements pour l'année 1834 et celles des arrérages au 22 décembre de la même année, des rentes viagères ainsi que des pensions civiles et ecclésiastiques. Les payements effectués pour ces diverses natures de dettes jusqu'au 31 décembre 1835, se sont élevés à 13,164,305 fr. 10 cent. Pendant l'année 1835, ils ont été retirés du budget de l'exercice 1835 et classés parmi les avances du Trésor, afin de laissser les crédits dudit exercice affectés aux dépenses semblables qui lui sont propres. Les motifs de cette régularisation se trouvent exprimés, tant dans le rapport au Roi qui précède, que dans les autres parties du compte des finances. (Voir le compte des budgets pages 211 et le compte de la dette inscrite page 370.)

EXERCICE 1835.

RECETTES. Il résulte du compte des finances de l'année précédente qu'il restait à recouvrer au 1er janvier 1835 sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1835. (Ventes de bois de l'État.) 5,060,120f 26c

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1835 ont été inscrits dans les écritures pendant l'année 1835, pour une somme de 1,036,454,906 60

ENSEMBLE 1,041,515,026 86

Les recouvrements effectués pendant la même année, par les comptables des finances, ne s'étant élevés qu'à 982,133,901 57

Il restait à recouvrer au 1er janvier 1836 ..... 59,381,125 29

DÉPENSES. Les dépenses liquidées pendant l'année 1835, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1835, ont été constatées dans les écritures des différents ministères, ordonnateurs de ces dépenses, et résumées dans la comptabilité générale des finances, pour une somme de 1,033,135,282f 66c

Sur cette somme, il a été payé, par les comptables des finances, celle de 870,605,724 89

Et au 31 décembre 1835, les services restant à solder par le Trésor, montaient à 162,529,557 77

EXERCICE 1836.

Quelques recettes ont été faites en 1835 sur les produits de l'exercice 1836, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 915,550f 04c.

Des payements ont également eu lieu en 1835 sur les crédits de l'exercice 1836, pour divers services urgents. Ils s'élèvent à 3,568,708f 82c.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sur le service spécial des travaux autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, des payements ont été effectués pour 28,612,546f 98c.

Les recouvrements opérés sur le service des ponts et canaux soumissionnés se sont élevés à 880,000f et les payements à 566,195f 09c.

Le fonds des cautionnements en numéraire a donné lieu à une recette de 17,105,077f 58c et à un remboursement de 12,227,844f 21c.

Enfin, quelques recettes applicables au service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile ont été réalisées pour 12,245f 58c.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR sur le service des Budgets.

Ces avances ont été réduites 1° de 942,356f, par un recouvrement en atténuation de la créance sur l'Espagne; 2° de 116,008,347f 25c, pour le produit de la consolidation en rentes, aux termes de la loi de finances de 1836, des bons du Trésor qui avaient été remis à la caisse d'amortissement depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 21 septembre 1835 et formant la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair.

RÉSUMÉ des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1835, s'élevaient à ..... 162,762,192f 93c.

Ainsi qu'on vient de le voir par l'analyse qui précède, il a été reçu ou constaté, pendant l'année 1835, sur les revenus ordinaires et extraordinaires,

De l'exercice 1834.....	56,932,189f 73c	
——— 1835.....	982,133,901 57	1,039,981,641f 34c
——— 1836.....	915,550 04	

Les fonds spéciaux ont procuré au Trésor une ressource de 17,997,323f 16c, savoir :

Emprunts soumissionnés pour travaux dans les ports.....	880,000 00	
Cautionnements versés en numéraire.....	17,105,077 58	
Recouvrements pour la liquidation de l'ancienne liste civile.....	12,245 58	
Les avances du Trésor pour le service des budgets ont été réduits de 116,950,703f 25c;		
Créance sur l'Espagne.....	942,356 00	
Moyens extraordinaires des exercices 1832 et 1833.	116,008,347 25	
A reporter.....	1,174,929,667 75	162,762,192 93

Reports.....	1,174,929,667f 75c	162,762,192f 93c
Le Trésor a reçu de la banque.....	248,863,114 41	
Les mouvements des créances passives ont produit (y compris 48,217,284f 18c de bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au pair) une recette de.....	1,940,740,887 47	
Sur le montant de ses créances actives, le Trésor a obtenu un recouvrement de.....	28,245,161 64	
Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en recette, de.....	2,010,283,254 30	
Enfin, par un virement d'écritures, on a transporté dans les découverts du Trésor une dépense non allouée par les Chambres sur le budget de l'exercice 1832, de..	270,560 00	
Les recettes de toute nature, pendant l'année 1835, sont donc de.....	5,403,332,645 57	5,403,332,645 57

Et réunies au solde reliquataire du Trésor public et de ses agents, à l'époque du 1er janvier 1835, elles représentent la somme dont le compte des finances de la présente année avait à faire connaître l'emploi..... 5,566,094,838 50

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres sur les droits liquidés au profit des créanciers de l'État se sont élevés à 1,017,403,042f 01c, savoir :

Exercice 1834.....	130,064,303f 20c	1,017,403,042 01
Payements pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du Trésor.....	13,164,305 10	
Exercice 1835.....	870,605,724 89	
——— 1836.....	3,568,708 82	

Les payements faits pour le service de divers travaux dans les ports, effectués avec le produit d'emprunts soumissionnés, sont de.....	566,195 09
Ceux qu'a exigés le service spécial des travaux publics autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, montent à.....	28,612,546 98
Il a été remboursé sur les fonds des cautionnements en numéraire.....	12,227,844 21
Le Trésor a remis à la Banque, en compte courant.....	222,567,337 95
Il a remboursé, en atténuation des effets à payer et des comptes courants composant ses créances passives (y compris 116,008,347f 25c pour la consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement).....	2,139,755,193 02
A reporter.....	3,421,132,159 26

Report..... 3,421,132,159f 26c

Les avances qu'il a dû faire pour plusieurs services et les créances à recouvrer qu'il a constatées à la charge de divers débiteurs, s'élèvent à..... 28,881,681 96

Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en dépense, de..... 2,010,591,198 50

Enfin le virement relatif à la dépense rejetée par les Chambres, de la loi des comptes de 1832, a nécessité un virement d'écritures de..... 270,560 00

Et la dépense totale du Trésor a été, pour l'année 1835, de..... 5,460,875,599 72

En ajoutant à cette dépense le solde en caisse et en portefeuille existant à la caisse centrale du Trésor à Paris et chez les agents extérieurs, au 31 décembre 1835, ci..... 105,219,238 78

On retrouve la somme ci-dessus, dont le Trésor avait à justifier l'emploi..... 5,566,094,838 50

Résultat du service de l'Administration des finances pendant l'année 1835.

Le mouvement du service des budgets et des fonds spéciaux a présenté pendant l'année 1835 un excédant de recette de 116,120,039 fr. 46 cent., ainsi qu'il résulte des détails ci-après :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.
Budget de 1834.....	56,932,189f 73c	130,064,303f 20c	//	73,132,113f 47c
Payements sur les crédits de l'exercice 1835, pour la dette viagère du Trésor et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances des budgets.....	//	13,164,305 10	//	13,164,305 10
Budget de 1835.....	982,133,901 57	870,605,724 89	111,528,176f 68c	//
——— 1836.....	915,550 04	3,568,708 82	//	2,653,158 78
Budget annexe. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.).	//	28,612,546 98	//	28,612,546 98
Service des canaux et travaux divers.....	880,000 00	566,195 09	313,804 91	//
Fonds des cautionnements en numéraire.....	17,105,077 58	12,227,844 21	4,877,233 37	//
Recettes en atténuation des avances du Trésor sur le service des budgets.....	116,950,703 25	//	116,950,703 25	//
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	12,245 58	//	12,245 58	//
	1,174,929,667 75	1,058,809,628 29	233,682,163 79	117,562,124 33

EXCÉDANT de recette..... 116,120,039f 46c

Le Trésor a reçu de la Banque en remboursement de solde, dont cet établissement était débiteur envers lui au 1er janvier 1835..... 9,628,791 72

A reporter..... 125,748,831 18

Report.....			125,748,831f 18c
Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient au 1er janvier 1835 à.....		162,762,192f 93c	
Pendant l'année 1835, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		2,010,283,254 30	
TOTAL.....		2,173,045,447 23	
Les envois de fonds et de valeurs, qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues pendant la même année, montent à.....	2,010,591,198f 50c		
Le solde en caisse et en portefeuille au 31 décembre 1835, n'était plus que de.....	105,219,238 78		
ENSEMBLE.....	2,115,810,437 28	2,115,810,437 28	
Réduction, pendant l'année 1835, sur l'encaisse des comptables, représentant pour le Trésor une ressource dont il a disposé, de.....		57,235,009 95,	ci 57,235,009 95
TOTAL des excédants de recette réalisée par le Trésor pendant l'année 1835.			182,983,841 13
Ces excédants de recette ont été employés comme il suit :			
Les créances passives de l'administration des finances sélevaient au 1er janvier 1835 à.....			543,005,492f 52c
Mais on a dû les réduire en 1835,			
1° Du solde des cautionnements en numéraire, dont les mouvements sont maintenant classés avec les fonds spéciaux, pour.....		6,976,352 33	
2° Des recettes restant à employer pour la liquidation de l'ancienne liste civile, devenue un service spécial d'après la loi du 8 avril 1834.....		1,089,239 97	
TOTAL.....		8,065,592 30	8,065,592 30
Au moyen de ces déductions, les créances passives ne ressortaient plus, au 1er janvier 1835, que pour la somme de.....			534,939,900 22

Report.....		534,939,900f 22c
Et comme au 1er janvier 1836 elles ne s'élevaient plus (voir page 279), qu'à.....		352,592,579 41
Il en résulte que, pendant l'année 1835, elles ont éprouvé une diminution (voir les détails au compte de trésorerie page 127), de.....		182,347,320 81
Les créances actives s'élèvent à la fin de l'année 1835 (voir page 278), à.....	7,391,786f 76c	
Elles n'étaient au 31 décembre 1834, que de.....	6,755,266 44	
Et ont par conséquent été augmentées en 1835 (voir à la page précitée du compte de trésorerie), d'une somme de.....	636,520 32,	ci... 636,520 32
Ces deux causes réunies ont absorbé l'excédant de recette établie ci-dessus, pour.....		182,983,841 13

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1835.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835.

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les services de l'Administration des finances.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1835.

Numéraire	43,749,902 20	123,895,125 26	162,762,192 93
Effets à recevoir	80,145,223 06		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		38,867,067 67	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1834.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1835.	DROITS constatés pendant l'année 1835.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1835.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	47,255,778f 83c	//	11,785f 35c	47,243,993f 48c	//
Enregistrement, timbre et domaines	983,869 17	2,035,299f 57c	//	1,641,494 57	1,377,674f 17c
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,973,389 64	134,515 36	//	2,536,292 96	571,612 04
Postes	345,241 14	//	22,443 42	322,797 72	//
Coupes de bois	350,019 45	//	57,947 24	292,072 21	//
Salines et mines de sel de l'Est	265,029 69	//	//	265,029 69	//
Produit de la ferme des jeux	458,333 34	//	//	458,333 34	//
Produits divers	3,195,454 33	976,721 43	//	4,172,175 76	//
	55,827,115 59	3,146,536 36	92,176 01	56,932,189 73	1,949,286 21
		3,054,360 35			

DÉPENSE.

BIBLIOTHÈQUE

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1834.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1835.	DROITS constatés pendant l'année 1835.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1835.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
Légion d'honneur		1,435,000 00	//	//	1,435,000 00	//
Dettes de l'ancienne liste civile		940,582 52	//	//	457,952 17	482,630 35
Dette publique	Dette perpétuelle	4,914,147 12	//	178,624 25	4,245,828 69	489,694 18
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	99,096 25	//	64,405 00	28,173 75	6,517 50
	Intérêts d'emprunts spéciaux	285,311 28	//	200,076 83	85,234 45	//
	Intérêts de cautionnements	302,258 66	567,090 74	//	300,691 99	568,657 41
	Dette flottante	5,490,623 44	//	706,758 20	4,783,865 24	//
	Dette viagère	554,451 20	//	118,474 39	435,976 81	//
	Pensions	14,043,188 22	45,472 59	//	14,080,722 81	7,938 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes — Service de la justice	1,345,119 99	//	64,169 78	1,274,585 23	6,364 98
	Justice et cultes — Service des cultes	9,422,572 39	//	82,926 55	9,162,570 28	177,075 56
	Affaires étrangères	1,605,395 82	8,821 56	//	1,611,905 20	2,312 18
	Instruction publique	1,181,051 93	//	1,641 12	1,150,017 29	29,393 52
	Intérieur	33,936,202 79	//	6,295,925 87	27,591,687 21	48,589 71
	Commerce	2,733,494 09	//	112,143 67	2,602,464 68	18,885 74
	Guerre	20,616,432 96	//	4,948,409 17	15,553,340 99	114,682 80
	Marine	18,468,164 62	//	2,540,306 40	15,698,710 50	229,147 72
	Finances	6,209,064 41	//	595,295 50	5,414,565 65	199,203 26
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		12,578,132 12	//	185,681 26	12,333,111 53	59,339 33
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		12,619,818 01	//	589,273 72	11,817,898 73	212,645 56
		148,780,107 82	621,384 89	16,684,111 71	130,064,303 20	2,653,077 80
			16,062,726 82			

Régularisation des Payements effectués sur les Crédits de l'exercice 1835 pour la Dette viagère du Trésor et les intérêts de Cautionnements.

Intérêts de capitaux de cautionnements. (Intérêts de l'année 1834.)	8,247,900 97
Dette viagère. (Arrérages du semestre au 22 décembre 1834.)	2,452,652 30
Pensions civiles, *idem*	782,781 93
——— ecclésiastiques, *idem*	1,680,969 90
	13,164,305 10

Suit l'exercice 1835.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1835.	DROITS qui étaient à recouvrer au 1er janvier 1835.	DROITS constatés pendant l'année 1835.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTES à recouvrer au 1er janvier 1836 sur les droits constatés.
Contributions directes	"	365,692,406 21	317,147,621 98	48,544,784 23
Enregistrement, timbre et domaines	"	200,111,539 94	199,182,476 03	929,063 91
Douanes et sels	"	162,191,713 02	162,191,713 02	"
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	192,459,407 32	189,675,795 78	2,783,611 54
Postes	"	37,115,898 60	36,790,096 23	325,802 37
Coupes de bois	"	24,535,185 21	23,306,452 59	1,228,732 62
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,461,054 85	1,200,000 00	261,054 85
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34
Bénéfice de la loterie royale	"	7,764,925 06	7,764,925 06	"
Produits universitaires	"	3,518,864 30	3,391,744 04	127,120 26
Produits divers	"	22,111,727 09	18,422,430 18	3,689,296 91
	"	1,022,462,721 60	964,114,921 57	58,347,800 03
Ressources extraordinaires	5,060,120 26	13,992,185 00	18,018,980 00	1,033,325 26
	5,060,120 26	1,036,454,906 60	982,133,901 57	59,381,125 29
EXERCICE 1836.				
Boissons, droits divers, tabacs et poudres		20,077 74	20,077 74	"
Produits divers		895,472 30	895,472 30	"
		915,550 04	915,550 04	"

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	880,000 00
Recettes des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	17,105,077 58
Recettes affectées à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	12,245 58
	17,997,323 16

RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR SUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recouvrements sur la créance de l'Espagne	942,356 00
Moyens extraordinaires des budgets des exercices 1832 et 1833. (Consolidation des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement)	116,008,347 25
	116,950,703 25

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1835.		DROITS qui étaient à payer au 1er janv. 1835.	DROITS constatés pendant l'année 1835.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1836 sur les droits constatés.
Liste civile		"	13,000,000f 00c	13,000,000f 00c	"
Chambre des Pairs		"	720,000 00	720,000 00	"
Chambre des Députés		"	832,238 10	832,238 10	"
Légion d'honneur		"	2,671,000 00	2,671,000 00	"
Dette publique	Dette perpétuelle	"	187,669,922 45	182,724,531 85	4,945,390f 60c
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	432,847 50	399,681 25	33,166 25
	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"
	Intérêts d'emprunts spéciaux	"	10,062,000 00	9,792,364 20	269,635 80
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,070,195 30	73,771 45	8,996,423 85
	Dette flottante	"	10,777,000 00	4,473,715 58	6,303,284 42
	Dette viagère	"	4,224,179 67	2,025,586 96	2,198,592 71
	Pensions	"	60,621,424 41	45,236,440 04	15,384,984 37
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Service de la justice	"	19,335,339 30	17,759,525 67	1,575,813 63
	Justice et cultes. Service des cultes	"	34,656,117 73	25,231,813 58	9,424,304 15
	Affaires étrangères	"	6,973,467 07	5,312,319 67	1,661,147 40
	Instruction publique	"	13,152,793 99	9,481,859 79	3,670,934 20
	Intérieur	"	110,133,047 40	77,579,906 61	32,553,140 79
	Commerce	"	11,004,261 90	8,053,255 96	2,951,005 94
	Guerre	"	241,227,156 01	217,701,847 23	23,525.308 78
	Marine	10,037f 46c	62,673,013 64	46,470,306 25	16,212,744 85
	Finances	"	23,939,671 37	18,777,134 72	5,162,536 65
Frais de régie, de perception et d'explotation des impôts et revenus		"	118,920,031 72	103,536,549 03	15,383,482 69
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		"	46,413,074 64	34,135,413 95	12,277,660 69
		10,037 46	1,033,125,245 20	870,605,724 89	162,529,557 77
EXERCICE 1836.					
Dépenses générales du ministère de la guerre			15,223 90	15,223 90	"
——— de la marine			2,458,942 21	2,438,246 36	20,695 85
Remboursements et restitutions			1,115,238 56	1,115,238 56	"
			3,589,404 67	3,568,708 82	20,695 85

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	566,195 09
——— des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	28,612,546 98
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	12,227,844 21
	41,406,586 28

Suivent les opérations de trésorerie.

Suite du COMPTE DES OPERATIONS DE L'ANNÉE 1835.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds reçus de la banque en compte courant (dont 9,628,791f 72c en remboursement de son solde débiteur au 1er janvier 1835.)			248,863,114f 41c	
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission de bons du trésor	131,305,695f 78c	249,419,386f 10c	
	——— de traites et mandats	118,113,690 32		
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		482,420,512 83	1,940,740,887 47
	——— pour le compte des correspondants du trésor		403,403,275 05	
	——— des correspondants des comptables des finances		805,497,713 49	
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)			28,245,161 64	2,217,849,163f 52c
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,010,283,254 30
Réduction sur l'excédant de dépense de l'exercice 1832. (Voir ci-contre à la dépense.)				270,560 00
				4,228,402,977 82

RECAPITULATION DES RECETTES ET DE PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1835.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1834		56,932,189 73	1,039,981,641 34
	——— 1835		982,133,901 57	
	——— 1836		915,550 04	
Services spéciaux				17,997,323 16
Recettes en atténuation des avances du trésor sur le service des budgets				116,950,703 25
Opérations de trésorerie.	Fonds reçus de la banque en compte courant	248,863,114 41		
	Recettes en augmentation des créances passives	1,940,740,887 47	2,217,849,163 52	
	——— en atténuation des créances actives	28,245,161 64		
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,010,283,254 30	4,228,402,977 82
	Réduction sur l'excédant de dépense de l'exercice 1832		270,560 00	
			Total de la recette	5,403,332,645 57
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1834				162,762,192 93
			Total général	5,566,094,838 50

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds remis à la banque en compte courant			222,567,337f 95c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursement de bons du trésor	310,346,934f 15c	429,859,332f 60c	
	——— de traites et mandats	119,512,398 45		
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances.		514,280,272 18	2,139,755,193 02
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		391,761,490 79	
	——— des correspondants des comptables des finances		803,854,097 45	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)			28,881,681 96	2,391,204,212f 93c
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)				2,010,591,198 50
Dépenses de l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur le budget de l'exercice 1832. Voir ci-contre à la recette.)				270,560 00
				4,402,065,971 43

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1836.

Numéraire	28,759,913 46	104,236,621 16	105,219,238 78
Effets à recevoir	75,476,707 70		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		982,617 62	

Dépenses publiques	Exercice 1831		130,064,303f 20c	1,017,403,042 01
	Payements sur les crédits de l'exercice 1835, pour la dette viagère du trésor et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du trésor		13,164,305 10	
	Exercice 1835		870,605,724 89	
	——— 1836		3,568,708 82	
Services spéciaux				41,406,586 28
Opérations de trésorerie.	Fonds remis à la banque en compte courant	222,567,337f 95c		
	Payements en atténuation des créances passives	2,139,755,193 02	2,391,204,212 93	
	——— en augmentation de créances actives	28,881,681 96		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,010,591,198 50	4,402,065,971 43
	Dépenses de l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur le budget de l'exercice 1832.)		270,560 00	
			Total de la dépense	5,460,875,599 72
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1836				105,219,238 78
			Total général	5,566,094,838 50

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances,* pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.													
EXERCICE 1834. Contributions directes	"	"	"	"	"	"	47,243,993f 48c	"	"	"	"	"	47,243,993f 48c
Enregistrement, timbre et domaines	1,643,069f 81c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,575f 24c	1,641,494 57
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	2,536,292f 96c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,536,292 96
Postes	"	"	"	322,797f 72c	"	"	"	"	"	"	"	"	322,797 72
Coupes de bois	184,499 51	"	"	"	"	"	110,616 30	"	"	"	"	3,043 60	292,072 21
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	265,029f 69c	"	265,029 69
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	"	458,333f 34c	"	"	"	"	458,333 34
Produits divers	248,555 28	"	"	"	"	12,929f 51c	671,063 85	1,057,646 35	"	38,883f 29c	3,583,213 95	1,440,116 47	4,172,175 76
EXERCICE 1835. Contributions directes	"	"	"	"	"	"	317,201,931 30	"	"	"	"	54,309 32	317,147,621 98
Enregistrement, timbre et domaines	199,182,476 03	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	199,182,476 03
Douanes et sels	"	162,191,713f 02c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	162,191,713 02
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	189,616,706 71	"	"	"	"	"	"	4,779 75	54,309 32	"	189,675,795 78
Postes	"	"	"	36,713,670 95	"	"	"	"	1,245f 93c	75,179 35	"	"	36,790,096 23
Coupes de bois	3,334,710 38	"	"	"	"	"	19,971,742 21	"	"	"	"	"	23,306,452 59
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	"	5,041,666 66	"	"	"	"	5,041,666 66
Bénéfice de la loterie royale	"	"	"	"	25,206,334f01c	"	"	"	"	"	"	17,441,408 95	7,764,925 06
Produits universitaires	"	"	"	"	"	"	3,346,744 04	"	"	"	45,000 00	"	3,391,744 04
Produits divers	2,788,926 85	1,412,062 56	1,021,742 65	"	"	1,142,704 39	3,844,427 26	7,307,736 92	668,112 84	1,924,786 78	2,536,931 34	4,225,001 41	18,422,430 18
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	18,171,480 00	"	"	"	"	152,500 00	18,018,980 00
EXERCICE 1836. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	"	20,077 74	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,077 74
Produits divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	895,472 30	"	895,472 30
	207,382,237 86	163,603,775 58	193,194,820 06	37,036,468 67	25,206,334 01	1,155,633 90	410,561,998 44	13,865,383 27	669,358 77	2,043,629 17	8,579,956 60	23,317,954 99	1,039,981,641 34
SERVICES SPÉCIAUX.													
Recette sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnées	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	880,000 00	"	880,000 00
Recette des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	"	10,412,395 84	6,675,998 52	"	15,100 00	1,759 11	175 89	17,105,077 58
Recettes affectées à la liquidation de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,245 58	"	12,245 58
RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR.													
Recouvrements sur la créance de l'Espagne	"	"	"	"	"	"	"	942,356 00	"	"	"	"	942,356 00
Moyens extraordinaires des budgets des exercices 1832 et 1833	"	"	"	"	"	"	"	116,008,347 25	"	"	"	"	116,008,347 25
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.													
Fonds reçus de la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	"	248,863,114 41	"	"	"	"	248,863,114 41
RECETTES en augmentation des créances passives. Émission de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	"	131,305,695 78	"	"	"	"	131,305,695 78
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	"	70,606,053 55	35,279,955 81	"	1,558,115 28	10,676,531 15	6,965 47	118,113,690 32
Recette de fonds particuliers des comptables des finances	7,153 46	48,488 79	121,750 43	"	43,365 96	26,260,745 70	455,897,684 62	"	21,323 87	"	20,000 00	"	482,420,512 83
——— des correspondants du trésor	1,063,232 54	54,399,141 86	5,388,415 70	15,762,430 27	2,701 88	174,919,889 77	78,748,287 29	61,688,672 09	940 60	602,412 54	10,827,739 56	589 05	403,403,275 05
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	"	804,198,015 04	"	1,299,698 45	"	"	"	805,497,713 49
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	3,604,652 12	21,433,983 87	1,248,195 86	246,842 53	"	"	"	530,000 00	17 50	735 00	1,258,472 96	77,738 20	28,245,161 64
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	853,368 93	9,994,208 48	8,104,989 47	3,712,201 65	1,861,293 42	305,007 29	532,600,346 54	550,967,743 59	883,115,636 89	18,768,458 03	01	"	2,010,283,254 30
Réduction sur l'excédant de dépenses de l'exercice 1832. (Voir la dépense page 26).	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	270,560 00	"	270,560 00
TOTAL des recettes	212,910,644 91	249,479,598 58	208,058,171 52	56,757,943 12	27,113,695 27	202,641,276 66	2,363,024,781 32	1,166,127,266 72	885,106,976 08	22,988,450 02	32,527,264 97	23,403,423 60	5,403,332,645 57
											9,123,841 37		

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES PAYEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.													
EXERCICE 1834. Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	1,435,000f 00c	"	"	"	1,435,000f 00c
Dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	458,404 42	"	"	452f 25c	457,952 17
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	"	4,245,828 69	"	"	"	4,245,828 69
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	"	"	28,423 75	"	"	250 00	28,173 75
Intérêts d'emprunts spéciaux	"	"	"	"	"	"	"	"	85,234 45	"	"	"	85,234 45
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	"	300,435 99	256f 00c	"	"	300,691 99
Dette flottante	"	"	"	"	"	"	1,027,599f 55c	62,151f 53c	"	"	3,697,413f 20c	3,299 04	4,783,865 24
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	"	435,977 81	"	92,158 04	92159 04	435,976 81
Pensions	"	71,065f 94c	"	"	"	"	"	"	14,007,605 15	2,099 80	312,778 79	312,826 87	14,080,722 81
Dépenses générale des services publics. Justice et cultes. Service de la justice	"	"	"	"	"	"	"	"	1,285,541 35	"	1,197 75	12,153 87	1,274,585 23
Justice et cultes. Service des cultes	"	"	"	"	"	"	"	"	9,169,501 08	"	2,714 44	9,645 24	9,162,570 28
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1,582,649 70	"	42,224 93	12,969 43	1,611,905 20
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	"	1,151,183 25	"	838 10	2,004 06	1,150,017 29
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	"	27,620,163 69	500 00	63,447 27	92,423 75	27,591,687 21
Commerce	"	"	"	"	"	"	"	"	2,639,918 28	"	744 00	38,197 60	2,602,464 68
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	17,142,786 25	1,133,959 30	4,761,084 26	7,484,488 82	15,553,340 99
Marine	"	"	"	"	"	"	"	"	15,366,608 42	"	1,154,209 43	822,107 35	15,698,710 50
Finances	"	"	"	"	"	"	1,682,254 93	43,116 65	3,702,070 92	"	2,759 92	15,636 77	5,414,565 65
Frais de régie, de perc^on et d'exp^on des impôts et revenus	131,439f 77c	2,398,533 55	2,095,228f 65c	1,798,873f 83c	24,663f 01c	"	2,241,118 28	"	3,669,090 63	"	70,227 05	96,063 24	12,333,111 53
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	2,814,570 56	32,282 23	2,129 75	"	"	8,468,176 13	"	500,739 88	"	400 00	399 82	11,817,898 73
Payements sur les crédits de l'exercice 1835 pour la dette viagère du Trésor et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du Trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	13,164,305 10
EXERCICE 1835. Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00
Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	"	720,000 00	"	"	"	720,000 00
Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	"	832,238 10	"	"	"	832,238 10
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	2,671,000 00	"	"	"	2,671,000 00
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	"	182,724,531 85	"	"	"	182,724,531 85
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	"	"	400,181 25	"	"	500 00	399,681 25
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00
Intérêts d'emprunts spéciaux	"	"	"	"	"	"	"	"	9,792,364 20	"	"	"	9,792,364 20
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	"	8,321,661 12	11 30	"	8,247,900 97	73,771 45
Dette flottante	"	"	"	"	"	"	2,276,802 45	2,081,061 99	"	"	163,906 89	48,055 75	4,473,715 58
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	"	4,478,239 26	"	"	2,452,652 30	2,025,586 96
Pensions	"	427,603 64	"	"	"	"	"	"	47,266,836 46	5,751 77	"	2,463,751 83	45,236,440 04
Dépenses générales des services publics. Justice et cultes. Service de la justice	3,786,676 94	"	"	"	"	"	"	"	13,972,338 73	510 00	"	"	17,759,525 67
Justice et cultes. Service des cultes	"	"	"	"	"	"	"	"	25,231,524 83	"	288 75	"	25,231,813 58
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	5,311,727 62	"	692 05	100 00	5,312,319 67
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	"	9,492,018 12	"	"	10,158 33	9,481,859 79
Intérieur et travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	77,564,059 40	"	16,201 21	354 00	77,579,906 61
Commerce	"	"	"	"	"	"	"	"	8,047,255 96	"	6,000 00	"	8,053,255 96
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	198,286,354 57	16,259,450 93	4,525,281 68	1,369,239 95	217,701,847 23
Marine	"	"	"	"	"	"	"	"	45,385,637 68	"	1,293,889 03	209,220 46	46,470,306 25
Finances	17,483 49	7,638 10	32 26	7,589 50	"	"	5,504,925 94	112,252 16	13,050,610 37	75,738 14	20,148 76	19,284 00	18,777,134 72
Frais de régie, de perc^on et d'exp^on des impôts et revenus	9,105,796 21	19,436,614 42	34,291,117 68	14,515,038 96	1,403,981 63	"	8,963,318 36	"	15,808,224 69	600 00	13,137 50	1,280 42	103,536,549 03
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	2,333,556 62	9,862,290 08	81,478 11	17,670 13	"	"	20,383,229 72	"	747,443 12	"	9,746 17	"	34,135,413 95
EXERCICE 1836. Dépenses générales du ministère de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	"	15,223 90	"	"	"	15,223 90
Dépenses générales du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	2,438,246 36	"	"	"	2438,246 36
Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	"	1,115,238 56	"	"	"	"	"	1,115,238 56
PRÉLÈVEMENTS sur les recettes. Lots gagnants prélevés sur le produit de la loterie.. Ex^ce 1835.	"	"	"	"	15,050,977 90	"	"	2,315,348 00	"	"	75,083 05	17,441,408 95	"
Frais de fabricat^on prélevés sur le prod^t des monnaies. Ex^ce 1834.	"	"	"	"	"	827,712f 94c	"	"	"	"	835,012 74	1,662,725 68	"
Idem. Ex^ce 1835.	"	"	"	"	"	1,048,824 77	"	"	"	"	84,702 33	1,133,527 10	"
TOTAL des payements sur les dépenses publiques, *à reporter*	15,374,953 03	35,018,316 29	37,200,138 93	16,341,302 17	16,479,622 54	1,876,537 71	51,662,663 92	4,613,930 33	835,001,344 30	17,478,877 24	30,410,592 44	44,055,236 89	1,017,403,042 01

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES PAYEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS de LA LOTERIE.	DIRECTEURS des MONNAIES et médailles.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TRÉSORIER de L'ARMÉE d'Afrique.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report	15,374,953f 03c	35,018,316f 29c	37,200,138f 93c	16,341,302f 17c	16,479,622f 54c	1,876,537f 71c	51,662,663f 92c	4,613,930f 33c	835,001,344f 30c	17,478,877f 24c	30,410,592f 44c	44,055,236f 89c	1,017,403,042f 01c
SERVICES SPÉCIAUX.													
Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	"	574,695 09	"	"	8,500 00	566,195 09
——— des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834)	"	"	"	"	"	"	"	"	28,596,110 86	"	38,751 47	22,315 35	28,612,546 98
Remboursement de cautionnements en numéraire. (Capitaux)	"	"	"	"	"	"	"	"	12,221,444 21	6,400 00	"	"	12,227,844 21
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.													
Fonds remis à la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	"	222,567,337 95	"	"	"	"	222,567,337 95
PAYEMENTS en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	"	310,346,934 15	"	"	"	"	310,346,934 15
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	"	31,938,330 79	86,000,738 38	"	1,573,329 28	"	"	119,512,398 45
Remboursement de fonds particuliers des finances	8,653 98	48,482 85	134,130 56	"	42,495 06	37,413,624 36	473,608,182 86	"	18,866 87	"	3,005,835 64	"	514,280,272 18
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	752,217 13	53,766,139 52	5,355,017 13	15,446,045 65	4,548 19	211,612,480 15	57,739,186 35	28,623,042 77	37,949 30	790,952 16	17,642,800 59	8,888 15	391,761,490 79
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	"	802,554,399 00	"	1,299,698 45	"	"	"	803,854,097 45
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)	3,594,261 19	21,510,486 18	1,300,977 18	263,892 35	127,617 58	"	"	"	"	428 75	2,084,018 73	"	28,881,681 96
Mouvement de fonds entre les comptables. (Fonds envoyés)	193,206,973 40	138,925,636 98	164,083,328 05	24,725,046 28	10,587,981 50	686,475 32	943,830,036 19	526,231,103 58	7,989,128 59	559,265 72	1,255,320 39	1,489,097 50	2,010,591,198 50
Dépenses de l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur le budget de l'exercice 1832. (Voir la recette page 22)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	270,560 00	"	270,560 00
TOTAL des payements	212,937,058 73	249,269,061 82	208,073,591 85	56,776,286 45	27,242,264 87	251,589,117 54	2,361,332,799 11	1,178,383,087 16	885,739,237 67	20,409,253 15	54,707,879 26	45,584,037 89	5,460,875,599 72
											9,123,841 37		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1835.	RECETTES ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1835.	TOTAL. (Voir page 20.)	PAYEMENTS ET VIREMENTS de fonds effectués pendant l'année 1835.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1836.	TOTAL. (Voir page 21.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	203,972f 31c	212,910,644f 91c	213,114,617f 22c	212,937,058f 73c	177,558f 49c	213,114,617f 22c	
——— des douanes et sels	5,600,350 97	249,479,598 58	255,079,949 55	249,269,061 82	5,810,887 73	255,079,949 55	
——— des contributions indirectes	123,605 10	208,058,171 52	208,181,776 62	208,073,591 85	108,184 77	208,181,776 62	
Directeurs des postes	502,922 47	56,757,943 12	57,260,865 59	56,776,286 45	484,579 14	57,260,865 59	
Receveurs de la loterie	128,569 60	27,113,695 27	27,242,264 87	27,242,264 87	"	27,242,264 87	
Directeurs de la fabrication des monnaies	50,573,259 12	202,641,276 66	253,214,535 78	251,589,117 54	1,625,418 24	253,214,535 78	
Receveurs généraux des finances	25,028,976 35	2,363,024,781 32	2,388,053,757 67	2,361,332,799 11	26,720,958 56	2,388,053,757 67	
Caissier du trésor	73,992,944 98	1,166,127,266 72	1,240,120,211 70	1,178,383,087 16	61,737,124 54	1,240,120,211 70	
Payeurs du trésor	3,465,148 46	885,106,976 08	888,572,124 54	885,739,237 67	2,832,886 87	888,572,124 54	
Trésorier de l'armée d'Afrique	3,142,443 57	22,988,450 02	26,130,893 59	20,409,253 15	5,721,640 44	26,130,893 59	
Agent responsable des virements de comptes	"	9,123,841 37	9,123,841 37	9,123,841 37	"	9,123,841 37	
	162,762,192 93	5,403,332,645 57	5,566,094,838 50	5,460,875,599 72	105,219,238 78	5,566,094,838 50	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État,

SAVOIR :

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, ainsi que le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu;

Le produit des coupes de bois de l'État;

La part revenant au Trésor public dans l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est;

La portion également attribuée au Trésor dans le produit de la ferme des jeux;

Le bénéfice de la loterie royale;

Les produits universitaires;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers.*

Les agents administratifs qui liquident les droits à la charge de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits, sont indiqués à la fin de la présente note.

Un tableau spécial, consacré à chacune des branches de revenus, présente, tant pour l'exercice de l'année précédente que pour l'exercice courant, tous les détails qu'elle comporte, quant à la nature et à la quotité des divers produits.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans des états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du Trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Les recettes de l'exercice courant sont les seules qui se trouvent développées par nature et par département, les détails semblables à ceux qui précèdent, relativement à l'application des tarifs, ne pouvant être publiés que dans le compte de la seconde année de l'exercice.

Le compte des contributions et revenus publics comprend, en outre, le tableau des ressources extraordinaires attribuées aux budgets, et provenant des ventes de bois de l'État.

Un tableau principal précède les états détaillés du compte des contributions et revenus publics. Il fait connaître, par branche de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant à recevoir à l'époque où le compte est établi.

Enfin un tableau, placé après les états publiés sur chaque nature d'impôts, présente, par département, l'ensemble des recouvrements de l'exercice 1834, tels qu'ils sont publiés dans le compte définitif et réglementaire du budget de cet exercice. (Voir pages 68 à 71.)

Les différents résultats exposés dans cette partie du compte général des finances se résument ainsi qu'il suit :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1834.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,010,771,147 fr. 31 cent., savoir :

Contributions directes	363,417,990f 48c
Impôts et revenus indirects	595,433,811 31
Coupes de bois	22,853,755 57
Produits divers	29,065,589 95
TOTAL	1,010,771,147 31

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public antérieurement au 1er janvier 1835	951,889,671f 37c	
Pendant l'année 1835	56,932,189 73	
		1,008,821,861 10
Et il restait à recouvrer à la clôture de l'exercice 1834		1,949,286 21

Contributions et Revenus de l'Exercice 1835.

Les droits à recouvrer qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1835, montent à 1,044,190,707f 77c, savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	365,692,406f 21c	1,023,051,577f 77c
	Impôts et revenus indirects	610,139,232 36	
	Coupes de bois	24,535,185 21	
	Produits divers	22,684,753 99	
Recettes extraordinaires. (Produits de l'aliénation des bois de l'État)			21,139,130 00
TOTAL			1,044,190,707 77

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor antérieurement au 1er janvier 1835	2,675,680f 91c	
Pendant l'année 1835	982,133,901 57	
		984,809,582 48
Et il restait à recouvrer au 1er janvier 1836 celle de		59,381,125 29

SAVOIR :

Sur les Contributions directes	48,544,784f 23c
—— Impôts et revenus indirects	4,884,986 27
—— Coupes de bois	1,228,732 62
—— Produits divers	3,689,296 91
—— Produit de l'aliénation des bois de l'État	1,033,325 26
SOMME PAREILLE	59,381,125 29

Contributions et Revenus de l'Exercice 1836.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1835, par anticipation sur les produits de l'exercice 1836, ont été de 915,550 fr., 04 cent., savoir :

Sur les impôts et revenus indirects.....	20,077f 74c
Sur les produits divers.....	895,472 30
SOMME PAREILLE.....	915,550 04

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1835, se sont élevés à 1,039,981,641 fr. 34 cent.

	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.
Contributions directes.....	47,243,993 48	317,147,621 98	"
Impôts et revenus indirects.....	5,223,948 28	605,238,416 82	20,077 74
Coupes de bois.....	292,072 21	23,306,452 59	"
Produits divers.....	4,172,175 76	18,422,430 18	895,472 30
	56,932,189 73	964,114,921 57	915,550 04
Ressources extraordinaires.....	"	18,018,980 00	"
	56,932,189 73	982,133,901 57	915,550 04
SOMME PAREILLE.....		1,039,981,641 34	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1835. (Page 20).

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les Droits à la charge des Redevables de l'État, et les Comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits.

CONTRIBUTIONS et REVENUS.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT les droits à la charge des redevables de l'État.	COMPTABLES qui EFFECTUENT LE RECOUVREMENT des droits liquidés.
Contributions directes.....	Directeurs et contrôleurs des contributions directes.	Receveurs des finances.
Enregistrement, timbre et domaines	Receveurs, vérificateurs et inspecteurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.
Douanes et sels.....	Vérificateurs et liquidateurs des droits de douanes.	Receveurs des douanes et sels.
Boissons et droits divers.....	Commis aux exercices et receveurs des contributions indirectes.	Receveurs des contributions indirectes.
Tabacs et poudres.....	Entreposeurs des tabacs et des poudres à feu.	*Idem.*
Postes.....	Directeurs et inspecteurs des postes.....	Directeurs des postes et payeurs du Trésor aux armées.
Coupes de bois.....	Conservateurs et agents forestiers.....	Receveurs généraux des finances et receveurs de l'enregistrement.
Salines et mines de sel de l'Est....	Administration centrale des finances.....	Caissier du Trésor.
Produit de la ferme des jeux.....	*Idem*.....	*Idem.*
Loterie royale.....	Receveurs et inspecteurs de la loterie.....	Receveurs de la loterie.
Produits universitaires.....	Directeurs des contributions directes et agents de l'université.	Receveurs des finances.
Produits divers.....	Administration centrale des finances.....	Tous les comptables des finances.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er Janvier 1836.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1835. — Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — Antérieurement au 1er janvier 1835.	Pendant l'année 1835.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1834.					
40	Contributions directes	363,429,775 83	"	11,785 35	363,417,990 48	316,173,997 00	47,243,993 48	363,417,990 48	"	
42	Enregistrement, timbre et domaines	196,287,119 81	2,035,299 57	"	198,322,419 38	195,303,250 64	1,641,494 57	196,944,745 21	1,377,674 17	
44	Douanes et sels	159,619,524 81	"	"	159,619,524 81	159,619,524 81	"	159,619,524 81	"	
46	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	188,620,577 09	134,515 36	"	188,755,092 45	185,647,187 45	2,536,292 96	188,183,480 41	571,612 04	
48	Postes	36,210,398 10	"	22,443 42	36,187,954 68	35,865,156 96	322,797 72	36,187,954 68	"	
50	Coupes de bois	22,911,702 81	"	57,947 24	22,853,755 57	22,561,683 36	292,072 21	22,853,755 57	"	
52	Salines et mines de sel de l'Est	1,465,029 69	"	"	1,465,029 69	1,200,000 00	265,029 69	1,465,029 69	"	
54	Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	"	"	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	5,500,000 00	"	
54	Bénéfice de la loterie royale	5,583,790 30	"	"	5,583,790 30	5,583,790 30	"	5,583,790 30	"	
58 60 62 et 64	Produits divers	28,088,868 52	976,721 43	"	29,065,589 95	24,893,414 19	4,172,175 76	29,065,589 95	"	
		1,007,716,786 96	3,146,536 36	92,176 01	1,010,771,147 31	951,889,671 37	56,932,189 73	1,008,821,861 10	1,949,286 21	
			3,054,360 35							

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er Janvier 1836.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Droits constatés.	Opérations de l'année 1835. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1835.	Pendant l'année 1835.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1835.				
41	Contributions directes	"	365,692,406 21	"	365,692,406 21	"	317,147,621 98	317,147,621 98	48,544,784 23	
43	Enregistrement, timbre et domaines	"	200,111,539 94	"	200,111,539 94	"	199,182,476 03	199,182,476 03	929,063 91	
45	Douanes et sels	"	162,191,713 02	"	162,191,713 02	"	162,191,713 02	162,191,713 02	"	
47	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	15,829 27	192,459,407 32	"	192,475,236 59	15,829 27	189,675,795 78	189,691,625 05	2,783,611 54	
49	Postes	"	37,115,898 60	"	37,115,898 60	"	36,790,096 23	36,790,096 23	325,802 37	
51	Coupes de bois	"	24,535,185 21		24,535,185 21	"	23,306,452 59	23,306,452 59	1,228,732 62	
53	Salines et mines de sel de l'Est	"	1,461,054 85	"	1,461,054 85	"	1,200,000 00	1,200,000 00	261,054 85	
55	Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	5,041,666 66	5,041,666 66	458,333 34	
55	Bénéfice de la loterie royale	"	7,764,925 06	"	7,764,925 06	"	7,764,925 06	7,764,925 06	"	
56 et 57	Produits universitaires	"	3,518,864 30	"	3,518,864 30	"	3,391,744 04	3,391,744 04	127,120 26	
59 et 61 63 et 65	Produits divers	573,026 90	22,111,727 09	"	22,684,753 99	573,026 90	18,422,430 18	18,995,457 08	3,689,296 91	
66	Ressources extraordinaires	7,146,945 00	13,992,185 00	"	21,139,130 00	2,086,824 74	18,018,980 00	20,105,804 74	1,033,325 26	
		7,735,801 17	1,036,454,906 60	"	1,044,190,707 77	2,675,680 91	982,133,901 57	984,809,582 48	59,381,125 29	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er Janvier 1836.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. Antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Droits constatés.	Opérations de l'année 1835. Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1835.	Pendant l'année 1835.	TOTAL.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1836.					
67	Boissons, droits divers, tabacs et poudres	"	20,077 74	"	20,077 74	"	20,077 74	20,077 74	"	
67	Produits divers	"	895,472 30	"	895,472 30	"	895,472 30	895,472 30	"	
		"	915,550 04	"	915,550 04	"	915,550 04	915,550 04	"	
					RÉCAPITULATION.					
	Exercice 1834	1,007,716,786 96	3,054,360 35	"	1,010,771,147 31	951,889,671 37	56,932,189 73	1,008,821,861 10	1,949,286 21	
	Exercice 1835	7,735,801 17	1,036,454,906 60	"	1,044,190,707 77	2,675,680 91	982,133,901 57	984,809,582 48	59,381,125 29	
	Exercice 1836	"	915,550 04	"	915,550 04	"	915,550 04	915,550 04	"	
	Totaux	1,015,452,588 13	1,040,424,816 99	"	2,055,877,405 12	954,565,352 28	1,039,981,641 34	1,994,546,993 62	61,330,411 50	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	154,785,333f 10c			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,765,643 60			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,497,274 47			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,853 14			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,853 13			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,251,663 63	251,584,592f 11c		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	1,598,617 56			
	——— pour dépenses du cadastre	4,562,384 74			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,597,719 44			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,477,372 45			
	Fonds de réimpositions	952,876 85			
Taxe additionnelle sur les bois des communes et des établissements publics			1,034,644 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,391 32			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,061 80			
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,072 43			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,003 86			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,003 86			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,815,392 53	53,379,175 19		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	330,493 03			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,810,788 75			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	413,368 40			
	Fonds de réimpositions	428,599 21		363,417,990f 48c	"
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,011 51			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,002 84			
	5 centimes pour décharges et non-valeurs et frais de recensement	1,100,000 57	27,269,813 29		
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	536,573 29			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	113,225 08			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	23,734,359 47			
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,042,353 38			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	756,153 64			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,236,060 45	29,446,111 59		
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,154,448 15			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	236,896 24			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	285,840 26			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)			703,654 30		
			363,417,990 48	(A) 363,417,990 48	"

(Voir les développements, pages 486 à 505.)

(A) Antérieurement au 1er janvier 1835 ..... 316,173,997f 00c
Pendant l'année 1835 ..... 47,243,993 48
} 363,417,990f 48c

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES IMPOSITIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	154,828,036f 42c			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,772,229 92			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	29,454,706 24			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,548,264 38			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,548,264 39			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,501,374 74	252,639,104f 61c		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,540,945 20			
	——— pour dépenses du cadastre	4,475,265 13			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,114,939 36			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,901,364 67			
	Fonds de réimpositions	953,714 16			
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics			1,034,644 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,296 30			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,439,973 05			
	19 centimes pour dépenses départementales fixes et variables	6,459,968 02			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	339,998 32			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	339,998 31	53,826,900 00		
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,875,160 97			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	518,928 07			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,714,224 36			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	468,255 07		317,147,621f 98c	48,544,784 23
	Fonds de réimpositions	670,097 53			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	21,999,979 36			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,519,996 70			
	4 centimes pour décharges et non-valeurs et frais de recensement	879,998 97	27,052,545 78		
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	561,797 68			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	90,773 07			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	24,800,639 95			
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,078,180 05			
	Centimes facultatifs pour dépense d'utilité départementale	800,816 96			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges; aux attributions des communes; aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,504,229 94	30,448,153 87		
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	264,286 97			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818)			691,057 95		
			365,692,406 21	317,147,621 98	48,544,784 23

(Voir les développements, pages 506 à 515).

Suite des CONTRIBUTIONS

Enregistrement,

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Pendant l'année 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.. de meubles	7,586,431f 00c	7,586,308f 68c	3f 30c	7,586,311f 98c	119f 02c
		Ventes.. d'immeubles	71,976,431 39	71,956,480 29	12,569 77	71,969,050 06	7,381 33
		Donations. en ligne directe	5,405,538 96	5,405,361 59	176 00	5,405,537 59	1 37
		Donations. entre époux	40,661 04	40,558 74	"	40,558 74	102 30
		Donations. en ligne collatérale	1,079,185 09	1,079,185 09	"	1,079,185 09	"
		Donations. entre personnes non parentes	674,680 76	672,573 27	"	672,573 27	2,107 49
		Successions. en ligne directe	8,420,339 89	8,420,339 89	"	8,420,339 89	"
		Successions. entre époux	3,529,867 59	3,529,867 59	"	3,529,867 59	"
		Successions. en ligne collatérale	15,068,612 13	15,068,612 13	"	15,068,612 13	"
		Successions. entre personnes non parentes	3,666,331 36	3,666,331 36	"	3,666,331 36	"
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,427,325 11	1,427,316 78	3 96	1,427,320 74	4 37
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	586,088 54	585,696 50	34 54	585,731 04	357 50
		Actes divers. Obligations	6,017,444 53	6,017,227 39	77 66	6,017,305 05	139 48
		Actes divers. Cautionnements	740,037 10	740,037 10	"	740,037 10	"
		Actes divers. Libérations	3,829,579 47	3,829,469 36	28 93	3,829,498 29	81 18
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidatns.	1,279,745 72	1,279,130 64	412 28	1,279,542 92	202 80
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,815,903 95	5,815,887 45	2 20	5,815,889 65	14 30
		—— judiciaires	3,916,068 22	3,915,970 32	97 90	3,916,068 22	"
		—— extrajudiciaires	7,421,871 78	7,421,869 58	2 20	7,421,871 78	"
		—— de l'état civil	1,565 30	1,565 30	"	1,565 30	"
	Droits et demi-droits en sus		1,559,518 42	1,552,884 42	1,667 76	1,554,552 18	4,966 24
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc* (*).			150,043,227 35	150,012,673 47	15,076 50	150,027,749 97	15,477 38
Greffes, *y compris le décime pour franc*			3,998,375 08	3,998,288 02	51 53	3,998,339 55	35 53
Hypothèques (*idem*)			1,510,636 61	1,508,509 87	969 21	1,509,479 08	1,157 53
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)			4,146,026 77	3,657,450 98	242,751 96	3,900,202 94	245,823 83
Décime pour franc. des amendes attribuées aux communes et hospices			117,031 10	70,187 55	12,831 64	83,019 19	34,011 91
Décime pour franc. des attributions des greffiers sur les droits de greffe			101,265 99	101,264 91	0 34	101,265 25	0 74
Droit du sceau attribué au trésor. (Loi du 17 août 1828.)			114,332 92	114,332 92	"	114,332 92	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,058,570 00	2,058,570 00	"	2,058,570 00	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			262,985 52	262,985 52	"	262,985 52	"
Recouvrements de frais de justice			1,611,598 85	996,963 95	215,144 47	1,212,108 42	399,490 43
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			60,351 62	45,637 50	9,578 80	55,216 30	5,135 32
			164,024,401 81	162,826,864 69	496,404 45	163,323,269 14	701,132 67
Timbre.	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		89,666 66	89,666 66	"	89,666 66	"
Timbre.	Timbre non sujet au décime pour franc		28,883,850 25	28,883,502 97	134 05	28,883,637 02	213 23
Revenus et prix de vente de domaines	Pêche. (*Baux et licences.*)		422,440 76	369,621 92	16,167 77	385,789 69	36,651 07
Revenus et prix de vente de domaines	Revenus de domaines		536,085 46	444,135 65	62,596 12	506,731 77	29,353 69
Revenus et prix de vente de domaines	Dommages-intérêts adjugés à l'État		169,730 03	88,023 05	29,479 38	117,502 43	52,227 60
Revenus et prix de vente de domaines	Rentes. (Arrérages et transferts.)		89,246 56	52,896 50	5,794 98	58,691 48	30,555 08
Revenus et prix de vente de domaines	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		80,105 20	74,149 96	4,613 18	78,763 14	1,342 06
Revenus et prix de vente de domaines	Épaves, déshérences et biens vacants		241,247 90	196,870 14	10,244 92	207,115 06	34,132 84
Revenus et prix de vente de domaines	Biens vendus en exécution des lois du 25 vent. an XII et antérres		2,099,063 53	2,029,833 19	20,966 07	2,050,799 26	48,264 27
Revenus et prix de vente de domaines	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		208,830 28	119,469 38	14,524 60	133,993 98	74,836 30
Domaines et bois engagés ou échangés			1,477,750 94	128,216 53	980,569 05	1,108,785 58	368,965 36
(*) (Voir, pages 524 à 543, le développement par nature d'actes et de mutations.)			198,322,419 38	195,303,250 64	1,641,494 57	196,944,745 21	1,377,674 17

ET REVENUS PUBLICS.

Timbre et Domaines.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes.... de meubles	7,709,697f 06c	7,709,424f 70c	272f 36c
		Ventes.... d'immeubles	72,216,384 24	72,205,029 48	11,354 76
		Donations.. en ligne directe	5,597,651 78	5,597,578 90	72 88
		Donations.. entre époux	43,066 57	42,964 27	102 30
		Donations.. en ligne collatérale	1,023,119 53	1,023,106 33	13 20
		Donations.. entre personnes non parentes	770,007 67	768,367 68	1,639 99
		Successions. en ligne directe	8,836,820 63	8,836,450 59	370 04
		Successions. entre époux	3,642,381 92	3,642,257 84	124 08
		Successions. en ligne collatérale	16,619,752 94	16,619,306 23	446 71
		Successions. entre personnes non parentes	3,412,124 87	3,412,124 87	"
		Actes divers. Baux et antichrèses	1,434,432 84	1,434,427 60	5 24
		Actes divers. Adjudications au rabais et marchés	644,821 45	644,445 03	376 42
		Actes divers. Obligations	6,052,449 80	6,052,310 32	139 48
		Actes divers. Cautionnements	762,239 33	762,239 33	"
		Actes divers. Libérations	3,852,067 67	3,851,983 74	83 93
		Actes divers. Condamnations, collocations et liquidations	1,255,156 85	1,254,954 04	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,724,179 48	5,724,150 88	28 60
		—— judiciaires	3,857,518 44	3,857,516 24	2 20
		—— extrajudiciaires	7,404,190 71	7,404,190 71	"
		—— de l'état civil	1,321 10	1,321 10	"
	Droits et demi-droits en sus		1,681,539 19	1,673,236 27	8,302 92
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*			152,540,924 07	152,517,386 15	23,537 92
Greffes, *y compris le décime pour franc*			4,014,237 52	4,014,237 52	"
Hypothèques, *idem*			1,562,541 09	1,559,368 80	3,172 29
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, *idem*			3,120,929 03	2,920,929 03	200,000 00
Décime pour franc.... des amendes attribuées aux communes et hospices			92,106 86	80,106 86	12,000 00
Décime pour franc.... des attributions des greffiers sur les droits de greffe			102,379 36	102,379 36	"
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,263,776 00	2,263,776 00	"
Droit du sceau attribué au Trésor. (Loi du 17 août 1828.)			91,166 66	91,166 66	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			257,356 70	257,356 70	"
Recouvrements de frais de justice			1,339,706 83	1,114,706 83	225,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			59,070 74	49,070 74	10,000 00
			165,444,194 86	164,970,484 65	473,710 21
Timbre...	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		97,610 56	97,610 56	"
Timbre...	Timbre non sujet au décime pour franc		30,201,116 63	30,200,762 93	353 70
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche. (Baux et licences.)		435,845 32	385,845 32	50,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus de domaines		560,722 79	490,722 79	70,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État		133,357 48	103,357 48	30,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Rentes. (Arrérages et transferts.)		72,280 16	62,280 16	10,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		107,914 19	102,914 19	5,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Épaves, déshérences et biens vacants		550,574 53	520,574 53	30,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Biens vendus en exécution des lois des 25 ventôse an XII et antérieures		2,072,203 32	2,012,203 32	60,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		121,979 79	71,979 79	50,000 00
Domaines et bois engagés ou échangés			313,740 31	163,740 31	150,000 00
(Le développement, par nature d'actes et de mutations, sera publié dans le compte de l'année 1836.).			200,111,539 94	199,182,476 03	929,063 91

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	101,398,966f 70c	101,398,966f 70c	"	101,398,966f 70c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,087,341 96	1,087,341 96	"	1,087,341 96	"
Droits de douanes — au transit	44,807 46	44,807 46	"	44,807 46	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	63,855 74	63,855 74	"	63,855 74	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	582 64	582 64	"	582 64	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	57,007 53	57,007 53	"	57,007 53	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,480 00	13,480 00	"	13,480 00	"
Droits de navigation — Francisation des navires	4,853 47	4,853 47	"	4,853 47	"
Droits de navigation — Transfert de propriété des navires	4,166 48	4,166 48	"	4,166 48	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,540,311 91	1,540,311 91	"	1,540,311 91	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	270,858 63	270,858 63	"	270,858 63	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	113,978 70	113,978 70	"	113,978 70	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	9,396 20	9,396 20	"	9,396 20	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	89,987 15	89,987 15	"	89,987 15	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	208,337 70	208,337 70	"	208,337 70	"
Droits de navigation — Taxes locales, pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	415,790 05	415,790 05	"	415,790 05	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— d'amélioration du port de Boulogne	21,610 08	21,610 08	"	21,610 08	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— du bassin de la Sèvre niortaise	196 43	196 43	"	196 43	"
Droits de navigation — Taxes locales, Droit de péage perçu à Bordeaux, pour subvenir aux travaux du port	85,393 33	85,393 33	"	85,393 33	"
Droits de navigation — Taxes locales, Droit d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	10,627 34	10,627 34	"	10,627 34	"
Droits et produits accessoires — Timbre des expéditions	339,405 15	339,405 15	"	339,405 15	"
Droits et produits accessoires — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	574 88	574 88	"	574 88	"
Droits et produits accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	12,538 12	12,538 12	"	12,538 12	"
Droits et produits accessoires — Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	29,187 20	29,187 20	"	29,187 20	"
Droits et produits accessoires — Moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	869 26	869 26	"	869 26	"
Droits et produits accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	48,000 00	"	48,000 00	"
Droits et produits accessoires — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	153,208 35	153,208 35	"	153,208 35	"
Droits et produits accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	952 68	952 68	"	952 68	"
Droits et produits accessoires — Recettes accidentelles	31,514 49	31,514 49	"	31,514 49	"
Droits et produits accessoires — Fonds en dépôt et non réclamés au 31 décembre 1834	46,165 36	46,165 36	"	46,165 36	"
	106,103,964 99	106,103,964 99	"	106,103,964 99	"
Taxe de consommation des sels	53,515,559 82	53,515,559 82	"	53,515,559 82	"
(Voir, pages 550 à 567, le développement par nature de valeurs et de marchandises.)	159,619,524 81	159,619,524 81	"	159,619,524 81	"

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation	102,512,926f 05c	102,512,926f 05c	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,155,104 77	1,155,104 77	"
Droits de douanes — au transit	50,356 69	50,356 69	"
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	78,106 54	78,106 54	"
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	789 69	789 69	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	52,035 10	52,035 10	"
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	16,455 63	16,455 63	"
Droits de navigation — Francisation des navires	6,076 56	6,076 56	"
Droits de navigation — Transfert de propriété des navires	3,995 77	3,995 77	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,626,460 33	1,626,460 33	"
Droits de navigation — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	289,128 39	289,128 39	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	114,556 30	114,556 30	"
Droits de navigation — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	9,618 40	9,618 40	"
Droits de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	92,998 95	92,998 95	"
Droits de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	216,786 40	216,786 40	"
Droits de navigation — Taxes locales, pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	7,475 07	7,475 07	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— du Havre	13,540 86	13,540 86	"
Droits de navigation — Taxes locales, Droit de péage perçu à Boulogne pour subvenir à l'amélioration du port	26,864 18	26,864 18	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— au Havre pour subvenir à l'achèvement du port	438,932 98	438,932 98	"
Droits de navigation — Taxes locales, ——— à Marans pour subvenir à l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise	155 71	155 71	"
Droits de navigation — Taxes locales, Droit de péage perçu à Bordeaux, pour subvenir aux travaux du port	94,220 38	94,220 38	"
Droits et produits accessoires — Timbre des expéditions	351,727 20	351,727 20	"
Droits et produits accessoires — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	449 90	449 90	"
Droits et produits accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	10,371 26	10,371 26	"
Droits et produits accessoires — Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	32,107 21	32,107 21	"
Droits et produits accessoires — Moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	2,662 85	2,662 85	"
Droits et produits accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	49,500 00	49,500 00	"
Droits et produits accessoires — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	162,491 69	162,491 69	"
Droits et produits accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	797 78	797 78	"
Droits et produits accessoires — Recettes accidentelles	15,598 22	15,598 22	"
	107,432,290 86	107,432,290 86	"
Taxe de consommation des sels	54,759,422 16	54,759,422 16	"
(Le développement par nature de valeurs et de marchandises sera publié dans le compte de 1836.)	162,191,713 02	162,191,713 02	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc	5,579,647 87	5,566,404 19	8,770 56	5,575,174 75	4,473 12
Droit de 15 centimes par expédition	649,160 85	649,159 06	1 79	649,160 85	"
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	46,177,919 36	45,218,499 82	738,811 73	45,957,311 55	220,607 81
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,389,762 10	15,764,458 14	429,598 73	16,194,056 87	195,705 23
Droit de fabrication sur les bières	7,680,333 81	7,522,353 60	148,828 44	7,671,182 04	9,151 77
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	2,937,640 47	2,906,104 47	29,891 33	2,935,995 80	1,644 67
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	5,851,958 42	5,413,529 27	404,647 43	5,818,176 70	33,781 72
Cartes	540,296 28	485,811 68	54,484 60	540,296 28	"
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur)	7,562,449 59	7,334,428 13	228,021 46	7,562,449 59	"
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,586,226 85	1,586,226 85	"	1,586,226 85	"
Navigation et péages sur les rivières et canaux	4,546,120 95	4,545,710 94	410 01	4,546,120 95	"
Péages sur les ponts	404,127 76	404,127 76	"	404,127 76	"
Timbre des expéditions et quittances délivrées	2,669,328 60	2,668,934 30	394 30	2,669,328 60	"
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,168,048 69	1,091,044 88	20,618 06	1,111,662 94	56,385 75
Dixième du produit des octrois	5,209,491 70	4,838,381 03	369,964 52	5,208,345 55	1,146 15
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	228,829 35	228,829 35	"	228,829 35	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,203,290 78	1,145,370 02	19,201 70	1,164,571 72	38,719 06
Recettes extraordinaires	113,759 87	109,067 70	4,692 17	113,759 87	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois.	422,925 15	417,506 11	5,419 04	422,925 15	"
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	242,053 31	191,454 86	40,636 71	232,091 57	9,961 74
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions, etc	95,972 75	67,092 81	28,844 92	95,937 73	35 02
Sur les fabricants de cartes	142,144 23	142,144 23	"	142,144 23	"
Sur les employés, pour prix d'instruments	13,106 20	13,068 90	37 30	13,106 20	"
Sur les cultivateurs de tabacs	138,972 59	138,972 59	"	138,972 59	"
	111,553,567 53	108,448,680 69	2,533,274 80	110,981,955 49	571,612 04
Produit de la vente des tabacs	72,644,522 00	72,643,710 84	811 16	72,644,522 00	"
Produit de la vente des poudres	4,557,002 92	4,554,795 92	2,207 00	4,557,002 92	"
(Voir le développement par nature de valeurs et quantités, pages 570 à 597.)	188,755,092 45	185,647,187 45	2,536,292 96	188,183,480 41	571,612 04

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	5,870,894f 55c	54f 69c	5,865,083f 03c	5,865,137f 72c	5,756f 83c
Droit de 15 centimes par expédition	631,523 25	10 80	631,511 70	631,522 50	0 75
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	36,286,132 53	7,802 40	35,542,897 52	35,550,699 92	735,432 61
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,331,556 39	"	10,331,556 36	10,331,556 36	0 03
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,789,015 54	839 72	16,261,961 18	16,262,800 90	526,214 64
Droit de fabrication sur les bières	7,644,146 63	421 25	7,502,929 82	7,503,351 07	140,795 56
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,042,187 49	752 43	3,013,429 51	3,014,181 94	28,005 55
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	6,182,602 75	410 63	5,753,959 09	5,754,369 72	428,233 03
Cartes	573,353 59	1 10	524,546 88	524,547 98	48,805 61
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,356,689 09	"	6,988,818 44	6,988,818 44	367,870 65
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,603,599 56	"	1,603,599 56	1,603,599 56	"
Navigation sur les rivières et canaux	4,913,334 07	"	4,912,788 18	4,912,788 18	545 89
Péages sur les ponts	392,140 51	"	392,140 51	392,140 51	"
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,702,887 50	7 20	2,702,565 30	2,702,572 50	315 00
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,079,525 56	1,710 81	1,042,625 76	1,044,336 57	35,188 99
Dixième du produit des octrois	5,570,161 45	143 08	5,198,941 30	5,199,084 38	371,077 07
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	279,339 49	"	279,339 49	279,339 49	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	956,355 44	3,630 02	934,418 59	938,048 61	18,306 83
Recettes extraordinaires	115,815 86	"	114,469 90	114,469 90	1,345 96
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois.	453,643 60	30 24	448,012 38	448,042 62	5,600 98
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	261,359 78	7 33	208,141 21	208,148 54	53,211 24
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	105,861 03	7 57	91,761 30	91,768 87	14,092 16
Sur les fabricants de cartes	145,058 55	"	145,058 55	145,058 55	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	22,661 80	"	22,659 20	22,659 20	2 60
Sur les cultivateurs de tabacs	115,324 46	"	115,324 46	115,324 46	"
	113,425,170 47	15,829 27	110,628,539 22	110,644,368 49	2,780,801 98
Produit de la vente des tabacs	74,435,053 65	"	74,434,588 09	74,434,588 09	465 56
Produit de la vente des poudres	4,615,012 47	"	4,612,668 47	4,612,668 47	2,344 00
(Le développement par nature de valeurs et quantités sera publié dans le compte de 1836.)	192,475,236 59	15,829 27	189,675,795 78	189,691,625 05	2,783,611 54

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1835.	PENDANT l'année 1835.	TOTAL.	
Produit de la taxe des lettres	31,295,773 45	31,295,773 45	"	31,295,773 45	"
Produit du service rural	1,605,315 94	1,605,315 94	"	1,605,315 94	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	821,479 05	821,479 05	"	821,479 05	"
Produit des places dans les malles-postes	1,751,090 86	1,751,090 86	"	1,751,090 86	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	56,553 38	56,553 38	"	56,553 38	"
Produit des offices étrangers	630,240 79	312,527 62	317,713 17	630,240 79	"
Recettes extraordinaires	27,501 21	22,416 66	5,084 55	27,501 21	"
	36,187,954 68	35,865,156 96	322,797 72	36,187,954 68	"

(Voir, pages 604 à 614, le développement par nature de produits.)

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres	32,173,786f 27c	32,173,786f 27c	"
Produit du service rural	1,735,290 33	1,735,290 33	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	790,462 75	790,462 75	"
Produit des places dans les malles-postes	1,643,810 44	1,643,810 44	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	87,722 50	87,722 50	"
Produit des offices étrangers	659,290 51	336,220 14	323,070f 37c
Recettes extraordinaires	25,535 80	22,803 80	2,732 00
	37,115,898 60	36,790,096 23	325,802 37

(Le développement par nature de produits sera publié dans le compte de 1836.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Coupes de Bois.

EXERCICE 1834.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'exercice 1834 qui ont été mises en vente	27,506 04	321,306	
A déduire : Coupes restées invendues	3,298 45	"	
RESTE pour coupes adjugées	24,207 59	321,306	

La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 682 fr. l'hectare, et a produit pour le Trésor une ressource de 16,494,206f 99c, et il a été vendu des arbres pour 2,933,818f 35c, ensemble : 19,428,025f 84c.

Cette somme représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1834 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant a été entièrement réalisé par les receveurs généraux des finances, ci. 19,428,025f 84c

PRODUITS ACCESSOIRES.

Ces produits ont été recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, et se rattachent, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1834.

Ils se subdivisent ainsi qu'il suit :

Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,066,427 79	
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis, délivrances aux usagers	576,756 11	
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	117,679 92	
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	55,069 36	
Recouvrement de frais de vacations des arpenteurs dans les bois de l'État	86,754 56	3,425,729 73
——— de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	411,109 07	
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	96,006 89	
Recettes accidentelles	15,926 03	
TOTAL du produit des coupes de bois de l'exercice 1834		22,853,755 57

Ces recettes ont été réalisées pendant les années ci-après :

	ANNÉE 1834.	ANNÉE 1835.	TOTAL.
Principal	19,320,453f 14c	107,572f 70c	19,428,025f 84c
Produits accessoires	3,241,230 22	184,499 51	3,425,729 73
(Voir le développement, pages 618 à 623.)	22,561,683 36	292,072 21	22,853,755 57

EXERCICE 1835.

PRODUIT PRINCIPAL.

	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'ordinaire 1834 qui ont été mises en vente	25,229	424,516	
A déduire : coupes restées invendues	1,370	22,967	
RESTE pour coupes adjugées	23,859	401,549	

La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 708f l'hectare, et a produit pour le Trésor une ressource de 16,896,772f, et il a été vendu des arbres pour 3,614,941f, ensemble 20,511,713f.

Cette ressource représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1835 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant était à réaliser par les receveurs généraux, ci. 20,511,713f 00c

Les recouvrements effectués pendant l'année 1835 ne s'étant élevés qu'à . . . . 19,971,742 21 — 19,971,742f 21c

Il est resté à recouvrer au 1er janvier 1836 . . . . 539,970 79

PRODUITS ACCESSOIRES.

Cette ressource, dont les receveurs de l'enregistrement suivent la réalisation, se rattache, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1835.

Les droits constatés en 1835 montent à 4,023,472f 21c

Les recouvrements s'élèvent à 3,334,710f 38c, savoir :

Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,156,628f 31c	
Prix de ventes de plants d'arbres, chablis, délivrances aux usagers	495,186 98	
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	106,397 40	
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	41,402 11	
Recouvrement de frais de vacations des arpenteurs dans les bois de l'État	87,015 15	
——— de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	330,630 39	
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	110,545 39	
Recettes accidentelles	6,904 65	
		3,334,710 38 — 3,334,710 38

Et il reste à recouvrer, au 1er janvier 1836 . . . . 688,761 83

TOTAL des recouvrements effectués sur le produit des coupes de bois de l'exercice 1835 au 1er janvier 1836 . . . 23,306,452 59

(Le développement de ces produits sera publié dans le compte de l'année 1836.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Salines et Mines de Sel de l'Est.

EXERCICE 1834.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé	111,755f 16c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger	3,408,111 80
Recettes de diverses origines	1,711,017 64
TOTAL de la Recette	5,230,884 60

DÉPENSE.

Frais généraux		1,877,441 23
Frais d'exploitation		2,865,165 72
Remise du cinquième du bénéfice brut alloué à la compagnie sur le sel de mer		1,571 40
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
Diminution sur les sels en expédition pour la Suisse		"
TOTAL de la Dépense		4,844,178 35
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1834. — Trésor public	265,029 69	386,706 25
Répartition du bénéfice de l'exploitation pour l'année 1834. — Actionnaires	121,676 56	
TOTAL égal à celui de la Recette		5,230,884 60

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation	265,029 69
Montant brut du produit acquis au Trésor et porté en recette au budget de l'exercice 1834	1,465,029 69

(Voir les développements, pages 626 et suivantes.)

EXERCICE 1835.

RECETTE.

Vente de sel fossile en blocs pour la saturation, et de sel égrugé	124,656f 98c
Vente de sel raffiné à l'intérieur et à l'étranger	3,677,432 28
Recettes de diverses origines	2,664,623 54
TOTAL de la Recette	6,466,712 80

DÉPENSE.

Frais généraux		1,883,490f 04c
Frais d'exploitation		3,890,071 30
Remise du cinquième du bénéfice brut alloué à la compagnie sur le sel de mer		20 00
Prélèvements autorisés par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830		100,000 00
Prix d'acquisition de la fabrique d'acide sulfurique existant à Dieuze		211,725 00
TOTAL de la Dépense		6,085,306 34
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1835. — Trésor public	261,054f 85c	381,406 46
Répartition du bénéfice présumé de l'exploitation de l'année 1835. — Actionnaires	120,351 61	
TOTAL égal à celui de la Recette		6,466,712 80

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000f 00c
Part dans le bénéfice présumé de l'exploitation	261,054 85
Produit probable revenant au Trésor pour l'exercice 1835	1,461,054 85
Recette effectuée pendant l'année 1835	1,200,000 00
RESTE à recouvrer	261,054 85

(Voir les développements, page 631.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ferme des Jeux.

EXERCICE 1834.

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er janv. 1835.	PENDANT l'année 1835.	TOTAL.	
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,041,666f 66c	458,333f 34c	5,500,000f 00c	"

EXERCICE 1835.

	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTES À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000f 00c	5,041,666f 66c	458,333f 34c

Bénéfice de la Loterie royale.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES ROUES.	PRODUIT des MISES.	LOTS GAGNANTS acquittés (*à déduire*).	PRODUIT NET des recouvrements.
Roue de Paris	9,669,046f 10c	7,259,579f 55c	2,409,466f 55c
—— de Lille	3,908,412 20	3,253,186 75	655,225 45
—— de Strasbourg	3,025,338 50	2,005,257 35	1,020,081 15
—— de Lyon	4,047,024 50	3,243,530 45	803,494 05
—— de Bordeaux	2,951,776 55	2,257,591 25	694,185 30
	23,601,597 85	18,019,145 35	5,582,452 50
Recettes accidentelles et extraordinaires			1,337 80
Total du produit net recouvré pendant l'année 1834			5,583,790 30

(Voir le développement, pages 656 à 661 du compte des finances de l'année 1834.)

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES ROUES.	PRODUIT des MISES.	LOTS GAGNANTS acquittés (*à déduire*).	PRODUIT NET des recouvrements.
Roue de Paris	9,770,846f 95c	7,385,475f 60c	2,385,371f 35c
—— de Lille	4,363,029 85	2,430,285 20	1,932,744 65
—— de Strasbourg	3,293,255 75	2,328,163 95	965,091 80
—— de Lyon	4,539,859 40	3,241,005 65	1,298,853 75
—— de Bordeaux	3,235,676 50	2,056,478 55	1,179,197 95
	25,202,668 45	17,441,408 95	7,761,259 50
Recettes accidentelles et extraordinaires			3,665 56
Total du produit net recouvré pendant l'année 1835			7,764,925 06

(Voir le développement, pages 636 à 641.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

EXERCICE 1835.				
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
PRODUIT DE LA RÉTRIBUTION ET DES DROITS UNIVERSITAIRES.				
Rétribution.				
Colléges royaux	275,004 14	275,004 14	"	
Colléges communaux	375,275 02	339,305 02	35,970 00	
Institutions et pensions	556,553 89	484,607 56	71,946 33	
Produit des facultés.				
Facultés de droit — Inscriptions	213,165 00	213,165 00	"	
Facultés de droit — Examens	614,810 00	614,810 00	"	
Facultés de droit — Diplômes	76,242 00	76,242 00	"	
Facultés de médecine — Inscriptions	423,077 18	411,452 18	11,625 00	
Facultés de médecine — Examens	143,759 00	143,759 00	"	
Facultés de médecine — Diplômes	60,370 00	60,370 00	"	
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Inscriptions	927 00	927 00	"	
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Examens	100,150 00	100,150 00	"	
Facultés de théologie, des sciences et des lettres — Diplômes	73,826 00	73,826 00	"	
Droit annuel	53,722 03	47,149 19	6,572 84	
PRODUIT DE LA DOTATION ET DES DOMAINES APPARTENANT A L'UNIVERSITÉ.				
Dotation	521,088 00	521,088 00	"	
Domaines	30,895 04	29,888 95	1,006 09	
	3,518,864 30	3,391,744 04	127,120 26	

(Voir le développement, pages 644 à 655.)

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Recette.	Opérations de l'année 1835. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 666)	1,135,986 96	1,115,757 65	847,942 25	327,712 94	1,135,986 96	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	228,633 84	190,345 66	38,288 18	"	228,633 84	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5,230 00	5,230 00	"	"	5,230 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	943,838 34	396,710 75	547,127 59	"	943,838 34	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	468,797 29	250,000 00	218,797 29	"	468,797 29	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	282,775 94	241,263 05	41,412 89	"	282,775 94	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	286,071 71	252,959 62	33,112 09	"	286,071 71	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	44,226 93	36,665 48	7,561 45	"	44,226 93	"
Prod. de visa de passe-ports et de légalis. d'actes au minist. des affaires étrangères	53,998 00	53,998 00	"	"	53,998 00	"
Prod. de la taxe des brév. d'invent. — Solde, au 31 décembre 1833, des fonds existants au Trésor	440,946 50	440,946 50	"	"	440,946 50	"
Prod. de la taxe des brév. d'invent. — Recettes de l'année	265,816 00	265,816 00	"	"	265,816 00	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	891,545 11	3,324 97	888,320 14	"	891,545 11	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	50,528 50	50,528 50	"	"	50,528 50	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Affermages de terrains militaires	432,791 62	405,056 95	27,734 67	"	432,791 62	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Divers autres produits	403 52	403 52	"	"	403 52	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,757 00	1,757 00	"	"	1,757 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	144,913 91	144,913 91	"	"	144,913 91	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,468 93	9,468 93	"	"	9,468 93	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	35,330 43	35,330 43	"	"	35,330 43	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	6,575 00	6,575 00	"	"	6,575 00	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire pour le ministère de la guerre	119,457 63	46,217 63	73,240 00	"	119,457 63	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	194,385 25	187,780 15	6,605 10	"	194,385 25	"
Produit de la vente de terrains et édifices de la ville du Havre. (Loi du 15 mai 1825)	213,639 85	213,639 85	"	"	213,639 85	"
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du sceau des titres	2,256 50	2,127 50	129 00	"	2,256 50	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	2,576 08	2,576 08	"	"	2,576 08	
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	43,382 95	43,382 95	"	"	43,382 95	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	193,694 64	200,960 62	"	7,265 98	193,694 64	"
A reporter	6,499,028 43	4,603,736 70	2,730,270 65	834,978 92	6,499,028 43	"

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Recette.	Opérations de l'année 1835. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 667)	9,177 29	"	1,142,704f 39c	1,133,527 10	9,177 29	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	236,579 74	"	196,250 60	"	196,250 60	40,329 14
Produit des mines. — Produits extraordinaires	2,775 00	"	2,775 00	"	2,775 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	967,440 29	"	439,658 07	"	439,658 07	527,782 22
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	468,797 29	"	468,797 29	"	468,797 29	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	226,976 99	"	222,082 55	"	222,082 55	4,894 44
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	166,461 88	"	147,158 80	"	147,158 80	19,303 08
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	45,637 92	"	36,114 59	"	36,114 59	9,523 33
Produit de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	52,238 00	"	52,238 00	"	52,238 00	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	1,460,773 82	"	1,460,773 82	"	1,460,773 82	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	264,428 11	"	264,428 11	"	264,428 11	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	332,504 00	"	332,504 00	"	332,504 00	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	855,000 00	"	14,867 38	"	14,867 38	840,132 62
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	48,513 50	"	48,513 50	"	48,513 50	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Affermages de terrains militaires	417,493 60	"	417,493 60	"	417,493 60	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,823 00	"	1,823 00	"	1,823 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	116,836 39	"	116,836 39	"	116,836 39	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	9,412 06	"	9,412 06	"	9,412 06	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	3,482 54	"	3,340 00	899 35	2,440 65	1,041 89
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	26,884 78	"	26,884 78	"	26,884 78	"
Produit de la vente de terrains, affecté, par la loi du 13 mai 1825, à des constructions qui étaient à faire par le ministère de la guerre	19,311 87	"	19,311 87	"	19,311 87	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	87,750 00	"	87,750 00	"	87.750 00	"
Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre. (Loi du 15 mai 1825)	68,594 94	"	68,594 94	"	68,594 94	"
Recettes provenant de débets et accroissement de débets constatés à la charge de divers comptables des finances, par suite d'arrêts de la cour des comptes et de vérifications administratives	1,381 31	"	1,381 31	"	1,381 31	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	76,317 99	"	76,317 99	"	76,317 99	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	103,516 67	"	103,649 83	133 16	103,516 67	"
A reporter	6,070,108 98	"	5,761,661 87	1,134,559 61	4,627,102 26	1,443,006 72

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLIS.

Suite des *Produits divers.*

Suite de l'EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	6,499,028 43	4,603,736 70	2,730,270 65	434,978 92	6,499,028 43	"
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. (Loi du 25 mars 1831).....	434,928 68	434,928 68	"	"	434,928 68	"
Intérêts bonifiés au Trésor sur avances faites à diverses villes.....	1,692 37	1,692 37	"	"	1,692 37	"
	6,935,649 48	5,040,357 75	2,730,270 65	834,978 92	6,935,649 48	"
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 64.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers.....	2,015,071 44	2,003,535 26	11,907 94	371 76	2,015,071 44	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés, et reversements de fonds résultant de ce service.....	141,583 40	139,253 64	2,329 76	"	141,583 40	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement....	51,294 89	211,378 85	"	160,083 96	51,294 89	"
Prix de vente de chevaux de réforme.....	2,356 80	2,356 80	"	"	2,356 80	"
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État.....	5,789 26	5,789 26	"	"	5,789 26	"
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre.....	18,488 80	18,488 80	"	"	18,488 80	"
——— de la marine.....	13,293 98	13,293 98	"	"	13,293 98	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	132,749 14	235,993 12	201,466 94	"	132,749 14	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux.....	4,513 99	18,883 81	"	304,710 92	4,513 99	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires.....	71,999 80	72,079 77	"	14,369 82	71,999 80	"
Produit des vacances d'emplois.....	1,104 88	92,156 14	"	79 97	1,104 88	"
Remplacement de moins-value de mobilier.....	17,655 18	17,655 18	"	91,051 26	17,655 18	"
Indemnités pour remplacement de militaires.....	132,199 00	132,199 00	"	"	132,199 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques.....	731,580 71	398,617 19	332,963 52	"	731,580 71	"
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.....	3,398 14	3,398 14	"	"	3,398 14	"
	3,343,079 41	3.365,078 94	548,668 16	570,667 69	3,343,079 41	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne.....	2,129,214 00	1,071,570 00	1,057,644 00	"	2,129,214 00	"
Produits de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	"
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le développement, page 460).	2,038,340 87	2,021,517 46	38,883 29	22,059 88	2,038,340 87	"
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.).	2,144,327 82	2,144,327 82	"	"	2,144,327 82	"
A reporter.....	7,311,882 69	6,237,415 28	1,096,527 29	22,059 88	7,311,882 69	"

Suite de l'EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulation de recette.	Montant net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report d'autre part....	6,070,108 98	"	5,761,661 87	1,134,559 61	4,627,102 26	1,443,006 72
Suite des PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. (Loi du 25 mars 1831.).....	286,931 26	"	297,555 54	10,624 28	286,931 26	"
Prix de rétrocession ou revente de terrains acquis par l'État pour travaux d'utilité publique.....	37 00	"	37 00	"	37 00	"
	6,357,077 24	"	6,059,254 41	1,145,183 89	4,914,070 52	1,443,006 72
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 14 septembre 1822. V. page 65.)						
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers.....	1,301,218 58	"	1,301,356 31	137 73	1,301,218 58	"
Prix de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service.....	93,411 09	"	101,911 09	8,500 00	93,411 09	"
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement.	172,698 33	"	214,356 42	41,658 09	172,698 33	"
Prix de vente de chevaux de réforme.....	2,765 59	"	2,765 59	"	2,765 59	"
Produits de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État.....	1,236 03	"	1,331 03	95 00	1,236 03	"
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre.....	17,606 40	"	17,606 40	"	17,606 40	"
——— de la marine.....	12,229 00	"	12,229 00	"	12,229 00	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	491,999 75	"	1,532,430 39	1,040,430 64	491,999 75	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux.....	17,735 84	"	48,220 01	30,484 17	17,735 84	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires.....	63,196 83	"	63,285 32	88 49	63,196 83	"
Remplacement de moins-value de mobilier.....	9,538 43	"	9,538 43	"	9,538 43	"
Indemnités pour remplacement de militaires.....	83,521 00	"	83,661 00	140 00	83,521 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques.....	3,600 00	"	3,600 00	"	3,600 00	"
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes.....	787 64	"	787 64	"	787 64	"
	2,271,544 51	"	3,393,078 63	1,121,534 12	2,271,544 51	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêt de la créance sur l'Espagne.....	2,072,671 00	"	"	"	"	2,072,671 00
Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	573,026 90	900,418 50	473,445 40	1,000,000 00	"
Produits et revenus locaux d'Alger. (V. le développement, page 462).	1,600,000 00	"	1,561,630 81	5,250 00	1,556,380 81	43,619 19
Recouvrements sur prêts au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.)..	2,501,404 42	"	2,501,404 42	"	2,501,404 42	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes.....	17,842 72	"	17,842 72	"	17,842 72	"
A reporter.....	7,191,918 14	573,026 90	4,981,296 45	478,695 40	5,075,627 95	2,116,290 19

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers.*

Suite de l'EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	7,311,882 69	6,237,415 28	1,096,527 29	22,059 88	7,311,882 69	"
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	7,566 67	7,566 67	"	"	7,566 67	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	5,000,000 00	5,000,000 00	"	"	5,000,000 00	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1832	57,392 65	57,392 65	"	"	57,392 65	"
	12,376,842 01	11,302,374 60	1,096,527 29	22,059 88	12,376,842 01	"
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	78,801 70	79,580 77	"	779 07	78,801 70	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	63,448 15	63,448 15	"	"	63,448 15	"
Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré	12,432 90	12,432 90	"	"	12,432 90	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,053 50	2,053 50	"	"	2,053 50	"
Recettes à divers titres	45,139 33	42,156 32	3,043 60	60 59	45,139 33	"
Recettes sur les exercices clos	9,102 51	9,102 51	"	"	9,102 51	"
Bénéfices sur ventes de rentes appartenant au Trésor	4,924 72	4,924 72	"	"	4.924 72	"
Reversement au Trésor de la contribution foncière de la saline supprimée de Moyenvic	29,478 93	29,478 93	"	"	29,478 93	"
	245,381 74	243,177 80	3,043 60	839 66	245,381 74	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	830,164 70	701,851 65	128,313 05	"	830,164 70	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois de douanes	1,553,242 22	1,553,242 22	"	"	1,553,242 22	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	847,617 95	847,617 95	"	"	847,617 95	"
	3,231,024 87	3,102,711 82	128,313 05	"	3,231,024 87	"
RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,933,612 44	1,839,713 28	1,093,899 16	"	2,933,612 44	"
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	6,935,649 48	5,040,357 75	2,730,270 65	834,978 92	6,935,649 48	"
Produits divers provenant des ministères	3,343,079 41	3,365,078 94	548,668 16	570,667 69	3,343,079 41	"
Produits extraordinaires	12,376,842 01	11,302,374 60	1,096,527 29	22,059 88	12,376,842 01	"
Recettes de diverses origines	245,381 74	243,177 80	3,043 60	839 66	245,381 74	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,231,024 87	3,102,711 82	128,313 05	"	3,231,024 87	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,933,612 44	1,839,713 28	1,093,899 16	"	2,933,612 44	"
	29,065,589 95	24,893,414 19	5,600,721 91	1,428,546 15	29,065,589 95	"
(Voir le développement par département, pages 676 à 685.)			4,172,175 76			

Suite de l'EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTES à recouvrer sur les droits constatés.
Report	7,191,918 14	573,026 90	4,981,296 45	478,695 40	5,075,627 95	2,116,290 19
Suite des PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
Recettes provenant de l'actif de l'ancienne Liste civile	"	"	4,979 60	4.979 60	"	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1833	8,094 64	"	8,094 64	"	8,094 64	"
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,900,000 00	"	1,900.000 00	"	1,900,000 00	"
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 au gouvernement grec	333,333 33	"	333,333 33	"	333,333 33	"
Versement par la caisse des dépôts du solde de l'ancienne caisse de vétérance de la Liste civile	111,315 92	"	111,315 92	"	111,315 92	"
Versement par la caisse des dépôts du solde des fonds de retraite des hommes d'équipage de la maison du Roi	13,446 66	"	13,446 66	"	13,446 66	"
	10,558,108 69	573,026 90	8,352,466 60	483,675 00	8,441,818 50	2,116,290 19
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	20,003 08	"	21,446 07	1,442 99	20.003 08	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	18,981 39	"	18,981 63	0 24	18,981 39	"
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,105 00	"	2,105 00	"	2,105 00	"
Recettes à divers titres	25,805 85	"	26,144 18	338 33	25,805 85	"
Recettes sur les exercices clos	56,757 28	"	56,757 28	"	56,757 28	"
Réintégration au Trésor pour vol commis en 1827 à la monnaie royale des médailles	9,659 65	"	9,659 65	"	9,659 65	"
	133,312 25	"	135,093 81	1,781 56	133,312 25	"
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.						
Amendes de police simple et de police correctionnelle	931,046 69	"	801,046 69	"	801,046 69	130,000 00
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois de douanes	1,411,921 96	"	1,411·921 96	"	1,411,921 96	"
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	1,021,742 65	"	1,021,742 65	"	1,021,742 65	"
	3,364,711 30	"	3,234,711 30	"	3,234,711 30	130,000 00
RÉCAPITULATION.						
Produits de divers revenus publics	6,357,077 24	"	6,059,254 41	1,145,183 89	4.914,070 52	1,443,006 72
Produits divers provenant des ministères	2,271,544 51	"	3,393,078 63	1,121,534 12	2,271,544 51	"
Produits extraordinaires	10,558,108 69	573,026 90	8,352,466 60	483,675 00	8,441,818 50	2,116,290 19
Recettes de diverses origines	133,312 25	"	135,093 81	1,781 56	133,312 25	"
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,364,711 30	"	3,234,711 30	"	3,234,711 30	130,000 00
	22,684,753 99	573,026 90	21,174,604 75	2,752,174 57	18,995,457 08	3,689,296 91
(Le développement de ces produits, par département, sera publié dans le compte de l'année 1836.)			18,422,430 18			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENT par Ministère des Produits versés au Trésor en exécution de l'Article 3 de l'Ordonnance royale du 14 Septembre 1822.

EXERCICE 1834.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES PRODUITS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES — antérieurement au 1er janvier 1835.	PENDANT L'ANNÉE 1835. — Recette.	PENDANT L'ANNÉE 1835. — Annulations de recette.	TOTAL — par nature de produits.	TOTAL — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	399 45	//	//	399 45	733 47
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	6,664 60	20 24	6,350 82	334 02	
	7,064 05	20 24	6,350 82	733 47	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.					
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	2,257 81	//	//	2,357 81	2,357 81
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	2,678 91	//	600 00	2,078 91	2.078 91
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	33,038 28	1,166 17	//	34,204 45	47,274 59
Produit de loyers de maisons et de ventes de terrains appartenant à l'État	447 80	//	//	447 80	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	13,931 80	40 38	1,349 44	12,622 34	
	47,417 88	1,206 55	1,349 84	47,274 59	
MINISTÈRE DU COMMERCE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	20,742 83	//	//	20,742 83	176,510 72
——— prov. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	139,253 64	2,329 76	//	141,583 40	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	2,213 20	//	//	2,213 20	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	7,553 12	//	74 38	7,478 74	
Remplacement de moins-value de mobilier	4,492 55	//	//	4,492 55	
	174,255 34	2,329 76	74 38	176,510 72	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	1,697,144 65	3,873 82	371 76	1,700,646 71	2,760,997 26
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	211,378 85	//	160,083 96	51,294 89	
Prix de vente de chevaux de réforme	2,356 80	//	//	2,356 80	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	3,128 26	//	//	3,128 26	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	139,205 54	197,475 79	282,427 63	54,253 70	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	16,999 64	//	13,766 54	3,233 10	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	72,079 77	//	79 97	71,999 80	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	18,488 80	//	//	18,488 80	
Remplacement de moins-value de mobilier	13,162 63	//	//	13,162 63	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	386,448 13	323,785 44	//	710,233 57	
Indemnités de remplacement de militaires	132,199 00	//	//	132,199 00	
	2,692,592 07	525,135 05	456,729 86	2,760,997 26	
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	144,110 71	6,867 95	//	150,978 66	226,140 26
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	13,293 98	//	//	13,293 98	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	54,434 93	3,930 53	11,998 37	46,367 09	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	12,169 06	2,050 58	//	14,219 64	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	1,884 17	//	603 28	1,280 89	
	225,892 85	12,849 06	12,601 65	226,140 26	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	108,099 34	//	//	108,099 34	126,986 39
Produit de compensations de valeurs données en payement des dépenses publiques	//	7,127 50	//	7,127 50	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	9,166 41	//	1,909 88	7,256 53	
Produit de vacances d'emplois	92,156 14	//	91,051 26	1,104 88	
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonificat. sur les contrib. dir.	3,398 14	//	//	3,398 14	
	212,820 03	7,127 50	92,961 14	126,986 39	
					3,343,079 41

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET DES PRODUITS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES PENDANT L'ANNÉE 1835. — RECETTE.	ANNULATIONS de recette.	NET DES RECETTES — par nature de produits.	NET DES RECETTES — par ministère.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	2,301 24	//	2,301 24	11,407 13
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	23,439 63	14,333 74	9,105 89	
	25,740 87	14,333 74	11,407 13	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	8,416 30	//	8,416 30	20,364 72
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	17,737 85	5,789 43	11,948 42	
	26,154 15	5,789 43	20,364 72	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	15,696 95	11,562 39	4,134 56	4,134 56
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	91,934 96	//	91,934 96	104,325 31
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	1,236 03	//	1,236 03	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	57,359 84	46,205 52	11,154 32	
	150,530 83	46,205 52	104,325 31	
MINISTÈRE DU COMMERCE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	2,660 60	//	2,660 60	99,636 49
——— proven. des canaux soumiss. et reversem. de fonds résult. de ce service	101,911 09	8,500 00	93,411 09	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	33,381 13	29,816 33	3,564 80	
	137,952 82	38,316 33	99,636 49	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	912,933 86	36 00	912,897 86	1,656,187 25
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	213,225 28	41,658 09	171,567 19	
Prix de vente des chevaux de réforme	2,765 59	//	2,765 59	
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	95 00	95 00	//	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	1,185,823 30	804,952 23	380,871 07	
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	37,007 79	26,384 91	10,622 88	
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	63,285 32	88 49	63,196 83	
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	17,606 40	//	17,606 40	
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3,600 00	//	3,600 00	
Remplacement de moins-value de mobilier	9,538 43	//	9,538 43	
Indemnités de remplacement de militaires	83,661 00	140 00	83,521 00	
	2,529,541 97	873,354 72	1,656,187 25	
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	158,663 26	101 73	158,561 53	245,277 87
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	1,131 14	//	1,131 14	
Produit de vente de cartes du dépôt de la marine	12,229 00	//	12,229 00	
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	185,759 52	119,516 28	66,243 24	
Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	11,212 22	4,099 26	7,112 96	
	368,995 14	123,717 27	245,277 87	
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	124,446 09	//	124,446 09	130,211 18
Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	13,232 17	8,254 72	4,977 45	
Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	787 64	//	787 64	
	138,465 90	8,254 72	130,211 18	
				2,271,544 51

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Ressources extraordinaires.

EXERCICE 1835.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	DROITS CONSTATÉS au profit du Trésor.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS AU TRÉSOR			RESTES À RÉALISER par le Trésor sur les droits constatés.
		antérieurement au 1er janvier 1835.	pendant l'année 1835.	TOTAL.	
Produit de l'aliénation des bois de l'État, autorisée par la loi du 25 mars 1831. (Voir le tableau, pages 444 à 455.)	21,139,130 00	2,086,824 74	18,018,980 00	20,105,804 74	1,033,325 26

ETAT des Recettes faites par anticipation sur l'Exercice 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTES À RECOUVRER.
Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres.				
Droits sur les boissons.	Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	350f 87c	350f 87c	//
	Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	7,863 47	7,863 47	//
	Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	3,004 76	3,004 76	//
	Droit de fabrication sur les bières	123 07	123 07	//
Diverses taxes indirectes.	Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,248 15	1,248 15	//
	Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	383 39	383 39	//
	Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	253 00	253 00	//
	Pêche, francs-bords et recettes accessoires de canaux non soumissionnés	1,797 50	1,797 50	//
	Timbre de toute espèce	5 60	5 60	//
	Dixième du prix des octrois	47 06	47 06	//
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	4,940 03	4,940 03	//
	Recettes extraordinaires	19 00	19 00	//
	Frais d'impressions, transports, etc	32 78	32 78	//
	Indemnités par suite d'exercice	9 06	9 06	//
		20,077 74	20,077 74	//
Produits divers.				
Produit de la rente de l'Inde		895,472 30	895,472 30	//

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Développement des Recettes effectuées pendant les années 1833, 1834 et 1835, sur l'Exercice 1834.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUITS de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE. (a)	PRODUITS DIVERS.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Ain	2,828,200f 43c	1,668,613f 41c	160,421f 36c	1,115,330f 87c	153,565f 08c	221,101f 72c	"	"	27,538f 60c	85,857f 37c	6,260,628f 84c	(a) Produits bruts des mises, déduction faite des lots gagnants payés par les receveurs.
Aisne	6,405,716 22	3,279,520 71	18,958 68	2,444,986 51	423,856 72	435,112 15	"	"	22,847 20	203,153 65	13,234,151 84	
Allier	2,687,808 67	1,474,934 84	"	865,804 15	196,622 31	359,686 98	"	"	"	31,608 23	5,616,465 18	
Alpes (Basses)	1,294,067 34	640,837 85	45,574 14	466,723 89	73,912 81	3,631 01	"	"	"	14,821 90	2,539,568 94	
Alpes (Hautes)	1,052,528 66	530,872 96	66,457 48	433,874 63	56,844 28	20,799 52	"	"	"	14,195 14	2,175,572 67	
Ardèche	2,110,523 29	1,484,301 73	"	882,448 33	163,761 60	9,603 95	"	"	"	28,216 79	4,678,855 69	
Ardennes	3,028,094 46	1,851,319 63	458,224 98	1,810,544 48	296,295 68	744,731 34	"	"	15,698 90	310,906 58	8,515,816 05	
Ariége	1,502,059 50	742,717 11	38,520 12	530,040 38	88,607 82	46,007 98	"	"	"	13,520 20	2,961,473 11	
Aube	3,277,936 40	1,568,106 77	"	1,190,190 19	239,581 75	524,550 17	"	"	18,297 70	55,548 82	6,874,211 80	
Aude	3,596,452 89	1,473,986 10	2,046,809 22	737,848 71	215,775 71	168,365 37	"	"	"	74,871 55	8,314,109 55	
Aveyron	3,149,970 01	1,451,024 95	"	751,119 36	133,704 92	4,762 43	"	"	"	26,517 72	5,517,099 39	
Bouches-du-Rhône	4,923,707 94	3,303,550 65	30,239,891 96	4,004,553 19	1,031,771 71	624 42	"	"	496,510 40	287,335 54	44,287,945 81	
Calvados	7,992,990 99	3,896,779 09	3,370,857 25	2,616,333 80	506,151 66	57,770 77	"	"	41,000 25	154,715 92	18,636,599 73	
Cantal	2,272,813 69	1,177,764 71	"	714,032 82	105,519 56	11,716 40	"	"	"	49,411 48	4,331,258 66	
Charente	3,837,061 10	1,716,691 76	"	923,562 32	186,434 30	46,845 70	"	"	"	327,915 75	7,038,510 93	
Charente-Inférieure	5,296,912 54	2,186,636 96	4,126,857 47	1,548,408 22	321,263 83	751 05	"	"	34,569 40	217,197 72	13,732,597 19	
Cher	2,294,112 31	1,394,979 44	"	922,401 04	141,887 43	323,375 81	"	"	13,370 80	84,314 88	5,174,441 71	
Corrèze	1,871,604 78	1,107,565 67	"	844,027 58	103,677 16	237 63	"	"	"	36,714 77	3,963,827 59	
Corse	493,633 65	232,486 28	198,483 19	"	52,658 47	5,640 66	"	"	"	50,366 09	1,033,268 34	
Côte-d'Or	5,514,186 02	2,594,338 51	"	2,055,619 44	388,115 97	935,011 67	"	"	14,949 20	147,527 03	11,649,747 84	
Côtes-du-Nord	3,594,615 97	1,446,002 39	1,112,920 90	3,541,675 88	202,734 56	"	"	"	"	169,023 21	10,066,972 91	
Creuse	1,550,413 80	1,095,888 80	"	662,334 10	95,053 64	6,016 48	"	"	"	56,913 93	3,466,620 75	
Dordogne	4,458,684 84	1,842,770 15	"	1,206,476 95	184,234 79	2,190 25	"	"	"	37,294 98	7,731,651 96	
Doubs	2,708,283 81	1,436,421 50	184,552 71	1,866,548 64	294,794 51	604,816 65	"	"	33,688 95	195,894 15	7,325,000 92	
Drôme	2,822,707 47	1,681,985 88	"	1,103,602 99	206,035 70	33,699 94	"	"	"	36,319 36	5,884,351 34	
Eure	6,758,333 14	3,511,652 41	"	2,138,613 83	368,747 74	442,987 41	"	"	11,002 50	83,947 05	13,315,284 08	
Eure-et-Loir	4,572,604 23	2,298,709 63	"	1,709,946 03	208,792 71	293,541 84	"	"	"	35,202 39	9,118,796 83	
Finistère	3,317,744 56	1,372,210 74	1,741,766 91	4,049,089 07	311,805 36	25,172 04	"	"	27,617 05	111,425 67	10,956,831 40	
Gard	4,032,620 42	2,076,921 19	2,192,167 90	1,922,755 08	360,112 13	25,109 77	"	"	38,658 50	62,281 57	10,710,646 56	
Garonne (Haute)	5,212,963 11	2,639,114 33	2,872,880 09	2,194,589 47	596,218 85	74,792 43	"	"	86,317 20	101,047 89	13,777,923 37	
Gers	3,408,640 79	1,450,221 70	"	542,231 03	143,365 40	412 65	"	"	"	33,759 25	5,578,630 82	
Gironde	7,837,302 49	4,615,967 40	14,676,820 79	3,601,573 86	1,176,659 37	850 58	"	"	539,683 85	247,619 23	32,696,477 57	
Hérault	4,895,914 76	2,180,185 38	2,703,544 97	1,821,575 01	495,694 83	5,452 96	"	"	60,864 90	74,363 23	12,237,596 04	
Ille-et-Vilaine	4,229,997 58	1,841,993 65	1,228,362 16	3,283,909 01	340,718 70	117,813 28	"	"	12,356 80	70,243 35	11,125,394 53	
Indre	2,297,447 49	1,236,794 26	"	715,855 29	139,985 70	196,722 49	"	"	"	32,885 25	4,619,690 48	
Indre-et-Loire	3,593,133 15	2,026,273 80	"	1,328,502 88	276,174 71	259,400 73	"	"	5,625 40	42,166 17	7,531,276 84	
Isère	5,305,836 04	3,202,627 24	259,829 51	2,213,230 41	353,841 06	138,911 19	"	"	119,790 90	187,259 04	11,781,325 39	
Jura	2,874,976 29	1,497,698 23	57,992 95	2,065,764 57	212,876 47	760,123 86	"	"	"	70,534 54	7,539,966 91	
Landes	1,735,262 57	721,462 54	"	999,580 06	115,855 07	1,886 24	"	"	"	292,951 49	3,866,997 97	
Loir-et-Cher	2,831,931 22	1,492,894 22	"	1,099,871 16	177,774 52	399,927 76	"	"	"	35,657 45	6,038,056 33	
Loire	3,503,387 21	2,034,850 82	"	2,048,234 43	323,873 14	254 80	"	"	35,956 00	81,029 28	8,027,585 68	
Loire (Haute)	2,125,884 38	1,278,875 17	"	587,836 46	94,504 92	9,605 80	"	"	"	19,064 03	4,115,770 76	
Loire-Inférieure	4,092,581 48	2,127,013 26	12,185,133 25	3,170,750 43	471,261 60	60,885 69	"	"	89,843 20	699,590 84	22,897,059 75	
Loiret	4,242,354 96	2,311,638 93	2,722,279 62	2,141,853 82	341,728 70	376,886 48	"	"	38,432 10	77,562 18	12,252,736 79	
Lot	2,744,143 82	928,635 83	"	612,255 88	98,125 22	"	"	"	"	16,216 84	4,399,377 59	
Lot-et-Garonne	4,264,971 21	1,898,948 75	"	1,091,203 49	204,671 73	2,018 27	"	"	"	327,684 16	7,789,497 61	
Lozère	1,185,336 12	598,088 56	"	274,007 77	54,326 87	727 08	"	"	"	14,164 05	2,126,650 45	
Maine-et-Loire	5,303,459 71	2,326,916 42	"	2,460,613 08	309,921 45	159,521 60	"	"	27,685 65	56,477 26	10,644,595 17	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement des Recettes effectuées pendant les années 1833, 1834 et 1835, sur l'Exercice 1834.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	DOUANES et SELS.	BOISSONS, droits divers, tabacs et poudres.	POSTES.	COUPES DE BOIS.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	BÉNÉFICE de LA LOTERIE.	PRODUITS DIVERS.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES sur les contributions et revenus publics.	OBSERVATIONS.
Manche	7,068,179f 01c	2,642,895f 39c	1,798,619f 97c	2,598,573f 81c	328,095f 27c	183f 95c	"	"	19,381f 45c	113,802f 20c	14,569,731f 05c	
Marne	4,623,333 65	3,324,951 08	"	2,219,634 48	396,896 90	825,492 15	"	"	61,543 55	247,317 15	11,699,168 96	
Marne (Haute)	2,998,447 02	1,356,655 61	"	1,014,348 70	200,611 48	534,663 12	"	"	"	49,486 27	6,154,212 20	
Mayenne	3,328,364 88	1,382,156 33	"	1,677,110 32	147,873 44	8 05	"	"	"	24,150 79	6,559,663 81	
Meurthe	4,003,909 30	2,471,682 66	"	5,453,093 12	373,278 36	1,264,990 39	"	"	43,524 05	221,495 14	13,831,973 02	
Meuse	3,341,702 72	1,712,161 55	26,966 25	4,299,242 08	223,185 47	1,116,409 24	"	"	"	142,445 80	7,862,113 11	
Morbihan	3,059,596 50	1,021,926 25	1,231,062 57	2,783,982 71	179,975 59	18,619 54	"	"	"	44,007 70	8,339,170 86	
Moselle	4,015,731 65	2,091,357 19	2,552,552 96	2,284,185 42	350,804 08	741,234 05	"	"	15,059 45	358,574 68	12,409,499 48	
Nièvre	2,941,662 73	1,695,116 89	"	1,157,373 14	214,347 69	313,903 77	"	"	"	92,723 39	6,415,127 61	
Nord	10,613,815 47	5,728,460 61	14,734,875 47	7,830,848 23	948,639 52	1,093,854 83	"	"	75,788 25	1,399,804 56	42,426,086 94	
Oise	5,897,043 90	3,185,093 40	"	2,180,275 35	326,085 87	742,049 10	"	"	15,477 65	61,861 35	12,407,886 62	
Orne	4,707,598 48	2,453,465 29	"	1,413,192 73	261,129 31	563,823 38	"	"	4,022 15	40,450 53	9,443,681 87	
Pas-de-Calais	7,166,222 43	3,611,546 50	2,704,025 88	4,425,616 30	594,254 38	337,827 19	"	"	107,951 65	284,589 64	19,232,033 97	
Puy-de-Dôme	5,036,940 71	2,615,154 64	"	1,248,515 95	291,079 13	6,925 86	"	"	25,931 90	39,918 79	9,264,466 98	
Pyrénées (Basses)	2,405,366 42	1,463,456 54	1,562,439 76	2,600,518 12	403,764 69	13,207 18	"	"	65,080 00	131,373 58	8,645,206 29	
Pyrénées (Hautes)	1,348,282 50	873,024 83	7,318 38	693,290 14	109,985 66	13,017 85	"	"	4,367 05	14,209 07	3,063,495 48	
Pyrénées-Orientales	1,461,741 09	589,396 88	509,728 00	510,598 58	119,637 67	8,759 65	"	"	20,976 15	121,524 97	3,342,362 99	
Rhin (Bas)	4,954,451 92	2,866,097 22	2,358,429 41	2,064,244 13	496,941 64	760,809 95	"	"	89,553 60	503,749 23	14,094,277 10	
Rhin (Haut)	3,918,150 21	2,343,299 04	898,032 53	1,958,843 14	419,312 18	558,578 73	"	"	121,962 70	193,251 14	10,411,429 67	
Rhône	6,533,944 73	4,182,913 05	7,185,128 46	5,213,667 97	1,426,383 59	11 55	"	"	506,929 70	474,260 15	25,523,239 20	
Saône (Haute)	3,258,800 82	1,330,442 86	"	2,248,443 54	211,215 59	276,548 67	"	"	"	67,491 93	7,392,943 41	
Saône-et-Loire	5,723,871 37	2,670,582 08	"	2,583,371 43	359,995 83	490,617 35	"	"	17,562 60	77,607 42	11,923,608 08	
Sarthe	4,601,698 69	2,336,285 79	"	1,876,876 73	244,771 11	386,846 96	"	"	7,667 30	80,439 69	9,534,586 27	
Seine	26,573,994 43	24,447,998 51	10,193,669 28	26,993,575 89	9,758,774 28	185 10	"	"	(a) 2,163,461 30	2,627,414 96	102,759,073 75	(a) Lots gagnants payés par le caissier du Trésor.
Seine-Inférieure	11,308,730 33	6,616,722 11	27,170,797 69	7,084,487 59	1,333,181 05	905,825 70	"	"	137,546 40	565,588 92	55,122,879 79	
Seine-et-Marne	6,359,070 13	2,849,686 39	"	2,395,289 96	367,881 64	331,831 89	"	"	14,546 20	97,803 98	12,416,110 19	
Seine-et-Oise	7,935,128 85	4,362,424 88	"	4,414,540 94	632,896 87	718,132 74	"	"	102,116 00	436,867 80	18,602,108 08	
Sèvres (Deux)	3,128,370 77	1,324,581 45	"	930,752 57	140,870 56	158,534 96	"	"	"	62,828 28	5,745,938 59	
Somme	6,901,898 00	3,115,569 45	1,900,668 85	2,716,843 90	413,650 34	135,938 90	"	"	72,873 80	85,261 52	15,342,704 76	
Tarn	3,538,096 56	1,433,468 59	"	806,500 46	150,413 41	145,049 98	"	"	"	120,948 30	6,194,477 30	
Tarn-et-Garonne	3,305,183 53	1,105,264 21	"	748,405 13	133,253 58	34,903 11	"	"	"	24,311 25	5,351,320 81	
Var	3,256,093 60	1,643,975 70	1,209,833 97	2,109,128 51	303,364 64	25,333 86	"	"	45,179 90	238,779 43	8,831,689 61	
Vaucluse	2,210,826 86	1,614,266 52	"	1,437,088 04	230,325 82	6,863 17	"	"	10,463 05	28,446 34	5,538,279 80	
Vendée	3,173,725 96	1,163,718 27	866,067 77	1,143,376 49	149,835 73	59,649 36	"	"	"	23,973 26	6,580,346 84	
Vienne	2,712,336 69	1,459,933 00	"	999,644 94	176,028 89	115,187 03	"	"	22,519 00	246,325 13	5,731,974 68	
Vienne (Haute)	2,190,046 02	1,305,164 11	"	1,183,496 48	197,102 81	13 35	"	"	"	114,879 79	4,990,699 56	
Vosges	2,763,740 88	1,604,711 69	"	1,316,448 17	202,499 95	1,563,251 76	"	"	"	41,816 38	7,492,468 83	
Yonne	4,119,978 16	2,000,924 58	"	1,254,788 32	256,574 10	667,660 75	"	"	"	66,830 20	8,366,756 11	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	1,338 37	"	"	"	"	6,537 35	7,875 72	
Armée d'Afrique	"	"	"	916 31	71,799 97	"	"	"	"	2,487,761 70	2,560,477 98	
Trésor public. *A ajouter :*	"	"	"	"	"	"	1,465,029 69	5,500,000f 00c	"	11,521,385 22	18,481,796 07	
Trésor public. *A déduire :*	"	1,575 34	"	"	"	3,043 60	"	"	"	"		
	363,417,990 48	196,944,745 21	159,619,524 81	188,183,480 41	36,187,954 68	22,853,755 57	1,465,029 69	5,500,000 00	5,583,790 30	29,065,589 95	1,008,821,861 10	Voir, page 177, le compte définitif des recettes de l'exercice 1834.

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisés par département ministériel.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, énoncent les dépenses par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que, comme ordonnateurs, les ministres publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

1° Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

2° Les payements effectués sur les ordonnances des ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

3° Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

4° Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques fait en outre connaître les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent les payements.

Il est précédé d'un tableau général qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1834.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,034,998,336 fr. 91 c.;

SAVOIR :

Dette inscrite			282,495,028 56
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			608,000 00
Chambre des Députés			612,000 00
Légion d'honneur			2,935,000 00
Dettes de l'ancienne liste civile			2,500,000 00
Dépenses générales des services publics			524,110,078 66
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			115,261,498 34
Remboursements, restitutions, non-valeurs et primes			48,860,268 35
TOTAL			1,034,998,336 91
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1835		902,280,955 91	
Pendant l'année 1835	139,059,380 35		
A déduire, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	8,995,077 15		
		130,064,303 20	
			1,032,345,259 11
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1834 et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			2,653,077 80

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1835.

Les dépenses constatées par les ministres sur cet exercice, et dont ils ont déjà ordonnancé la plus grande partie, montent à 1,038,327,528 fr. 61 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite			284,542,324 89
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,000,000 00
Chambre des Pairs			720,000 00
Chambre des Députés			832,238 10
Légion d'honneur			2,671,000 00
Dépenses générales des services publics			525,310,531 14
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			118,920,031 72
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes			47,714,939 76
TOTAL			1,038,327,528 61
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1836 ne s'élèvent qu'à savoir :		875,797,970 84	
Payements antérieurs au 1er janvier 1835		5,192,245 95	
Payements de l'année 1835	885,428,222 90		
A DÉDUIRE, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	14,822,498 01		
		870,605,724 89	
			875,797,970 84
Il restait par conséquent à payer au 1er janvier 1836			162,529,557 77

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1836.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu pour les dépenses de la solde de la guerre et de la marine, et pour les envois de fonds exigés par les services militaires aux colonies, etc. Ils s'élèvent ensemble à 3,568,708 fr. 82 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1835.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1835 s'élèvent à une somme totale de 1,017,403,042 01.

SAVOIR :

	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.	EXERCICE 1836.
Dette inscrite	23,960,493 74	244,726,091 33	"
Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"
Liste civile	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	"	832,238 10	"
Légion d'honneur	1,435,000 00	2,671,000 00	"
Dettes de l'ancienne liste civile	457,952 17	"	"
Dépenses générales des services publics	80,059,847 03	426,367,969 48	2,453,470 26
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	12,333,111 53	103,536,549 03	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	11,817,898 73	34,135,413 95	1,115,238 56
	130,064,303 20	870,605,724 89	3,568,708 82
TOTAL		1,004,238,736 91	
Mais à cette somme, il est nécessaire d'ajouter les payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835, pour la dette viagère du Trésor et les intérêts de cautionnements de l'année 1834, lesquels sont classés avec les avances du Trésor		13,164,305 10	
SOMME PAREILLE		1,017,403,042 01	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1835. (Voir page 21.)

Enfin un tableau placé après les états publiés pour chaque branche de service présente l'ensemble des payements effectués sur l'exercice 1834, tels qu'ils sont portés dans le compte réglementaire et définitif du budget de cet exercice. (Voir page 207.)

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les Comptables qui effectuent le payement de ces droits

DÉPENSES ET SERVICES.	AGENTS ADMINISTRATIFS qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État.	COMPTABLES qui effectuent le payement des droits liquidés.
DOTATIONS ET DETTE PUBLIQUE.		
Liste civile	Somme fixe déterminée par la loi	Payeur central du Trésor public.
Chambre des Pairs	Administration centrale des finances	*Idem.*
Chambre des Députés	*Idem*	*Idem.*
Légion d'honneur	*Idem*	*Idem.*
Dette perpétuelle	*Idem*	Payeur du Trésor public.
Fonds d'amortissement	*Idem*	*Idem.*
Intérêts de cautionnements	*Idem*	*Idem.*
Dette flottante	*Idem*	Receveurs des finances et caissier du Trésor.
Dette viagère	*Idem*	Payeurs du Trésor.
Pensions	*Idem*	*Idem.*
DÉPENSES DES MINISTÈRES.		
Justice et cultes	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	Payeurs du Trésor et receveurs de l'enregistrement.
Affaires étrangères	Administration centrale du ministère	Payeurs du Trésor.
Instruction publique	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	*Idem.*
Intérieur	*Idem*, agents du service des ponts et chaussées et préfets des départements.	*Idem.*
Commerce	*Idem* et préfets des départements	*Idem.*
Guerre	Administration centrale du ministère, intendances militaires et directeurs des services spéciaux	*Idem.*
Marine	Administration centrale du ministère et administration locale dans les ports.	*Idem.*
Finances	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Payeurs, receveurs généraux et caissier du Trésor.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
Contributions directes	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Enregistrement, timbre et domaines	——— et directeurs des départements	Receveurs de l'enregistrement et payeurs du Trésor.
Forêts	——— et agents forestiers	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Douanes	——— et directeurs des douanes	——— des douanes et payeurs du Trésor.
Contributions indirectes	——— et directeurs locaux	——— des contributions indirectes et payeurs du Trésor.
Tabacs	——— *idem*	*Idem.*
Postes	——— et inspecteurs locaux	Directeurs des postes et payeurs du Trésor.
Loterie	——— *idem*	Receveurs de la loterie et payeurs du Trésor.
Salines de l'Est	——— *idem*	Payeurs du Trésor.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.		
Restitutions sur les contributions directes	Administration centrale, préfets et directeurs des départements.	Receveurs généraux des finances et payeurs du Trésor.
Restitutions de sommes indûment reçues	Administration centrale des finances, et agents liquidateurs des divers impôts.	Receveurs des finances.
Restitutions de produits d'amendes et confiscations.	Administration *idem*	*Idem.*
Primes à l'exportation des marchandises	——— et directeurs des douanes	Receveurs des douanes.
Escompte sur le droit de consommation des sels.	——— *idem*	*Idem.*

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués, et des Restes à payer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er janvier 1836.

Pages de renvoi des états de développements.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, antérieurement au 1er janvier 1835.	Droits constatés, opérations de l'année 1835.	Annulations de droits constatés, opérations de l'année 1835.	Total.	Payements effectués antérieurement au 1er janvier 1835.	Payements effectués pendant l'année 1835.	Payements effectués total.	Restes à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
					EXERCICE 1834.					
84	Dette perpétuelle	186,301,645 90	"	178,624 25	186,123,021 65	181,387,498 78	4,245,828 69	185,633,327 47	489,694 18	
84	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	631,400 00	"	64,405 00	566,995 00	532,303 75	28,173 75	560,477 50	6,517 50	
84	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
84	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	"	200,076 83	9,861,923 17	9,776,688 72	85,234 45	9,861,923 17	"	
84	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	567,090 74	"	9,567,090 74	8,697,741 34	300,691 99	8,998,433 33	568,657 41	
84	Dette flottante	14,500,000 00	"	706,758 20	13,793,241 80	9,009,376 56	4,783,865 24	13,793,241 80	"	
84	Dette viagère	5,400,000 00	"	118,474 39	5,281,525 61	4,845,548 80	435,976 81	5,281,525 61	"	
84	Pensions	57,255,758 00	45,472 59	"	57,301,230 59	43,212,569 78	14,080,722 81	57,293,292 59	7,938 00	
84	Liste civile	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	
84	Chambre des Pairs	608,000 00	"	"	608,000 00	608,000 00	"	608,000 00	"	
84	Chambre des Députés	612,000 00	"	"	612,000 00	612,000 00	"	612,000 00	"	
84	Légion d'honneur	2,935,000 00	"	"	2,935,000 00	1,500,000 00	1,435,000 00	2,935,000 00	"	
84	Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834)	2,500,000 00	"	"	2,500,000 00	1,559,417 48	457,952 17	2,017,369 65	482,630 35	
86	Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes	53,315,902 91	"	147,096 33	53,168,806 58	42,548,210 53	10,437,155 51	52,985,366 04	183,440 54	
88	Affaires étrangères	7,144,535 89	8,821 56	"	7,153,357 45	5,539,140 07	1,611,905 20	7,151,045 27	2,312 18	
90	Instruction publique	5,034,654 39	"	1,641 12	5,033,013 27	3,853,602 46	1,150,017 29	5,003,619 75	29,393 52	
92 et 94	Intérieur	111,897,610 05	"	6,295,925 87	105,601,684 18	77,961,407 26	27,591,687 21	105,553,094 47	48,589 71	
96	Commerce	10,179,299 71	"	112,143 67	10,067,156 04	7,445,805 62	2,602,464 68	10,048,270 30	18,885 74	
98	Guerre	260,505,709 57	"	4,948,409 17	255,557,300 40	239,889,276 61	15,553,340 99	255,442,617 60	114,682 80	
100	Marine	64,548,712 39	"	2,540,306 40	62,008,405 99	46,080,547 77	15,698,710 50	61,779,258 27	229,147 72	
102	Finances	26,115,650 25	"	595,295 50	25,520,354 75	19,906,585 84	5,414,565 65	25,321,151 49	199,203 26	
104	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	115,447,179 60	"	185,681 26	115,261,498 34	102,869,047 48	12,333,111 53	115,202,159 01	59,339 33	
106	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	49,449,542 07	"	589,273 72	48,860,268 35	36,829,724 06	11,817,898 73	48,647,622 79	212,645 56	
		1,051,061,063 73	621,384 89	16,684,111 71	1,034,998,336 91	902,280,955 91	130,064,303 20	1,032,345,259 11	2,653,077 80	
			16,062,726 82							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er janvier 1836.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Droits constatés.	Opérations de l'année 1835. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	pendant l'année 1835.	TOTAL.	RESTES À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1835.					
85	Dette perpétuelle	"	187,669,922 45	"	187,669,922 45	"	182,724,531 85	182,724,531 85	4,945,390 60	
85	Emprunt national. (Intérêts des obligations)	"	432,847 50	"	432,847 50	"	399,681 25	399,681 25	33,166 25	
85	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	
85	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.	"	10,062,000 00	"	10,062,000 00	"	9,792,364 20	9,792,364 20	269,635 80	
85	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,070,195 30	"	9,070,195 30	"	73,771 45	73,771 45	8,996,423 85	
85	Dette flottante	"	10,777,000 00	"	10,777,000 00	"	4,473,715 58	4,473,715 58	6,303,284 42	
85	Dette viagère	723,967 08	4,224,179 67	"	4,948,146 75	723,967 08	2,025,586 96	2,749,554 04	2,198,592 71	
85	Pensions	960,788 48	60,621,424 41	"	61,582,212 89	960,788 48	45,236,440 04	46,197,228 52	15,384,984 37	
85	Liste civile	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	
85	Chambre des Pairs	"	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	
85	Chambre des Députés	"	832,238 10	"	832,238 10	"	872,238 10	832,238 10	"	
85	Légion d'honneur	"	2,671,000 00	"	2,671,000 00	"	2,671,000 00	2,671,000 00	"	
87	Dépenses générales des services publics. Justice et cultes	"	53,991,457 03	"	53,991,457 03	"	42,991,339 25	42,991,339 25	11,000,117 78	
89	Affaires étrangères	"	6,973,467 07	"	6,973,467 07	"	5,312,319 67	5,312,319 67	1,661,147 40	
91	Instruction publique	"	13,152,793 99	"	13,152,793 99	"	9,481,859 79	9,481,859 79	3,670,934 20	
93 et 95	Intérieur	"	110,133,047 40	"	110,133,047 40	"	77,579,906 61	77,579,906 61	32,553,140 79	
97	Commerce	"	11,004,261 90	"	11,004,261 90	"	8,053,255 96	8,053,255 96	2,951,005 94	
99	Guerre	241 18	241,227,156 01	"	241,227,397 19	241 18	217,701,847 23	217,702,088 41	23,525,308 78	
101	Marine	2,215,421 55	62,673,013 64	"	64,888,435 19	2,205,384 09	46,470,306 25	48,675,690 34	16,212,744 85	
103	Finances	"	23,939,671 37	"	23,939,671 37	"	18,777,134 72	18,777,134 72	5,162,536 65	
105	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	"	118,920,031 72	"	118,920,031 72	"	103,536,549 03	103,536,549 03	15,383,482 69	
107	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	1,301,865 12	46,413,074 64	"	47,714,939 76	1,301,865 12	34,135,413 95	35,437,279 07	12,277,660 69	
		5,202,283 41	1,033,125,245 20	"	1,038,327,528 61	5,192,245 95	870,605,724 89	875,797,970 84	162,529,557 77	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er janvier 1836.*

Pages de renvoi des états de développements.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, antérieurement au 1er janvier 1835.	Droits constatés — Opérations de l'année 1835. Droits constatés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1835. Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués antérieurement au 1er janvier 1835.	Payements effectués pendant l'année 1835.	Payements effectués — Total.	Restes à payer sur les dépenses.	Observations.
	EXERCICE 1836.									
109	Dépenses du ministère de la guerre	"	15,223 90	"	15,223 90	"	15,223 90	15,223 90	"	
	——— de la marine	"	2,458,942 21	"	2,458,942 21	"	2,438,246 36	2,438,246 36	20,695 85	
	Remboursements et restitutions	"	1,115,238 56	"	1,115,238 56	"	1,115,238 56	1,115,238 56	"	
		"	3,589,404 67	"	3,589,404 67	"	3,568,708 82	3,568,708 82	20,695 85	
	RÉGULARISATION DES PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉDITS DE L'EXERCICE 1835, POUR LA DETTE VIAGÈRE DU TRÉSOR ET LES INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENTS.									
108	Intérêts de capitaux de cautionnement	"	8,247,900 97	"	8,247,900 97	"	8,247,900 97	8,247,900 97	"	
	Dette viagère	"	2,452,652 30	"	2,452,652 30	"	2,452,652 30	2,452,652 30	"	
	Pensions	"	2,463,751 83	"	2,463,751 83	"	2,463,751 83	2,463,751 83	"	
		"	13,164,305 10	"	13,164,305 10	"	13,164,305 10	13,164,305 10	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1834	1,051,061,063 73	"	16,062,726 82	1,034,998,336 91	902,280,955 91	130,064,303 20	1,032,345,259 11	2,653,077 80	
	——— 1835	5,202,283 41	1,033,125,245 20	"	1,038,327,528 61	5,192,245 95	870,605,724 89	875,797,970 84	162,529,557 77	
	——— 1836	"	3,589,404 67	"	3,589,404 67	"	3,568,708 82	3,568,708 82	20,695 85	
	Régularisation de payements effectués sur les crédits de 1835 pour la dette viagère du Trésor et les intérêts de cautionnements	"	13,164,305 10	"	13,164,305 10	"	13,164,305 10	13,164,305 10	"	
		1,056,263,347 14	1,049,878,954 97	16,062,726 82	2,090,079,575 29	907,473,201 86	1,017,403,042 01	1,924,876,243 87	165,203,331 42	
			1,033,816,228 15							

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dette publique.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	146,819,110f 90	145,109,760f 78	1,337,345f 69	"	146,447,106f 47	372,004f 43
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,023,410 50	1,594 50	"	1,025,005 00	1,595 00
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	3,120,948 00	3,086,453 00	33,785 00	"	3,120,238 00	710 00
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	35,156,362 75	32,167,874 50	2,873,103 50	"	35,040,978 00	115,384 75
Emprunt national. (Intérêts des obligations)	566,995 00	532,303 75	28,423 75	250f 00	560,477 50	6,517 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,861,923 17	9,776,688 72	85,234 45	"	9,861,923 17	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,567,090 74	8,697,741 34	300,691 99	"	8,998,433 33	568,657 41
Dette flottante	13,793,241 80	9,009,376 56	4,787,164 28	3,299 04	13,793,241 80	"
Dette viagère	5,189,367 57	4,845,548 80	435,977 81	92,159 04	5,189,367 57	"
Pensions . . de la pairie	1,207,555 52	887,205 54	324,616 64	4,266 66	1,207,555 52	"
Pensions . . civiles	1,600,268 74	1,586,620 51	23,518 76	9,870 53	1,600,268 74	"
Pensions . . à titre de récompense nationale	625,618 79	462,860 69	164,758 10	2,000 00	625,618 79	"
Pensions . . aux vainqueurs de la Bastille	22,324 29	16,552 77	5,771 52	"	22,324 29	"
Pensions . . militaires	44,783,062 07	33,304,792 04	11,757,481 16	279,211 13	44,783,062 07	"
Pensions . . ecclésiastiques	3,629,392 20	3,613,809 33	18,315 45	2,732 58	3,629,392 20	"
Pensions . . de donataires	1,447,986 95	973,384 71	489,300 13	14,697 89	1,447,986 95	"
Subvention aux fonds de retraites des ministères	3,272,343 24	2,029,362 84	1,243,028 48	48 08	3,272,343 24	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,900 00	337,981 35	53,980 65	"	391,962 00	7,938 00
	326,706,554 73	302,078,190 73	23,964,091 86	408,534 95	325,632,747 64	1,072,807 09
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1834	92,158 04	"	92,158 04	"	92,158 04	"
——— de pensions, *idem*	312,778 79	"	312,778 79	"	312,778 79	"
	327,111,491 56	302,078,190 73	24,369,028 69	408,534 95	326,038,684 47	1,072,807 09
			23,960,493 74			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	608,000 00	608,000 00	"	"	608,000 00	"
Chambre des Députés	612,000 00	612,000 00	"	"	612,000 00	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,935,000 00	1,500,000 00	1,435,000 00	"	2,935,000 00	"
Dettes de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 juin 1833.)	2,500,000 00	1,559,417 48	458,404 42	452 25	2,017,369 65	482,630 35
	19,655,000 00	17,279,417 48	1,893,404 42	452 25	19,172,369 65	482,630 35
			1,892,952 17			

Dotations.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	146,822,792f 45	"	145,016,405 35	"	145,016,405 35	1,806,387 10
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,016,909 00	"	1,016,909 00	9,691 00
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	4,995,884 50	"	4,972,329 00	"	4,972,329 00	23,555 50
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	34,824,645 50	"	31,718,888 50	"	31,718,888 50	3,105,757 00
Emprunt national. (Intérêts des obligations.)	432,847 50	"	400,181 25	500 00	399,681 25	33,166 25
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"
Intérêts et amortissement de l'emprunt à négocier	"	"	"	"	"	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	"	9,792,364 20	"	9,792,364 20	269,635 80
Intérêts de capitaux de cautionnemeuts	9,070,195 30	"	8,321,672f 42	8,247,900f 97	73,771 45	8,996,423 85
Dette flottante	10,777,000 00		4,521,771 33	48,055 75	4,473,715 58	6,303,284 42
Dette viagère	4,948,146 75	723,967f 08	4,478,239 26	2,452,652 30	2,749,554 04	2,198,592 71
Pensions . . . . . de la pairie	1,132,650 01	"	834,649 98	"	834,649 98	298,000 03
Pensions . . . . . civiles	1,590,708 82	437,990 51	1,555,500 24	782,781 93	1,210,708 82	380,000 00
Pensions . . . . . à titre de récompense nationale	622,574 27	"	456,574 27	"	456,574 27	166,000 00
Pensions . . . . . aux vainqueurs de la Bastille	23,375 01	"	16,187 49	"	16,187 49	7,187 52
Pensions . . . . . militaires	46,257,474 45	"	33,872,674 45	"	33,872,674 45	12,384,800 00
Pensions . . . . . ecclésiastiques	3,168,189 25	522,797 97	3,189,361 18	1,680,969 90	2,031,189 25	1,137,000 00
Pensions . . . . . de donataires	1,461,089 95	"	981,014 95	"	981,014 95	480,075 00
Pensions de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraites des ministères	6,276,151 13	"	5,865,994 31	"	5,865,994 31	410,156 82
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	450,000 00	"	328,235 00	"	328,235 00	121,765 00
	329,158,787 89	1,684,755 56	302,555,415 18	13,212,860 85	291,027,309 89	38,131,478 00
			289,342,554 33			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"	13,000,000 00	"
Chambre des Pairs	720,000 00	"	720,000 00	"	720,000 00	"
Chambre des Députés	832,238 10	"	832,238 10	"	832,238 10	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,671,000 00	"	2,671,000 00	"	2,671,000 00	"
	17,223,238 10	"	17,223,238 10	"	17,223,238 10	"
			17,22,238 10			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,800f 00c	416,262f 08c	1,490f 42c	"	417,752f 50c	47f 50c
——— (matériel)	118,813 38	102,938 93	16,056 45	182f 00c	118,813 38	"
Conseil d'état (personnel)	417,849 99	386,092 32	31,757 67	"	417,849 99	"
——— (matériel)	10,995 50	4,919 34	6,076 16	"	10,995 50	"
Cour de cassation	787,366 66	784,130 87	3,235 79	"	787,366 66	"
Cours royales	4,247,903 50	3,982,808 62	265,545 71	2,150 94	4,246,203 39	1,700 11
——— d'assises	153,200 00	121,050 00	32,150 00	"	153,200 00	"
Tribunaux de première instance	5,529,541 76	5,109,913 26	418,580 26	1,279 31	5,527,214 21	2,327 55
——— de commerce	178,277 82	158,552 63	19,725 19	"	178,277 82	"
——— de police	62,396 87	55,230 44	7,166 43	"	62,396 87	"
Justice de paix	3,093,507 39	2,640,001 93	451,475 57	259 93	3,091,217 57	2,289 82
Frais de justice criminelle	3,608,022 19	3,599,644 28	16,659 60	8,281 69	3,608,022 19	"
Pensions (fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère)	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins, etc.	44,808 16	27,988 31	16,819 85	"	44,808 16	"
	18,870,483 22	17,589,533 01	1,286,739 10	12,153 87	18,864,118 24	6,364 98
Dépenses des exercices clos	762 42	762 42	"	"	762 42	"
	18,871,245 64	17,590,295 43	1,286,739 10	12,153 87	18,864,880 66	6,364 98
			1,274,585 23			
SERVICES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes. (9 derniers mois)	108,999 97	108,145 80	854 17	"	108,999 97	"
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés. (9 derniers mois)	12,436 19	8,413 94	4,022 25	"	12,436 19	"
Frais matériels des bureaux des cultes. (*Idem.*)	24,562 12	8,642 96	15,919 16	"	24,562 12	"
Traitem. et dépenses concern. les archevêq. et évêq.	950,958 98	797,484 81	152,474 17	"	949,958 98	1,000 00
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,135,882 40	20,024,602 41	7,100,312 84	1,310 69	27,123,604 56	12,277 84
Chapitre royal de Saint-Denis	98,622 92	76,086 27	22,536 65	"	98,622 92	"
Bourses des séminaires	991,792 27	747,172 16	242,320 11	"	989,492 27	2,300 00
Secours à des ecclésiastiq. et à d'anciennes religieuses.	1,079,016 59	977,675 64	95,648 95	"	1,073,324 59	5,692 00
Dépenses ordin. du service intér. des édifices diocésains.	441,585 38	283,186 37	159,233 56	834 55	441,585 38	"
Acquisit., construct. et entret. des édifices diocésains.	1,599,394 12	656,949 39	796,177 05	6,300 00	1,446,826 44	152,567 68
Secours pour les établissements ecclésiastiques	860,849 35	497,817 35	361,782 00	900 00	858,699 35	2,150 00
Dépenses des cultes protestants	798,777 18	599,036 87	198,973 65	300 00	797,710 52	1,066 66
——— du culte israélite	79,632 17	57,649 83	21,960 96	"	79,610 79	21 38
	34,182,509 64	24,842,863 80	9,172,215 52	9,645 24	34,005,434 08	177,075 56
Dépenses des exercices clos	115,051 30	115,051 30	"	"	115,051 30	"
	34,297,560 94	24,957,915 10	9,172,215 52	9,645 24	34,120,485 38	177,075 56
			9,162,570 28			
RÉCAPITULATION.						
Services de la justice	18,871,245 64	17,590,295 43	1,274,585 23	"	18,864,880 66	6,364 98
——— des cultes	34,297,560 94	24,957,915 10	9,162,570 28	"	34,120,485 38	177,075 56
	53,168,806 58	42,548,210 53	10,437,155 51	"	52,985,366 04	183,440 54

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
SERVICES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,800 00	"	413,884 03	"	413,884 03	3,915 97
——— (matériel)	106,406 00	"	96,887 64	"	96,887 64	9,518 36
Conseil d'état (personnel)	430,000 00	"	394,036 04	"	394,036 04	35,963 96
——— (matériel)	11,000 00	"	5,277 85	"	5,277 85	5,722 15
Cour de cassation	797,300 00	"	787,650 15	"	787,650 15	9,649 85
Cours royales	4,262,800 00	"	3,933,118 16	"	3,933,118 16	329,681 84
Cours d'assises	154,400 00	"	119,000 00	"	119,000 00	35,400 00
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	"	5,053,015 95	"	5,053,015 95	498,454 05
——— de commerce	178,300 00	"	157,200 59	"	157,200 59	21,099 41
——— de police	62,400 00	"	54,763 58	"	54,763 58	7,636 42
Justice de paix	3,103,200 00	"	2,620,184 03	"	2,620,184 03	483,015 97
Frais de justice criminelle	4,015,000 00	"	3,943,202 18	"	3,943,202 18	71,797 82
Pensions (fonds de subv. à la caisse des retr. du ministère)	200,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	50,000 00
Dép. div. : secours tempor. à d'anc. magist. et employés de l'admin., à leurs veuves et orphel.; indemn. pour le Journal des savants; dép. extraordin. et imprév.	45,000 00	"	31,042 17	"	31,042 17	13,957 83
	19,335,076 00	"	17,759,262 37	"	17,759,262 37	1,575,813 63
Dépenses des exercices clos	263 30	"	263 30	"	263 30	"
	19,335,339 30	"	17,759,525 67	"	17,759,525 67	1,575,813 63
			17,759,525 67			
SERVICES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	144,999 97	"	144,999 97	"	144,999 97	"
Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	"	12,066 75	"	12,066 75	4,022 25
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes.	30,000 00	"	13,824 34	"	13,824 34	16,175 66
Traitements et dépenses concernant les archevêques et les évêques	957,000 00	"	740,677 95	"	740,677 95	216,322 05
Traitements et indemnités des membres des chapitres du clergé paroissial	27,400,000 00	"	20,237,171 94	"	20,237,171 94	7,162,828 06
Chapitre royal de Saint-Denis	96,178 54	"	86,174 88	"	86,174 88	10,003 66
Bourses des séminaires	1,000,000 00	"	718,272 19	"	718,272 19	281,727 81
Secours à des ecclésiastiques et à d'anc. religieuses	1,070,000 00	"	994,074 90	"	994,074 90	75,925 10
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	445,000 00	"	285,773 53	"	285,773 53	159,226 47
Acquisitions, constructions et entretien des édif. dioc.	1,600,000 00	"	631,827 95	"	631,827 95	968,172 05
Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	"	566,907 06	"	566,907 06	295,092 94
Dépenses du personnel des cultes protestants	750,000 00	"	554,726 63	"	554,726 63	195,273 37
——— du matériel (*idem*)	100,000 00	"	80,980 00	"	80,980 00	19,020 00
——— du culte israélite	80,000 00	"	59,485 27	"	59,485 27	20,514 73
	34,551,267 51	"	25,126,963 36	"	25,126,963 36	9,424,304 15
Dépenses des exercices clos	68,695 12	"	68,695 12	"	68,695 12	"
——— des exerc. périmés non frappées de déchéance	36,155 10	"	36,155 10	"	36,155 10	"
	34,656,117 73	"	25,231,813 58	"	25,231,813 58	9,424,304 15
			25,231,813 58			
RÉCAPITULATION.						
Services de la justice	19,335,339 30	"	17,759,525 67	"	17,759,525 67	1,575,813 63
——— des cultes	34,656,117 73	"	25,231,813 58	"	25,231,813 58	9,424,304 15
	53,991,457 03	"	42,991,339 25	"	42,991,339 25	11,000,117 78
			42,991,339 25			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel	528,502f 20c	518,159f 74c	10,244f 46c	"	528,404f 20c	98f 00c
——— (matériel)	248,996 37	147,936 18	100,978 29	"	248,914 47	81 90
Traitements des agents politiques et consulaires	4,084,807 77	3,165,102 99	922,019 90	3,873f 61c	4,083,249 28	1,558 49
Traitements des agents en inactivité	76,824 99	70,010 84	6,814 15	"	76,824 99	"
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	134,712 96	83,879 64	50,833 32	"	134,712 96	"
Frais de voyages et de courriers	563,210 15	379,483 09	185,079 50	1,352 50	563,210 09	0 06
Frais de service des résidences politiques et consulaires	649,415 91	376,712 62	273,078 86	463 32	649,328 16	87 75
Présents diplomatiques	11,470 86	9,603 86	1,867 00	"	11,470 86	"
Indemnités et secours	79,572 24	41,098 76	37,987 50	"	79,086 26	485 98
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	99,768 04	71,076 39	35,971 65	7,280 00	99,768 04	"
	7,127,281 49	5,513,064 11	1,624,874 63	12,969 43	7,124,969 31	2,312 18
Dépenses des exercices clos	26,075 96	26,075 96	"	"	26,075 96	"
	7,153,357 45	5,539,140 07	1,624,874 63	12,969 43	7,151,045 27	2,312 18
			1,611,905f 20c			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
Administration centrale (personnel)	534,700f 00c	"	521,752f 89c	"	521,752f 89c	12,947f 11c
——— (matériel)	149,000 00	"	136,575 49	"	136,575 49	12,424 51
Traitements des agents politiques et consulaires	3,860,000 00	"	2,787,462 69	100f 00c	2,787,362 69	1,072,637 31
Traitements des agents en inactivité	73,599 50	"	56,775 00	"	56,775 00	16,824 50
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	"	284,722 22	"	284,722 22	15,277 78
Frais de voyages et de courriers	450,000 00	"	309,519 04	"	309,519 04	140,480 96
Frais de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	"	414,183 71	"	414,183 71	282,816 29
Présents diplomatiques	50,000 00	"	6,824 34	"	6,824 34	43,175 66
Indemnités et secours	60,000 00	"	31,492 56	"	31,492 56	28,507 44
Dépenses secrètes	650,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	"	63,944 16	"	63,944 16	36,055 84
	6,924,299 50	"	5,263,252 10	100 00	5,263,152 10	1,661,147 40
Dépenses des exercices clos	49,167 57	"	49,167 57	"	49,167 57	"
	6,973,467 07	"	5,312,419 67	100 00	5,312,319 67	1,661,147 40
			5,312,319f 67c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale	43,996f 75c	40,988f 85c	3,007f 90c	"	43,996f 75c	"
Colléges royaux, bourses royales, écoles normales	1,639,856 19	1,465,663 82	174,192 37	"	1,639,856 19	"
Instruction primaire	1,498,824 52	775,666 21	697,995 49	1,704f 06c	1,471,957 64	26,866f 88c
Etablissements scientifiques et littéraires	1,571,978 09	1,337,860 57	231,590 88	"	1,569,451 45	2,526 64
Encouragements et souscriptions	275,885 33	230,950 62	45,234 71	300 00	275,885 33	"
	5,030,540 88	3,851,130 07	1,152,021 35	2,004 06	5,001,147 36	29,393 52
Dépenses des exercices clos	2,472 39	2,472 39	"	"	2,472 39	"
	5,033,013 27	3,853,602 46	1,152,021 35	2,004 06	5,003,619 75	29,393 52
			1,150,017f 29c			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
Administration centrale	645,923 00	"	606,923 66	"	606,923 66	38,999 34
Services généraux	507,000 00	"	397,081 32	"	397,081 32	109,918 68
Administrations académique et départementale	819,900 00	"	611,071 20	"	611,071 20	208,828 80
Instruction supérieure (facultés)	2,019,106 00	"	1,748,926 56	"	1,748,926 56	270,179 44
——— secondaire	1,655,600 00	"	1,451,345 46	"	1,451,345 46	204,254 54
——— primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	"	1,055,838 31	"	1,055,838 31	544,161 69
——— (produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux)	3,059,873 27	"	1,285,114 67	10,000 00	1,275,114 67	1,784,758 60
——— (produit de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	455,342 87	"	327,397 59	"	327,397 59	127,945 28
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	264,429 06	"	197,639 48	"	197,639 48	66,789 58
Établissements scientifiques et littéraires	1,639,500 00	"	1,437,421 90	158 33	1,437,263 57	202,236 43
Souscriptions, encouragements, indemnités et secours	484,600 00	"	371,738 18	"	371,738 18	112,861 82
	13,151,274 20	"	9,490,498 33	10,158 33	9,480,340 00	3,670,934 20
Dépenses des exercices clos	1,519 79	"	1,519 79	"	1,519 79	"
	13,153,793 99	"	9,492,018 12	10,158 33	9,481,859 79	3,670,934 20
			9,481,859 79			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
PREMIÈRE PARTIE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale (y compris le 1er trimestre des cultes)	423,452 08	409,722 34	13,729 74	"	423,452 08	"
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés (y compris le 1er trimestre des cultes)	18,005 50	13,891 00	4,114 50		18,005 50	"
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	130,991 78	104,386 73	28,204 94	1,599 89	130,991 78	"
Dépenses secrètes et ordinaires de la police générale	2,465,500 00	2,365,500 00	100,000 00	"	2,465,500 00	"
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Lignes télégraphiques (service ordinaire)	822,404 86	718,567 73	103,837 13	"	822,404 86	"
Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique	331,910 82	267,205 57	64,705 25	"	331,910 82	"
Dépenses générales des gardes nationales	156,494 56	121,542 41	34,240 55	"	155,782 96	711 60
Récompenses nationales	23,850 00	16,800 00	7,037 50	"	23,837 50	12 50
Secours aux étrangers réfugiés en France	2,935,607 79	2,669,152 59	266,307 75	97 50	2,935,362 84	244 95
Secours aux condamnés politiques	299,508 82	232,138 17	66,680 65	"	298,818 82	690 00
Secours aux victimes des événements d'avril 1834	400,399 20	52,270 95	334,132 25	"	386,403 20	13,996 00
DEUXIÈME PARTIE.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Personnel de l'administration centrale (y compris le 1er trimestre du commerce)	412,972 19	410,024 81	2,947 38	"	412,972 19	"
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	85,904 02	64,935 36	20,905 16	"	85,840 52	63 50
Matériel et dépenses diverses des bureaux (y compris le 1er trimestre du commerce)	109,996 63	94,057 75	15,938 88	"	109,996 63	"
Archives du royaume	79,997 01	66,481 76	13,515 25	"	79,997 01	"
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale	199,991 44	179,018 81	20,972 63	"	199,991 44	"
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,862,718 55	2,539,663 47	323,434 18	404 60	2,862,693 05	25 50
——— et autres dépenses des mines	449,315 59	334,939 45	112,734 39	683 75	446,990 09	2,325 50
Subvention à la caisse des retraites	323,569 65	211,362 00	112,207 65	"	323,569 65	"
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)	21,249,191 12	15,796,706 40	5,452,631 86	16,968 26	21,232,370 00	16,821 12
——— (navigation intérieure)	3,739,998 58	2,761,007 65	972,244 18	813 24	3,732,438 59	7,559 99
——— (ports maritimes)	4,194,363 49	2,991,195 35	1,235,401 20	34,459 86	4,192,136 69	2,226 80
Travaux à entreprendre	628,000 00	382,865 65	245,111 85	"	627,977 50	22 50
Travaux sur produits de droits spécialisés	964,978 98	642,368 52	322,501 68	"	964,870 20	108 78
Frais généraux du service des départements, secours, etc.	49,944 93	45,522 91	4,422 02	"	49,944 93	"
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	170,000 00	90,000 00	80,000 00	"	170,000 00	"
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices d'intérêt général à Paris	462,115 63	253,766 54	207,922 58	"	461,689 12	426 51
Construction des maisons centrales de détention	585,759 37	303,647 83	282,111 54	"	585,759 37	"
Travaux d'intérêt général dans les départements	95,391 43	36,168 30	59,223 13	"	95,391 43	"
A reporter	44,672,334 02	34,174,910 05	10,507,215 82	55,027 10	44,627,098 77	45,235 25

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	700,000 00	"	694,752 54	"	694,752 54	5,247 46
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	97,900 00	"	73,642 75	"	73,642 75	24,257 25
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	214,000 00	"	159,555 70	"	159,555 70	54,444 30
Archives du royaume	80,000 00	"	76,158 91	"	76,158 91	3,841 09
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes et ordinaires de la police générale	2,465,500 00	"	2,465,500 00	"	2,465,500 00	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	766,202 00	"	686,803 21	"	686,803 21	79,398 79
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	156,451 00	"	105,335 92	"	105,335 92	51,115 08
Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique	32,000 00	"	18,796 54	"	18,796 54	13,203 46
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000 00	"	99,063 87	"	99,063 87	10,936 13
——— du matériel *idem*	71,000 00	"	51,042 39	"	51,042 39	19,957 61
Récompenses nationales	27,000 00	"	17,275 00	"	17,275 00	9,725 00
Secours aux étrangers réfugiés en France	2,930,000 00	"	2,526,047 66	"	2,526,047 66	403,952 34
Secours aux condamnés politiques	300,000 00	"	234,448 66	"	234,448 66	65,551 34
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale	215,000 00	"	204,711 36	"	204,711 36	10,288 64
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,936,000 00	"	2,551,359 97	"	2,551,359 97	384,640 03
——— et autres dépenses des mines	490,000 00	"	344,145 47	"	244,145 47	145,854 53
Subvention à la caisse des retraites	355,000 00	"	214,489 00	"	214,489 00	140,511 00
Travaux à entretenir ou à continuer. (routes royales et ponts)	22,380,000 00	"	16,731,945 92	"	16,731,945 92	5,648,054 08
——— (navigation intérieure)	3,580,000 00	"	2,638,551 71	"	2,638,551 71	941,448 29
——— (ports maritimes)	4,120,000 00	"	2,976,201 88	"	2,976,201 88	1,143,798 12
Travaux à entreprendre	480,000 00	"	306,075 39	"	306,075 39	173,924 61
Travaux sur produits de droits spécialisés	1,120,000 00	"	617,590 87	"	617,590 87	502,409 13
Frais généraux du service des départements	50,000 00	"	45,204 31	"	45,204 31	4,795 69
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	400,000 00	"	67,250 00	"	67,250 00	332,750 00
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	500,000 00	"	195,555 53	"	195,555 53	304,444 47
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	"	396,987 17	"	396,987 17	203,012 83
Travaux d'intérêt général dans les départements	120,000 00	"	32,787 86	"	32,787 86	87,212 14
BEAUX-ARTS.						
Etablissements des beaux-arts	403,000 00	"	351,677 91	"	351,677 91	51,322 09
Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	300,000 00	"	194,484 14	"	194,484 14	105,515 86
Encouragements et souscriptions	326,000 00	"	253,213 02	"	253,213 02	72,786 98
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	80,000 00	"	59,012 50	"	59,012 50	20,987 50
A reporter	46,405,053 00	"	35,389,667 16	"	35,389,667 16	11,015,385 84

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

Suite de l'EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice
Report	44,672,334 02	34,174,910 05	10,507,215 82	55,027 10	44,627,098 77	45,235 25
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	382,756 72	343,751 83	38,979 89	"	382,731 72	25 00
Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	426,690 73	213,193 00	213,497 73	"	426,690 73	"
Encouragements et souscriptions	333,991 39	270,576 39	63,115 00	"	333,691 39	300 00
Secours à des artistes et à des savants ou à leurs veuves	79,948 32	59,274 99	20,423 33	"	79,698 32	250 00
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	473,000 00	429,643 43	43,356 57	"	473,000 00	"
Secours généraux aux bureaux de charité maternelle, etc	325,807 46	289,589 74	36,037 72	40 00	325,587 46	220 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	95,700 00	4,300 00	"	100,000 00	"
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	1,299,995 89	1,227,030 80	72,268 09	"	1,299,298 89	697 00
Subventions pour travaux d'utilité communale	424,709 07	107,481 97	317,227 10	"	424,709 07	"
Anniversaire des journées de juillet 1830	199,949 09	199,934 49	14 60	"	199,949 09	"
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	6,978,117 71	6,585,281 67	393,352 57	891 66	6,977,742 58	375 13
Dépenses fixes du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc	3,783,851 21	3,151,459 58	631,655 87	751 57	3,782,363 88	1,487 33
Dépenses variables	23,886,736 97	17,330,050 19	6,568,368 60	11,681 82	23,886,736 97	"
——— imputables sur les ressources locales extraordinaires	2,825,751 26	1,365,742 29	1,460,043 15	34 18	2,825,751 26	"
Dépenses facultatives d'utilité départementale, etc	18,965,873 29	11,675,917 79	7,313,952 92	23,997 42	18,965,873 29	"
	105,159,513 13	77,519,538 21	27,683,808 96	92,423 75	105,110,923 42	48,589 71
Dépenses des exercices clos	442,171 05	441,869 05	302 00	"	442,171 05	"
	105,601,684 18	77,961,407 26	27,684,110 96	92,423 75	105,553,094 47	48,589 71
			2,591,687 21			

Suite de l'EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1836.
Report	46,405,053 00	"	35,389,667 16	"	35,389,667 16	11,015,385 84
FRAIS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	490,000 00	"	447,166 53	"	447,166 53	42,833 47
Secours généraux aux bureaux de charité	326,000 00	"	305,358 40	"	305,358 40	20,641 60
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	"	87,955 00	"	87,955 00	12,045 00
Subventions aux théâtres royaux	1,300,000 00	"	1,244,955 16	"	1,244,955 16	55,044 84
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	6,980,000 00	"	6,560,708 97	"	6,560,708 97	419,291 03
Dépenses du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc	4,584,862 33	"	3,247,831 92	354 00	3,247,477 92	1,337,384 41
Dépenses variables	26,050,605 93	"	17,139,037 34	"	17,139,037 34	8,911,568 59
——— imputables sur les ressources locales extraordinaires	1,637,060 82	"	995,016 25	"	995,016 25	642,044 57
Dépenses facultatives d'utilité départementale, etc.	20,114,766 48	"	10,799,853 24	"	10,799,853 24	9,314,913 24
Salle provisoire de la Chambre des Pairs	360,000 00	"	299,540 00	"	299,540 00	60,460 00
Achèvement des constructions de la nouvelle salle de la chambre des Députés	270,000 00	"	105,258 26	"	105,258 26	164,741 74
Célébration des anniversaires des journées de juillet 1830	200,000 00	"	183,692 24	"	183,692 24	16,307 76
Achèvement de divers monuments	216,890 01	"	31,666 40	"	31,666 40	185,223 61
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières	400,000 00	"	138,965 09	"	138,965 09	261,034 91
Cérémonies funèbres (attentat du 28 juillet)	300,000 00	"	253,459 39	"	253,459 39	46,540 61
Secours aux blessés (*idem*)	25,000 00	"	17,270 00	"	17,270 00	7,730 00
Achèvement des bâtiments de l'Observatoire	61,698 80	"	61,636 84	"	61,636 84	61 96
Travaux pour la continuation du procès d'avril	80,000 00	"	41,300 00	"	41,300 00	38,700 00
	109,901,937 37	"	77,350,338 19	354 00	77,349,984 19	32,551,953 18
Dépenses des exercices clos	224,410 97	"	224,410 97	"	224,410 97	"
Dépenses des exercices périmées non frappées de déchéance	6,699 06	1	5,511 45	"	5,511 45	1,187 61
	110,133,047 40	"	77,580,260 61	354 00	77,579,906 61	32,553,140 79
			77,579,906 61			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère du Commerce.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale. (Neuf derniers mois.)	248,994 44	247,946 46	1,047 98	"	248,994 44	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux. (Neuf derniers mois.)	71,989 12	55,274 72	16,714 40	"	71,989 12	"
Travaux des établissements thermaux	132,757 35	68,796 17	63,933 68	"	132,729 85	27 50
Haras, dépôts d'étalons, primes, etc.	1,499,735 00	1,210,621 55	310,927 19	21,813 74	1,499,735 00	"
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture.	419,049 37	224,179 87	201,949 50	7,500 00	418,629 37	420 00
Conservatoire des arts et métiers	379,972 56	281,919 22	98,053 34	"	379,972 56	"
Délivrance des brevets d'invention et encouragements.	590,187 92	462,798 64	132,946 15	5,783 86	589,960 93	226 99
Établissements sanitaires	49,317 12	36,753 81	11,634 68	600 00	47,788 49	1,528 63
Encouragements aux pêches maritimes	3,005,480 23	2,741,836 48	263,509 11	"	3,005,345 59	134 64
Poids et mesures	669,990 97	462,753 62	192,817 60	"	655,571 22	14,419 75
Secours aux colons	983,455 27	798,200 48	183,267 14	"	981,467 62	1,987 65
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies	1,887,554 13	756,882 00	1,133,172 13	2,500 00	1,887,554 13	"
Secours relatifs aux épidémies	43,771 85	12,941 89	30,689 38	"	43,631 27	140 58
	9,982,255 33	7,360,904 91	2,640,662 28	38,197 60	9,963,369 59	18,885 74
Dépenses des exercices clos	84,900 71	84,900 71	"	"	84,900 71	"
	10,067,156 04	7,445,805 62	2,640,662 28	38,197 60	10,048,270 30	18,885 74
			2,602,464 68			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur LES DÉPENSES au 1er janvier 1836.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	331,981 81	"	329,835 22	"	329,835 22	2,146 59
Matériel et dépenses diverses des bureaux	95,980 00	"	75,231 37	"	75,231 37	20,748 63
HARAS.						
Haras, dépôts d'étalons et primes	1,500,000 00	"	1,181,248 67	"	1,181,248 67	318,751 33
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture.	419,000 00	"	221,011 21	"	221,011 21	197,988 79
Conservatoire des arts et métiers	380,000 00	"	287,309 12	"	287,309 12	92,690 88
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures	210,000 00	"	162,087 70	"	162,087 70	47,912 30
Établissements sanitaires	50,000 00	"	30,345 41	"	30,345 41	19,654 59
Encouragements aux pêches maritimes	3,800,000 00	"	3,420,583 81	"	3,420,583 81	379,416 19
Poids et mesures	700,000 00	"	460,186 62	"	460,186 62	239,813 38
SECOURS ET TRAVAUX.						
Secours aux colons	983,000 00	"	818,125 90	"	818,125 90	164,874 10
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies	1,916,924 70	"	669,308 11	"	669,308 11	1,247,616 59
Travaux aux établissements thermaux et sanitaires	130,000 00	"	45,103 92	"	45,103 92	84,896 08
Secours relatifs aux épidémies	450,000 00	"	315,503 51	"	315,503 51	134,496 49
	10,966,886 51	"	8,015,880 57	"	8,015,880 57	2,951,005 94
Dépenses des exercices clos	37,375 39	"	37,375 39	"	37,375 39	"
	11,004,261 90	"	8,053,255 96	"	8,053,255 96	2,951,005 94
			8,053,255 96			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (Personnel)	1,491,925 07	1,469,295 51	22,629 56	"	1,491,925 07	"
Idem (Matériel)	610,884 04	441,923 54	173,425 79	4,465 29	610,884 04	"
États-majors	15,389,604 66	14,041,172 40	1,425,194 51	76,762 25	15,389,604 66	"
Gendarmerie	17,277,296 79	16,204,198 21	1,095,011 95	21,913 37	17,277,296 79	"
Recrutement	443,834 95	234,109 43	209,590 88	"	443,700 31	134 64
Justice militaire	269,713 31	216,033 23	56,487 86	3,010 63	269,510 46	202 85
Solde et entretien des troupes. — Solde d'activité et abonnement	97,740,558 01	95,710,235 47	3,535,713 57	1,505,391 03	97,740,558 01	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	23,221,224 81	24,954,366 18	1,800,976 17	3,535,915 44	23,219,426 91	1,797 90
Solde et entretien des troupes. — Habillement, campement	13,022,457 59	9,249,803 92	4,045,728 30	279,115 64	13,016,416 58	6,041 01
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	11,565,235 59	9,770,256 78	1,885,132 79	90,153 98	11,565,235 59	"
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,695,537 29	3,532,011 93	460,052 25	296,582 97	3,695,481 21	56 08
Lits militaires	6,449,420 16	5,792,931 32	658,418 39	2,211 24	6,449,138 47	281 69
Remonte générale	256,723 30	247,377 05	23,603 21	14,256 96	256,723 30	"
Harnachement	64,348 17	45,723 64	18,624 53	"	64,348 17	"
Fourrages	26,908,335 66	26,595,568 57	1,384,521 71	1,081,413 50	26,898,676 78	9,658 88
Transports généraux	1,311,554 13	1,036,828 56	275,316 86	20,145 42	1,292,000 00	19,554 13
Matériel de l'artillerie	9,492,679 34	8,879,331 43	857,858 14	301,562 96	9,435,626 61	57,052 73
Matériel du génie	11,943,712 21	9,768,185 39	2,233,624 31	71,003 88	11,930,805 82	12,906 39
Écoles militaires	1,796,840 33	1,451,716 64	345,164 44	40 75	1,796,840 33	"
Dépenses temporaires	5,985,305 96	5,006,364 34	1,096,607 36	117,665 74	5,985,305 96	"
Invalides de la guerre	2,973,527 23	2,877,333 16	127,701 59	31,507 52	2,973,527 23	"
Service administ. et frais de colonisat. en Afrique	1,606,223 15	1,294,284 61	317,840 28	9,994 45	1,602,130 44	4,092 71
Dépenses accidentelles et secrètes	155,050 81	152,686 73	20,836 09	21,375 80	152,147 02	2,903 79
	253,671,992 56	238,971,738 04	22,070,060 54	7,484,488 82	253,557,309 76	114,682 80
Dépenses des exercices clos	917,538 57	917,538 57	"	"	917,538 57	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1834, et non passibles de déchéance	967,769 27	"	967,769 27	"	967,769 27	"
	255,557,300 40	239,889,276 61	23,037,829 81	7,484,488 82	255,442,617 60	114,682 80
			15,553,340 99			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
Administration centrale. (Personnel)	1,380,600 00	"	1,369,363 40	"	1,369,363 40	11,236 60
Idem (Matériel)	238,000 00	"	166,381 25	"	166,381 25	71,618 75
Frais généraux d'impression	140,000 00	"	87,055 36	"	87,055 36	52,944 64
États-majors	14,895,810 00	"	13,387,398 82	"	13,387,398 82	1,508,411 18
Gendarmerie	17,623,374 00	"	16,650,815 52	1,495 45	16,649,320 07	974,053 93
Recrutement	455,000 00	"	224,991 14	"	224,991 14	230,008 86
Justice militaire	262,000 00	"	192,734 63	"	192,734 63	69,265 37
Solde et entretien des troupes. — Solde d'activité et abonnement		241 18	89,422,035 93	274,094 70	89,147,941 23	
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage		"	19,896,080 55	3,800 00	19,892,280 55	
Solde et entretien des troupes. — Habillement et campement	141,358,006 00	"	7,709,378 66	1,064,969 48	6,644,409 18	13,826,219 79
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux		"	8,465,170 47	15,393 21	8,449,777 26	
Solde et entretien des troupes. — Service de marche		"	3,397,377 99	"	3,397,377 99	
Lits militaires	5,758,000 00	"	5,278,651 62	"	5,278,651 62	479,348 38
Remonte générale	1,661,000 00	"	1,600,630 32	"	1,600,630 32	60,369 68
Harnachement	178,000 00	"	27,077 83	"	27,077 83	150,922 17
Fourrages	21,745,500 00	"	22,240,015 67	"	22,240,015 67	(A) "
Transports généraux	1,396,000 00	"	899,695 98	"	899,695 98	496,304 02
Dépôt de la nouvelle carte de France	381,000 00	"	308,212 78	"	308,212 78	72,787 22
Matériel de l'artillerie	8,393,000 00	"	6,821,906 32	242 00	6,821,664 32	1,571,335 68
Matériel du génie	12,340,000 00	"	9,790,783 96	"	9,790,783 96	2,549,216 04
Écoles militaires	1,683,900 00	"	1,347,794 47	"	1,347,794 47	336,105 53
Dépenses temporaires	5,431,000 00	"	4,397,511 39	9,139 61	4,388,371 78	1,042,628 22
Invalides de la guerre	3,033,000 00	"	2,869,386 94	"	2,869,386 94	163,613 06
Service administratif et frais de colonisat. en Afrique.	1,524,000 00	"	1,166,336 86	105 50	1,166,231 36	357,768 64
Dépenses accidentelles et secrètes	78,000 00	"	82,417 26	"	82,417 26	(A) "
	239,955,190 00	241 18	217,799,205 12	1,369,239 95	216,429,965 17	23,525,224 83
Dépenses des exercices clos	1,201,780 39	"	1,201,780 39		1,201,780 39	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	70,426 80	"	70,342 85	"	70,342 85	83 95
	241,227,397 19	241 18	219,071,328 36	1,369,239 95	217,702,088 41	23,525,308 78
			217,702,088 41			

(A) *Ces deux chapitres présentent des excédants de payements montant ensemble à 498,932 fr. 93 c. provenant de dépenses ordonnancées sur l'exercice 1835, mais qui sont à reporter à la charge du budget de l'exercice 1836.*

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture, de l'exercice.
Administration centrale. (Traitement.)		703,565 66	701,645 67	1,919 99	"	703,565 66	"
Idem (Frais de bureaux et autres.)		249,998 12	211,580 16	38,417 96	"	249,998 12	"
Serv. gén. de la marine (corps et agents entret., etc.).		7,308,827 29	6,351,552 74	936,651 30	1,616 36	7,286,587 68	22,239 61
Solde et entretien des corps organisés, etc.	Solde à terre	3,308,352 74	2,806,428 36	500,074 56	365 31	3,306,137 61	2,215 13
	Solde à la mer	6,405,959 08	4,118,181 58	2,240,793 15	52,815 57	6,306,159 16	99,799 92
	Accessoires de la solde	2,015,148 43	1,553,406 52	536,835 58	81,234 20	2,009,007 90	6,140 53
	Hôpitaux	859,928 48	504,539 31	444,424 36	101,553 93	847,409 74	12,518 74
	Vivres	6,123,182 93	4,061,972 26	2,370,716 84	330,184 04	6,102,505 06	20,677 87
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,998,858 81	5,357,728 84	643,098 31	3,769 89	5,997,057 26	1,801 55
	Matières	13,591,152 54	7,810,538 27	5,801,250 79	32,360 82	13,579,428 24	11,724 30
Travaux du matériel naval. (Établissemnts hors des ports.)	Lachaussade	1,303,483 32	911,491 59	391,991 73	"	1,303,483 32	"
	Indret	382,171 49	281,134 46	118,754 18	17,717 15	382,171 49	"
Travaux de l'artillerie. (Ports)	Salaires	382,306 59	346,554 80	35,751 79	"	382,306 59	"
	Matières	812,362 68	436,355 23	432,700 59	58,628 41	810,427 41	1,935 27
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports)		534,771 30	316,254 50	218,516 80	"	534,771 30	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,458,213 29	2,826,612 21	629,414 94	112 23	3,455,914 92	2,298 37
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences marit.		663,561 38	464,678 98	198,865 90	"	663,544 88	16 50
Approvisionnements de prévoyance		"	"	"	"	"	"
Affrètements et transports par mer		67,116 87	59,723 01	7,393 86	"	67,116 87	"
Chiourmes		236,490 10	153,361 99	83,128 11	"	236,490 10	"
Dépenses diverses		144,555 06	121,487 81	82,900 09	60,928 96	143,458 94	1,096 12
Colonies.	Services militaires aux colonies	5,989,087 44	5,320,734 19	693,554 43	71,884 99	5,942,403 63	46,683 81
	Subvention au service intérieur	1,000,000 00	895,272 90	113,662 59	8,935 49	1,000,000 00	"
		61,539,093 60	45,611,235 38	16,520,817 85	822,107 35	61,309,945 88	229,147 72
Dépenses des exercices clos		469,312 39	469,312 39	"	"	469,312 39	"
		62,008,405 99	46,080,547 77	16,520,817 85	822,107 35	61,779,258 27	229,147 72
				15,698,710 50			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payement.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
Administration centrale. (Traitements.)		689,100 00	"	686,380 60	"	686,380 60	2,719 40
Idem (Frais de bureaux et autres.)		174,500 00	"	140,824 01	"	140,824 01	33,675 99
Serv. gén. de la marine. (Corps et agents entret. etc.).		7,643,010 00	27,655 17	6,626,062 09	1,655 56	6,652,061 70	990,948 30
Solde et entretien des corps organisés, etc.	Solde à terre	2,967,150 00	97 91	2,315,285 41	70 73	2,315,312 59	651,837 41
	Solde à la mer	6,378,937 00	56,579 87	4,372,756 57	1,969 00	4,427,367 44	1,951,569 56
	Accessoires de la solde	3,051,244 00	135 00	1,539,975 14	3,358 63	1,536,751 51	1,514,492 49
	Hôpitaux	1,117,020 00	"	682,503 98	88,013 67	594,490 31	522,529 69
	Vivres	6,218,680 00	"	4,002,806 10	77,901 04	3,924,905 06	2,293,774 94
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires	5,664,600 00	"	5,430,636 31	61 69	5,430,574 62	234,025 38
	Matières	14,098,200 00	"	9,459,696 01	698 25	9,458,997 76	4,639,202 24
Travaux du matériel naval. (Établissemnts hors des ports.)	La Chaussade	1,365,000 00	"	807,175 64	"	807,175 64	557,824 36
	Indret	400,000 00	"	371,660 05	"	371,660 05	28,339 95
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	Salaires	376,700 00	"	350,280 38	"	350,280 38	26,419 62
	Matières	1,073,300 00	"	693,700 22	810 00	692,890 22	380,409 78
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports)		675,000 00	"	423,628 40	"	423,628 40	251,371 60
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		3,941,500 00	"	3,123,465 56	33,635 61	3,089,829 95	851,670 05
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences marit.		729,200 00	"	489,270 02	"	489,270 02	239,929 98
Affrètements et transport par mer		118,000 00	"	43,089 17	"	43,089 17	74,910 83
Chiourmes		265,000 00	"	231,379 01	"	231,379 01	33,620 99
Dépenses diverses		265,300 00	"	171,203 87	"	171,203 87	94,096 13
Colonies	Personnel et matériel	6,173,400 00	1,841,723 91	3,536,796 40	1,046 28	5,377,189 03	796,210 97
	Subvention au service intérieur	997,000 00	279,192 23	675,796 74	"	954,988 97	42,011 03
		64,381,841 00	2,205,384 09	46,174,086 68	209,220 46	48,170,250 31	16,211,590 69
Dépenses des exercices clos		488,482 48	"	488,482 48	"	488,482 48	"
Dép. des exercices périmés non frappées de déchéance		18,111 71	"	16,957 55	"	16,957 55	1,154 16
		64,888,435 19	2,205,384 09	46,679,526 71	209,220 46	48,675,690 34	16,212,744 85
				46,470,306 25			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,139,780 72	1,136,255 77	3,524 95	"	1,139,780 72	"
Administration centrale des finances. — Personnel	5,697,549 39	5,606,917 65	90,124 91	87 50	5,696,955 06	594 33
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	813,124 74	572,713 39	242,275 55	1,895 20	813,093 74	31 00
Monnaies et médaill. — Service administr. dans les départements.	357,548 90	247,595 81	99,748 19	"	347,344 00	10,204 90
Monnaies et médaill. — Frais de refonte d'anciennes espèces	2,771,434 44	1,847,712 34	735,400 45	"	2,583,112 79	188,321 65
Cadastre. — Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831).	998,132 66	878,317 31	119,815 35	"	998,132 66	"
Cadastre. — Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,622,650 69	2,330,836 40	2,297,065 23	5,250 94	4,622,650 69	"
Frais de trésorerie	2,482,370 19	1,876,395 69	614,118 37	8,143 87	2,482,370 19	"
Traitem. fixes et taxations des receveurs des finances.	2,381,413 76	2,007,668 73	373,745 03	"	2,381,413 76	"
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	833,370 74	615,318 25	218,179 90	127 41	833,370 74	"
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	103,045 96	29,502 55	73,543 41	"	103,045 96	"
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,792,194 75	1,333,900 85	458,293 90	"	1,792,194 75	"
Traitements et frais de service des payeurs	976,496 94	884,995 76	91,449 80	"	976,445 56	51 38
SERVICES SPÉCIAUX.						
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	15,998 62	11,684 16	4,446 31	131 85	15,998 62	"
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue	17,000 00	8,528 93	8,471 07	"	17,000 00	"
	25,002,112 50	19,388,343 59	5,430,202 42	15,636 77	24,802,909 24	199,203 26
Dépenses des exercices clos	518,242 25	518,242 25	"	"	518,242 25	"
	25,520,354 75	19,906,585 84	5,43,0202 42	15,636 77	25,321,151 49	199,203 26
			5,414,565 65			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
SERVICES DIVERS.						
Cour des comptes	1,149,000 00	"	1,147,558 11	"	1,147,558 11	1,441 89
Administration centrale des finances. — Personnel	5,696,500 00	"	5,583,774 23	350 45	5,583,423 78	113,076 22
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	812,600 00	"	500,693 65	1,140 85	499,552 80	313,047 20
Monnaies et médailles. (Service administratif dans les départements)	282,600 00	"	216,922 54	"	216,922 54	65,677 46
Cadastre. — Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831).	1,000,000 00	"	905,076 10	"	905,076 10	94,923 90
Cadastre. — Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	4,756,662 62	"	2,365,424 27	"	2,365,424 27	2,391,238 35
Frais de trésorerie	2,500,000 00	"	1,836,677 43	17,528 69	1,819,148 74	680,851 26
Taitements fixes et taxations des receveurs des finances.	2,396,000 00	"	2,003,582 87	"	2,003,582 87	392,417 13
Taxations aux mêmes pour l'encaissement des revenus indirects	900,000 00	"	620,857 68	"	620,857 68	279,142 32
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois	75,000 00	"	51,834 33	"	51,834 33	23,165 67
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,800,000 00	"	1,212,233 93	"	1,212,233 93	587,766 07
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	"	903,675 06	"	903,675 06	76,324 94
SERVICES SPÉCIAUX.						
Indemnité aux incendiés de la ville de Salins	304,628 00	"	293,858 00	"	293,858 00	10,770 00
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	12,000 00	"	11,669 96	85 25	11,584 71	415 29
Frais de refonte d'anciennes monnaies	4,176 04	"	4,176 04	"	4,176 04	"
Cour des Pairs	31,826 00	"	31,826 00	"	31,826 00	"
	22,700,992 66	"	17,689,840 20	19,105 24	17,670,734 96	5,030,257 70
Dépenses des exercices clos	1,106,221 00	"	1,106,399 76	178 76	1,106,221 00	"
Dép. des exercices périmés non frappées de déchéance.	132,457 71	"	178 76	"	178 76	132,278 95
	23,939,671 37	"	18,796,418 72	19,284 00	18,777,134 72	5,162,536 65
			18,777,134 72			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,683,412 30	3,125,361 88	557,984 72	"	3,683,346 60	65 70
Remises des percepteurs et taxe de 1er avertissement	11,198,842 78	8,962,155 04	2,241,118 28	4,571 10	11,198,702 22	140 56
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,539,914 20	9,307031 10	241,128 55	25,576 79	9,522,582 86	17,331 34
Timbre	754,707 87	727,405 05	27,453 20	150 38	754,707 87	"
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	2,976,771 42	2,071,835 98	895,802 40	11 00	2,967,627 38	9,144 04
Avances recouvrables	510,380 51	169,386 24	339,020 12	10 00	508,396 36	1,984 15
Frais d'aliénation des bois de l'État	52,885 65	15,496 98	36,227 01	"	51,723 99	1,161 66
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,244,344 98	20,537,094 22	2,754,296 69	51,335 32	23,240,055 59	4,289 39
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	19,923,080 10	18,038,699 15	1,882,355 74	13,461 22	19,907,593 67	15,486 43
Poudres à feu	2,388,613 46	1,813,548 33	574,921 32	0 08	2,388,469 57	143 89
TABACS.						
Exploitation des tabacs	21,132,881 73	20,462,408 10	670,875 20	947 35	21,132,335 95	545 78
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	5,074,083 25	4,633,539 45	436,363 77	"	5,069,903 22	4,180 03
Transport des dépêches	9,072,685 79	7,636,986 48	1,431,110 89	"	9,068,097 37	4,588 42
Service rural	4,106,937 27	3,870,923 90	235,735 43	"	4,106,659 33	277 94
LOTERIE.						
Service administratif dans les départements	276,279 69	247,384 59	28,895 10	"	276,279 69	"
Frais de perception	1,157,048 60	1,157,048 60	"	"	1,157,048 60	"
Salines et mines de sel de l'Est	168,628 74	92,742 39	75,886 35	"	168,628 74	"
	115,261,498 34	102,869,047 48	12,429,174 77	96,063 24	115,202,159 01	59,339 33
			12,333,111 53			

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses au 1er janvier 1836.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,923,874 51	"	3,134,191 79	75 00	3,134,116 79	789,757 72
Remises des percepteurs et taxe de 1er avertissement	11,296,423 18	"	9,002,894 20	"	9,002,894 20	2,293,528 98
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,681,800 00	"	9,434,656 79	"	9,434,656 79	247,143 21
Timbre	820,950 00	"	728,880 64	"	728,880 64	92,069 36
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	3,014,500 00	"	2,108,567 05	"	2,108,567 05	905,932 95
Avances recouvrables	519,000 00	"	220,965 46	"	220,965 46	298,034 54
Frais d'aliénation des bois de l'Etat	45,000 00	"	27,124 37	"	27,124 37	17,875 63
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,243,396 06	"	20,591,768 30	"	20,591,768 30	2,651,627 76
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,129,800 00	"	18,168,826 24	1,169 30	18,167,656 94	1,962,143 06
Poudres à feu	2,293,300 00	"	1,825,687 40	"	1,825,687 40	467,612 60
TABACS.						
Exploitation des tabacs	20,913,000 00	"	20,433,680 59	36 12	20,433,644 47	479,355 53
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,180,290 28	"	8,561,782 27	"	8,561,782 27	618,508 01
Transport des dépêches	9,237,009 27	"	7,751,448 02	"	7,751,448 02	1,485,561 25
Frais de construction des paquebots destinés à la correspondance avec le Levant	3,000,000 00	"	9,753 95	"	9,753 95	2,990,246 05
LOTERIE.						
Service administratif dans les départements	255,000 00	"	246,604 89	"	246,604 89	8,395 11
Frais de perception	1,207,188 42	"	1,207,188 42	"	1,207,188 42	"
Salines et mines de sel de l'Est	159,500 00	"	83,809 07	"	83,809 07	75,690 93
	118,920,031 72	"	103,537,829 45	1,280 42	103,536,549 03	15,383,482 69
			103,536,549 03			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.

EXERCICE 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulation de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,828,138 73	115,242 49	1,712,896 24	"	1,828,138 73	"
Non-valeurs sur la taxe individuelle des bois des communes	707 52	231 29	476 23	"	707 52	"
Non-valeurs des portes et fenêtres	742,337 55	194,015 29	357,599 16	"	551,614 45	190,723 10
——— des patentes et attributions aux communes	3,383,800 84	567,732 75	2,814,582 59	"	3,382,315 34	1,485 50
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,380,541 82	1,380,310 73	4 21	"	1,380,314 94	226 88
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposées pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	19,814,254 26	16,806,207 81	3,007,992 95	"	19,814,200 76	53 50
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	236,903 51	192,668 76	43,788 40	"	236,457 16	446 35
Idem sur les dépenses de l'instruction primaire	2,883,783 51	2,245,000 35	638,783 16	"	2,883,783 51	"
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,677,588 30	1,677,588 30	"	"	1,677,588 30	"
Forêts	19,945 65	11,503 33	8,442 32	"	19,945 65	"
Douanes	161,118 50	150,294 41	10,824 09	"	161,118 50	"
Contributions indirectes	293,615 94	261,333 71	32,282 23	"	293,615 94	"
Postes	10,488 91	10,029 91	459 00	"	10,488 91	"
Produits divers	1,050,468 95	1,036,956 19	13,912 58	399 82	1,050,468 95	"
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	1,040,252 28	1,040,252 23	"	"	1,040,252 28	"
Douanes	1,553,216 66	1,445,941 66	107,275 00	"	1,553,216 66	"
Contributions indirectes	847,617 95	770,650 79	76,967 16	"	847,617 95	"
Postes	5,110 85	3,440 10	1,670 75	"	5,110 85	"
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	9,513,185 64	6,722,917 00	2,770,776 32	"	9,493,693 32	19,492 32
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,165,120 19	2,145,306 42	19,595 86	"	2,164,902 28	217 91
Remboursement à la famille Lesurques	252,070 84	52,100 54	199,970 30	"	252,070 84	"
	48,860,268 35	36,829,724 06	11,818,298 55	399 82	48,647,622 79	212,645 56
			11,817,898 73			

(*a*) Voir les développements, pag. 112, 114 et 116.

EXERCICE 1835.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Payements.	Opérations de l'année 1835. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTES à payer au 1er janvier 1836.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	2,079,686 70	"	112,251 16	"	112,251 16	1,967,435 54
Non-valeurs de la taxe additionnelle des bois des communes	1,234 67	"	872 29	"	872 29	362 38
Non-valeurs des portes et fenêtres	649,236 27	"	137,956 15	"	137,956 15	511,280 12
——— des patentes et attributions aux communes	3,274,229 94	"	616,833 16	"	616,833 16	2,657,396 78
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,623,811 69	1,301,865 12	320,173 58	"	1,622,038 70	1,772 99
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	19,184,223 76	"	16,166,379 48	"	16,166,379 48	3,017,844 28
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	239,528 29	"	239,528 29	"	239,528 29	"
Idem sur les dépenses de l'instruction primaire	3,369,619 74	"	2,756,163 24	"	2,756,163 24	613,456 50
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,326,574 53	"	1,326,574 53	"	1,326,574 53	"
Forêts	25,000 00	"	5,175 24	"	5,175 24	19,824 76
Douanes	190,000 00	"	167,627 40	"	167,627 40	22,372 60
Contributions indirectes	92,000 00	"	61,237 28	"	61,237 28	30,762 72
Postes	16,000 00	"	11,603 53	"	11,603 53	4,396 47
Produits divers	258,425 47	"	170,128 93	"	170,128 93	88,296 54
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*a*).						
Enregistrement	1,006,982 09	"	1,006,982 09	"	1,006,982 09	"
Douanes	1,411,921 96	"	1,311,167 83	"	1,311,167 83	100,754 13
Contributions indirectes	1,021,742 65	"	935,953 84	"	935,953 84	85,788 81
Postes	8,000 00	"	6,066 60	"	6,066 60	1,933 40
Primes à l'exportation des marchandises (*a*)	9,736,722 00	"	6,608,308 09	"	6,608,308 09	3,128,413 91
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*a*)	2,200,000 00		2,174,431 24	"	2,174,431 24	25,568 76
	47,714,939 76	1,301,865 12	34,135,413 95	"	35,437,279 07	12,277,660 69
			34,135,413 95			

(*a*) Voir les développements, page 113, 115 et 117.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Régularisation des Payements effectués sur les Crédits de l'exercice 1835, pour la Dette viagère du Trésor et les Intérêts de cautionnements.

NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.
DETTE PUBLIQUE.		
Intérêts de capitaux de cautionnements. (Complément des intérêts de l'année 1834)	8,247,900 97	8,247,900 97
Dette viagère. (Semestre au 22 décembre 1834)	2,452,652 30	2,452,652 30
Pensions — civiles. (*Idem*)	782,781 93	782,781 93
Pensions — ecclésiastiques. (*Idem*)	1,680,969 90	1,680,969 90
	13,164,305 14	13,164,305 10

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation, sur l'exercice 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTES À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Solde et entretien des troupes — Solde d'activité et abonnements payables comme la solde	233 90	233 90	"
Solde et entretien des troupes — Vivres et chauffage	15,000 00	15,000 00	"
	15,233 90	15,233 90	"
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
Service général de la marine. (Corps et agents entretenus, etc.)	69,148 99	67,146 89	2,002 10
Solde et entretien des corps organisés — Solde à terre	2,110 15	254 80	1,855 35
Solde et entretien des corps organisés — Solde à la mer	130,728 88	117,592 18	13,136 70
Solde et entretien des corps organisés — Accessoires de la solde	267 50	67 50	200 00
Solde et entretien des corps organisés — Vivres	144 00	144 00	"
Dépenses diverses	2,976 28	"	2,976 28
Dépenses des services militaires aux colonies — Personnel	1,841,553 91	1,841,028 49	525 42
Dépenses des services militaires aux colonies — Matériel	141,000 00	141,000 00	"
Subvention au service intérieur des colonies	271,012 50	271,012 50	"
	2,458,942 21	2,438,246 36	20,095 85
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	1,115,238 56	1,115,238 56	"

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1835, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1834.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. FONDS VERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice..	Service de la justice	12,153f 87c	"	"	"	12,153f 87c
	Service des cultes	8,530 69	"	1,114f 55c	"	9,645 24
Affaires étrangères		5,689 43	"	7,280 00	"	12,969 43
Instruction publique		2,004 06	"	"	"	2,004 06
Intérieur		22,315 35	1,599f 89c	68,508 51	"	92,423 75
Commerce		35,097 60	"	3,100 00	"	38,197 60
Guerre		1,086,449 59	273,503 67	6,124,535 56	"	7,484,488 82
Marine		124,004 26	360,371 19	337,731 90	"	822,107 35
Finances	Dette publique	49 08	250 00	404,936 83	3,299f 04c	408,534 95
	Dotations	452 25	"	"	"	452 25
	Services divers	6,365 42	"	1,127 48	8,143 87	15,636 77
	Frais de régie, etc	440 88	"	95,622 36	"	96,063 24
	Remboursements et restitutions	"	"	399 82	"	399 82
		1,303,552 48	635,724 75	7,044,357 01	11,442 91	8,995,077 15

EXERCICE 1835.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. FONDS VERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice	Service de la justice	"	"	"	"	"
	Service des cultes	"	"	"	"	"
Affaires étrangères		100 00	"	"	"	100 00
Instruction publique		10,158 33	"	"	"	10,158 33
Intérieur		354 00	"	"	"	354 00
Commerce		"	"	"	"	"
Guerre		"	23,674 35	1,345,565 60	"	1,369,239 95
Marine		7,510 39	165,156 04	36,554 03	"	209,220 46
Finances	Dette publique	"	500 00	13,164,305 10	48,055 75	13,212,860 85
	Dotations	"	"	"	"	"
	Services divers	1,576 55	"	178 76	17,528 69	19,284 00
	Frais de régie, etc	1,280 42	"	"	"	1,280 42
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		20,979 69	189,330 39	14,546,603 49	65,584 44	14,822,498 01

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développements sur les Remboursements et Restitutions, non-valeurs et primes.

EXERCICE 1834. (Voir page 106.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DES SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,208,955f 95c	1,677,588f 30c
	——— d'amendes consignées		58,333 42	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		366,769 75	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		43,529 18	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	19,945 65
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	89,072f 93c	161,118 50
		——— d'exportation	8,137 59	
		——— de réexportation d'entrepôt	204 41	
		——— sur les voitures de voyageurs	4,066 69	
		——— de transit	10 43	
		——— de navigation	6,229 71	
		——— de magasinage	91 87	
		Taxe de consommation des sels	3,235 29	
			111,048 92	
	Traites et obligations admises en non-valeur		34,100 78	
	Remboursements et restitutions divers		15,968 80	
			50,069 58	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus.	sur les boissons	9,584 78	293,615 94
		sur les licences	151 65	
		sur les voitures publiques	4,722 66	
		sur la navigation et passages d'eau	7,806 04	
		sur le dixième des octrois	2,770 59	
		sur les frais de casernement	206,727 15	
		sur les divers produits	956 31	
		sur les tabacs	11,025 63	
		sur les poudres	72 68	
			243,817 49	
	Remboursements pour cause d'exportation.	pour la fabrication des bières	12,192 73	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent	37,605 72	
			49,798 45	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 pour 0/0; remboursement du prix des places dans les malles-postes		.....	10,488 91

EXERCICE 1835. (Voir page 107.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUEMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes induement perçus		1,010,196 23	1,326,574 53
	——— d'amendes consignées		57,184 58	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		201,666 06	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		57,527 66	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	5,175 24
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	127,573 06	167,627 40
		——— d'exportation	2,169 29	
		——— de réexportation d'entrepôt	467 95	
		——— sur les voitures de voyageurs	2,266 69	
		——— de transit	1,134 54	
		——— de navigation	3,921 99	
		——— de consommation de sels	1,891 42	
		——— de magasinage	"	
			139,424 94	
	Remboursements et restitutions divers		28,202 46	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	9,846 11	61,237 28
		sur les licences	153 20	
		sur les voitures publiques	2,929 71	
		sur la navigation et passages d'eau	7,564 18	
		sur le dixième des octrois	10,360 36	
		sur les frais de casernement	4,029 70	
		sur divers produits	98 13	
		sur les tabacs	208 10	
		sur les poudres	"	
			35,189 49	
	Remboursements pour cause d'exportation	Pour la fabrication des bières	10,816 82	
		Pour la garantie des matières d'or et d'argent	15,230 97	
			26,047 79	
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0		1,651 12	11,603 53
	——— du prix des places dans les malles-postes		9,952 41	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1834. (Voir page 106.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitre.
Produits divers.	Dépenses du service des mines de l'exercice 1834. (Non-valeurs, frais de confection des rôles et frais de perception.)	14,903f 18c	1,050,468 95
	Dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. — 1re série 149 20 ; 2e série. Capital 300f 00c ; Intérêts 236 25 — 536 25	685 45	
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	3,502 01	
	Versement, à titre de dépôt à la caisse des consignations, du produit des revenus perçus par le Trésor sur des biens appartenant en usufruit au roi Charles X	729,734 94	
	Restitution à la caisse des invalides de la marine de trop versé par elle pour la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 revenant au Trésor pour l'exercice 1832	82,352 12	
	Remboursement au gouvernement belge de trop payé sur le prix des denrées et du matériel cédés par la France, et dont il a été fait recette au budget de 1832	19,985 25	
	Décharges accordées à divers comptables pour fonds spoliés dans leurs caisses	508 99	
	Restitution en capital et intérêts de retenues indûment exercées sur ordonnances du ministère de la guerre et dont le montant a été porté en recette au budget de l'exercice 1828, à titre de recouvrements de débets	138,387 23	
	Décharges et restitutions de trop payé sur débets	1,697 31	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires, dont le montant avait été reçu par le Trésor	15,333 53	
	Remboursements à divers de trop payé sur les contributions directes	5,163 36	
	——— de taxe pour brevets d'invention	8,122 00	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	1,225 00	
	Prélèvement effectué pour compenser l'imputation faite à tort aux produits divers des budgets, du montant de versements opérés antérieurement à 1834 sur des débets de comptables	20,139 65	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	8,728 93	

Suite de l'EXERCICE 1835. (Voir page 107.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
Produits divers.	Dépenses du service des mines de l'exercice 1835 (non-valeurs, frais de confection des rôles et frais de perception)	8,298f 31c	
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816	71,869 23	
	Restitutions de prix de coupes de bois appartenant aux communes et à divers, et dont le montant a été indûment reçu par le Trésor	30,017 62	
	Remboursements à divers, de trop payé sur les contributions directes	2,216 09	
	——— de taxe pour brevet d'invention	11,472 00	
	Décharges et réductions sur les rétributions universitaires	24,776 94	
	——— accordées à des comptables pour fonds spoliés dans leurs caisses	3,102 57	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux pour le payement de la pension de divers élèves des écoles militaires	1,632 28	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps militaires, dont le montant avait été reçu par le Trésor	5,991 60	
	Remboursement d'indemnités de remplacement versées par des militaires	1,110 00	
	Versement à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, reçu par le Trésor et porté en recette au budget	358 94	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres	12,715 14	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1836	173,560 72	
	A DÉDUIRE les ordonnances restant à payer à la même époque	3,431 79	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1835	170,128 93	170,128f 93c

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1834. (Voir page 106.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	831,218f 18c	1,040,252f 23c
	——— à divers	209,034 05	
Douanes	Répartition aux ayants droit	1,014,391 63	1,553,216 66
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	17,338 39	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	521,486 64	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	124,836 17	847,617 95
	Part de l'octroi dans les saisies communes	94,100 83	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	373,815 58	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	254,865 37	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	5,110 85
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	294,716 87	9,493,693 32
	Sucres raffinés	3,594,046 50	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,110,530 38	
	Cotons filés	24,139 23	
	Tissus de coton	419,406 05	
	Savons	589,869 63	
	Acides nitrique et sulfurique	36,412 75	
	Soufres raffinés	38,273 67	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	954 42	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	57,073 81	
	Plomb ouvré	26,439 16	
	Cuivre et laiton ouvré	4,867 34	
	Peaux apprêtées	56,960 48	
	Viandes salées	206,013 92	
	Beurre salé	33,989 11	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,492,719 64	2,164,902 28
——— sur les droits de douanes à l'importation		672,182 64	

Suite de l'EXERCICE 1835. (Voir page 107.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	782,089 78	1,006,982 09
	——— à divers	224,892 31	
Douanes	Répartitions aux ayants droit	911,552 38	1,311,167 83
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,771 60	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	396,843 85	
Contributions indirectes.	Remboursement de frais de poursuite	154,903 07	935,953 84
	Part de l'octroi dans les saisies communes	119,080 62	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	443,856 51	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	218,113 64	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres	.....	"
Primes à l'exportation des marchandises.	Mélasses	374,682 01	6,608,308 09
	Sucres raffinés	3,389,063 73	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	1,709,601 17	
	Cotons filés	5,692 94	
	Tissus de coton	296,788 73	
	Savons	376,605 05	
	Acides nitrique et sulfurique	43,955 38	
	Soufres raffinés	60,814 63	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	224 52	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	49,717 76	
	Plomb ouvré	20,345 80	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,054 49	
	Peaux apprêtées	42,226 72	
	Viandes salées	206,001 31	
	Sel ammoniac	24 96	
	Beurre salé	29,108 89	
Escompte sur la taxe de consommation des sels		1,522,623 18	2,174,431 24
——— sur les droits de douanes à l'importation		651,808 06	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Payements effectués pendant les années 1833, 1834 et 1835, sur l'exercice 1834.

DEPARTEMENTS.	DETTE publique et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS. JUSTICE ET CULTES. Services de la justice.	Services des cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	COMMERCE.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS effectués sur les dépenses publiques.	OBSERVATIONS.
Ain	753,245f 01c	127,027f 93c	427,299f 23c	"	13,560f 00c	738,499f 76c	53,844f 87c	483,793f 99c	42f 38c	137,701f 72c	1,051,592f 12c	333,971f 53c	4,120,578f 54c	
Aisne	1,671,310 61	152,043 49	426,534 15	"	28,066 73	1,216,147 80	64,497 20	2,894,805 06	20 22	202,196 34	1,168,026 42	877,067 18	8,700,715 20	
Allier	473,062 54	105,457 52	298,465 55	"	32,184 17	701,456 33	73,488 23	742,435 59	117 95	119,522 57	587,659 65	224,775 15	3,358,625 25	
Alpes (Basses)	346,884 11	109,596 18	323,837 48	"	6,420 00	439,455 61	39,575 84	372,923 26	"	104,296 45	571,866 12	116,335 37	2,431,190 42	
Alpes (Hautes)	284,234 26	77,126 71	252,000 55	"	2,132 00	702,727 06	27,763 65	1,327,973 70	"	75,381 35	402,307 18	99,842 78	3,251,489 24	
Ardèche	367,765 28	111,002 74	403,390 81	"	46,996 22	621,992 27	24,488 17	283,190 57	1,943 32	111,299 47	401,499 76	233,617 71	2,607,186 32	
Ardennes	1,295,540 83	115,099 13	280,407 50	"	11,275 00	683,710 28	24,747 68	3,444,927 71	7,606 83	182,585 22	1,460,107 49	505,661 02	8,011,668 69	
Ariége	318,022 34	89,657 39	289,766 56	"	16,500 00	490,074 76	8,572 53	422,977 63	"	104,439 10	471,572 28	160,454 73	2,372,037 32	
Aube	961,890 85	126,146 05	329,032 13	"	19,988 18	1,216,573 45	34,114 85	466,282 02	84 16	154,304 50	668,092 82	338,370 77	4,314,879 78	
Aude	630,247 95	120,310 48	371,627 08	"	7,850 00	750,619 57	27,045 91	1,189,864 38	128 79	154,794 59	622,887 96	404,528 20	4,279,904 91	
Aveyron	431,575 40	150,128 80	666,008 77	"	47,955 00	765,452 88	77,182 47	323,447 05	"	145,904 55	525,925 23	250,888 76	3,384,468 91	
Bouches-du-Rhône	1,960,782 92	291,812 91	315,282 77	"	57,046 31	1,421,499 82	135,156 11	7,205,349 00	1,059 49	289,659 82	2,519,282 19	5,387,092 96	19,584,024 30	
Calvados	1,766,128 98	318,644 77	694,774 58	"	55,935 62	1,807,283 61	31,138 52	1,432,004 50	891 78	240,991 88	1,530,535 10	758,551 32	8,636,880 66	
Cantal	356,766 68	120,369 98	357,474 57	"	6,327 77	621,987 55	98,343 04	321,554 82	403 21	114,125 64	390,902 37	199,039 23	2,587,294 86	
Charente	908,084 25	119,000 75	255,072 33	"	5,770 00	1,031,500 58	31,326 63	479,671 34	214,050 82	175,719 98	598,378 15	286,824 14	4,105,398 97	
Charente-Inférieure	946,806 36	152,133 09	339,646 49	"	22,335 00	1,805,185 41	79,152 93	2,211,597 50	3,491,989 50	450,007 14	1,481,801 83	562,450 53	11,543,105 78	
Cher	503,924 96	198,330 63	292,915 20	"	58,753 98	888,835 91	27,617 48	1,324,126 56	361 99	125,611 54	433,151 61	210,061 73	4,063,691 59	
Corrèze	379,001 08	95,465 04	355,842 49	"	14,560 00	562,825 83	179,971 47	261,698 36	1,249 63	100,837 37	349,372 99	160,559 45	2,461,383 71	
Corse	367,474 19	331,674 70	397,046 67	"	63,955 23	579,202 62	47,603 00	2,215,108 61	200 00	53,133 65	453,597 19	72,567 28	4,581,563 14	
Côte-d'Or	1,598,241 05	237,060 67	442,969 27	"	44,852 00	1,058,865 69	29,866 86	2,398,103 06	710 27	251,073 80	1,113,685 51	432,234 53	7,607,662 71	
Côtes-du-Nord	845,933 57	144,274 86	481,976 27	"	36,877 00	843,269 93	164,754 62	950,406 92	637 50	169,301 41	1,047,160 94	272,488 13	4,957,081 15	
Creuse	351,628 48	89,031 92	178,488 75	"	13,320 00	542,508 98	55,533 81	345,735 55	176 64	81,494 01	335,168 18	134,819 07	2,127,905 39	
Dordogne	1,097,517 57	148,976 83	414,439 52	"	15,465 00	967,645 50	60,724 79	925,366 51	95 37	174,847 45	650,373 92	345,042 60	4,800,495 06	
Doubs	1,277,228 19	215,912 55	447,370 14	"	41,772 68	633,426 42	90,677 16	3,291,239 82	105 37	146,892 08	1,494,655 18	279,686 90	7,918,966 49	
Drôme	702,501 29	109,892 27	350,082 09	"	7,391 00	691,107 51	17,259 00	1,024,034 67	3 00	143,313 82	479,543 33	324,175 79	3,849,303 77	
Eure	943,721 70	162,620 07	503,014 63	"	10,507 00	1,447,351 15	25,034 21	913,796 03	1,950 00	210,602 48	967,589 52	463,292 40	5,649,479 19	
Eure-et-Loir	832,452 16	113,121 77	346,601 93	"	4,575 00	939,910 33	33,186 28	656,935 71	2,860 72	153,776 58	577,928 03	429,768 06	4,091,116 57	
Finistère	1,089,153 30	162,638 17	375,889 39	"	17,622 00	811,869 70	48,870 58	1,745,611 93	12,294,147 57	221,087 97	1,978,050 77	240,145 00	18,985,086 38	
Gard	724,483 04	250,824 72	356,819 47	"	41,192 08	1,043,883 28	24,362 00	2,104,429 36	"	154,724 24	873,090 81	438,952 06	6,012,761 06	
Garonne (Haute)	1,885,174 32	318,407 01	512,261 69	"	46,593 63	1,167,294 87	105,690 93	4,140,945 78	218,439 86	214,108 40	1,645,959 09	542,293 26	10,797,168 84	
Gers	589,953 09	111,407 88	465,623 54	"	10,010 00	774,514 44	55,957 74	753,974 12	"	126,483 57	432,906 54	332,173 38	3,653,004 30	
Gironde	4,916,313 64	415,470 79	457,608 64	"	51,402 16	1,911,734 04	206,509 58	2,008,040 37	1,144,199 15	468,750 92	3,459,346 68	1,871,436 61	16,910,812 58	
Hérault	1,147,460 91	258,727 44	342,816 67	"	39,158 12	1,183,465 93	49,628 11	3,502,724 32	46,496 50	181,223 33	1,083,864 62	735,281 58	8,570,847 53	
Ille-et-Vilaine	1,717,405 96	357,385 13	538,979 44	"	55,789 75	1,250,494 93	106,423 93	2,930,215 15	873,882 25	234,752 91	2,084,431 56	329,838 50	10,479,599 51	
Indre	435,313 75	91,998 89	139,577 31	"	7,261 11	717,558 87	32,846 89	298,143 72	53 84	97,370 10	400,325 80	251,738 26	2,472,188 54	
Indre-et-Loire	1,453,540 29	89,410 04	292,354 44	"	54,697 06	978,248 03	22,734 97	1,907,854 22	249 10	138,557 51	800,205 97	296,539 40	6,034,391 03	
Isère	1,229,555 68	292,102 76	478,058 19	"	73,140 21	1,165,779 40	46,892 98	4,156,089 53	321,774 93	211,737 15	1,456,554 51	578,781 12	10,010,466 46	
Jura	1,028,618 53	114,206 00	372,005 34	"	8,790 00	659,628 34	40,258 52	559,644 13	50 43	155,657 42	990,493 46	215,616 79	4,144,968 96	
Landes	439,227 24	89,995 97	275,784 14	"	18,414 39	1,253,507 76	29,045 98	581,794 40	240 00	91,928 16	369,234 67	130,596 85	3,279,769 56	
Loir-et-Cher	644,768 92	83,781 53	305,011 91	"	16,190 06	661,164 47	38,873 81	466,092 01	654 02	122,450 82	466,387 03	239,140 35	3,044,514 93	
Loire	448,585 32	102,445 53	322,562 25	"	15,600 00	1,283,043 37	53,034 28	1,110,576 68	2,363 20	126,007 13	535,199 95	415,168 77	4,414,586 48	
Loire (Haute)	377,771 18	98,822 44	380,453 93	"	6,700 00	450,530 51	33,058 66	386,365 18	28 46	93,982 09	323,034 15	225,863 53	2,376,610 13	
Loire-Inférieure	1,470,502 40	154,185 30	311,891 42	"	52,106 06	1,094,997 87	126,613 52	2,095,521 34	1,050,880 09	363,856 49	1,985,729 00	643,991 02	9,350,274 51	
Loiret	1,247,893 45	242,043 06	317,039 94	"	55,247 50	957,291 95	35,439 35	1,078,656 69	931 48	157,453 23	810,729 14	472,001 40	8,374,727 19	
Lot	380,873 35	112,808 51	434,005 72	"	39,906 63	853,426 44	22,478 29	231,087 35	1,962 50	110,332 41	2,129,345 11	247,986 86	4,564,213 17	
Lot-et-Garonne	701,635 83	208,910 49	377,741 97	"	4,4[illegible]5	1,632,728 70	47,386 25	323,477 16	100 00	153,390 70	2,000,139 32	339,043 28	5,789,049 00	
Lozère	151,274 21	86,604 85	299,024 [illegible]	"	12,956 95	485,981 89	38,446 80	257,093 00	"	64,673 63	230,699 23	114,117 33	1,740,872 61	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement des Payements effectués pendant les années 1833, 1834 et 1835 sur l'Exercice 1834.*

DÉPARTEMENTS.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	DÉPENSES GÉNÉRALES DES SERVICES PUBLICS. JUSTICE ET CULTES. Services de la justice.	Services des cultes.	AFFAIRES étrangères.	INSTRUCTION publique.	INTÉRIEUR.	COMMERCE.	GUERRE.	MARINE.	FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	TOTAL GÉNÉRAL des PAYEMENTS effectués sur les dépenses publiques.	OBSERVATIONS.
Maine-et-Loire	1,067,092f 60c	259,721f 89c	400,457f 62c	"	58,942f 54c	1,410,310f 20c	181,557f 99c	3,785,054f 92c	2,311f 26c	201,351f 55c	711,873f 62c	393,033f 68c	8,471,707f 87c	
Manche	1,446,026 58	171,903 39	712,403 43	"	19,970 00	1,713,877 35	85,525 23	1,551,692 72	2,900,412 40	151,001 93	1,599,931 23	613,949 44	10,966,693 70	
Marne	1,524,756 52	147,489 39	434,435 18	"	96,993 70	1,207,488 66	247,971 91	1,068,145 21	1,041 40	202,473 69	979,850 45	521,770 96	6,432,417 07	
Marne (Haute)	998,857 62	96,249 87	334,511 77	"	12,890 00	668,082 71	46,160 46	599,226 91	112 40	140,430 07	580,722 98	179,825 09	3,657,069 88	
Mayenne	683,602 16	96,385 38	281,194 04	"	8,291 82	918,521 54	9,417 02	1,337,174 31	307 28	135,866 99	432,619 00	229,739 68	4,133,119 22	
Meurthe	2,594,819 83	251,652 07	531,078 09	"	60,911 49	1,032,836 44	111,784 54	6,018,321 97	251 57	206,419 81	1,146,310 03	284,862 54	12,239,248 38	
Meuse	1,677,952 29	118,543 39	389,211 23	"	14,405 00	668,303 13	32,904 73	3,285,000 27	179 44	170,843 19	884,818 79	214,798 49	7,456,959 95	
Morbihan	928,925 46	131,311 32	378,920 88	"	45,918 43	742,047 51	141,384 45	2,673,059 50	3,155,721 70	175,590 64	1,300,021 66	218,001 86	9,890,903 41	
Moselle	2,537,548 76	242,704 96	495,007 44	"	49,487 33	979,072 37	38,632 34	9,027,988 33	471 74	199,656 78	1,957,382 82	425,388 05	15,953,340 92	
Nièvre	454,020 51	104,642 69	274,502 31	"	3,161 00	977,085 30	35,767 06	754,004 95	1,464,569 03	159,908 45	581,011 41	242,668 21	5,051,340 92	
Nord	3,742,406 39	383,241 21	621,355 40	"	62,888 20	2,802,557 13	47,054 80	12,496,944 10	190,975 53	839,495 46	8,740,007 13	2,099,629 02	32,026,554 37	
Oise	1,343,442 45	130,531 70	391,200 40	"	24,046 00	1,302,203 16	49,435 64	2,149,675 52	1,155 30	169,151 90	839,067 04	685,171 29	7,085,080 40	
Orne	910,480 66	153,632 40	538,827 47	"	23,378 75	783,193 78	169,069 01	523,032 27	2,469 69	129,660 72	669,834 95	312,259 59	4,215,839 29	
Pas-de-Calais	1,816,834 70	180,910 70	670,233 53	"	35,886 06	1,661,806 53	57,631 92	4,300,618 32	1,033 31	263,946 34	2,791,726 09	980,620 48	12,761,247 98	
Puy-de-Dôme	860,717 75	301,144 94	473,395 49	"	42,810 42	1,149,833 82	33,632 27	1,470,864 38	878 31	232,821 97	809,178 26	378,999 43	6,754,277 04	
Pyrénées (Basses)	1,821,635 64	244,683 71	437,530 48	"	76,682 27	885,596 29	111,996 75	7,971,782 38	401,426 72	177,772 56	1,496,248 77	447,988 16	14,073,343 73	
Pyrénées (Hautes)	408,032 67	88,375 65	272,178 03	"	26,154 17	443,308 20	119,739 19	680,014 15	225 26	85,633 03	389,204 99	100,600 53	2,613,465 87	
Pyrénées-Orientales	369,427 56	85,334 06	195,925 79	"	1,649 96	459,727 85	9,109 26	4,596,501 34	"	191,202 09	720,119 24	162,570 36	6,791,567 51	
Rhin (Bas)	3,127,161 52	178,362 95	546,341 21	"	58,380 09	1,784,282 30	66,679 59	6,249,291 10	145 64	333,496 81	4,574,391 84	495,894 81	19,414,427 86	
Rhin (Haut)	1,275,666 40	242,268 07	379,876 26	"	4,214 91	1,079,650 46	25,546 27	2,572,440 29	859 64	124,320 23	1,504,051 23	466,065 86	7,674,959 62	
Rhône	2,346,180 58	349,253 81	388,141 48	"	69,408 24	1,858,558 72	136,240 51	10,275,345 16	1,903 61	305,121 55	2,052,063 95	1,154,217 27	18,936,434 88	
Saône (Haute)	1,195,246 94	105,067 35	305,312 93	"	2,086 67	610,419 08	42,482 12	1,020,053 69	1,311 03	167,496 19	584,361 66	172,676 65	4,206,514 31	
Saône-et-Loire	1,148,126 59	151,558 52	464,955 79	"	6,599 21	1,350,510 45	58,300 03	485,728 67	654 85	219,558 62	870,879 66	426,700 88	5,183,573 27	
Sarthe	816,227 57	117,381 49	420,613 65	"	14,585 00	956,566 76	18,090 71	1,281,081 62	262 87	156,608 69	625,804 76	341,598 50	4,748,821 62	
Seine	36,151 16	398,023 99	"	"	"	"	"	"	"	177,551 80	7,306,989 39	5,515,356 16	13,434,072 50	
Seine-Inférieure	2,509,603 85	456,564 57	591,577 62	"	55,889 98	3,874,099 66	94,992 53	1,728,145 71	279,442 95	462,891 44	3,355,934 42	1,953,000 41	15,362,143 14	
Seine-et-Marne	1,480,316 35	136,287 18	390,517 42	"	23,355 00	1,910,624 79	38,201 78	2,064,267 11	420 50	192,381 69	820,899 47	669,070 10	7,726,341 39	
Seine-et-Oise	3,260,433 00	189,299 99	456,643 55	"	133,842 93	2,197,597 89	73,155 04	3,683,356 61	1,142 50	179,860 36	1,403,576 43	1,117,033 30	12,695,941 60	
Sèvres (Deux)	561,479 57	108,254 24	242,801 17	"	255 00	675,030 72	45,931 97	2,532,679 86	1,084 37	157,160 44	446,779 87	232,607 23	5,004,064 44	
Somme	1,773,605 69	284,845 45	586,058 04	"	51,419 17	1,029,304 69	85,151 45	1,603,121 31	269 32	247,090 79	1,223,061 80	780,942 23	7,664,869 94	
Tarn	560,303 11	131,072 04	508,499 78	"	7,625 00	941,034 13	10,096 40	699,813 91	1,240 52	132,011 31	449,514 13	293,316 75	3,734,527 08	
Tarn-et-Garonne	507,015 60	102,288 43	347,037 05	"	8,135 00	788,029 96	13,231 78	602,964 81	1,200 00	126,422 79	385,135 53	224,500 17	3,105,961 12	
Var	1,323,633 72	129,768 63	270,803 50	"	3,079 25	806,082 48	20,108 86	3,329,503 65	12,293,927 16	157,321 04	1,465,766 43	289,068 90	20,089,063 62	
Vaucluse	723,468 81	102,997 44	236,508 32	"	41,641 59	689,200 56	22,600 44	1,471,230 73	1,011 10	99,488 27	542,834 81	214,552 37	4,145,534 44	
Vendée	395,504 14	100,912 16	331,083 23	"	38,277 54	774,727 87	21,011 89	1,514,319 90	"	148,918 56	797,975 55	233,453 38	4,356,184 22	
Vienne	938,437 50	248,061 59	317,133 41	"	41,260 03	951,242 16	25,107 17	958,262 90	197 14	153,662 29	494,673 69	212,744 64	4,340,782 52	
Vienne (Haute)	539,859 98	214,358 88	249,047 79	"	38,615 06	953,102 68	48,192 09	772,010 66	1,217 72	291,471 98	450,032 07	193,243 69	3,751,152 60	
Vosges	939,772 57	140,894 13	391,921 07	"	9,945 00	590,158 49	55,158 95	766,767 22	24 75	149,654 89	756,887 62	171,140 79	3,972,325 48	
Yonne	1,025,316 24	150,759 66	375,306 10	"	6,000 00	929,002 96	21,609 52	715,199 55	175 38	194,973 62	716,797 22	421,690 73	4,556,830 98	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	"	"	691,531 47	"	11,804 92	7,676 10	"	711,012 49	
Afrique	6,021 05	"	"	"	"	500 00	"	17,174,299 61	"	76,410 48	"	2,805 00	17,260,036 14	
Trésor public	249,083,465 01	3,864,045 63	891,059 80	7,151,045f 27c	2,404,894 04	16,491,254 29	4,870,386 15	58,414,414 15	21,386,082 56	9,359,902 87	11,325,752 44	2,049,193 44	387,291,495 65	
	345,211,054 12	18,864,880 66	34,120,485 38	7,151,045 27	5,003,619 75	105,553,094 47	10,048,270 30	255,442,617 60	61,779,258 27	25,321,151 49	115,202,159 01	48,647,622 79	1,032,345,259 11	Voir, page 207, le compte définitif des dépenses de l'exercice 1834.

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1835, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances, pendant l'année 1835, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1836.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1835, savoir :

Numéraire	43,749,902f 20c	162,762,192f 93c
Valeurs de portefeuille	80,145,223 06	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	38,867,067 67	

RECETTE.

Fonds reçus de la Banque en compte courant				248,863,114 41
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émissions d'effets à payer :				
Bons du Trésor négociés à divers	83,088,411f 60c	249,419,386f 10c		
Idem remis à la caisse d'amortiss^t^	48,217,284 18			
Traites et mandats	118,113,690 32			
Recettes de fonds particuliers,				
des receveurs généraux des finances	455,917,684 62	482,420,512 83		1,940,740,887 47
d'autres comptables	26,502,828 21			
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor	403,403,275 05			
des receveurs généraux	804,198,015 04	1,208,900,988 54		
des payeurs du Trésor	1,299,698 45			
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services		26,540,081 97		28,245,161 64
Créances sur divers et débets de comptables		1,705,079 67		
Mouvements de fonds.				
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,010,283,254 30
Service des budgets et des fonds spéciaux.				
Recettes effectuées en excédant des payements sur le service des budgets et des fonds spéciaux				116,120,039 46
TOTAL				4,507,014,650 21

DÉPENSE.

Fonds remis à la Banque en compte courant			222,567,337f 95c
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du Trésor négociés à divers.	194,338,586f 90c	429,859,332f 60c	
Idem remis à la caisse d'amortiss^t.	116,008,347 25		
Traites et mandats	119,512,398 45		
Remboursements de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances	476,611,639 29	514,280,272 18	2,139,755,193 02
d'autres comptables	37,668,632 89		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du Trésor	391,761,490 79	1,195,615,588 24	
des receveurs généraux	802,554,399 00		
des payeurs du Trésor	1,299,698 45		
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services		26,597,001 84	28,881,681 96
Débets et créances constatés à la charge de divers		2,284,680 12	
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,010,591,198 50
TOTAL de la dépense			4,401,795,411 43
Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances au 1er janvier 1836, savoir :			
Numéraire		28,759,913 46	105,219,238 78
Valeurs de portefeuille		75,476,707 70	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces		982,617 62	
TOTAL			4,507,014,650 21

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1835.

L'excédant de recette des budgets et des fonds spéciaux est établi d'autre part pour.			116,120,039f 46c
Cet excédant de recette s'est accru :			
1° des fonds versés par la Banque au trésor public, en remboursement du solde dont elle était débitrice envers lui, au 1er janvier 1835. (Voir le Compte des finances de l'année 1834, page 282.) ci.....			9,628,791 72
2° De la réduction que les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances ont éprouvée pendant l'année 1835, savoir :			
Au 1er janvier 1835, le montant de ces valeurs était de.		162,762,192f 93c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1835, du trésor ou de leur collègues, sont de....		2,010,283,254 30	
ENSEMBLE.....		2,173,045,447 23	
Les envois qu'ils ont faits pendant la même année au trésor ou à leurs collègues, montent à.	2,010,591,198f 50c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1835, ne s'élève plus qu'à.....	105,219,238 78	2,115,810,437 28	
La diminution de cet article du passif de l'administration des finances ressort donc, pendant l'année 1835, pour une somme de.....		57,235,009 95	57,235,009 95
TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor pendant l'année 1835.....			182,983,841 13

L'emploi de cet excédant de recette est justifié,

1° Par la diminution des créances passives, pour.....	182,347,320 81
2° Par l'augmentation des créances actives, pour.....	636,520 32
SOMME PAREILLE.....	182,983,841 13

La diminution des créances passives provient des mouvements ci-après, que ces créances ont présentés pendant l'année 1835, savoir :

	Augmentation.	Diminution.
Banque de France	16,666,984f 74c	
Bons du trésor remis à divers	»	111,250,175f 30c
Idem remis à la caisse d'amortissement	48,217,284 18	
Consolidation des bons remis à cette caisse	»	116,008,347 25
Traites et mandats	»	1,398,708 13
Fonds particuliers des receveurs généraux	»	20,693,954 67
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	»	11,154,113 84
Fonds particuliers des autres comptables des finances		11,690 84
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics	19,311,817 06	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine	129,900 00	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations	635,953 42	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères		156,378 88
Fonds reçus pour divers services publics	130,105 73	
Caisses d'épargne et de prévoyance	27,210,755 30	
Fonds déposés par divers établissements particuliers	389,694 87	
Fonds à rembourser à divers	1,074,168 74	
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées		36,698,293 94
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	651,809 19	
Divers correspondants		1,037,747 23
Correspondants des comptables des finances	1,643,616 04	
	116,062,089 27	298,409,410 08
	182,347,320 81	

L'augmentation des créances actives s'applique aux articles suivants de la situation de l'administration des finances, savoir :

Avances pour divers services	56,919f 87c
Créances administratives	534,342 71
Débets de comptables et créances litigieuses	45,257 74
	636,520 32

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

A la suite de ces états de développements, il s'en trouve deux dont la destination particulière est de faire connaître le mouvement des bons du trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquel ils ont été émis, les ordonnances royales qui en ont autorisé la création, et enfin, de présenter, de cinq en cinq jours, les bons qui restaient en circulation, ainsi que les avances de la Banque de France pendant l'année 1835.

SERVICE DE TRESORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'Année 1835.

Pages des états de développement.				
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1835.			
		Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
141	Comptables dépositaires des valeurs. — Receveurs des impôts et revenus indirects	15,069,228f 39c	3,196,383f 51c	18,265,611f 90c
	Receveurs généraux des finances	12,266,560 62	12,762,415 73	25,028,976 35
	Caissier du Trésor public	11,354,238 66	62,638,706 32	73,992,944 98
	Payeurs du Trésor public. — Service ordinaire	2,006,572 71	15,317 50	2,021,890 21
	Payeurs du Trésor public. — Service spécial de Toulon	1,443,258 25	//	1,443,258 25
	Trésorier de l'armée d'Afrique	1,610,043 57	1,532,400 00	3,142,443 57
		43,749,902 20	80,145,223 06	123,895,125 26
	Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies			38,867,067 67
				162,762,192f 93c

RECETTE.

Pages des états de développement.				
144 et 145	Fonds reçus de la Banque en compte courant (dont 9,628,791 fr. 72 cent. en remboursement du solde débiteur de son compte au 1er janvier 1835)			248,863,114 41
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
130 et 142 à 145	Émission d'effets à payer. — Bons du Trésor négociés à divers	83,088,411f 60c	131,305,695 78	249,419,386f 10c
	Idem remis à la caisse d'amortissement	48,217,284 18		
	Traites et mandats émis par le caissier du Trésor		35,279,955 81	
	Idem par les comptables extérieurs		82,833,734 51	
131	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		455,917,684 62	482,420,512 83
	——— des autres comptables des finances		26,502,828 21	
132 et 133	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			403,403,275 05
134	——— des receveurs généraux		804,198,015 04	805,497,713 49
	——— des payeurs		1,299,698 45	
				1,940,740,887 47
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
135	Recouvrements d'avances pour divers services			26,540,081 97
136	——— de créances administratives			1,548,281 56
137	——— de débets de comptables et de créances litigieuses			156,798 11
				28,245,161 64
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
138	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects			24,831,069 24
	——— les receveurs généraux			532,600,346 54
	——— le caissier du Trésor			550,967,743 60
	——— les payeurs du Trésor			883,115,636 89
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			18,768,458 03
				2,010,283,254 30
	SERVICE DES BUDGETS ET DES FONDS SPÉCIAUX.			
140	Excédant des recettes sur les payements de l'année			116,120,039 46
	TOTAL			4,507,014,650 21

DÉPENSE.

Pages des états de développement.				
144 et 145.	Fonds remis à la Banque en compte courant			222,567,337f 95c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
130 et 142 à 145	Remboursements d'effets à payer. — Bons du trésor négociés à divers	194,338,586f 90c	310,346,934f 15c	429,859 332f 60c
	Idem remis à la caisse d'amortissement	116,008,347 25		
	Traites et mandats du caissier du trésor		33,277,732 05	
	——— des comptables extérieurs		86,234,666 40	
131.	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		476,611,639 29	514,280,272 18
	——— des autres comptables des finances		37,668,632 89	
				2,139,755,193 02
132 et 133.	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor			391,761,490 79
134.	——— des receveurs généraux		802,554,399 00	803,854,097 45
	——— des payeurs		1,299,698 45	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
135.	Avances pour divers services			26,597,001 84
136.	Créances administratives			2,082,624 27
137.	Débets de comptables et créances litigieuses			202,055 85
				28,881,681 96
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
139.	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects			532,215,441 53
	——— les receveurs généraux			943,599,202 25
	——— le caissier du trésor			526,230,147 95
	——— les payeurs du trésor			7,989,149 58
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique			557,257 19
				2,010,591,198 50
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1836.			
		Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
141.	Comptables dépositaires des valeurs. — Receveurs des impôts et revenus indirects	3,849,563f 22c	3,374,447f 53c	7,224,010f 75c
	Receveurs généraux	10,524,379 03	16,196,579 53	26,720,958 56
	Caissier du trésor public	9,143,569 80	52,593,554 74	61,737,124 54
	Payeurs du trésor public. — Service ordinaire	2,026,233 37	3,625 90	2,029,859 27
	Payeurs du trésor public. — Service spécial à Toulon	803,027 60	//	803,027 60
	Trésorier de l'armée d'Afrique	2,413,140 44	3,308,500 00	5,721,640 44
		28,759,913 46	75,476,707 70	104,236,621 16
	Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces, chez les directeurs de la fabrication des monnaies			982,617 62
				105,219,238 78
	TOTAL			4,507,014,650 21

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.
Bons du trésor. (Voir le développement, pages 142 à 145). — négociés à divers	83,088,411f 60c	194,338,586f 90c
Bons du trésor. (Voir le développement, pages 142 à 145). — remis à la caisse d'amortissement	48,217,284 18	116,008,347 25
Traites du caissier du trésor sur lui-même	12,524,274 83	10,542,017 69
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	22,755,680 98	22,735,714 36
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	73,220,237 46	76,004,442 77
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	8,055,381 77	8,056,171 36
Mandats des payeurs sur leurs préposés	94,754 36	83,895 50
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	23,333 15	600,722 99
Mandats des préposés du même comptable	1,440,027 77	1,489,433 78
	249,419,386 10	429,859,332 60
EXCÉDANT des effets remboursés	180,439,946 50	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.
Receveurs généraux	455,917,684f 62c	476,611,639f 29c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	7,153 46	8,653 98
Receveurs des revenus indirects. — des douanes et sels	48,488 79	48,482 85
Receveurs des revenus indirects. — des contributions indirectes	121,750 43	134,130 56
Receveurs des revenus indirects. — de la loterie	43,365 96	43,365 96
Directeurs de la fabrication des monnaies	26,260,745 70	37,414,859 54
Payeurs du trésor public	21,323 87	19,140 00
	482,420,512 83	514,280,272 18
EXCÉDANT de fonds remboursés	31,859,759 35	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1835.

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor .... Ville de Paris	7,200,000 00	3,700,000 00
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor .... Départements	51,852,691 30	36,040,874 24
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	7,565,405 15	7,435,505 15
Caisse des invalides de la marine	6,752,622 62	6,947,970 60
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	19,112,453 42	18,476,500 00
DIVERS SERVICES PUBLICS.		
Instruction publique	549,392 83	326,449 20
Imprimerie royale	896,201 83	1,045,302 98
Direction générale des poudres et salpêtres	320,000 00	345,000 00
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	7,038,626 06	7,072,681 63
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	1,445,355 97	1,508,879 08
——— de l'intérieur et des travaux publics *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	2,508,699 58	2,554,672 98
——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	217,545 74	264,428 11
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	15,794,196 87	15,759,388 00
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	6,690,065 55	6,451,123 74
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	48,390 02	11,473 90
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au trésor.)		
Caisse des employés et artisans	141,496 54	140,000 00
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor ... Ville de Paris	13,670,000 00	"
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor ... Départements	14,029,345 34	488,590 04
Tontine du pacte social	41,561 26	42,000 00
——— d'épargnes	1,308,767 80	1,290,000 00
Ministère de l'Instruction publique *s/c* de fondations anglaises	33,730 80	27,971 99
——— écossaises	22,455 17	21,771 18
——— irlandaises	65,964 20	47,000 00
Caisse d'épargne de l'instruction primaire *s/c* de fonds placés au trésor	345,945 10	1,482 83
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.		
Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	3,003,456 43	2,368,361 98
Ex-receveurs des revenus indirects *L/C* d'avances à leur rembourser	3,044 00	1,235 18
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	976,395 69	871,953 88
Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	20,794 00	28,411 00
Jonas Hagermann *s/c* du service d'Ancône	689,105 26	689,105 26
Acquéreur de bois de l'État *s/c* en litige pour annulation de vente	163,124 28	"
Divers *L/C* de créances frappées d'oppositions	"	5,017 68
——— *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique	310,392 86	205,411 63
Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	182,352 83	105,000 00
A reporter	162,999,578 50	114,273,562 26

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Report	162,999,578 50	114,273,562 26
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.		
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est *s/c* de vente de sel dans le pays de Gex	34,699 33	34,699 33
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	585,832 12	588,020 69
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	36,948,942 25	36,505,771 57
——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	13,363,646 82	13,279,636 01
——— chez les directeurs des postes	65,484 25	58,393 02
Receveurs des douanes *L/C* de masse d'habillement des brigades	1,478,316 71	1,388,213 24
——— *L/C* de saisies à juger ou à répartir	1,448,539 74	1,465,276 46
——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	38,148 49	38,013 31
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	2,338,519 81	2,321,563 99
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	2,860,771 87	2,858,252 34
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	4,185 18	4,185 18
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	140,501 47	140,501 47
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	139,205 83	142,466 59
Divers particuliers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	16,873 81	16,214 00
Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'Etat recouvrés sur les riverains	2,546 00	1,442 83
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	68,256,868 79	104,955,162 73
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	106,603,905 28	106,603,905 28
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	25,257 61	16,797 52
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	624 60	624 60
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	3,984 55	6,024 62
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	29,248 94	28,730 22
Divers *L/C* de fonds de retenues pour le service de santé	162,028 94	163,666 09
——— pour le casernement	139,395 88	118,936 54
——— *L/C* du produit des taxes de plombage et d'estampillage	935,060 62	932,576 01
DIVERS CORRESPONDANTS.		
Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	3,971 67	8,395 18
Ministères *L/C* de service d'estafettes	78,989 17	96,307 90
Maîtres des postes *L/C* de services d'estafettes	86,724 65	53,954 87
Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	84,702 33	835,012 74
Divers souscripteurs de l'emprunt national *L/C* intermédiaire de conversion de récépissés	3,189,900 00	3,189,900 00
Ancienne caisse du sceau des titres *s/c* d'annuités et obligations à recouvrer au 31 décembre 1831	"	129 00
Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	"	134,679 11
Actionnaires de la loterie *L/C* de lots à leur rembourser	75,083 05	"
Receveurs de la loterie *L/C* de liquidation de gestion	"	4,548 19
Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	1,255,320 39	1,489,097 50
Divers correspondants	6,416 40	6,830 40
	403,403,275 05	391,761,490 79
EXCÉDANT de Recette	11,641,784 26	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1835.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	RECETTES.	PAYEMENTS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	565,709,324 05	565,943,244 95
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	3,881,624 24	3,843,285 20
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	81,037,289 23	81,055,566 74
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	8,389,887 99	7,739,834 66
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	7,882,798 11	8,397,559 47
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	26,353,259 09	26,355,558 57
Légion d'honneur *S/C* courant	6,767,275 74	6,790,635 32
Trésorier des invalides de la marine	5,904,581 91	5,547,403 44
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	351,744 58	360,415 60
—— *L/C* d'effets à payer	7,502,825 31	7,170,152 99
—— *L/C* d'effets à recouvrer	"	6,261 80
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	37,452,005 22	37,015,212 15
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	26,646,109 87	26,543,155 82
—— d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	153,900 00	302,050 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	40,127 12	40,138 85
Ministères *L/C* de dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	12,797,415 09	12,548,160 15
——— en effets publics des mêmes	1,657,410 99	1,711,915 99
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôt en effets publics	1,669,915 99	1,615,410 99
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissemts publics *L/C* d'obligations en souffrance	3,105 40	3,105 40
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	1,629,591 10	1,698,185 84
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	4,079,410 95	4,126,753 90
Agents comptables des facultés universitaires *L/C* courant	2,228,351 68	1,708,891 18
Divers correspondants	2,060,061 38	2,031,499 99
	804,198,015 04	802,554,399 00
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.		
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	1,299,698 45	1,299,698 45
	805,497,713 49	803,854,097 45
Excédant de Recette	1,643,616 04	

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Frais de saisies immobilières	37,331 35	48,486 84
Frais judiciaires	26,600 35	27,224 86
Frais de régie de l'administration des forêts, acquittés pour le compte des payeurs	3,480,433 79	3,477,549 69
Frais relatifs aux domaines et bois engagés	36,702 64	50,648 58
Divers services	528 50	854 31
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.		
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades (compte intermédiaire)	18,002,758 83	18,049,751 37
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	2,055,250 95	2,046,079 38
Fonds de masse d'habillement des brigades	28,285 40	23,373 20
Frais de saisies	178,829 00	144,137 62
Parts de saisies	264,044 38	266,821 80
Primes d'arrestation de fraudeurs	2,238 82	2,293 82
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	86,483 75	88,373 94
Remboursements de consignations	366,503 46	363,864 40
Divers services	526,091 59	449,288 34
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
Frais judiciaires	1,252,995 91	1,248,195 86
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.		
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	174,773 55	180,983 25
Service des voyages de la Cour	42,596 50	36,776 00
Frais de poursuites	3,205 57	3,834 83
Divers services	30,918 75	30,990 75
AVANCES DES PAYEURS.		
Divers services	"	273 13
AVANCES DU TRÉSORIER DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.		
Divers services	428 75	280 00
Totaux	26,597,001 84	26,540,081 97

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1835, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Termes échus pendant l'année 1835, sur les engagements des soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers	880,000 00
Complément du versement à faire au trésor public par la compagnie des salines et mines de sel de l'Est pour la part qui revient à l'État dans le bénéfice de l'exploitation, pendant l'année 1834	265,029 69
Versement à faire au trésor de la moitié du produit présumé de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel de la marine, pour les exercices 1834 et 1835	937,594 58
TOTAL	2,082,624 27

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes	15,000 00
Versements effectués au trésor par les villes et communes, à valoir sur les obligations souscrites par elles en remplacement de droits sur les boissons	116,836 39
Idem par les soumissionnaires des ponts, canaux et divers travaux, à valoir sur leurs engagements	880,000 00
Idem du complément de la moitié du produit de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine, pour l'exercice 1833	86,445 17
Idem à-compte de la moitié du produit de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel de la marine, des exercices 1834 et 1835	450,000 00
TOTAL	1,548,281 56

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1835.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, etc.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs généraux des finances	"	87,154f 32c	"
Receveurs particuliers et percepteurs. (Résultat de liquidation)	0f 10c	"	"
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	12,704 07	12,061 36	76f 00c
Receveurs des douanes	"	240 00	"
Receveurs des contributions indirectes	48,195 95	10,657 29	"
Directeurs des postes	13,074 23	5,376 07	"
Receveurs de la loterie	128,081 50	19,832 58	"
Ex-caissier du trésor public	"	3,082 42	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Prêt fait par l'ancien ministère de la police	"	475 35	"
Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit ouvert par la loi du 8 septembre 1830	"	17,842 72	"
TOTAUX	202,055 85	156,722 11	76 00
		156,798 11	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1835.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	163,900f 00c	853,368f 93c
	Leurs collègues	689,468 93	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	4,794,824 58	9,994,208 48
	Caissier du trésor	1,850,000 00	
	Leurs collègues	3,349,383 90	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	7,331,000 00	8,104,989 47
	Caissier du trésor	185,000 00	
	Leurs collègues	588,989 47	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	2,093,423 05	3,712,201 65
	Caissier du trésor	602,445 00	
	Receveurs des douanes	21,297 34	
	Leurs collègues	995,036 26	
RECEVEURS de la loterie	Receveurs généraux	1,161,330 00	1,861,293 42
	Leurs collègues	699,963 42	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	305,007 29	305,007 29
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	162,449,412 85	532,600,346 54
	——— des douanes	73,895,820 52	
	——— des contributions indirectes	131,743,861 44	
	Directeurs des postes	16,651,576 86	
	Receveurs de la loterie	4,015,918 65	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	232,919 07	
	Caissier du trésor	121,324,597 49	
	Payeurs	1,270,120 00	
	Leurs collègues	21,016,119 66	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs de l'enregistrement	26,188,813 33	550,967,743 60
	——— des douanes (numéraire)	14,462,330 00	
	——— (Traites de douanes)	47,362,369 03	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	25,907,150 14	
	——— (Obligations des salines)	5,547,026 99	
	Directeurs des postes	6,990,695 85	
	Receveurs de la loterie	5,767,476 57	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	148,548 96	
	Receveurs généraux	418,058,186 23	
	Payeurs	0 01	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	535,146 49	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	488,747,310 01	883,115,636 89
	——— de l'enregistrement. (Service des forêts)	3,477,549 69	
	Caissier du trésor	390,456,201 56	
	Leurs collègues	434,575 63	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Receveurs généraux	300,045 82	18,768,458 03
	Caissier du trésor	12,187,979 65	
	Payeurs	6,280,432 56	
	TOTAL de la recette		2,010,283,254 30

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	162,851,141f 45c	193,206,973f 40c
	Caissier du Trésor	26,188,813 33	
	Payeurs. (Service des forêts)	3,477,549 69	
	Leurs collègues	689,468 93	
RECEVEURS des douanes	Receveurs généraux	73,728,126 71	138,925,636 98
	Caissier du Trésor (numéraire)	14,462,330 00	
	——— (Traites de douanes)	47,364,499 03	
	Directeurs des postes	21,297 34	
	Leurs collègues	3,349,383 90	
RECEVEURS des contributions indirectes	Receveurs généraux	132,040,161 45	164,083,328 05
	Caissier du Trésor (numéraire)	25,907,150 14	
	——— (Obligations des salines)	5,547,026 99	
	Leurs collègues	588,989 47	
DIRECTEURS des postes	Receveurs généraux	16,739,314 17	24,725,046 28
	Caissier du Trésor	6,990,695 85	
	Leurs collègues	995,036 26	
RECEVEURS de la loterie	Receveurs généraux	4,041,285 26	10,587,981 50
	Caissier du Trésor	5,846,732 82	
	Leurs collègues	699,963 42	
DIRECTEURS de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	232,919 07	686,475 32
	Caissier du Trésor	148,548 96	
	Leurs collègues	305,007 29	
RECEVEURS GÉNÉRAUX	Receveurs de l'enregistrement	163,900 00	943,599,202 25
	——— des douanes	4,794,824 58	
	——— des contributions indirectes	7,331,000 00	
	Directeurs des postes	2,093,423 05	
	Receveurs de la loterie	1,161,330 00	
	Caissier du Trésor	417,813,309 25	
	Payeurs	488,967,354 51	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	300,045 82	
	Leurs collègues	20,974,015 04	
CAISSIER DU TRÉSOR	Receveurs généraux	121,448,521 74	526,230,147 95
	——— des douanes	1,850,000 00	
	——— des contributions indirectes	185,000 00	
	Directeurs des postes	602,445 00	
	Payeurs	390,456,201 56	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	11,687,979 65	
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,270,120 00	7,989,149 58
	Trésorier de l'armée d'Afrique	6,280,432 56	
	Leurs collègues	438,597 02	
TRÉSORIER de l'armée d'Afrique	Caissier du Trésor	557,257 19	557,257 19
	TOTAL de la dépense		2,010,591,198 50

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, pendant l'année 1835.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1834	56,932,189f 73c	130,064,303f 20c	//	73,132,113f 47c
Payements sur les crédits de l'exercice 1835, pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du trésor	//	13,164,305 10	//	13,164,305 10
Budget de l'exercice 1835	982,133,901 57	870,605,724 89	111,528,176 68	//
——— 1836	915,550 04	3,568,708 82	//	2,653,158 78
	1,039,981,641 34	1,017,403,042 01	111,528,176 68	88,949,577 35
SERVICES SPÉCIAUX.				
Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	880,000 00	566,195 09	313,804 91	//
Budget annexe du ministère de l'intérieur. (Travaux publics autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	//	28,612,546 98	//	28,612,546 98
Cautionnements en numéraire. (Capitaux)	17,105,077 58	12,227,844 21	4,877,233 37	//
Liquidation de l'ancienne liste civile	12,245 58	//	12,245 58	//
Recette en atténuation de la créance sur l'Espagne	942,356 00	//	942,356 00	//
——— des moyens extraordinaires, restant à réaliser sur les budgets des exercices 1832 et 1833	116,008,347 25	//	116,008,347 25	//
	1,174,929,667 75	1,058,809,628 29	233,682,163 79	117,562,124 33
Excédant des recettes sur les payements pendant l'année 1835			116,120,039 46	

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1835.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1835.	AU 1er janvier 1836.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1836. Augmentation.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1836. Diminution.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	203,972f 31c	177,558f 49c	//	26,413f 82c
——— des douanes	2,413,981 32	2,446,454 06	32,472f 74c	//
——— des contributions indirectes	123,605 10	108,184 77	//	15,420 33
Directeurs des postes	492,908 61	474,565 28	//	18,343 33
Receveurs de la loterie	128,569 60	//	//	128,569 60
Directeurs de la fabrication des monnaies	11,706,191 45	642,800 62	//	11,063,390 83
Receveurs généraux	12,266,560 62	10,524,379 03	//	1,742,181 59
Caissier du Trésor public	11,354,238 66	9,143,569 80	//	2,210,668 86
Payeurs du Trésor	3,449,830 96	2,829,260 97	//	620,569 99
Trésorier de l'armée d'Afrique	1,610,043 57	2,413,140 44	803,096 87	//
	43,749,902 20	28,759,913 46	835,569 61	15,825,558 35
			14,989,988 74	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	38,867,067 67	982,617 62	//	37,884,450 05
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,186,369 65	3,364,433 67	178,064 02	//
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	//	//
Receveurs généraux	12,762,415 73	16,196,579 53	3,434,163 80	//
Caissier du Trésor	62,638,706 32	52,593,554 74	//	10,045,151 58
Payeurs du Trésor	15,317 50	3,625 90	//	11,691 60
Trésorier de l'armée d'Afrique	1,532,400 00	3,308,500 00	1,776,100 00	//
	80,145,223 06	75,476,707 70	5,388,327 82	10,056,843 18
			4,668,515 36	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	43,749,902 20	28,759,913 46	//	14,989,988 74
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	38,867,067 67	982,617 62	//	37,884,450 05
Effets à recevoir	80,145,223 06	75,476,707 70	//	4,668,515 36
	162,762,192 93	105,219,238 78	//	57,542,954 15

Diminution, pendant l'année 1835, sur les valeurs de caisse et de portefeuille, dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année		57,542,954 15
Mais cette diminution n'est réellement que de 57,235,009f 95c par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1835, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 138 et 139.) En effet,		
Les fonds envoyés se sont élevés à	2,010,591,198f 50c	
Les fonds reçus ont été de	2,010,283,254 30	
EXCÉDANT des fonds envoyés	307,944 20	
Représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1836, qui balancent la diminution de pareille somme qu'a éprouvée l'en-caisse des comptables par lesquels les envois ont été faits		307,944 20
DIMINUTION effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1835		57,235,009 95

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1835.

Solde des bons restant en circulation et à payer le 31 décembre 1834.	à la caisse des dépôts et consignations			31,381,528 85	236,794,043 00
	affectés à l'amortissement			80,596,463 90	
	à divers particuliers			107,880,016 60	
	à la Banque de France			16,936,033 65	

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1835	3,835,000 00	21,525,933 05	25,360,933 05	131,305,695 78
	Février	3,540,000 00	11,382,510 40	14,922,510 40	
	Mars	3,852,099 00	5,957,451 60	9,809,550 60	
	Avril	3,913,241 87	3,208,128 25	7,121,370 12	
	Mai	3,567,192 00	2,498,899 15	6,066,091 15	
	Juin	3,851,995 00	6,906,145 50	10,758,140 50	
	Juillet	3,858,009 99	6,888,800 65	10,746,810 64	
	Août	4,273,310 30	6,440,284 25	10,713,594 55	
	Septembre	5,943,128 57	5,326,659 15	11,269,787 72	
	Octobre	4,013,091 00	4,025,159 45	8,038,250 45	
	Novembre	3,715,825 00	4,221,157 05	7,936,982 05	
	Décembre	3,854,391 45	4,707,283 10	8,561,674 55	
		48,217,284 18	83,088,411 60	131,305,695 78	
					368,099,738 78

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	à 3 1/2	12,500,000 00	154,203 65	12,654,203 65
	à 3 "	79,972,075 94	1,262,857 39	81,234,933 33
	à 2 1/2	6,680,552 65	153,428 45	6,833,981 10
	à 2 p. 0/0	30,088,964 70	493,613 00	30,582,577 70
		129,241,593 29	2,064,102 49	131,305,695 78

		CRÉATIONS autorisées.	BONS ÉMIS pendant l'année.	À DÉDUIRE pour les bons non négociés restés en dépôt à la Banque.	RESTE pour émission réelle.
Dates des ordonnances de création.	31 décembre 1834	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	12 mars 1835	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	7 septembre	31,305,695 78	31,305,695 78	"	31,305,695 78
	7 *idem*	40,000,000 00	40,000,000 00	40,000,000 00	"
		171,305,695 78	171,305,695 78	40,000,000 00	131,305,695 78

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1835	"	27,468,136 05	27,468,136 05	310,346,934 15
	Février	"	17,184,393 05	17,184,393 05	
	Mars	"	19,240,986 60	19,240,986 60	
	Avril	"	21,669,472 55	21,669,472 55	
	Mai	"	22,728,747 65	22,728,747 65	
	Juin	"	16,665,833 15	16,665,833 15	
	Juillet	"	11,858,523 35	11,858,523 35	
	Août	91,190,741 50	11,672,328 80	102,863,070 30	
	Septembre	24,817,605 75	9,498,943 40	34,316,549 15	
	Octobre	"	7,218,634 25	7,218,634 25	
	Novembre	"	19,276,734 75	19,276,734 75	
	Décembre	"	9,855,853 30	9,855,853 30	
		116,008,347 25	194,338,586 90	310,346,934 15	

Solde des bons restant en circulation et à payer le 31 décembre 1835.	à la caisse des dépôts et consignations	15,226,108 30	57,752,804 63
	affectés à l'amortissement	12,805,400 83	
	à divers particuliers	29,721,295 50	
			368,099,738 78

Développement, par classe, par parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1835.

		CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis contre espèces à divers	à 3 p. 0/0	2,742,030 55	82,260 30	40,119,626 65
	à 2 1/2	6,625,552 65	152,053 45	
	à 2	30,025,064 70	492,665 00	
Adressés aux receveurs généraux, pour être remis à des particuliers qui leur en ont fait la demande	à 2 1/2	55,000 00	1,375 00	121,223 00
	à 2	63,900 00	948 00	
Remis à la caisse des depôts	à 3 1/2	12,500,000 00	154,203 65	42,837,561 95
	à 3	29,800,000 00	393,358 30	
Affectés à l'amortissement	à 3	47,430,045 39	(a) 787,238 79	48,217,284 18
		129,241,593 29	2,064,102 49	131,305,695 78

(a) Dans cette somme se trouve comprise celle de 531,034 fr. 35 c. remise en payement d'intérêts de 78,671,759 fr. 55 c. de bons affectés à l'amortissement, pendant les années 1833 et 1834.

Conditions qui ont réglé l'émission des bons délivrés aux particuliers, pendant l'année 1835.

	BONS ayant moins de 6 mois.	BONS de 6 mois et au-dessus.	BONS d'un an et au-dessus.
Du 1er janvier au 15 dudit	2 p. 0/0	2 1/2 p. 0/0	3 p. 0/0
Du 16 janvier au 12 mars	"	2 p. 0/0	2 1/2
Du 13 mars au 31 décembre	"	"	2 p. 0/0

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer, et les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1835 (1).

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL À COMPARER avec le crédit de 250 millions.
Janvier 1835	1er	80,596,463f	156,197,579f	(A) "	236,794,043f
	5	81,038,963	155,796,704	"	236,835,667
	10	81,776,463	155,117,030	"	236,893,494
	15	82,366,463	154,891,726	"	237,258,190
	20	82,956,463	153,993,316	"	236,949,780
	25	83,546,463	151,360,015	"	234,906,479
Février	1er	84,431,463	150,255,376	"	234,686,840
	5	85,021,463	149,971,938	"	234,993,402
	10	85,611,463	149,063,182	"	234,674,646
	15	86,201,463	148,153,871	"	234,355,335
	20	86,938,963	147,008,429	"	233,947,393
	25	87,528,963	146,069,422	"	233,598,386
Mars	1er	87,971,463	144,453,493	"	232,424,957
	5	88,561,463	142,599,495	"	231,160,959
	10	89,151,463	140,840,246	"	229,991,710
	15	89,741,463	138,823,190	"	228,564,654
	20	90,478,963	136,041,620	"	226,520,584
	25	91,086,062	133,155,419	"	224,241,482
Avril	1er	91,823,562	131,169,958	"	222,993,521
	5	92,413,562	129,207,108	"	221,620,671
	10	93,210,043	125,166,740	"	218,376,784
	15	93,804,575	123,220,656	"	217,025,232
	20	94,399,107	119,779,512	"	214,178,620
	25	95,142,272	114,004,438	"	209,146,711
Mai	1er	95,736,804	112,708,614	"	208,445,418
	5	96,182,703	110,702,222	"	206,884,926
	10	96,777,234	107,682,944	"	204,460,179
	15	97,520,400	104,173,023	"	201,693,424
	20	98,114,932	99,938,260	"	198,053,192
	25	98,709,464	95,668,562	"	194,378,026
Juin	1er	99,303,996	92,478,765	"	191,782,762
	5	100,047,161	90,602,437	"	190,649,599
	10	100,641,693	88,899,697	"	189,541,391
	15	101,236,225	87,993,004	"	189,229,230
	20	101,975,991	86,293,482	"	188,269,474
	25	102,565,991	84,295,919	"	186,961,911
Juillet	1er	103,155,991f	82,719,078f	"	185,875,069f
	5	103,745,991	81,924,079	"	185,670,071
	10	104,486,107	80,710,026	"	185,196,134
	15	105,081,772	80,505,848	"	185,587,621
	20	105,676,304	79,703,636	"	185,379,941
	25	106,419,469	78,280,342	"	184,699,812
Août	1er	107,014,001	77,749,355	"	184,763,357
	5	107,608,533	76,783,493	"	184,392,027
	10	108,203,065	75,521,312	"	183,724,377
	15	108,797,597	74,468,229	"	183,265,827
	20	109,392,129	73,765,302	"	183,157,431
	25	110,549,812	73,124,090	"	183,673,902
Septembre	1er	20,096,570	72,517,310	"	92,613,881
	5	20,834,070	71,032,016	"	91,866,087
	10	21,434,275	70,232,840	"	91,667,116
	15	22,028,807	69,826,631	"	91,855,438
	20	22,623,339	69,243,041	"	91,866,381
	25	25,445,167	69,144,952	1,500,000f	95,990,119
Octobre	1er	1,222,093	68,345,026	13,797,120	83,364,240
	5	1,816,625	67,984,381	17,000,000	86,801,006
	10	2,559,790	66,836,963	20,000,000	89,396,753
	15	3,154,322	66,387,397	17,289,340	86,831,060
	20	3,748,854	66,131,468	17,569,098	87,449,421
	25	4,343,386	65,523,753	18,000,000	87,867,139
Novembre	1er	5,235,184	65,151,551	20,000,000	90,386,736
	5	5,829,716	64,273,899	19,205,210	89,308,825
	10	6,424,248	58,022,214	23,110,366	87,556,829
	15	7,018,780	52,376,107	24,835,712	84,230,599
	20	7,761,945	51,738,208	23,074,984	82,575,138
	25	8,356,477	50,279,617	22,110,222	80,746,316
Décembre	1er	8,951,009	50,095,974	19,399,250	78,446,233
	5	9,694,174	49,046,658	18,451,132	77,191,965
	10	10,288,706	47,614,420	16,243,252	74,146,379
	15	10,883,238	46,928,166	12,994,353	70,805,758
	20	11,477,770	46,090,615	9,589,602	67,157,988
	25	12,072,302	45,520,021	14,282,836	71,875,160
	31	12,805,400	44,947,403	16,666,984	74,419,789

(A) Les articles non remplis dans cet état indiquent les jours où la Banque n'était pas en avance envers le Trésor.

Le maximum des bons et des avances, réunis, a été le 15 janvier 1835, de..... 237,258,190

Et le minimum, à la date du 15 décembre 1835, de..... 70,805,758

(1) Extrait de l'article 30 de la loi de finances du 24 mai 1834 : *Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder 250 millions.*

COMPTE DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le Compte des Budgets.

Le compte des budgets fait connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les chambres; il compare, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués.

Ce compte rapproche ainsi les prévisions législatives, des opérations réalisées en recette et en dépense, et détermine les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Il se compose, pour l'année 1835, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1834;*
2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1835 ;*
3° *État des recettes et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1836 ;*
4° *Compte spécial des travaux publics.* (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)

Le compte des budgets trouve la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres parties du compte général des finances, désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent selon qu'elles ont eu lieu en 1835, ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année,
Compte des contributions et revenus publics,
Compte des dépenses publiques,
Compte du service de trésorerie,
Situation générale des finances,

Le compte des budgets repose, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps qu'il est contrôlé, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

Il est précédé de deux tableaux analytiques des budgets publiés depuis le 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, jusques et y compris l'exercice 1833.

Ils font connaître comment ces budgets ont été votés et réglés législativement, et indiquent les dates des lois relatives à chacun d'eux. Des colonnes distinctes expriment le résultat de l'exécution des budgets, comparativement aux prévisions adoptées par les Chambres. On y voit aussi de quelle manière ont été balancés les excédants définitifs, soit de recette, soit de dépense de ces budgets, et les charges que quelques uns d'eux ont apportées à la dette flottante du trésor. Enfin, une dernière série de colonnes a pour destination de déterminer le produit des impôts ordinaires et des recettes extraordinaires, ainsi que des dépenses de toute nature composant réellement les ressources et les besoins propres à chaque exercice, distraction faite des virements de fonds que la loi a pu opérer entre les différents budgets pour arrêter leur situation financière.

Ces tableaux analytiques se trouvent partagés en deux périodes que sépare l'ordonnance royale du 14 septembre 1822;

La première période comprend les exercices de 1814 à 1821.

La seconde période est formée des exercices de 1822 à 1833.

Pendant le cours de la première période, le budget d'un exercice ne devait être réglé législativement qu'après l'entière réalisation de ses recettes et de ses dépenses, sans qu'aucune règle limitât le délai dans lequel l'administration aurait à se renfermer pour la liquidation des droits considérés par elle comme appartenant à cet exercice. Mais, indépendamment des difficultés nées des circonstances politiques, de 1814 à 1818, il est résulté du système arbitraire, alors adopté pour la comptabilité des budgets, d'une part, que les exercices se sont successivement accumulés sans qu'aucun d'eux ait pu être définitivement arrêté, à raison de leurs termes variables; et, d'autre part, qu'ils ont ainsi constitué un arriéré progressif, qu'une dernière loi d'apurement, du 13 juillet 1824, est venue clore enfin, en reportant à l'exercice courant les reliquats que présentaient encore les exercices 1821 et antérieurs, malgré les règlements provisoires dont ils avaient déjà été plusieurs fois l'objet.

Depuis le nouveau régime fondé par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, et à partir de l'exercice 1822, la comptabilité des budgets est demeurée ainsi établie : les ressources et les besoins d'un exercice ne se sont plus composés que des droits acquis au profit ou à la charge de l'État, pour les impôts liquidés et les services faits pendant la première année de l'exercice. La durée de l'exercice, quant à la réalisation de ces droits constatés, d'abord limitée à la seconde année, a été successivement restreinte et se trouve maintenant fixée au 22e mois de l'exercice. Les créances restant à recouvrer ou à payer à cette époque sont reportées aux exercices courants, où l'apurement en est suivi distinctement. Une loi unique de règlement, basée, ainsi qu'on vient de le dire, sur les recouvrements et les payements effectués, proposée et votée dans la 3e année de l'exercice, arrête la situation définitive de l'exercice expiré, dont tous les résultats, extraits de la comptabilité générale des finances, et appuyés de pièces justificatives, sont soumis au jugement de la Cour des comptes, pour qu'elle en confirme la régularité par ses déclarations annuellement distribuées aux Chambres.

Sur les vingt budgets, dont les deux tableaux qui suivent analysent les résultats, dix-sept ont été balancés, soit à l'aide des virements d'exercice à exercice ordonnés par les lois de finances pour solder leurs excédants de recette ou de dépense, soit avec les ressources extraordinaires que ces lois ont accordées pour compléter leurs voies et moyens.

Trois autres de ces budgets, ceux des exercices 1827, 1830 et 1832, ont été réglés par les chambres avec des insuffisances de recette provisoirement mises à la charge de la dette flottante du trésor et qui forment le découvert de 120,372,337 francs, existant au 1er janvier 1836, sur l'ensemble des exercices antérieurs à 1834.

TABLEAU ANALYTIQUE DES BUDGETS DES EXERCICES 1814 A 1833 INCLUSIVEMENT.

1re PÉRIODE. — EXERCICES 1814 À 1821. (Régime antérieur à l'Ordonnance du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	LOIS. DATES.	LOIS. OBJET.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. RECETTES.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. DÉPENSES.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. EXCÉDANT de recette.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. EXCÉDANT de dépense.	RÉSULTATS de l'exécution des budgets, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTES. Ressources réalisées comparées aux évaluations. (A) Augmentation. (D) Diminution.	RÉSULTATS. DÉPENSES. Dépenses effectuées comparées aux crédits. (A) Augmentation. (D) Diminution.	BUDGETS tels qu'ils ont été réglés législativement. RECETTES. 1° Recettes de l'exercice. 2° Report de fonds disponibles sur les exercices précédents.	BUDGETS. DÉPENSES. 1° Dépenses de l'exercice. 2° Report de dépenses d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette transporté à d'autres exercices.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense mis à la charge d'autres exercices.	MODIFICATIONS à apporter au règlement législatif des budgets, tant pour obtenir les ressources et les besoins réels de chaque exercice, que pour arriver aux résultats des lois d'apurement définitif. FRAIS DE RÉGIE et de perception, remboursements et restitutions, prélevés sur le produit brut des impôts. — A ajouter en recette et en dépense.	MODIFICATIONS. RECETTES ET DÉPENSES étrangères aux exercices auxquels elles ont été appliquées par les lois de règlement de ces exercices. Recettes. (A) A ajouter. (D) A déduire.	MODIFICATIONS. Dépenses. (A) A ajouter. (D) A déduire.	BUDGETS tels qu'ils résultent des ressources et des besoins réels de chaque exercice. RECETTES. Ressources ordinaires.	BUDGETS. RECETTES. Ressources extraordinaires.	BUDGETS. DÉPENSES.	BUDGETS. EXCÉDANT de recette.	BUDGETS. EXCÉDANT de dépense.
1814 neuf derniers mois.	23 septembre 1814 28 avril 1816 25 mars 1817	Budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Règlement définitif	560,055,255	572,293,587	"	12,238,332	"	"	(1°) 560,055,255	(1°) 572,293,587	"	12,238,332	"	"	"	467,750,317	92,304,938	572,293,587	"	12,238,332
1815	23 septembre 1814 28 avril 1816 25 mars 1817 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Nouvelle fixation du budget primitif Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	740,030,700	791,317,660	"	51,286,960	(A) 3,799,500	(A) 7,273,199	(1°) 743,830,200	(1°) 798,590,859	"	54,760,659	132,488,032	"	(A) 362,513	729,154,571	147,163,661	931,441,404	"	55,123,172
1816	28 avril 1816 25 mars 1817 15 mai 1818 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Nouvelle fixation Supplément de crédits Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	860,966,661	884,492,520	"	23,525,859	(A) 16,611,739	(A) 11,084,685	(1°) 877,578,400	(1°) 895,577,205	"	17,998,805	159,225,954	"	(A) 1,050,869	878,903,354	157,901,000	1,055,854,028	"	19,049,674
1817	25 mars 1817 27 juin 1819 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 31 juillet 1824	Budget primitif Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	1,069,260,258	982,209,399	87,050,859	"	(A) 49,272,244	(A) 54,601,184	(1°) 1,118,532,502	(1°) 1,036,810,583	12,238,332 54,760,659 17,998,805	3,275,877	151,780,048	"	(A) 6,773,293 (D) 6,110,296	899,813,624	370,498,926	1,189,253,628	81,058,922	"
1818	6 mai 1818 15 mai 1818 27 juin 1819 10 mai 1820, 23 avril 1821 28 mai 1820 23 avril 1821, 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Crédits et moyens extraordinaires Budget primitif Rectification des crédits Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	1,335,698,432	1,410,184,417	"	74,485,985	(A) 43,999,394	(D) 3,937,356	(1°) 1,379,697,826 (2°) 3,412,462	(1°) 1,406,247,061 2° 8,186,675	3,275,877	34,599,325	34,382,859	(D) 3,412,462	(D) 15,069,929	937,751,487	476,329,198	1,433,746,666	"	19,665,981
1819	14 et 17 juillet 1819 23 avril 1821 23 avril 1821 31 mars 1822, 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	886,355,150	869,516,123	16,839,027	"	(A) 16,061,450	(D) 5,663,014	(1°) 902,416,600 (2°) 495,297	(1°) 863,853,109	34,599,325 4,459,463	"	34,242,184	(D) 495,297	(D) 2,095,265	895,386,818	41,271,966	896,000,028	40,658,756	"
1820	19 et 23 juillet 1820 31 mars 1822 31 mars 1822 8 avril 1823 13 juillet 1824	Buget primitif Crédits supplémentaires Règlement Annulations de crédits Apurement définitif	877,437,880	875,800,630	1,637,250	"	(A) 28,655,467	(D) 458,378	(1°) 906,093,347 (2°) 7,220,525	(1°) 875,342,252	37,971,620	"	33,144,716	(D) 7,220,525	(D) 1,757,305	933,439,553	5,798,510	906,729,663	32,508,400	"
1821	31 juillet 1821 8 avril 1823 8 avril 1823 13 juillet 1824	Budget primitif Crédits supplémentaires Règlement Apurement définitif	884,563,000	882,235,274	2,327,726	"	(A) 23,332,155	(A) 85,980	(1°) 907,895,155 (2°) 3,236,817	(1°) 882,321,254	33,270,181	4,459,463	27,757,894	(D) 3,236,817	(D) 1,734,803	928,515,558	7,137,491	908,344,345	27,308,704	"
										A reporter...	198,574,262	127,332,461		14,365,101	18,580,923	6,670,715,282	1,298,405,690	7,893,663,349	181,534,782	106,077,159
														(a) 4,215,822						

(a) 3,334,287f, excédant de recette reporté à l'exercice 1823; 881,535f, fonds départementaux reportés à l'exercice 1824. (Voir la loi d'apurement définitif des exercices 1821 et antérieurs, en date du 13 juillet 1824.

Suite du TABLEAU ANALYTIQUE DES BUDGETS DES EXERCICES 1814 A 1833 INCLUSIVEMENT.

2e PÉRIODE. — EXERCICES 1822 À 1833. (Régime postérieur à l'Ordonnance du 14 septembre 1822.)

EXERCICES.	LOIS. DATES.	LOIS. OBJET.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. RECETTES.	BUDGETS tels qu'ils ont été votés. DÉPENSES	Excédant de recette.	Excédant de dépense.	Augmentation de dépense résultant de crédits supplémentaires.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. Recette. — A ajouter.	Modifications. Dépense. — A ajouter.
1822.	1er mai 1822 13 juillet 1824	Fixations du budget Règlement définitif	875,356,031	899,345,645	//	23,989,614	//	//	//
1823.	17 août 1822 17 mars 1823 28 juillet 1824 21 mai 1825	Fixations du budget Crédit éventuel Crédits extraordinaires Règlement définitif	877,588,378	899,838,453	//	22,250,075	208,343,970	29,504,694	30,244,777
1824.	10 mai 1823 25 mai 1825 21 juin 1826	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	896,334,190	895,862,656	471,534	//	36,322,677	37,852,449	38,228,501
1825.	4 août 1824 21 juin 1826 6 juin 1827	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	899,510,383	898,933,180	577,203	//	24,749,268	39,881,150	40,250,351
1826.	1er mai 1825 13 juin 1825 6 juin 1827 6 août 1828	Dégrèvement sur les contributions directes Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	917,869,493	914,504,499	3,364,994	//	19,063,000	40,308,570	40,308,570
1827.	6 juillet 1826 6 août 1828 26 juillet 1829	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	916,608,734	915,729,742	878,992	//	26,346,425	38,908,968	38,908,968
1828.	24 juin 1827 2 juillet 1828 24 juin et 4 juillet 1829 29 janvier 1831	Fixations du budget Crédits extraordinaires Règlement définitif	924,410,361	922,711,602	1,698,759	//	56,751,288	40,919,131	41,286,493
1829.	17 août 1828 20 août 1828 2 août 1829 31 janvier 1833	Fixations du budget Crédits extraordinaires Crédits éventuels Règlement définitif	986,156,821	974,184,361	11,972,460	//	40,482,800	6,492,177	6,492,177
1830.	2 août 1829 8 septembre 1830 17 octobre 1830 5 janvier 1831 24 avril 1833	Fixations du budget Crédits extraordinaires *Idem.* — Prêts au commerce Crédits supplémentaires Règlement définitif	979,787,135	972,839,879	6,947,256	//	100,290,100	6,365,063	6,365,063
1831.	12 décembre 1830 18 avril et 18 août 1831 18 avril 1831 16 octobre 1831 15 mars, 21 et 22 avril, 28 septembre, 5 octobre, 6 et 14 novembre, 23 décembre 1831 et 7 février 1832 4 mai 1834	Crédits et moyens provisoires Contributions extraordinaires Fixations du budget Crédits extraordinaires, éventuels et supplémentaires Règlement définitif	1,204,379,702	1,172,192,435	132,187,267	//	48,109,848	7,534,810	7,534,810
1832.	16 décembre 1831 et 17 mars 1832 21 avril 1832 15, 21 et 22 avril 1832 21, 24 et 26 avril 1833 14 juin 1835	Crédits et moyens provisoires Fixations du budget Crédits extraordinaires Crédits supplémentaires et extraordinaires Règlement définitif	1,045,824,791	1,106,543,561	//	60,718,770	82,016,204	10,683,825	10,683,825
1833.	23 et 24 avril 1833 24 et 26 avril, et 28 juin 1833 27 mars 1834 Loi proposée	Fixations du budget Crédits spéciaux Crédits supplémentaires Règlement définitif	1,133,870,547	1,120,394,804	13,475,743	//	30,692,234	10,478,392	10,478,392

EXERCICES.	Résultats de l'exécution des budgets, jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. Recette. Ressources réalisées, comparées aux évaluations. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	Résultats. Dépense. Dépenses effectuées, comparées aux crédits. — (A) Augmentation. (D) Diminution.	Budgets tels qu'ils ont été réglés législativement. Recettes de l'exercice. — (D) A déduire, prélèvement pour détournement de fonds.	Dépenses de l'exercice.	Fonds départementaux reportés. des exercices précédents.	Fonds départementaux reportés. aux exercices suivants.	Excédant. de recette transporté à des exercices suivants.	Excédant. de dépense. couvert par des excédants de recette, d'exercices précédents.	Excédant. de dépense. mis à la charge de la dette flottante.	Budgets tels qu'ils résultent des ressources et des besoins réels de chaque exercice. Recettes. Ressources ordinaires.	Recettes. Ressources extraordinaires.	Dépenses.	Excédant. de recette.	Excédant. de dépense.
				Report..	//	881,535	198,574,262 3,334,287	127,332,461	//	6,670,715,282	1,298,405,690	7,893,663,349	181,534,782	106,077,159
1822.	78,565,231 (A)	53,817,708 (A)	953,921,262	949,174,982	//	3,988,371	38,729,529	37,971,620	//	937,427,670	16,493,592	949,174,982	4,746,280	//
1823.	141,029.323 (A)	15,026,777 (D)	1,048,122.395	1,118,025,162	//	5,375,261	55,969	33,270,181 3,334,287 38,729,529	//	924,141,414	123,980,981	1,118,025,162	//	69,902,767
1824.	60,729,354 (A)	21,012,959 (A)	990,046,087	986,073,842	3,988,371 881,535	5,352,951	3,545,169	55,969	//	960,726,386	29,319,701	986,073,842	3,972,245	//
1825.	42,737,049 (A)	21,356,045 (A)	976,753,321	981,972,609	5,375,261	3,316,235	384,907	3,545,169	//	976,753,321	//	981,972,609	//	5,219,288
1826.	29,057,610 (A)	7,580,068 (A)	981,882,722	976,948,919	5,352,951	4,507,218	6,164,443	384,907	//	981,882,722	//	976,948,919	4,933,803	//
1827.	4,250,376 (D)	8,462,917 (A)	947,951,091	986,534,765	3,316,235	2,913,287	//	6,164,443	32,016,283	947,951,091	//	986,534,765	//	38,583,674
1828.	67,452,653 (A)	7,265,212 (A)	1,028,274,927	1,024,100,637	4,507,218	3,913,958	4,767,550	//	//	977,762,245	50,512,682	1,024,100,637	4,174,290	//
1829.	33,046,981 (A)	2,439,020 (D)	1,022,782,692	1,014,914,432	2,913,287	3,805,886	11,743,211	4,767,550	//	993,295,369	29,487,323	1,014,914,432	7,868,260	//
1830.	38,060,842 (A)	19,807,270 (A)	1,020,299,082	1,095,142,115	3,913,958	4,160,197	//	11,743,211	63,346,061	964,342,664	55,956,418	1,095,142,115	//	74,843,033
1831.	1,535,834 (D)	8,398,410 (D)	1,306.572,792 (D) 4,700,000	1,214,610,975	3,805,886	4,827,708	86,239,995	//	//	941,644.864	364,927,928	1,219,310,975	87,261,817	//
1832.	11,682,877 (A)	19,802,109 (D)	1,064,031,296	1,174,350,197	4,160,197	5,091,284	//	86,239,995	25,009,993	982,316,116	81,715,180	1,174,350,197	//	110,318,901
1833.	18,471,858 (A)	32,572,126 (D)	1,157,994,089	1,128,994,304	4,827,708	5,547,483	28,280,010	//	//	990,994,089	167,000,000	1,128,994,304	28,999,785	//
					43,042,607	53,681,374	381,819,332	353,539,322	120,372,337	18,249,953,233	2,217,799,495	20,549,206,288	323,491,262	404,944,822
					10,638,767		28,280,010						81,453,560	

Fonds départementaux appliqués aux exercices 1834 et 1835	10,638,767
Ressources disponibles de l'exercice 1833, transportées au budget de 1834	28,280,010
Excédant de dépense ressortant des recettes et des besoins propres à chaque exercice	81,453,560
Somme égale au découvert que les budgets des exercices 1832 et antérieurs ont laissé à la charge de la dette flottante du trésor..	120,372,337

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

NOTE

Sur le Compte définitif du Budget de l'Exercice 1834.

Le budget de l'exercice 1834 a été fixé par deux lois distinctes, l'une pour la recette, l'autre pour la dépense, et portant la même date du 28 juin 1833, savoir :

Les voies et moyens, à	983,669,307f
Et les besoins des ministères, à	981,923,478
Ce budget présentait par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette, de	1,745,829

Les modifications qu'il a depuis éprouvées sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires ou extraordinaires, s'élevant ensemble à 62,642,095 francs, et dans lesquels l'accroissement de l'effectif de la guerre, en hommes et en chevaux, se trouve compris pour 35,128,298 fr.; mais par l'effet d'une annulation de 13,004,750 fr., que deux de ces lois ont prononcée sur les crédits primitifs de plusieurs ministères, les besoins prévus par la loi de finances de 1834 n'ont été réellement augmentés que de la somme de 49,637,345 fr.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière de douanes et de contributions indirectes, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses. Cette plus-value a été de 11,707,732 fr. 50 cent.

Les crédits afférents aux dépenses départementales et cadastrales de l'exercice 1832, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de cet exercice, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1834 pour la somme de 5,091,284 fr. (Loi de règlement du budget de l'exercice 1832 en date du 14 juin 1835.)

La loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime d'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements relatifs à ces dépenses qui auront été effectués chaque année sur les fonds du budget de l'exercice courant. Il y a lieu d'ajouter pour cette cause, aux besoins présumés de l'exercice 1834, une somme de 2,576,527 fr. 04 cent.

Enfin, les changements apportés aux attributions respectives des ministères par les ordonnances royales des 4 et 6 avril 1834 ont exigé des revirements de crédits montant à 127,371,240 francs; mais on ne les mentionne ici que pour mémoire, attendu que le total des crédits du budget ne s'en trouve pas affecté.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de l'exercice 1834, jusqu'à la fin de la dernière session législative, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette.....	Évaluations primitives.....	983,669,307f 00c	1,000,468,323f 50c
	Plus-value des ressources spéciales de 1834.....	11,707,732 50	
	Report des fonds départementaux de 1832.....	5,091,284 00	
Dépense....	Crédits primitifs.....	981,923,478 00	1,050,936,366 54
	——— supplémentaires et extraordinaires.....	49,637,345 00	
	——— résultant de la plus-value des ressources spéciales	11,707,732 50	
	——— reportés pour les dépenses départementales de 1832.....	5,091,284 00	
	——— pour les dépenses des exercices clos.....	2,576,527 04	

Le budget de l'exercice 1834 faisait par conséquent ressortir, au lieu de l'excédant de recette de 1,745,829 francs d'abord présumé, une insuffisance de ressources de 50,468,043 fr. 04 cent. qui provenait de ce que des moyens extraordinaires ne se trouvaient pas attribués à cet exercice, pour couvrir les nouvelles dépenses votées au delà des fixations primitives de la loi de finances, ci..... 50,468,043 04

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1834, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTE.

Les appréciations de recettes du budget de 1834 ont été établies de la manière suivante : *Contributions directes*, d'après les rôles votés pour l'année 1833, sauf les changements survenus dans le contingent foncier et une augmentation de 1,400,000 francs sur les ressources spéciales affectées aux dépenses facultatives des départements ; *Impôts et revenus indirects*, d'après les recouvrements des neuf derniers mois de 1832 et des trois premiers mois de 1833, sauf une augmentation, pour les *douanes*, de 1,700,000 fr. présumée devoir provenir des modifications apportées à plusieurs tarifs; pour les *tabacs*, de 1 million espéré du bénéfice et de la plus-value de la vente des cigares de la Havane et de l'application du nouveau tarif des remises allouées aux débitants; pour les *Contributions indirectes*, de 3 millions que les chambres ont cru devoir attendre de l'amélioration de cette branche de revenus, et, enfin, pour les *postes*, de 1,500,000 francs promis par le service rural rendu journalier à partir de 1833; *Produits divers*, d'après les recouvrements connus de l'année 1833, modifiés selon les circonstance particulières à cette nature de recettes éventuelles et augmentation faite de 5 millions prélevés au profit du trésor, sur les bénéfices réalisés au 31 décembre 1833 par la caisse des dépôts et consignations. Comme on vient de le dire, les diffé-

rentes évaluations ainsi réglées ont été comprises dans la loi des voies et moyens de 1834, pour la somme totale de..... 1,000,468,323f 50c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,015,862,433f 39c

Les recouvrements effectués n'ont été que de..... 1,013,913,147 18

Et il est resté à recouvrer..... 1,949,286 21

Ce solde s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor, mais à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant au moment où elle aura lieu, et l'on ne doit comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,013,913,147 18

Il résulte de cette comparaison,

Que, sur plusieurs branches de revenus, les évaluations ont excédé les recettes de..... 10,550,702f 90c

Que, sur d'autres, les recettes ont excédé les évaluations de.. 23,995,526 58

Et enfin que ces deux termes font ressortir sur l'ensemble du budget un excédant des recettes de..... 13,444,823 68 | 13,444,823 68

Les branches de revenus qui ont été inférieures aux prévisions du budget sont celles qui suivent :

Contribution des patentes.....	577,287f 15c	
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et autres...	2,176,730 86	
Droits de douanes et de navigation.....	2,896,035 01	
Droit de consommation des sels.....	484,440 18	
Loterie.....	4,416,209 70	
	10,550,702 90	10,550,702f 90c

L'excédant des recettes sur les évaluations s'applique aux produits ci-après :

Contribution foncière.....	126,787f 70c	
Contribution personnelle et mobilière.....	453 12	
Contribution des portes et fenêtres.....	14 35	
Droit de timbre.....	173,303 68	
Revenus et prix de vente de domaines.....	239,386 81	
Domaines et bois engagés ou échangés.....	208,785 58	
Coupes de bois (principal des adjudications).....	3,428,025 84	
Idem (décime et produits accessoires).....	925,729 73	
A reporter.....	5,102,486 81	10,550,702 90

Report.....	5,102,486f 81c	10,550,702f 90c
Boissons et droit de fabrication des bières.....	7,046,886 06	
Diverses taxes indirectes.....	3,435,069 43	
Produit de la vente des tabacs.....	4,644,522 00	
Produit de la vente des poudres à feu.....	857,002 92	
Produit des postes.....	187,954 68	
Salines et mines de sel de l'Est.....	265,029 69	
Produits divers.....	2,456,574 99	
	23,995,526 58	23,995,526 58
SOMME PAREILLE.....		13,444,823 68

La cause précise de ces divers excédants ne saurait être expliquée : les prévisions de ressources du budget, établies comme on vient de l'indiquer, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, il en résulte que le rapprochement des recettes effectuées avec l'appréciation qui en a été faite longtemps d'avance au budget ne dégage que des différences d'évaluation sans aucun rapport avec le plus ou moins de prospérité des revenus de l'État. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, parce que ces deux termes expriment des faits positifs dont la corrélation permet de signaler à l'attention des chambres les seuls résultats qu'il leur importe de connaître, c'est-à-dire, les variations de l'impôt d'une année à l'autre. Des tableaux publiés ci-après (pages 687 à 706) présentent, en conséquence, par branche de revenus, la comparaison des recettes des exercices 1834 et 1833, et indiquent sommairement les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1834. Ces explications s'appuient elles-mêmes sur des développements également formés par branche de revenus, pour faire connaître les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, ainsi que les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor public. (Voir pages 480 à 685.)

DÉPENSE.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le budget primitif que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a établi ci-dessus, à.....		1,050,936,366f 54c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1834 montent à	1,034,998,336f 91c	
Les payements effectués sur ces dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice ont été de.....	1,032,345,259 11	
Et il est resté à payer par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le nouveau mode réglé par la loi du 23 mai 1834 pour l'acquittement des dépenses des exercices clos.....	2,653,077 80	
A reporter.....		1,050,936,366 54

Report..... 1,050,936,366f 54c

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le trésor public, ci..... 1,032,345,259 11

Il résulte du compte définitif de l'exercice 1834, que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de..... 18,591,107 43

Mais pour connaître la situation réelle des crédits de l'exercice 1834, il est nécessaire de considérer isolément les différents services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats ci-après :

Services dont les dépenses payées ont été supérieures aux crédits, et pour lesquels les ministres demandent des crédits complémentaires..... 4,410,456 19

Services dont les dépenses payées ont été inférieures aux crédits qui les autorisaient, et pour lesquels les ministres proposent des annulations de crédits..... 23,001,563 62

Résultat pareil à celui qui vient d'être établi..... 18,591,107 43

Les crédits complémentaires à accorder aux ministres s'appliquent aux services ci-après :

Rentes 5 pr 0/0.....	313,303f 90c
Intérêts de capitaux de cautionnements.....	567,090 74
Pensions.....	46,605 74
Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions antérieurs à 1834.....	404,936 83
Dépenses du ministère de l'intérieur.....	399 20
——— du commerce.....	5,717 52
——— de la guerre { Divers services.....	77,049 18
——— de la guerre { Rappels sur les dépenses de la solde antérieures à 1834.	967,769 27
Dépenses des monnaies.....	197,683 34
Frais de régie et de perception des impôts.....	668,151 06
Remboursements et restitutions.....	148,563 77
Primes de douanes à l'exportation des marchandises.....	1,013,185 64
	4,410,456 19

Les crédits à annuler proviennent des causes et des services ci-après :

1° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement,

Rentes de diverses natures.....	291,175 25
Pensions.....	459,544 37
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux.....	200,076 83
Intérêts de la dette flottante.....	706,758 20
Dépenses du ministère de la justice et des cultes { Service de la justice.....	63,996 78
Dépenses du ministère de la justice et des cultes { Service des cultes.....	135,490 36
Dépenses du ministère des affaires étrangères.....	254,418 51
——— de l'instruction publique.....	1,641 12
——— de l'intérieur.....	1,694,485 75
——— du commerce.....	91,016 32
——— de la guerre.....	5,993,227 62
——— de la marine.....	2,765,809 40
——— des finances.....	142,927 19
Frais de régie et de perception des impôts.....	739,343 02
Remboursements et restitutions.....	399,776 81
A reporter.....	13,939,687 53

Report..... 13,939,687f 53c

2° Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants (chapitre spécial des dépenses des exercices clos).. 2,653,077 80

3° Crédits à transporter aux exercices 1835 et 1836, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1834, les fonds qui leur étaient spécialement affectés dans le budget de ce dernier exercice, savoir:

A l'exercice 1835,

Dépenses cadastrales		59,751f 01c	6,408,798 29
A l'exercice 1836,			
Dépenses départementales. — Dépenses variables	2,222,023 77		
Dépenses départementales. — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	3,162,953 39		
Dépenses départementales. — *Idem* sur le produit des ressources locales	500,400 18	6,349,047 28	
Secours spéciaux aux départements	31,844 87		
Dépenses cadastrales	279,957 81		
Non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	151,867 26		
TOTAL des annulations et transports de crédits			23,001,563 62

Des explications sommaires font connaître pour chaque ministère, par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes définitifs publiés par les ministres, à l'appui du projet de loi de règlement de l'exercice 1834, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour tous les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif sous lequel les charges de l'exercice 1834 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ce rapprochement spécial, établi à l'instar de celui que l'on a annoncé plus haut pour les recettes, est l'objet des tableaux publiés ci-après (pages 707 à 713). Les différences entre les exercices 1834 et 1833 y sont ressorties par ministère et par nature de service; quant aux causes de ces différences, les comptes des ministres pouvaient seuls les expliquer, et il est en conséquence nécessaire de se reporter à ces comptes.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les ressources de l'exercice 1834 ont produit	1,013,913,147f 18c
Sur cette somme, il est nécessaire de prélever les fonds départementaux à transporter aux exercices 1835 et 1836	6,408,798 29
Reste pour les recettes applicables aux dépenses de l'exercice 1834	1,007,504,348 89
Les dépenses ordinaires et extraordinaires, payées à la charge de cet exercice, ayant été de	1,032,345,259 11
Le budget de l'exercice 1834 présente un excédant de dépense de. (*A reporter*)	24,840,910 22

Report. 24,840,910f 22c

Mais la loi des comptes, maintenant en examen à la chambre des députés, attribuant à cet exercice l'excédant de recette de 1833, ci. 28,280,010 00

Le budget de l'exercice 1834 se solde en définitive par un excédant de recette de 3,439,099 fr. 78 cent. dont le projet de loi de règlement de cet exercice propose le transport à l'exercice 1835, ci. 3,439,099 78

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées jusqu'à la fin de la session précédente des chambres, le budget de l'exercice 1834 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de. 50,468,043f 04c

Le compte définitif de l'exercice 1834, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, fait ressortir au contraire un excédant de recette de 3,439,099f 78c; cette nouvelle situation résulte :

1° De l'augmentation réalisée sur les ressources prévues. . . .	13,444,823f 68c	
2° Des dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées par les chambres, et pour lesquelles les crédits sont à annuler en somme égale (13,939,687f 53c, déduction faite des 4,410,456f 19c de crédits complémentaires), ci.	9,529,231 34	
3° Des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de l'exercice 1834.	2,653,077 80	
4° De l'excédant de recettes de l'exercice 1833.	28,280,010 00	
Ensemble.	53,907,142 82	53,907,142 82
Excédant de recette, d'accord avec celui qui vient d'être établi.		3,439,099 78

Comparaison des Résultats définitifs des Budgets des exercices 1834 et 1833.

Le budget de l'exercice 1834 se solde par un excédant de recette de 3,439,099f 78c; mais les voies et moyens de ce budget se trouvant accrus de 28,280,010 francs, provenant de l'excédant de recette de l'exercice 1833, sa situation réelle fait ressortir, pour les ressources et les besoins qui lui sont propres, un excédant de dépense de. 24,840,910

Le budget de l'exercice 1833 a laissé disponible un excédant de ressources de 28,280,010 francs; mais cette situation résultait de ce qu'il avait été attribué audit exercice des moyens extraordinaires à réaliser en rentes ou en ventes de bois de l'État pour une somme de 167 millions; en sorte que sur les opérations qui le concernaient exclusivement, il se soldait en réalité par une insuffisance de ressources de. 138,719,990

Le budget de l'exercice 1834 se présente donc, relativement à celui de l'exercice 1833, dans une situation plus favorable de la différence de. 113,879,080

Cette différence s'explique par les résultats ci-après :

1° Augmentation, en 1834, sur les revenus ordinaires du budget,

Recettes de 1834	1,008,821,863f	
Recettes de 1833	990,994,089	
	17,827,774	17,827,774f

2° Diminution, en 1834, sur les dépenses mises à la charge du budget,

Dépenses de 1834	1,032,345,259	
Dépenses de 1833	1,128,994,304	
	96,649,045	96,649,045
ENSEMBLE		114,476,819

A déduire : Augmentation, en 1834, des charges du budget pour les reports d'exercice des fonds départementaux, tant en recette qu'en dépense,

Reports à la charge de 1834	1,317,514	
Reports à la charge de 1833	719,775	
	597,739	597,739
DIFFÉRENCE pareille		113,879,080

L'augmentation de recette de la somme de 17,827,774 francs qui ressort à l'exercice 1834, comparativement à l'exercice 1833, se répartit comme il suit entre les diverses branches de revenus :

	DIFFÉRENCE À L'EXERCICE 1834.	
	Augmentation.	Diminution.
Contributions directes établies par voie de répartition	5,033,824f	"
Contribution des patentes	1,306,369	"
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	"	1,346,489f
Droit de timbre	"	969,402
Revenus et prix de vente de domaines	242,712	"
Domaines et bois engagés ou échangés	671,891	"
Coupes de bois.. principal des adjudications	"	255,088
Coupes de bois.. décime et produits accessoires	"	146,913
Droits de douanes, droit de navigation et recettes accidentelles des douanes	"	170,739
Droit de consommation des sels	"	1,460,301
Boissons et droit de fabrication des bières	6,107,720	"
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	1,670,224	"
Produit de la vente des tabacs	2,995,976	"
——— des poudres à feu	994,685	"
Postes	826,050	"
Loterie	"	4,556,203
Salines et mines de sels de l'Est	256,349	"
Produits divers.. Recettes sur divers revenus publics	1,159,743	"
Produits divers.. Produits divers provenant des ministères	197,469	"
Produits divers.. Produits extraordinaires	3,052,983	"
Produits divers.. Recettes de diverses origines	"	19,259
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	81,672	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,154,501	"
	26,752,168	8,924,394
AUGMENTATION des recettes pendant l'exercice 1834	17,827,774	

La diminution de 96,649,045 francs que présentent les dépenses de l'exercice 1834, comparées à celles de l'exercice 1833, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCE À L'EXERCICE 1834	
	Augmentation.	Diminution.
Dette perpétuelle	278,313f	"
Réduction sur les rentes de la caisse d'amortissement	"	32,000,000f
Dette viagère, pensions, intérêts de cautionnements et d'emprunts pour les ponts et canaux	1,284,885	"
Chambre des députés	"	57,000
Légion d'honneur (supplément à sa dotation)	"	158,600
Dettes de l'ancienne liste civile	"	448,797
Ministère de la justice et des cultes. { Service de la justice	348,884	"
Ministère de la justice et des cultes. { Service des cultes	282,428	"
——— des affaires étrangères	"	407,629
——— de l'instruction publique	"	91,869
——— de l'intérieur	"	15,416,827
——— du commerce	158,648	"
——— de la guerre	"	45,538,444
——— de la marine	"	1,977,355
——— des finances	1,844,425	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	922,498	"
Remboursements, restitutions et non-valeurs	3,494,491	"
Primes à l'exportation des marchandises	"	9,167,096
	8,614,572	105,263,617
Diminution des dépenses pendant l'exercice 1834	96,649,045	

Nota. Dans les tableaux qui servent de base au règlement du budget de 1834, les résultats sont publiés tels que les ont déclarés les comptables des finances, et sans altération des unités de franc. Précédemment on avait cru devoir supprimer l'énonciation des centimes, afin de simplifier, dans la loi de règlement, l'exposé des opérations; mais cette méthode ne pouvait plus être suivie depuis que la loi du 23 mai 1834 a astreint les ministres à rendre un compte d'apurement nominatif des restes à payer constatés à la clôture de chaque exercice; elle avait en outre l'inconvénient d'apporter aux écritures de la comptabilité générale des finances des modifications que ne justifiaient pas les faits réalisés, et qui nuisaient à la concordance que la Cour des comptes doit certifier chaque année, entre ses arrêts et les comptes soumis aux chambres.

Crédits accordés sur l'Exercice 1834 par des Lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT des CRÉDITS.
Justice. et cultes.	25 juin 1835....	Frais de premier établissement du ministre, frais des sceaux, appointements de greffiers de tribunaux de commerce	15,610	315,610	440,610
		Frais de justice criminelle	300,000		
		Traitements du clergé paroissial		125,000	
Affaires étrangères.	*Idem*.....	Frais de voyages et de courriers			183,000
Instruction publique.	*Idem*.....	Remplacement des médailles volées à la bibliothèque			26,682
Intérieur.	15 décembre 1832.	Subvention pour travaux d'utilité communale. (Crédit non employé sur celui ouvert par la loi du 6 novembre 1831)		445,308	3,645,308
	2 mai 1834.....	Secours aux étrangers réfugiés en France et aux condamnés politiques.		1,400,000	
	3 *idem*.....	Complément des dépenses secrètes		1,200,000	
	27 *idem*.....	Secours aux victimes des événements d'avril 1834		400,000	
	28 *idem*.....	Célébration des journées de juillet 1830		200,000	
Commerce...	25 juin 1835....	Frais de l'exposition des produits de l'industrie et mesures contre le choléra			140,000
Guerre.....	23 février 1834...	Service extraordinaire. Accroissement temporaire de l'effectif de la gendarmerie dans les départements de l'Ouest	1,446,000	2,410,876	45,510,674
		Service ordinaire. Gendarmerie	964,876		
	26 avril 1834....	Service extraordinaire. Accroissement de l'effectif	23,747,498	25,888,498	
		Garnisons extraordinaires de l'Ouest et du Midi.	1,168,000		
		Occupation d'Ancône	139,000		
		Corps d'observation des Pyrénées	834,000		
	24 mai 1834.....	*Idem*.. Accroissement de l'effectif	11,380,800	12,176,300	
		Idem.. Camps d'instruction	795,500		
	25 juin 1835.....	Service ordinaire. Justice militaire, fourrages	3,937,000	5,035,000	
		Service extraordinaire. Garnisons extraordinaires du Midi.. 311,000			
		Service extraordinaire. Occupation d'Ancône 152,000	1,098,000		
		Service extraordinaire. Division des Pyrénées 635,000			
Marine.....	28 avril 1834....	Service extraordin^re. — Accroissement de l'effectif embarqué. Solde et entretien des corps organisés		1,096,000	2,100,000
		Travaux du matériel naval (ports)		837,000	
		Travaux de l'artillerie (ports)		167,000	
Finances....	6 avril 1834.....	Chambre des députés		30,000	10,595,821
	8 *idem*.....	Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000	2,900,000	
		Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000		
	22 *idem*.....	Pensions militaires		1,333,333	
	23 janvier 1835...	Subvention au fonds de retraites du ministère		850,000	
	25 juin 1835.....	Rentes 3 p. 0/0	665,721	5,482,488	
		Pensions civiles et pensions à titre de récompenses nationales	230,000		
		Cour des comptes. Traitement du premier président	18,473		
		Service administratif des monnaies et frais de refonte	1,823,700		
		Frais de perception et d'exploitation des impôts	1,209,493		
		Remboursements et restitutions sur produits indirects	1,250,000		
		Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	16,000		
		Frais de bureau de la liquidation de l'indemnité de Saint-Domingue	17,000		
		Complément de remboursement à la famille Lesurque	252,101		
					62,642,095
A déduire les crédits annulés sur divers services des ministères ci-après:					
Par la loi du 26 avril 1834.		Ministère de la guerre		825,750	13,004,750
Par la loi du 25 juin 1835.		Ministère de l'intérieur	400,000	12,179,000	
		——— de la guerre	5,408,000		
		——— de la marine	470,000		
		——— des finances	5,901,000		
		Reste			49,637,345

Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1834 ont éprouvées pour divers services spéciaux.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées au budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	RESSOURCES provenant des fonds reportés de l'exercice 1832 pour dépenses départementales.	TOTAL des évaluations portées dans la situation définitive de l'exercice 1834.
Contributions directes	355,009,298f	(a) 8,858,724f 46c	//	//	363,868,022f 46c
Enregistrement, timbre et domaines	198,500,000	//	//	//	198,500,000 00
Coupes de bois	18,500,000	//	//	//	18,500,000 00
Douanes et sels	163,000,000	//	//	//	163,000,000 00
Contributions indirectes	172,200,000	//	//	//	172,200,000 00
Postes	36,000,000	//	//	//	36,000,000 00
Loterie	10,000,000	//	//	//	10,000,000 00
Recettes diverses	30,460,009	(b) 2,849,008 04	//	//	33,309,017 04
Recette à l'exercice 1834, des fonds départementaux non employés sur l'exercice 1832.	//	//	//	5,091,284f	5,091,284 00
	983,699,307	11,707,732 50	//	5,091,284	1,000,468,323 50
		11,707,732 50			

OBSERVATIONS.

(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir:

Contribution foncière	5,946,650f 41c
——— personnelle et mobilière	2,213,722 07
——— des portes et fenêtres	439,798 94
——— des patentes	204,898 74
Taxe de premier avertissement	53,654 30
	8,858,724 46

(b) Plus-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,012,817 44
Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales	35,330 43
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées :	
Amendes en matières de douanes 353,242f 22c	800,860 17
——— de contributions indirectes 447,617 95	
	2,849,008 04

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS accordés par le budget.	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter	A déduire.	CRÉDITS reportés de l'exercice 1832. (Fonds départementaux.)	NOUVELLE RÉPARTITION des attributions des ministères. Crédits retranchés.	Crédits ajoutés.
Dette publique	328,013,055f	//	//	//	//	//
Dotations	17,125,000	//	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes. — Service de la justice	18,618,870	//	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes. — Service des cultes	//	//	//	//	//	34,193,000f
Ministère des affaires étrangères	7,198,700	//	//	//	//	//
——— de l'instruction publique	5,005,500	//	//	//	//	//
——— de l'intérieur. — Service de l'intérieur	6,051,000	(a) 5,810,613f 02c	//	(g) 4,604,816f	151,000f	93,178,240
——— de l'intérieur. — Service des cultes	34,042,000	//	//	//	34,042,000	//
——— du commerce	103,105,000	(b) 1,097 00	//	(h) 31,542	93,178,240	//
——— de la guerre	220,311,247	//	//	//	//	//
——— de la marine	62,674,903	//	//	//	//	//
——— des finances	23,297,400	(c) 35,330 43	(d) 37,615f 26c	(i) 362,777	//	//
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	114,669,543	(e) 53,654 30	//	//	//	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes à l'exportation	41,811,260	(f) 5,844,653 01	//	(j) 92,149	//	//
	981,923,478	11,745,347 76	37,615 26	5,091,284	127,371,240	127,371,240
		11,707,732 50			//	

AUGMENTATIONS et diminutions de crédits résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1834. (Article 8 de la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL des crédits portés dans la situation définitive de l'exercice 1834.
3,479,054f	4,055,000f	//	327,437,109f 00c
2,530,000	//	//	19,655,000 00
315,610	//	762f 42c	18,935,242 42
125,000	//	115,051 30	34,433,051 30
183,000	//	26,075 96	7,407,775 96
26,682	//	2,472 39	5,034,654 39
3,645,308	400,000	442,171 05	113,181,148 07
//	//	//	//
140,000	//	84,900 71	10,184,299 71
45,510,674	6,233,750	917,538 57	260,505,709 57
2,100,000	470,000	469,312 39	64,774,215 39
1,875,173	246,000	518,242 25	25,805,307 42
1,209,493	600,000	//	115,332,690 30
1,502,101	1,000,000	//	48,250,163 01
62,642,095	13,004,750	2,576,527 04	1,050,936,366 54
(k) 49,637,345			

OBSERVATIONS.

(a) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes :

Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	33,673f 16c
Dépenses variables des départements	75,228 74
——— facultatives extraordinaires	1,759,783 09
——— pour l'instruction publique	1,929,110 59
	3,797,795 58
Augmentations aux dépenses variables sur ressources éventuelles des départements, pour la plus-value de ces ressources. (Voir la note (b) aux évaluations de la recette.)	2,012,817 44
	5,810,613 02

(b) Secours spéciaux. Plus-value des rôles.
(c) Cadastre. Crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.
(d) *Idem.* Réduction de crédit pour moins-value des rôles.

(e) Service administratif des contributions directes dans les départements	32,192 58
Frais de perception des mêmes contributions	21,461 72
	53,654 30
(f) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. Plus-value des rôles	5,043,792 84
Restitutions de produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit du budget au montant des recettes réalisées. (Voir la note b, aux évaluations des recettes.)	
Amendes en matières de douanes 353,242f 22c	800,860 17
——— de contributions indirectes 447,617 95	
	5,844,653 01
(g) Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	102,540 00
Dépenses variables	1,260,804 00
——— sur ressources éventuelles des départements	392,539 00
——— extraordinaires sur centimes facultatifs	2,839,933 00
	4,604,816 00

(h) Secours spéciaux.
(i) Dépenses cadastrales.
(j) Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.
(k) Voir, pour le développement de ces crédits, le tableau qui précède.

BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	251,457,804f 41c	251,584,592f 11c	251,584,592f 11c	"	"	126,787f 70c	251,584,592f 11c	Voir le tableau pages 688 et 689, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1834 avec celles de l'exercice 1833, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
——— personnelle et mobilière	53,378,722 07	53,379,175 19	53,379,175 19	"	"	453 12	53,379,175 19	
——— des portes et fenêtres	27,269,798 94	27,269,813 29	27,269,813 29	"	"	14 35	27,269,813 29	
——— des patentes	30,023,398 74	29,446,111 59	29,446,111 59	"	577,287f 15c	"	29,446,111 59	
Taxe de premier avertissement	703,654 30	703,654 30	703,654 30	"	"	"	703,654 30	
Taxe additionnelle à celle qui est assise sur les bois des communes et établissements publics. (*Exécution de l'article 106 du Code forestier.*)	1,034,644 00	1,034,644 00	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00	
A reporter	363,868,022 46	363,417,990 48	363,417,990 48	"	577,287 15	127,255 17	363,417,990 48	
					450,031 98			

SUITE DU BUDGET DEL'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	363,868,022f 46c	363,417,990f 48c	363,417,990f 48c	//	577,287f 15c	127,255f 17c	363,417,990f 48c	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses.....	165,500,000 00	164,024,401 81	163,323,269 14	701,132f 67c	2,176,730 86	//	163,323,269 14	Voir le tableau pages 690 et 691, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1834 avec celles de l'exercice 1833, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Droit de timbre.....	28,800,000 00	28,973,516 91	28,973,303 68	213 23	//	173,303 68	28,973,303 68	
Revenus et prix de vente de domaines.....	3,300,000 00	3,846,749 72	3,539,386 81	307,362 91	//	239,386 81	3,539,386 81	
Domaines et bois engagés ou échangés.....	900,000 00	1,477,750 94	1,108,785 58	368,965 36	//	208,785 58	1,108,785 58	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications.....	16,000,000 00	19,428,025 84	19,428,025 84	//	//	3,428,025 84	19,428,025 84	Voir comme ci-dessus, pages 692 et 693.
Décime et produits accessoires.....	2,500,000 00	3,425,729 73	3,425,729 73	//	//	925,729 73	3,425,729 73	
A reporter.....	580,868,022 46	584,594,165 43	583,216,491 26	1,377,674 17	2,754,018 01	5,102,486 81	583,216,491 26	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif de Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report	580,868,022f 46c	584,594,165f 43c	583,216,491f 26c	1,377,674f 17	2,754,018f 01c	5,102,486f 81c	583,216,491f 26c	
DOUANES.								
Droits de douanes, droits de navigation et recettes accidentelles des douanes	109,000,000 00	106,103,964 99	106,103,964 99	//	2,896,035 01	//	106,103,964 99	Voir le tableau pages 694 et 695, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1834 avec celles de l'exercice 1833, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Droit de consommation des sels	54,000,000 00	53,515,559 82	53,515,559 82	//	484,440 18	//	53,515,559 82	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	69,000,000 00	76,476,823 99	76,046,886 06	429,937 93	//	7,046,886 06	76,046,886 06	Voir comme ci-dessus pages 696 et 697.
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services	31,500,000 00	35,076,743 54	34,935,069 43	141,674 11	//	3,435,069 43	34,935,069 43	
Produit de la vente des tabacs	68,000,000 00	72,644,522 00	72,644,522 00	//	//	4,644,522 00	72,644,522 00	
Produit de la vente des poudres à feu	3,700,000 00	4,557,002 92	4,557,002 92	//	//	857,002 92	4,557,002 92	
A reporter	916,068,022 46	932,968,782 69	931,019,496 48	1,949,286 21	6,134,493 20	21,085,967 22	931,019,496 48	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *COMPTE DÉFINITIF* des Recettes *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	916,068,022f 46c	932,968,782f 69c	931,019,496f 48c	1,949,286f 21c	6,134,493f 20c	21,085,967f 22c	931,019,496f 48c	
DIVERS REVENUS.								
Produits des postes. — Taxe des lettres.....		31,295,773 45	31,295,773 45					
Service rural.....		1,605,315 94	1,605,315 94					
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....		821,479 05	821,479 05					
	36,000,000 00			//	//	187,954 68	36,187,954 68	Voir le tableau pages 698 et 699, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1834 avec celles de l'exercice 1833, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Produit des places dans les malles-postes et les paquebots.....		1,807,644 24	1,807,644 24					
Produit des offices étrangers.....		630,240 79	630,240 79					
Recettes accidentelles.....		27,501 21	27,501 21					
Loterie.....	10,000,000 00	5,583,790 30	5,583,790 30	//	4,416,209 70	//	5,583,790 30	Voir comme ci-dessus pages 700 et 701.
Salines et mines de sel de l'Est.....	1,200,000 00	1,465,029 69	1,465,029 69	//	//	265,029 69	1,465,029 69	Voir comme ci-dessus page 703.
Versement au trésor par la ville de Paris. (Produit des jeux.).....	5,500,000 00	5,500,000 00	5,500,000 00	//	//	//	5,500,000 00	
A reporter.....	968,768,022 46	981,705,557 36	979,756,271 15	1,949,286 21	10,550,702 90	21,538,951 59	979,756,271 15	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report			968,768,022f 46c	981,705,557f 36c	979,756,271f 15c	1,949,286f 21c	10,550,702f 90c	21,538,951f 59c	979,756,271f 15c	
PRODUITS DIVERS.										
Recettes sur divers revenus publics.	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles	400,000 00								
	Divers produits	5,060,000 00	5,495,330 43		6,935,649 48					
	Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	35,330 43								
Produits divers provenant des ministères			2,000,000 00		3,343,079 41					
Produits extraordinaires	Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00								
	Prélèvement sur les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consign., au 31 déc. 1833	5,000,000 00								
	Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,129,214 00	12,629,214 00	20,474,544 43	22,900,954 72	12,376,842 01	//	//	2,426,410 29	22,900,954 72	Voir les tableaux pages 704 et 705, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1834 avec celles de l'exercice 1833.
	Produits et rev. locaux d'Alger	1,500,000 00								
	Recouvrements sur les prêts au commerce et à l'industrie	3,000,000 00								
Recettes de diverses origines			350,000 00			245,383 82				
PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES A DIVERS.										
Amendes de police simple et de police correctionnelle			800,000 00	830,164 70	830,164 70	//	//	30,164 70	830,164 70	Voir comme ci-dessus.
——— en matière de douanes			1,553,242 22	1,553,242 22	1,553,242 22	//	//	//	1,553,242 22	*Idem.*
——— en matière de contributions indirectes			847,617 95	847,617 95	847,617 95	//	//	//	847,617 95	*Idem.*
RESSOURCES DÉPARTEMENTALES.										
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales			2,933,612 44	2,933,612 44	2,933,612 44	//	//	//	2,933,612 44	*Idem.*
FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1832.										
			995,377,039 50	1,010,771,149 39	1,008,821,863 18	1,949,286 21	10,550,702 90	23,995,526 58	1,008,821,863 18	
Recette, à l'exercice 1834, des fonds non employés au 31 décembre 1832, sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1832			5,091,284 00	5,091,284 00	5,091,284 00	//	//	//	5,091,284 00	
			,000,468,323 50	1,015,862,433 39	1,013,913,147 18	1,949,286 21	10,550,702 90	23,995,526 58	1,013,913,147 18	
							13,444,823 68			
EXCÉDANT de recette du budget de l'exercice 1833, transporté à l'exercice 1834. (Projet de loi de règlement de l'exercice 1833)							.....		28,280,010 00	
									1,042,193,157 18	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
DETTE PUBLIQUE.											
Rentes 5 p. 0/0	146,505,807f	146,819,110f 96c	146,447,106f 47c	372,004f 43c	//	313,303f 90c	313,303f 90c	//	372,004f 43c	146,447,106f 47c	
—— 4 1/2 p. 0/0	1,027,696	1,026,600 00	1,025,005 00	1,595 00	1,096f 00c	//	//	1,096f 00c	1,595 00	1,025,005 00	
—— 4 p. 0/0	3,125,210	3,120,948 00	3,120,238 00	710 00	4,262 00	//	//	4,262 00	710 00	3,120,238 00	
—— 3 p. 0/0	35,220,995	35,156,362 75	35,040,978 00	115,384 75	64,632 25	//	//	64,632 25	115,384 75	35,040,978 00	
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	788,180	566,995 00	560,477 50	6,517 50	221,185 00	//	//	221,185 00	6,517 50	560,477 50	
Fonds d'amortissement	44,616,463	44,616,463 00	44,616,463 00	//	//	//	//	//	//	44,616,463 00	
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000	9,861,923 17	9,861,923 17	//	(a)200,076 83	//	//	200,076 83	//	9,861,923 17	
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,567,090 74	8,998,433 33	568,657 41	//	(b) 567,090 74	567,090 74	//	568,657 41	8,998,433 33	
—— de la dette flottante	14,500,000	13,793,241 80	13,793,241 80	//	(c)706,758 20	//	//	706,758 20	//	13,793,241 80	
Rentes viagères	5,400,000	5,189,367 57	5,189,367 57	//	210,632 43	//	//	210,632 43	//	5,189,367 57	
Pensions de la pairie	1,220,000	1,207,555 52	1,207,555 52	//	12,444 48	//	//	12,444 48	//	1,207,555 52	
—— civiles	1,650,000	1,600,268 74	1,600,268 74	//	49,731 26	//	//	49,731 26	//	1,600,268 74	
—— à titre de récompenses nationales	617,000	625,618 79	625,618 79	//	//	8,618 79	8,618 79	//	//	625,618 79	
—— aux vainqueurs de la Bastille	25,000	22,324 29	22,324 29	//	2,675 71	//	//	2,675 71	//	22,324 29	
—— militaires	44,867,333	44,783,062 07	44,783,062 07	//	84,270 93	//	//	84,270 93	//	44,783,062 07	
—— ecclésiastiques	3,666,000	3,629,392 20	3,629,392 20	//	36,607 80	//	//	36,607 80	//	3,629,392 20	
—— de donataires	1,410,000	1,447,986 95	1,447,986 95	//	//	37,986 95	37,986 95	//	//	1,447,986 95	
Subvention aux fonds de retraite des ministères	3,335,425	3,272,343 24	3,272,343 24	//	(d) 63,081 76	//	//	63,081 76	//	3,272,343 24	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000	399,900 00	391,962 00	7,938 00	(e) 100 00	//	//	100 00	7,938 00	391,962 00	
	327,437,109	326,706,554 73	325,633,747 64	1,072,807 09	1,657,554 65	927,000 38	927,000 38	1,657,554 65	1,072,807 09	325,633,747 64	
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1834	//	92,158 04	92,158 04	//	//	92,158 04	92,158 04	//	//	92,158 04	
—— de pensions antérieurs à 1834	//	312,778 79	312,778 79	//	//	312,778 79	312,778 79	//	//	312,778 79	
	327,437,109	327,111,491 56	326,038,684 47	1,072,807 09	1,657,554 65	1,331,937 21	1,331,937 21	1,657,554 65	1,072,807 09	326,038,684 47	
								2,730,361 74			
DOTATIONS.											
Liste civile	13,000,000	13,000,000 00	13,000,000 00	//	//	//	//	//	//	13,000,000 00	
Chambre des Pairs	608,000	608,000 00	608,000 00	//	//	//	//	//	//	608,000 00	
Chambre des Députés	612,000	612,000 00	612,000 00	//	//	//	//	//	//	612,000 00	
Légion d'honneur (supplément à sa dotation.)	2,935,000	2,935,000 00	2,935,000 00	//	//	//	//	//	//	2,935,000 00	
Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000	2,500,000 00	2,017,369 65	482,630 35	//	//	//	//	482,630 35	2,017,369 65	
	19,655,000	19,655,000 00	19,172,369 65	482,630 35	//	//	//	//	482,630 35	19,172,369 65	
								482,630 35			

RENTES ET PENSIONS.

Les crédits accordés pour le payement des arrérages de la dette inscrite sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, surtout en ce qui concerne les rentes viagères et les pensions, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires. Il en résulte que les différences ressortant dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux que l'on publie à l'appui du compte de la dette inscrite et auxquels il est nécessaire de se reporter. (Voir page 402).

AUTRES NATURES DE DETTES.

(a) Dépenses calculées approximativement, et restées au-dessous des crédits qui y avaient été affectés.

(b) La dépense de l'exercice 1834 ne se compose pas seulement des intérêts annuels dont cet exercice aurait eu à supporter l'imputation, d'après les règles suivies jusqu'au 1er janvier 1835, pour l'emploi des crédits législatifs affectés à cette nature de services; elle comprend, en outre, diverses autres opérations qu'ont nécessitées, d'une part, l'application du nouveau régime prescrit par la loi du 23 mai 1834 pour l'apurement des restes à payer des exercices clos, et d'autre part, les mesures transitoires qu'entraînaient les propositions faites aux chambres dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1834, pour rattacher désormais l'ordonnancement des intérêts de cautionnements, à l'exercice auquel ils se rapportent en réalité.

(c) Il a déjà été rendu sur ce chapitre une somme de 3 millions. (Voir le projet de loi présenté par le ministre des finances le 30 décembre 1834 et la loi du 25 juin 1835.) Le nouvel excédant de 706,758 francs 20 centimes tient à la réduction de l'intérêt sur les emprunts temporaires et sur les bons royaux. Il est également produit par des combinaisons diverses sur le montant de ces emprunts et sur leur durée.

(d) Décès et réplacement d'employés réformés.

(e) Appoint non distribué.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses, restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
SERVICE DE LA JUSTICE.				MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.							
Administration centrale. (Personnel.)	417,800f 00c	417,800f 00c	417,752f 50c	47f 50c	//	//	//	//	47f 50c	417,752f 50c	(a) Restes sans emploi.
Administration centrale. (Matériel.)	118,827 00	118,813 38	118,813 38	//	(a) 13f 62c	//	//	13f 62c	//	118,813 38	
Conseil d'état. (Personnel.)	418,000 00	417,849 99	417,849 99	//	(a) 150 01	//	//	150 01	//	417,849 99	
Conseil d'état. (Matériel.)	11,000 00	10,995 50	10,995 50	//	(a) 4 50	//	//	4 50	//	10,995 50	
Cour de cassation	791,300 00	787,366 66	787,366 66	//	(b) 3,933 34	//	//	3,933 34	//	787,366 66	(b) Produit de vacances de places.
Cours royales	4,267,800 00	4,247,903 50	4,246,203 39	1,700 11	(c) 19,896 50	//	//	19,896 50	1,700 11	4,246,203 39	(c) Produit de vacances de places et de privations de traitement.
Cours d'assises	154,400 00	153,200 00	153,200 00	//	(d) 1,200 00	//	//	1,200 00	//	153,200 00	(d) Vacances de présidents d'assises empêchés.
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	5,529,541 76	5,527,214 21	2,327 55	(c) 21,928 24	//	//	21,928 24	2,327 55	5,527,214 21	
Tribunaux de commerce	178,283 00	178,277 82	178,277 82	//	(e) 5 18	//	//	5 18	//	178,277 82	
Tribunaux de police	62,400 00	62,396 87	62,396 87	//	(e) 3 13	//	//	3 13	//	62,396 87	(e) Fractions de centimes négligées.
Justices de paix	3,103,200 00	3,093,507 39	3,091,217 57	2,289 82	(f) 9,692 61	//	//	9,692 61	2,289 82	3,091,217 57	
Frais de justice criminelle	3,615,000 00	3,608,022 19	3,608,022 19	//	(a) 6,977 81	//	//	6,977 81	//	3,608,022 19	(f) Produit de vacances de places, de privations de traitements et de cumuls.
Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère	200,000 00	200,000 00	200,000 00	//	//	//	//	//	//	200,000 00	
Dépenses diverses	45,000 00	44,808 16	44,808 16	//	(a) 191 84	//	//	191 84	//	44,808 16	
	18,934,480 00	18,870,483 22	18,864,11 24	6,364 98	63,996 78	//	//	63,996 78	6,364 98	18,864,118 24	
Dépenses des exercices clos	762 42	762 42	(g) 762 42	//	//	//	//	//	//	762 42	(g) Ces payements faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 s'appliquent aux exercices ci-après. (Voir le compte d'apurement des exercices clos page 339.) Exercice 1831 ... 43 56 ; 1832 ... 718 86 } 762 42
	18,935,242 42	18,871,245 64	18,864,880 66	6,364 98	63,996 78	//	//	63,996 78	6,364 98	18,864,880 26	
								70,361 76			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
Culte catholique. — Personnel des bureaux des cultes	109,000f 00	108,999f 97	108,999f 97	//	0f 03	//	//	0f 03	//	108,999f 97	
Culte catholique. — Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés	15,000 00	12,436 19	12,436 19	//	(a) 2,563 81	//	//	2,563 81	//	12,436 19	(a) Non emploi résultant de décès.
Culte catholique. — Matériel des bureaux	27,000 00	24,562 12	24,562 12	//	(b) 2,437 88	//	//	2,437 88	//	24,562 12	(b) Économie sur quelques dépenses du matériel.
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	1,000,000 00	950,958 98	949,958 98	1,000f 00	(c) 49,041 02	//	//	49,041 02	1,000f 00	949,958 98	(c) Résultat de vacances parmi les évêques.
Culte catholique. — Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,180,000 00	27,135,882 40	27,123,604 56	12,277 84	(d) 44,117 60	//	//	44,117 60	12,277 84	27,123,604 56	(d) Les évaluations des préfets, qui avaient servi de base, en fin d'année, au crédit supplémentaire de 125,000 fr., demandé pour ce service, ont excédé la dépense réelle ultérieurement reconnue.
Culte catholique. — Chapitre royal de Saint-Denis	100,000 00	98,622 92	98,622 92	//	(e) 1,377 08	//	//	1,377 08	//	98,622 92	(e) Vacances parmi les chanoines de Saint-Denis.
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,000,000 00	991,792 27	989,492 27	2,300 00	(f) 8,207 73	//	//	8,207 73	2,300 00	989,492 27	(f) Suppression de payement de bourses dans plusieurs séminaires.
Culte catholique. — Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,100,000 00	1,079,016 59	1,073,324 59	5,692 00	(g) 20,983 41	//	//	20,983 41	5,692 00	1,073,324 59	(g) Décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, lorsque des secours leur sont accordés.
Culte catholique. — Dépenses ordinaires du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	441,585 38	441,585 38	//	(h) 3,414 62	//	//	3,414 62	//	441,585 38	(h) Dépenses non achevées avant la fin de l'année.
Culte catholique. — Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	1,599,394 12	1,446,826 44	152,567 68	(h) 605 88	//	//	605 88	152,567 68	1,446,826 44	
Culte catholique. — Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	860,849 35	858,699 35	2,150 00	(h) 1,150 65	//	//	1,150 65	2,150 00	858,699 35	
Cultes non catholiques. — Dépenses du culte protestant	800,000 00	798,777 18	797,710 52	1,066 66	(i) 1,222 82	//	//	1,222 82	1,066 66	797,710 52	
Cultes non catholiques. — Dépenses du culte israélite	80,000 00	79,632 17	79,610 79	21 38	(i) 367 83	//	//	367 83	21 38	79,610 79	(i) Vacances dans les emplois.
	34,318,000 00	34,182,509 64	34,005,434 08	177,075 56	135,490 36	//	//	135,490 36	177,075 56	34,005,434 08	
Dépenses des exercices clos	115,051 30	115,051 30	(j) 115,051 30	//	//	//	//	//	//	115,051 30	(j) Ces payements faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 s'appliquent aux exercices ci-après. (Voir le compte d'apurement des exercices clos page 339). Exercice 1823 et antérieurs 120 75; 1825 531 40; 1826 17 36; 1827 70 64; 1828 95 07; 1829 12,505 65; 1830 18,580 59; 1831 28,607 24; 1832 54,522 60 — 115,051 30
	34,433,051 30	34,297,560 94	34,120,485 38	177,075 56	135,490 36	//	//	135,490 36	177,075 56	34,120,485 38	
								312,565 92			
RÉCAPITULATION.											
Dépenses de la justice	18,935,242 42	18,871,245 64	18,864,880 66	6,364 98	63,996 78	//	//	63,996 78	6,364 98	18,864,880 66	
Dépenses des cultes	34,433,051 30	34,297,560 94	34,120,485 38	177,075 56	135,490 36	//	//	135,490 36	177,075 56	34,120,485 38	
	53,368,293 72	53,168,806 58	52,985,366 04	183,440 54	199,487 14	//	//	199,487 14	183,440 54	52,985,366 04	
								382,927 68			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
Administration centrale. (Personnel.)	534,700 00	528,502 20	528,404 20	98 00	(a) 6,197 80	//	//	6,197 80	98 00	528,404 20	(a) Vacance de sept jours dans le traitement du ministre, en reliquat accidentel sur le fonds des bureaux ainsi que sur la somme affectée aux gages des gens de service.
——— (Matériel.)	249,000 00	248,996 37	248,914 47	81 90	3 63	//	//	3 63	81 90	248,914 47	
Traitements des agents politiques et consulaires	4,085,000 00	4,084,807 77	4,083,249 28	1,558 49	192 23	//	//	192 23	1,558 49	4,083,249 28	
——— des agents en inactivité	100,000 00	76,824 99	76,824 99	//	(b) 23,175 01	//	//	23,175 01	//	76,824 99	(b) Les droits à ce traitement transitoire ayant été plus positivement définis par un règlement spécial, la dépense de 1834 s'est trouvée inférieure au crédit.
Frais d'établissement	300,000 00	134,712 96	134,712 96	//	(c) 165,287 04	//	//	165,287 04	//	134,712 96	(c) Le nombre des mutations a été moins considérable en 1834 que dans les années précédentes.
—— de voyage et de courriers	583,000 00	563,210 15	563,210 09	0 06	(d) 19,789 85	//	//	19,789 85	0 06	563,210 09	(d) La dépense est restée au-dessous des prévisions.
—— de service	650,000 00	649,415 91	649,328 16	87 75	584 09	//	//	584 09	87 75	649,328 16	
Présents diplomatiques	50,000 00	11,470 86	11,470 86	//	(e) 38,529 14	//	//	38,529 14	//	11,470 86	(e) Les circonstances n'ont pas exigé une dépense plus forte.
Indemnités et secours	80,000 00	79,572 24	79,086 26	485 98	427 76	//	//	427 76	485 98	79,086 26	
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	//	//	//	//	//	//	650,000 00	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	99,768 04	99,768 04	//	231 96	//	//	231 96	//	99,768 04	
	7,381,700 00	7,127,281 49	7,124,969 31	2,312 18	254,418 51	//	//	254,418 51	2,312 18	7,124,969 31	
Dépenses des exercices clos	26,075 96	26,075 96	(f) 26,075 96	//	//	//	//	//	//	26,075 96	(f) Ces payements faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 s'appliquent aux exercices ci-après. (Voir le compte d'apurement des exercices clos, page 339) : Exercice 1827 ..... 366 66; ——— 1830 ..... 1,675 28; ——— 1831 ..... 5,810 00; ——— 1832 ..... 18,224 02 } 26,075 96
	7,407,775 96	7,153,357 45	7,151,045 27	2,312 18	254,418 51	//	//	254,418 51	2,312 18	7,151,045 27	
								256,730 69			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS par les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
Administration centrale	44,000 00	43,996 75	43,996 75	//	3 25	//	//	3 25	//	43,996 75	
Colléges royaux, bourses royales, école normale	1,640,000 00	1,639,856 19	1,639,856 19	//	(a) 143 81	//	//	143 81	//	1,639,856 19	(a) Décomptes de bourses dans les colléges royaux.
Instruction primaire	1,500,000 00	1,498,824 52	1,471,957 64	26,866 88	(b) 1,175 48	//	//	1,175 48	26,866 88	1,471,957 64	(b) Non-emploi, par quelques communes, des secours qui leur avaient été accordés pour leurs écoles primaires.
Établissements scientifiques et littéraires	1,572,182 00	1,571,978 09	1,569,451 45	2,526 64	(c) 203 91	//	//	203 91	2,526 64	1,569,451 45	(c) Décomptes dans les traitements du personnel des établissements scientifiques et littéraires.
Encouragements, secours et souscriptions	276,000 00	275,885 33	275,885 33	//	(d) 114 67	//	//	114 67	//	275,885 33	(d) Décomptes d'indemnités accordées à titre d'encouragement.
	5,032,182 00	5,030,540 88	5,001,147 36	29,393 52	1,641 12	//	//	1,641 12	29,393 52	5,001,147 36	
Dépenses des exercices clos	2,472 39	2,472 39	(e) 2,472 39	//	//	//	//	//	//	2,472 39	(e) Ces payements, faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834, s'appliquent aux exercices ci-après (voir le compte d'apurement des exercices clos, page 339) : Exercice 1831..... 1,077 39 ——— 1832..... 1,270 00 ——— 1833..... 125 00 } 2,472 39
	5,034,654 39	5,033,013 27	5,003,619 75	29,393 52	1,641 12	//	//	1,641 12	29,393 52	5,003,619 75	
								31,034 64			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* à *l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
PREMIÈRE PARTIE.											
ADMINISTRATION CENTRALE.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	423,500	423,452 08	423,452 08	//	(a) 47 92	//	//	47 92	//	423,452 08	
Pensions et indemnités aux employés supprimés par mesure d'économie	19,000	18,005 50	18,005 50	//	(b) 994 50	//	//	994 50	//	18,005 50	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	131,000	130,991 78	130,991 78	//	(a) 8 22	//	//	8 22	//	130,991 78	
Dépenses secrètes et ordinaires de police générale	1,265,500	1,265,500 00	1,265,500 00	//	//	//	//	//	//	1,265,500 00	
——— extraordinaires	1,200,000	1,200,000 00	1,200,000 00	//	//	//	//	//	//	1,200,000 00	
SERVICES GÉNÉRAUX.											
Lignes télégraphiques, service ordinaire	839,000	822,404 86	822,404 86	//	(c) 16,595 14	//	//	16,595 14	//	822,404 86	
Établissement d'une nouvelle ramification télégraphique d'Avranches à Cherbourg et d'une ligne de jonction de Bordeaux à Montpellier	332,000	331,910 82	331,910 82	//	(a) 89 18	//	//	89 18	//	331,910 82	
Dépenses générales des gardes nationales	280,000	156,494 56	155,782 96	711 60	(d) 23,505 44	//	//	123,505 44	711 60	155,782 96	
Récompenses nationales	30,000	23,850 00	23,837 50	12 50	(d) 6,150 00	//	//	6,150 00	12 50	23,837 50	
Secours aux étrangers réfugiés en France	3,280,000	2,935,607 79	2,935,362 84	244 95	(d) 344,392 21	//	//	344,392 21	244 95	2,935,362 84	
Secours aux condamnés politiques	300,000	299,508 82	298,818 82	690 00	(d) 491 18	//	//	491 18	690 00	298,818 82	
Secours aux victimes du mois d'avril	400,000	400,399 20	386,403 20	13,996 00	//	(e) 399 20	399 20	//	13,996 00	386,403 20	
DEUXIÈME PARTIE.											
ADMINISTRATION CENTRALE.											
Personnel de l'administration centrale	413,000	412,972 19	412,972 19	//	(a) 27 81	//	//	27 81	//	412,972 19	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	86,000	85,904 02	85,840 52	63 50	(a) 95 98	//	//	95 98	63 50	85,840 52	
Matériel et dépenses diverses	110,000	109,996 63	109,996 63	//	(a) 3 37	//	//	3 37	//	109,996 63	
Archives du royaume	80,000	79,997 01	79,997 01	//	(a) 2 99	//	//	2 99	//	79,997 01	
PONTS-ET-CHAUSSÉES ET MINES.											
Administration centrale	200,000	199,991 44	199,991 44	//	(a) 8 56	//	//	8 56	//	199,991 44	
Personnel du corps des ponts-et-chaussées	2,866,000	2,862,718 55	2,862,693 05	25 50	(a) 3,281 45	//	//	3,281 45	25 50	2,862,693 05	
Personnel du corps et autres dépenses des mines	450,000	449,315 59	446,990 09	2,325 50	(a) 684 41	//	//	684 41	2,325 50	446,990 09	
Subvention à la caisse des retraites	325,000	323,569 65	323,569 65	//	(a) 1,430 35	//	//	1,430 35	//	323,569 65	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts)	21,350,000	21,249,191 12	21,232,370 00	16,821 12	(f) 100,808 88	//	//	100,808 88	16,821 12	21,232,370 00	
——— (Navigation intérieure)	3,740,000	3,739,998 58	3,732,438 59	7,559 99	(a) 1 42	//	//	1 42	7,559 99	3,732,438 59	
——— (Ports maritimes)	4,210,000	4,194,363 49	4,192,136 69	2,226 80	(f) 15,636 51	//	//	15,636 51	2,226 80	4,192,136 69	
Travaux à entreprendre	695,000	628,000 00	627,977 50	22 50	(g) 67,000 00	//	//	67,000 00	22 50	627,977 50	
Travaux sur produits de droits spécialisés	1,108,000	964,978 98	964,870 20	108 78	(f) 143,021 02	//	//	143,021 02	108 78	964,870 20	
Frais généraux du service des départements, secours, etc	50,000	49,944 93	49,944 93	//	(a) 55 07	//	//	55 07	//	49,944 93	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	500,000	170,000 00	170,000 00	//	(h) 330,000 00	//	//	330,000 00	//	170,000 00	
A reporter	44,683,000	43,529,067 59	43,484,258 85	44,808 74	1,054,331 61	399 20	399 20	1,154,331 61	44,808 74	43,484,258 85	

(a) Portion de crédit restée disponible d'après la liquidation des dépenses de ce service.

(b) Résultat d'extinctions.

(c) Suppression de la ligne de Blaye.

(d) Il n'y a pas eu lieu d'employer la totalité du crédit accordé.

(e) La liquidation des secours qui ont dû être accordés a excédé le crédit alloué.

(f) Travaux qui n'ont pu être faits en temps utile.

(g) Travaux qui n'ont pu être entrepris.

(h) Concessions non réalisées.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter au budget de 1836 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.												
Report	44,683,000f 00c	43,529,067f 59c	43,484,258 85	44,808f 74c	1,154,331f 61c	399f 20c	399f 20c	1,154,331f 61c	44,808c 74f	"	43,484,258f 85c	(a) Travaux non exécutés en temps utile.
BATIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.												
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris.	500,000 00	462,115 63	461,689 12	426 51	(a) 37,884 37	"	"	37,884 37	426 51	"	461,689 12	(b) Portion de crédit restée disponible d'après la liquidation des dépenses de ce service.
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	585,759 37	585,759 37	"	(a) 14,240 63	"	"	14,240 63	"	"	585,759 37	
Travaux d'intérêt général dans les départements	100,000 00	95,391 43	95,391 43	"	(a) 4,608 57	"	"	4,608 57	"	"	95,391 43	
BEAUX-ARTS.												
Établissements des beaux-arts	383,000 00	382,756 72	382,731 72	25 00	(b) 243 28	"	"	243 28	25 00	"	382,731 72	(c) Appoint non distribué.
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	430,000 00	426,690 73	426,690 73	"	(a) 3,309 27	"	"	3,309 27	"	"	426,690 73	
Encouragements et souscriptions	334,000 00	333,991 39	333,691 39	300 00	(b) 8 61	"	"	8 61	300 00		333,691 39	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	80,000 00	79,948 32	79,698 32	250 00	(b) 51 68	"	"	51 68	250 00	"	79,698 32	(d) Congés et vacances.
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.												
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	473,000 00	473,000 00	473,000 00	"	"	"	"	"	"	"	473,000 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	326,000 00	325,807 46	325,587 46	220 00	(c) 192 54	"	"	192 54	220 00		325,587 46	(e) D'après le compte rendu par le ministère de l'intérieur, cette portion de crédit non employée devrait conserver son affectation, et, à cet effet, être transportée au budget de 1836, comme fonds spécial provenant du produit des centimes additionnellement imposés pour les dépenses départementales. Le ministère des finances a pensé que la législation actuelle concernant l'emploi des centimes attribués aux dépenses fixes des départements n'autorisait plus un semblable report. Cette question demeure soumise à la décision des Chambres.
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"		100,000 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	1,300,000 00	1,299,995 89	1,299,298 89	697 00	(b) 4 11	"	"	4 11	697 00	"	1,299,298 89	
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.												
Dépenses relatives à l'administration	6,980,000 00	6,978,117 71	6,977,742 58	375 13	(d) 1,882 29	"	"	1,882 29	375 13	"	6,977,742 58	
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	4,240,930 16	3,783,851 21	3,782,363 88	1,487 33	(e) 457,078 95	"	"	457,078 95	1,487 33	"	3,782,363 88	
Dépenses variables spéciales, fonds commun	26,108,760 74	23,886,736 97	23,886,736 97	"	2,222,023 77	"	"	"	"	2,222,023f 77c	23,886,736 97	
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles	3,326,151 44	2,825,751 26	2,825,751 26	"	500,400 18	"	"	"	"	500,400 18	2,825,751 26	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs	20,199,716 09	18,965,873 29	18,965,873 29	"	3,162,953 39	"	"	"	"	3,162,953 39	18,965,873 29	(f) Ces payements, faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834, s'appliquent aux exercices ci-après (voir le compte d'apurement des exercices clos, page 339) :
Dépenses extraordinaires pour l'instruction primaire	1,929,110 59											
Subventions pour travaux d'utilité communale	445,308 00	424,709 07	424,709 07	"	(a) 20,598 93	"	"	20,598 93	"	"	424,709 07	
Commémoration et fêtes anniversaires de juillet	200,000 00	199,949 09	199,949 09	"	(b) 50 91	"	"	50 91	"	"	199,949 09	
	112,738,977 02	105,159,513 13	105,110,923 42	48,589 71	7,579,863 09	399 20	399 20	1,694,485 75	48,589 71	5,885,377 34	105,110,923 42	
Dépenses des exercices clos	442,171 05	442,171 05	(1) 442,171 05	"	"	"	"	"	"	"	442,171 05	
	113,181,148 07	105,601,684 18	105,553,094 47 (1)	48,589 71	7,579,863 09	399 20	399 20	1,694,485 75	48,589 71	5,885,377 34	105,553,094 47	
								1,743,075 46				

Exercices 1823 et antérieurs	21,991 58	442,171 05
1824	207 25	
1825	207 28	
1826	34,150 80	
1827	629 76	
1828	940 76	
1829	62,134 10	
1830	15,054 11	
1831	56,919 19	
1832	207,351 33	
1833	48,555 84	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés au budget de 1836 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DU COMMERCE.												
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	249,000f 00c	248,994f 44c	248,994f 44c	"	(a) 5f 56c	"	"	5f 56c	"	"	248,994f 44c	(a) Résultat de la liquidation des dépenses de cette nature que le budget a eues à supporter.
Matériel et dépenses diverses des bureaux	72,000 00	71,989 12	71,989 12	"	(a) 10 88	"	"	10 88	"	"	71,989 12	
Travaux des établissements thermaux	150,000 00	132,757 35	132,729 85	27f 50c	(b) 17,242 65	"	"	17,242 65	27f 50c	"	132,729 85	(b) Travaux non exécutés en temps utile.
Haras, dépôt d'étalons, primes, etc	1,500,000 00	1,499,735 00	1,499,735 00	"	(a) 265 00	"	"	265 00	"	"	1,499,735 00	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture et au commerce	419,000 00	419,049 37	418,629 37	420 00	"	(a) 49f 37c	49f 37c	"	420 00	"	418,629 37	(c) Les primes acquises aux armateurs ont excédé le crédit accordé.
Conservatoire des écoles des arts et métiers	380,000 00	379,972 56	379,972 56	"	(a) 27 44	"	"	27 44	"	"	379,972 56	
Délivrance des brevets d'invention et encouragements à l'industrie	590,000 00	590,187 92	589,960 93	226 99	"	(a) 187 92	187 92	"	226 99	"	589,960 93	
Établissements sanitaires	50,000 00	49,317 12	47,788 49	1,528 63	(a) 682 88	"	"	682 88	1,528 63	"	47,788 49	(d) Il n'y pas eu lieu d'employer la totalité du crédit alloué par la loi de finances.
Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	3,005,480 23	3,005,345 59	134 64	"	(c) 5,480 23	5,480 23	"	134 64	"	3,005,345 59	
Poids et mesures	720,000 00	669,990 97	655,571 22	14,419 75	(d) 50,009 03	"	"	50,009 03	14,419 75	"	655,571 22	(e) Extinctions.
Secours aux colons	1,000,000 00	983,455 27	981,467 62	1,987 65	(e) 16,544 73	"	"	16,544 73	1,987 65	"	981,467 62	
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations et autres cas fortuits ou motivés par divers accidents	1,919,399 00	1,887,554 13	1,887,554 13	"	31,844 87	"	"	"	"	31,844 87	1,887,554 13	(f) Les circonstances sanitaires ont permis de ne pas absorber le crédit.
Mesures à prendre pour combattre la propagation des épidémies	50,000 00	43,771 85	43,631 27	140 58	(f) 6,228 15	"	"	6,228 15	140 58	"	43,631 27	
	10,099,399 00	9,982,255 33	9,963,369 59	18,885 74	122,861 19	5,717 52	5,717 52	91,016 32	18,885 74	31,844 87	9,963,369 59	(g) Ces payements, faits en exécution de l'article 8 de la loi du 28 mai 1834, s'appliquent aux exercices ci-après (voir le compte d'apurement des exercices clos, page 399) :
Dépenses des exercices clos	84,900 71	84,900 71	(g) 84,900 71	"	"	"	"	"	"	"	84,900 71	Exercices 1827 ..... 4,934 63 ——— 1828 ..... 66 27 ——— 1829 ..... 5,855 25 ——— 1830 ..... 26,250 47 ——— 1831 ..... 24,451 81 ——— 1832 ..... 23,342 28 } 84,900 71
	10,184,299 71	10,067,156 04	10,048,270 30 (g)	18,885 74	122,861 19	5,717 52	5,717 52	91,016 32	18,885 74	31,844 87	10,048,270 30	
								109,902 06				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1834.	DÉVELOPPEMENT DES CRÉDITS DÉFINITIFS. Services prévus au budget.	Services non prévus au budget.	Dépenses des exercices clos.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.															
Administration centrale. (Personnel.)	1,495,000f 00c	1,491,925f 07c	1,491,925f 07c	"	3,074f 93c	"	"	3,074f 93c	"	1,491,925f 07c	1,491,925f 07c	"	"	1,491,925f 07c	
——— (Matériel.)	612,000 00	610,884 04	610,884 04	"	1,115 96	"	"	1,115 96	"	610,884 04	610,884 04	"	"	610,884 04	
États-majors	15,540,950 00	15,389,604 66	15,389,604 66	"	151,345 34	"	"	151,345 34	"	15,389,604 66	15,115,860 15	273,744f 51c	"	15,389,604 66	
Gendarmerie	17,841,876 00	17,277,296 79	17,277,296 79	"	564,579 21	"	"	564,579 21	"	17,277,296 79	16,489,842 90	787,453 89	"	17,277,296 79	
Recrutement	455,000 00	443,834 95	443,700 31	134f 64c	11,165 05	"	"	11,165 05	134f 64c	443,700 31	443,700 31	"	"	443,700 31	
Justice militaire	298,000 00	(a) 269,713 31	269,510 46	202 85	28,286 69	"	"	28,286 69	202 85	269,510 46	258,408 38	11,102 08	"	269,510 46	
Solde et entretien des troupes	153,230,263 00	149,245,013 29	149,237,118 30	7,894 99	3,985,249 71	"	"	3,985,249 71	7,894 99	149,237,118 30	120,930,630 47	28,306,487 83	"	149,237,118 30	
Lits militaires	6,611,000 00	6,449,420 16	6,449,138 47	281 69	161,579 84	"	"	161,579 84	281 69	6,449,138 47	4,866,284 33	1,582,854 14	"	6,449,138 47	
Remontes générales	256,938 00	256,723 30	256,723 30	"	214 70	"	"	214 70	"	256,723 30	256,723 30	"	"	256,723 30	
Harnachement	101,000 00	64,348 17	64,348 17	"	36,651 83	"	"	36,651 83	"	64,348 17	64,348 17	"	"	64,348 17	
Fourrages	27,350,808 00	26,908,335 66	26,898,676 78	9,658 88	442,472 34	"	"	442,472 34	9,658 88	26,898,676 78	22,339,614 45	4,559,062 33	"	26,898,676 78	
Transports généraux	1,292,000 00	1,311,554 13	1,292,000 00	19,554 13	"	19,554f 13c	19,554f 13c	"	19,554 13	1,292,000 00	998,000 00	294,000 00	"	1,292,000 00	
Matériel de l'artillerie	9,440,000 00	9,492,679 34	9,435,626 61	57,052 73	1,911 92	54,591 26	54,591 26	1,911 92	57,052 73	9,435,626 61	9,434,538 53	1,088 08	"	9,435,626 61	
Matériel du génie	11,956,000 00	11,943,712 21	11,930,805 82	12,906 39	12,287 79	"	"	12,287 79	12,906 39	11,930,805 82	11,897,630 21	33,175 61	"	11,930,805 82	
Écoles militaires	1,826,850 00	1,796,840 33	1,796,840 33	"	30,009 67	"	"	30,009 67	"	1,796,840 33	1,796,840 33	"	"	1,796,840 33	
Dépenses temporaires	6,345,236 00	5,985,305 96	5,985,305 96	"	359,930 04	"	"	359,930 04	"	5,985,305 96	5,985,305 96	"	"	5,985,305 96	
Invalides de la guerre	3,006,250 00	2,973,527 23	2,973,527 23	"	32,722 77	"	"	32,722 77	"	2,973,527 23	2,973,527 23	"	"	2,973,527 23	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	1,776,000 00	1,606,223 15	1,602,130 44	4,092 71	169,776 85	"	"	169,776 85	4,092 71	1,602,130 44	1,602,130 44	"	"	1,602,130 44	
Dépenses accidentelles et secrètes	153,000 00	155,050 81	152,147 02	2,903 79	852 98	2,903 79	2,903 79	852 98	2,903 79	152,147 02	149,147 02	3,000 00	"	152,147 02	
	259,588,171 00	253,671,992 56	253,557,309 76	114,682 80	5,993,227 62	77,049 18	77,049 18	5,993,227 62	114,682 80	253,557,309 76	217,705,341 29	35,851,968 47	"	253,557,309 76	
Dépenses des exercices clos	917,538 57	917,538 57	(b) 917,538 57	"	"	"	"	"	"	917,538 57	"	"	917,538f 57c	917,538 57	
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1834 et non passibles de déchéance	"	967,769 27	967,769 27	"	"	967,769 27	967,769 27	"	"	967,769 27	"	"	967,769 27	967,769 27	
	260,505,709 57	255,557,300 40	255,442,617 60	114,682 80	5,993,227 62	1,044,818 45	1,044,818 45	5,993,227 62	114,682 80	255,442,617 60	217,705,341 29	35,851,968 47	1,885,307 84	255,442,617 60	
								6,107,910 42							

(a) *Développement des dépenses constatées sur la solde et l'entretien des troupes.*

SECTIONS.	SERVICES PRÉVUS au budget.	SERVICES NON PRÉVUS au budget.	TOTAL.
Solde et abonnements payables comme la solde	79,720,993 97	18,019,564 04	97,740,558 01
Vivres et chauffage	18,700,411 78	4,520,813 03	23,221,224 81
Habillement et campement	10,736,543 60	2,285,913 99	13,022,457 59
Hôpitaux	9,836,532 92	1,728,702 67	11,565,235 59
Service de marche	1,944,043 19	1,751,494 10	3,695,537 29
	120,938,525 46	28,306,487 83	149,245,013 29

(b) *Développement des Payements effectués pour les exercices clos.* (Voir *page 339.*)

Exercices auxquels se rapportent les dépenses.	1823 et antérieurs	7,065f 08c	917,538f 57c
	1824	883 98	
	1825	883 98	
	1826	891 98	
	1827	4,092 03	
	1828	1,661 56	
	1829	1,606 59	
	1830	181,049 35	
	1831	478,988 76	
	1832	240,505 26	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES.	DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUTORISÉS — PAR LES CRÉDITS PRIMITIFS. Crédits accordés.	Dépenses constatées.	Excédants de crédit.	Excédants de dépense.	PAR DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. Crédits accordés.	Dépenses constatées.	Excédants de crédit.	Excédants de dépense.
SERVICES PRÉVUS AU BUDGET.								
Administration centrale. (Personnel.)	1,495,000f 00c	1,491,925f 07c	(a) 3,074f 93c	"	"	"	"	"
Administration centrale. (Matériel.)	612,000 00	610,884 04	(b) 1,115 96	"	"	"	"	"
États-majors	15,221,450 00	15,115,860 15	(c) 105,589 85	"	"	"	"	"
Gendarmerie	15,935,000 00	15,756,793 34	(d) 178,206 66	"	831,876f	733,049f 56c	(e) 98,826f 44c	"
Recrutement	455,000 00	443,834 95	(f) 11,165 05	"	"	"	"	"
Justice militaire	250,000 00	249,125 00	(g) 875 00	"	15,000	9,486 23	(g) 5,513 77	"
Solde et entretien des troupes	122,578,765 00	120,938,525 46	(h) 1,640,239 54	"	"	"	"	"
Lits militaires	4,869,000 00	4,866,284 33	(i) 2,715 67	"	"	"	"	"
Remonte générale	256,938 00	256,723 30	(j) 214 70	"	"	"	"	"
Harnachement	101,000 00	64,348 17	(k) 36,651 53	"	"	"	"	"
Fourrages	18,764,008 00	18,758,274 63	(l) 5,733 87	"	3,592,000	3,590,998 70	(m) 1,001 30	"
Transports généraux	998,000 00	998,441 75	"	(n) 441f 75c	"	"	"	"
Matériel de l'artillerie	9,437,000 00	9,491,591 26	"	(o) 54,591 26	"	"	"	"
——— du génie	11,920,000 00	11,910,536 60	(p) 9,463 40	"	"	"	"	"
Écoles militaires	1,826,850 00	1,796,840 33	(q) 30,009 67	"	"	"	"	"
Dépenses temporaires	6,345,236 00	5,985,305 96	(r) 359,930 04	"	"	"	"	"
Invalides de la guerre	3,006,250 00	2,973,527 23	(s) 32,722 77	"	"	"	"	"
Services administratifs et frais de colonisation en Afrique	1,776,000 00	1,606,223 15	(t) 169,776 85	"	"	"	"	"
Dépenses accidentelles et secrètes	150,000 00	149,147 02	(u) 852 98	"	"	"	"	"
	215,997,497 00	213,464,191 74	2,588,338 27	55,033 01	4,438,876	4,333,534 49	105,341 51	"
Dépenses des exercices clos	917,538 57	917,538 57	"	"	"	"	"	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1834	"	967,769 27	"	967,769 27	"	"	"	"
	216,915,035 57	215,349,499 58	2,588,338 27	1,022,802 28	4,438,876	4,333,534 49	105,341 51	"
			1,565,535 99				105,341 51	
SERVICES NON PRÉVUS AU BUDGET.								
Accroissement de l'effectif	35,097,298f 00c	32,461,297 96	(b) 2,650,913 57	(a) 14,913 53	330,000	"	(c) 330,000 00	"
Garnisons extraordinaires dans l'Ouest et le Midi	1,479,000 00	1,267,892 80	(d) 211,107 20	"	"	"	"	"
Occupation d'Ancône	291,000 00	280,819 42	(f) 13,084 37	(e) 2,903 79	"	"	"	"
Divisions d'observation des Pyrénées	1,359,000 00	1,345,368 10	(h) 15,004 01	(g) 1,372 11	"	"	"	"
Camps d'instruction	595,500 00	518,888 05	(j) 79,438 69	(i) 2,826 74	"	"	"	"
	38,821,798 00	35,874,266 33	2,969,547 84	22,016 17	330,000	"	330,000 00	"
			2,947,531 67				330,000 00	

(a) Cette somme s'applique principalement au traitement du ministre depuis le 29 octobre jusqu'au 9 novembre, intervalle pendant lequel M. le comte de Rigny, ministre secrétaire d'état des affaires étrangères, a été chargé par intérim du portefeuille de la guerre.

(b) Non emploi d'une partie du crédit affecté aux frais d'entretien des hôtels et bureaux de la guerre, compensation faite de l'accroissement des frais d'impression, notamment pour des documents publiés sur la demande des Chambres.

(c) Diminution de dépense résultant du décès de M. le maréchal Jourdan et de l'admission à la retraite de divers officiers généraux; réduction des frais de bureau de l'intendance militaire et des allocations relatives à l'état-major des places; report à un service spécial d'une somme de 47,300 fr. 06 cent. pour rappels antérieurs à 1834, préalablement imputés sur les crédits du service courant, compensation faite d'un accroissement d'effectif en Afrique et de la non réalisation des congés, vacances et incomplets prévus au budget, pour les états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, dans les divisions territoriales de l'intérieur.

(d) Admission à la retraite et vacances au delà des prévisions; report à un chapitre spécial d'une somme de 14,993 francs, applicable à des rappels antérieurs à 1814; compensation faite du surcroît de dépense occasionné par l'élévation du prix des fourrages.

(e) Dissolution de l'un des escadrons provisoires de gendarmerie, le 1er septembre 1834; incomplet de l'effectif des 93 brigades à cheval provisoires.

(f) Non emploi d'une partie des fonds attribués aux frais d'actes d'engagements volontaires, aux vacations des officiers de santé, etc., compensation faite de l'excédant des frais de déplacement des membres des conseils de révision et des dépenses accidentelles.

(g) Restant libre sur le crédit applicable aux arrestations de déserteurs et réduction des dépenses des ateliers de condamnés.

(h) Modifications introduites dans le tarif des premières mises de petit équipement et de la prime journalière d'entretien; non emploi d'une partie du crédit affecté aux premières mises de sous-officiers promus officiers; réduction du prix de la ration de pain; maintien en service, au delà de la durée ordinaire, de divers effets d'habillement et d'équipement; diminution des mouvements de troupes; report à un chapitre spécial de dépenses antérieures à 1834, et s'élevant à 762,353 francs, dont l'imputation avait eu lieu préalablement sur les crédits du service courant; compensation faite de l'excédant de dépense en Afrique, résultant de l'accroissement de l'effectif.

(i) Non emploi d'une partie des fonds affectés aux dégradations, frais d'expertise, etc, compensation faite de diverses fournitures de hamacs, comme moyen auxiliaire du couchage des troupes en Afrique.

(j) Restant libre sur les achats de chevaux.

(k) Remplacement d'une partie des effets de harnachement, au moyen d'un prélèvement sur les ressources existant dans les magasins militaires.

(l) Réduction de dépense portant sur le service des fourrages en Afrique.

(m) Non emploi d'une fraction du crédit supplémentaire.

(n) Frais d'estafettes à rembourser au ministère des finances.

(o) Excédant de dépense applicable à la fabrication des armes, et résultant d'engagements contractés avec divers fournisseurs, avant la fixation du budget de 1834.

(p) Restant libre sur le crédit affecté aux fortifications par suite de difficultés inhérentes aux expropriations.

(q) Diminutions obtenues sur les dépenses de l'école polytechnique, de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'école de cavalerie et des gymnases militaires.

(r) Extinctions survenues au delà des prévisions sur la solde de non-activité et les traitements de réforme, ainsi que sur les secours des anciens employés des administrations militaires et réfugiés égyptiens; report à un chapitre spécial d'une somme de 111,741 fr. 57 cent., montant de rappels afférents aux exercices 1831, 1832 et 1833, primitivement imputés sur les crédits affectés aux dépenses temporaires.

(s) Réduction des dépenses de la solde et de l'entretien des militaires invalides par suite de la non réalisation de l'effectif prévu au budget; virement à un chapitre spécial de dépenses du personnel, antérieures à 1834, préalablement acquittées sur les fonds du service courant.

(t) Économies opérées sur le traitement des interprètes et des gendarmes maures, ainsi que sur les secours accordés aux Turcs et aux otages; diminution notable des frais de colonisation, par suite de mesures prescrites à l'administration locale, pour répondre au vœu exprimé en 1833, par les chambres, de ne plus voir le Gouvernement continuer d'établir à ses frais les individus de la classe agricole qui se rendent en Afrique pour y exercer leur industrie.

(u) Restant libre sur le crédit attribué aux dépenses secrètes.

(a) Cet excédant de dépense se rapporte aux transports généraux. L'administration s'était efforcée de restreindre les dépenses toujours éventuelles des transports dans la limite des crédits accordés par les lois des 26 avril et 24 mai 1834, et dans ce but, de fortes expéditions du matériel avaient été ajournées; cependant, et malgré toutes les précautions prises, la réunion des pièces comptables a fait reconnaître un dépassement de 14,913 fr. 53 cent., qui ne pourra être acquitté à l'entreprise générale des transports qu'au titre des exercices clos et après l'obtention d'un crédit complémentaire par les chambres législatives.

(b) Non réalisation de l'effectif prévu, tant par suite de la délivrance de congés d'un an sans solde, et du retard d'un mois dans la mise en activité de la classe de 1832, qu'en raison de la suppression des achats de chevaux.

(c) Les mesures adoptées pour la réduction de l'effectif ont permis de laisser sans emploi la totalité des crédits supplémentaires attribués au service de la justice militaire et des fourrages.

(d) Suppression, à compter du 1er août 1834, de la brigade de cavalerie réunie à Lyon, et non mobilisation d'une partie des troupes cantonnées dans les départements de l'Ouest.

(e) Excédant applicable aux dépenses secrètes et résultant de ce que le crédit accordé par la loi du 26 avril 1834 ne se rapportait qu'au 1er semestre. A l'époque de la présentation du projet de loi relatif aux six derniers mois de 1834, les documents parvenus au ministère de la guerre ne permettant pas de préciser avec exactitude la quotité des besoins pour l'année entière, le chapitre des dépenses accidentelles et secrètes ne fut pas compris dans le crédit demandé pour Ancône.

(f) Résultat de vacances d'emploi et de quelques réductions dans les dépenses du matériel.

(g) Insuffisance de 1,372 fr. 11 cent. sur le crédit affecté aux transports directs, en raison de frais de poste, qui, bien qu'applicables aux divisions d'observation des Pyrénées, ne figurent pas dans les prévisions.

(h) Diminutions sur les frais de bureaux de l'intendance militaire, et incomplets dans les corps de troupes au-delà des prévisions; compensation faite d'allocations supplémentaires de chauffage et de frais de réparations de divers effets de campement.

(i) L'insuffisance de crédit de 2,826 francs se motive sur ce que le camp de Compiègne ayant été placé à une distance trop éloignée de l'Oise pour que la troupe pût transporter l'eau pendant la durée du camp, on a dû faire emploi de voitures d'une espèce particulière, les caissons ne pouvant servir à cet usage.

(j) La durée des camps d'instruction, prévue pour trois mois, n'ayant été que de 75 jours (terme moyen), il reste sans emploi une somme de 79,438 fr. 69 cent.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA MARINE.											
PREMIÈRE PARTIE.											
PERSONNEL.											
Service central. Administration centrale. (Traitements.)	703,700 00	703,565 66	703,565 66	"	134 34	"	"	134 34	"	703,565 66	Les remises de crédits indiquées ci-contre s'expliquent principalement :
Service central. ——— (Frais de bureaux et autres.)	250,000 00	249,998 12	249,998 12	"	1 88	"	"	1 88	"	249,998 12	1° Quant au chapitre du personnel, par l'application des lois sur le cumul et par une moindre dépense en achats relatifs à l'habillement des équipages ;
Service général. Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,600,000 00	7,308,827 29	7,286,587 68	22,239 61	291,172 71	"	"	291,172 71	22,239 61	7,286,587 68	2° Quant aux chapitres du matériel spécialement consacrés à la flotte, par des économies faites avec succès dans quelques parties de ce grand service, et par le non emploi de quelques sommes tenues en réserve pour les dépenses d'outre-mer.
Service général. Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	20,442,203 00	18,712,571 66	18,571,219 47	141,352 19	1,729,631 34	"	"	1,729,631 34	141,352 19	18,571,219 47	3° Quant aux affrétements et dépenses par mer, par l'effet de la substitution de bâtiments de la flotte à des navires du commerce, toutes les fois qu'il y a eu possibilité de réaliser cette économie pour le Trésor.
DEUXIÈME PARTIE.											
MATÉRIEL.											
Travaux du matériel naval. (Ports.)	19,602,900 00	19,590,011 35	19,576,485 50	13,525 85	12,888 65	"	"	12,888 65	13,525 85	19,576,485 50	
——— (Établissements hors des ports.)	1,765,000 00	1,685,654 81	1,685,654 81	"	79,345 19	"	"	79,345 19	"	1,685,654 81	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,452,600 00	1,194,669 27	1,192,734 00	1,935 27	257,930 73	"	"	257,930 73	1,935 27	1,192,734 00	
——— (Établissements hors des ports.) Fonderies	675,000 00	534,771 30	534,771 30	"	140,228 70	"	"	140,228 70	"	534,771 30	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,521,500 00	3,458,213 29	3,455,914 92	2,298 37	63,286 71	"	"	63,286 71	2,298 37	3,455,914 92	
Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes	706,700 00	663,561 38	663,544 88	16 50	43,138 62	"	"	43,138 62	16 50	663,544 88	
Affrétements et transports par mer	100,000 00	67,116 87	67,116 87	"	32,883 13	"	"	32,883 13	"	67,116 87	
Chiourmes	272,000 00	236,490 10	236,490 10	"	35,509 90	"	"	35,509 90	"	236,490 10	
Dépenses diverses	213,300 00	144,555 06	143,458 94	1,096 12	68,744 94	"	"	68,744 94	1,096 12	143,458 94	
TROISIÈME PARTIE.											
COLONIES.											
Services militaires et subvention au service intérieur	7,000,000 00	6,989,087 44	6,942,403 63	46,683 81	10,912 56	"	"	10,912 56	46,683 81	6,942,403 63	(a) Ces payements faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834 s'appliquent aux exercices ci-après. (Voir le Compte d'apurement des exercices clos, page 339.)
	64,304,903 00	61,539,093 60	61,309,945 88	229,147 72	2,765,809 40	"	"	2,765,809 40	229,147 72	61,309,945 88	
Dépenses des exercices clos	469,312 39	469,312 39	(a) 469,312 39	"	"	"	"	"	"	469,312 39	
	64,774,215 39	62,008,405 99	61,779,258 27	229,147 72	2,765,809 40	"	"	2,765,809 40	229,147 72	61,779,258 27	
								2,994,957 12			

Exercices 1833 et antérieurs	25f 60c	469,312f 29c
Exercice 1834	48 00	
——— 1825	72 92	
——— 1826	279 11	
——— 1827	744 20	
——— 1828	5,445 15	
——— 1829	7,362 97	
——— 1830	18,331 47	
——— 1831	87,159 65	
——— 1832	300,383 86	
——— 1833	49,509 46	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1835 et 1836, pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES FINANCES												
Cour des comptes	1,142,473 00	1,139,780 72	1,139,780 72	"	(a) 2,692 28	"	"	2,692 28	"	"	1,139,780 72	(a) Économie résultant de vacances d'emplois.
Administration centrale des finances. — Personnel	5,741,800 00	5,697,549 39	5,696,955 06	594 33	(b) 44,250 61	"	"	44,250 61	594 33	"	5,696,955 06	(b) *Idem* principalement dans les bureaux de la loterie. (c) Économie résultant d'ajournement de travaux d'entretien et de réparation du mobilier et des bâtiments.
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	819,000 00	813,124 74	813,093 74	31 00	(c) 5,875 26	"	"	5,875 26	31 00	"	813,093 74	(d) L'excédant de dépense provient de divers frais accessoires occasionnés par la refonte des anciennes espèces, tels que frais de coins, etc.
Monnaies. — Service administratif dans les départements	347,600 00	357,548 90	347,344 00	10,204 90	"	(d) 9,948 90	9,948 90	"	10,204 90	"	347,344 00	(e) Cet excédant de dépense résulte de ce qu'il a été reçu aux hôtels des monnaies, à l'expiration des délais fixés pour la refonte, une quantité d'espèces duodécimales qui a dépassé la prévision faite à ce sujet.
Monnaies. — Frais de refonte d'anciennes espèces	2,583,700 00	2,771,434 44	2,583,112 79	188,321 65	"	(e) 187,734 44	187,734 44	"	188,321 65	"	2,583,112 79	(f) Il est difficile de préciser les causes qui ont produit cet excédant de crédit pour un service qui offre autant d'éventualités dans ses mouvements que celui du service de trésorerie. On ne peut attribuer la diminution de dépense qu'aux circonstances qui l'ont rendue possible et au soin apporté pour éviter les frais inutiles.
Cadastre	5,960,492 17	5,620,783 35	5,620,783 35	"	339,708 82	"	"	"	"	339,708 82	5,620,783 35	
Frais de trésorerie	2,540,000 00	2,482,370 19	2,482,370 19	"	(f) 57,629 81	"	"	57,629 81	"	"	2,482,370 19	(g) La liquidation des différents services dont se compose ce chapitre n'a pas donné lieu d'employer la totalité du crédit accordé.
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,139,000 00	5,110,025 21	5,110,025 21	"	(g) 28,974 79	"	"	28,974 79	"	"	5,110,025 21	(h) Économie sur la partie des frais de service destinés aux dépenses accidentelles.
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	976,496 94	976,445 56	51 38	(h) 3,503 06	"	"	3,503 06	51 38	"	976,445 56	(i) Appoint non consommé.
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	16,000 00	15,998 62	15,998 62	"	(i) 1 38	"	"	1 38	"	"	15,998 62	
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue	17,000 00	17,000 00	17,000 00	"	"	"	"	"	"	"	17,000 00	
	25,287,065 17	25,002,112 50	24,802,909 24	199,203 26	482,636 01	197,683 34	197,683 34	142,927 19	199,203 26	339,708 82	24,802,909 24	(1) Ces payements, faits en exécution de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834, s'appliquent aux exercices ci-après. (Voir le compte d'apurement des exercices clos, page 339.)
Dépenses des exercices clos	518,242 25	518,242 25	(1) 518,242 25	"	"	"	"	"	"	"	518,242 25	Exercices 1823 et antérieurs 3,775f 03c; Exercice 1825 419 28; 1826 2,251 57; 1827 914 67; 1828 28,772 27; 1829 39,851 04; 1830 62,235 12; 1831 94,702 35; 1832 194,325 11; 1833 90,995 81 — 518,242f 25c
	25,805,307 42	25,520,354 75	25,321,151 49	199,203 26	482,636 01	197,683 34	197,683 34	142,927 19	199,203 26	339,708 82	25,321,151 49	
								342,130 45				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses* *à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des Ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1833.	OBSERVATIONS.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
CONTRIBUTIONS DIRECTES.											
Service administratif dans les départements	3,736,192 58	3,683,412 30	3,683,346 60	65 70	(a) 52,780 28	//	//	52,780 28	65 70	3,683,346 60	
Frais de perception dans les départements	11,061,461 72	11,198,842 78	11,198,702 22	140 56	//	(b) 137,381 06	137,381 06	//	140 56	11,198,702 22	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.											
Service administratif et de perception dans les départements	9,471,800 00	9,539,914 20	9,522,582 86	17,331 34	//	(c) 68,114 20	68,114 20	//	17,331 34	9,522,582 86	
Timbre	770,950 00	754,707 87	754,707 87	//	(d) 16,242 13	//	//	16,242 13	//	754,707 87	
FORÊTS.											
Service administr. et de surveillance dans les départements	3,043,300 00	2,976,771 42	2,967,627 38	9,144 04	(e) 66,528 58	//	//	66,528 58	9,144 04	2,967,627 38	
Avances recouvrables. (Frais divers, communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	506,000 00	510,380 51	508,396 36	1,984 15	//	(f) 4,380 51	4,380 51	//	1,984 15	508,396 36	
Frais pour l'aliénation des bois de l'État	150,000 00	52,885 65	51,723 99	1,161 66	(g) 97,114 35	//	//	97,114 35	1,161 66	51,723 99	
DOUANES.											
Service administratif et de perception dans les départements	23,359,148 00	23,244,344 98	23,240,055 59	4,289 39	(h) 114,803 02	//	//	114,803 02	4,289 39	23,240,055 59	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.											
Service administratif et de perception dans les départements	19,684,500 00	19,923,080 10	19,907,593 67	15,486 43	//	(i) 238,580 10	238,580 10	//	15,486 43	19,907,593 67	
Poudres à feu	2,188,800 00	2,388,613 46	2,388,469 57	143 89	//	(j) 199,813 46	199,813 46	//	143 89	2,388,469 57	
TABACS.											
Exploitation des tabacs	21,113,000 00	21,132,881 73	21,132,335 95	545 78	//	(k) 19,881 73	19,881 73	//	545 78	21,132,335 95	
POSTES.											
Service administratif et de perception dans les départements	5,081,730 00	5,074,083 25	5,069,903 22	4,180 03	(l) 7,646 75	//	//	7,646 75	4,180 03	5,069,903 22	
Transport des dépêches	9,203,608 00	9,072,685 79	9,068,097 37	4,588 42	(m) 130,922 21	//	//	130,922 21	4,588 42	9,068,097 37	
Service rural	4,215,000 00	4,106,937 27	4,106,659 33	277 94	(n) 108,062 73	//	//	108,062 73	277 94	4,106,659 33	
LOTERIE.											
Service administratif dans les départements	321,700 00	276,279 69	276,279 69	//	(o) 45,420 31	//	//	45,420 31	//	276,279 69	
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,250,000 00	1,157,048 60	1,157,048 60	//	(p) 92,951 40	//	//	92,951 40	//	1,157,048 60	
Salines et mines de sel de l'Est	175,500 00	168,628 74	168,628 74	//	(q) 6,871 26	//	//	6,871 26	//	168,628 74	
	115,332,690 30	115,261,498 34	115,202,159 01	59,339 33	739,343 02	668,151 06	668,151 06	739,343 02	59,339 33	115,202,159 01	
								798,682 35			

(a) Sommes non employées sur les fonds ci-après désignés, savoir :
Vacances d'emplois 30,666f 98c
Fonds restés libres sur les frais de tournées 7,366 73
Idem sur les secours et les dépenses diverses 14,746 57
} 52,780f 28c

(b) Cet excédant de dépense provient principalement des remises allouées aux percepteurs sur les nouvelles impositions destinées aux dépenses de l'instruction primaire, qui n'avaient pu être comprises dans les prévisions primitives du budget.

(c) Excédants de dépenses sur les remises des receveurs, dont l'évaluation avait été insuffisante; sur celles des percepteurs des contributions directes, sur les passeports à l'intérieur, dont il a été délivré un plus grand nombre; sur les contributions et réparations de domaines, à raison des biens sequestrés sur des contumaces; sur les frais de poursuites et d'instances augmentés par ceux relatifs à l'exécution du Code forestier et aux droits d'usage dans les forêts de l'État; sur les frais d'extraits d'arrêts et de jugements en matière correctionnelle et de police qui ont été plus nombreux, et sur les dépenses accidentelles qui sont essentiellement variables.

(d) Vacances d'emplois à l'atelier général du timbre, fourniture moins importante de papiers à timbrer et économies sur les menues dépenses du timbre.

(e) Cet excédant de crédit est dû en partie aux économies opérées pendant l'année 1834 sur les frais de surveillance, par suite des aliénations des forêts. Aussi le crédit demandé pour la solde des gardes, qui était de 944,000 francs pour 1834, a-t-il été réduit à 920,000 francs pour 1835. L'état de la législation sur les chemins vicinaux est resté le même, et le crédit de 60,000 fr., accordé pour la part des dépenses à la charge de l'administration, n'a été employé en 1834 que pour une assez faible partie.

(f) Accroissement des opérations d'arpentage dans les bois communaux où le nombre des coupes extraordinaires se multiplie à raison des exigences des communes.

(g) Les dépenses de l'aliénation ont excédé le crédit de 1833 par la nécessité de faire procéder à de nombreuses estimations. Ces opérations ont profité à l'année 1834, pendant laquelle on n'a plus eu à payer généralement que des frais d'adjudication pour la vente des bois estimés à l'avance.

(h) Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit : Vacances d'emplois, 51,194 francs; — économies résultant de suppressions faites sur plusieurs points, afin de pourvoir à des créations et augmentations reconnues nécessaires et qui ne seront effectuées qu'en 1835. Ces économies portent sur le personnel des bureaux et des brigades pour 47,190 francs, et sur les loyers et frais de lumière et chauffage des bureaux et corps de garde pour 16,419 fr. 02 cent.

(i) Excédant de dépense sur les taxations allouées aux employés, les remises des buralistes et les frais de perception des octrois, par suite de l'élévation des recettes et d'accroissement dans le mouvement des boissons; compensation faite des économies sur les traitements et sur plusieurs dépenses du matériel.

(j) Insuffisance du crédit ouvert pour les traitements et les remises des préposés aux ventes, les achats de poudres et les frais de transport, déduction faite d'une économie sur les frais de loyers, de construction et de réparations des magasins.

(k) Excédant de dépense de 564,676 francs sur les achats de tabacs, les frais de papier et d'impressions, les primes pour saisies de tabacs et indemnités diverses sur les frais alloués aux experts chargés du classement des tabacs indigènes. Cet excédant a été compensé jusqu'à concurrence de 544,794 francs par des économies sur le personnel, les dépenses des magasins et des manufactures et les frais de transport.

(l) Crédits non consommés par suite de vacances d'emplois.

(m) Suppression des gages des maîtres de poste au fur et à mesure des mutations; restant disponible sur les salaires de courriers des estafettes; *idem* sur les appointements des capitaines des paquebots, dont le service avec trois paquebots n'a commencé qu'en mai; économie sur le transport en paquebots par entreprise, par suite de la perte du bâtiment; somme non employée sur les services par entreprises, qui n'ont été créés que successivement dans le cours de l'année.

(n) Restant disponible sur le crédit applicable aux facteurs ruraux, lesquels ne sont établis pour le service journalier que successivement et sur la demande des autorités locales; économie sur les frais de remplacements des facteurs malades et sur les frais d'entretien des boîtes et timbres.

(o) Suppression de plusieurs emplois dans le personnel de l'inspection, et réduction des frais de matériel occasionnés par la diminution successive d'un grand nombre de bureaux.

(p) Diminution des recettes en raison desquelles étaient payées les remises des receveurs.

(q) Économies sur les pensions et secours accordés aux agents de la compagnie sur les frais de tournées des sommissaires du Gouvernement et sur les contributions à la charge de l'État.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter au budget de 1836 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.												
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.												
Non-valeurs des contrib. foncière, personnelle et mobilière.		1,828,138 73	1,828,138 73	//								
——— de la taxe addit. sur les bois des communes..		707 52	707 52	//								
——— des portes et fenêtres		742,337 55	551,614 45	190,723 10								
——— des patentes, et attributions aux communes..		3,383,800 84	3,382,315 34	1,485 50								
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	30,787,201 84	1,380,541 82	1,380,314 94	226 88	516,734 10 (a)	//	//	364,866 84	192,935 33	151,867 26	30,077,532 41	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1836, sur lequel il en sera disposé..... 151,867f 26c Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres..... 365,574 36 A DÉDUIRE: Non-valeurs de la taxe additionnelle des bois des communes pour lesquels il n'avait pas été ouvert de crédit au budget..... 707 52 364,866 84 516,734 10
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		19,814,254 26	19,814,200 76	53 50								
Non-valeurs extraordinaires sur patentes		236,903 51	236,457 16	446 35								
Restitutions des centimes pour l'instruction primaire		2,883,783 51	2,883,783 51	//								
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits												
de l'enregistrement et des domaines		1,677,588 30	1,677,588 30	//								
des forêts		19,945 65	19,945 65	//								
des douanes		161,118 50	161,118 50	//								
des contributions indirectes	3,098,000 00	293,615 94	293,615 94	//	//	(b) 115,226 25	115,226 25	//	//	//	3,213,226 25	(b) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir pour le détail de ces dépenses les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulée : *Compte des Dépenses publiques*, pages 112, 114 et 116.)
des postes		10,488 91	10,488 91	//								
divers		1,050,468 95	1,050,468 95	//								
Restitutions de produits d'amendes et confiscations												
de l'enregistrement		1,040,252 23	1,040,252 23	//								
des douanes	3,412,860 17	1,553,216 66	1,553,216 66	//	//	(b) 33,337 52	33,337 52	//	//	//	3,446,197 69	
des contributions indirectes		847,617 95	847,617 95	//								
des postes		5,110 85	5,110 85	//								
Primes à l'exportation des marchandises	8,500,000 00	9,513,185 64	9,493,693 32	19,492 32	//	(c) 1,013,185 64	1,013,185 64	//	19,492 32	//	9,493,693 32	(c) La liquidation définitive des primes dont l'exercice 1834 devait supporter la dépense a excédé le crédit accordé par le budget. Dans la prévoyance de cet excédant de dépense, un crédit de 1,092,165 fr. 75 cent. a été ouvert au ministre des finances par ordonnance royale du 13 septembre 1835.
Escompte sur le droit de consommation des sels	2,200,000 00	2,165,120 19	2,164,902 28	217 91	(d) 34,879 81	//	//	34,879 81	217 91	//	2,164,902 28	(d) Les droits acquittés en numéraire sont restés inférieurs à la somme pour laquelle ils avaient été évalués au budget.
Remboursement à la famille Lesurques	252,101 00	252,070 84	252,070 84	//	(e) 30 16	//	//	30 16	//	//	252,070 84	(e) Rectification dans le décompte des intérêts ajoutés au capital de la créance.
	48,250,163 01	48,860,268 35	48,647,622 79	212,645 56	551,644 07	1,161,749 41	1,161,749 41	399,776 81	212,645 56	151,867 26	48,647,622 79	
								612,422 37				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1834.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS pour dépenses départementales transportés aux budgets de l'exercice 1835.	de l'exercice 1836.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1834.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.														
Dette publique	327,437,109 00	327,111,491 56	326,038,684 47	"	326,038,684 47	1,072,807f 09c	1,657,554f 65c	1,331,937f 21c	1,331,937f 21c	1,657,554f 65c	1,072,807f 09c	"	"	326,038,684f 47c
Dotations	19,655,000 00	19,655,000 00	19,172,369 65	"	19,172,369 65	482,630 35	"	"	"	"	482,630 35	"	"	19,172,369 65
Ministère de la justice et des cultes	53,368,293 72	53,168,806 58	52,869,552 32	115,813 72	52,985,366 04	183,440 54	199,487 14	"	"	199,487 14	183,440 54	"	"	52,985,366 04
——— des affaires étrangères	7,407,775 96	7,153,357 45	7,124,969 31	26,075 96	7,151,045 27	2,312 18	254,418 51	"	"	254,418 51	2,312 18	"	"	7,151,045 27
——— de l'instruction publique	5,034,654 39	5,033,013 27	5,001,147 36	2,472 39	5,003,619 75	29,393 52	1,641 12	"	"	1,641 12	29,393 52	"	"	5,003,619 75
——— de l'intérieur	113,181,148 07	105,601,684 18	105,110,923 42	442,171 05	105,553,094 47	48,589 71	7,579,863 09	399 20	399 20	1,694,485 75	48,589 71	"	5,885,377f 34c	105,553,094 47
——— du commerce	10,184,299 71	10,067,156 04	9,963,369 59	84,900 71	10,048,270 30	18,885 74	122,861 19	5,717 52	5,717 52	91,016 32	18,885 74	"	31,844 87	10,048,270 30
——— de la guerre	260,505,709 57	255,557,300 40	254,525,079 03	917,538 57	255,442,617 60	114,682 80	5,993,227 62	1,044,818 45	1,044,818 45	5,993,227 62	114,682 80	"	"	255,442,617 60
——— de la marine	64,774,215 39	62,008,405 99	61,309,945 88	469,312 39	61,779,258 27	229,147 72	2,765,809 40	"	"	2,765,809 40	229,147 72	"	"	61,779,258 27
——— des finances	25,805,307 42	25,520,354 75	24,802,909 24	518,242 25	25,321,151 49	199,203 26	482,636 01	197,683 34	197,683 34	142,927 19	199,203 26	59,751f 01c	279,957 81	25,321,151 49
Frais de régie, de percept. et d'exploitation des impôts et revenus.	115,332,690 30	115,261,498 34	115,202,159 01	"	115,202,159 01	59,339 33	739,343 02	668,151 06	668,151 06	739,343 02	59,339 33	"	"	115,202,159 01
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	48,250,163 01	48,860,268 35	48,647,622 79	"	48,647,622 79	212,645 56	551,644 07	1,161,749 41	1,161,749 41	399,776 81	212,645 56	"	151,867 26	48,647,622 79
	1,050,936,366 54	1,034,998,336 91	1,029,768,732 07	2,576,527 04	1,032,345,259 11	2,653,077 80	20,348,485 82	4,410,456 19	4,410,456 19	13,939,687 53	2,653,077 80	59,751 01	6,349,047 28	1,032,345,259 11
										16,592,765 33		6,408,798 29		
										23,001,563 62				

Résultat général du Budget de l'Exercice 1834.

Les recettes réalisées s'élèvent à			1,042,193,157 18
De ces recettes il est nécessaire de déduire les fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1834, sur les crédits affectés aux dépenses spéciales désignées ci-après, et qui sont à transporter, avec la même destination, aux budgets des exercices 1835 et 1836, savoir :			
Exercice 1835.			
Dépenses cadastrales		59,751f 01c	6,408,798 29
Exercice 1836.			
Dépenses variables spéciales	2,222,023f 77c	6,349,047 28	
Dépenses sur le produit des ressources éventuelles	500,400 18		
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs	3,162,953 39		
Secours pour grêle, incendies, etc	31,844 87		
Dépenses cadastrales	279,957 81		
Non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	151,867 26		
Reste pour recettes applicables à l'exercice 1834			1,035,784,358 89
Les payements effectués sont de			1,032,345,259 11
Excédant définitif de recette			3,439,099 78

NOTE COMPARATIVE

De la Situation provisoire et de la Situation définitive du Budget de l'Exercice 1834.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1834, publiée dans le compte général des finances de l'année 1834 (pages 220 et 254), le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépense de 38,252,990 fr.; mais au moyen des 28,280,010 fr. de ressources disponibles à reporter de l'exercice 1833, cet excédant de dépense se trouvait réduit à..... 9,972,980f 69c

D'après la situation définitive le même exercice ressort par un excédant de recette de..... 3,439,099 78

DIFFÉRENCE à la situation définitive..... 13,412,080 47

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Contributions directes	//	11,785f 35c	
Enregistrement et timbre	//	22,330 67	
Revenus et produits de vente de domaines	//	50,612 98	
Domaines et bois engagés	730,569f 05c	//	
Coupes de bois	//	57,947 24	
Boissons et droits divers	//	437,096 68	
Postes	//	22,443 42	
Produits divers	976,721 43	//	
	1,707,290 48	602,216 34	
RESTE en augmentation de recette	1,105,074 14		1,105,074 14

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, savoir :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Dette publique	//	655,775f 34c	
Ministère de la justice et des cultes	//	147,096 33	
——— des affaires étrangères	8,821f 56c	//	
——— de l'instruction publique	//	1,641 12	
——— de l'intérieur — Services généraux du ministère	//	1,502,977 39	
——— de l'intérieur — Dépenses départementales	1,092,428 86	//	
——— du commerce	//	80,298 80	
——— de la guerre	//	4,948,409 17	
——— de la marine	//	2,540,306 40	
——— des finances	//	255,586 68	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	//	185,681 26	
Remboursements, restitutions et non-valeurs	//	184,797 10	
Primes de douanes à l'exportation des marchandises	//	252,609 36	
	1,101,250 42	10,755,178 95	
RESTE en diminution de dépense	9,653,928 53		9,653,928 53

3° Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1834..... 2,653,077 80

SOMME PAREILLE à la différence établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive..... 13,412,080 47

RÉGULARISATION

DES PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉDITS DE L'EXERCICE 1835 POUR LA DETTE VIAGÈRE DU TRÉSOR ET LES INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENTS.

Les chambres ont été informées, à plusieurs reprises, du déficit existant depuis longtemps sur les crédits relatifs aux rentes viagères, aux pensions civiles et ecclésiastiques, et aux intérêts de cautionnements. Toutes les explications concernant ce déficit ont été publiées dans les comptes des finances, particulièrement celui de 1834, pages 471 à 473, et le ministre des finances les a sommairement reproduites dans son exposé des motifs de la loi de règlement de l'exercice 1832, présentée à la Chambre des députés le 10 mars 1834 (pages 11 et 12). Des dispositions tendant à faire cesser les causes de ce déficit ont été réclamées du Gouvernement, dans le rapport fait à la Chambre des députés, le 26 mars 1835, au nom de la commission choisie par elle pour examiner ce projet de loi. (Voir pages 149 et 150 de ce rapport.)

Ces dispositions sont aujourd'hui l'objet d'un titre spécial du projet de loi des comptes de 1834; elles ont pour but : 1° de retirer de l'exercice 1835 les payements applicables aux intérêts de cautionnements de l'année 1834, et aux arrérages du semestre au 22 décembre de la même année, de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques; 2° de transporter à un article spécial de la situation des finances, l'avance qui résulte pour le trésor, du report desdits payements, et d'accorder au ministre des finances le crédit d'ordre nécessaire pour régulariser cette imputation; 3° et enfin de rectifier, conformément aux nouvelles règles établies, l'affectation des crédits ouverts aux budgets de 1835 et de 1836 pour les trois natures de dettes ci-dessus.

Les motifs exposés par le ministre des finances, dans son discours de présentation de la loi de règlement de 1834, et dont le texte est publié ci-après dans le compte spécial de la dette inscrite (page 370), ainsi que celui des articles soumis à la sanction des chambres, dispensent d'entrer dans aucun autre développement à ce sujet. On se borne en conséquence à consigner ici les payements qui sont devenus l'objet de la régularisation dont il s'agit.

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DES PAYEMENTS.
Intérêts de cautionnements. (*Intérêts de l'année 1834.*)	8,247,900f 97c
Dette viagère (*semestre au 22 décembre 1834*)	2,452,652 30
Pensions civiles (*Idem*)	782,781 93
——— ecclésiastiques (*Idem*)	1,680,969 90
	13,164,305 10

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835

AU 1er JANVIER 1836.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1835.

Les dépenses du budget de l'exercice 1835 ont été fixées, par la loi du 23 mai 1834, à..... 1,009,008,531f

Une seconde loi, en date du jour suivant, et relative à l'accroissement de l'effectif de l'armée, a autorisé additionnellement, pour le ministère de la guerre, des dépenses montant à..... 9,767,700

Et les charges de l'exercice 1835 ont ainsi été portées à..... 1,018,776,231

La loi des recettes, du 24 mai 1834, n'ayant évalué les voies et moyens ordinaires de cet exercice, qu'à..... 997,501,915

Il en serait résulté un excédant de dépense de..... 21,274,316

Mais la même loi a attribué à l'exercice 1835 une ressource extraordinaire à réaliser par des ventes de bois, de..... 21,275,616

Et d'après son vote primitif, ce budget présentait par conséquent un excédant présumé de recette de..... 1,300

Les modifications qu'il a depuis éprouvées sont l'objet de deux tableaux de développement placés à la suite de la présente note, et se résument ainsi qu'il suit :

1° Les crédits alloués aux divers ministres, par les lois des 23 et 24 mai, s'élevaient, comme on vient de le dire, à..... 1,018,776,231f

Mais ces crédits ont dû être rectifiés, afin d'accorder les crédits portés dans la loi du 23 mai, pour les dépenses départementales, avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes; le résultat de ces redressements a été d'augmenter les crédits de..... 20,065f
et de les réduire de..... 193,302

NET en réduction..... 173,237 — 173,237

RESTE pour les crédits accordés par les lois précitées..... 1,018,602,994

2° Les crédits affectés aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, ainsi qu'à la répression de la fraude en matière de douanes et de contributions indirectes, sont portés au budget d'après l'évaluation provisoirement faite des ressources qui doivent subvenir à ces dépenses ; mais, en définitive, les ministres ont la faculté de disposer des recettes réalisées, et les crédits primitifs sont en conséquence ramenés au montant desdites recettes. Il résulte des modifications que

nécessite le régime particulier de ces sortes de spécialités, que les crédits compris dans la loi du 23 mai 1834 doivent être augmentés, sur certains chapitres, de..... 4,531,739f 56c
et diminués, sur d'autres chapitres, de..... 24,735 13

RESTE en augmentation..... 4,507,004 43

3° Les crédits afférents aux dépenses départementales et cadastrales des exercices 1833 et 1834, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de ces exercices, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1835. (Projets de lois de règlement des budgets des exercices 1833 et 1834.) 5,607,234f 01

4° Les changements apportés aux attributions respectives des ministères par les ordonnances royales des 10 avril et 15 juin 1834 ont exigé des revirements de crédits montant à 369,000 fr.; mais on ne les mentionne ici que pour mémoire, attendu que le total des crédits du budget ne s'en trouve pas affecté.

5° Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres, des crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de 14,643,850 fr. 15 cent., savoir :

Ministère de l'intérieur.....	3,833,588f 81c	14,643,850f 15c
——— du commerce.....	750,000 00	
——— de la marine.....	650,000 00	
——— des finances.....	9,410,261 34	

6° Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime à suivre désormais pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1835 s'augmentent pour cette cause d'une somme de..... 3,177,916 01

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de l'exercice 1835, jusqu'à l'époque de la publication du présent compte, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

RECETTE.	Évaluations primitives.....	1,018,777,531f 00f	1,028,891,769f 44c
	Plus-value des ressources spéciales de 1835...	4,507,004 43	
	Report des fonds départementaux.....	5,607,234 01	
DÉPENSE.	Crédits primitifs.....	1,018,602,994 00	1,046,538,998 60
	——— résultant de la plus-value des ressources spéciales.....	4,507,004 43	
	——— supplémentaires ou extraordinaires....	14,643,850 15	
	——— pour les dépenses des exercices clos...	3,177,916 01	
	——— reportés pour les dépenses départementales.....	5,607,234 01	

Le budget de l'exercice 1835 faisait, par conséquent, ressortir, au lieu de l'excédant de recette de 1,300 francs que l'on avait d'abord présumé, une insuffisance de ressources de..... 17,647,229 16

L'on va maintenant comparer ces prévisions avec les faits réalisés, et établir ainsi la situation provisoire de l'exercice 1835, telle qu'elle ressort des opérations constatées jusqu'au 31 décembre 1835.

RECETTE.

Les ressources de l'exercice 1835 ont été évaluées, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à		1,028,891,769f 44c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'état montent à	1,049,797,941f 78c	
Les recouvrements effectués sont de	990,416,816 49	
Au 1er janvier 1836 il restait à recouvrer	59,381,125 29	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.		1,049,797,941 78
que, sur plusieurs branches de revenus, les recettes ont excédé les évaluations de	27,582,195f 44c	
que, sur d'autres, les évaluations ont été supérieures aux recettes, de	6,676,023 10	
et, enfin, que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant de recette développé dans les états qui suivent, de.	20,906,172 34	20,906,172 34

DÉPENSE.

Il a été mis à la disposition des ministres des crédits ordinaires et extraordinaires pour une somme de		1,046,538,998f 60c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1836, et celles que l'on présume devoir encore être faites à la charge de l'exercice 1835, montent, y compris les dépenses pour rappels d'exercices clos, à	1,038,327,528f 61c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1835, n'ont été que de	875,797,970 84	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1836.	162,529,557 77	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1835, ci		1,038,327,528 61
L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable de crédit, de		8,211,469 99

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de divers services qui sont supérieures aux allocations du budget, et pour lesquelles les ministres ont besoin de crédits supplémentaires ou extraordinaires	12,602,534f 73c
Crédits qui excèdent les dépenses sur d'autres services, et dont l'annulation doit être demandée par les ministres	20,814,004 72
RESTE pour l'excédant des crédits sur les dépenses	8,211,469 99

Par le projet de loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835, présenté à la

Report.....		8,211,469f 99c
Chambre des députés le 14 janvier 1836, il a été demandé des crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de.....	16,533,679f 48c	
et proposé des annulations pour.....	20,830,960 00	
EXCÉDANT des annulations.....	4,297,280 52	4,297,280 52
Différence entre les résultats de ce projet de loi, comparativement à ceux de la situation provisoire de l'exercice 1835, et qui provient des nouvelles appréciations de dépenses obtenues par les ministres depuis le jour où il a été soumis aux chambres.		3,914,189 47

Conformément aux explications données page 211, les payements montant à 13,164,305 fr. 10 c., effectués sur les crédits de l'exercice 1835, pour les intérêts de cautionnements de l'année 1834, ainsi que pour les arrérages du semestre au 22 décembre 1834, des rentes viagères et des pensions civiles et ecclésiastiques, ont été retirés des charges de cet exercice et classés parmi les avances du trésor. Dans la situation provisoire du budget de 1835, ces dépenses se trouvent remplacées par celles auxquelles les mêmes services ont donné lieu pour l'année 1835.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les produits réalisés ou restant à recouvrer sur les ressources de l'exercice 1835 montent à.....	1,049,797,941f 78c
Les dépenses faites ou encore à faire sont de.....	1,038,327,528 61
Le budget de cet exercice paraît devoir, en conséquence, présenter à l'époque de son règlement, un excédant de recette de.....	11,470,413 17
Mais comme, d'après le projet de loi de règlement de l'exercice 1834, dont la Chambre des députés est maintenant saisie, il serait prélevé sur les voies et moyens de cet exercice une somme de.....	3,439,099 78
L'excédant de ressources de l'exercice 1835 s'éleverait à.....	14,909,512 95
Les recettes réalisées sur l'exercice 1835 montent, y compris les fonds restés disponibles sur l'exercice 1834, à.....	993,855.916 27
Les payements effectués à.....	875,797,970 84
Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1836, un excédant de recette, de..	118,057,945 43
Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.....	59,381,125 29
ENSEMBLE.....	177,439,070 72
Mais les dépenses à payer, pour solder tous les services de l'exercice 1835, sont de.....	162,529,557 77
Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1835 présentera, comme on l'a établi ci-dessus, un excédant de ressources, de....	14,909,512 95

Développement des Crédits accordés sur l'Exercice 1835 par des lois spéciales.

MINISTÈRES.	DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.		MONTANT des CRÉDITS.
Intérieur.	2 juin 1834.....	Portion applicable au budget de 1835, du crédit de 1,500,000 francs accordé pour la dépense du pont de Cubzac.....	300,000f 00c	3,833,588f 81c
	27 janvier 1835..	Construction d'une salle d'audience pour la Cour des pairs.....	360,000 00	
	26 *idem*.....	Complément des dépenses secrètes.....	1,200,000 00	
	27 *idem*.....	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	500,000 00	
	30 *idem*.....	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières. (Portion affectée à l'exercice 1835 du crédit de 6 millions ouverts par l'art. 1er de la loi).	400,000 00	
	6 juillet.....	Célébration des journées de juillet 1830.....	200,000 00	
	Idem.....	Dépenses de constructions du palais de la Chambre des députés.....	270,000 00	
	Idem.....	Travaux faits à l'observatoire de Paris.....	61,698 80	
	Idem.....	Achèvement du nouveau soubassement de la colonne de la place Vendôme..... 39,214f 20c Monument de juillet 1830..... 121,696 72 Bâtiment des archives de la Cour des comptes..... 55,979 09	216,890 01	
	2 septembre.....	Cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835.....	300,000 00	
	4 *idem*.....	Secours aux victimes de l'attentat du 28 juillet 1835.....	25,000 00	
Commerce.	19 mars.....	Mesures à prendre et secours à distribuer pour combattre la propagation des épidémies.....	250,000 00	750,000 00
	30 août.....	*Idem*.....	500,000 00	
Marine.	29 juin.....	Service extraordinaire. Solde et entretien des corps organisés.....	450,000 00	650,000 00
		Service extraordinaire. Colonies.....	200,000 00	
Finances.	23 janvier.....	Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances.....	1,100,000 00	9,410,261 34
	18 mai.....	Pensions militaires (2/3 du crédit accordé pour l'inscription des pensions militaires).....	933,333 34	
	14 juin.....	Indemnités aux incendiés de Salins.....	304,628 00	
	25 *idem*.....	Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances.....	2,900,000 00	
	29 *idem*.....	Pensions de la caisse de vétérance.....	600,000 00	
	Idem.....	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....	450,000 00	
	2 juillet.....	Transport des dépêches dans le Levant par paquebots à vapeur.....	3,000,000 00	
	29 août.....	Dépenses de la Chambre des députés.....	122,300 00	
		TOTAL.....		14,643,850 15

Tableau des Modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'Exercice 1835 ont éprouvées pour divers services spéciaux.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées AU BUDGET.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées à des dépenses spéciales. à ajouter.	à déduire.	RESSOURCES PROVENANT DES FONDS REPORTÉS des exercices ci-après, pour dépenses départementales. Exercice 1833.	Exercice 1834.	TOTAL des évaluations portées dans la situation provisoire de l'exercice 1835.
Contributions directes	360,534,422	(a) 3,104,142 46	//	//	//	363,638,564 46
Enregistrement, timbre et domaines	199,210,000	//	//	//	//	199,210,000 00
Coupes de bois	20,960,000	//	//	//	//	20,960,000 00
Douanes et sels	165,103,000	//	//	//	//	165,103,000 00
Contributions indirectes	177,205,000	//	//	//	//	177,205,000 00
Postes	36,380,000	//	//	//	//	36,380,000 00
Loterie	10,000,000	//	//	//	//	10,000,000 00
Recettes diverses	28,109,493	(b) 1,402,861 97	//	//	//	29,512,354 97
Recette, à l'exercice 1835, des fonds départementaux non employés sur exercices précédents	//	//	//	5,547,483 00	59,751 01	5,607,234 01
	997,501,915	4,507,004 43	//	5,547,483 00	59,751 01	1,007,616,153 44
Moyens extraordinaires	21,275,616	//	//	//	//	21,275,616 00
	1,018,777,531	4,507,004 43	//	5,547,483 00	59,751 01	1,028,891,769 44
		4,507,004 43		5,607,234 01		

OBSERVATIONS.

(a) Plus-value des rôles mis en recouvrement pour des impositions spéciales, savoir :

Contribution foncière	993,750f 27c
——— personnelle et mobilière	1,363,630 65
——— des portes et fenêtres	442,569 72
——— des patentes	298,133 87
Taxe de premier avertissement	6,057 95
	3,104,142 46

(b) Plus-value des ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales

	502,478 82
Réalisation de produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires	264,429 06
Fonds avancés par des propriétaires pour dépenses cadastrales	2,289 48
Produit d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, qui ne sont portées au budget que pour ordre, en recette et en dépense, et dont les évaluations sont élevées au montant des recettes réalisées:	
Amendes en matière de douanes 211,921f 96c	633,664 61
——— de contributions indirectes 421,742 65	
	1,402,861 97

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS accordés par le budget. (a)	MODIFICATIONS résultant de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS reportés des exercices 1833 et 1834. (Fonds départementaux.)	NOUVELLE répartition d'attributions des ministères. Crédits retranchés	Crédits ajoutés.	AUGMENTATION de crédits résultant de lois spéciales.
Dette publique	334,736,210 00	//	//	//	//	//	5,983,333 34
Dotations	17,040,000 00	//	//	//	//	//	122,300 00
Justice et cultes — Justice	18,632,670 00	//	//	//	//	//	//
Justice et cultes — Cultes	34,259,000 00	//	//	//	//	192,600	//
Affaires étrangères	7,330,700 00	//	//	//	//	//	//
Instruction publique	(b)12,746,971 87	(c) 324,302 33	//	//	//	//	//
Intérieur	(d)99,350,923 13	(e)2,182,985 43	//	(m)5,108,040 00	//	176,400	3,833,588 81
Commerce	10,076,385 00	(f) 877 70	//	(n) 28,662 00	369,000	//	750,000 00
Guerre	239,956,390 00	//	//	//	//	//	//
Marine	63,731,841 00	//	//	//	//	//	650,000 00
Finances	22,397,700 00	(g) 2,289 48	(h)24,734 87	(o) 279,108 01	//	//	3,304,628 00
Frais de régie et de perception	115,225,618 00	(i) 6,057 95	(j) 0 26	//	//	//	//
Remboursements et restitutions	(k)43,118,585 00	(l)2,015,226 67	//	(p)191,424 00	//	//	//
	1,018,602,994 00	4,531,739 56	24,735 13	5,607,234 01	369,000	369,000	14,643,850 15 (q)
		4,507,004 43			//		

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1835 (Art. 8 de la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL des crédits portés dans la situation provisoire de l'exercice 1835.
Dette publique	//	340,719,543 34
Dotations	//	17,162,300 00
Justice et cultes — Justice	263 30	18,632,933 30
Justice et cultes — Cultes	68,695 12	34,520,295 12
Affaires étrangères	49,167 57	7,379,867 57
Instruction publique	1,519 79	13,072,793 99
Intérieur	224,410 97	110,876,348 34
Commerce	37,375 39	10,524,300 09
Guerre	1,201,780 39	241,158,170 39
Marine	488,482 48	64,870,323 48
Finances	1,106,221 00	24,065,211 62
Frais de régie et de perception	//	118,231,675 69
Remboursements et restitutions	//	45,325,235 67
	3,177,916 01	1,046,538,998 60

OBSERVATIONS.

(a) Crédits ouverts par la loi du 23 mai 1834 ... 1,009,008,531
Crédit additionnel accordé par la loi du 24 du même mois pour l'accroissement de l'effectif de l'armée ... 9,767,700
1,018,776,231

Modifications aux crédits portés dans la loi du 23 mai 1834, pour les dépenses départementales, afin de les accorder avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes du 24 du même mois (voir page 513), savoir :

A ajouter	Dépenses fixes des départem^ts	20,000f	20,065
	Remises et modérations sur la contribution foncière	65	
A déduire	Dépenses variables des départements	2	1,018,796,296
	Décharges et réductions sur les patentes	193,300	193,302
			1,018,602,994

(b) Y compris la somme de 455,342f 87c à laquelle s'est élevé le prélèvement fait par les conseils généraux des départements sur le produit des centimes facultatifs, pour être affectés aux dépenses de l'instruction primaire.

(c) Augmentation de crédit égale à la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contrib^ons dir. 59,873f 27c
Crédits résultant de la réalisation des produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires ... 264,429 06 — 324,302 33

(d) Y compris la somme de 20,000f ajoutée pour accorder les crédits des dépenses départementales avec les ressources qui leur sont affectées (voir la note du renvoi (a) ci-dessus), et déduction faite 1° de celle de 455,342f 87 dont les crédits du ministère de l'intérieur se trouvent réduits par suite de l'affectation ci-dessus (voir renvoi b) aux dépenses de l'instruction primaire, de pareille somme prélevée sur le produit des centimes facultatifs; 2° et de celle de 2f pour les motifs expliqués au renvoi (a) ci-dessus.

(e) Augmentation de crédit résultant de la plus-value des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes :

Dép^ses fixes du mat. des cours royales. 16,807 33	1,680,506 61
Dépenses variables des départements. 37,548 93	
Dépenses facultatives extraordinaires 1,626,150 35	
Augmentation aux dépenses variables sur ressources éventuelles des départements pour la plus-value de ces ressources. (Voir la note (b) aux évaluations de recettes)	502,478 82
(f) Secours spéciaux, plus-value des rôles.	2,182,985 43

(g) Cadastre, crédit résultant des avances faites par divers propriétaires.
(h) Cadastre. Réduction de crédit pour moins-value des rôles.
(i) Service administratif des contrib. dir. dans les départements.

Frais de 1er avertis^t, 3 cent. pour les direct^ns. 3,634 77	6,057 95
Frais de perception des mêmes contribut^ns. 2,423 18	

(j) Service administratif des contribut. dir. dans les départements (frais de recensement des portes et fenêtres), moins-value des rôles.
(k) Y compris 65f et déduction faite de 193,300f pour les motifs expliqués au renvoi (a) ci-contre.

(l) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes, plus-value des rôles	1,381,562 06
Restitutions de produits d'amendes attribuées. Élévation du crédit du budget au montant des recettes réalisées. (Voir la note (h) aux évaluations de recettes).	
Amendes en matière de douanes 211,921 96	633,664 61
——— de contributions indir. 421,742 65	
	2,015,226 67
(m) Dépenses fixes du matériel des cours royales	859,667
Dépenses variables	1,241,117
——— sur ressources éventuelles des départ^ts.	176,287
——— extraordinaires sur cent. facultatifs	2,830,969
(n) Secours spéciaux.	5,108,040

(o) Dépenses cadastrales.
(p) Restitutions et non-valeurs sur contributions directes.
(q) Voir pour le développement de ces crédits le tableau qui précède, page 219.

BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 221.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	252,535,528 27	252,639,104 61	317,147,621 98	48,544,784 23	//	103,576 34	252,639,104 61	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,034,644 00			//	//	1,034,644 00	
Contribution personnelle et mobilière	53,826,630 65	53,826,900 00			//	269 35	53,826,900 00	
——— portes et fenêtres	27,052,569 72	27,052,545 78			23 94	//	27,052,545 78	
——— patentes	28,498,133 87	30,448,153 87			//	1,950,020 00	30,448,153 87	
Taxe de premier avertissement	691,057 95	691,057 95			//	//	691,057 95	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	164,800,000 00	165,444,194 86	164,970,484 65	473,710 21	//	644,194 86	165,444,194 86	
Droit de timbre	31,000,000 00	30,298,727 19	30,298,373 49	353 70	701,272 81	//	30,298,727 19	
Revenus et prix de vente de domaines	2,610,000 00	4,054,877 58	3,749,877 58	305,000 00	//	1,444,877 58	4,054,877 58	
Domaines et bois engagés ou échangés	800,000 00	313,740 31	163,740 31	150,000 00	486,259 69	//	313,740 31	
A reporter	562,848,564 46	565,803,946 15	516,330,098 01	49,473,848 14	1,187,556 44	4,142,938 13	565,803,946 15	

SUITE DU BUDGÈT DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1836.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 221.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
Report	562,848,564 46	565,803,946 15	516,330,098 01	49,473,848 14	1,187,556 44	4,142,938 13	565,803,946 15	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications	18,000,000 00	20,511,713 00	19,971,742 21	539,970 79	"	2,511,713 00	20,511,713 00	
Décime et produits accessoires	2,960,000 00	4,023,472 21	3,334,710 38	688,761 83	"	1,063,472 21	4,023,472 21	
DOUANES.								
Droits de douanes, de navigation et recettes accidentelles	110,128,000 00	107,432,290 86	107,432,290 86	"	2,695,709 14	"	107,432,290 86	
Droit de consommation des sels	54,975,000 00	54,759,422 16	54,759,422 16	"	215,577 84	"	54,759,422 16	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	70,065,000 00	77,553,268 89	76,145,068 47	1,408,200 42	"	7,488,268 89	77,553,268 89	
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services	33,290,000 00	35,871,901 58	34,499,300 02	1,372,601 56	"	2,581,901 58	35,871,901 58	
Produits de la vente des tabacs	69,650,000 00	74,435,053 65	74,434,588 09	465 56	"	4,785,053 67	74,435,053 65	
Produit de la vente des poudres à feu	4,200,000 00	4,615,012 47	4,612,668 47	2,344 00	"	415,012 47	4,615,012 47	
DIVERS REVENUS.								
Postes	36,380,000 00	37,115,898 60	36,790,096 23	325,802 37	"	735,898 60	37,115,898 60	
Loterie	10,000,000 00	7,764,925 06	7,764,925 06	"	2,235,074 94	"	7,764,925 06	
Versement au trésor par la ville de Paris. (Produit des jeux.)	5,500,000 00	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	"	"	5,500,000 00	
Produit de la rétribution et des droits universitaires	3,172,500 00	2,966,881 26	2,840,767 09	126,114 17	205,618 74	"	2,966,881 26	
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'université	536,993 00	551,983 04	550,976 95	1,006 09	"	14,990 04	551,983 04	
Salines et mines de sel de l'Est	1,200,000 00	1,461,054 85	1,200,000 00	261,054 85	"	261,054 85	1,461,054 85	
A reporter	982,906,057 46	1,000,366,823 78	945,708,320 66	54,658,503 12	6,539,537 10	24,000,303 42	1,000,366,823 78	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1836.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES. (Voir page 221.)	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
Report.....			982,906,057 46	1,000,366,823 78	945,708,320 66	54,658,503 12	6,539,537 10	24,000,303 42	1,000,366,823 78	
PRODUITS DIVERS.										
Produits de divers revenus publics.	Droits de vérification des poids et mesures.....	900,000 00								(a) Évaluations portées au budget. (*Loi du 24 mai 1834.*)..... 1,018,777,531f 00c
	Produits de la taxe des brevets d'invention.....	240,000 00								Plus-value de ressources affectées à des dépenses spéciales..... 4,507,004 43
	Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.....	1,460,773 82								Ressources provenant des fonds reportés des exercices 1833 et 1834 pour dépenses départementales..... 5,607,234 01
	Produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires.....	264,429 06								
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.....	570,000 00								1,028,891,769 44
	Produits de l'ancienne dotation de l'hôtel des invalides de la guerre.....	1,220,000 00	6,346,526 36	6,357,077 24	4,914,070 52	1,443,006 72				
	Produits de la retenue de 3 pr 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine.....	540,000 00								
	Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales.....	2,289 48								
	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles.....	90,000 00								
	Recettes de diverses natures.....	1,059,034 00								
Produits divers provenant des ministères.....			2,050,000 00	15,819,197 36	2,271,544 51	2,271,544 51	"	"	3,500,845 33	19,320,042 69
Produits extraordinaires.	Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00								
	Intérêts de la créance sur l'Espagne.....	2,072,671 00								
	Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie.....	1,500,000 00	7,122,671 00	10,558,108 69	8,441,818 50	2,116,290 19				
	Prélèvement sur les bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	1,000,000 00								
	Produits et revenus d'Alger et des droits de la pêche du corail sur les côtes d'Afrique.....	1,550,000 00								
Recettes de diverses origines.....			300,000 00	133,312 25	133,312 25	"				
PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.										
Amendes de police simple et de police correctionnelle.....			850,000 00	931,046 69	801,046 69	130,000 00	"	81,046 69	931,046 69	
——— en matière de douanes.....			1,411,921 96	1,411,921 96	1,411,921 96	"	"	"	1,411,921 96	
——— en matière de contributions indirectes.....			1,021,742 65	1,021,742 65	1,021,742 65	"	"	"	1,021,742 65	
			1,002,008,919 43	1,023,051,577 77	964,703,777 74	58,347,800 03	6,539,537 10	27,582,195 44	1,023,051,577 77	
MOYENS EXTRAORDINAIRES.										
Emploi d'un crédit de 21,275,616 fr., à réaliser au moyen de ventes de bois.....			21,275,616 00	21,139,130 00	20,105,804 74	1,033,325 26	136,486 00	"	21,139,130 00	
			1,023,284,535 43	1,044,190,707 77	984,809,582 48	59,381,125 29	6,676,023 10	27,582,195 44	1,044,190,707 77	
FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1833 ET 1834.										
Recette à l'exercice 1835, de fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices 1833 et 1834, sur les crédits affectés à des dépenses spéciales.....			5,607,234 01	5,607,234 01	5,607,234 01	"	"	"	5,607,234 01	
			1,028,891,769 44 (a)	1,049,797,941 78	990,416,816 49	59,381,125 29	6,676,023 10	27,582,195 44	1,049,797,941 78	
							20,906,172 34			
Excédant de recette du budget de l'exercice 1834, transporté à l'exercice 1835. (Loi de règlement de l'exercice 1834.).....									3,439,099 78	
									1,053,237,041 56	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
DETTE PUBLIQUE.										
Rentes 5 p. 0/0	146,714,257 00	146,822,792 45	"	146,822,792 45	145,016,405 35	1,806,387 10	108,535 45	"	146,822,792 45	
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,016,909 00	9,691 00	"	"	1,026,600 00	
—— 4 p. 0/0	3,121,406 00	4,995,884 50	"	4,995,884 50	4,972,329 00	23,555 50	1,874,478 50	"	4,995,884 50	
—— 3 p. 0/0	34,509,696 00	34,824,645 50	"	34,824,645 50	31,718,888 50	3,105,757 00	314,949 50	"	34,824,645 50	
Intérêts des obligations de l'emprunt national au pair	613,815 00	432,847 50	"	432,847 50	399,681 25	33,166 25	"	180,967 50	432,847 50	
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00	
Intérêts et amortissement de l'emprunt à négocier	14,000,000 00	"	"	"	"	"	"	14,000,000 00	"	
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,062,000 00	9,866,800 00	195,200 00	10,062,000 00	9,792,364 20	269,635 80	"	"	"	
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	9,070,195 30	"	9,070,195 30	73,771 45	8,996,423 85	70,195 30	"	9,070,195 30	
—— de la dette flottante	10,000,000 00	10,777,000 00	"	10,777,000 00	4,473,715 58	6,303,284 42	777,000 00	"	10,777,000 00	
Rentes viagères	5,225,000 00	2,749,554 04	2,198,592 71	4,948,146 75	2,749,554 04	2,198,592 71	"	276,853 25	4,948,146 75	
Pensions de la pairie	1,200,000 00	834,649 98	298,000 03	1,132,650 01	834,649 98	298,000 03	"	67,349 99	1,132,650 01	
—— civiles	1,420,000 00	1,210,708 82	380,000 00	1,590,708 82	1,210,708 82	380,000 00	170,708 82	"	1,590,708 82	
—— à titre de récompenses nationales	605,000 00	456,574 27	166,000 00	622,574 27	456,574 27	166,000 00	17,574 27	"	622,574 27	
—— des vainqueurs de la Bastille	45,000 00	16,187 49	7,187 52	23,375 01	16,187 49	7,187 52	"	21,624 99	23,375 01	
—— militaires	46,370,333 34	33,872,474 45	12,385,000 00	46,257,474 45	33,872,674 45	12,384,800 00	"	112,858 89	46,257,474 45	
—— ecclésiastiques	3,416,000 00	2,031,189 25	1,137,000 00	3,168,189 25	2,031,189 25	1,137,000 00	"	247,810 75	3,168,189 25	
—— de donataires	1,409,000 00	981,089 95	480,000 00	1,461,089 95	981,014 95	480,075 00	52,089 95	"	1,461,089 95	
Subvention aux fonds de retraite des ministères	6,314,973 00	6,203,343 69	72,807 44	6,276,151 13	5,865,994 31	410,156 82	"	38,821 87	6,276,151 13	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	450,000 00	368,006 00	81,994 00	450,000 00	328,235 00	121,765 00	"	"	450,000 00	
Pensions accordées à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
	340,719,543 34	311,757,006 19	17,401,781 70	329,158,787 89	291,027,309 89	38,131,478 00	3,385,531 79	14,946,287 24	329,158,787 89	
							11,560,755 45			
DOTATIONS.										
Liste civile	13,000,000 00	13,000,000 00	"	13,000,000 00	13,000,000 00	"	"	"	13,000,000 00	
Chambre des pairs	720,000 00	720,000 00	"	720,000 00	720,000 00	"	"	"	720,000 00	
Chambre des députés	771,300 00	832,238 10	"	832,238 10	832,238 10	"	60,938 10	"	832,238 10	
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,671,000 00	2,671,000 00	"	2,671,000 00	2,671,000 00	"	"	"	2,671,000 00	
	17,162,300 00	17,223,238 10	"	17,223,238 10	17,223,238 10	"	60,938 10	"	17,223,238 10	
							60,938 10			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
SERVICE DE LA JUSTICE.										
Administration centrale. (Personnel)	417,800 00	416,641 66	1,158 34	417,800 00	413,884 03	3,915 97	//	//	417,800 00	
——— (Matériel)	104,000 00	97,427 64	8,978 36	106,406 00	96,887 64	9,518 36	2,406 00	//	106,406 00	
Conseil d'état. (Personnel)	430,000 00	427,972 19	2,027 81	430,000 00	394,036 04	35,963 96	//	//	430,000 00	
——— (Matériel)	11,000 00	5,277 85	5,722 15	11,000 00	5,277 85	5,722 15	//	//	11,000 00	
Cour de cassation	797,300 00	794,410 78	2,889 22	797,300 00	787,650 15	9,649 85	//	//	797,300 00	
Cours royales	4,262,800 00	4,237,979 18	24,820 82	4,262,800 00	3,933,118 16	329,681 84	//	//	4,262,800 00	
——— d'assises	154,400 00	153,200 00	1,200 00	154,400 00	119,000 00	35,400 00	//	//	154,400 00	
Tribunaux de première instance	5,551,470 00	5,535,093 40	16,376 60	5,551,470 00	5,053,015 95	498,454 05	//	//	5,551,470 00	
——— de commerce	178,300 00	177,350 00	950 00	178,300 00	157,200 59	21,099 41	//	//	178,300 00	
——— de police	62,400 00	61,900 00	500 00	62,400 00	54,763 58	7,636 42	//	//	62,400 00	
Justices de paix	3,103,200 00	3,088,247 99	14,952 01	3,103,200 00	2,620,184 03	483,015 97	//	//	3,103,200 00	
Frais de justice criminelle et de statistique civile et criminelle	3,315,000 00	3,943,202 18	71,797 82	4,015,000 00	3,943,202 18	71,797 82	700,000 00	//	4,015,000 00	
Pensions; fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère.	200,000 00	200,000 00	//	200,000 00	150,000 00	50,000 00	//	//	200,000 00	
Dépenses diverses, secours temporaires, dépenses imprévues, etc.	45,000 00	43,640 52	1,359 48	45,000 00	31,042 17	13,957 83	//	//	45,000 00	
	18,632,670 00	19,182,343 39	152,732 61	19,335,076 00	17,759,262 37	1,575,813 63	702,406 00	//	19,335,076 00	
Dépenses des exercices clos	263 30	263 30	//	263 30	263 30	//	//	//	263 30	
	18,632,933 30	19,182,606 69	152,732 61	19,335,339 30	17,759,525 67	1,575,813 63	702,406 00	//	19,335,339 30	
							702,406 00			
SERVICE DES CULTES.										
Personnel des bureaux des cultes	145,000 00	144,999 97	//	144,999 97	144,999 97	//	//	03	144,999 97	
Pensions et indemnités temporaires à des employés supprimés	17,600 00	16,089 00	//	16,089 00	12,066 75	4,022 25	//	1,511 00	16,089 00	
Matériel des bureaux	30,000 00	13,824 34	16,175 66	30,000 00	13,824 34	16,175 66	//	//	30,000 00	
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêq. et évêques.	997,000 00	938,871 14	18,128 86	957,000 00	740,677 95	216,322 05	//	40,000 00	957,000 00	
Culte catholique. — Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,255,000 00	22,362,910 06	5,037,089 94	27,400,000 00	20,237,171 94	7,162,828 06	145,000 00	//	27,400,000 00	
Culte catholique. — Chapitre royal de Saint-Denis	100,000 00	92,174 88	4,003 66	96,178 54	86,174 88	10,003 66	//	3,821 46	96,178 54	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,000,000 00	787,694 35	212,305 65	1,000,000 00	718,272 19	281,727 81	//	//	1,000,000 00	
Culte catholique. — Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses.	1,070,000 00	1,044,106 95	25,893 05	1,070,000 00	994,074 90	75,925 10	//	//	1,070,000 00	
Culte catholique. — Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	331,019 15	113,980 85	445,000 00	285,773 53	159,226 47	//	//	445,000 00	
Culte catholique. — Acquisitions, construct. et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	772,975 62	827,024 38	1,600,000 00	631,827 95	968,172 05	//	//	1,600,000 00	
Culte catholique. — Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	711,765 50	150,234 50	862,000 00	566,907 06	295,092 94	//	//	862,000 00	
Cultes non catholiques — Dépenses du personnel des cultes protestants	750,000 00	605,010 25	144,989 75	750,000 00	554,726 63	195,273 37	//	//	750,000 00	
Cultes non catholiques — ——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	86,080 00	13,920 00	100,000 00	80,980 00	19,020 00	//	//	100,000 00	
Cultes non catholiques — ——— du culte israélite	80,000 00	68,685 27	11,314 73	80,000 00	59,485 27	20,514 73	//	//	80,000 00	
	34,451,000 00	27,976,206 48	6,575,061 03	34,551,267 51	25,126,963 36	9,424,304 15	145,000 00	45,332 49	34,551,267 51	
Dépenses des exercices clos	68,695 12	68,695 12	//	68,695 12	68,695 12	//	//	//	68,695 12	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance	//	36,155 10	//	36,155 10	36,155 10	//	36,155 10	//	36,155 10	
	34,450,295 12	28,081,056 70	6,575,061 03	34,656,117 73	25,231,813 58	9,424,304 15	181,155 10	45,332 49	34,656,117 73	
							135,822 61			
RÉCAPITULATION.										
Service de la justice	18,632,933 30	19,182,606 69	152,732 61	19,335,339 30	17,759,525 67	1,575,813 63	702,406 00	//	19,335,339 30	
——— des cultes	34,520,295 12	28,081,056 70	6,575,061 03	34,656,117 73	25,231,813 58	9,424,304 15	181,155 10	45,332 49	34,656,117 73	
	53,153,228 42	47,263,663 39	6,727,793 64	53,991,457 03	42,991,339 25	11,000,117 78	883,561 10	45,332 49	53,991,457 03	
							838,228 61			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
Administration centrale (personnel)	534,700f 00c	523,639f 14c	11,060f 86c	534,700f 00c	521,752f 89c	12,947f 11c	//	//	534,700f 00c	
——— (matériel)	149,000 00	137,707 99	11,292 01	149,000 00	136,575 49	12,424 51	//	//	149,000 00	
Traitements des agents politiques et consulaires	4,110,000 00	2,944,728 65	915,271 35	3,860,000 00	2,787,362 69	1,072,637 31	//	250,000 00	3,860,000 00	
——— des agents en inactivité	80,000 00	73,599 50	//	73,599 50	56,775 00	16,824 50	//	6,400 50	73,599 50	
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	284,722 22	15,277 78	300,000 00	284,722 22	15,277 78	//	//	300,000 00	
Frais de voyage et de courriers	600,000 00	310,325 29	139,674 71	450,000 00	309,519 04	140,480 96	//	150,000 00	450,000 00	
Frais de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	416,805 99	280,194 01	697,000 00	414,183 71	282,816 29	//	//	697,000 00	
Présents diplomatiques	50,000 00	6,896 34	43,103 66	50,000 00	6,824 34	43,175 66	//	//	50,000 00	
Indemnités et secours	60,000 00	43,951 31	16,048 69	60,000 00	31,492 56	28,507 44	//	//	60,000 00	
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	//	650,000 00	650,000 00	//	//	//	650,000 00	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	100,000 00	69,944 16	30,055 84	100,000 00	63,944 16	36,055 84	//	//	100,000 00	
	7,330,700 00	5,462,320 59	1,461,978 91	6,924,299 50	5,263,152 10	1,661,147 40	//	406,400 50	6,924,299 50	
Dépenses des exercices clos	49,167 57	49,167 57	//	49,167 57	49,167 57	//	//	//	49,167 57	
	7,379,867 57	5,511,488 16	1,461,978 91	6,973,467 07	5,312,319 67	1,661,147 40	//	406,400 50	6,973,467 07	
							406,400 50			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Administration centrale	645,923 00	633,436 52	12,486 48	645,923 00	606,923 66	38,999 34	//	//	645,923 00	
Services généraux	507,000 00	445,406 75	61,593 25	507,000 00	397,081 32	109,918 68	//	//	507,000 00	
Administration académique et départementale	819,900 00	634,601 77	185,298 23	819,900 00	611,071 20	208,828 80	//	//	819,900 00	
Instruction supérieure (facultés)	1,939,106 00	1,799,644 91	219,461 09	2,019,106 00	1,748,926 56	270,179 44	80,000 00	//	2,019,106 00	
Instruction secondaire	1,655,600 00	1,487,973 73	167,626 27	1,655,600 00	1,451,345 46	204,254 54	//	//	1,655,600 00	
Instruction primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	1,226,428 22	373,571 78	1,600,000 00	1,055,838 31	544,161 69	//	//	1,600,000 00	
——— (produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux)	3,059,873 27	1,549,558 37	1,510,314 90	3,059,873 27	1,275,114 67	1,784,758 60	//	//	3,059,873 27	
——— (produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	455,342 87	353,242 59	102,100 28	455,342 87	327,397 59	127,945 28	//	//	455,342 87	
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	264,429 06	219,365 65	45,063 41	264,429 06	197,639 48	66,789 58	//	//	264,429 06	
Établissements scientifiques et littéraires	1,639,500 00	1,504,248 15	135,251 85	1,639,500 00	1,437,263 57	202,236 43	//	//	1,639,500 00	
Souscriptions, indemnités, encouragements et secours pour les sciences et pour les lettres	484,600 00	403,109 04	81,490 96	484,600 00	371,738 18	112.861 82	//	//	484,600 00	
	13,071,274 20	10,257,015 70	2,894,258 50	13,151,274 20	9,480,340 00	3,670,934 20	80,000 00	//	13,151,274 20	
Dépenses des exercices clos	1,519 79	1,519 79	//	1,519 79	1,519 79	//	//	//	1,519 79	
	13,072,793 99	10,258,535 49	2,894,258 50	13,152,793 99	9,481,859 79	3,670,934 20	80,000 00	//	13,152,793 99	
							80,000 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	700,000f 00c	699,992 82	7 18	700,000 00	694,752f 54c	5,247f 46c	//	//	700,000f	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés...	97,900 00	95,253 79	2,646 21	97,900 00	73,642 75	24,257 25	//	//	97,900	
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	214,000 00	162,665 52	51,334 48	214,000 00	159,555 70	54,444 30	//	//	214,000	
Archives du royaume.....	80,000 00	78,658 91	1,341 09	80,000 00	76,158 91	3,841 09	//	//	80,000	
SERVICES GÉNÉRAUX.										
Dépenses secrètes.....	2,465,500 00	2,465,500 00	//	2,465,500 00	2,465,500 00	//	//	//	2,465,500	
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques, (serv. ordin.).	766,202 00	702,511 94	63,690 06	766,202 00	686,803 21	79,398 79	//	//	766,202	
Dépenses du matériel..... (*idem*).....	156,451 00	112,347 92	44,103 08	156,451 00	105,335 92	51,115 08	//	//	156,451	
Établissement d'une nouvelle ligne et de ramifications télégraphiques.....	32,000 00	23,571 06	8,428 94	32,000 00	18,796 54	13,203 46	//	//	32,000	
Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	110,000 00	104,727 77	5,272 23	110,000 00	99,063 87	10,936 13	//	//	110,000	
——— du matériel (*idem*).....	71,000 00	52,837 94	18,162 06	71,000 00	51,042 39	19,957 61	//	//	71,000	
Récompenses nationales.....	27,000 00	19,115 00	7,885 00	27,000 00	17,275 00	9,725 00	//	//	27,000	
Secours aux étrangers réfugiés en France.....	3,000,000 00	2,671,418 03	258,581 97	2,930,000 00	2,526,047 66	403,952 34	//	70,000f 00c	2,930,000	
Secours aux condamnés politiques.....	300,000 00	240,779 83	59,220 17	300,000 00	234,448 66	65,551 34	//	//	300,000	
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.										
Administration centrale.....	215,000 00	206,503 27	8,496 73	215,000 00	204,711 36	10,288 64	//	//	215,000	
Personnel du corps des ponts et chaussées.....	2,936,000 00	2,712,028 62	223,971 38	2,936,000 00	2,551,359 97	384,640 03	//	//	2,936,000	
Personnel du corps et autres dépenses des mines.....	450,000 00	355,352 93	134,647 07	490,000 00	344,145 47	145,854 53	40,000f 00c	//	490,000	
Subvention à la caisse des retraites.....	355,000 00	320,139 00	34,861 00	355,000 00	214,489 00	140,511 00	//	//	355,000	
Travaux à entretenir ou à continuer (routes royales et ponts)...	22,380,000 00	19,460,109 78	2,919,890 22	22,380,000 00	16,731,945 92	5,648,054 08	//	//	22,380,000	
——— (navigation intérieure)....	3,580,000 00	3,082,400 22	497,599 78	3,580,000 00	2,638,551 71	941,448 29	//	//	3,580,000	
——— (ports maritimes et services divers.).....	4,120,000 00	3,407,699 47	712,300 53	4,120,000 00	2,976,201 88	1,143,798 12	//	//	4,120,000	
Travaux à entreprendre.....	480,000 00	386,180 00	93,820 00	480,000 00	306,075 39	173,924 61	//	//	480,000	
Travaux sur produits de droits spécialisés.....	1,120,000 00	775,304 95	344,695 05	1,120,000 00	617,590 87	502,409 13	//	//	1,120,000	
Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	50,000 00	46,173 31	3,826 69	50,000 00	45,204 31	4,795 69	//	//	50,000	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession.	800,000 00	67,250 00	332,750 00	400,000 00	67,250 00	332,750 00	//	400,000 00	400,000	
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.										
Entretien et réparations des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris.....	500,000 00	208,400 08	291,599 92	500,000 00	195,555 53	304,444 47	//	//	500,000	
Construction des maisons centrales de détention	600,000 00	445,885 21	154,114 79	600,000 00	396,987 17	203,012 83	//	//	600,000	
Travaux d'intérêt général dans les départements	120,000 00	39,754 54	80,245 46	120,000 00	32,787 86	87,212 14	//	//	120,000	
A reporter.....	45,726,053 00	38,942,561 91	6,353,491 09	45,296,053 00	34,531,279 59	10,764,773 41	40,000 00	470,000 00	45,296,053	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
Report....	45,726,053f 00c	38,942,561f 91c	6,353,491f 09c	45,296,053f 00c	34,531,279f 59c	10,764,773f 41c	40,000f 00c	470,000f 00c	45,296,053f 00c	
BEAUX-ARTS.										
Établissements des beaux-arts	403,000 00	379,054 26	23,945 74	403,000 00	351,677 91	51,322 09	"	"	403,000 00	
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	300,000 00	225,789 55	74,210 45	300,000 00	194,484 14	105,515 86	"	"	300,000 00	
Encouragements et souscriptions	326,000 00	290,461 52	35,538 48	326,000 00	253,213 02	72,786 98	"	"	326,000 00	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	80,000 00	79,012 50	987 50	80,000 00	59,012 50	20,987 50	"	"	80,000 00	
SECOURS GÉNÉRAUX ET SUBVENTIONS.										
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	490,000 00	482,966 67	7,033 33	490,000 00	447,166 53	42,833 47	"	"	490,000 00	
Secours généraux aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres	326,000 00	310,678 40	15,321 60	326,000 00	305,358 40	20,641 60	"	"	326,000 00	
Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000 00	90,115 00	9,885 00	100,000 00	87,955 00	12,045 00	"	"	100,000 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	1,300,000 00	1,297,499 32	2,500 68	1,300,000 00	1,244,955 16	55,044 84	"	"	1,300,000 00	
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.										
Dépenses relatives à l'administration départementale	6,980,000 00	6,809,197 79	170,802 21	6,980,000 00	6,560,708 97	419,291 03	"	"	6,980,000 00	
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	4,984,862 33	3,422,701 74	1,162,160 59	4,584,862 33	3,247,477 92	1,337,384 41	"	400,000 00	4,584,862 33	
Dépenses variables spéciales, fonds commun	26,050,605 93	18,712,102 99	7,338,502 94	26,050,605 93	17,139,037 34	8,911,568 59	"	"	26,050,605 93	
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles	1,637,060 82	1,229,444 56	407,616 26	1,637,060 82	995,016 25	642,044 57	"	"	1,637,060 82	
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs	20,114,766 48	12,143,000 69	7,971,765 79	20,114,766 48	10,799,853 24	9,314,913 24	"	"	20,114,766 48	
Salle provisoire de la Cour des pairs	360,000 00	300,140 00	59,860 00	360,000 00	299,540 00	60,460 00	"	"	360,000 00	
Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières	400,000 00	163,593 08	236,406 92	400,000 00	138,965 09	261,034 91	"	"	400,000 00	
Célébration des anniversaires des journées de juillet	200,000 00	185,709 51	14,290 49	200,000 00	183,692 24	16,307 76	"	"	200,000 00	
Achèvement des constructions du palais de la Chambre des députés	270,000 00	113,718 26	156,281 74	270,000 00	105,258 26	164,741 74	"	"	270,000 00	
——— des bâtiments de l'observatoire de Paris	61,698 80	61,698 80	"	61,698 80	61,636 84	61 96	"	"	61,698 80	
——— de divers monuments et établissements de Paris	216,890 01	32,458 00	184,432 01	216,890 01	31,666 40	185,223 61	"	"	216,890 01	
Dépenses des cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835	300,000 00	259,157 20	40,842 80	300,000 00	253,459 39	46,540 61	"	"	300,000 00	
Indemnités et secours à des blessés, par suite de l'attentat du 28 juillet	25,000 00	17,270 00	7,730 00	25,000 00	17,270 00	7,730 08	"	"	25,000 00	
Travaux pour la continuation du procès d'avril	"	54,500 00	25,500 00	80,000 00	41,300 00	38,700 00	80,000 00	"	80,000 00	
	110,651,937 37	85,602,831 75	24,299,105 62	109,901,937 37	77,349,984 19	32,551,953 18	120,000 00	870,000 00	109,901,937 37	
Dépenses des exercices clos	224,410 97	224,410 97	"	224,410 97	224,410 97	"	"	"	224,410 97	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéances	"	5,685 45	1,013 61	6,699 06	5,511 45	1,187 61	6,699 06	"	6,699 06	
	110,876,348 34	85,832,928 17	24,300,119 23	110,133,047 40	77,579,906 61	32,553,140 79	126,699 06	870,000 00	110,133,047 40	
							743,300 94			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 261.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DU COMMERCE.										
ADMINISTRATION CENTRALE.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale.	332,000f 00c	331,981f 81c	//	331,981f 81c	329,835f 22c	2,146f 59c	//	58f 59c	331,981f 81c	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	96,000 00	84,104 47	11,875f 53c	95,980 00	75,231 37	20,748 63	//	20 00	95,980 00	
HARAS.										
Haras, dépôt d'étalons, primes, etc.	1,500,000 00	1,229,675 01	270,324 99	1,500,000 00	1,181,248 67	318,751 33	//	//	1,500,000 00	
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.										
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	419,000 00	268,797 02	150,202 98	419,000 00	221,011 21	197,988 79	//	//	419,000 00	
Conservatoire et écoles des arts et métiers	380,000 00	301,054 19	78,945 81	380,000 00	287,309 12	92,690 88	//	//	380,000 00	
Brevets d'invention et encouragements aux manufactures et au commerce	210,000 00	179,505 31	30,494 69	210,000 00	162,087 70	47,912 30	//	//	210,000 00	
Établissements sanitaires	50,000 00	31,069 97	18,930 03	50,000 00	30,345 41	19,654 59	//	//	50,000 00	
Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	3,469,289 60	330,710 40	3,800,000 00	3,420,583 81	379,416 19	800,000f 00c	//	3,800,000 00	
Poids et mesures	720,000 00	496,898 98	203,101 02	700,000 00	460,186 62	239,813 38	//	20,000 00	700,000 00	
SECOURS ET TRAVAUX.										
Secours aux colons	983,000 00	830,804 40	152,195 60	983,000 00	818,125 90	164,874 10	//	//	983,000 00	
Travaux des établissements thermaux et sanitaires	130,000 00	62,746 92	67,253 08	130,000 00	45,103 92	84,896 08	//	//	130,000 00	
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêles, inondations et autres cas fortuits ou motivés par divers accidents.	1,916,924 70	1,035,419 04	881,505 66	1,916,924 70	669,308 11	1,247,616 59	//	//	1,916,924 70	
Mesures à prendre et secours à distribuer pour combattre les épidémies	750,000 00	350,979 49	99,020 51	450,000 00	315,503 51	134,496 49	//	300,000 00	450,000 00	
	10,486,924 70	8,672,326 21	2,294,560 30	10,966,886 51	8,015,880 57	2,951,005 94	800,000 00	320,038 19	10,966,886 51	
Dépenses des exercices clos	37,375 39	37,375 39	//	37,375 39	37,375 39	//	//	//	37,375 39	
	10,524,300 09	8,709,701 60	2,294,560 30	11,004,261 90	8,053,255 96	2,951,005 94	800,000 00	320,038 19	11,004,261 90	
							479,961 81			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 261.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
Administration centrale. (Personnel.)	1,368,600 00	1,379,641 53	958 47	1,380,600 00	1,369,363 40	11,236 60	12,000 00	"	1,380,600 00	
——— (Matériel)	238,000 00	167,167 69	70,832 31	238,000 00	166,381 25	71,618 75	"	"	238,000 00	
Frais généraux d'impressions	140,000 00	87,605 36	52,394 64	140,000 00	87,055 36	52,944 64	"	"	140,000 00	
États-majors	14,895,810 00	14,378,218 54	517,591 46	14,895,810 00	13,387,398 82	1,508,411 18	"	"	14,895,810 00	
Gendarmerie	17,783,374 00	17,562,511 89	60,862 11	17,623,374 00	16,649,320 07	974,053 93	"	160,000	17,623,374 00	
Recrutement	455,000 00	237,015 81	217,984 19	455,000 00	224,991 14	230,008 86	"	"	455,000 00	(a) Les deux chapitres intitulés *fourrages*, et *dépenses accidentelles*, présentent des excédants de payements, montant ensemble à 498,932 fr. 93 cent., qui proviennent de dépenses ordonnancées sur l'exercice 1835, mais qui sont à reporter à la charge du budget de l'exercice 1836.
Justice militaire	262,000 00	196,187 67	65,812 33	262,000 00	192,734 63	69,265 37	"	"	262,000 00	
Solde et entretien des troupes	143,455,006 00	129,618,810 88	11,739,195 12	141,358,006 00	127,531,786 21	13,826,219 79	"	2,097,000	141,358,006 00	
Lits militaires	5,275,000 00	5,397,809 92	360,190 08	5,758,000 00	5,278,651 62	479,348 38	483,000 00	"	5,758,000 00	
Remontes générales	1,747,000 00	1,621,181 38	39,818 62	1,661,000 00	1,600,630 32	60,369 68	"	86,000	1,661,000 00	
Harnachement	349,200 00	29,612 06	148,387 94	178,000 00	27,077 83	150,922 17	"	171,200	178,000 00	
Fourrages	10,49,500 00	21,013,478 69	732,021 31	21,745,500 00	22,240,015 67	"	2,250,000 00	"	21,745,500 00	(b) D'après cette situation provisoire, les crédits complémentaires à accorder, montent à ..... 3,151,000 Et les crédits non consommés par les dépenses, à 3,152,200
Transports généraux	996,000 00	898,119 27	497,880 73	1,396,000 00	899,695 98	496,304 02	400,000 00	"	1,396,000 00	
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	308,640 04	72,359 96	381,000 00	308,212 78	72,787 22	"	"	381,000 00	Excédant de crédit à annuler sur l'ensemble du budget de la guerre pour les services propres à l'exercice 1835, d'accord avec le projet de loi présenté à la Chambre des députés le 14 janvier 1836, sur les suppléments et annulations de crédits de l'exercice 1835 ..... 1,200 00
Matériel de l'artillerie	8,393,000 00	7,160,818 17	1,232,181 83	8,393,000 00	6,821,664 32	1,571,335 68	"	"	8,393,000 00	
Matériel du génie	12,340,000 00	11,534,463 48	805,536 52	12,340,000 00	9,790,783 96	2,549,216 04	"	"	12,340,000 00	
Écoles militaires	1,815,900 00	1,519,258 02	164,641 98	1,683,900 00	1,347,794 47	336,105 53	"	132,000	1,683,900 00	
Dépenses temporaires	5,937,000 00	5,170,917 36	260,082 64	5,431,000 00	4,388,371 78	1,042,628 22	"	506,000	5,431,000 00	
Invalides de la guerre	3,033,000 00	2,856,676 91	176,323 09	3,033,000 00	2,869,386 94	163,613 06	"	"	3,033,000 00	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	1,524,000 00	1,060,036 52	463,963 48	1,524,000 00	1,166,231 36	357,768 64	"	"	1,524,000 00	
Dépenses accidentelles et secrètes	72,000 00	78,000 00	"	78,000 00	82,417 26	"	6,000 00	"	78,000 00	
	239,956,390 00	222,276,171 19	17,679,018 81	239,955,190 00	216,429,965 17	23,525,224 83	(b) 3,151,000 00	(b) 3,152,200	239,955,190 00	
Dépenses des exercices clos	1,201,780 39	1,201,780 39	"	1,201,780 39	1,201,780 39	"	"	"	1,201,780 39	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	"	70,342 85	83 95	70,426 80	70,342 85	83 95	70,426 80	"	70,426 80	
	241,158,170 39	223,548,294 43	17,679,102 76	241,227,397 19	217,702,088 41	(a) 23,525,308 78	3,221,426 80	3,152,200	241,227,397 19	
							69,226 80			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DE LA MARINE.										
PREMIÈRE PARTIE.										
Personnel.										
Service central. Administration centrale. (Traitements.)	689,100 00	686,538 94	2,561 06	689,100 00	686,380 60	2,719 40	"	"	689,100 00	
Service central. ——— (Frais de bureaux et autres)	174,500 00	144,993 81	29,506 19	174,500 00	140,824 01	33,675 99	"	"	174,500 00	
Service général. Service général de la marine. (Corps et agents entretenus.)	7,643,000 00	7,114,243 64	528,766 36	7,643,010 00	6,652,061 70	990,948 30	"	"	7,643,010 00	
Service général. Solde et entretien des corps organisés à terre, et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	19,733,031 00	14,437,728 55	5,295,302 45	19,733,031 00	12,798,826 91	6,934,204 09	"	"	19,733,031 00	
DEUXIÈME PARTIE.										
Matériel.										
Travaux du matériel naval. (Ports.)	19,762,800 00	16,033,157 54	3,729,642 46	19,762,800 00	14,889,572 38	4,873,227 62	"	"	19,762,800 00	
——— (Établissements hors des ports)	1,765,000 00	1,330,926 73	434,073 27	1,765,000 00	1,178,835 69	586,164 31	"	"	1,765,000 00	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,450,000 00	1,148,997 59	301,002 41	1,450,000 00	1,043,170 60	406,829 40	"	"	1,450,000 00	
——— (Établissements hors des ports.)	675,000 00	452,410 27	222,589 73	675,000 00	423,628 40	251,371 60	"	"	675,000 00	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,941,500 00	3,481,526 19	459,973 81	3,941,500 00	3,089,829 95	851,670 05	"	"	3,941,500 00	
Corps et encouragements scientifiques	729,200 00	555,161 23	174,038 77	729,200 00	489,270 02	239,929 98	"	"	729,200 00	
Affrétements et transports par mer	118,000 00	46,009 23	71,990 77	118,000 00	43,089 17	74,910 83	"	"	118,000 00	
Chiourmes	225,000 00	258,330 11	6,669 89	265,000 00	231,379 01	33,620 99	"	"	265,000 00	
Dépenses diverses	265,300 00	199,143 02	66,156 98	265,300 00	171,203 87	94,096 13	"	"	265,300 00	
TROISIÈME PARTIE.										
Colonies.										
Colonies. Service militaire et subvention au service intérieur	7,170,400 00	6,525,738 20	644,661 80	7,170,400 00	6,332,178 00	838,222 00	"	"	7,170,400 00	
	64,381,841 00	52,414,905 05	11,966,935 95	64,381,841 00	48,170,250 31	16,211,590 69	"	"	64,381,841 00	
Dépenses des exercices clos	488,482 48	488,482 48	"	488,482 48	488,482 48	"	"	"	488,482 48	
——— des exercices périmés, non frappées de déchéance	"	18,111 71	"	18,111 71	16,957 55	1,154 16	18,111 71	"	18,111 71	
	64,870,323 48	52,921,499 24	11,966,935 95	64,888,435 19	48,675,690 34	16,212,744 85	18,111 71	"	64,888,435 19	
							18,111 71			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pag. 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
MINISTÈRE DE FINANCES.										
Cour des comptes	1,149,000 00	1,147,820 30	1,179 70	1,149,000 00	1,147,558 11	1,441 89	//	//	1,149,000 00	
Administration centrale des finances. — Personnel	5,716,500 00	5,643,592 14	52,907 86	5,696,500 00	5,583,423 78	113,076 22	//	20,000 00	5,696,500 00	
Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	812,600 00	587,108 35	275,491 65	812,600 00	499,552 80	313,047 20	//	//	812,600 00	
Monnaies et médailles. — Service des établissements monétaires	282,600 00	236,458 64	46,141 36	282,600 00	216,922 54	65,677 46	//	//	282,600 00	
Cadastre	5,756,662 62	3,645,037 96	2,111,624 66	5,756,662 62	3,270,500 37	2,486,162 25	//	//	5,756,662 62	
Frais de trésorerie	2,786,000 00	1,819,148 74	680,851 26	2,500,000 00	1,819,148 74	680,851 26	//	286,000 00	2,500,000 00	
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,171,000 00	3,888,508 81	1,282,491 19	5,171,000 00	3,888,508 81	1,282,491 19	//	//	5,171,000 00	
Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	972,996 91	7,003 09	980,000 00	903,675 06	76,324 94	//	//	980,000 00	
Indemnité aux incendiés de la ville de Salins	304,628 00	304,628 00	//	304,628 00	293,858 00	10,770 00	//	//	306,628 00	
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	//	11,584 71	415 29	12,000 00	11,584 71	415 29	12,000 00	//	12,000 00	
Cour des pairs	//	31,826 00	//	31,826 00	31,826 00	//	31,826 00	//	31,826 00	
Complément des frais de fonte des espèces duodécimales	//	4,176 04	//	4,176 04	4,176 04	//	4,176 04	//	4,176 04	
	22,958,990 62	18,242,886 60	4,458,106 06	22,700,992 66	17,670,734 96	5,030,257 70	48,002 04	306,000 00	22,700,992 66	
Dépenses des exercices clos	1,106,221 00	1,106,221 00	//	1,106,221 00	1,106,221 00	//	//	//	1,106,221 00	
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	//	178 76	132,278 95	132,457 71	178 76	132,278 95	132,457 71	//	132,457 71	
	24,065,211 62	19,349,286 36	4,590,385 01	23,939,671 37	18,777,134 72	5,162,536 65	180,459 75	306,000 00	23,939,671 37	
							125,540 25			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
Service administratif dans les départements	3,838,634 51	3,265,460 71	658,413 80	3,923,874 51	3,134,116 79	789,757 72	85,240 00	//	3,923,874 51	
Frais de perception dans les départements	11,276,423 18	9,243,235 39	2,053,187 79	11,296,423 18	9,002,894 20	2,293,528 98	20,000 00	//	11,296,423 18	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.										
Service administratif et de perception dans les départements	9,276,800 00	9,434,656 79	247,143 21	9,681,800 00	9,434,656 79	247,143 21	405,000 00	//	9,681,800 00	
Timbre	770,950 00	732,553 39	88,396 61	820,950 00	728,880 64	92,069 36	50,000 00	//	820,950 00	
FORÊTS.										
Service administratif et de surveillance dans les départements	3,029,500 00	2,549,611 07	464,888 93	3,014,500 00	2,108,567 05	905,932 95	//	15,000 00	3,014,500 00	
Avances recouvrables. (Frais divers communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	499,000 00	358,076 76	160,923 24	519,000 00	220,965 46	298,034 54	20,000 00	//	519,000 00	
Frais pour l'aliénation des bois de l'État	90,000 00	31,927 99	13,072 01	45,000 00	27,124 37	17,875 63	//	45,000 00	45,000 00	
DOUANES.										
Service administratif et de perception dans les départements	23,157,648 00	21,083,536 69	2,159,859 37	23,243,396 06	20,591,768 30	2,651,627 76	85,748 06	//	23,243,396 06	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	19,889,200 00	18,299,924 89	1,829,875 11	20,129,800 00	18,167,656 94	1,962,143 06	240,600 00	//	20,129,800 00	
Poudres à feu	2,158,800 00	1,842,968 06	450,331 94	2,293,300 00	1,825,687 40	467,612 60	134,500 00	//	2,293,300 00	
TABACS.										
Exploitation des tabacs	20,913,000 00	20,784,912 30	128,087 70	20,913,000 00	20,433,644 47	479,355 53	//	//	20,913,000 00	
POSTES.										
Service administratif et de perception dans les départements	9,190,050 00	8,611,755 40	568,534 88	9,180,290 28	8,561,782 27	618,508 01	//	9,759 72	9,180,290 28	
Transport des dépêches	9,171,995 00	7,912,300 53	1,324,708 74	9,237,009 27	7,751,448 02	1,485,561 25	65,014 27	//	9,237,009 27	
Établisssement de paquebots à vapeur dans la Méditerranée	3,000,000 00	9,837 28	2,990,162 72	3,000,000 00	9,753 95	2,990,246 05	//	//	3,000,000 00	
LOTERIE.										
Service administratif dans les départements	301,675 00	247,067 45	7,932 55	255,000 00	246,604 89	8,395 11	//	46,675 00	255,000 00	
Frais de perception. (Remises aux receveurs.)	1,500,000 00	1,207,188 42	//	1,207,188 47	1,207,188 42	//	//	292,811 58	1,207,188 42	
Salines et mines de sel	168,000 00	110,073 49	49,426 51	159,500 00	83,809 07	75,690 93	//	8,500 00	159,500 00	
	118,231,675 69	105,725,086 61	13,194,945 11	118,920,031 72	103,536,549 03	15,383,482 69	1,106,102 33	417,746 30	118,920,031 72	
							688,356 03			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (Voir pages 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET NON-VALEURS ET PRIMES.											
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	30,421,571 06	112,251 16	1,967,435 54	2,079,686 70	112,251 16	1,967,435 54	//	//	30,421,571 06	
	——— de la taxe additionnelle des bois des communes		872 29	362 38	1,234 67	872 29	362 38				
	——— des portes et fenêtres		137,956 15	511,280 12	649,236 27	137,956 15	511,280 12				
	——— des patentes et attrib. aux communes		616,833 16	2,657,396 78	3,274,229 94	616,833 16	2,657,396 78				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,622,038 70	1,772 99	1,623,811 69	1,622,038 70	1,772 99				
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		16,166,379 48	3,017,844 28	19,184,223 76	16,166,379 48	3,017,844 28				
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes		239,528 29	//	239,528 29	239,528 29					
	Idem sur les dépenses de l'instruction primaire		2,756,163 24	613,456 50	3,369,619 74	2,756,163 24	613,456 50				
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits.	de l'enregistrement et des domaines	2,258,000 00	1,326,574 53	//	1,326,574 53	1,326,574 53	//	//	350,000 00	1,908,000 00	
	des forêts		7,093 60	17,906 40	25,000 00	5,175 24	19,824 76				
	des douanes		181,487 55	8,512 45	190,000 00	167,627 40	22,372 60				
	des contributions indirectes		63,829 48	28,170 52	92,000 00	61,237 28	30,762 72				
	des postes		11,603 53	4,396 47	16,000 00	11,603 53	4,396 47				
	divers		169,659 04	88,766 [illegible]3	258,425 47	170,128 93	88,296 54				
Restitutions de produits d'amendes et confiscations	de l'enregistrement	3,445,664 61	1,006,982 09	//	1,006,982 09	1,006,982 09	//	2,982 09	//	3,448,646 70	
	des douanes		1,332,614 49	79,307 47	1,411,921 96	1,311,167 83	100,754 13				
	des contributions indirectes		935,997 73	85,744 92	1,021,742 65	935,953 84	85,788 81				
	des postes		6,197 20	1,802 80	8,000 00	6,066 60	1,933 40				
Primes à l'exportation des marchandises		7,000,000 00	6,761,665 20	2,975,056 80	9,736,722 00	6,608,308 09	3,128,413 91	2,736,722 00	//	9,736,722 00	
Escompte sur le droit de consommation des sels		2,200,000 00	2,174,431 24	25,568 76	2,200,000 00	2,174,431 24	25,568 76	//	//	2,200,000 00	
		45,325,235 67	35,630,158 15	12,084,781 61	47,714,939 76	35,437,279 07	12,277,660 69	2,739,704 09	350,000 00	47,714,939 76	
								2,389,704 09			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (Voir pages 219 à 221.)	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			SUR	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES		RESTE À PAYER	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	pour les dépenses propres à l'exercice 1835.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	pour solder les dépenses.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1835.	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
Dette publique	340,719,543 34	311,757,006 19	17,401,781 70	329,158,787 89	291,027,309 89	"	291,027,309 89	38,131,478 00	3,385,531 79	14,946,287 24	329,158,787 89	(a) Crédits alloués par le budget : Loi du 23 mai 1834 ..... 1,009,008,531 00 A déduire pour rectifications dont les motifs sont expliqués pages 215 et 221, à 173,237 00 1,008,835,294 00 Loi du 24 mai 1834 ..... 9,767,700 00 1,018,602,994 00
Dotations	17,162,300 00	17,223,238 10	"	17,223,238 10	17,223,238 10	"	17,223,238 10	"	60,938 10	"	17,223,238 10	
Ministère de la justice et des cultes	53,153,228 42	47,263,663 39	6,727,793 64	53,991,457 03	42,886,225 73	105,113 52	42,991,339 25	11,000,117 78	883,561 10	45,332 49	53,991,457 03	
——— des affaires étrangères	7,379,867 57	5,511,488 16	1,461,978 91	6,973,467 07	5,263,152 10	49,167 57	5,312,319 67	1,661,147 40	"	406,400 50	6,973,467 07	Crédits accordés par diverses lois spéciales 14,643,850 15
——— de l'instruction publique	13,072,793 99	10,258,535 49	2,894,258 50	13,152,793 99	9,480,340 00	1,519 79	9,481,859 79	3,670,934 20	80,000 00	"	13,152,793 99	Crédits résultant de la plus-value de ressources attribuées à des dépenses spéciales 4,507,004 43
——— de l'intérieur	110,876,348 34	85,832,928 17	24,300,119 23	110,133,047 40	77,349,984 19	229,922 42	77,579,906 61	32,553,140 79	126,699 06	870,000 00	110,133,047 40	Crédits reportés des exercices 1833 et 1834. (Fonds départementaux) 5,607,234 01
——— du commerce	10,524,300 09	8,709,701 60	2,294,560 30	11,004,261 90	8,015,880 57	37,375 39	8,053,255 96	2,951,005 94	800,000 00	320,038 19	11,004,261 90	Crédits pour dépenses des exercices clos, payées pendant l'année 1835 ..... 3,177,916 01
——— de la guerre	241,158,170 39	223,548,294 43	17,679,102 76	241,227,397 19	216,429,965 17	1,272,123 24	217,702,088 41	23,525,308 78	3,221,426 80	3,152,200 00	241,227,397 19	1,046,538,998 60
——— de la marine	64,870,323 48	52,921,499 24	11,966,935 95	64,888,435 19	48,170,250 31	505,440 03	48,675,690 34	16,212,744 85	18,111 71	"	64,888,435 19	(b) Les dépenses des exercices clos faisant partie des restes à payer, arrêtés par les lois de règlement et pour lesquelles les crédits se forment d'après le montant des payements effectués, sont comprises dans cette somme pour celle ci-dessus, de 3,177,916 01
——— des finances	24,065,211 62	19,349,286 36	4,590,385 01	23,939,671 37	17,670,734 96	1,106,399 76	18,777,134 72	5,162,536 65	180,459 75	306,000 00	23,939,671 37	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	118,231,675 69	105,725,086 61	13,194,945 11	118,920,031 72	103,536,549 03	"	103,536,549 03	15,383,482 69	1,106,102 33	417,746 30	118,920,031 72	Le surplus représente les payements faits à titre de *dépenses d'exercices périmés, non frappées de déchéance*, et pour lesquelles des crédits supplémentaires ont dû être demandés aux Chambres sur le budget de l'exercice 1835 .. 129,145 71
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	45,325,235 67	35,630,158 15	12,084,781 61	47,714,939 76	35,437,279 07	"	35,437,279 07	12,277,660 69	2,739,704 09	350,000 00	47,714,939 76	
	(a) 1,046,538,998 60	923,730,885 89	114,596,642 72	1,038,327,528 61	872,490,909 12	(b) 3,307,061 72	875,797,970 84	162,529,557 77	12,602,534 73	20,814,004 72	1,038,327,528 61	SOMME PAREILLE. 3,307,061 72
									8,211,469 99			

Résultat général du Budget de l'Exercice 1835.

Les produits recouvrés ou restant à réaliser sur les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1835 s'élèvent à	1,049,797,941f 78c
Les dépenses ordinaires et extraordinaires devant être de	1,038,327,528 61
L'ensemble du budget de l'exercice 1835 présente un excédant probable de recette de	11,470,413 17
Lequel s'accroîtra du prélèvement que le projet de loi de règlement du budget de 1834 propose d'effectuer sur les ressources disponibles de ce dernier exercice, ci	3,439,099 78
Et s'élèvera par conséquent à	14,909,512 95

L'excédant de recette de 14,909,512f 95c se reproduit ainsi qu'il suit par la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1835, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à l'époque de sa clôture,

SAVOIR :

Recettes réalisées, y compris les fonds restés disponibles sur l'exercice 1834	993,855,916 27
Payements effectués	875,797,970 84
Excédant de recette au 1er janvier 1836	118,057,945 43
Reste à recouvrer sur les produits constatés	59,381,125 29
ENSEMBLE	177,439,070 72
Reste à payer pour solder les dépenses probables de l'exercice	162,529,557 77
EXCÉDANT de recette égal à celui qui est établi ci-dessus	14,909,512 95

BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1836.

BUDGET DE L'EXERCICE 1836.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er Janvier 1836.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Boissons et droit de fabrication des bières	11,342 17	11,342 17	"
Diverses taxes indirectes	8,735 57	8,735 57	"
	20,077 74	20,077 74	"
Produits divers. (Produit de la rente de l'Inde.)	895,472 30	895,472 30	"
FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1834.			
	915,550 04	915,550 04	"
Recette à l'exercice 1836 des fonds non employés au 31 décembre 1835, sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1834	6,349,047 28	6,349,047 28	"
	7,264,597 32	7,264,597 32	"

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.			DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
GUERRE	Solde et abonnements payables comme la solde		15,233 90	15,233 90	"
MARINE	Service général de la marine		69,148 99	67,146 89	2,002 10
	Solde et entretien des corps organisés. (Solde à la mer)		133,250 53	(a) 118,058 48	15,192 05
	Dépenses diverses		2,976 28	"	2,976 28
	Colonies	Services militaires	1,982,553 91	(b)1,982,028 49	525 42
		Subvention au service intérieur	271,012 50	(b) 271,012 50	"
REMBOURSEMENTS et restitutions.	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)		1,115,238 56	1,115,238 56	"
			3,589,414 67	3,568,718 82	20,695 85

(a) Payements faits par avance conformément aux règlements sur la solde des équipages des bâtiments expéditionnaires.

(b) Envois faits par anticipation, pendant les derniers mois de 1835, des fonds destinés aux services des colonies, afin qu'ils puissent parvenir, à l'ouverture de l'exercice, sur les points où ils doivent être employés.

BUDGET ANNEXE

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

(Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

NOTE

Sur le Budget annexe du Ministère de l'Intérieur.

Une loi du 27 juin 1833 a ouvert au ministre de l'intérieur (1), pour l'exécution de divers travaux publics à continuer ou à entreprendre, des crédits montant ensemble à 93,240,000 francs, et qui ont été répartis ainsi qu'il suit :

Achèvement des monuments de la capitale	17,240,000f
Travaux de canalisation	44,000,000
Achèvement des lacunes des routes royales	15,000,000
Entretien des routes royales	2,000,000
Exécution de routes stratégiques dans l'Ouest	12,000,000
Achèvement des phares et fanaux	2,500,000
Études de chemins de fer	500,000
TOTAL	93,240,000

D'après les dispositions de cette loi, les fonds à mettre chaque année, sur ces crédits, à la disposition du ministre de l'intérieur, sont l'objet d'un budget spécial annexé au budget général de ce ministère, et la portion des crédits qui n'a pas été consommée à la fin d'un exercice est reportée à l'exercice suivant, sans toutefois que la limite des crédits spéciaux puisse être dépassée.

En même temps, le ministre des finances a été autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaire pour réaliser le capital de 93,240,000 francs.

Sur les crédits ci-dessus, la loi du 27 juin 1833, article 18, a mis de suite à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 10 millions pour l'exercice 1833. Il a été accordé depuis, au même ministre, sur l'exercice 1834, par la loi de finances du 28 juin 1833, 38,500,000 francs; sur l'exercice 1835, par la loi de finances du 23 mai 1834, 27,590,000 francs, et sur l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835, 14,300,000 francs. Quant au surplus de 2,850,000 francs, le projet de loi pour le budget de 1837 propose de le rattacher à ce dernier exercice.

Indépendamment de la somme de 93,240,000 francs, une autre loi spéciale, du 3 juin 1834, a ouvert, pour la construction d'un pont sur la Vilaine, un crédit de 715,000 francs dont l'emploi et la réalisation doivent avoir lieu suivant les règles posées par la loi du 27 juin 1833. Sur ce nouveau crédit, 100,000 francs ont été affectés à l'exercice 1834, et 400,000 francs à l'exercice 1835; les 215,000 fr. restants l'ont été à l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835.

Les rentes mises à la disposition du ministre des finances, pour la réalisation de ces crédits spéciaux, montant ensemble à 93,955,000 francs, n'ont pas été négociées; d'après les dispositions de la loi du 17 août 1835, portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1836, cette réalisation a dû s'opérer au moyen de la consolidation de la réserve en bons du trésor affectée à l'amortissement des rentes,

(1) Les différentes dispositions de la loi du 27 juin 1833, qui concernaient le ministère du commerce et des travaux publics, alors existants, sont depuis devenues applicables au nouveau ministère de l'intérieur créé par l'ordonnance royale du 4 avril 1834.

dont le produit, après avoir rempli les découverts des budgets des exercices 1832 et 1833, sera imputé sur le fonds spécial des travaux publics. Au 1er janvier 1836, la consolidation a fait rentrer au trésor une somme de 116,008,347 fr. 25 cent. (voir pages 420 et 421), qui a encore laissé sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833, un reste à recouvrer de 45,411,092 francs 75 centimes; en sorte qu'il n'a été constaté aucune recette pour le service spécial des travaux publics. D'après la marche de la consolidation de la réserve des rentes, les fonds affectés à ces dépenses ne seront réalisés que dans le courant des années 1836, 1837 et 1838.

L'article 19 de la loi du 27 juin 1833 porte qu'il sera rendu aux chambres un compte spécial de la situation des travaux exécutés en vertu de ladite loi, ainsi que des sommes dépensées, et que ce compte rappellera les allocations faites précédemment pour les mêmes objets.

Deux documents de nature différente étaient à mettre sous les yeux des chambres, pour leur rendre compte de l'exécution de cette loi :

1° Le compte administratif des travaux exécutés, contenant toutes les indications relatives à l'emploi des crédits qui leur ont été affectés : il est publié par les soins du ministre de l'intérieur, qui a seul le devoir et les moyens de l'établir, comme ordonnateur des dépenses que la loi précitée a autorisées.

2° Un compte des ressources réalisées et employées par le trésor public, pour ces mêmes dépenses : il est rendu par le ministre des finances chargé de la réalisation de ces ressources et de l'acquittement des dépenses ordonnancées par le ministre de l'intérieur.

Ce dernier compte est placé à la suite de la présente note. Il est divisé en trois parties :

Situation des ressources au 1er janvier 1836;

Situation générale des crédits à la même époque;

Comptes des dépenses autorisées sur les exercices 1833, 1834 et 1835.

La première partie est destinée à faire connaître la nature et le montant des ressources accordées, et leur réalisation. Aucune recette n'ayant encore eu lieu sur ces ressources, le tableau rappelle seulement les articles des lois qui les ont créées et l'avance momentanée dans la quelle s'est constitué le trésor public, par les payements qu'il a déjà effectués.

Dans la seconde partie, on indique, par chapitre spécial de dépense, les crédits qu'ont ouverts les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, la portion qui en a été assignée aux travaux à exécuter pendant les exercices 1833, 1834, 1835 et 1836, dont les budgets sont votés par les chambres, et celle que les budgets des exercices subséquents pourront encore avoir à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur.

Enfin la dernière partie du tableau, consacrée aux opérations des exercices 1833, 1834 et 1835, énonce, également par chapitre spécial, les crédits ouverts, les dépenses constatées, les payements effectués et les résultats qui se déduisent de la comparaison de ces divers termes.

Un compte semblable a déjà été publié par le ministre des finances pour les années 1833 et 1834, et continuera de l'être jusqu'à l'entière exécution des lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834; les opérations de l'année courante y sont rattachées à celles des gestions antérieures, en distinguant les unes et les autres par exercice; il complète les informations administratives du ministère de l'intérieur, et sert de base aux dispositions dont le budget annexe de ce département ministériel est devenu l'objet dans les lois de règlement de chaque exercice, depuis 1833.

BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Situation des Ressources au 1er Janvier 1836.

NATURE DES RESSOURCES.	RESSOURCES ACCORDÉES.	RESSOURCES RÉALISÉES.	RESTE À RÉALISER.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, antérieurement au 1er janvier 1835.	pendant l'année 1835.	TOTAL au 1er janv. 1836.	EXCÉDANT DE PAYEMENTS sur les ressources réalisées.	OBSERVATIONS.
Crédit en rentes accordé au ministre des finances par l'article 15 de la loi du 27 juin 1833...	93,240,000	"	93,240,000	27,154,049 87	28,608,582 47	55,762,632 34	55,762,632 34	(A) Ces payements ont été effectués, sur l'exercice 1833, pour..... 5,078,609 73
Crédit de même nature accordé par l'article 1er de la loi du 3 juin 1834.....	715,000	"	715,000	"	3,964 51	3,964 51	3,964 51	sur l'exercice 1834, pour..... 31,214,183 52
								sur l'exercice 1835, pour..... 19,473,803 60
TOTAUX.....	93,955,000	"	93,955,000	27,154,049 87	28,612,546 98	(A) 55,766,596 85	55,766,596 85	55,766,596 85

Situation générale des Crédits au 1er Janvier 1836.

AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 27 juin 1833.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 3 juin 1834.	CRÉDITS MIS A LA DISPOSITION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, sur l'exercice 1833. (*Loi du 27 juin 1833.*)	sur l'exercice 1834. (*Lois des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	sur l'exercice 1835. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	sur l'exercice 1836. (*Loi du 17 août 1835.*)	TOTAL.	RESTE POUR CRÉDITS à mettre à la disposition du ministre.	OBSERVATIONS.
Achèvement des monuments de la capitale.....	17,240,000	"	5,750,000	8,000,000	3,490,000	"	17,240,000	"	
Travaux de canalisation.....	44,000,000	"	"	20,000,000	15,000,000	9,000,000	44,000,000	"	
Achèvement des lacunes des routes royales.....	15,000,000	"	2,000,000	6,000,000	5,000,000	2,000,000	15,000,000	"	
Entretien des routes royales.....	2,000,000	"	1,000,000	1,000,000	"	"	2,000,000	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest.....	12,000,000	"	500,000	2,500,000	3,500,000	3,000,000	9,500,000	2,500,000	
Achèvement des phares et fanaux.....	2,500,000	"	500,000	750,000	600,000	300,000	2,150,000	350,000	
Études de chemins de fer.....	500,000	"	250,000	250,000	"	"	500,000	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).	"	715,000	"	100,000	400,000	215,000	715,000	"	
TOTAUX.....	93,240,000	715,000	10,000,000	38,600,000	27,990,000	14,515,000	91,105,000	2,850,000	
	93,955,000						93,955,000		

Suite du BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Loi du 27 juin 1833.*)	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Achèvement des monuments de la capitale	5,750,000 00	2,313,281 02	2,313,281 02	"	3,436,718 98	
Travaux de canalisation	"	"	"	"	"	
Achèvement des lacunes des routes royales	2,000,000 00	1,494,998 66	1,494,998 66	"	505,001 34	
Entretien des routes royales	1,000,000 00	989,175 51	989,175 51	"	10,824 49	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	500,000 00	52,751 77	52,751 77	"	447,248 23	
Achèvement des phares et fanaux	500,000 00	125,802 20	125,802 20	"	374,197 80	
Études de chemins de fer	250,000 00	102,600 57	102,600 57	"	147,399 43	
	10,000,000 00	5,078,609 73	5,078,609 73	"	4,921,390 27	

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*L. des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1833.	TOTAL DES CRÉDITS.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1836.	RESTE À PAYER sur les dépenses.	CRÉDITS DISPONIBLES à reporter à l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Achèvement des monuments de la capitale	8,000,000	3,436,718 98	11,436,718 98	7,078,888 98	4,972,724 87	2,106,164 11	7,078,888 98	"	4,357,830 00	
Travaux de canalisation	20,000,000	"	20,000,000 00	15,260,083 77	11,281,191 98	3,978,891 79	15,260,083 77	"	4,739,916 23	
Achèvement des lacunes des routes royales	6,000,000	505,001 34	6,505,001 34	5,613,342 63	3,883,358 75	1,729,983 88	5,613,342 63		891,658 71	
Entretien des routes royales	1,000,000	10,824 49	1,010,824 49	1,010,195 39	455,035 73	555,159 66	1,010,195 89	"	629 10	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	2,500,000	447,248 23	2,947,248 23	1,805,452 42	1,171,083 09	634,369 33	1,805,452 42	"	1,141,795 81	
Achèvement des phares et fanaux	750,000	374,197 80	1,124,197 80	168,445 55	65,195 22	103,250 33	168,445 55	"	955,752 25	
Études de chemins de fer	250,000	147,399 43	397,399 43	277,774 78	246,850 50	30,924 28	277,774 78		119,624 65	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).	100,000	"	100,000 00	"	"	"	"	"	100,000 00	
	38,600,000	4,921,390 27	43,521,390 27	31,214,183 52	22,075,440 14	9,138,742 38	31,214,183 52	"	12,307,206 75	

Suite du BUDGET ANNEXE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Situation provisoire des Dépenses autorisées sur l'exercice 1835.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1834.	TOTAL des CRÉDITS.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses.	CRÉDITS DISPONIBLES qui seront à reporter à l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Achèvement des monuments de la capitale	3,490,000 00	4,357,830 00	7,847,830 00	7,847,830 00	3,390,750 61	4,457,079 39	"	
Travaux de canalisation	15,000,000 00	4,739,916 23	19,739,916 23	19,739,916 23	8,154,064 55	11,585,851 68	"	
Achèvement des lacunes des routes royales	5,000,000 00	891,658 71	5,891,658 71	5,891,658 71	3,734,371 89	2,157,286 82	"	
Entretien des routes royales	"	629 10	629 10	629 10	"	629 10	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	3,500,000 00	1,141,795 81	4,641,795 81	4,641,795 81	3,766,340 92	875,454 89	"	
Achèvement des phares et fanaux	600,000 00	955,752 25	1,555,752 25	1,555,752 25	332,621 75	1,223,130 50	"	
Etudes de chemins de fer	"	119,624 65	119,624 65	119,624 65	91,689 37	27,935 28	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	400,000 00	100,000 00	500,000 00	500,000 00	3,964 51	496,035 49	"	
	27,990,000 00	12,307,206 75	40,297,206 75	40,297,206 75	19,473,803 60	20,823,403 15	"	

Développement, par article, du Chapitre 1er du Budget annexe: Achèvement des Monuments de la Capitale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS sur l'exercice 1833.	CRÉDITS ACCORDÉS sur l'exercice 1834, employés sur l'exercice 1834.	CRÉDITS ACCORDÉS sur l'exercice 1834, reportés à l'exercice 1835.	CRÉDITS ACCORDÉS sur l'exercice 1835.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1833.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1834.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Arc de triomphe de l'Etoile	164,819 39	940,712 49	864,468 12	100,000 00	2,070,000 00	164,819 39	940,712 49	449,552 45	1,555,084 33	514,915 67	
Eglise de la Madeleine	745,298 75	842,477 39	333,519 84	600,000 00	2,521,295 98	745,298 75	842,477 39	497,460 20	2,085,236 34	436,059 64	
Panthéon	334,808 36	445,059 63	220,132 01	400,000 00	1,400,000 00	334,808 36	445,059 63	157,857 60	937,725 59	462,274 41	
Muséum d'Histoire naturelle	95,572 07	1,385,267 31	519,160 62	400,000 00	2,400,000 00	95,572 07	1,385,267 31	497,765 65	1,978,605 03	421,394 97	
Eglise de Saint-Denis	191,346 66	487,357 36	"	750,000 00	1,428,704 02	191,346 66	487,357 36	306,555 35	985,259 37	443,444 65	
Ecole des Beaux-arts	129,221 52	628,660 49	642,117 99	500,000 00	1,900,000 00	129,221 52	628,660 49	387,024 03	1,144,906 04	755,093 96	
Hôtel du quai d'Orsay	420,190 89	1,845,911 62	633,897 49	550,000 00	3,450,000 00	420,190 89	1,845,911 62	679,276 68	2,945,379 19	504,620 81	
Monument de juillet, place de la Bastille	"	35,632 60	664,367 40	"	700,000 00	"	35,632 60	119,220 75	154,853 35	545,146 65	
Chambre des députés	145,454 13	124,545 87	"	"	270,000 00	145,454 13	124,545 87	"	270,000 00	"	
Institution des sourds-muets	"	79,995 87	4 13	70,000 00	150,000 00	"	79,995 87	45,948 90	125,944 77	24,055 23	
Collége de France	56,566 40	211,550 29	261,883 31	120,000 00	650,000 00	56,566 40	211,550 29	202,215 51	470,332 20	179,667 80	
Pont de la Concorde et placement des obélisques	30,002 85	51,718 06	218,279 09	"	300,000 00	30,002 85	51,718 06	47,873 49	129,594 40	170,405 60	
	2,313,281 02	7,078,888 98	4,357,830 00	3,490,000 00	17,240,000 00	2,313,281 02	7,078,888 98	3,390,750 61	12,782,920 61	4,457,079 39	

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1836.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1836. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1835 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1835, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1836.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1836; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les fonds spéciaux, considérés sous le rapport du service intermédiaire de trésorerie qu'exige leur exécution.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1836, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances,

Caissier central du trésor public		61,737,124f 54c
Receveurs généraux		26,720,958 56
Payeurs du trésor		2,832,886 87
Receveurs des revenus indirects		6,581,210 13
Trésorier de l'armée d'Afrique		5,721,640 44
Directeurs de la fabrication des monnaies.	numéraire	642,800 62
	matières à fabriquer	982,617 62
Fonds en route		18,602,401 13
A reporter		123,821,639 91

Report		123,821,639f 91c
Avances pour divers services	1,247,979f 86c	7,391,786 76
Créances administratives	1,679,325 04	
Débets et créances litigieuses	965,634 34	
Compte à régler avec le trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'actif		131,213,426 67

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Fonds reçus de la banque en compte courant		16,666,984 74
Bons du trésor émis contre espèces	44,947,403 80	73,002,471 77
——— remis à la caisse d'amortissement	12,805,400 83	
Traites et mandats émis par le caissier du trésor	8,567,391 56	
Idem . . . par les comptables extérieurs	6,682,275 58	
Fonds des correspondants du trésor		206,128,587 11
Idem . . . des comptables des finances		7,812,296 76
Fonds particuliers des receveurs généraux	47,840,928 62	48,982,239 03
Idem . . . de divers comptables	1,141,310 41	
TOTAL des effets à payer et des créances passives		352,592,579 41

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle dont les recettes réalisées, ou constatées, sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excédaient au 1er janvier 1836, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget de l'exercice 1834	3,439,099 78	135,233,725 64
——— 1835	114,618,845 65	
——— 1836	3,695,888 50	
Service spécial des canaux et autres travaux soumissionnés	524,820 46	
——— des cautionnements en numéraire (capitaux)	11,853,585 70	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	1,101,485 55	
TOTAL du passif de l'administration des finances		487,826,305 05
Ce dernier résultat rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		131,213,426 67
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de		356,612,878 38

laquelle représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1836, savoir :

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	73,689,888 68
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,385,522 12	
A reporter		73,689,888 68

Report		73,689,888f 68c
Créance du gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 et 1824		47,567,047 00
Avances du trésor sur les budgets des exercices ci-après, qui ont été réglés avec des insuffisances de ressources :		
Budget de l'exercice 1827	32,016,283f	120,372,337 00
——— 1830	63,346,061	
——— 1832	25,009,993	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	641,611 00
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements		13,164,305 10
Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées par les lois de finances, savoir :		
Au budget de l'exercice 1833	45,411,092f 75c	101,177,689 60
Au budget spécial des travaux publics	55,766,596 85	
TOTAL du découvert du trésor au 1er janvier 1836		356,612,878 38

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 352,592,579f 41c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède	356,612,878f 38c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	7,391,786 76
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, ci	123,821,639 91
ENSEMBLE	487,826,305 05
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants et sur les fonds spéciaux	135,233,725 64
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	352,592,579 41

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les in-

térêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à.. 352,592,579f 41c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 27,912,482f 89c,
pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor..... 27,912,482 89

En sorte qu'au 1er janvier 1836 la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à..... 324,680,096 52

D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1835, de..... 461,047,641f 36c

Pendant l'année 1835 elle a éprouvé, sur les articles ci-après, une diminution de 133,718,223f 82c, savoir :

Bons du trésor négociés à divers.....	111,250,175f 30c	
——— remis à la caisse d'amortissement.....	67,791,063 07	
Traites et mandats.....	1,398,708 13	
Avances de divers comptables.....	21,069,340 39	
	201,509,286 89	

et une augmentation de 65,141,742 fr 5 cent., savoir :

Fonds reçus de la banque.....	16,666,984f 74c	65,141,742 05	
Comptes courants et fonds en dépôts....	48,474,757 31		
EXCÉDANT des diminutions.....		136,367,544 84	136,367,544 84

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève au 1er janvier 1836, à..... 324,680,096 52

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Fonds reçus de la banque en compte courant.....			16,666,984 74
Bons du trésor négociés à divers.....	44,947,403f 80c	73,002,471 77	
——— remis à la caisse d'amortissement.....	12,805,400 83		
Traites et mandats.....	15,249,667 14		
Comptes courants et fonds en dépôt.....			205,068,917 72
Avances des receveurs généraux.....	29,856,074f 98c	29,941,722 29	
Avances de divers comptables.....	85,647 31		
			324,680,096 52

Un dernier tableau fait connaître le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

Résumé des avances du Trésor au 1er Janvier 1836.

Les avances, dont le trésor se trouvait à découvert au 1er janvier 1836, sur le service des budgets, soit que la législature ne leur ait affecté aucun moyen de remboursement, ou qu'elles soient seulement garanties par des gages d'une réalisation plus ou moins éloignée, s'élevaient, comme on l'a dit, à.. 356,612,878f

Mais, pour connaître la consistance réelle des avances auxquelles les budgets n'ont pas pourvu, et qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, il faut ajouter à la somme de 356,612,878 francs, représentant uniquement les dépenses payées au 1er janvier 1836, celles qui restent à faire ultérieurement pour solder les engagements pris par l'État; ces dernières dépenses s'élèvent à..... 7,413,542

La situation du trésor, envisagée sous ce point de vue, présente donc au 1er janvier 1836, un découvert total qui se compose des articles détaillés ci-après, de..... 364,026,420

1° DÉFICITS SUR LES EXERCICES 1832 ET ANTÉRIEURS.

Service antérieur au 1er avril 1814. Ce déficit, dont le tableau, page 312 du compte des finances de 1832, fait connaître l'origine et les variations, s'élevait primitivement à 90,304,367 francs. Les fonds accordés en 1818 par la loi du 25 mars 1817 (23 millions) l'ont réduit à la somme pour laquelle il figure, depuis cette époque, dans la situation générale des finances, ci..... 67,304,367f

Service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France. L'origine de ce déficit est également expliquée dans un développement publié page 313 du compte des finances de 1832. Fixé d'abord à 14,788,135 fr., réduit de 8,404,800 fr. par le crédit que lui a affecté la loi du 31 mars 1822, il s'est augmenté depuis des remboursements faits aux anciens titulaires des départements rétrocédés, ci... 6,385,522

Créance sur le Gouvernement espagnol. Le remboursement de cette créance est garanti à la France par le traité conclu avec l'Espagne le 30 décembre 1828, et aux termes duquel (voir le développement, page 314 du compte de 1832) le gouvernement espagnol s'est engagé à verser, chaque année, un amortissement de 2 pour 0/0, qui doit s'accroître des intérêts de la portion du capital successivement racheté; mais la libération de l'Espagne, quant à cette partie de sa dette envers la France, ne devant se compléter que dans le cours de trente et un ans, le trésor se trouve à découvert, à la fin de chaque année, de la somme restant à recouvrer, laquelle s'élevait, au 1er janvier 1836, à..... 47,567,047

Budget de l'exercice 1827. Ce budget s'est soldé par un excédant de dépense que la loi du 26 juillet 1829 a fixé à 32,016,283 francs, et à l'extinction duquel la législature aura ultérieurement à assigner des ressources spéciales, ci..... 32,016,283

Budget de l'exercice 1830. Le règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1830, a fait ressortir un excédant de dépense de la somme de 63,346,061 fr., à l'extinction duquel il devra être pourvu par des ressources spéciales..... 63,346,061

Budget de l'exercice 1832. D'après la loi de règlement de budget de l'exercice 1832, cet exercice a laissé à la charge du trésor une insuffisance de recette de 25,009,993

A reporter..... 241,629,273

Report..... 241,629,273f

Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. Les payements de cette nature, qui avaient été rattachés au budget des dépenses de l'exercice 1830, mais dont l'imputation n'a pas été maintenue par la législature, constituent à cet égard le trésor en avance d'une somme de..... 371,051

Payements pour l'arriéré de la guerre. Ces payements qui ont été effectués sur les crédits de l'exercice 1832, n'ayant pas été alloués dans le règlement définitif du budget de cet exercice, constituent également, pour le trésor, une avance de..... 270,560

Régularisation des crédits relatifs à la dette viagère du trésor et aux intérêts de cautionnements. Le discours du ministre des finances, pour la proposition de loi relative au règlement définitif du budget de 1832, annonçait, au nombre des causes de la dette flottante, un découvert d'environ 13 millions, provenant des arrérages de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques (semestre au 22 décembre), ainsi que des intérêts de cautionnements, dont le payement s'effectuait chaque année sur les fonds du budget de l'exercice qui suivait celui pendant lequel la dépense avait été constatée. Il était nécessaire de prendre des mesures propres à régulariser cette imputation. D'après les dispositions contenues à cet égard dans le projet de loi pour le règlement du budget de 1834, les payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835, pour les intérêts de cautionnements de l'année 1834, et les arrérages du semestre au 22 décembre de la même année, de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques, ont été retirés du budget du dit exercice 1835, et le montant en a été porté à un compte d'avance dans la situation de l'administration des finances, ci..... 13,164,305

2° PAYEMENTS À EFFECTUER POUR SOLDER DES ENGAGEMENTS PRIS PAR L'ÉTAT.

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816. L'ordonnancement des dépenses de cet arriéré a été clos au 1er juillet 1834, par l'article 11 de la loi du 4 mai 1834. Toutefois le trésor doit encore pourvoir au payement des créances qui seraient à ordonnancer par suite de l'admission des pourvois formés devant le conseil d'état, et pour lesquelles, aux termes de la même loi, des crédits spéciaux devront être demandés aux chambres; l'importance de cette dépense, en capital et en intérêts, ne peut pas encore être appréciée; mais on doit la mentionner ici pour..... *mémoire.*

Arrérages restant à payer sur l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 aux anciens propriétaires dépossédés. Il résulte des développements publiés sur cet article (pages 358 et suivantes) que les ressources nécessaires pour subvenir à l'entier payement de tous les arrérages échus sur chacun des cinquièmes de l'indemnité, ont été portées en recette aux budgets des exercices 1830 et antérieurs. Mais, au 1er janvier 1836, il restait encore des indemnités à fixer, ainsi que des arrérages à payer sur les indemnités liquidées, et la dépense que cette double circonstance doit occasionner au trésor sera d'autant plus considérable qu'elle remontera à des cinquièmes dont les termes se trouvent plus éloignés; et, comme d'exercice en exercice, depuis 1825, les fonds de l'indemnité, non employés à l'époque de la clôture de chacun de ces exercices, n'ont pas

A reporter..... 255,435,189

Report..... 255,435,189f

été reportés, avec la même destination, à l'exercice suivant, il est évident que les budgets antérieurs à 1836 ont légué aux exercices subséquents un arriéré exigible, dont le trésor demeure à découvert au 1er janvier 1836. Cet arriéré s'élève à..... 2,632,628

Des dispositions spéciales ayant pour objet d'accélérer la fixation définitive des liquidations arriérées, sont contenues dans la loi du 14 juin 1835, portant règlement du budget de 1832. Ces dispositions reçoivent chaque jour leur application; et l'on doit présumer pouvoir être bientôt en mesure de clore entièrement cette liquidation.

Dépenses restant à payer sur les exercices clos. Ces dépenses, pour l'apurement desquelles un nouveau régime a été consacré par la loi du 23 mai 1834, et qui sont détaillées dans les tableaux, page 300 et suivantes, s'acquittent sur les fonds des exercices courants, et expriment pour le trésor une dette maintenant dépourvue du gage qui lui avait d'abord été assigné, ci..... 4,780,914

3° AVANCES RÉSULTANT DE RESSOURCES EXTRAORDINAIRES NON ENCORE RÉALISÉES.

Budget de l'exercice 1832. La loi du 21 avril 1832 avait attribué à cet exercice 75 millions de ressources extraordinaires à réaliser en rentes ou en ventes de bois. Sur cette somme le trésor a recouvré, par l'emploi de ces deux moyens (voir page 178 du compte des finances de 1833), celle de 63,842,160f; mais il lui restait à obtenir le complément de 11,157,840f, qui formait un article distinct de créance dans son actif, ci..... 11,157,840f

Budget de l'exercice 1833. Sur les 167 millions de moyens extraordinaires affectés à ce budget, les aliénations de bois de l'État ont procuré au trésor une recette de 16,738,400f. Le surplus de 150,261,600f était à réaliser par lui, et formait aussi un des éléments de l'actif à recouvrer de l'administration des finances..... 150,261,600

Budget spécial des travaux publics. Les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, qui ont ouvert des crédits spéciaux pour divers travaux publics, ont autorisé en même temps le ministre des finances à négocier la somme de rentes nécessaire pour subvenir à l'acquittement des dépenses qui devaient en résulter. Mais aucune portion de cette ressource extraordinaire n'ayant encore été réalisée, le trésor a fait l'avance des payements qui ont été effectués en 1833, 1834 et 1835 pour ce service, et qui s'élèvent à..... 55,766,596

TOTAL..... 217,186,036

Cette avance de 217,166,036f se trouve couverte jusqu'à concurrence d'une somme de 116,008,347f au moyen de la consolidation autorisée par la loi du 17 août 1835, des bons du trésor délivrés à la caisse

A reporter..... 217,186,036 262,848,731

Report.....	217,186,036f	262,848,731f
d'amortissement, au 22 septembre 1835, pour la réserve des rentes dont le cours avait atteint le pair.....	116,008,347	
Au 1er janvier 1836, le trésor est encore en avance, par suite de la non réalisation des ressources extraordinaires susmentionnées, de.....	101,177,689 ci	101,177,689
TOTAL du découvert du trésor sur les services antérieurs au 1er janvier 1836.		364,026,420

Ce découvert se résume ainsi qu'il suit :

Déficits sur les exercices 1832 et antérieurs.....	255,435,189
Payements à effectuer pour solder des engagements pris par l'État.....	7,413,542
Avances résultant de ressources extraordinaires non encore réalisées.....	101,177,689
SOMME ÉGALE.....	364,026,420

La situation de l'administration des finances, au 1er janvier 1836, comprend aussi le résultat, jusqu'à cette époque, des opérations relatives au budget des exercices 1834, 1835 et 1836, ainsi qu'à l'emprunt national au pair ; mais, pour les motifs exprimés ci-après, on n'a pas dû faire mention de ces opérations dans le relevé des articles composant le découvert du trésor.

Budget de l'exercice 1834. Le compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1834 fait ressortir un excédant de recette de 3,439,099f, dont le projet de loi pour le règlement de ce budget propose l'affectation et le transport au budget de l'exercice 1835.

Budget de l'exercice 1835. Le budget de l'exercice 1835 présente, au 1er janvier 1836, un excédant de recettes sur les payements, qui est inscrit dans le passif de la situation générale des finances, pour..... 114,618,845f

D'après la situation provisoire de cet exercice, il restait en outre à recouvrer sur les revenus ordinaires et extraordinaires dudit exercice, constatés en recette au profit du trésor (page 227) une somme de..... 59,381,125

ENSEMBLE..... 173,999,970

En même temps il restait à payer (page 251) sur les dépenses ordinaires et extraordinaires établies à la charge de l'État, et représentant pour lui des dettes exigibles de la part de ses créanciers, une somme de..... 162,529,557

En sorte que, lorsqu'en 1836, les recettes et les payements qui restent à faire auront été effectués, le trésor aura réalisé, sur l'exercice 1835, un excédant probable de recette de 11,470,413

Budget de l'exercice 1836. Les recettes constatées sur cet exercice présentent sur les payements faits par anticipation pour services urgents, un excédant de la somme de 3,695,888f 50c dont le trésor est reliquataire au 1er janvier 1836, mais qui sera immédiatement absorbée par les besoins de cet exercice.

Emprunt national au pair. Les fonds des budgets des exercices courants pourvoient au payement des intérêts de cet emprunt dont la partie convertie en rentes ne devient une dette des budgets que pour les arrérages annuels. Quant à la portion qui, en définitive, se trouvera représentée entre les mains des souscripteurs, par des obligations du trésor, elle exprime, en capital, un remboursement que le trésor aurait à faire ultérieurement, et pour lequel il devrait lui être assigné des ressources ; mais on ne connaîtra le montant de cette dette, qui s'élève, au 1er janvier 1836, à 6,459,400f (voir page 411), qu'à l'échéance des obligations, c'est-à-dire, le 1er juin 1836, parce qu'aux termes de l'article 3 de l'ordonnance royale du 3 avril 1831, la faculté de convertir, à toute époque, leurs obligations en rentes, est conservée aux souscripteurs jusqu'au 31 mai 1836.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1835, les Opérations de l'année 1835, et la Situation au 1er Janvier 1836.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. (Voir le compte de 1834, p. 280 et 281.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835.				SITUATION AU 1er JANVIER 1836. (Voir pages 280 et 281.)		OBSERVATIONS.
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	ACTIF.	PASSIF.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1834	"	(a) 82,980,011f 54c	50,523,391f 44c	130,064,303f 20c	"	79,540,911f 76c	"	3,439,099f 78c	(a) L'excédant de recette de 28,280,010 francs que présentait au 1er janvier 1835 le budget de l'exercice 1833, (voir le compte de l'année 1834, page 281), a été réuni à l'excédant de recette de l'exercice 1834, conformément aux propositions de lois pour le règlement des budgets de ces deux exercices.
Payements sur les crédits de 1835 pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du trésor	"	"	"	13,164,305 10	"	13,164,305 10	13,164,305f 10c	"	
Budget de l'exercice 1835	"	3,030,917 96	982,193,652 58	870,605,724 89	111,587,927f 69c	"	"	114,618,845 65	
——— 1836	"	"	7,264,597 32	3,568,708 82	3,695,888 50	"	"	3,695,888 50	
SERVICES SPÉCIAUX.		86,010,929 50	1,039,981,641 34	1,017,403,042 01	115,283,816 19	92,705,216 86	13,164,305 10	121,753,833 93	
Service spécial des travaux publics. (*Lois des 27 juin 1833 et 8 juin 1834.*)	27,154,049f 87c	"	"	28,612,546f 98c	"	28,612,546 98	55,766,596 85	"	
——— des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	211,015 55	880,000 00	"	313,804 91	"	"	524,820 46	
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	6,976,352 33	17,105,077 58	566,195 09	4,877,233 37	"	"	11,853,585 70	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	1,089,239 97	12,245 58	12,227,844 21	12,245 58	"	"	1,101,485 55	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	27,154,049 87	94,287,537 35	1,057,978,964 50	1,058,809,628 29	120,487,100 05	121,317,763 84	68,930,901 95	135,233,725 64	
Banque de France	9,628,791 72	"	248,863,114 41	222,567,337 95	26,295,776 46	"	"	16,666,984 74	
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	3,256,418 92	"	28,245,161 64	28,881,681 96	"	636,520 32	3,892,939 24	"	
Créances actives. — Avance pour le compte du trésor de la Couronne. (Loi du 2 mars 1832.)	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. — Effets à payer. — Bons royaux émis contre espèces	"	156,197,579 10	83,088,411 60	194,338,586 90	"	111,250,175 30	"	44,947,403 80	
Créances passives. — Effets à payer. — ——— remis à la caisse d'amortissement	"	80,596,463 90	48,217,284 18	116,008,347 25	"	67,791,063 07	"	12,805,400 83	
Créances passives. — Effets à payer. — Traites et mandats émis par le caissier du trésor	"	6,565,167 80	35,279,955 81	33,277,732 05	2,002,223 76	"	"	8,567,391 56	
Créances passives. — Effets à payer. — ——— par les comptables extérieurs	"	10,083,207 47	82,833,734 51	86,234,666 40	"	3,400,931 89	"	6,682,275 58	
Créances passives. — Correspondants du trésor	"	194,486,802 85	403,403,275 05	391,761,490 79	11,641,784 26	"	"	206,128,587 11	
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	6,168,680 72	805,497,713 49	803,854,097 45	1,643,616 04	"	"	7,812,296 76	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	80,841,998 38	482,420,512 83	514,280,272 18	"	31,859,759 35	"	48,982,239 03	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Déficit — sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
Déficit — sur le service des cautionnements (*titulaires des départements séparés de la France*)	6,385,522 12	"	"	"	"	"	6,385,522 12	"	
Créance sur le gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 et 1824	48,509,403 00	"	942,356 00	"	942,356 00	"	47,567,047 00	"	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
——— de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,280,553 00	"	270,560 00	"	270,560 00	"	25,009,993 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	"	"	"	270,560 00	"	270,560 00	270,560 00	"	
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1832	11,157,840 00	"	11,157,840 00	"	11,157,840 00	"	"	"	
Idem à l'exercice 1833	150,261,600 00	"	104,850,507 25	"	104,850,507 25	"	45,411,092 75	"	
	448,170,787 71	629,227,437 57	3,393,049,391 27	3,450,284,401 22	279,291,763 82	336,526,773 77	364,004,665 14	487,826,305 05	
			57,235,009 95		57,235,009 95				
Valeurs de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	181,056,649 86	"					123,821,639 91	"	
	629,227,437 57	629,227,437 57					487,826,305 05	487,826,305 05	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.		NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
128, 129 et 280	Caissier central du trésor public	9,143,569f 80c	52,593,554f 74c	61,737,124f 54c	104,236,621f 16c
	Receveurs généraux des finances	10,524,379 03	16,196,579 53	26,720,958 56	
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	177,558 49	"	177,558 49	
	Receveurs principaux des douanes	2,446,454 06	3,364,433 67	5,810,887 73	
	Receveurs des contributions indirectes	108,184 77	"	108,184 77	
	Directeurs des postes	474,565 28	10,013 86	484,579 14	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	642,800 62	"	642,800 62	
	Payeurs du trésor public.. Service ordinaire	2,026,233 37	3,625 90	2,029,859 27	
	Payeurs du trésor public.. Service spécial à Toulon	803,027 60	"	803,027 60	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	2,413,140 44	3,308,500 00	5,721,640 44	
		28,759,913 46	75,476,707 70	104,236,621 16	
129	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				982,617 62
281	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)				18,602,401 13
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille				123,821,639 91

CRÉANCES ACTIVES.

281	Avances pour divers services	1,247,979f 86c	7,391,786 76
282	Créances administratives	1,679,325 04	
282	Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	965,634 34	
"	Trésor de la couronne. (Compte à régler en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832)	3,498,847 52	
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille et des créances actives		131,213,426 67

DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.

"	Sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	73,689,888f 68c	356,612,878 38
"	Sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,385,522 12		
"	Créance sur le gouvernement espagnol, portée en recette aux budgets des exercices 1823 en 1824		47,567,047 00	
"	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	120,372,337 00	
"	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833)	63,346,061 00		
"	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00		
"	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	641,611 00	
"	Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00		
211	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements		13,164,305 10	
"	Créance restant à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833..	45,411,092 75	101,177,689 60	
261	Avance du trésor pour le service des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	55,766,596 85		
	TOTAL ÉGAL au passif			487,826,305 05

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
"	Banque de France s/c courant avec le trésor				16,666,984 74

EFFETS À PAYER.

142 et 143	Emis par le caissier du trésor.	Bons du trésor émis contre espèces	44,947,403 80	57,752,804 63	66,320,196 19
		——— remis à la caisse d'amortissement	12,805,400 83		
		Traites du caissier du trésor sur lui-même		6,283,660 98	
		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux		2,283,730 58	
	Émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspnts.		6,467,335 04	6,682,275 58
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		135,276 08	
		——— du trésorier de l'armée d'Afrique sur ses préposés		12,176 56	
		——— des préposés du même comptable		42,853 36	
		Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux		24,634 54	
					73,002,471 77

CRÉANCES PASSIVES.

283 et 284	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics L/c de fonds placés au trésor	105,106,962 92	206,128,587 11
		Caisses d'épargne et de prévoyance L/c de fonds placés au trésor	62,688,665 41	
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine L/c de fonds déposés.	11,346,102 20	
		Caisse des invalides de la marine	2,698,874 69	
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	7,662,010 18	
		Divers services publics	6,924,907 46	
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	996,541 50	
		Fonds à rembourser à divers	1,840,098 26	
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,934,527 51	
		Divers correspondants	1,929,896 98	
				262,923,122 90
285	Correspondants des comptables des finances			7,812,296 76
285	Fonds particuliers des comptables des finances...	Receveurs généraux	47,840,928 62	48,982,239 03
		Divers comptables	1,141,310 41	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives			352,592,579 41

BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.

286 et 287	Excédant de recette sur le budget de l'exercice 1834	3,439,099 78	121,753,833 93	135,233,725 64
	——— 1835	114,618,845 65		
	——— 1836	3,695,888 50		
	Fonds disponibles sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés.	524,820 46	13,479,891 71	
	——— sur le service des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	11,853,585 70		
	——— sur le service de la liquidation de l'ancienne liste civile	1,101,485 55		
	TOTAL du passif			487,826,305 05

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier du trésor public.	Effets sur Paris	9,903,497 21	52,593,554 74
	—— en retard de payement	36,954 75	
	Traites de douanes payables à Paris	2,051,454 78	
	———— sur les départements	10,604,620 46	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	19,416,307 56	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	840,025 35	
	———— des salines de l'Est	2,881,746 55	
	———— des acquéreurs des bois de l'État	6,844,505 78	
	Effets provenant du sceau des titres	14,442 30	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	4,833,908 76	16,196,579 53
	—— sur les départements	7,942,272 05	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,066,471 42	
	Traites de douanes sur les départements	21,921 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	57,752 82	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	210,900 00	
	Effets divers	63,353 48	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	306,878 00	3,364,433 67
	———— sur les départements	1,569,142 21	
	———— en souffrance	68,859 44	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,368,980 87	
	Effets divers	50,573 15	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Traites du caissier du trésor	3,600 00	3,625 90
	Effets divers	25 90	
Trésorier de l'armée d'Afrique.	Traites du caissier du trésor	3,264,300 00	3,308,500 00
	Traites pour dépôts de fonds par les corps de troupes	34,200 00	
	Effets divers	10,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		75,476,707 70

Développement des Valeurs en route.

FONDS qui étaient en route au 31 décembre 1834. (Voir page 285 du compte de l'année 1834.)			18,294,456f 93c
ENVOIS faits pendant l'année 1835. (Voir pages 129 et 139)			2,010,591,198 50
TOTAL			2,028,885,655 43
ENVOIS parvenus pendant l'année 1835. (Voir pages 128 et 138)			2,010,283,254 30
Fonds en route au 1er janvier 1836.	Envois des receveurs de l'enregistrement aux receveurs généraux des finances	6,206,728f 95c	18,602,401 13
	—— des receveurs des douanes aux mêmes	964,683 32	
	—— des receveurs des douanes au caissier du trésor	2,130 00	
	—— des receveurs des contributions indirectes aux receveurs généraux	5,209,184 19	
	—— des directeurs des postes aux mêmes	725,474 15	
	—— des receveurs de la loterie aux mêmes	54,556 38	
	—— des receveurs de la loterie au caissier du trésor	79,256 25	
	—— du caissier central du trésor aux receveurs généraux	765,251 87	
	—— des receveurs généraux au caissier du trésor	4,277,534 89	
	———— aux payeurs	250,049 00	
	—— des payeurs du trésor à leurs collègues	5,366 05	
	—— du trésorier de l'armée d'Afrique au caissier du trésor	62,186 08	

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER par NATURE.	SOMMES A RECOUVRER par SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de saisies immobilières	50,354f 09c	177,065 55
	—— frais judiciaires	4,777 19	
	—— frais de régie de l'administration des forêts	13,070 95	
	—— frais relatifs aux domaines et bois engagés	108,572 07	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	266 25	
	—— pour taxe de témoins devant les conseils de discipline de la garde nationale	25 00	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	284,248 07	860,972 84
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	249,077 82	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	5,293 46	
	—— frais de saisies	107,437 42	
	—— parts de saisies	12,361 30	
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	120 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	13,161 03	
	—— remboursement de consignations	16,678 54	
	—— le service de santé	180 00	
	—— le casernement	125 00	
	—— divers services	45,506 99	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	126,783 21	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		170,627 81	170,627 81
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	20,403 50	39,164 91
	—— frais de poursuites	877 25	
	—— divers services	17,824 16	
Avances du trésorier de l'armée d'Afrique. (Service des postes)		148 75	148 75
TOTAL des avances pour divers services			1,247,979 86

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Créances administratives.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.		SOMMES À RECOUVRER.
Avance faite à la ville de Nantes par l'ancienne caisse d'amortissement pour la reconstruction de sa salle de spectacle....		218,492f 22c
Prêt de 10,000 francs fait à la ville d'Elbeuf, sur le crédit de 1,000,000 ouvert au budget de 1831 pour travaux de charité, remboursable par moitié en 1836 et 1837....	10,000f 00c	471,581 45
Obligations souscrites au profit du trésor, par diverses villes et communes, en payement de droits sur les boissons.	461,581 45	
Versement à faire par la compagnie des salines et mines de sel de l'Est, pour la part revenant au trésor dans le bénéfice éventuel de l'exploitation pendant les années 1832, 1833 et 1834....		501,656 79
Versement à faire par le ministère de la marine, pour complément de la moitié revenant au trésor dans le produit de la retenue de 3 p. 0/0 sur les dépenses du matériel. (Années 1834 et 1835)....		487,594 58
TOTAL des créances administratives....		1,679,325 04

Développement des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence.

	DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	SOMMES A RECOUVRER.	
Débets....	Receveurs généraux des finances....	294,656f 32c	727,587f 80c
	Receveurs particuliers et percepteurs....	3,021 50	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines....	63,231 79	
	Receveurs des douanes....	16,903 03	
	Receveurs des contributions indirectes....	59,569 94	
	Directeurs des postes....	20,081 71	
	Receveurs de la loterie....	115,858 86	
	Payeurs du trésor....	116,534 71	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)....	37,729 94	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830....	146,178 36	238,046 54
	Prêts faits par l'ancien ministère de la police....	18,147 90	
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 3,000,000 ouvert par la loi du 8 septembre 1830....	73,720 28	
	TOTAL des Débets et créances litigieuses....		965,634 34

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor....	Ville de Paris....	22,048,682f 61c	105,106,962f 92c
	Départements....	83,058,280 31	
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C* de fonds placés au trésor....	Ville de Paris....	36,815,000f 00	62,688,665 41
	Départements....	25,873,665 41	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés....			11,346,102 20
Caisse des invalides de la marine....			2,698,874 69
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant....			7,662,010 18
Divers services publics.	Instruction publique....	1,404,585 69	6,924,907 46
	Imprimerie royale....	109,984 22	
	Direction générale des poudres et salpêtres....	100,000 00	
	Compagnie des salines et mines de sel de l'Est....	1,597,468 86	
	Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux....	317,420 05	
	——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales....	724,756 20	
	——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires....	48,994 95	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux....	1,660,011 91	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes....	924,769 46	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun....	36,916 12	
Établissements particuliers. (*Fonds déposés au trésor.*)	Caisse des employés et artisans....	30,436 94	996,541 50
	Tontine du pacte social....	6,021 96	
	——— d'épargnes....	344,956 89	
	Caisse d'épargne de l'instruction primaire....	396,423 89	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises....	111,419 50	
	——— écossaises....	32,623 05	
	——— irlandaises....	74,659 27	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser....	1,129,181 56	1,840,098 26
	Ex-receveurs des revenus indirects *L/C* d'avances à leur rembourser....	2,271 80	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non-réclamés....	347 00	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite....	77,352 83	
	Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger *L/C* de cautionnements en garantie....	65,846 48	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux....	215,101 08	
	Jonas Hagermann *S/C* du service d'Ancône....	32,310 00	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique....	154,563 23	
	Acquéreur de bois de l'État *S/C* en litige pour annulation de vente....	163,124 28	
	A reporter....		199,264,162 62

Suite de la SITUATION GÉNERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	Report		199,264,162f 62c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	1,461,466f 32c	
	—— *L/C* de fonds de retenue pour le service de santé	23,534 32	
	—— *L/C* de fonds de retenue pour le casernement	78,111 71	
	—— *L/C* de produits des taxes de plombage et d'estampillage	55,871 70	
	—— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	394,858 19	
	—— chez les directeurs des postes	25,018 55	
	Receveurs des douanes *L/C* de masse d'habillement des brigades	1,605,497 97	
	—— *L/C* de saisies à juger ou à répartir	351,039 76	
	—— *L/C* de primes pour saisies de tabacs	6,201 80	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	257,447 21	4,934,527f 51c
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	4,137 73	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	145,357 43	
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État, recouvrés sur les riverains	3,155 08	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	514,367 66	
	—— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	3,268 57	
	—— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	516 07	
	—— *L/C* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	548 00	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	35,388f 23c	"	
	Maîtres de postes *L/C* de services d'estafettes	"	3,289f 91c	
	—— *L/C* du produit de 25 centimes perçus à leur profit sur les messageries	"	350 14	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	84,702 33	
	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	4,579 91	"	
	Ancienne caisse du sceau des titres *S/C* d'annuités et obligations à rembourser au 31 décembre 1831	"	3,110 80	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	"	545,301 73	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	1,255,320 39	
	Divers receveurs de la loterie *L/C* de liquidation de gestion	4,548 19	"	
	Actionnaires de la loterie *L/C* de lots à leur rembourser	"	75,083 05	
	Divers	"	7,254 96	
		44,516 33	1,974,413 31	
		1,929,896 98		1,929,896 98
	Total			206,128,587 11

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	620,467 50
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,297,276 17	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	3,737,311 64
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	8,629,850 18
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,317,059 13	"
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	"	5,852 02
Légion d'honneur *S/C* courant	69,917 31	"
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	563,277 30	"
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	15,050 47	"
—— *L/C* d'effets à payer	"	607,900 56
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	2,318,996 27
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	"	506,877 32
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	210,900 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	535 81
Départements *L/C* d'effets publics	"	20,000 00
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	519,460 50
Caisse d'amortissement *S/C* d'obligations d'adjudicataires de coupes de bois	"	797 30
Adjudicataires de bois vendus pour le compte de la caisse d'amortissement *L/C* d'obligations	797 30	"
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	27,163 55	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	73,500 00	"
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	73,500 00
—— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	555,123 53
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	116,973 20
Divers correspondants	"	242,792 16
	10,364,041 23	18,176,337 99
Excédant des Soldes créditeurs	7,812,296 76	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		47,840,928 62
—— de l'enregistrement et des domaines	522 46	
—— des douanes et sels	5 94	
—— des contributions indirectes	82,935 04	1,141,310 41
—— des directeurs de la fabrication des monnaies	1,055,663 10	
—— des payeurs du trésor	2,183 87	
Total des fonds particuliers		48,982,239 03

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements du service des Budgets et des Fonds spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1836.

SERVICES ET EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1835.		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835.				SITUATION AU 1er JANVIER 1836.		OBSERVATIONS.
		EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	
Service des budgets.	Budget de l'Exercice 1834	82,980,011 54	//	56,932,189 73	130,064,303 20	//	73,132,113 47	9,847,898 07	//	(a) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1834, page 291, second tableau.
	Payements sur les crédits de l'exercice 1835 pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements, classés parmi les avances du trésor	//	//	//	13,164,305 10	//	13,164,305 16	//	13,164,305 10	*Nota.* L'excédant de recette de l'exercice 1833, a été réuni à celui de l'exercice 1834, conformément aux propositions de lois pour le règlement des budgets de ces deux exercices.
	Budget de l'Exercice 1835	3,030,917 96	//	982,133,901 57	870,605,724 89	111,528,176 68	//	114,559,094 64	//	
	——— 1836	//	//	915,550 04	3,568,708 82	//	2,653,158 78	//	2,653,158 78	(b) Ces deux sommes montant ensemble à ..... 8,065,592 30 classées actuellement parmi les services spéciaux, figuraient précédemment dans la dette flottante du trésor. (Voir le compte de 1834, page 295.)
		(a) 86,010,929 50	//	1,039,981,641 34	1,017,403,042 01	111,528,176 68	88,949,577 35	124,406,992 71	15,817,463 88	
Services spéciaux.	Travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834)	//	27,154,049 87	//	28,612,546 98	//	28,612,546 98	//	55,766,596 85	L'excédant de recette du service des budgets et des fonds spéciaux, qui étaient au 1er janvier 1835. (Voir le compte de 1834, page 291, de 59,067,895 18
	Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	211,015 55	//	880,000 00	566,195 09	313,804 91	//	524,820 46	//	
	Cautionnements en numéraire (capitaux)	(b) 6,976,352 33	//	17,105,077 58	12,227,844 21	4,877,233 37	//	11,853,585 70	//	
	Liquidation de l'ancienne liste civile	(b) 1,089,239 97	//	12,245 58	//	12,245 58	//	1,101,485 55	//	s'est ainsi trouvé porté à 67,133,487 48
		94,287,537 35	27,154,049 87	1,057,978,964 50	1,058,809,628 29	116,731,460 54	117,562,124 33	137,886,884 42	71,584,060 73	
		67,133,487 48		830,663 79		830,663 79		66,302,823 69		

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1836.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1835. (Voir le tableau ci-dessus.)		OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835. RECETTE.			DÉPENSE.		EXCÉDANT		SITUATION AU 1er JANVIER 1836. (Voir page 279.)		OBSERVATIONS.
	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	Recouvrements effectués.	Fonds transportés à des exercices subséquents. (*A déduire.*)	Fonds reportés des exercices antérieurs. (*A ajouter.*)	Total de la recette.	PAYEMENTS effectués.	de recette.	de dépense.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	
Budget de l'exercice 1833	82,980,011 54	//	56,932,189 73	6,408,798 29	//	50,523,391 44	130,064,303 20	//	79,540,911 76	3,439,099 78	//	
——— 1834	3,030,917 96	//	982,133,901 57	//	59,751 01	982,193,652 58	870,605,724 89	111,587,927 69	//	114,618,845 65	//	
——— 1835	//	//	915,550 04	//	6,349,047 28	7,264,597 32	3,568,708 82	3,695,888 50	//	3,695,888 50	//	
	86,010,929 50	//	1,039,981,641 34	6,408,798 29	6,408,798 29	1,039,981,641 34	1,004,238,736 91	115,283,816 19	79,540,911 76	121,753,833 93	//	
						35,742,904 43		35,742,904 43		121,753,833 93		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1836.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier du trésor public	61,737,124 54	"	61,737,124 54
Caisses de réserve à Brest	665,366 73	"	665,366 73
Caisses de réserve à Ajaccio	258,441 43	"	258,441 43
Receveurs généraux des finances	25,797,150 40	(a) 25,797,150 40	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	177,558 49	"	177,558 49
——— principaux des douanes	5,810,887 73	"	5,810,887 73
——— des contributions indirectes	108,184 77	"	108,184 77
Directeurs des postes	484,579 14	"	484,579 14
Directeurs de la fabrication des monnaies	642,800 62	(b) 587,413 14	55,387 48
Payeurs du trésor public. Service ordinaire	2,029,859 27	"	2,029,859 27
Payeurs du trésor public. Service spécial à Toulon	803,027 60	"	803,027 60
Trésorier de l'armée d'Afrique	5,721,640 44	"	5,721,640 44
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)	982,617 62	(c) 982,617 62	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)	18,602,401 13	"	18,602,401 13
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	1,247,979 86	"	1,247,979 86
Créances administratives	1,679,325 04	(d) 471,581 45	1,207,743 59
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	965,634 34	(d) 73,720 28	891,914 06
Trésor de la Couronne. (Cte à régler en exéc. de la disp. trans. de la loi du 2 mars 1832)	3,498,847 52	"	3,498,847 52
	131,213,426 67	27,912,482 89	103,300,943 78
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	67,304,366 56
Sur le serv. des cautionnem. remb. à des titulaires des dép. séparés de la France.	6,385,522 12	"	6,385,522 12
Créance sur le gouv. espagnol, portée en rec. aux budgets des exerc. 1823 et 1824.	47,567,047 00	"	47,567,047 00
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	"	32,016,283 00
——— sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	"	63,346,061 00
——— sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	"	25,009,993 00
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830	371,051 00	"	371,051 00
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	270,560 00
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	13,164,305 10
Créance à réaliser sur les ressources extraordinaires attribuées à l'exercice 1833.	45,411,092 75	"	45,411,092 75
Avance du trésor pour le service spécial des travaux publics	55,766,596 85	"	55,766,596 85
	487,826,305 05	27,912,482 89	459,913,822 16

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances. (Voir pages 282 et 284.)

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
Banque de France s/c courant avec le Trésor	16,666,984 74	"	16,666,984 74
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis contre espèces	44,947,403 80	"	44,947,403 80
——— remis à la caisse d'amortissement	12,805,400 83	"	12,805,400 83
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	6,283,660 98	"	6,283,660 98
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	2,283,730 58	"	2,283,730 58
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants.	6,467,335 04	"	6,467,335 04
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	135,276 08	"	135,276 08
Mandats du trésorier de l'armée d'Afrique sur ses préposés	12,176 56	"	12,176 56
Mandats des préposés du même comptable	42,853 36	"	42,853 36
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	24,634 54	"	24,634 54
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics c/c de fonds placés au Trésor	105,106,962 92	"	105,106,962 92
Caisses d'épargne et de prévoyance c/c *idem*	62,688,665 41	"	62,688,665 41
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés	11,346,102 20	"	11,346,102 20
Caisse des invalides de la marine	2,698,874 69	"	2,698,874 69
Caisse des dépôts et consignations s/c courant	7,662,010 18	"	7,662,010 18
Divers services publics	6,924,907 46	"	6,924,907 46
Établissements particuliers c/c de fonds déposés au Trésor	996,541 50	"	996,541 50
Fonds à rembourser à divers	1,840,098 26	"	1,840,098 26
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,934,527 51	(a) 514,367 66	4,420,159 85
Divers correspondants	1,929,896 98	(b) 545,301 73	1,384,595 25
Correspondants des comptables des finances	7,812,296 76	(c) 7,812,296 76	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	47,840,928 62	(d) 17,984,853 64	29,856,074 98
——— de divers comptables	1,141,310 41	(e) 1,055,663 10	85,647 31
	352,592,579 41	27,912,482 89	(f) 324,680,096 52
BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	148,039,126 47	"	148,039,126 47
	500,631,705 88	27,912,482 89	472,719,222 99

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux, que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 17,984,853 64
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (c) ci-dessus) 7,812,296 76
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (note (a) de l'Actif) 25,797,150 40

(Voir le tableau qui suit (page 292) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor).

(e) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 1,055,663 10
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 514,367 66
représentent les valeurs de caisse des directeurs de monnaies (note (b) de l'Actif) 587,413 14
et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif.) ..... 982,617 62 } 1,570,030 76

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 290 et 291.)

SUITE DE LA SITUATION GÉNERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1835, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1836.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1835.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1835. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1836. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
Banque de France *s/c* courant avec le Trésor	//	16,666,984 74	//	16,666,984 74	//	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor émis contre espèces	156,197,579 10	//	111,250,175 30	44,947,403 80	//	
——— remis à la caisse d'amortissement	80,596,463 90	//	67,791,063 07	12,805,400 83	//	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	4,301,403 84	1,982,257 14	//	//	6,283,660 98	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	2,263,763 96	19,966 62	//	//	2,283,730 58	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	9,251,540 35	//	2,784,205 31	//	6,467,335 04	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	136,065 67	//	789 59	//	135,276 08	
——— du trésorier de l'armée d'Afrique sur ses préposés	1,317 70	10,858 86	//	//	12,176 56	
——— des préposés du même comptable	92,259 37	//	49,406 01	//	42,853 36	
Traites du trésorier de l'armée d'Afrique sur les receveurs généraux	602,024 38	//	577,389 84	//	24,634 54	
	253,442,418 27	2,013,082 62	182,453,029 12	57,752,804 63	15,249,667 14	
		180,439,946 50		73,002,471 77		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPOT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	85,795,145 86	19,311,817 06	//	105,106,962 92	//	
Caisses d'épargne et de prévoyance *L/C idem*	35,477,910 11	27,210,755 30	//	62,688,665 41	//	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	11,216,202 20	129,900 00	//	//	11,346,102 20	
Caisse des invalides de la marine	2,894,222 67	//	195,347 98	1,198,874 69	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *S/C* courant	7,026,056 76	635,953 42	//	7,662,010 18	//	
Instruction publique	1,181,642 06	222,943 63	//	//	1,404,585 69	
Imprimerie royale	259,085 37	//	149,101 15	//	109,984 22	
Direction générale des poudres et salpêtres	125,000 00	//	25,000 00	//	100,000 00	
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,631,524 43	//	34,055 57	1,597,468 86	//	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	380,943 16	//	63,523 11	//	317,420 05	
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	770,729 60	//	45,973 40	//	724,756 20	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	95,877 32	//	46,882 37	//	48,994 95	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,421,070 10	238,941 81	//	//	1,660,011 91	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	889,960 59	34,808 87	//	//	924,769 46	
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	//	36,916 12	//	//	36,916 12	
Caisse des employés et artisans	28,940 40	1,496 54	//	30,436 94	//	
Tontine du pacte social	6,460 70	//	438 74	6,021 96	//	
——— d'épargnes	326,189 09	18,767 80	//	344,956 89	//	
Caisse d'épargne de l'instruction primaire	51,961 62	344,462 27	//	396,423 89	//	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	193,294 82	25,407 00	//	144,042 55	74,659 27	
Fonds à rembourser à divers	765,929 52	1,074,168 74	//	1,161,491 56	678,606 70	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	3,770,956 76	649,203 09	//	//	4,420,159 85	
Divers correspondants	2,285,057 27	//	900,462 02	//	1,384,595 25	
	156,594,160 41	49,935,541 65	1,460,784 34	180,337,355 85	24,731,561 87	
		48,474,757 31		205,068,917 72		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 292)	50,913,724 53	//	21,057,649 55	29,856,074 98	//	
——— des revenus indirects	97,338 15	//	13,874 71	//	83,463 44	
Payeurs du trésor	//	2,183 87	//	//	2,183 87	
	51,011,062 68	2,183 87	21,071,524 26	29,856,074 98	85,647 31	
		21,069,340 39		29,941,722 29		
RÉCAPITULATION.						
Banque de France	//	16,666,984 74	//	16,666,984 74	//	
Effets à payer	253,442,418 27	2,013,082 62	182,453,029 12	57,752,804 63	15,249,667 14	
Comptes courants et fonds en dépôt	156,594,160 41	49,935,541 65	1,460,784 34	180,337,355 85	24,731,561 87	
Avances des comptables	51,011,062 68	2,183 87	21,071,524 26	29,856,074 98	85,647 31	
	461,047,641 36 (a)	68,617,792 88	204,985,337 72	284,613,220 20	40,066,876 32	
		136,367,544 84		324,680,096 52		

(a) D'après le compte des finances de 1834, page 295, la dette flottante s'élevait au 1er janvier 1835, à la somme de 469,113,233 66

Mais il faut en déduire celle de 8,065,592 francs 30 centimes, pour les fonds appartenant à divers services, qui ont été classés parmi les fonds spéciaux, dans la situation au 1er janvier 1836, savoir :

Capitaux de cautionnements en numéraire à rembourser par le trésor 6,976,352 33

Solde du compte de liquidation de l'ancienne liste civile 1,089,239 97

——— 8,065,592 30

RESTE 461,047,641 36

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux au 1er Janvier 1836.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			47,840,928 62
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux ; savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	"	629,467 50	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	1,297,276 17	"	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	3,737,311 64	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	312,791 05	
Divers *L/C* d'effets à payer	"	607,900 56	
——— d'achats de rentes sur l'Etat	"	2,318,996 27	
——— de ventes de rentes sur l'Etat	"	506,877 32	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	535 81	
Départements *L/C* d'effets publics	"	20,000 00	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	"	555,123 53	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant	"	5,852 02	
Légion d'honneur *S/C* courant	69,917 31	"	
Trésorier des invalides de la marine	563,277 30	"	
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	15,050 47	"	
Divers *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	210,900 00	
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	519,460 50	
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	116,973 20	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	27,163 55	"	
Divers correspondants	"	242,792 16	
	1,972,684 80	9,784,981 56	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	7,812,296 76		7,812,296 76
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			55,653,225 38
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,600,570 87	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	4,833,908 76	16,196,579 53	
Valeurs de portefeuille. — ——— sur les départements	7,942,272 05		
Valeurs de portefeuille. — Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,066,471 42		
Valeurs de portefeuille. — Traites de douanes sur les départements	21,921 00		
Valeurs de portefeuille. — Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	57,752 82		
Valeurs de portefeuille. — Engagemens souscrits pour la taxe des brevets d'invention	210,900 00		
Valeurs de portefeuille. — Effets divers	63,353 48		
TOTAL		25,797,150 40	25,797,150 40
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1836			29,856,074 98

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT

DES

EXERCICES CLOS.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les chambres, pour assurer l'entière régularité de l'apurement des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement se trouve aujourd'hui définitivement consacré par les articles 8, 9 et 10 de la loi du 23 mai 1834, dont on a publié le texte page 308 du compte de la même année. Les dispositions de cette loi, jointes à celles des articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 (voir, à la même page, le texte de ces articles), constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

C'est d'après cet ensemble de dispositions qu'ont été établis le compte des exercices clos que les ministres publient pour la session de 1836, et la récapitulation qui en est faite au compte général des finances de l'année 1835.

Le nouveau régime prescrit par la loi du 23 mai 1834 n'a commencé à recevoir son application qu'à partir du 1er janvier 1834, époque à laquelle les exercices 1830 et antérieurs, 1831 et 1832, étaient en cours d'apurement. En conséquence, on a dû en 1835, comme on l'avait déjà fait l'année précédente, disposer les comptes de ces exercices de manière à y présenter distinctement les opérations antérieures au régime de la loi du 23 mai 1834, et celles qui ont eu lieu depuis que cette loi est exécutée. A cet effet, les tableaux de chacun des exercices 1832 et antérieurs énoncent :

D'une part, la situation ressortant des comptes publiés jusqu'au 1er janvier 1834, c'est-à-dire les créances qui restaient à solder lors de la clôture de l'exercice, les modifications que ce reste à payer a pu depuis éprouver, les payements qui l'ont successivement atténué et dont l'imputation a eu lieu sur les crédits des exercices courants, confusément avec les dépenses propres à ces mêmes exercices, et enfin les créances que le trésor avait encore à solder au 31 décembre 1833;

D'autre part, les opérations postérieures à l'année 1834 qui se composent, 1° des nouvelles créances dont l'admission, à la charge de chaque exercice, a été autorisée par des crédits additionnels provisoirement accordés par le Roi, et soumis à la sanction des chambres dans les lois des crédits supplémentaires des exercices 1834 et 1835; 2° des annulations de créances indûment comprises dans le reste à payer primitif; 3° des payements effectués avec imputation sur le nouveau chapitre spécial, ouvert, pour les dépenses des exercices clos, aux budgets des exercices courants, et enfin les créances restant à solder à la fin de l'année 1835.

L'article 9 de la loi du 29 janvier 1831 a fixé, pour les exercices 1830 et antérieurs, une époque spéciale de déchéance qui a expiré le 31 décembre 1835. Ces exercices se trouvent donc actuellement retranchés de la comptabilité des finances, et les tableaux n'en seront plus désormais publiés. Toutefois, ces mêmes exercices présentent encore un certain nombre de créances restant à solder par le trésor pour cause

de non-payement du fait de l'administration, et qui, à ce titre, sont demeurées affranchies de la prescription qui aurait pu leur être appliquée d'après la loi précitée. Ces créances seront ordonnancées sur les budgets des exercices courants, avec imputation sur un nouveau chapitre spécial intitulé : *Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.* (Voir à la page suivante les explications particulières données sur la nécessité et la destination de ce nouveau chapitre spécial.)

On a fait précéder les tableaux de développement de chaque exercice d'une situation générale qui établit la dette que le trésor peut avoir à supporter, au 1er janvier 1836, pour compléter l'apurement de tous les exercices dont le règlement a été soumis au contrôle législatif. Cette situation se résume ainsi qu'il suit :

Exercices 1830 et antérieurs	339,004 17
Exercice 1831	669,853 55
Exercice 1832	567,734 00
Exercice 1833	1,004,940 49
Exercice 1834	2,199,382 33
TOTAL	4,780,914 54

A la suite des développements destinés à faire connaître les opérations qu'a occasionnées l'apurement des dépenses des exercices clos, on a placé le tableau que le ministre des finances est tenu de publier chaque année, aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, pour rendre compte des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice et dont l'application a été faite aux exercices suivants. (Voir page 340.)

EXPLICATIONS

Sur les Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.

D'après l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831, les créances de 1830 et années antérieures, dont les titulaires résidaient en Europe, se sont trouvées irrévocablement prescrites le 31 décembre 1834, à l'exception de celles non payées du fait de l'administration et pour lesquelles elle a été mise en demeure par ses créanciers qui ont usé, à cet égard, de la faculté que leur a conféré l'article 10 de la même loi. Aucune époque de déchéance n'a été précisée par la loi pour le remboursement des créances ainsi réservées, et leurs titulaires pourraient se croire fondés à réclamer la jouissance d'un nouveau délai de cinq ans, à partir de la date du bulletin qu'ils ont eu le droit d'exiger de l'administration. Des payements sur ces créances ont donc pu avoir lieu après le 31 décembre 1834, et peut-être sont-ils de nature à se prolonger encore pendant quelques années. Une année de plus est accordée aux créanciers résidant hors du territoire européen; mais, jusqu'au 31 décembre 1835, ils ont eu de même la faculté de se relever de leur déchéance spéciale, et les créances ont pris une nouvelle date qui les rend exigibles au delà de cette époque.

Les ministres ont demandé aux Chambres, pendant la dernière session, les crédits additionnels jugés alors nécessaires pour compléter l'apurement définitif des exercices 1830 et antérieurs; mais, depuis l'allocation de ces crédits, de nouvelles créances, dont la liquidation se trouvait entravée par des contestations ou des causes exceptionnelles, ont été reconnues devoir être admises à la charge des exercices 1830 et antérieurs, et, aux termes de la loi du 23 mai 1834, il ne pouvait être pourvu au payement de ces créances qu'au moyen de suppléments de crédits obtenus dans les formes déterminées par la loi du 24 avril 1833. Cette circonstance, commune à presque tous les ministères, doit encore concourir avec les précédentes à la prolongation des payements que les exercices antérieurs à 1830 peuvent occasionner après l'expiration de la sixième année fixée par la loi pour leur déchéance absolue.

Ces différentes natures de créances ont été ordonnancées à partir de 1835 sur les fonds des exercices courants; mais il est à remarquer que si l'on eût continué de les rattacher aux comptes d'ordre exigés par l'article 10 de la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement de chaque budget expiré, il en fût résulté l'inconvénient d'avoir à reproduire dans les comptes, jusqu'à une époque peut-être encore éloignée, ne fût-ce que pour une seule créance, les mouvements de tous les reliquats des budgets de 1816 à 1830, tandis qu'il demeurait évident par le texte de cet article que, dans l'intention de la loi, un exercice doit être définitivement retranché de la comptabilité des finances aussitôt qu'il a atteint le terme de sa déchéance finale, c'est-à-dire, à la fin de la quatrième année qui suit sa clôture législative. Un autre inconvénient, non moins regrettable, eût été celui de venir, à chaque session des Chambres, leur demander des suppléments aux crédits additionnels déjà alloués pour rappels des exercices dont il s'agit, lorsque la comptabilité des ordonnateurs doit être assez régulièrement suivie pour qu'à l'avenir de semblables demandes n'aient pas lieu de se renouveler plusieurs fois après la présentation du règlement de l'exercice qu'elles concernent. Les causes des deux inconvénients qu'on vient de signaler deviendront d'autant plus rares, que l'on se rapprochera davantage de l'époque où le nouveau régime d'apurement des exercices clos a été mis en pratique;

mais les circonstances variées des dépenses des ministères ne permettent guère d'espérer qu'il soit toujours possible d'en prévenir absolument le retour, et, puisqu'ils étaient de nature à se représenter, c'était une obligation pour les ministres d'arrêter les moyens propres à les éviter.

Aucune nouvelle mesure législative ne devenait nécessaire à cet effet, et les ministres ont trouvé la règle à suivre par eux dans les dispositions des lois des 29 janvier 1831 et 23 mai 1834.

D'après l'article 10 de cette dernière loi, l'emploi du chapitre spécial ouvert au budget de l'exercice courant, pour les rappels sur les anciens exercices, ne doit avoir lieu que jusqu'à l'époque où ces exercices sont forclos, et c'est aussi à la même époque que l'administration doit cesser de publier les tableaux de développements demandés à l'appui de ce chapitre spécial.

Lorsque cette époque est arrivée, les dépenses arriérées que l'article 10 de la loi du 29 janvier 1831 permet encore de solder doivent bien être imputées à *un chapitre spécial,* ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 23 mai 1834; mais ce chapitre n'est plus le même qu'auparavant, et, selon la situation nouvelle de l'exercice d'où procèdent ces dépenses, il doit s'intituler : *Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.* Ces mêmes dépenses sont alors présentées dans une colonne distincte au dernier tableau de développement mis sous les yeux des Chambres pour l'exercice déchu; les minitres conservent l'autorisation qui leur a été donnée précédemment de les ordonnancer sur l'exercice courant, et, aux termes du dernier paragraphe de l'article 8 de la loi du 23 mai 1834, le crédit législatif à inscrire au nouveau chapitre spécial, dans le compte du budget de l'exercice courant, se forme du montant des payements effectués. On vient de parler des dépenses comprises dans le reste à payer primitif arrêté par les lois de règlement ou autorisées ensuite par des crédits additionnels réclamés avant les époques de prescription. Quant aux créances d'abord ignorées et admises exceptionnellement en liquidation après ces époques, le crédit préalable à obtenir pour les acquitter, suivant l'article 9 de la loi du 23 mai 1834, doit être demandé sous la désignation du nouveau chapitre spécial susindiqué et ne pas se rattacher au reste à payer final qu'a laissé l'exercice périmé d'où ces dépenses proviennent.

Tel est le régime que les deux lois précitées autorisaient les ministres à adopter, et qu'ils suivront, à l'avenir, pour l'ordonnancement des dépenses restées à solder, à l'époque où un exercice se trouvera définitivement périmé, selon que ces dépenses auront ou non fait partie du reste à payer primitif fixé par les Chambres pour cet exercice.

L'application de ce régime a été faite de la manière suivante aux exercices 1830 et antérieurs, d'après les termes de déchéance réglés spécialement pour ces exercices par le dernier paragraphe de l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831 :

Les dépenses déjà soumises au contrôle législatif et réservées par l'article 10 de la loi du 29 janvier 1831 ont été payées jusqu'au 31 décembre 1835, sur le chapitre spécial *Dépenses des exercices clos,* et elles se trouvent développées dans le présent compte. Celles restant encore à solder au 31 décembre 1835, sont l'objet d'une colonne distincte dans ce même compte, et l'ordonnancement en a eu lieu sur l'exercice courant avec imputation au nouveau chapitre *Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.* Le crédit à appliquer à ce chapitre se formera du montant des payements effectués. Quant aux crédits reconnus nécessaires pour compléter l'apurement des exercices 1830 et antérieurs, relativement aux créances non encore soumises au contrôle législatif, et montant à 263,850 francs 38 cent., la demande en a été faite aux Chambres, à titre de crédit supplémentaire sur l'exercice 1835, avec imputation au nouveau chapitre spécial qui vient d'être désigné. (Projet de loi présenté à la chambre des Députés, le 14 janvier 1835.)

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

SITUATION générale des Dépenses des exercices clos restant à payer au 1er janvier 1836.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture des exercices d'après les lois de règlement.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture des exercices, antérieurement au 1er janvier 1834. (Créances admises avant la loi du 23 mai 1834.)	depuis le 1er janvier 1834. (Créances dont l'admission a été autorisée législativement par des crédits additionnels.)	TOTAL.	MONTANT DES CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture des exercices.	PAYEMENTS EFFECTUÉS, JUSQU'AU 1er JANVIER 1836, sur les fonds des budgets des exercices courants, antérieurement au 1er janvier 1834. (Avant le régime de la loi du 23 mai 1834; avec imputation sur les chapitres des dépenses de même nature ou analogues.)	depuis le 1er janvier 1834. (Avec imputation sur le chapitre spécial prescrit par la loi du 23 mai 1834.)	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	ÉPOQUE de DÉCHÉANCE fixée par la loi du 29 janvier 1831.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
1823 et antérieurs (a)	3,944,552 50	4,008,551 48	29,928 97	4,038,480 45	7,983,032 95	7,801,786 37	32,978 04	7,834,764 41	148,268 54	//	31 déc. 1835.	(a) Les exercices 1823 et antérieurs ont été réunis, parce qu'ils déterminent l'époque à partir de laquelle les mesures de comptabilité prescrites par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, ont reçu leur exécution.
1824	1,129,697 47	554,280 34	1,142 23	555,422 57	1,685,120 04	1,614,175 53	1,139 23	1,615,314 76	69,805 28	//		
1825	606,671 85	185,604 67	3,173 57	188,778 24	795,450 09	750,654 46	2,479 86	753,134 32	42,315 77	//		
1826	381,732 76	1,069,179 95	1,767 86	1,070,947 81	1,452,680 57	1,339,207 28	37,682 82	1,376,890 10	75,711 47	79 00		
1827	357,668 43	1,607,999 69	11,310 55	1,619,310 24	1,976,978 67	1,828,266 08	11,786 32	1,840,052 40	136,887 27	39 00		
1828	838,419 38	1,472,152 48	36,352 54	1,508,505 02	2,346,924 40	2,271,614 44	37,335 05	2,308,949 49	37,896 91	78 00		
1829	1,289,643 94	1,053,664 92	226,525 82	1,280,190 74	2,569,834 68	1,918,442 15	132,159 34	2,050,601 49	356,821 40	162,411 79		*Nota.* L'époque de la clôture des payements de chaque exercice, d'abord fixée par l'art. 12 de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, au 31 décembre de la seconde année de l'exercice, et ensuite rapprochée d'un mois (30 novembre), pour les exercices 1824 et subséquents, par une autre ordonnance du 31 août 1825, a été, depuis, reportée au 31 octobre, à partir de l'exercice 1832, par une nouvelle ordonnance royale du 11 juillet 1833, rendue pour assurer l'exécution de l'article 14 de la loi du 28 juin précédent.
1830	1,679,834 05	1,006,966 95	559,481 99	1,566,448 94	3,246,282 99	2,411,928 33	371,705 66	2,783,633 99	286,252 62	176,396 38		
	10,228,220 38	10,958,400 48	869,683 53	11,828,084 01	22,056,304 39	19,936,074 64	627,266 32	20,563,340 96	1,153,959 26	339,004 17		
1831	1,447,719 40	621,005 79	691,312 88	1,312,318 67	2,760,038 07	1,137,578 40	952,606 12	2,090,184 52	//	669,853 55	*Idem* 1836.	
1832	1,194,020 11	5,055 87	944,857 11	949,912 98	2,143,933 09	59,484 90	1,516,714 19	1,576,199 09	//	567,734 00	*Idem* 1837.	
1833	3,069,864 58	//	139,236 86	139,236 86	3,209,101 44	//	2,204,160 95	2,204,160 95	//	1,004,940 49	*Idem* 1838.	
1834	2,653,077 80	//	//	//	2,653,077 80	//	453,695 47	453,695 47	//	2,199,382 33	*Idem* 1839.	
	18,592,902 27	11,584,462 14	2,645,090 38	14,229,552 52	32,822,454 79	21,133,137 94	5,754,443 05	26,887,580 99	1,153,959 26	4,780,914 54		

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Situation définitive présentant l'apurement des Dépenses des Exercices 1830 et antérieurs, à l'époque de leur déchéance finale (31 décembre 1835).

MINISTERES ET EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1834. CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834. NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi du 25 juin 1835.)	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES non frappées de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1836. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
Exercices 1823 et antérieurs. (Lois de règlement des 13 juillet 1824 et 21 mai 1825.)	Justice et cultes — Justice	10,981f 70c	"	67f 16c	10,914f 60c	2,656f 92c	8,257f 68c	"	"	"	"	8,257f 68c	"	
	Justice et cultes — Cultes	154,569 18	39,745f 32c	30 02	194,284 48	124,974 59	69,309 89	"	"	120f 75c	"	69,189 14	"	
	Affaires étrangères	3,100 37	128,906 00	"	132,006 37	132,006 37	"	"	"	"	"	"	"	
	Instruction publique	132 95	14,902 75	"	15,035 70	14,902 75	132 95	"	"	"	"	132 95	"	
	Intérieur	121,331 50	365,635 54	804 95	486,162 09	420,981 11	65,180 98	21,490 24	"	21,991 58	"	64,679 64	"	
	Commerce	123,075 78	12,217 41	"	135,293 19	129,482 71	5,810 48	"	"	"	"	5,810 48	"	
	Guerre	2,053,839 46	3,453,077 75	"	5,506,917 21	5,506,917 21	"	7,065 08	"	7,065 08	"	"	"	
	Marine	1,465,824 50	167,983 62	191,707 35	1,442,100 77	1,442,100 77	"	25 60	"	25 60	"	"	"	
	Finances	11,697 00	18,692 57	"	30,389 57	27,763 94	2,625 63	1,348 05	"	3,775 03	"	198 65	"	
		3,944,552 50	4,201,160 96	192,609 48	7,953,103 98	7,801,786 37	151,317 61	29,928 97	"	32,978 04	"	148,268 54	"	
			4,008,551 48											
Exercice 1824. (Loi de règlement du 21 juin 1826.)	Justice et cultes — Justice	3,181f 20c	"	52f 82c	3,128f 38c	891f 92c	2,236f 46c	"	"	"	"	2,236 46	"	
	Justice et cultes — Cultes	100,726 14	118,842f 66c	749 53	218,819 27	168,051 10	50,768 17	"	"	"	"	50,768 17	"	
	Affaires étrangères	8,621 94	17,048 16	4,864 17	20,805 93	18,050 93	2,755 00	"	"	"	"	2,755 00	"	
	Instruction publique	3,249 45	"	"	3,249 45	3,249 45	"	"	"	"	"	"	"	
	Intérieur	22,616 56	53,592 36	442 56	75,766 36	69,973 92	5,792 44	207f 25c	"	207 25	"	5,792 44	"	
	Commerce	15,353 56	2,940 12	"	18,293 68	14,172 55	4,121 13	"	"	"	"	4,121 13	"	
	Guerre	655,541 71	263,037 84	"	918,579 55	914,479 72	4,099 83	883 98	"	883 98	"	4,099 83	"	
	Marine	320,406 91	103,986 97	3,832 11	420,561 77	420,561 77	"	48 00	"	48 00	"	"	"	
	Finances	"	4,773 42	"	4,773 42	4,744 17	29 25	3 00	"	"	"	32 25	"	
		1,129,697 47	564,221 53	9,941 19	1,683,977 81	1,614,175 53	69,802 28	1,142 23	"	1,139 23	"	69,805 28	"	
			554,280 34											
Exercice 1825. (Loi de règlement du 6 juin 1827.)	Justice et cultes — Justice	2,000 83	"	250f 22c	1,750 61	791f 51c	959f 10c	"	"	"	"	959 10	"	
	Justice et cultes — Cultes	77,438 78	139,033f 73c	"	216,472 51	188,291 28	28,181 23	366 11	"	531 40	"	28,015 94	"	
	Affaires étrangères	7,037 65	2,322 34	"	9,359 99	6,432 34	2,927 65	"	"	"	"	2,927 65	"	
	Instruction publique	217 50	"	"	217 50	162 50	55 00	"	"	"	"	55 00	"	
	Intérieur	26,437 81	45,501 71	26 43	71,913 09	65,686 46	6,226 63	207 28	"	207 28	"	6,226 63	"	
	Commerce	1,829 96	4,832 35	"	6,662 31	6,587 61	74 70	"	"	"	"	74 70	"	
	Guerre	75,409 11	143,854 09	"	219,263 20	216,065 45	3,197 75	883 98	"	883 98	"	3,197 75	"	
	Marine	416,300 21	23,124 23	174,175 69	265,248 75	265,248 75	"	72 92	"	72 92	"	"	"	
	Finances	"	1,388 56	"	1,388 56	1,388 56	"	1,643 28	"	419 28	365f 00c	859 00	"	
		606,671 85	360,057 01	174,452 34	792,276 52	750,654 46	41,622 06	3,173 57	"	2,114 86	365 00	42,315 77	"	
			185,604 67											
Exercice 1826. (Loi de règlement du 6 août 1828.)	Justice et cultes — Justice	2,754 74	407 24	438 63	2,723 35	909 04	1,814 31	"	"	"	"	1,814 31	"	
	Justice et cultes — Cultes	101,214 03	42,409 79	"	143,623 82	116,285 07	27,338 75	17 36	"	17 36	"	27,338 75	"	
	Affaires étrangères	"	15,786 64	"	15,786 64	15,786 64	"	"	"	"	"	"	"	
	Instruction publique	90 00	"	"	90 00	"	90 00	"	"	"	"	90 00	"	
	Intérieur	100,782 67	154,137 41	"	254,920 08	179,624 72	75,295 36	207 11	"	34,139 80	"	41,362 67	"	
	Commerce	4,193 32	11,977 67	"	16,170 99	13,265 57	2,905 42	"	"	"	"	2,905 42	"	
	Guerre	24,233 24	750,468 88	"	774,702 12	772,503 30	2,198 82	891 98	"	891 98	"	2,198 82	"	
	Marine	148,464 76	79,301 13	"	227,765 89	227,765 89	"	279 11	"	279 11	"	"	"	
	Finances	"	15,129 82	"	15,129 82	13,067 05	2,062 77	372 30	"	2,251 57	103 00	1 50	79f 00c	
		381,732 76	1,069,618 58	438 63	1,450,912 71	1,339,207 28	111,705 43	1,767 86	"	37,579 82	103 00	75,711 47	79 00	
			1,069,179 95											

SUITE DU COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Suite de la *Situation définitive présentant l'apurement des Dépenses des Exercices 1830 et antérieurs, à l'époque de leur déchéance finale (31 décembre 1835).*

MINISTÈRES ET EXERCICES.			SITUATION AU 1er JANVIER 1834. CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1835. NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. (Loi du 25 juin 1835.)	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES non frappées de déchéances et restant à payer au 1er janvier 1836. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	OBSERVATIONS.
Exercice 1827. (Loi de règlement du 26 juillet 1829.)	Justice et cultes	Justice	2,914 76	"	"	2,914 76	1,042 69	1,872 07	"	"	"	"	1,872 07	"	
		Cultes	67,105 96	74,656 36	"	141,762 32	110,381 25	31,381 07	17 70	"	70 64	"	31,328 13	"	
	Affaires étrangères		"	19,421 64	"	19,421 64	19,421 64	"	366 66	"	366 66	"	"	"	
	Instruction publique		605 50	"	"	605 50	"	605 50	"	"	"	"	605 50	"	
	Intérieur		127,961 83	176,523 89	"	304,485 72	215,073 97	89,411 75	185 58	"	629 76	123 73	88,843 84	"	
	Commerce		15,291 60	54,366 42	"	69,658 02	55,748 12	13,909 90	4,934 63	"	4,934 63	"	13,909 90	"	
	Guerre		5,244 69	1,063,060 43	"	1,068,305 12	1,068,241 25	63 87	4,002 03	"	4,002 03	"	63 87	"	
	Marine		138,544 09	201,722 61	"	340,266 70	340,184 74	81 96	744 20	"	744 20	"	81 96	"	
	Finances		"	18,248 34	"	18,248 34	18,172 42	75 92	1,059 75	"	914 67	"	182 00	39 00	
			357,668 43	1,607,999 69	"	1,965,668 12	1,828,266 08	137,402 04	11,310 55	"	11,662 59	123 73	136,887 27	39 00	
Exercice 1828. (Loi de règlement du 29 janvier 1831.)	Justice et cultes	Justice	2,921 58	"	"	2,921 58	1,097 68	1,823 90	"	"	"	"	1,823 90	"	
		Cultes	105,780 59	33,955 51	"	139,736 10	115,580 37	24,155 73	17 70	"	95 07	"	24,078 36	"	(a) Y compris 549f 57c pour créances admises avant le 23 mai 1834, suivant les formes réglées par l'article 6 de l'ordonnance royale du 1er sept. 1827.
	Affaires étrangères		"	73,888 39	"	73,888 39	73,888 39	"	"	"	"	"	"	"	
	Instruction publique		50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	"	50 00	"	
	Intérieur		33,524 71	148,837 17	"	182,361 88	178,168 86	4,193 02	115 55	"	940 76	241 47	3,126 34	"	
	Commerce		14,060 87	29,473 41	"	43,534 28	37,721 45	5,812 83	"	"	66 27	"	5,746 56	"	
	Guerre		26,760 65	1,057,521 60	"	1,084,282 25	1,083,222 97	1,059 28	1,595 86	"	1,661 56	"	993 58	"	
	Marine		640,523 86	101,999 84	"	742,523 70	742,523 70	"	5,445 15	"	5,445 15	"	"	"	
	Finances		14,797 12	26,476 56	"	41,273 68	39,411 02	1,862 66	(a) 29,178 28	"	28,772 27	112 50	2,078 17	78 00	
			838,419 38	1,472,152 48	"	2,310,571 86	2,271,614 44	38,957 42	36,352 54	"	36,981 08	353 97	37,896 91	78 00	
Exercice 1829. (Loi de règlement du 31 janvier 1833.)	Justice et cultes	Justice	3,313 69	"	"	3,313 69	1,083 39	2,230 30	"	"	"	"	2,230 30	"	
		Cultes	110,344 57	220,814 63	"	331,159 20	300,527 31	30,631 89	11,659 64	"	12,505 65	"	29,785 88	"	
	Affaires étrangères		540 33	39,955 77	21 95	40,474 15	40,474 15	"	1,302 00	"	"	"	1,302 00	"	
	Instruction publique		304 63	296 85	"	601 48	296 85	304 63	"	"	"	"	304 63	"	
	Intérieur		231,759 59	374,449 90	24 75	606,184 74	359,784 55	246,400 19	2,478 85	"	(b) 62,134 10	"	186,744 94	"	(b) Y compris 302f payés en 1834 à titre de dépenses courantes, et qui, en 1835, ont été reportés par virement d'écritures au compte des dépenses des exercices clos.
	Commerce		32,776 16	31,155 66	"	63,931 82	50,040 86	13,890 96	484 58	"	5,855 25	"	8,520 29	"	
	Guerre		124,010 62	432,210 04	"	556,220 66	552,999 54	3,221 12	1,519 59	"	1,606 59	"	3,134 12	"	
	Marine		696,186 95	28,046 76	100,145 00	624,088 71	561,127 89	62,960 82	"	"	7,362 97	318 66	55,193 19	86 00	(c) Y compris 1,101f 78c pour le même motif que ci-dessus (renvoi a).
	Finances		90,407 40	26,927 01	"	117,334 41	52,107 61	65,226 80	(c) 209,081 16	"	39,851 04	2,525 08	69,606 05	162,325 79	
			1,289,643 94	1,153,856 62	100,191 70	2,343,308 86	1,918,442 15	424,866 71	226,525 82	"	129,315 60	2,843 74	356,821 40	162,411 79	
				1,053,664 92											
Exercice 1830. (Loi de règlement du 24 avril 1833.)	Justice et cultes	Justice	9,235 76	"	"	9,235 76	938 51	8,297 25	"	"	"	"	8,297 25	"	
		Cultes	105,683 67	123,599 17	"	229,282 84	183,809 13	45,473 71	632 56	"	18,580 59	"	27,525 68	"	
	Affaires étrangères		1,900 00	24,103 55	1,900 00	24,103 55	24,103 55	"	5,052 48	"	1,675 28	"	3,377 20	"	
	Instruction publique		4,071 51	"	"	4,071 51	298 76	3,772 75	"	"	"	"	3,772 75	"	
	Intérieur		106,268 25	318,134 55	"	424,402 80	362,061 61	62,341 19	5,564 14	"	15,054 11	1,000 00	51,851 22	"	
	Commerce		45,638 42	44,210 84	"	89,849 26	61,301 57	28,547 69	16,571 76	"	26,250 47	"	18,868 98	"	
	Guerre		552,113 17	304,290 35	"	856,403 52	792,167 10	64,236 42	156,186 88	"	181,049 35	"	39,373 95	"	
	Marine		779,390 95	171,465 34	"	950,856 29	950,856 29	"	18,331 47	"	18,331 47	"	"	"	(d) Y compris 76f 67c pour le même motif que ci-dessus (renvoi a).
	Finances		75,532 32	23,063 15	"	98,595 47	36,391 81	62,203 66	(d) 357,142 70	"	62,235 12	47,529 27	133,185 59	176,396 38	
			1,679,834 05	1,008,866 95	1,900 00	2,686,801 00	2,411,928 33	274,872 67	559,481 99	"	323,176 39	48,529 27	286,252 62	176,396 38	
				1,006,966 95											

SUITE DU COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Récapitulation des Dépenses des Exercices 1830 et antérieurs, à l'époque de leur déchéance finale (31 décembre 1835).

MINISTÈRES ET EXERCICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.						OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels (Loi du 25 juin 1835.)	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)		CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance. (Art. 9 de la loi du 29 janvier 1831.)	CRÉANCES non frappées de déchéance et restant à payer au 1er janvier 1836. (Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.)	
		Augmentation.	Diminution.						Exercice 1834.	Exercice 1835.			
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.													
Justice et cultes — Justice	37,304 32	407 24	808 83	36,902 73	9,411 66	27,491 07	"	"	"	"	27,491 07	"	
Justice et cultes — Cultes	822,862 92	793,057 17	779 55	1,615,140 54	1,307,900 10	307,240 44	12,711 07	"	31,921 46	"	288,030 05	"	
Affaires étrangères	21,200 29	321,432 49	6,786 12	335,846 66	330,164 01	5,682 65	6,721 14	"	2,041 94	"	10,361 85	"	
Instruction publique	8,721 54	15,199 60	"	23,921 14	18,910 31	5,010 83	"	"	"	"	5,010 83	"	
Intérieur	770,682 92	1,636,812 53	1,298 69	2,406,196 76	1,851,355 20	554,841 56	30,456 00	"	135,304 64	1,365 20	448,627 72	"	
Commerce	252,219 67	191,173 88	"	443,393 55	368,320 44	75,073 11	21,990 97	"	37,106 62	"	59,957 46	"	
Guerre	3,517,152 65	7,467,520 98	"	10,984,673 63	10,906,596 54	78,077 09	173,029 38	"	198,044 55	"	53,061 92	"	
Marine	4,605,642 23	877,630 50	469,860 15	5,013,412 58	4,950,369 80	63,042 78	24,946 45	"	32,309 42	318 66	55,275 15	86 00	
Finances	192,433 84	134,699 43	"	327,133 27	193,046 58	134,086 69	(a) 599,828 12	"	138,218 98	50,634 85	206,143 21	338,918 17	(a) Y compris 1,728 fr. 02 cent. pour les motifs expliqués page 305.
	10,228,220 38	11,437,933 82	479,533 34	21,186,620 86	19,936,074 64	1,250,546 22	869,683 13	"	574,947 61	52,318 71	1,153,959 26	339,004 17	
		10,958,400 48							627,266 32		1,492,963 43		
RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.													
Exercices 1823 et antérieurs	3,944,552 50	4,201,160 96	192,609 48	7,953,103 98	7,801,786 37	151,317 61	29,928 97	"	32,978 04	"	148,268 54	"	
——— 1824	1,129,697 47	564,221 53	9,941 19	1,683,977 81	1,614,175 53	69,802 28	1,142 23	"	1,139 23	"	69,805 28	"	
——— 1825	606,671 85	360,057 01	174,452 34	792,276 52	750,654 46	41,622 06	3,173 57	"	2,114 86	365 00	42,315 77	"	
——— 1826	381,732 76	1,069,618 58	438 63	1,450,912 71	1,339,207 28	111,705 43	1,767 86	"	37,579 82	103 00	75,711 47	79 00	
——— 1827	357,668 43	1,607,999 69	"	1,965,668 12	1,828,266 08	137,402 04	11,310 55	"	11,662 59	123 73	136,887 27	39 00	
——— 1828	838,419 38	1,472,152 48	"	2,310,571 86	2,271,614 44	38,957 42	36,352 54	"	36,981 08	353 97	37,896 91	78 00	
——— 1829	1,289,643 94	1,153,856 62	100,191 70	2,343,308 86	1,918,442 15	424,866 71	226,525 82	"	129,315 60	2,843 74	356,821 40	162,411 79	
——— 1830	1,679,834 05	1,008,866 95	1,900 00	2,686,801 00	2,411,928 33	274,872 67	559,481 99	"	323,176 39	48,529 27	286,252 62	176,396 38	
	10,228,220 38	11,437,933 82	479,533 34	21,186,620 86	19,936,074 64	1,250,546 22	869,683 53	"	574,947 61	52,318 71	1,153,959 26	339,004 17	
		10,958,400 48							627,266 32				

SUITE DU COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite des EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS.

Indication des Exercices courants sur lesquels ont été imputés les payements effectués depuis la clôture de chacun des Exercices 1830 et antérieurs jusqu'à l'époque de leur déchéance finale (31 décembre 1835).

MINISTÈRES ET EXERCICES que CONCERNENT LES DÉPENSES.	EXERCICES COURANTS SUR LESQUELS LES PAYEMENTS DES DÉPENSES DES EXERCICES 1830 ET ANTÉRIEURS ONT ÉTÉ IMPUTÉS.													TOTAL des PAYEMENTS effectués sur les exercices courants.	OBSERVATIONS.
	1823 et antérieurs.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.															
Justice et cultes — Justice	577 22	1,107 35	1,186 72	722 26	1,254 61	1,180 48	714 25	1,010 24	1,540 75	117 78	"	"	"	9,411 66	
Justice et cultes — Cultes	"	18,038 41	79,318 71	207,502 24	126,762 51	139,909 96	64,453 55	259,174 07	338,128 01	52,668 68	21,943 96	31,921 46	"	1,339,821 56	
Affaires étrangères	25,526 15	74,060 61	25,071 16	"	37,917 46	25,210 19	66,257 51	45,117 38	19,212 49	11,791 06	"	2,041 94	"	332,205 95	
Instruction publique	"	"	"	18,152 20	162 50	"	"	296 85	218 76	80 00	"	"	"	18,910 31	
Intérieur et commerce	"	277,853 60	153,219 16	77,555 56	129,500 59	176,309 98	206,994 12	261,642 43	319,939 80	576,386 95	40,273 45	172,411 26	1,365 20	2,393,452 10	
Guerre	"	4,018,427 64	1,719,015 51	484,993 39	154,020 68	1,878,855 50	1,260,250 65	580,627 61	620,478 82	189,926 74	"	198,044 55	"	11,104,641 09	
Marine	819,368 51	564,861 77	388,328 76	250,114 88	257,532 19	254,670 27	721,251 37	656,586 00	958,255 28	79,400 77	"	32,309 42	318 66	4,982,997 88	
Finances	"	"	"	"	"	18,085 99	41,226 96	46,588 43	36,983 13	46,047 43	4,114 64	138,218 98	50,634 85	381,900 41	
	845,471 88	4,954,349 38	2,366,140 02	1,039,040 53	707,150 54	2,494,222 37	2,361,148 41	1,851,043 01	2,294,757 04	956,419 41	66,332 05	574,947 61	52,318 71	20,563,340 96	
RÉCAPITULATION PAR EXERCICE.															
Exercices 1823 et antérieurs	845,471 88	4,954,349 38	1,258,935 41	164,156 97	166,499 01	305,148 98	77,473 57	12,225 26	5,525 94	11,939 97	60 00	32978, 04	"	7,834,764 41	
——— 1824	"	"	1,107,204 61	343,562 46	74,819 24	58,966 66	7,800 85	2,577 00	13,695 95	4,865 00	683 76	1,139 23	"	1,615,314 76	
——— 1825	"	"	"	531,321 10	136,311 41	54,037 27	10,489 59	10,232 01	5,789 53	2,473 55	"	2,114 86	365 60	753,134 32	
——— 1826	"	"	"	"	329,520 88	824,540 38	92,005 98	77,084 48	3,971 57	11,338 41	745 58	37,579 82	103 00	1,376,890 10	
——— 1827	"	"	"	"	"	1,251,529 08	405,477 85	105,107 83	36,063 72	5,382 81	24,704 79	11,662 59	123 73	1,840,052 40	
——— 1828	"	"	"	"	"	"	1,767,900 57	363,743 35	95,058 59	30,612 19	14,299 74	36,981 08	353 97	2,308,949 49	
——— 1829	"	"	"	"	"	"	"	1,280,073 08	459,415 19	165,728 54	13,225 34	129,315 60	2,843 74	2,050,601 49	
——— 1830	"	"	"	"	"	"	"	"	1,675,236 55	724,078 94	12,612 84	323,176 39	48,529 27	2,783,633 99	
	845,471 88	4,954,349 38	2,366,140 02	1,039,040 53	707,150 54	2,494,222 37	2,361,148 41	1,851,043 01	2,294,757 04	956,419 41	66,332 05	574,947 61	52,318 71	20,563,340 96	

SUITE DU COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janv. 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
JUSTICE ET CULTES													
SERVICE DE LA JUSTICE.													
Cour de cassation	285 83	"	"	285 83	"	285 83	"	"	"	"	"	285 83	
Cours royales	634 97	"	"	634 97	91 46	543 51	"	"	"	"	"	543 51	
Tribunaux de première instance	2,139 38	"	"	2,139 38	"	2,139 38	"	"	"	"	38 88	2,100 50	
Tribunaux de commerce	48 85	"	"	48 85	"	48 85	"	"	"	"	"	48 85	
Tribunaux de police	451 40	"	"	451 40	"	451 40	"	"	"	"	"	451 40	
Justice de paix	1,955 43	"	"	1,955 43	166 86	1,788 57	"	"	"	43 56	"	1,745 01	
	5,515 86	"		5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	"	43 56	38 88	5,175 10	
SERVICE DES CULTES.													
Traitements et indemnités fixes du clergé	16,891 42	2,304 82	"	19,196 24	3,696 67	15,499 57	817 00	451 11	"	6,011 97	742 91	10,012 80	
Dépenses diocésaines	111,356 56	2,048 09	"	113,404 65	42,360 75	71,043 90	332 38	700 00	"	21,595 27	991 15	49,489 86	
Secours	11,423 65	"	"	11,423 65	1,120 00	10,303 65	"	"	"	1,000 00	127 00	9,176 65	
Dépenses diverses	1,500 00	"	"	1,500 00	1,500 00	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses des cultes protestants	208 85	40 00	"	248 85	240 00	8 85	"	"	"	"	"	8 85	
Dépenses du culte israélite	491 97	"	"	491 97	"	491 97	"	"	"	"	"	491 97	
	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	1,151 11	"	28,607 24	1,861 06	69,180 13	
RÉCAPITULATION.													
Service de la justice	5,515 86	"	"	5,515 86	258 32	5,257 54	"	"	"	43 56	38 88	5,175 10	
Service des cultes	141,872 45	4,392 91	"	146,265 36	48,917 42	97,347 94	1,149 38	1,151 11	"	28,607 24	1,861 06	69,180 13	
	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	1,151 11	"	28,650 80	1,899 94	74,355 23	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.													
Administration centrale. (Matériel.)	"	378 00	"	378 00	378 00	"	"	"	"	"	"	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	409 02	26,577 77	"	26,986 79	26,986 79	"	250 00	"	"	250 00	"	"	
Frais de voyages et de courriers	"	65,710 14	"	65,710 14	65,710 14	"	"	1,936 50	"	"	1,936 50	437 25	
Frais de service	1,062 25	35,370 86	"	36,433 11	35,995 86	437 25	5,560 00	"	"	5,560 00	"	"	
Indemnités et secours	103 89	"	103 89	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Présents diplomatiques	"	300 00	"	300 00	300 00	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses imprévues	47 20	"	"	47 20	"	47 20	"	"	"	"	"	47 20	
	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	1,936 50	"	5,810 00	1,936 50	484 45	
		128,232 88											
INSTRUCTION PUBLIQUE.													
Dépenses fixes des colléges royaux	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	"	"	50 00	
Bourses royales et dépenses diverses	287 00	"	"	287 00	287 00	"	"	"	"	"	"	"	
Encouragements à l'instruction primaire	6,552 16	200 00	"	6,752 16	475 14	6,277 02	"	"	"	1,077 39	53 79	5,145 84	
Établissements scientifiques et littéraires	1,956 67	"	"	1,956 67	"	1,956 67	"	"	"	"	"	1,956 67	
Encouragements et souscriptions	334 00	9,000 00	"	9,334 00	9,000 00	334 00	"	"	"	"	"	334 00	
	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	"	1,077 39	53 79	7,486 51	

SUITE DU COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.		ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.)			
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.		Exercice 1834.	Exercice 1835.		
INTÉRIEUR.													
Matériel et dépenses diverses des bureaux	4,080 17	"	"	4,080 17	4,080 17	"	"	"	"	"	"	"	
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	40 00	"	"	40 00	"	"	
Travaux de routes, ponts, navigation, ports maritimes	32,280 20	6,396 77	"	38,676 97	24,513 25	14,163 72	731 30	7,256 69	"	14,561 84	7,504 63	85 24	
Charges du personnel du corps des ponts et chaussées	1,137 95	"	"	1,137 95	1,041 70	96 25	"	"	"	"	"	96 25	
Contributions du Trésor pour travaux sur fonds particuliers	2,989 59	"	"	2,989 59	1,739 78	1,249 81	422 26	95 18	"	271 80	95 18	1,400 27	
Travaux d'entretien des bâtiments	1,789 29	1,670 00	"	3,459 29	2,310 00	1,149 29	"	1,465 86	"	16 33	465 86	2,132 96	
——— d'intérêt général dans les départements	"	25,937 86	"	25,937 86	2,277 72	23,660 14	"	"	"	23,660 14	"	"	
Chambre des députés	15,796 27	155,006 78	"	170,803 05	140,917 73	29,885 32	"	"	"	"	"	29,885 32	
Travaux d'achèvement et d'agrandissement	17,177 27	12,712 39	"	29,889 66	12,698 71	17,190 95	"	"	"	4,189 90	"	13,001 05	
Maisons centrales de détention	1,132 63	4,366 17	"	5,498 80	"	5,498 80	"	"	"	"	"	5,498 80	
Établissements scientifiques et littéraires	1,552 77	"	"	1,552 77	"	1,552 77	"	"	"	"	"	1,552 77	
——— des beaux-arts, monuments	120 00	"	"	120 00	"	120 00	"	"	"	"	"	120 00	
Encouragements et souscriptions	762 00	825 00	"	1,587 00	762 00	825 00	"	"	"	"	"	825 00	
Mesures sanitaires	475 60	2,985 48	"	3,461 08	3,447 53	13 55	"	"	"	10 55	"	3 00	
Secours généraux aux bureaux de bienfaisance, etc	6,958 96	"	"	6,958 96	"	6,958 96	"	"	"	"	"	6,958 96	
Continuation des canaux	10,179 18	1,305 59	"	11,484 77	"	11,484 77	"	415 10	"	6,352 30	415 10	5,132 47	
Ateliers de charité	1,860 00	"	"	1,860 00	"	1,860 00	"	"	"	250 00	"	1,610 00	
Dépenses relatives aux cérémonies des journées de juillet	1 50	"	"	1 50	"	1 50	"	"	"	"	"	1 50	
Indemnités et secours à titre de récompense nationale	1,856 00	"	1,500 00	356 00	"	356 00	"	"	"	356 00	"	"	
Secours aux étrangers réfugiés	1,562 50	9,727 95	"	11,290 45	9,217 62	2,072 83	17 50	"	"	510 33	17 50	1,562 50	
Indemnités pour dommage aux propriétés pendant les journées de juillet	2,679 90	"	"	2,679 90	"	2,679 90	"	"	"	700 00	"	1,979 90	
	104,391 78	220,933 99	1,500 00	323,825 77	203,006 21	120,819 56	1,211 06	9,232 83	"	50,919 19	8,498 27	71,845 99	
		219,433 99											
COMMERCE.													
Haras, dépôts d'étalons, etc	900 00	450 00	"	1,350 00	750 00	600 00	"	"	"	"	"	600 00	
Primes pour pêches maritimes	395 28	"	"	395 28	139 80	255 48	"	"	"	255 48	"	"	
Ecoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	"	"	"	"	"	"	2,791 58	"	"	2,791 58	"	"	
Service de la vérification des poids et mesures	12,962 10	18,789 51	"	31,751 61	15,485 34	16,266 27	12,197 45	918 09	"	21,404 75	956 46	7,020 60	
Etablissements d'utilité publique	4 16	104 40	"	108 56	"	108 56	"	"	"	"	"	108 56	
	14,261 54	19,343 91	"	33,605 45	16,375 14	17,230 31	14,989 03	918 09	"	24,451 81	956 46	7,729 16	
GUERRE.													
Administration centrale. (Matériel)	"	"	"	"	"	"	"	10,000 00	"	"	10,000 00	"	
Recrutement	747 00	1,609 70	"	2,356 70	2,134 70	222 00	"	"	"	3 00	"	219 00	
Justice militaire	15 00	"	"	15 00	"	15 00	291 00	"	"	291 00	"	15 00	
Solde et entretien des troupes	392,172 65	71,397 77	"	463,570 42	75,947 99	387,622 43	56,668 75	5,754 88	"	443,138 45	6,712 28	195 33	
Lits militaires	11,713 97	30,209 87	"	41,923 84	40,535 11	1,388 73	14,934 97	"	"	16,058 03	"	265 67	
Remontes	45 83	"	"	45 83	"	45 83	"	"	"	"	"	45 83	
Matériel de l'artillerie	3,248 96	48,396 21	"	51,645 17	51,357 52	287 65	4,681 04	1,211 58	"	4,956 69	1,211 58	12 00	
Matériel du génie	11,082 89	3,196 87	"	14,279 76	13,365 45	914 31	14,415 30	5,590 33	"	14,416 59	5,590 33	913 02	
Écoles militaires	"	22 53	"	22 53	22 53	"	"	"	"	"	"	"	
Dépenses temporaires	"	"	"	"	"	"	"	94 75	"	"	94 75	"	
Dépenses diverses et imprévues	"	2,580 00	"	2,580 00	2,580 00	"	2,716 64	453 30	"	125 00	3,044 94	"	
	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	23,104 84	"	478,988 76	26,653 88	1,665 85	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
MARINE.													
Solde	238,618 43	"	"	238,618 43	227,210 54	11,407 89	52,451 99	16,418 44	685 12	63,859 88	15,707 82	25 50	
Hôpitaux	1,583 30	2,911 82	"	4,495 12	4,495 12	"	323 41	2,400 92	"	323 41	2,400 92	"	
Vivres	22,750 30	"	"	22,750 30	18,087 77	4,662 53	2,166 00	4,734 28	"	6,828 53	4,734 28	"	
Constructions, armements, etc	22,282 36	"	"	22,282 36	19,539 82	2,742 54	7,165 99	299 28	"	9,908 53	299 28	"	
Artillerie	7,059 38	"	"	7,059 38	3,873 71	3,185 67	"	276 85	"	2,985 79	276 85	199 88	
Travaux hydrauliques, etc	4,822 85	"	"	4,822 85	1,050 48	3,772 37	"	"	"	"	"	3,772 37	
Transports par mer	198 24	"	"	198 24	123 00	75 24	"	"	"	"	"	75 24	
Chiourmes	37 51	"	"	37 51	37 51	"	"	103 10	"	"	103 10	"	
Dépenses diverses	7,862 76	1,687 58	"	9,550 34	9,550 34	"	2,053 51	1,245 87	"	2,053 51	1,245 87	"	
Colonies	165,049 72	4,731 12	"	169,780 84	169,780 84	"	1,200 00	"	"	1,200 00	"	"	
	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	25,478 74	685 12	87,159 65	24,768 12	4,072 99	
FINANCES.													
Rentes 5 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	203,819 80	"	"	76,970 50	32,884 00	93,965 30	
—— 4 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	855 00	"	"	"	"	855 00	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	2,721 25	"	"	855 00	240 00	1,626 25	
—— de cautionnements	"	"	"	"	"	"	211,800 02	"	"	"	32,809 54	178,990 48	
Subvention aux fonds de retraite	6,973 14	"	"	6,973 14	2,969 25	4,003 89	"	"	"	"	"	4,003 89	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	217,130 37	"	"	217,130 37	6,026 29	211,104 08	"	"	"	"	2,225 00	208,879 08	
Dettes de l'ancienne liste civile	39,626 03	"	"	39,626 03	"	39,626 03	"	"	"	"	39,605 51	20 52	
Administration centrale. (Personnel.)	1,177 71	"	"	1,177 71	"	1,177 71	"	"	"	"	"	1,177 71	
—— (Matériel et dépenses diverses.)	30 00	2,687 04	"	2,717 04	2,717 04	"	"	"	"	"	"	"	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	66 66	"	"	66 66	"	66 66	"	"	"	"	"	66 66	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens colons de Saint-Domingue	500 00	"	"	500 00	300 00	200 00	"	"	"	"	"	200 00	
Contributions directes. (Service administratif dans les départements.)	"	15,878 99	"	15,878 99	12,572 65	3,306 34	25 00	"	"	25 00	"	3,306 34	
—— (Perception dans les départements.)	"	1,354 61	"	1,354 61	1,354 61	"	"	"	"	"	"	"	
Enregistrement et domaines. (Service administratif et de perception.)	5,297 12	439 47	"	5,736 59	3,078 18	2,658 41	1,473 51	1,196 12	"	3,301 48	1,369 64	656 92	
—— (Timbre.)	113 22	"	"	113 22	89 71	23 51	"	"	"	"	"	23 51	
Forêts. (Service administratif.)	"	8,284 93	"	8,284 93	8,284 93	"	1,670 26	"	"	545 78	656 34	468 14	
—— (Avances recouvrables.)	"	7,020 34	"	7,020 34	7,020 34	"	7,218 71	111 08	"	2,741 69	2,682 58	1,905 52	
—— (Frais d'aliénation.)	"	37,750 02	"	37,750 02	37,750 02	"	3,318 43	2,323 79	"	"	3,288 43	2,353 79	
Douanes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	100 00	"	"	100 00	"	"	
Tabacs. (Matériel.)	"	243 23	"	243 23	"	243 23	1,243 85	"	"	1,487 08	"	"	
Contributions indirectes. (Service administratif et de perception.)	"	"	"	"	"	"	381 07	387 01	"	381 07	"	387 01	
Contributions indirectes. Poudres à feu	"	"	"	"	"	"	"	22 11	"	"	22 11	"	
Postes. (Service administratif et de perception.)	7,264 79	"	"	7,264 79	6,687 51	577 28	34 73	"	"	230 26	8 90	372 85	
—— (Transport des dépêches.)	1,755 87	"	"	1,755 87	1,191 75	564 12	"	436 28	"	258 87	272 78	468 75	
—— (Service rural.)	1,038 50	"	"	1,038 50	153 67	884 83	"	"	"	66 85	6 35	811 63	
Salines et mines de sel de l'Est	611 02	"	"	611 02	"	611 02	"	"	"	"	"	611 02	
Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	"	"	"	"	"	"	8,801 77	8 03	"	7,738 77	8 03	1,063 00	
	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,195 95	265,047 11	443,463 40	4,484 42	"	94,702 35	116,079 21	502,213 37	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1831. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834. — CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. — Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834. — NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. — Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) — Exercice 1834.	Exercice 1835.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
					RÉCAPITULATION		PAR MINISTÈRE.						
Justice et cultes	147,388 31	4,392 91	"	151,781 22	49,175 74	102,605 48	1,149 38	1,151 11	"	28,650 80	1,899 94	74,355 23	
Affaires étrangères	1,622 36	128,336 77	103 89	129,855 24	129,370 79	484 45	5,810 00	1,936 50	"	5,810 00	1,936 50	484 45	
Instruction publique	9,179 83	9,200 00	"	18,379 83	9,762 14	8,617 69	"	"	"	1,077 39	53 79	7,486 51	
Intérieur	104,391 78	220,933 99	1,500 00	323,825 77	203,006 21	120,819 56	1,211 06	9,232 83	"	50,919 19	8,498 27	71,845 99	
Commerce	14,261 54	19,343 91	"	33,605 45	16,375 14	17,230 31	14,989 03	918 09	"	24,451 81	956 46	7,729 16	
Guerre	419,026 30	157,412 95	"	576,439 25	185,943 30	390,495 95	93,707 70	23,104 84	"	478,988 76	26,653 88	1,665 85	
Marine	470,264 85	9,330 52	"	479,595 37	453,749 13	25,846 24	65,360 90	25,478 74	685 12	87,159 65	24,768 12	4,072 99	
Finances	281,584 43	73,658 63	"	355,243 06	90,195 95	265,047 11	(A) 443,463 40	4,484 42	"	94,702 35	116,079 21	502,213 37	(A) Y compris 6,881 fr. 76 c. pour créances admises avant le 23 mai 1834, suivant les formes réglées par l'article 6 de l'ordonnance royale du 1er septembre 1827.
	1,447,719 40	622,609 68	1,603 89	2,068,725 19	1,137,578 40	931,146 79	625,691 47	66,306 53	685 12	771,759 95	180,846 17	669,853 55	
		621,005 79					691,998 00			952,606 12			

Indication des Exercices courants sur lesquels ont été imputés les Payements effectués depuis la clôture de l'Exercice, jusqu'au 1er janvier 1836.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. — 1832.	1833.	1834.	1835.	TOTAL.
Justice et cultes	45,189 24	3,986 50	28,650 80	1,899 94	79,726 48
Affaires étrangères	129,370 79	"	5,810 00	1,936 50	137,117 29
Instruction publique	"	9,762 14	1,077 39	53 79	10,893 32
Intérieur et travaux publics	"	203,006 21	50,919 19	8,498 27	262,423 67
Commerce	2,985 48	13,389 66	24,451 81	956 46	41,783 41
Guerre	185,943 30	"	478,988 76	26,653 88	691,585 94
Marine	453,749 13	"	87,159 65	24,768 12	565,676 90
Finances	73,221 88	16,974 07	94,702 35	116,079 21	300,977 51
	890,459 82	247,118 58	771,759 95	180,846 17	2,090,184 52

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
JUSTICE ET CULTES.													
SERVICE DE LA JUSTICE.													
Cour de cassation	35 00	"	"	35 00	"	35 00	"	"	"	"	"	35 00	
Cours royales	550 30	"	"	550 30	"	550 30	"	"	"	214 85	"	335 45	
Cours d'assises	45 00	"	"	45 00	"	45 00	"	"	"	"	"	45 00	
Tribunaux de première instance	2,808 40	"	"	2,808 40	"	2,808 40	"	"	"	71 25	"	2,737 15	
Tribunaux de commerce	137 78	"	"	137 78	"	137 78	"	"	"	13 34	"	124 44	
Tribunaux de police	6 93	"	"	6 93	"	6 93	"	"	"	"	"	6 93	
Justices de paix	2,696 72	"	"	2,696 72	"	2,696 72	"	"	"	419 42	63 33	2,213 97	
Secours temporaires à d'anciens magistrats, à leurs veuves, orphelins, etc.	190 13	"	"	190 13	"	190 13	"	"	"	"	"	190 13	
	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	"	718 86	63 33	5,688 07	
SERVICE DES CULTES.													
Traitements et indemnités fixes du clergé	19,357 90	15 55	"	19,373 45	"	19,373 45	1,441 44	1,623 69	"	5,500 84	2,535 97	14,401 77	
Dépenses diocésaines	23,334 29	1,000 30	"	24,334 59	1,095 59	23,239 00	35,021 27	1,000 00	"	45,825 10	1,417 14	12,018 03	
Secours	7,251 60	"	"	7,251 60	"	7,251 60	"	"	"	1,840 00	700 00	4,711 60	
Dépenses des cultes protestants	1,379 99	"	"	1,379 99	"	1,379 99	"	"	"	1,356 66	"	23 33	
Dépenses du culte israélite	38 87	"	"	38 87	"	38 87	"	"	"	"	"	38 87	
	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	2,623 69	"	54,522 60	4,653 11	31,193 60	
RÉCAPITULATION.													
Service de la justice	6,470 26	"	"	6,470 26	"	6,470 26	"	"	"	718 86	63 33	5,688 07	
Services des cultes	51,362 65	1,015 85	"	52,378 50	1,095 59	51,282 91	36,462 71	2,623 69	"	54,522 60	4,653 11	31,193 60	
	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	2,623 69	"	55,241 46	4,716 44	36,881 67	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.													
Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	"	"	"	1,302 77	3,000 00	"	1,302 77	3,000 00	"	
Frais de voyages et courriers	"	"	"	"	"	"	3,231 41	6,292 50	"	3,231 41	5,512 50	780 00	
Frais de service	250 00	"	"	250 00	"	250 00	9,537 34	1,060 35	"	9,787 34	1,060 35	"	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	"	"	"	"	"	"	3,902 50	5,600 00	"	3,902 50	5,600 00	"	
	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	15,952 85	"	18,224 02	15,172 85	780 00	
INSTRUCTION PUBLIQUE.													
Instruction primaire	3,441 17	"	"	3,441 17	"	3,441 17	"	"	"	1,270 00	30 00	2,141 17	
Encouragements et souscriptions	"	4,000 00	"	4,000 00	"	4,000 00	"	"	4,000 00	"	"	"	
	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	4,000 00	1,270 00	30 00	2,141 17	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janv. 1834.	RESTE À PAYER au 1er janv. 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Lois des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
INTÉRIEUR.													
Traitements du ministre et de l'administration centrale...	583 31	"	"	583 31	"	583 31	"	"	"	541 64	"	41 67	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	232 08	"	"	232 08	"	232 08	"	"	"	232 08	"	"	
Matériel et dépenses diverses des bureaux	274 50	"	"	274 50	"	274 50	"	"	"	272 45	"	2 05	
Administration des gardes nationales	"	"	"	"	"	"	2,649 50	"	"	2,587 50	"	62 00	
Routes royales, ponts, navigation, ports maritimes et secours particuliers	28,083 53	"	"	28,083 53	"	28,083 53	458 17	2,376 03	"	22,080 42	3,674 12	5,163 19	
Personnel du corps des ponts et chaussées	863 97	"	"	863 97	"	863 97	"	"	"	"	"	863 97	
Contributions pour travaux sur fonds particuliers	1,346 12	"	"	1,346 12	"	1,346 12	1,895 28	9 89	"	216 48	355 68	2,679 13	
Entretien des bâtiments et édifices publics	39,161 57	"	"	39,161 57	"	39,161 57	"	"	"	38,421 02	"	740 55	
Nouvelle salle de la Chambre des députés	"	"	"	"	"	"	131,086 43	"	"	131,086 43	"	"	
Établissements des beaux-arts	"	"	"	"	"	"	150 00	"	"	150 00	"	"	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	170 90	"	"	170 90	"	170 90	"	2,525 12	"	115 95	940 32	1,639 75	
Construction de maisons de détention	32,035 71	"	"	32,035 71	"	32,035 71	1,467 57	11,909 04	"	1,346 81	"	44,065 51	
Travaux d'intérêt général dans les départements	10,000 00	"	"	10,000 00	"	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	"	
Établissements scientifiques et littéraires	100 00	"	"	100 00	"	100 00	"	"	"	"	"	100 00	
Encouragements et souscriptions	250 00	"	"	250 00	"	250 00	"	"	"	"	"	250 00	
Achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile, du monument de la Madeleine, etc	846 93	"	"	846 93	"	846 93	"	"	"	"	"	846 93	
Canaux et navigation, supplément au fonds d'emprunt	27,372 33	"	"	27,372 33	"	27,372 33	"	457 90	"	4,141 33	10,484 70	13,204 20	
Secours aux étrangers réfugiés	"	"	"	"	"	"	67 15	154 95	"	67 15	154 95	"	
Dépenses des services civils de l'occupation en Alger	265 35	"	"	265 35	"	265 35	"	"	"	265 35	"	"	
Besoins d'intérêt général et imprévus	7,206 58	"	"	7,206 58	"	7,206 58	"	"	"	5,550 00	30 00	1,626 58	
Acquisition du gymnase de Versailles	546 00	"	"	546 00	"	546 00	"	"	"	"	"	546 00	
	149,338 88	"	"	149,338 88	"	149,338 88	137,774 10	17,432 93	"	207,074 61	25,639 77	71,831 53	
COMMERCE.													
Haras, dépôts d'étalons et primes	50 00	"	"	50 00	"	50 00	"	"	"	50 00	"	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	300 00	"	"	300 00	"	300 00	"	"	"	"	"	300 00	
Encouragements aux pêches maritimes	"	"	"	"	"	"	420 00	"	"	420 00	"	"	
Service de la vérification des poids et mesures	14,620 92	"	"	14,620 92	"	14,620 92	9,756 90	9,043 81	"	22,789 79	8,031 27	2,600 57	
Service sanitaire et épidémies	21 00	"	"	21 00	"	21 00	2,343 10	"	"	334 77	302 85	1,726 48	
Établissements thermaux	64 49	"	"	64 49	"	64 49	"	"	"	64 40	"	"	
	15,056 41	"	"	15,056 41	"	15,056 41	12,520 00	9,043 81	"	23,659 05	8,334 12	4,627 05	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.		MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.		ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.)			
		Augmentation.	Diminution.				Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.		Exercice 1834.	Exercice 1835.		
GUERRE.													
Administration centrale (matériel)	3,431 13	"	"	3,431 13	"	3,431 13	"	"	3,431 13	"	"	"	
États-majors	"	"	"	"	"	"	"	35 44	"	"	35 44	"	
Recrutement	171 00	"	"	171 00	"	171 00	129 65	91 04	"	147 65	91 04	153 00	
Solde et entretien des troupes	23,740 86	"	"	23,740 86	"	23,740 86	61,172 61	50,806 96	"	74,856 22	16,771 93	44,092 28	
Justice militaire	1,960 59	"	"	1,960 59	"	1,960 59	28 00	247 90	"	1,988 59	247 90	"	
Remonte générale	594 25	"	"	594 25	"	594 25	"	450 00	"	390 00	654 25	"	
Matériel de l'artillerie	41,659 70	"	"	41,659 70	"	41,659 70	18,696 13	176,159 35	"	60,299 74	176,159 35	56 09	
Armement de la garde nationale	2,320 84	"	"	2,320 84	"	2,320 84	"	"	"	2,320 84	"	"	
Matériel du génie	83,016 95	"	"	83,016 95	"	83,016 95	21,705 79	15,932 38	"	98,979 47	20,930 90	744 75	
Dépenses temporaires	"	"	"	"	"	"	"	1,045 18	"	"	1,045 18	"	
Dépenses diverses, imprévues et secrètes	1,225 35	"	"	1,225 35	"	1,225 35	400 00	"	"	1,522 75	"	102 60	
	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	244,768 25	3,431 13	240,545 26	215,935 99	45,148 72	
MARINE.													
Administration centrale (personnel et matériel)	17 50	"	"	17 50	"	17 50	"	"	"	"	17 50	"	
Solde à terre, solde à la mer et dépenses assimilées à la solde	212,914 87	"	"	212,914 87	4,038 00	208,876 87	"	2,333 32	"	144,144 51	56,751 42	10,314 27	
Hôpitaux	11,528 84	"	"	11,528 84	2,000 00	9,528 84	1,116 06	"	"	10,644 90	"	"	
Vivres	44,488 87	"	"	44,488 87	3,408 11	41,080 76	607 36	5 38	"	41,688 12	5 38	"	
Constructions, armements et approvisionnements	47,182 05	"	"	47,182 05	2,065 93	45,116 12	983 79	"	"	46,099 91	"	"	
Artillerie	6,638 24	"	"	6,638 24	407 32	6,230 92	7,603 12	11,465 85	"	13,834 04	11,465 85	"	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,003 33	"	"	1,003 33	"	1,003 33	48 59	"	"	1,051 92	"	37 91	
Transports par mer	49 91	"	"	49 91	"	49 91	"	"	"	12 00	"	"	
Chiourmes	200 00	"	"	200 00	"	200 00	33 98	"	"	233 98	"	"	
Dépenses diverses	9,126 09	"	"	9,126 09	1,390 05	7,736 04	542 63	"	"	8,278 67	"	"	
Dépenses des services militaires aux colonies	34,026 49	"	"	34,026 49	50 40	33,976 09	369 72	"	"	34,345 81	"	"	
	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	13,804 56	"	300,333 86	68,240 15	10,352 18	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de chaque exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE à payer au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
MINISTÈRE DES FINANCES.													
Rentes 4 p. 0/0	2,967 50	"	"	2,967 50	1,450 00	1,517 50	"	"	"	1,517 50	"	"	
—— 4 1/2 p. 0/0	34 00	"	"	34 00	"	34 00	"	"	"	34 00	"	"	
—— 5 p. 0/0	378,565 95	"	"	378,565 95	43,579 50	334,986 45	"	"	"	149,393 50	46,695 03	138,897 92	
Intérêts des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	8,475 00	"	"	4,105 00	1 120 00	3,250 00	
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	266,623 83	"	"	"	62,768 80	203,855 03	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	6,035 00	"	"	6,035 00	"	6,035 00	"	"	"	1,235 00	100 00	4,700 00	
Administration centrale. (Personnel.)	1,936 12	"	"	1,936 12	"	1,936 12	"	"	"	"	"	1,936 12	
—— (Matériel et dépenses diverses.)	62 80	"	"	62 80	"	62 80	"	"	"	"	"	62 80	
Frais de liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés	150 00	"	"	150 00	"	150 00	"	"	"	"	"	150 00	
Service administratif des monnaies dans les départements	72 68	"	"	72 68	"	72 68	"	"	"	"	"	72 68	
Constructions à l'hôtel des postes	432 89	"	"	432 89	"	432 89	"	"	"	"	"	432 89	
Frais de perception des contributions directes	"	"	"	"	"	"	621 68	"	"	621 68	"	"	
Enregistrement, timbre et domaines. — Service administratif et de perception dans les départements	4,723 01	"	"	4,723 01	"	4,723 01	9,881 93	4,422 57	"	9,958 71	6,013 48	3,055 32	
Enregistrement, timbre et domaines. — Timbre	240 06	"	"	240 06	"	240 06	"	"	"	"	"	240 06	
Forêts — Service administratif et de surveillance dans les départements	3,409 32	"	"	3,409 32	"	3,409 32	7,890 93	360 36	"	3,950 67	7,322 55	387 39	
Forêts — Avances recouvrables. (Frais divers.)	8,135 23	"	"	8,135 23	"	8,135 23	29,831 24	1,413 50	"	13,723 67	11,570 31	14,085 99	
Forêts — Frais d'aliénation des bois de l'État	1,300 88	"	"	1,300 88	"	1,300 88	1,158 55	1,335 50	"	"	2,253 84	1,541 09	
Douanes — Service administratif et de perception	"	"	"	"	"	"	213 30	"	"	213 30	"	"	
Contributions indirectes — Service administratif et de perception dans les départements	"	"	"	"	"	"	1,712 70	169 60	"	1,712 70	"	169 60	
Contributions indirectes — Poudres à feu	"	"	"	"	"	"	"	10 15	"	"	10 15	"	
Tabacs — Exploitation	"	40 02	"	40 02	"	40 02	800 97	"	"	840 99	"	"	
Postes — Service administratif et de perception	7,556 16	"	"	7,556 16	"	7,556 16	"	"	"	5,044 15	20 90	2,491 11	
Postes — Transport des dépêches	5,380 54	"	"	5,380 54	"	5,380 54	"	"	"	1,838 24	4 50	3,537 80	
Postes — Service rural	245 29	"	"	245 29	"	245 29	"	"	"	74 50	20 35	150 44	
Salines et mines de sel de l'Est	4,500 00	"	"	4,500 00	"	4,500 00	"	"	4,500 00	"	"	"	
Non-valeurs des patentes et attributions aux communes	13,828 05	"	"	13,828 05	"	13,828 05	"	"	"	"	"	13,828 05	
Décharges et réduction imputables sur le produit des réimpositions	2,751 48	"	"	2,751 48	"	2,751 48	"	"	"	"	101 01	2,650 47	
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des communes	476 92	"	"	476 92	"	476 92	"	"	"	"	"	476 92	
Primes à l'exportation des marchandises	"	"	"	"	"	"	"	72 08	"	61 50	10 58	"	
	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	327,210 13	7,783 76	4,500 00	194,325 11	138,011 50	395,971 68	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1832. (Loi de règlement du 4 mai 1834.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1834.						OPÉRATIONS EFFECTUÉES DEPUIS LE 1er JANVIER 1834.					RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
	CRÉANCES qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	MODIFICATIONS CONSTATÉES depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834. Augmentation.	Diminution.	MONTANT des créances qui restaient réellement à payer.	PAYEMENTS effectués depuis la clture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1834.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1834.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Lois des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans le reste à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chap. spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.													
Justice et cultes	57,832 91	1,015 85	"	58,848 76	1,095 59	57,753 17	36,462 71	2,623 69	"	55,241 46	4,716 44	36,881 67	(a) Y compris 22,623f 58c pour créances admises avant le 23 mai 1834, suivant les formes réglées par l'article 6 de l'ordonnance royale du 1er septembre 1827.
Affaires étrangères	250 00	"	"	250 00	"	250 00	17,974 02	15,952 85	"	18,224 02	15,172 85	780 00	
Instruction publique	3,441 17	4,000 00	"	7,441 17	"	7,441 17	"	"	4,000 00	1,270 00	30 00	2,141 17	
Intérieur et travaux publics	149,338 88	"	"	149,338 88	"	149,338 88	137,774 10	17,432 93	"	207,074 61	25,639 77	71,831 53	
Commerce	15,056 41	"	"	15,056 41	"	15,056 41	12,520 00	9,043 81	"	23,659 05	8,334 12	4,627 05	
Guerre	158,120 67	"	"	158,120 67	"	158,120 67	102,132 18	244,768 25	3,431 13	240,505 26	215,935 99	45,148 72	
Marine	367,176 19	"	"	367,176 19	13,359 81	353,816 38	11,305 25	13,804 56	"	300,333 86	68,240 15	10,352 18	
Finances	442,803 88	40 02	"	442,843 90	45,029 50	397,814 40	(a) 327,210 13	7,783 76	4,500 00	194,325 11	138,011 50	395,971 68	
	1,194,020 11	5,055 87	"	1,199,075 98	59,484 90	1,139,591 08	645,378 39	311,409 85	11,931 13	1,040,633 37	476,080 82	567,734 00	
							956,788 24			1,516,714 19			

INDICATION des exercices courants sur les quels ont été imputés les payements effectués depuis la clôture de l'exercice jusqu'au 1er janvier 1836.

MINISTÈRES.	MONTANT DES PAYEMENTS par exercice. 1833.	1834.	1835.	TOTAL.
Justice et cultes	1,095 59	55,241 46	4,716 44	61,053 49
Affaires étrangères	"	18,224 02	15,172 85	33,396 87
Instruction publique	"	1,270 00	30 00	1,300 00
Intérieur	"	207,391 38	25,639 77	233,031 15
Commerce	"	23,342 28	8,334 12	31,676 40
Guerre	"	240,505 26	215,935 99	456,441 25
Marine	13,359 81	300,333 86	68,240 15	381,933 82
Finances	45,029 50	194,325 11	138,011 50	377,366 11
	59,484 90	1,040,633 37	476,080 82	1,576,199 09

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1833. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION A ÉTÉ AUTORISÉE par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULATION de CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.										
SERVICE DE LA JUSTICE.										
Conseil d'état. (Personnel.)	23 75	"	"	"	23 75	"	"	"	23 75	
Cours royales	680 21	"	"	"	680 21	"	"	"	680 21	
Tribunaux de première instance	3,192 82	"	"	"	3,192 82	"	"	"	3,192 82	
Justice de paix	2,010 15	"	"	"	2,010 15	"	161 09	161 09	1,849 06	
	5,906 93	"	"	"	5,906 93	"	161 09	161 09	5,745 84	
SERVICE DES CULTES.										
Culte catholique. — Traitements et indemnités fixes du clergé	17,799 43	"	1,127 11	"	18,926 54	"	7,035 27	7,035 27	11,891 27	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	1,500 00	"	"	"	1,500 00	"	"	"	1,500 00	
Culte catholique. — Dépenses diocésaines	140,690 19	"	1,923 70	"	142,613 89	"	53,191 32	53,191 32	89,422 57	
Culte catholique. — Secours	5,979 50	"	"	"	5,979 50	"	650 00	650 00	5,329 50	
Cultes non catholiques — Dépenses du culte israélite	100 00	"	"	"	100 00	"	"	"	100 00	
	166,069 12	"	3,050 81	"	169,119 93	"	60,876 59	60,876 59	108,243 34	
RÉCAPITULATION.										
Service de la justice	5,906 93	"	"	"	5,906 93	"	161 09	161 09	5,745 84	
Service des cultes	166,069 12	"	3,050 81	"	169,119 93	"	60,876 59	60,876 59	108,243 34	
	171,976 05	"	3,050 81	"	175,026 86	"	61,037 68	61,037 68	113,989 18	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
Administration centrale. (Matériel)	273 54	"	"	"	273 54	"	273 54	273 54	"	
Traitements des agents politiques et consulaires	41 66	"	"	"	41 66	"	41 66	41 66	"	
Frais de voyages et de courriers	920 00	"	9,419 00	"	10,339 00	"	10,339 00	10,339 00	"	
Frais de résidences politiques et consulaires	1,542 80	"	3,279 14	"	4,821 94	"	4,821 94	4,821 94	"	
Indemnités et secours	1,080 05	"	13,880 00	"	14,960 05	"	14,880 00	14,880 00	80 05	
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	1,837 28	"	"	"	1,837 28	"	1,702 08	1,702 08	135 20	
	5,695 33	"	26,578 14	"	32,273 47	"	32,058 22	32,058 22	215 25	
INSTRUCTION PUBLIQUE.										
Instruction primaire	2,650 00	"	"	"	2,650 00	125 00	1,300 00	1,425 00	1,225 00	
Sciences et belles-lettres	140 17	"	"	"	140 17	"	"	"	140 17	
Encouragements aux sciences et aux belles-lettres	250 00	"	"	"	250 00	"	136 00	136 00	114 00	
	3,040 17	"	"	"	3,040 17	125 00	1,436 00	1,561 00	1,479 17	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.	ANNULLATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR.										
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	500 00	"	"	"	500 00	"	"	"	500 00	
Lignes télégraphiques	55 55	"	"	"	55 55	"	"	"	55 55	
Secours aux savants, artistes, etc	821 67	"	"	"	821 67	"	600 00	600 00	221 67	
Dépenses générales des gardes nationales	1,167 75	"	"	"	1,167 75	"	1,167 75	1,167 75	"	
Personnel du corps des ponts et chaussées	560 57	"	"	"	560 57	"	547 91	547 91	12 66	
——— du corps et autres dépenses des mines	789 20	"	55 70	"	844 90	"	789 20	789 20	55 70	
Travaux à entretenir ou à continuer	80,224 39	"	3,838 96	"	84,063 35	"	78,310 81	78,310 81	5,752 54	
——— sur produits des droits spécialisés	110 00	"	"	"	110 00	"	"	"	110 00	
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	23,000 00	"	"	"	23,000 00	"	10,000 00	10,000 00	13,000 00	
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général, à Paris	11,858 52	"	"	"	11,858 52	"	314 92	314 92	11,543 60	
Achèvement des monuments et édifices de la capitale	28,123 88	"	"	"	28,123 88	"	25,033 88	25,033 88	3,090 00	
Construction des maisons centrales de détention	36,330 71	"	"	"	36,330 71	"	"	"	36,330 71	
Travaux d'intérêt général dans les départements	(a) 1,820 00	"	"	"	(a) 1,820 00	"	1,630 90	1,630 90	189 10	(a) Déduction faite de 106 francs 68 centimes transportés au ministère du commerce, par suite de changements d'attributions.
Établissements des beaux-arts	13,520 03	"	"	"	13,520 03	"	"	"	13,520 03	
Encouragements et souscriptions	825 00	"	"	"	825 00	"	750 00	750 00	75 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	6,080 00	"	"	"	6,080 00	"	"	"	6,080 00	
Secours aux étrangers réfugiés en France	954 25	"	87 50	"	1,041 75	"	465 50	465 50	576 25	
Secours aux condamnés politiques	25 00	"	"	"	25 00	"	"	"	25 00	
Indemnités pour dommages aux propriétés par suite des évènements de juillet 1830	325 00	"	"	"	325 00	"	"	"	325 00	
Secours à des condamnés politiques sous la restauration	4,035 00	"	"	"	4,035 00	"	550 00	550 00	3,485 00	
Canaux et navigation	38,697 39	"	61 07	"	38,758 46	"	22,351 24	22,351 24	16,407 22	
Travaux de routes dans les départements de l'Ouest	7 15	"	"	"	7 15	"	"	"	7 15	
Dépenses relatives à la réapparition du choléra	10,744 03	"	"	"	10,744 03	10,744 03	"	10,744 03	"	
Supplément pour travaux de routes royales	25 72	"	"	"	25 72	"	"	"	25 72	
Supplément pour travaux de routes départementales	39 43	"	"	"	39 43	"	"	"	39 43	
Subvention pour travaux d'utilité communale	91,644 79	"	"	"	91,644 79	37,811 81	46,173 62	83,985 43	7,659 36	
Commémoration des journées de juillet 1830	345 42	"	"	"	345 42	"	222 00	222 00	123 42	
	352,630 45	"	4,043 23	"	356,673 68	48,555 84	188,907 73	237,463 57	119,210 11	
COMMERCE.										
Haras, dépôts d'étalons et primes	200 00	"	"	"	200 00	"	200 00	200 00	"	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	3,000 00	"	"	"	3,000 00	"	"	"	3,000 00	
Poids et mesures	23,465 27	"	7,317 47	"	30,782 74	"	27,752 13	27,752 13	3,030 61	
Établissements sanitaires	54 21	"	"	"	54 21	"	26 00	26 00	28 21	
Travaux des établissements thermaux	106 68	"	"	"	106 68	"	106 68	106 68	"	
	26,826 16	"	7,317 47	"	34,143 63	"	28,084 81	28,084 81	6,058 82	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentres de l'exercice 1835.	ANNULATIONS de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1834.	Exercice 1835.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
GUERRE.										
Administration centrale. (Matériel.)	"	"	480 55	"	480 55	"	480 55	480 55	"	
États-majors	1 50	"	783 87	"	785 37	"	785 37	785 37	"	
Gendarmerie	1,434 80	"	49 88	"	1,484 68	"	1,484 68	1,484 68	"	
Recrutement	78 00	"	"	"	78 00	"	19 00	19 00	59 00	
Solde et entretien des troupes	561,463 03	"	21,135 20	"	582,598 23	"	582,560 78	582,560 78	37 45	
Justice militaire	225 00	"	810 00	"	1,035 00	"	960 00	960 00	75 00	
Remonte général	1,297 90	"	"	"	1,297 90	"	1,297 90	1,297 90	"	
Matériel de l'artillerie	260,266 91	"	11,261 72	"	271,528 63	"	269,786 62	269,786 62	1,742 01	
Matériel du génie	10,060 46	"	14,351 40	"	24,411 86	"	23,682 23	23,682 23	729 63	
Dépenses temporaires	56,216 16	"	7,559 87	"	63,776 03	"	63,776 03	63,776 03	"	
Dépenses imprévues et secrètes	14,125 00	"	376 36	"	14,501 36	"	14,357 36	14,357 36	144 00	
	905,168 76	"	56,808 85	"	961,977 61	"	959,190 52	959,190 52	2,787 09	
MARINE.										
Administration centrale. (Frais de bureaux, etc.)	32 40	"	"	"	32 40	"	"	"	32 40	
Service général de la marine	29,520 90	"	6,285 58	"	35,806 48	1,943 92	28,042 19	29,986 11	5,820 37	
Solde et entretien des corps organisés	220,910 52	"	6,911 46	"	227,821 98	45,961 00	138,522 67	184,483 67	43,338 31	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	86,028 62	"	279 19	"	86,307 81	871 63	84,440 92	85,312 55	995 26	
Travaux du matériel naval. (Hors ports.)	"	"	309 28	"	309 28	"	309 28	309 28	"	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	4,598 79	"	584 60	"	5,183 39	664 67	4,322 87	4,987 54	195 85	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	702 37	"	"	"	702 37	"	327 37	327 37	375 00	
Affrétements et transports par mer	"	"	51 23	"	51 23	"	51 23	51 23	"	
Chiourmes	"	"	100 00	"	100 00	"	100 00	100 00	"	
Dépenses diverses	762 34	"	341 56	"	1,103 90	68 24	481 00	549 24	554 66	
Colonies	83,675 69	"	"	"	83,675 69	"	83,575 69	83,575 69	100 00	
	426,231 63	"	14,862 90	"	441,094 53	49,509 46	340,173 22	389,682 68	51,411 85	
FINANCES.										
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	342,145 25	"	"	"	342,145 25	51,565 00	122,615 50	174,180 50	167,964 75	
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	859 00	"	"	"	859 00	78 00	230 00	308 00	551 00	
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	849 00	"	"	"	849 00	"	536 00	536 00	313 00	
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	283,392 81	"	"	"	283,392 81	26,036 50	112,787 00	138,823 50	144,569 31	
Emprunt national au pair	6,750 00	"	"	"	6,750 00	1,787 50	2,877 50	4,665 00	2,085 00	
Intérêts de cautionnements	335,795 84	"	"	"	335,795 84	"	97,640 74	97,640 74	238,155 10	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	14,457 30	"	"	"	14,457 30	1,726 90	1,241 90	2,968 80	11,488 50	
Dettes de l'ancienne liste civile	33,711 70	"	"	"	33,711 70	6,244 98	537 98	6,782 96	26,928 74	
Administration centrale. (Personnel.)	968 01	"	"	"	968 01	"	227 20	227 20	740 81	
——— (Matériel.)	33 00	"	"	"	33 00	33 00	"	33 00	"	
Traitements fixes et taxations des receveurs des finances	0 93	"	"	"	0 93	"	"	"	0 93	
Contributions directes. Service administratif dans les départements	152 08	"	"	"	152 08	"	"	"	152 08	
Contributions directes. Remises des perceptions et frais de 1er avertissement	89 43	"	"	"	89 43	"	8 02	8 02	81 41	
Enregistrement, service administratif et de perception dans les départements	70,860 80	"	15,527 92	"	86,388 72	3,412 59	10,028 29	13,440 88	72,947 84	
Forêts. Service administratif et de surveillance dans les dépts	16,117 47	"	1,457 14	"	17,574 61	"	9,515 93	9,515 93	8,058 68	
Forêts. Avances recouvrables	14,655 94	"	3,068 56	"	17,724 50	"	11,445 47	11,445 47	6,279 03	
Forêts. Frais d'aliénation de bois	7,018 00	"	1,972 55	"	8,990 55	"	5,303 36	5,303 36	3,687 19	
Douanes, service administratif et de perception dans les départements	3,309 32	"	"	"	3,309 32	"	30 00	30 00	3,279 32	
Contributions indirectes, *idem*	194 94	"	1,151 75	"	1,346 69	"	"	"	1,346 69	
Tabacs. (Matériel.)	"	"	95 74	"	95 74	95 74	"	95 74	"	
Postes. Service administratif et de perception	4,225 34	"	108 95	"	4,334 29	"	3,676 20	3,676 20	658 09	
Postes. Transports des dépêches	3,336 09	"	470 15	"	3,806 24	"	2,909 40	2,909 40	896 84	
Postes. Service rural	470 32	"	139 70	"	610 02	"	190 12	190 12	419 90	
Restitutions et non valeurs sur les contributions directes	38,112 89	"	"	"	38,112 89	"	19,514 51	19,514 51	18,598 38	
Primes à l'exportation des marchandises	777 35	"	2,582 00	"	3,359 35	15 60	2,757 32	2,772 92	586 43	
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes	13 22	"	1 00	"	14 22	"	14 22	14 22	"	
	1,178,296 03	"	26,575 46	"	1,204,871 49	90,995 81	404,086 66	495,082 47	709,789 02	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1833. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.		ANNULATIONS de CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.)			RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
		Loi du 25 juin 1835.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1835.			Exercice 1834.	Exercice 1835.	TOTAL.		
RÉCAPITULATION PAR MINISTÈRE.										
Justice et cultes	171,976 05	"	3,050 81	"	175,026 86	"	61,037 68	61,037 68	113,989 18	
Affaires étrangères	5,695 33	"	26,578 14	"	32,273 47	"	32,058 22	32,058 22	215 25	
Instruction publique	3,040 17	"	"	"	3,040 17	125 00	1,436 00	1,561 00	1,479 17	
Intérieur	352,630 45	"	4,043 23	"	356,673 68	48,555 84	188,907 73	237,463 57	119,210 11	
Commerce	26,826 16	"	7,317 47	"	34,143 63	"	28,084 81	28,084 81	6,058 82	
Guerre	905,168 76	"	56,808 85	"	961,977 61	"	959,190 52	959,190 52	2,787 09	
Marine	426,231 63	"	14,862 90	"	441,094 53	49,509 46	340,173 22	389,682 68	51,411 85	
Finances	1,178,296 03	"	26,575 46	"	1,204,871 49	90,995 81	404,086 66	495,082 47	709,789 02	
	3,069,864 58	"	139,236 86	"	3,209,101 44	189,186 11	2,014,974 84	2,204,160 95	1,004,940 49	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1834. *restant à payer au 1er janvier 1836.*

Suite de la *SITUATION des Dépenses* (Loi de règlement proposée.)

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1835. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
JUSTICE ET CULTES.				
SERVICE DE LA JUSTICE.				
Administration centrale. (Personnel)	47 50	"	47 50	
Cours royales	1,700 11	"	1,700 11	
Tribunaux de première instance	2,327 55	"	2,327 55	
Justices de paix	2,289 82	"	2,289 82	
	6,364 98	"	6,364 98	
SERVICE DES CULTES.				
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	1,000 00	561 84	438 16	
Culte catholique. — Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	12,277 84	"	12,277 84	
Culte catholique. — Bourses des séminaires	2,300 00	"	2,300 00	
Culte catholique. — Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	5,692 00	"	5,692 00	
Culte catholique. — Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	152,567 68	742 52	151,825 16	
Culte catholique. — Secours pour les établis. ecclésiastiques.	2,150 00	"	2,150 00	
Cultes non catholiques. — Dépenses des cultes protestants	1,066 66		1,066 66	
Cultes non catholiques. — ——— du culte israélite	21 38	"	21 38	
	177,075 56	1,304 36	175,771 20	
RÉCAPITULATION.				
Service de la justice	6,364 98	"	6,364 98	
——— des cultes	177,075 56	1,304 36	175,771 20	
	183,440 54	1,304 36	182,136 18	
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.				
Administration centrale. (Personnel)	98 00	"	98 00	
——— (Matériel)	81 90	"	81 90	
Traitements des agents politiques et consulaires	1,558 49	"	1,558 49	
Frais de voyages et de courriers	06	"	0 06	
Frais de service	87 75	"	87 75	
Indemnités et secours	485 98	"	485 98	
	2,312 18	"	2,312 18	
INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Instruction primaire	26,866 88	"	26,866 88	
Établissements scientifiques et littéraires	2,526 64	"	2,526 64	
	29,393 52	"	29,393 52	

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1835. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
INTÉRIEUR.				
Dépenses générales des gardes nationales	711 60	"	711 60	
Récompenses nationales	12 50	"	12 50	
Secours aux étrangers réfugiés en France	244 95	"	244 95	
——— aux condamnés politiques	690 00	"	690 00	
——— aux victimes du mois d'avril	13,996 00	"	13,996 00	
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	63 50	"	63 50	
Personnel du corps des ponts et chaussées	25 50	"	25 50	
——— du corps et autres dépenses des mines	2,325 50	"	2,325 50	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts)	16,821 12	"	16,821 12	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Navigation intérieure)	7,559 99	"	7,559 99	
Travaux à entretenir ou à continuer. (Ports maritimes)	2,226 80	"	2,226 80	
——— à entreprendre	22 50	"	22 50	
——— sur produits de droits spécialisés	108 78	"	108 78	
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général, à Paris	426 51	"	426 51	
Établissements des beaux-arts	25 00	"	25 00	
Encouragements et souscriptions	300 00	"	300 00	
Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves.	250 00	"	250 00	
Secours généraux aux bureaux de charité	220 00	"	220 00	
Subventions aux théâtres royaux et aux caisses de pensions de l'Opéra et du Conservatoire	697 00	"	697 00	
Dépenses relatives à l'administration	375 13	"	375 13	
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	1,487 33	"	1,487 33	
	48,589 71	"	48,589 71	
COMMERCE.				
Travaux des établissements thermaux	27 50	"	27 50	
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture et au commerce	420 00	"	420 00	
Délivrance des brevets d'invention et encouragements à l'industrie	226 99	"	226 99	
Établissements sanitaires	1,528 63	"	1,528 63	
Encouragements aux pêches maritimes	134 64	"	134 64	
Poids et mesures	14,419 75	"	14,419 75	
Secours aux colons	1,987 65	"	1,987 65	
Mesures à prendre pour combattre la propagation des épidémies	140 58	"	140 58	
	18,885 74	"	18,885 74	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Suite de l'EXERCICE 1834. (Loi de règlement proposée.)

Suite de la *Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836.*

MINISTÈRE ET SERVICES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1835. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
GUERRE.				
Recrutement	134 64	"	134 64	
Justice militaire	202 85	"	202 85	
Solde et entretien des troupes	7,894 99	"	7,894 99	
Lits militaires	281 69	"	281 69	
Fourrages	9,658 88	"	9,658 88	
Transports généraux	19,554 13	"	19,554 13	
Matériel de l'artillerie	57,052 73	"	57,052 73	
——— du génie	12,906 39	"	12,906 39	
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	4,092 71	"	4,092 71	
Dépenses accidentelles et secrètes	2,903 79	"	2,903 79	
	114,682 80	"	114,682 80	
MARINE.				
Serv. général de la marine (Corps et agents entretenus)	22,239 61	2,553 67	19,685 94	
Solde et entretien des corps organisés	141,352 19	51,895 01	89,457 18	
Travaux du matériel naval. (Ports)	13,525 85	195 69	13,330 16	
Travaux de l'artillerie. (Ports)	1,935 27	47 92	1,887 35	
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	2,298 37	176 75	2,121 62	
Trav. et dép. pour le progrès des sciences maritimes	16 50	16 50	"	
Dépenses diverses	1,096 12	96 79	999 33	
Service militaire et subvention au service intérieur	46,683 81	"	46,683 81	
	229,147 72	54,982 33	174,165 39	
FINANCES.				
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	372,004 43	61,736 50	310,267 93	
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,595 00	493 00	1,102 00	
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	710 00	"	710 00	
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	115,384 75	15,670 00	99,714 75	
Emprunt national au pair	6,517 50	1,117 50	5,400 00	
Intérêts de cautionnements	568,657 41	43,367 16	525,290 25	
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	7,938 00	"	7,938 00	
Dettes de l'ancienne liste civile	482,630 35	53,654 48	428,975 87	
Administration centrale. (Personnel)	594 33	"	594 33	
——— (Matériel)	31 00	"	31 00	
Monnaies. Service administratif dans les départem.	10,204 90	8,961 73	1,243 17	
Monnaies. Frais de refonte d'anciennes espèces	188,321 65	188,321 65	"	
Traitements et frais de service des payeurs	51 38	"	51 38	
Contributns directes. Service administratif dans les départemts	65 70	"	65 70	
Contributns directes. Frais de perception dans les départemts	140 56	"	140 56	
Enregistrement, serv. adm. et de percep. dans les départ.	17,331 34	"	17,331 34	
Forêts. Serv. adm. et de surv. dans les départem.	9,144 04	"	9,144 04	
Forêts. Avances recouvrables	1,984 15	"	1,984 15	
Forêts. Frais pour l'aliénation de bois de l'État.	1,161 66	"	1,161 66	
Douanes. Serv. adm. et de percep. dans les départem.	4,289 39	3,825 98	463 41	
Contributns indirectes. Serv. administ. et de percep. dans les dép.	15,486 43	14,011 86	1,474 57	
Contributns indirectes. Poudres à feu	143 89	"	143 89	
Tabacs. — Exploitation des tabacs	545 78	"	545 78	
Postes. Serv. administ. et de percep. dans les dép.	4,180 03	"	4,180 03	
Postes. Transport des dépêches	4,588 42	"	4,588 42	
Postes. Service rural	277 94	"	277 94	
Restitutions et non-valeurs sur les contrib. directes	192,935 33	5,313 00	187,622 33	
Primes à l'exportation des marchandises	19,492 32	935 92	18,556 40	
Escompte sur le droit de consommation des sels	217 91	"	217 91	
	2,026,625 59	397,408 78	1,629,216 81	

RÉCAPITULATION par Ministère pour l'Exercice 1834.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exerc. 1835. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE A PAYER au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes	183,440 54	1,304 36	182,136 18	
Affaires étrangères	2,312 18	"	2,312 18	
Instruction publique	29,393 52	"	29,393 52	
Intérieur	48,589 71	"	48,589 71	
Commerce	18,885 74	"	18,885 74	
Guerre	114,682 80	"	114,682 80	
Marine	229,147 72	54,982 33	174,165 39	
Finances	2,026,625 59	397,408 78	1,629,216 81	
	2,653,077 80	453,695 47	2,199,382 33	

TABLEAU récapitulatif des Dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1835, par imputation sur le chapitre spécial des exercices clos ouvert à l'exercice 1835.

EXERCICES CLOS que concernent les dépenses acquittées.	MINISTÈRES. Justice et cultes.	Affaires étrangères.	Instruction publique.	Intérieur.	Commerce.	Guerre.	Marine.	Finances.	TOTAL.
1823 et antérieurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1824	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1825	"	"	"	"	"	"	"	365 00	365 00
1826	"	"	"	"	"	"	"	103 00	103 00
1827	"	"	"	123 73	"	"	"	"	123 73
1828	"	"	"	241 47	"	"	"	112 50	353 97
1829	"	"	"	"	"	"	318 66	2,525 08	2,843 74
1830	"	"	"	1,000 00	"	"	"	47,529 27	48,529 27
1831	1,899 94	1,936 50	53 79	8,498 27	956 46	26,653 88	24,768 12	116,079 21	180,846 17
1832	4,716 44	15,172 85	30 00	25,639 77	8,334 12	215,935 99	68,240 15	138,011 50	476,080 82
1833	61,037 68	32,058 22	1,436 00	188,907 73	28,084 81	959,190 52	340,173 22	404,086 66	2,014,974 84
1834	1,304 36	"	"	"	"	"	54,982 33	397,408 78	453,695 47
	68,958 42	49,167 57	1,519 79	224,410 97	37,375 39	1,201,780 39	488,482 48	1,106,221 00	3,177,916 01

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

SITUATION générale des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1834.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT à recouvrer sur l'exercice 1833 au 31 décembre 1833.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1834.	TOTAL.	À DÉDUIRE. DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTE pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1834.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1834.	DROITS À RECOUVRER à la clôture de l'exercice 1834, et qui ont été transportés à l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	363,417,990f 48c	363,417,990f 48c	"	363,417,990f 48c	363,417,990 48cf	"	
Enregistrement et timbre	2,751,228f 66c	194,839,897 71	197,591,126 37	3,115,456f 71c	194,475,669 66	193,405,358 40	1,070,311f 26c	
Domaines	340,090 95	3,818,278 46	4,158,369 41	311,619 69	3,846,749 72	3,539,386 81	307,362 91	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.
Douanes et sels	"	159,619,524 81	159,619,524 81	"	159,619,524 81	159,619,524 81	"	Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1829 (pages 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler :
Boissons et diverses taxes indirectes	537,145 22	111,235,292 41	111,772,437 63	218,870 10	111,553,567 53	110,981,955 49	571,612 04	«Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices quelques produits seraient «restés à réaliser à la charge des redevables de l'Etat. La régularité du service de la perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas «à de rares exceptions, etc. »
Tabacs	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	
Poudres	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines et ceux des boissons et autres taxes indirectes sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.
Postes	"	36,187,954 68	36,187,954 68	"	36,187,954 68	36,187,954 68	"	Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auxquelles elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.
Coupes de bois	"	22,853,755 57	22,853,755 57	"	22,853,755 57	22,853,755 57	"	A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,465,029 69	1,465,029 69	"	1,465,029 69	1,465,029 69	"	Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie deux tableaux,
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	L'un des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1834;
Bénéfice de la loterie royale	"	5,583,790 30	5,583,790 30	"	5,583,790 30	5,583,790 30	"	L'autre des recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1835, et qui ont été appliquées aux budgets des exercices courants, en exécution des lois de règlement des exercices d'où elles proviennent.
Produits divers	"	29,065,589 95	29,065,589 95	"	29,065,589 95	29,065,589 95	"	
	3,628,464 83	1,010,788,628 98	1,014,417,093 81	3,645,946 50	1,010,771,147 31	1,008,821,861 10	1,949,286 21	

État des Recettes provenant des exercices clos, effectuées pendant l'année 1835.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT des RECETTES.	OBSERVATIONS.
Retenue de 2 p. 0/0 applicable aux dépenses des invalides de la guerre, exercice 1833	56,216 16	
Frais de passage remboursés à la marine sur ses dépenses de l'exercice 1828 et dont la recette était acquise au trésor	541 12	(a) NOTA. Cette somme a été appliquée à l'exercice 1835. (Voir page 63.)
	(a) 56,757 28	

COMPTE

DU SERVICE SPÉCIAL

DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS

SOUMISSIONNÉS,

AU 1er JANVIER 1836.

NOTE

Sur le Service spécial des Ponts, Canaux et Travaux divers soumissionnés.

Les lois des 10 avril et 13 mai 1818, 20 juin et 5 août 1821, 17 avril et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter, soit à diverses compagnies soumissionnaires, soit à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir à la construction de plusieurs ponts et canaux, à l'achèvement du port de Dunkerque, et du canal de Saint-Maur.

Les lois des 28 juin 1829, 29 juillet 1829, 31 mars 1831 et 30 juin 1835, ont également réglé les dispositions que nécessitaient les travaux à faire dans les ports du Havre, de Boulogne et de Granville, et pour les quais et le port de Rouen.

L'emploi de ces diverses ressources spéciales, non comprises au budget général de l'État, a été délégué au ministre de l'intérieur.

Deux tableaux sont placés à la suite de la présente note.

Le premier résume les renseignements publiés dans les comptes des finances des années 1832 et 1833 sur la date des lois qui ont autorisé les emprunts, le nom des soumissionnaires, l'objet des travaux ou entreprises, le montant des emprunts, le taux annuel des intérêts, de la prime et de l'amortissement, résultant des engagements contractés par le Trésor avec les prêteurs, le point de départ et la durée de l'amortissement, les charges que les fonds généraux du budget ont annuellement supportées pour le service des emprunts, et, enfin, l'explication des circonstances et des stipulations particulières à chacun d'eux.

Le second compare entre eux les différents termes qui composent l'ensemble de la situation du service spécial dont il s'agit, c'est-à-dire les soumissions, les termes échus, les versements effectués, les dépenses constatées, les ordonnances payées, et enfin le solde restant au 1er janvier 1836, à verser, à dépenser et à payer.

Les résultats de ce dernier tableau se lient à ceux du *Compte de trésorerie*, page 140, pour la différence entre les recettes et les payements de l'année 1835, et à la *Situation générale des finances*, page 279, pour les fonds restant à employer au 1er janvier 1836.

Ces différents résultats se résument ainsi qu'il suit :

1° Les soumissions souscrites par les prêteurs s'élevaient à	142,820,200f 00c
Les versements effectués d'après les termes échus de ces soumissions ont été de	141,610,200 00
Il reste à verser au trésor	1,210,000 00
2° Sur les emprunts faits et montant, comme il vient d'être dit, à	142,820,000 00
Les dépenses constatées pour les services liquidés ont été de	141,103,780 92
Il reste par conséquent à dépenser	1,716,219 08

3° Les dépenses liquidées, ci	141,103,780 92
rapprochées des dépenses payées, qui sont de	141,085,379 54
présentent un reste à payer de	18,401 38
4° Enfin, les versements faits par les soumissionnaires s'étant élevés à	141,610,200 00
Et les payements effectués sur les dépenses constatées n'ayant été que de	141,085,379 54
Le service des ponts et canaux a laissé disponible au profit du service de trésorerie une somme de	524,820 46

Ce dernier terme, qui est porté au passif de l'administration des finances, se justifie par le rapprochement des opérations de l'année 1835, savoir :

L'excédant de recette sur le service des ponts et canaux était au 1er janvier 1835 (voir page 283 *du compte des finances de 1834*), de		211,015 55
La recette de l'année 1835 a été de	880,000 00	
Les payements s'élèvent à	566,195 09	
EXCÉDANT de recette en 1835	313,804 91	313,804 91
SOMME égale à celle ci-dessus		524,820 46

Le compte publié par le ministère de l'intérieur et des travaux publics présente, relativement aux dépenses faites, tous les développements administratifs que comporte le service spécial dont on vient d'analyser les principaux résultats.

COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Nota. *Voir les développements de ce tableau publiés au compte des finances des années 1832 et 1833.*

Tableau résumé de la Dette contractée par le Trésor.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les payements.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janvier 1835.	Pendant l'année 1835, sur l'exercice 1834.	Pendant l'année 1835, sur l'exercice 1835.	Total au 1er janvier 1836.	DÉVELOPPEMENT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS. Pendant la durée de l'exercice 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	Total.	Jusqu'à la fin de l'exercice 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	Total.	PAYEMENTS restant à faire par le trésor pour l'amortissement du capital emprunté.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Pont de Bordeaux (*a*)	10 avril 1818.	2,000,000	197,493 76	"	1,981 25	199,475 01	"	"	"	1,158 77	1,158 77	"	"	"	197,493 76	197,493 76	Mémoire.
Pont de Libourne (*b*)	13 mai 1818.	1,500,000	1,690,020 76	61,517 05	64,574 00	1,816,111 81	"	"	"	121,859 85	121,859 85	"	"	"	1,751,537 81	1,751,537 81	Mémoire.
Port de Dunkerque (*c*)	20 juin 1821.	1,940,000	1,874,561 10	"	215,000 00	2,089,561 10	"	"	"	215,000 00	215,000 00	369,561 10	"	"	1,505,000 00	1,874,561 10	Mémoire.
Ponts. { de Bergerac. — d'Agen. — d'Aiguillon. — De Moissac. — De Coëmont (*d*)	5 août 1821.	2,900,000	2,886,700 00	"	290,000 00	3,176,700 00	140,665 52	46,888 51	102,445 97	"	290,000 00	1,832,016 48	421,772 15	632,911 37	"	2,886,700 00	2,156,283
Ponts. { de Montrejeau. — De la Roche-de-Glun. — Du Petit Vey. — De Souillac	*Idem.*	1,800,000	1,796,250 00	300 00	180,000 00	1,976,550 00	87,309 64	29,103 20	63,587 16	"	180,000 00	1,131,843 03	271,865 43	392,841 54	"	1,796,550 00	1,338,383
Pont de Laval (*e*)	*Idem.*	200,000	82,357 65	4,604 55	"	86,962 20	"	"	"	4,604 55	4,604 55	12,727 15	"	"	74,235 05	86,962 20	Mémoire.
Pont de Pinsaguel	*Idem.*	150,000	144,250 00	"	15,000 00	159,250 00	7,196 32	2,398 78	5,404 90	"	15,000 00	87,706 35	22,402 13	34,141 52	"	144,250 00	110,013
Canal du Rhône au Rhin	*Idem.*	10,000,000	7,806,770 00	"	815,000 00	8,621,770 00	600,000 00	215,000 00	"	"	815,000 00	6,294,270 00	1,512,500 00	"	"	7,806,770 00	9,797,000
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	6,600,000	4,240,380 00	120 00	429,000 00	4,669,500 00	396,000 00	33,000 00	"	"	429,000 00	4,009,500 00	231,000 00	"	"	4,240,500 00	6,600,000
Canal des Ardennes	*Idem.*	8,000,000	5,420,000 00	"	560,000 00	5,980,000 00	480,000 00	80,000 00	"	"	560,000 00	4,860,000 00	560,000 00	"	"	5,420,000 00	8,000,000
Navigation de l'Isle (*f*)	*Idem.*	2,500,000	2,687,500 00	"	250,000 00	2,937,500 00	"	"	"	250,000 00	250,000 00	"	"	"	2,687,500 00	2,687,500 00	Mémoire.
Navigation de l'Oise (*g*)	5 août 1821 et ordonnance royale du 13 juillet 1825.	3,000,000	1,155,000 00	"	194,875 00	1,349,875 00	180 000 00	15,000 00	"	"	195,000 00	1,102,500 00	52,500 00	"	"	1,155,000 00	3,000,000
Canal de Bourgogne (*h*)	14 août 1822.	25,000,000	9,663,590 90	13,777 50	1,647,277 50	11,324,645 90	1,258,735 10	125,000 00	266,264 90	"	1,650,000 00	8,967,916 00	250,000 00	519,452 40	"	9,677,368 40	Mémoire.
Canal d'Arles à Bouc (*i*)	*Idem.*	5,500,000	3,024,484 65	4,915 35	358,456 45	3,387,856 45	264,875 55	27,500 00	71,724 45	"	364,100 00	2,483,732 90	165,000 00	380,667 10	"	3,029,400 00	Mémoire.
Canaux de Bretagne	*Idem.*	36,000,000	15,242,400 00	"	2,563,200 00	17,805,600 00	1,997,336 00	180,000 00	385,864 00	"	2,563,200 00	14,131,478 00	360,000 00	750,922 00	"	15,242,400 00	34,841,225
A reporter	.....	107,090,000	57,911,758 82	85,234 45	7,584,364 20	65,581,357 47	5,412,118 13	753,890 49	895,291 38	592,623 17	7,653,923 17	45,223,251 01	3,847,039 71	2,710,935 93	6,215,766 62	57,996,993 27	

(*a*) Les sommes payées forment la moitié de la différence en moins, entre le produit annuel du péage concédé à la compagnie pour 99 ans, à dater du 17 mai 1822, et la somme de 190,000 francs à laquelle ce produit est évalué.

(*b*) La compagnie doit recevoir par an pour intérêts, primes et amortissement 150,000 francs que le Gouvernement s'est engagé à compléter si le péage concédé était insuffisant. La somme à payer en 1835 en exécution de cette condition et qui s'élève à 128,107 francs 60 centimes, réduira le capital à 749,513 francs 76 centimes.

(*c*) La somme restant à amortir doit être supportée par le trésor et la ville de Dunkerque.

(*d*) Le département de la Dordogne et la ville de Bergerac devront rembourser au trésor la moitié de la différence entre le produit du péage perçu sur le pont de cette ville en 1835, et la somme de 63,000 francs à laquelle il a été évalué.

(*e*) La compagnie perçoit le péage dont le produit est affecté au service de l'intérêt de la prime et de l'amortissement. Les sommes payées par le trésor ont pour objet le complément des 24,000 francs garantis annuellement à la compagnie. Le contingent de 1835 s'élève à 4,434 francs 20 centimes. Le payement de cette somme réduira le capital restant dû à 49,000 francs.

(*f*) La compagnie doit recevoir annuellement jusqu'en 1845, à titre d'intérêts et d'amortissement, 1/10e des fonds fournis par elle. Il ne peut y avoir division entre l'intérêt et l'amortissement.

(*g*) Les intérêts et la prime pour 1835 s'élèvent à la somme de 195,000 francs.

(*h*) Le trésor doit payer en 1835 pour intérêts 1,244,962 francs 65 centimes, pour prime 125,000 francs et pour amortissement 280,017 francs 35 centimes, en tout, 1,650,000 francs. Cette somme réduira le capital à amortir sur les fonds des exercices postérieurs à 1835, à 24,200,530 francs.

(*i*) Le trésor doit payer en 1835 pour intérêts 261,156 francs 30 centimes, pour prime 27,500 francs, et pour amortissement 75,443 francs 70 centimes: en tout, 364,100 francs, ce qui réduira le capital à amortir, sur les fonds des exercices postérieurs à 1835, à 5,043,889 francs.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du tableau résumé de la Dette contractée par le Trésor.

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DATE DES LOIS qui ont autorisé les payements.	MONTANT des EMPRUNTS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT L'ANNÉE 1835, sur l'exercice 1834.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT L'ANNÉE 1835, sur l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL au 1er janvier 1836.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	.....	107,090,000	57,911,758 82	85,234 45	7,584,364 20	65,581,357 47
Canal du Nivernais	14 août 1822.	8,000,000	4,190,400 00	"	542,400 00	4,732,800 00
Canal de Berry	*Idem.*	12,000,000	5,817,600 00	"	817,200 00	6,634,800 00
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	12,000,000	5,683,200 00	"	800,400 00	6,483,600 00
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac	14 août 1822 et ordonnance royale du 6 septembre 1825.	800,000	344,433 53	"	48,000 00	392,433 53
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville (*a*)	29 juillet 1829.	600,000	192,699 00	"	40,000 00	232,699 00
Grands travaux du port du Havre (*b*)	28 juin 1829.	2,800,000	"	"	"	"
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	*Idem.*	(*c*) 950,000	131,398 26	"	95,000 00	226,398 26
	30 juin 1835.	(*d*) 700,000	"	"	"	"
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen	31 mars 1831.	(*e*) 385,000	74,593 75	"	81,453 13	156,046 88
		(*f*) 340,000	"	"	"	"
TOTAUX		145,665,000	74,346,083 36	85,234 45 (*g*)	10,008,817 33 (*h*)	84,440,135 14
				10,094,051 78		

OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	DÉVELOPPEMENT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS — PENDANT LA DURÉE DE L'EXERCICE 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	JUSQU'À LA FIN DE L'EXERCICE 1834. Intérêts.	Primes.	Amortissement.	Déficit de péage et autres dépenses indivisibles.	TOTAL.	PAYEMENTS restant à faire par le trésor pour l'amortissement du capital emprunté.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.
Report	5,412,118 13	753,890 49	895,291 38	592,623 17	7,653,923 17	45,223,251 01	3,847,039 71	2,710,935 93	6,215,766 62	57,996,993 27	
Canal du Nivernais	402,557 00	40,000 00	99,843 00	"	542,400 00	3,539,376 00	200,000 00	451,024 00	"	4,190,400 00	7,443,792
Canal de Berry	614,904 00	60,000 00	142,296 00	"	817,200 00	5,050,544 00	240,000 00	527,056 00	"	5,817,600 00	11,322,992
Canal latéral à la Loire	598,735 00	60,000 00	141,665 00	"	800,400 00	4,917,452 00	240,000 00	525,748 00	"	5,683,200 00	11,325,168
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac	35,153 81	"	12,846 19	"	48,000 00	278,192 24	"	66,241 29	"	344,433 53	720,336
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville (*a*)	"	"	98,299 00	"	98,299 00	"	"	192,699 00	"	192,699 00	367,301
Grands travaux du port du Havre (*b*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	44,890 62	"	"	"	44,890 62	131,398 26	"	"	"	131,398 26	876,572
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Mémoire.
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen	24,062 50	"	38,500 00	"	62,562 50	36,093 75	"	38,500 00	"	74,593 75	Mémoire.
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	7,132,421 06	913,890 49	1,428,740 57	592,623 17	10,067,675 29	59,176,307 26	4,527,039 71	4,512,204 22	6,215,766 62	74,431,317 81 (*i*)	

(*a*) L'intérêt est payé par la ville de Granville. Les 60,000 francs formant le complément du crédit de 100,000 francs alloué au budget de 1835 sont destinés jusqu'à due concurrence à solder les travaux.

(*b*) Les intérêts ne sont pas payés à la compagnie pendant les huit années que doivent durer les versemens; le compte en est réglé chaque trimestre, et le résultat en faveur des prêteurs est ajouté à leur avoir comme accroissement de capital produisant également intérêts. Par l'effet de cette accumulation, la compagnie, qui avait versé au 31 décembre 1833, une somme de 2,100,000 francs, était créancière de 2,543,014 fr. 50 cent.

(*c*) Les diverses ressources créées par la loi du 28 juin 1829 ont été employées concurremment avec les fonds d'emprunt à l'exécution des travaux, sauf le prélèvement de la somme nécessaire au payement des intérêts, ce qui a permis de réduire à 950,000 francs l'emprunt que la loi avait autorisé jusqu'à concurrence de 1,600,000 fr. Les 95,000 fr. payés en 1835 par le trésor et 25,000 fr. versés par la ville ont été imputés par compte courant avec la caisse des dépôts et consignations, d'abord sur les intérêts et subsidiairement sur le capital, qui se trouvait réduit au 31 décembre 1835 à 876,572 fr.

(*d*) Ce prêt est fait par la caisse des dépôts et consignations moyennant un intérêt de 4 1/2 p. 0/0. Les ressources affectées au payement de l'intérêt et de l'amortissement du capital ne doivent recevoir cette destination qu'après le remboursement du précédent emprunt auquel elles sont employées; jusque-là les intérêts sont portés à l'avoir de la caisse comme accroissement de capital produisant aussi des intérêts. Par suite de cette opération, la caisse, qui n'avait prêté au 31 décembre 1835 que 460,000 francs, était créancière de 465,962 francs.

(*e*) Cet emprunt, soumissionné par des capitalistes, fait partie de celui de 840,000 francs autorisé par la loi du 31 mars 1831. Les 81,453 fr. 13 cent. payés par le trésor et 16 000 fr. fournis par la ville ont formé un total de 97,453 fr. 13 cent. pour intérêts, et 77,000 fr. à compte sur le capital, qui s'est trouvé réduit à 231,000 fr.

(*f*) Cette partie de l'emprunt a été négociée avec la caisse des dépôts et consignations moyennant un intérêt de 4 p. 0/0. Au 31 décembre 1835 il n'avait été versé que 70,000 fr., dont l'intérêt jusqu'à cette dernière époque s'élève à la somme de 1,457 fr. 53 cent., qui ne sera payée qu'en 1836.

(*g*) Ces payements ont été effectués sur les crédits du chapitre III du ministère des finances, exercice 1834. (*Intérêt, primes et amortissement des emprunts pour les ponts et canaux.*)

(*h*) Ceux de l'exercice 1835 l'ont été, 1° sur les crédits du même ministère, exercice 1835, chapitre IV (*même nature de dépenses*), pour 9,792,364f 20c
2° et sur ceux du ministère de l'intérieur, chap. XX (*travaux à entretenir ou à continuer*) et chap. XXII (*travaux sur produits spécialisés*) pour ... 216,453 13
Ces derniers payements se rapportent aux emprunts des ports de Granville, Boulogne et de Rouen, dont les intérêts et l'amortissement sont compris avec les dépenses des travaux dans les crédits du ministère de l'intérieur.
10,008,817 33

(*i*) Ce total représente les payements effectués antérieurement au 1er janvier 1835, pour 74,346,083 36
Et ceux de l'année 1835 sur l'exercice 1834, pour 85,234 45
Somme pareille 74,431,317 81

SUITE DU COMPTE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

Situation générale des Recettes et des Dépenses au 1er Janvier 1836.

DÉSIGNATION des PONTS, CANAUX et travaux divers soumissionnés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des SOUMISSIONS.	MONTANT DES TERMES ÉCHUS sur les soumissions. antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES TERMES ÉCHUS sur les soumissions. pendant l'année 1835.	VERSEMENTS EFFECTUÉS par les soumissionnaires au 1er janvier 1836.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1836.	RESTE A VERSER sur le montant des soumissions	RESTE À DÉPENSER sur le montant des soumissions.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.	EXCÉDANT DES RECETTES sur les payements.
PONTS.													
(Loi du 5 août 1821.)													
Pont du Petit-Vey (Calvados).....	Urbain Sartoris.	300,000f	300,000f	"	300,000f	300,000f 00c	300,000f 00c	"	300,000f 00c	"	"	"	"
—— de la Roche-de-Glun (Drôme)...	*Idem.*	800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"
—— de Montrejeau (Haute-Garonne).	*Idem.*	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	"	"
—— de Souillac (Lot).....	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	"	"
—— de Pensaguel (Haute-Garonne)..	*Idem.*	150,000	150,000	"	150,000	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	"	"	"	"
—— de Bergerac (Dordogne).....	Balguerie et compagnie.	600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"
—— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne)...	*Idem.*	480,000	480,000	"	480,000	480,000 00	480,000 00	"	480,000 00	"	"	"	"
—— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	*Idem.*	1,000,000	1,000,000	"	1,000,000	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	"	"	"
—— de Coëmont (Sarthe).....	*Idem.*	320,000	320,000	"	320,000	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	"	"	"	"
—— de Moissac (Tarn-et-Garonne)..	*Idem.*	500,000	500,000	"	500,000	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	"	"	"	"
—— de Laval (Mayenne).....	Dubois-Fresnay et compag.	200,000	200,000	"	200,000	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	"	"	"	"
CANAUX.													
(Loi du 5 août 1821.)													
Canal des Ardennes.....	Urbain Sartoris.	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"
—— de la Somme.....	*Idem.*	6,600,000	6,600,000	"	6,600,000	6,600,000 00	6,600,000 00	"	6,600,000 00	"	"	"	"
—— latéral de l'Oise.....	*Idem.*	3,000,000	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	3,000,000 00	"	3,000,000 00	"	"	"	"
—— du Rhône au Rhin.....	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000	"	10,000,000	10,000,000 00	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	"	"	"
—— de la rivière d'Isle.....	Froidefond de Bellisle et ce.	2,500,000	2,500,000	"	2,500,000	2,500,000 00	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"	"	"	"
(Loi du 14 août 1822.)													
Canal de Bretagne.....	André et Cottier.	36,000,000	36,000,000	"	36,000,000	36,000,000 00	36,000,000 00	"	36,000,000 00	"	"	"	"
—— du Cher.....	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	"	"	"
—— latéral de la Loire	*Idem.*	12,000,000	12,000,000	"	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	"	"	"
—— du Nivernais.....	*Idem.*	8,000,000	8,000,000	"	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	"	8,000,000 00	"	"	"	"
—— de Bourgogne.....	Jonas Hagermann.	25,000,000	25,000,000	"	25,000,000	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	"	"	"	"
—— d'Arles à Bouc.....	Gel Odier et compagnie.	5,500,000	5,500,000	"	5,500,000	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	"	"	"	"
		133,650,000	133,650,000	"	133,650,000	133,650,000 00	133,650,000 00	"	133,650,000 00	"	"	"	"
TRAVAUX DIVERS.													
Travaux du port de Dunkerque. (*Loi du 20 juin 1821.*).....		1,940,000	1,940,000	"	1,940,000	1,940,000 00	1,940,000 00	"	1,940,000 00	"	"	"	"
Canal de Saint-Maur. (*Loi du 17 avril 1822.*).....		655,200	655,200	"	655,200	655,200 00	655,200 00	"	655,200 00	"	"	"	"
Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac. (*Loi du 14 août 1822.*).		800,000	800,000	"	800,000	800,000 00	800,000 00	"	800,000 00	"	"	"	"
Travaux du port du Havre. (*Loi du 28 juin 1829.*).....		2,800,000	1,750,000	350,000f	2,100,000	1,750,000 00	1,608,084 71	139,536f 74c	1,747,621 45	700,000f 00c	1,050,000f 00c	2,378f 55c	352,378f 55c
——— du port de Boulogne. (*Lois des 28 juin 1829 et 30 juin 1835.*)		1,650,000	950,000	460,000	1,410,000	1,293,500 00	950,000 00	343,500 00	1,293,500 00	240,000 00	356,500 00	"	116,500 00
——— du port de Granville. (*Loi du 29 juillet 1829.*)		600,000	600,000	"	600,000	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	"	"	"	"
——— des quais et port de Rouen. (*Loi du 31 mars 1831.*).....		725,000	385,000	70,000	455,000	415,080 92	315,899 74	83,158 35	399,058 09	270,000 00	309,919 08	16,022 83	55,941 91
		(a) 142,820,200	140,730,200	(b) 880,000	141,610,200 (c)	141,103,780 92	140,519,184 45	566,195 09 (b)	141,085,379 54	1,210,000 00	1,716,419 08	18,401 38	524,820 46
			141,610,200										

OBSERVATIONS.

(a) Total des soumissions au 1er janvier 1835 (voir page 376 du compte des finances de 1835)..... 142,430,200f

Augmentation en 1835,

1° Du montant de l'emprunt contracté en vertu de la loi du 30 juin 1835 (travaux du port de Boulogne), ci..... 700,000

2° Du nouvel emprunt de 340,000 fr. sur les 840,000 fr. autorisés par la loi du 31 mars 1831 pour les travaux du port et des quais de Rouen, ci..... 340,000

143,470,200

Réduction de la différence entre l'emprunt autorisé pour 1,600,000 f. par la loi du 28 juin 1829 (travaux du port de Boulogne) et la somme de 950,000 f., montant réel de l'emprunt négocié, ci..... 650,000

142,820,200

Pour comparer ce dernier résultat avec le total des emprunts détaillés au tableau précédent, il est nécessaire,

1° D'en déduire la somme de 655,200 fr, produit d'une concession d'eau, dont le prix, employé à l'achèvement du canal de Saint-Maur, n'exprime point une dette contractée par le trésor et qu'il ait à rembourser, ci. 655,200

142,165,000

et d'y ajouter les deux emprunts contractés pour les ponts de Bordeaux et de Libourne, ces emprunts représentant des fonds spéciaux, dont l'emploi avait lieu sans l'intervention du trésor, qui ne participe à la dépense des primes et de l'amortissement que pour la différence résultant de la moins-value des droits de péage..... 3,500,000

TOTAL ÉGAL au montant des emprunts détaillés au tableau qui précède..... 145,665,000

(b) Voir le compte des opérations de l'année, pages 18 et 19.

(c) Le tableau page 427 du compte des finances de l'année 1832 a développé par année ceux de ces versements qui ont été effectués jusqu'au 1er janvier 1833, et il est facile d'en compléter les résultats par les versements des années 1833, 1834 et 1835.

COMPTE

DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ

ACCORDÉE

AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DÉPOSSÉDÉS.

(Loi du 27 Avril 1825.)

NOTE

Sur la Liquidation de l'Indemnité accordée par la Loi du 27 Avril 1825.

La loi du 27 avril 1825 avait affecté au payement de l'indemnité due aux anciens propriétaires de biens-fonds confisqués et aliénés, en exécution des lois sur les émigrés, déportés et condamnés révolutionnairement, 30 millions de rentes 3 p. 0/0 au capital d'un milliard (1).

La liquidation en était attribuée, sous la surveillance du ministre des finances, à une commission spéciale, dont les décisions pouvaient être attaquées devant le Roi, en son Conseil d'état, par les ayants droit. La même faculté était réservée au ministre des finances.

En conséquence, les allocations ne pouvaient et ne peuvent encore être considérées comme définitives qu'après adhésion des réclamants et du ministre aux décisions de la commission, ou après la confirmation ou la modification de ces décisions par ordonnances royales.

Les rentes représentatives du milliard devaient être inscrites au grand-livre de la dette publique par cinquième, d'année en année, à compter du 22 juin 1825, à l'exception, toutefois, des rentes de 250 fr. et au-dessous, dont les arrérages couraient en totalité à partir de ladite époque. (Art. 5 de la loi du 27 avril 1825.)

Il est résulté de cette exception que les imputations faites sur le crédit de 6 millions de rentes, affecté au premier cinquième, se sont trouvées augmentées des sommes dont les derniers ont été dégrevés.

La liquidation du milliard dont l'État avait fait le sacrifice envers l'émigration, devait donner lieu à deux opérations distinctes. La première était réglée par la loi précitée; la seconde devait être l'objet d'une loi nouvelle applicable aux sommes qui, restées libres après les allocations primitives, auraient formé le fonds de réserve appelé généralement le *fonds commun*, et qui étaient destinées à réparer les inégalités résultant de l'application des bases fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 2 de la loi du 27 avril 1825.

Ces dernières dispositions ont été changées par la loi du 5 janvier 1831, qui a restitué à l'État la propriété du fonds de réserve dont il s'agit.

---

(1) Le compte des finances de l'année 1831 (pages 270 à 277) indique les époques auxquelles a été inscrit le crédit de 30 millions de rentes ouvert au ministre des finances par l'article 6 de la loi du 27 avril 1825, ainsi que la répartition qui a été faite des fonds affectés au service des rentes de l'indemnité, entre les différents budgets des exercices pendant lesquels les cinquièmes sont venus à échéance.

	CAPITAL.	RENTES.
Il en est résulté que le crédit général affecté au payement de l'indemnité, et s'élevant, comme il a été dit, à	1,000,000,000f	30,000,000f
A été réduit par approximation de	100,000,000	3,000,000
Et ramené ainsi à	900,000,000	27,000,000
Depuis, et lors de la présentation du projet de budget de l'exercice 1833, on reconnut, après avoir supputé la dépense que devaient occasionner les liquidations restant à opérer, qu'il y avait lieu de proposer une nouvelle réduction de crédit de	30,000,000	900,000
Cette réduction a été ordonnée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833. Ainsi le crédit général ne se trouve plus être que de	870,000,000	26,100,000

La commission de liquidation a été dissoute le 31 décembre 1832, conformément à l'article 16 de la loi du 21 avril précédent, après avoir prononcé sur toutes les demandes présentées en temps utile aux préfectures, et qui étaient au nombre de 30,804.

Le montant des allocations auxquelles ces demandes ont donné lieu et qui ont été fixées, soit par des décisions de la commission, soit par les ordonnances royales rendues sur le pourvoi du ministre ou des parties, se compose ainsi qu'il suit:

	CAPITAL.	RENTES.	CAPITAL.	RENTES.
1° Allocations dont l'inscription était autorisée par le ministre au 1er janvier 1836	864,969,612	25,949,198		
2° Allocations devenues définitives, mais dont l'inscription n'était pas encore autorisée au 1er janvier 1836	87,437	2,623		
3° Allocations sur lesquelles il y a pourvoi des parties pour prétendue insuffisance	113,070	3,392		
4° Allocation sur laquelle il y a pourvoi du ministre	1,323	40		
TOTAL	865,171,442	25,955,253	865,171,442	25,955,253
Différence qui amenerait en faveur du trésor, sur le crédit général, une nouvelle réduction de			4,828,558	144,747

Mais le chiffre de cette différence est loin d'être définitif: il sera, d'une part, vraisemblablement augmenté de l'allocation de 1,323 francs désignée ci-dessus sous le n° 4; et d'autre part, il pourra être réduit par l'effet des pourvois des réclamants, rappelés sous le n° 3. De plus, il avait été formé un assez grand nombre de pourvois par des réclamants, dont les demandes se trouvaient rejetées par la commission: quelques-uns sont encore en instance devant le Conseil d'état; plusieurs ont obtenu la réforme de la décision, et le ministre des finances ayant reçu, par l'art. 11 de la loi du 14 juin 1835, la mission de statuer sur les demandes comprises dans cette catégorie, il en résultera nécessairement, sur la somme des liquidations, un accroissement qui ne saurait être évalué approximativement.

	CAPITAL.	RENTES.		
Sur le montant des allocations ci-dessus rappelé de	865,171,442	25,955,253		
Le ministre des finances a autorisé, au 1er janvier 1836, l'inscription au grand-livre de la dette publique, de 864,969,612 fr. en capital, et de 25,949,198 fr. en rentes, déduction faite de 968 fr. de rentes au capital de 32,289 fr. pour annulations résultant de décisions rectificatives, postérieures à l'autorisation d'inscription, ci	864,969,612	25,949,198		
DIFFÉRENCE	201,830	6,055	201,830	6,055
A reporter			5,030,388	150,802

	CAPITAL.	RENTES.
Report	5,030,388f	150,802f

Cette différence provient, 1° Des liquidations en suspens par les appels au Conseil d'état; 2° de ce que quelques parties n'avaient pas encore réclamé, au 1er janvier 1836, l'inscription de leurs indemnités.

	CAPITAL.	RENTES.		
Sur le montant des liquidations dont l'inscription a été autorisée, ci	864,969,612	25,949,198		
Il en a été inscrit au grand-livre de la dette publique pour	859,478,566	25,784,357		
RESTE à inscrire	5,491,046	164,841	5,491,046	164,841

Cette dernière différence représente, 1° le montant des liquidations dont l'inscription est arrêtée par des oppositions formées au nom de tiers créanciers, en exécution de l'article 18 de la loi du 27 avril 1825; 2° le montant des liquidations autorisées dont l'inscription n'avait pas encore été opérée par les bureaux compétents.

TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1836, sur le crédit général réduit	10,521,434	315,643

Ainsi qu'on l'a fait observer dans le compte des finances des années précédentes, et ainsi que le démontrent les explications qui précèdent, les opérations relatives à l'inscription et au payement des portions d'indemnités liquidées, n'ont pas pu être entièrement terminées pendant le cours de l'exercice qui a profité des fonds affectés à chaque cinquième.

Il en est résulté que chaque budget, à l'époque de son règlement définitif, a présenté, entre ses ressources et ses charges, relativement au service de l'indemnité, une différence provenant des demandes non liquidées, des liquidations non inscrites, des inscriptions non ordonnancées, et enfin des ordonnances non payées. Ces reliquats qui, depuis 1825, se sont successivement accumulés à chaque règlement de budget, ont constitué un arriéré progressif que les budgets des exercices clos ont légué aux budgets des exercices subséquents. Cet arriéré s'élevait, au 1er janvier 1836 (Voir le tableau, page 367 du compte de 1834), à 3,033,629f

Il a été diminué, pendant l'année 1835, pour les arrérages des indemnités inscrites sur les divers cinquièmes, de 716,644

RESTE 2,316,985

Report 2,316,985f

Et augmenté, pour les arrérages que les liquidations non inscrites mettent à la charge du budget de l'exercice 1835, de 315,643

En définitive, la somme restant à payer par le trésor, au 1er janvier 1836, est encore de 2,632,628

La loi du 21 avril 1832, qui a dissous la commission instituée pour la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825, n'a pas déterminé de quelle manière seraient, après elle, remplies les fonctions qui avaient été dévolues à cette commission. Cependant le fait de sa dissolution n'entraînait pas la clôture de la liquidation. La commission avait en effet prononcé, avant la cessation de ses pouvoirs, au 31 décembre 1832, sur la totalité des demandes enregistrées à chaque préfecture; mais plusieurs de ces décisions avaient donné lieu à des pourvois au Conseil d'état, et, des ordonnances à intervenir, il pouvait résulter, pour les réclamants, des droits à une liquidation ultérieure. Il était donc nécessaire de décider comment et par qui les liquidations de cette nature devaient être opérées. Tel a été l'objet de quelques dispositions de la loi du 14 juin 1835, portant règlement définitif du budget de l'exercice 1832.

L'article 11 attribue au ministre des finances le droit de statuer, après avoir pris l'avis du comité des finances et sauf l'appel au Conseil d'état, sur les demandes en indemnité, qui, après avoir été rejetées ou ajournées par la commission de liquidation, ont été ou seraient ultérieurement admises par ordonnances royales, sur pourvois au Conseil d'état.

L'article suivant impose aux réclamants, sous peine de déchéance, l'obligation de fournir dans les six mois de la loi ou de l'ordonnance royale à intervenir, les dernières pièces nécessaires pour opérer la liquidation ordonnée et sans préjudice de la déchéance qui aurait pu être encourue par eux en conséquence de la loi du 21 avril 1832.

Enfin, dans la vue de procurer au trésor les moyens d'accélérer l'époque à laquelle il serait entièrement libéré des charges créées par la loi d'indemnité et de le prémunir contre les obstacles que pouvaient y apporter indéfiniment la négligence des parties intéressées, ou l'effet des oppositions judiciaires et des contestations privées, la loi du 14 juin 1835 a, par son art. 13, déclaré les indemnisés ou ayants cause, dont la liquidation aura été opérée et qui n'auront pas fourni les pièces nécessaires pour retirer leurs inscriptions, déchus de leurs droits après le délai d'un an, à partir, soit de la promulgation de la loi, soit du jour où les nouvelles liquidations sont devenues définitives.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation du Crédit, des Liquidations et des inscriptions au 1er Janvier 1836.

	CAPITAL.	RENTES.
1° SITUATION DU CRÉDIT.		
Crédit accordé par la loi du 27 avril 1825	1,000,000,000	30,000,000
Réduction prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831	100,000,000	3,000,000
RESTE	900,000,000	27,000,000
Nouvelle réduction résultant de l'article 10 de la loi du 24 avril 1833	30,000,000	900,000
RESTE pour crédit à employer	870,000,000	26,100,000
Liquidations sur lesquelles il a été statué par la commission chargée d'appliquer les dispositions de la loi du 27 av. 1825, ou qui ont été fixées par des ordonn. royales rendues sur pourvois au Conseil d'État.	865,171,442	25,955,253
RESTE à employer sur le crédit maintenu	4,828,558	144,747
2° SITUATION DES LIQUIDATIONS.		
Liquidations arrêtées par la commission ou fixées par ordonn. royales sur pourvois au Conseil d'État	865,171,442	25,955,253
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre des finances	864,969,612	25,949,198
RESTE pour liquidations dont l'inscription n'a pas encore été autorisée	201,830	6,055
3° SITUATION DES INSCRIPTIONS.		
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre	864,969,612	25,949,198
Liquidations dont l'inscription a eu lieu	859,478,566	25,784,357
RESTE à inscrire sur les liquidations autorisées	5,491,046	164,841
4° RÉSUMÉ.		
Reste à employer sur le crédit maintenu	4,828,558	144,747
Liquidations dont l'inscription n'a pas été autorisée	201,830	6,055
Reste à inscrire sur les liquidations autorisées	5,491,046	164,841
TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1836, sur le crédit général réduit.	10,521,434	315,643

Développement, par année, des Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le Ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er Janvier 1836.

ANNÉES.	CAPITAL.		RENTES.	
	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.
Année 1825	12,082,966f 67c	8,650,766f 67c	362,489f	259,523f
—— 1826	416,424,033 33	128,653,433 33	12,492,721	3,859,603
—— 1827	200,951,600 00	197,791,633 33	6,028,548	5,933,749
—— 1828	112,688,633 33	200,230,500 00	3,380,659	6,006,915
—— 1829	62,161,766 67	194,265,366 67	1,864,853	5,827,961
—— 1830	24,619,000 00	57,747,200 00	738,570	1,732.416
—— 1831	17,761,583 31	32,939,033 33	532,975	988,171
—— 1832	8,506,330 09	17,087,500 00	255,168	512,625
—— 1833	8,244,577 15	13,403,566 67	247,342	402,107
—— 1834	1,032,578 26	5,500,933 33	30,976	165,028
—— 1835	496,543 25	3,208,633 34	14,897	96,259
	864,969,612 06 (A)	859,478,566 67 (A)	25,949,198	25,784,357

(A) Capital des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre 864,969,612f
Capital nominal des rentes à inscrire pour ces liquidations 864,973,267

DIFFÉRENCE au capital nominal des rentes 3,655f

Cette différence provient de ce que les allocations de la commission sont fixées en *capital*, et que le payement de l'indemnité, par le trésor, est fait en *rentes*. Or, comme d'après les règlements de la dette publique, aucune rente à porter au grand-livre ne peut être représentée en centimes, il en résulte que toutes les fois que le capital ou une fraction du capital alloué, est au-dessous de 33 francs 34 centimes, il est accordé 1 franc, et que l'allocation faite sur le milliard se trouve fictivement augmentée, tandis qu'elle est exactement prélevée sur le crédit de 30 millions.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Situation comparative, au 1er Janvier 1836, du Crédit, des Liquidations et des Inscriptions.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	CRÉDIT ACCORDÉ. CRÉDIT primitif. (Loi du 27 avril 1825.)	MODIFICATIONS (A). Rétablissement. (Décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	MODIFICATIONS (A). Réductions. (Lois des 5 janv. 1831 et 24 avril 1833 et décision du ministre des finances du 27 mai 1833.)	RESTE pour crédit à employer.	LIQUIDATIONS. ARRÊTÉES par la commission ou fixées par ordonnances royales sur pourvois au Conseil d'état.	LIQUIDATIONS. dont l'inscription a été autorisée par le ministre.	INSCRIPTIONS. LIQUIDATIONS qui ont été inscrites. (B)	RESTE AU 1er JANVIER 1836. À EMPLOYER sur le crédit réduit.	RESTE AU 1er JANVIER 1836. À AUTORISER par le ministre sur les liquidations arrêtées par la commission ou fixées par ordonnance royale.	RESTE AU 1er JANVIER 1836. À INSCRIRE sur les liquidations autorisées par le ministre.	RESTE AU 1er JANVIER 1836. TOTAL du solde disponible sur chaque cinquième.	OBSERVATIONS.
								CAPITAL.					
1er.....	22 juin 1825..	200,000,000f	5,332,000f	//	205,332,000f			203,701,966f				1,630,034f	
2e.....	——1826..	200,000,000	//	33,833,000f	166,167,000			164,076,134				2,090,866	
3e.....	——1827..	200,000,000	//	33,833,000	166,167,000	865,171,442f	864,969,612f	164,000,900	4,828,558f	201,830f	5,491,046f	2,166,100	
4e.....	——1828..	200,000,000	//	33,833,000	166,167,000			163,930,366				2,236,634	
5e.....	——1829..	200,000,000	//	33,833,000	166,167,000			163,769,200				2,397,800	
		1,000,000,000	5,332,000	135,332,000	870,000,000	865,171,442	864,969,612	859,478,566	4,828,558	201,830	5,491,046	10,521,434	
			130,000,000						10,521,434				
								RENTES.					
1er.....	22 juin 1825..	6,000,000f	160,000f	//	6,160,000f			6,111,059f				48,941f	
2e.....	——1826..	6,000,000	//	1,015,000f	4,985,000			4,922,284				62,716	
3e.....	——1827..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000	25,955,253f	25,949,198f	4,920,027	144,747f	6,055f	164,841f	64,973	
4e.....	——1828..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000			4,917,911				67,089	
5e.....	——1829..	6,000,000	//	1,015,000	4,985,000			4,913,076				71,924	
		30,000,000	160,000	4,060,000	26,100,000	25,955,253	25,949,198	25,784,357	144,747	6,055	164,841	315,643	
			3,900,000						315,643				

(A) Aux termes du paragraphe III de l'article 5 de la loi du 27 avril 1825, les liquidations donnant droit à des inscriptions de rente de 250 francs et au-dessous, ont été imputées en totalité sur le premier cinquième. Ces inscriptions s'élevaient, au 1er janvier 1836, en capital, à 39,622,600 francs et en rentes à 1,188,678 francs. Il en est résulté que les quatre derniers cinquièmes présentaient, comme disponible, une somme de crédit égale à celle dont le premier cinquième était grevé pour les inscriptions qu'ils auraient supportées, sans l'exception admise par la loi. Dans cette situation, le ministre des finances a décidé que l'annulation des trois millions de rentes prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, et celle de 900,000 francs prononcée par l'article 10 de la loi du 24 avril 1833, au lieu d'être opérées proportionnellement sur chacun des cinq cinquièmes, affecteraient seulement les quatre derniers. Il est à remarquer qu'en procédant de cette manière, on est encore resté au-dessous des charges exceptionnelles appliquées au premier cinquième, puisque, divisée par cinquième, l'annulation de 3,900,000 francs n'eût réduit le crédit de ce cinquième que de 780,000 francs, tandis qu'en réalité les inscriptions intégrales l'ont atténué de 950,942 francs; aussi le crédit primitif affecté au premier cinquième, s'est-il trouvé épuisé pendant le cours de l'année 1833. Le ministre des finances a, en conséquence, décidé qu'une somme de 40,000 francs serait prélevée sur chacun des quatre derniers cinquièmes, et que ces prélèvements, montant ensemble à 160,000 francs, seraient reportés au compte du premier cinquième.

(B) La différence entre chaque cinquième a pour cause, indépendamment des inscriptions intégrales imputées au premier cinquième, les oppositions mises par des tiers créanciers à la délivrance des cinquièmes restant à émettre.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

État présentant l'imputation, par exercice, des arrérages des rentes restant à inscrire au 1er Janvier 1836.

CINQUIÈMES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	SOLDE DISPONIBLE sur chaque cinquième au 1er janvier 1836, d'après les crédits ouverts par la loi. (Voir le tableau précédent.)	MONTANT DES ARRÉRAGES RESTANT A PAYER AU 1er JANVIER 1836, ET INDICATION DES EXERCICES QUI AURAIENT DÛ ORIGINAIREMENT EN SUPPORTER LA DÉPENSE, d'après les époques de jouissance.											
			1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	TOTAL.
1er.....	22 juin 1825.	48,941f	24,471f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	48,941f	513,881f
2e.....	—— 1826.	62,716	"	31,358	62,616	62,716	62,716	62,716	62,716	62,716	62,716	62,716	62,716	595,802
3e.....	—— 1827.	64,973	"	"	32,487	64,973	64,973	64,973	64,973	64,973	64,973	64,973	64,973	552,271
4e.....	—— 1828.	67,089	"	"	"	33,545	67,089	67,089	67,089	67,089	67,089	67,089	67,089	503,168
5e.....	—— 1829.	71,924	"	"	"	"	35,962	71,924	71,924	71,924	71,924	71,924	71,924	467,506
		315,643	24,471	80,299	144,144	210,175	279,681	315,643	315,643	315,643	315,643	315,643	315,643	2,632,628

OBSERVATIONS.

Les arrérages restant à payer au 1er janvier 1835 s'élevaient, d'après le compte des finances de l'année 1834 (page 367) à..... 3,033,629f

A DÉDUIRE :

Les arrérages dont le compte de l'indemnité a été libéré par les inscriptions faites pendant l'année 1835,

SAVOIR :

Exercice 1825	9,863f	716,644
—— 1826	28,382	
—— 1827	46,140	
—— 1828	65,228	
—— 1829	85,736	
—— 1830	96,259	
—— 1831	96,259	
—— 1832	96,259	
—— 1833	96,259	
—— 1834	96,259	

RESTE..... 2,316,985

A AJOUTER :

Les arrérages que les rentes non encore inscrites mettent à la charge de l'exercice 1835..... 315,643

En définitive, l'arriéré du trésor est encore, au 1er janvier 1836, de.. 2,632,628

COMPTE

DE LA DETTE INSCRITE

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le compte de la dette inscrite pour l'année 1835.

Le compte de la dette inscrite présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant l'année, des différentes natures de dette, savoir :

Rentes perpétuelles,
Rentes viagères,
Pensions,
Capitaux de cautionnements.

Les tableaux dont ce compte se compose font connaître :

Pour les *rentes perpétuelles :* leur origine, c'est-à-dire, les services pour lesquels elles ont été créées, leur emploi, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, le montant et l'affectation des crédits ouverts par la législature, la situation actuelle de ces crédits, les mouvements qui ont eu lieu pendant l'année dans la propriété des rentes pour transferts par ventes, partages, jugements et décès, et enfin le classement par catégories de propriétaires, avec la distinction des rentes immobilisées et mobilisées, dont le trésor avait à payer les arrérages au 1er janvier 1836 (1).

Pour les *rentes viagères :* la situation de chaque classe de rentes selon qu'elles sont constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes ; les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue ; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu néanmoins pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et, enfin, les extinctions absolues, produites par les décès, applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposaient plus que sur une seule tête.

Pour les *pensions :* leurs différentes natures, les lois qui en ont autorisé l'inscription, la situation des crédits que ces lois ont accordés, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Pour les *capitaux de cautionnements :* les cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin la situation du trésor au 1er janvier 1836, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette inscrite se résument ainsi qu'il suit, au 1er janvier 1836 :

Dette perpétuelle.

	CAPITAL NOMINAL.	ARRÉRAGES annuels.
Rentes 5 p. 0/0	2,936,927,980f	146,846,399f
—— 3 p. 0/0	1,139,398,533	34,181,956
—— 4 1/2 p. 0/0	22,813,333	1,026,600
—— 4 p. 0/0	197,152,975	7,886,119
	4,296,292,821	189,941,074

(1) La situation publiée ci-après des crédits accordés pour les rentes 5 p. 0/0 contient l'annulation, prescrite par les articles 9 et 10 de la loi du 14 juin 1835, des soldes qui restaient à employer au 1er janvier 1835, l'un de 14,767 francs pour l'ancienne dette constituée, l'autre de 346 francs pour les dettes contractées par le roi Louis XVIII.

Quant au crédit de 270,133 francs affecté à l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816, d'après l'article 11 de la loi du 4 mai 1834, il ne peut en être disposé par les ministres que pour des créances admises postérieurement au 1er juillet 1834 et autorisées par des allocations spéciales des Chambres.

Dette viagère.

		MONTANT des inscriptions.	TOTAUX par nature de dette.
Rentes viagères	1re classe ou rente sur 1 tête	3,819,671	5,079,735
	2e *idem* sur 2 têtes	1,168,494	
	3e *idem* sur 3 têtes	66,699	
	4e *idem* sur 4 têtes	24,871	
Pensions	de la pairie et de l'ancien sénat	1,253,000	56,217,211
	civiles	1,686,741	
	ecclésiastiques	3,277,659	
	militaires	47,914,343	
	donataires	1,436,718	
	pour récompenses nationales	625,750	
	vainqueurs de la Bastille	23,000	
			61,296,946

Capitaux de Cautionnements.

Montant des cautionnements dus aux titulaires	229,951,493 32

On a placé à la suite des tableaux sur chaque nature de dette une situation justificative de l'emploi des crédits de payement accordés par les budgets des exercices 1834 et 1835, pour les différentes parties de la dette inscrite.

Les opérations relatives à l'amortissement des rentes font l'objet du compte spécial qui est publié pages 413 et suivantes.

Le compte de finances de l'année 1834, pages 471 à 473, a expliqué dans tous ses détails le mode de comptabilité qui était alors en usage pour les rentes viagères, les pensions civiles et ecclésiastiques, et les intérêts de capitaux de cautionnements.

Ce mode de comptabilité a depuis été réformé par une décision du ministre des finances en date du 24 octobre 1835, et dont le texte suit :

Le Ministre secrétaire d'état des finances,

« Considérant que les règles de la comptabilité des intérêts de cautionnements et de celle des rentes « viagères et des pensions civiles et ecclésiastiques (semestre du 22 décembre) sont contraires aux dispo- « sitions de l'ordonnance du 14 septembre 1822, en ce que la dépense de ces services n'est pas rattachée à « l'exercice qu'elle concerne ;

« Considérant, à l'égard des rentes viagères et des pensions, que les droits des titulaires ne peuvent être « constatés que lorsque les rentiers et les pensionnaires ont justifié de leur existence, et que dès lors ce « service ne saurait être entièrement soumis au régime observé pour les autres dépenses des budgets, et « notamment aux dispositions prescrites pour l'apurement des dépenses restant à payer sur les exercices clos;

« Ayant reconnu la nécessité de régulariser cette partie de la comptabilité des finances et de préparer « ainsi l'application des mesures spéciales qu'il y a lieu de présenter pour cet objet à la prochaine session des « Chambres,

« Décide ce qui suit :

« Article 1er. A l'avenir, les arrérages du semestre au 22 décembre des rentes viagères et des pensions « civiles et ecclésiastiques, ainsi que les intérêts de cautionnements, seront ordonnancés sur l'exercice de « l'année à laquelle se rapportent les droits constatés au profit des titulaires.

« Art. 2. La dépense de chaque exercice se formera, pour la dette viagère, du montant des payements « effectués, pendant la durée de l'exercice, aux rentiers et pensionnaires qui auront justifié de leur exis- « tence, et les règles sur la comptabilité des exercices clos ne seront pas appliquées à cette nature de « dépense.

« Art. 3. Les rappels d'arrérages des exercices clos continueront d'être imputés, aux époques des paye- « ments, sur le chapitre ordinaire ouvert au budget de l'exercice courant, pour les rentes viagères et les « pensions ; mais, en fin d'exercice, le transport en sera effectué à un chapitre spécial, au moyen d'un vi- « rement de crédit autorisé chaque année par une ordonnance royale.

« Art. 4. La dépense des arrérages des rentes viagères et des pensions, échus au 22 décembre 1834, « ainsi que celle des intérêts de cautionnements courus pour la même année, qui ont été imputés sur les « crédits de l'exercice 1835, seront rattachés à l'exercice 1834, dans le compte définitif à produire aux « Chambres, à l'appui du règlement de cet exercice.

« Art. 5. Les intérêts de cautionnements pour l'année 1835, et les arrérages du semestre au 22 décembre « de la même année, des rentes viagères et des pensions, seront ordonnancés sur les crédits affectés à ces « dépenses par le budget de l'exercice 1835.

« Les crédits de l'exercice 1836 supporteront également la dépense des mêmes services pour les droits « échus pendant l'année 1836.

»Art. 6. Le compte général des finances comprendra annuellement les développements nécessaires « pour justifier la dépense des rentes viagères, des pensions et des intérêts de cautionnements, qui aura été « constatée à la charge de chaque exercice, d'après les inscriptions existantes au commencement de l'année.

« Ce 24 octobre 1835.

« Signé Humann. »

L'ordonnance royale exigée par l'article 3 de la décision qui précède a été rendue sous la date du 4 février 1836, et on en reproduit ici le texte :

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français;

« Considérant que, pour la dette viagère du trésor, les droits des titulaires ne pouvant être consta- « tés que lorsque les rentiers et les pensionnaires de l'État ont justifié de leur existence, ce service ne « saurait présenter de restes à payer dans les comptes définitifs d'exercice, et qu'en conséquence les sommes « restant dues sur un exercice expiré doivent être acquittées sur les crédits de l'exercice courant comme les « dépenses qui lui sont propres;

« Considérant que cet état de choses ne permet pas d'appliquer à la dette viagère et aux pensions toutes « les règles d'ordre auxquelles sont soumis les rappels sur exercices clos, en vertu de la loi du 23 mai 1834;

» Considérant, toutefois, que les dépenses appartenant à l'exercice courant ne doivent pas rester con- « fondues avec celles qui se rapportent aux années antérieures, et que, dans l'espèce, on atteindra ce but « en créant dans le budget des finances des chapitres distincts auxquels seront classés, en fin d'exercice, « tous les arrérages de dette viagère et de pensions concernant les exercices clos.

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances, et de l'avis de notre conseil des mi- « nistres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article 1er. Il est ouvert au budget du ministère des finances, pour l'exercice 1834, deux nou- « veaux chapitres spécialement destinés à recevoir l'imputation des payements faits pendant cet exercice, « pour rappel des arrérages antérieurs à l'année 1834, des rentes viagères et des pensions.

Ces chapitres prendront les titres de,

Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1834;

Rappels d'arrérages de pensions antérieurs à 1834.

» ART. 2. Les payements effectués pour ces rappels d'arrérages, et montant, d'après le tableau ci-« annexé, à quatre cent quatre mille neuf cent trente-six fr. quatre-vingt-trois cent. (404,936 fr. 83 c.), « sont en conséquence déduits des chapitres ordinaires ouverts au budget pour les rentes viagères et les « pensions, et appliqués comme il suit aux deux nouveaux chapitres désignés par l'article précédent :

Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1834.....	92,158f 04c
Rappels d'arrérages de pensions antérieurs à 1834.....	312,778 79
	404,936 83

« ART. 3. Les crédits ouverts par la loi de finances et par des lois spéciales pour le service des rentes « viagères et des pensions, pendant l'exercice 1834, sont réduits de la somme ci-dessus de 404,936f 83c, « qui demeure provisoirement appliquée aux deux nouveaux chapitres sus-indiqués, savoir :

Rentes viagères.....			92,158f 04f
Pensions..	de la pairie.....	4,266f 66c	312,778 79
	civiles.....	9,870 53	
	à titre de récompenses nationales.....	2,000 00	
	militaires.....	279,211 13	
	ecclésiastiques.....	2,732 58	
	des donataires.....	14,697 89	
			404,936 83

« ART. 4. Ce virement de crédits sera soumis à la sanction des Chambres dans le projet de loi portant « règlement du budget de l'exercice 1834.

« ART. 5. Notre ministre secrétaire d'état des finances est chargé de l'exécution de la présente ordon-« nance.

Fait à Paris, le 4 février 1836.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état des finances,

Signé Cte D'ARGOUT.

TABLEAU, par exercice, des Rappels d'arrérages de Rentes viagères et Pensions antérieurs à 1834, qui sont à reporter à de nouveaux chapitres spéciaux dans le compte définitif du Budget des dépenses de l'exercice 1834.

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.					
	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	TOTAL.
Pensions de la pairie.....	"	"	"	4,266 66c	"	4,266f 66c
——— civiles.....	"	3,225f 00c	1,407f 22c	3,841 00	1,397f 31c	9,870 53
——— à titre de récompenses nationales..	"	"	"	1,700 00	300 00	2,000 00
——— militaires.....	1,695f 45c	2,383 21	74,436 98	169,641 28	31,054 21	279,211 13
——— ecclésiastiques.....	"	"	934 33	1,271 67	526 58	2,732 58
——— de donataires.....	1,125 00	1,260 41	1,432 63	7,927 78	2,952 07	14,697 89
TOTAL.....	2,820 45	6,868 62	78,211 16	188,648 39	36,230 17	312,778 79
Rentes viagères.....	2,428 66	10,194 64	17,921 38	50,469 95	11,143 41	92,158 04
TOTAL GÉNÉRAL.....	5,249 11	17,063 26	96,132 54	239,118 34	47,373 58	404,936 83

A l'égard des mesures spéciales qu'il y avait lieu de présenter à la sanction des Chambres pour la régularisation de comptabilité prescrite par les deux actes ci-dessus, elles font l'objet des dispositions suivantes comprises dans le projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1834.

« Art. 9. Les payements, montant à *treize millions cent soixante-quatre mille trois cent cinq fr. « dix cent.* (13,164,305 fr. 10 cent.), suivant le tableau G ci-annexé, qui ont été effectués sur les cré- « dits de l'exercice 1835, pour les intérêts de cautionnements de l'année 1834, et les arrérages du se- « mestre au 22 décembre de la même année, de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques, « seront retirés du budget de cet exercice et imputés sur un crédit d'ordre de pareille somme, qui est, à « cet effet, accordé au ministre des finances.

« L'avance du trésor résultant de ces payements sera classée à un article spécial dans la situation de l'ad- « ministration des finances, et elle restera à la charge de la dette flottante jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à « son remboursement.

« Art. 10. Les intérêts de cautionnements dûs pour l'année 1835 et les arrérages du semestre des « rentes viagères et des pensions, échu le 22 décembre de la même année, sont imputés sur les crédits af- « fectés à ces dépenses par le budget de l'exercice 1835.

« Les crédits de l'exercice 1836 supporteront également la dépense des mêmes services pour les droits « échus pendant l'année 1836. »

« Art. 11. A l'avenir, les arrérages des rentes viagères et des pensions et les intérêts de caution- « nements en numéraire seront imputés sur le budget de l'année à laquelle se rapportent les droits « constatés au profit des titulaires; toutefois, pour les rentes viagères et les pensions, la dépense de chaque « exercice ne comprendra que les payements effectués jusqu'à l'époque de sa clôture.

(Tableau G annexé au projet de loi de règlement de l'exercice 1834.)

Régularisation des payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835, pour la dette viagère du Trésor et les intérêts de cautionnements.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS accordés.	PAYEMENTS effectués.
Intérêts de cautionnements. (*Intérêts de l'année 1834.*)	8,247,900f 97c	8,247,900f 97c
Dette viagère. (*Semestre au 22 décembre 1834.*)	2,452,652 30	2,452,652 30
Pensions civiles. (*Idem*)	782,781 93	782,781 93
Pensions ecclésiastiques. (*Idem.*)	1,680,969 90	1,680,969 90
	13,164,305 10	13,164,305 10

A l'appui de ces propositions, et lors de la présentation du projet de loi, le ministre des finances a fait aux Chambres l'exposé ci-après :

« Nous avons cru devoir rattacher au règlement de l'exercice 1834, une régularisation essentielle pour « l'ordre de nos budgets, et qui a été annoncée dans l'exposé des lois de finances de 1837. Déjà mon « prédécesseur s'en était expliqué lors de la présentation du règlement définitif de l'exercice 1832, et « voici en quels termes les faits étaient exposés : »

Il faut encore ajouter aux découverts du trésor celui d'environ 13 millions, dont l'origine remonte à 1806, et qui s'est depuis perpétué sans figurer ostensiblement dans les comptes; il vient de ce que les

budgets ont toujours laissé en dehors des charges de chaque exercice, d'une part, le semestre de la dette viagère et des pensions civiles et ecclésiastiques échéant le 22 décembre, de l'autre, les intérêts de cautionnements dus pour l'année courante. Cet usage date, pour le viager et les pensions, de l'époque où l'on revint au calendrier grégorien, c'est-à-dire de l'an XIV – 1806. Cette dernière année de l'ère républicaine dura du 21 septembre 1805 au 31 décembre 1806, et comprenait conséquemment parmi ses dépenses les trois semestres échus les 22 décembre 1805, 22 juin et 22 décembre 1806. Cependant le budget de l'an XIV – 1806 n'y ayant pourvu que pour deux semestres seulement, il se forma dès lors un vide qui n'a pas été rempli. Il en fut de même pour les intérêts de cautionnements, à partir de l'année 1814; c'est alors que ces intérêts, précédemment servis par la caisse d'amortissement, prirent place pour la première fois parmi les dépenses de l'État; mais le crédit qui y fut affecté par la loi du 23 septembre 1814 n'était applicable qu'aux intérêts dus pour l'année 1813, en sorte que, dès le principe, il existait un arriéré sur ce chapitre de dépense comme sur les deux premiers.

« Cet état de choses, s'il se prolongeait, aurait le double inconvénient de laisser subsister dans les « budgets un véritable découvert de plus de 13 millions, qui pèse sur la dette flottante d'une manière « inaperçue, et de perpétuer une dérogation formelle au principe d'ordre qui veut que la dépense de chaque « exercice se compose de tous les services faits ou droits acquis par les créanciers pendant l'année dont il « porte le nom. Pour rentrer dans un ordre régulier, deux moyens se présentaient : le premier consistait à « demander, dans le budget de 1837, un double crédit pour les intérêts de cautionnements et le dernier « semestre du viager et des pensions civiles, l'un pour couvrir l'arriéré qui s'était formé antérieurement, « l'autre pour le payement des dépenses appartenant réellement à l'exercice. Par le second expédient, qui « nous a paru préférable, on se borne à dégager du budget de 1835, et à comprendre dans les comptes « de 1834, l'arriéré en question fixé à 13,164,305 francs, et on classe cet arriéré à un article spécial de « la dette flottante avec les autres découverts des budgets antérieurs. En même temps les crédits corres- « pondants ouverts dans les budgets de 1835 et 1836 sont affectés aux dépenses propres à ces deux « années, au lieu de servir, comme dans le système actuel, aux dépenses des années subséquentes; enfin, « un article spécial prescrit invariablement pour l'avenir, l'application aux services des intérêts de caution- « nements et de la dette viagère, du principe général d'imputation, auquel ils n'avaient pas été soumis. « Ces différentes mesures d'ordre font l'objet du titre III du projet de loi. »

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 5 p. 0/0.

SITUATION, au 1er Janvier 1836, des Crédits accordés pour l'Inscription des Rentes de cette nature.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1835.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1835.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1835.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1835. (Voir p. 376.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1836.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an 6, 12 brumaire an 7, 30 ventôse an 9, 21 floréal an 10 et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent)	2,632,684	"	2,632,684	236	2,632,448	2,632,448	"	2,632,448	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	"	2,400,000	2,129,867	"	2,129,867	270,133f
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	"	43,244,187	43,180,636	"	43,180,636	63,551
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 18 mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	"	1,071,120	588,675	159,475f	748,150	322,970
Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832).	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,131,343	"	218,131,343	3,015,349	215,115,994	214,299,865	159,475	214,459,340	656,654

2,129,867
41,898.
2,088,209.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1836.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient au 1er avril 1814 (Voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1835.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 150,992,464 francs savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,302
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813*).....	2,632,684
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810, au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816*).....	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822*).....	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814*).....	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818*).....	43,180,636
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818*).....	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 18 mai et 17 août 1822*).....	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821*).....	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (*Même loi*).....	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823*).....	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	588,675
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*).....	14,213
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835.....	150,992,464

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1835.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835, s'élèvent à 67,390,056 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.....		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		12,014
Rentes converties, pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
	31,723,956 ci.	31,723,956
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux inscriptions de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires.....		913
——— pendant les années 1828 et 1829, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 avril 1822*).....		29,756
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— de la rente formant le majorat du comte Rapp. (*Décision du 24 août 1833.*).....		12,048
——— au profit de l'État de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*).....		32,000,000
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835.....		67,390,056

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1836.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1835.

Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange,

1° D'obligations du trésor:

Jouissance du 22 septembre 1834. (Exercice 1835.)	15,125 00	49,282 50	
Idem du 22 mars 1835..... (*Idem*.....)	34,157 50		
Idem du 22 septembre 1835.... (Exercice 1836.)		110,067 50	
			159,350

2° De récépissés de l'emprunt:

Jouissance du 22 mars 1831. (Les arrérages antérieurs à 1835 ont été ordonnancés par imputation sur les restes à payer des exercices clos, et la dépense de l'exercice 1835 ne s'est composée que des arrérages afférents à cet exercice.)	125
TOTAL des accroissements pendant l'année 1835	159,475

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1835.

Annulation d'une rente indûment inscrite au profit d'une commune du département de l'Aude (*décision du 25 octobre 1834*) :		
Jouissance du 22 septembre 1834. (Exercice 1835.)		236
Extinctions de divers majorats reversibles à l'État (*décisions des 14 avril, 26 mai et 20 octobre 1835*) :		
Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1834	11,764 00	
Idem.....*idem*..... à l'exercice 1835	61,678 05	
Idem.....*idem*..... à l'exercice 1836	12,908 95	
		86,351
Annulation, en vertu de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile (*décision du 17 juillet 1835*) :		
Jouissance du 22 mars 1835. Arrérages afférents à l'exercice 1835	67,598 00	135,196
Idem..... à l'exercice 1836	67,598 00	
Annulation de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décision du 26 novembre 1833.*) Cette annulation a été opérée avec jouissance du 22 septembre 1819; pour tous les semestres antérieurs au 22 mars 1834, elle atténue les restes à payer constatés sur les exercices clos, et à partir de ce dernier semestre elle affecte les dépenses de l'exercice 1834		1,107
Annulation d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*) Jouissance du 22 septembre 1834. (Exercice 1835.)		231
TOTAL des décroissements pendant l'année 1835		223,121

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1836.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f
Accroissements.. Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835	150,992,464	151,151,939	
Pendant l'année 1835	159,475		
		214,459,576	
Décroissements.. Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1835	67,390,056	67,613,177	
Pendant l'année 1835	223,121		
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1836..		146,846,399	Capital nominal..... 2,936,927,980f Nombre de parties inscrites.... 260,654

Nota. Dans le nombre des parties inscrites, on comprend chacune de celles qui figurent sur les registres d'inscription tenus à la recette générale de chaque département; le compte de l'année précédente ne comprenait chaque recette générale que pour une partie seulement.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 1836.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814, au 1er janvier 1836, se sont élevées (Voir page 377); savoir:

Antérieurement au 1er janvier 1835		150,992,464f
——— pendant l'année 1835		159,475
ENSEMBLE		151,151,939

Ces rentes ont été employées de la manière suivante:

Rentes négociées pour divers motifs (Voir le compte des emprunts, page 382 du compte de 1834):

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818:			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815:			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816:			110,695,740
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823:			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Idem ——— à l'exercice 1831:			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Idem ——— aux exercices 1831 et 1832:			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A reporter			110,695,740

Report		110,695,740f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,632,684	
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr., ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814).	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 (déduction faite de 63,551 fr. restant à transférer au nom des ayants droit, voir page 373)	24,251,259	40,446,199
Rentes employées au remboursement des créances algériennes (Loi du 24 juillet 1820). Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs, accordé par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (Voir page 380 du compte du 1834), et le surplus de 41,658 fr. a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (Voir page 375)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus (Loi du 31 juillet 1821)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie (Même loi)	2,654	
Rentes échangées contre les obligations souscrites pour l'emprunt national au pair (Loi du 25 mars 1831)	748,150	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1836		151,151,939

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,023,038,780 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES DE CETTE NATURE

AU 1er JANVIER 1836.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances, la conversion, en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes, qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de l'art. 10 de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant le détail qui en est donné ci-contre, une somme de rentes montant à 25,784,357 fr., savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1835	25,688,098	
Pendant l'année 1835	96,259	
		25,784,357
Crédit restant à employer au 1er janvier 1836		315,643

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE.

AU 1er JANVIER 1836.

Rentes inscrites.

Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825,			
SAVOIR :			
Année 1825		259,523f	
—— 1826		3,859,603	
—— 1827		5,933,749	
—— 1828		6,006,915	
—— 1829		5,827,961	
—— 1830		1,732,416	
—— 1831		988,171	
—— 1832		512,625	
—— 1833		402,107	
—— 1834		165,028	
—— 1835		96,259	
			25,784,357
			50,243,392
Rentes annulées.			
Rentes rejetées pour erreurs de liquidation		475	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825		16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 439, pour les rachats de l'année 1835),			
SAVOIR :			
Année 1833		46,861	
—— 1834		5,786	
—— 1835 { Jouissance de l'exercice 1835	4,753	5,028	
—— 1835 { —— 1836	275		
		57,675	
			16,061,436
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1836			34,181,956
Capital nominal		1,139,398,533	
Nombre de parties inscrites		29,999	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE

AU 1er JANVIER 1836.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0 (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
À DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830 et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1836		1,026,600

Capital nominal 22,813,333

Nombre de parties inscrites 616

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES DE CETTE NATURE.

AU 1er JANVIER 1836.

Crédit de 4,000,000 francs de rentes ouvert au ministre des finances par la loi du 19 juin 1828, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Voir le tableau, pages 80 et 81 du compte des finances de l'année 1830.)			
Sur le crédit de 4,000,000 francs, ci			4,000,000
Il n'a été négocié que 3,134,950 francs, somme de rentes nécessaire pour produire, au cours de 102 francs 75 cent., le capital de 80,000,000 francs affecté par la loi précitée aux budgets des exercices 1828 et 1829, ci			3,134,950
Reste disponible ajouté au fonds d'amortissement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la même loi			865,050
Sur les rentes négociées, il a été inscrit au profit des adjudicataires, au fur et à mesure de leurs versements;			
SAVOIR :			
Année 1830		2,711,400f	
—— 1831		406,020	
—— 1832		17,530	
TOTAL égal au montant des rentes négociées		3,134,950	3,134,950
L'article 1er de la loi du 17 août 1835 a autorisé le ministre des finances à consolider et à convertir en rentes le montant en capital et en intérêts des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833. Les nouvelles rentes 4 p. 0/0 inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à 4,765,811f.			
Elles ont été inscrites avec jouissance de l'exercice 1835, pour		1,875,388	4,765,811
Idem .... de l'exercice 1836, pour		2,890,423	
			7,900,761
A DÉDUIRE :			
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi 1er mai 1825		9,740	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 439, pour les rachats de l'année 1835; savoir :			
Année 1833	4,064		
—— 1834	461		
—— 1835 .. Jouissance de l'exercice 1835 .... 188 50	377		
..... 1836 .... 188 50			
		4,902	14,642
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1836			7,886,119

Capital nominal 197,152,975

Nombre de parties inscrites 1,791

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau récapitulatif des Rentes créées depuis le 1er Avril 1814, jusqu'au 1er Janvier 1836, indiquant l'emploi qui a été fait de ces rentes.

NATURE DES RENTES CRÉÉES.	MONTANT ET EMPLOI DES RENTES CRÉÉES.			
	RENTES négociées.	RENTES remises à divers.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	110,695,740	40,456,199	151,151,939	Voir pages 378 et 379.
Rentes 3 p. 0/0	"	25,784,357	25,784,357	——— 381.
Rentes 4 p. 0/0	3,134,950	4,765,811	7,900,761	——— 383.
	(a) 113,830,690	71,006,367	184,837,057	

(a) Voir le compte des emprunts, page 385 du compte de 1834.

Développements sur l'emploi des Rentes.

RENTES NÉGOCIÉES.

ANNÉES des négociations.	FONDS NÉGOCIÉS 5 pour 0/0	FONDS NÉGOCIÉS 4 pour 0/0
1816	6,000,000	"
1817	30,000,000	"
1818	27,238,933	"
1821	9,585,220	"
1823	23,114,516	"
1830	"	3,134,950
1831	7,142,858	"
1832	7,614,213	"
	110,695,740	3,134,950
	113,830,690	

APPLICATION DES RENTES NÉGOCIÉES.

Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.			
Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292
Service des Budgets. (Compléments de ressources.)			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000	71,529,377
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818	35,529,377	
	——— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant.	——— 1823	4,000,000	7,134,950
	——— 1828	3,134,950	
	——— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1832.	——— 1831	.....	14,757,071
	——— 1832		
			113,830,690

RENTES REMISES EN NATURE.

SERVICES POUR LESQUELS LES RENTES ONT ÉTÉ CRÉÉES.	5 POUR 0/0.	3 POUR 0/0.	4 POUR 0/0.
Ancienne dette constituée	174,193	"	"
Remboursement des biens des communes	2,632,684	"	"
Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267	"	"
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"
Créances algériennes	443,600	"	"
Créances étrangères inscrites en exécution des conventions avec les puissances alliées	24,251,259	"	"
Dettes du roi Louis XVIII	1,499,654	"	"
Remplacement de biens de la Légion d'honneur	240,000	"	"
Remboursement de cautionnements	2,654	"	"
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	"	"
Échange des obligations du trésor pour l'emprunt national au pair	748,150	"	"
Rentes remises aux anciens propriétaires dépossédés. (Loi du 27 avril 1825.)	"	25,784,357	"
Consolidation de la réserve des fonds affectés à l'amortissement des rentes. (Loi du 17 août 1835)	"	"	4,765,811
	40,456,199	25,784,357	4,765,811
	71,006,367		

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes perpétuelles inscrites au 1er Janvier 1836.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.				RENTES 3 p. 0/0.				RENTES 4 1/2 p. 0/0.				RENTES 4 p. 0/0.				TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1836.
	SITUATION au 1er janvier. 1835.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1836.	SITUATION au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1836.	SITUATION au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1836.	SITUATION au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Augmentation.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1836.	
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement s/c de rentes non transférables	12,540,978f	"	"	12,540,978f	6,568,799f	673,616f	"	7,242,415f	120,013f	4,730f	"	124,743f	443,447f	4,818,245f	"	5,261,692f	25,169,828f
Majorats et dotations reversibles au domaine de l'État	629,155	40,302f	62,072f	607,385	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	607,385
Majorats sur demandes	675,355	15,935	24,552	666,738	9,000	"	9,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	666,738
Compte d'accroissement de majorats	215,672	12,846	37,648	190,870	1,332	26	1,358	"	"	"	"	"	"	"	"	"	190,870
Immobilisations provisoires	183,657	"	"	183,657	12,310	"	"	12,310	"	"	"	"	"	"	"	"	195,967
Légion d'honneur	6,769,178	2,035	"	6,771,213	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,771,213
Université royale. (*Fonds de dotation*)	523,822	9,461	4,000	529,283	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	529,283
Invalides de la marine	4,242,571	"	"	4,242,571	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,242,571
Fonds de retraites	1,045,040	68,038	150,670	962,408	3,598	181	"	3,779	"	"	"	"	1,738	340	"	2,078	968,265
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties*)	511,429	7,110	53,886	464,653	128,766	12,438	17,007	124,197	1,969	232	270	1,931	4,971	"	3,032f	1,939	592,720
Établissements publics et religieux. (*Département de la Seine*)	2,496,887	213,120	61,497	2,648,510	100,089	72,000	"	172,089	"	"	"	"	"	"	"	"	2,820,599
Inscriptions départementales (*pour établissements publics et religieux*)	8,221,444	352,471	30,157	8,543,758	56 762	1,482	"	58,244	"	"	"	"	"	"	"	"	8,602,002
Banque de France. (*Fonds de réserve*)	500,000	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000
	38,555,188	721,318	424,482	38,852,024	6,880,656	759,743	27,365	7,613,034	121,982	4,962	270	126,674	450,156	4,818,585	3,032	5,265,709	51,857,441
RENTES MOBILISÉES.																	
Caisse des dépôts et consignations	2,746,730	75,495	34,577	2,787,648	427,789	251,997	264,837	414,949	16,700	1,953	2,000	16,653	327,850	221,751	2,214	547,387	3,766,637
Banque de France. (*Fonds disponibles*)	2,127,197	161,915	100,160	2,188,952	428,775	590,602	634,260	385,117	"	"	"	"	7,700	2,586	2,586	7,700	2,581,769
Caisse d'épargne et tontines	1,558,810	23,452	21,480	1,560,782	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,560,782
Compagnies diverses d'assurances	611,326	131,140	63,315	679,151	725,060	116,637	68,391	773,306	"	"	"	"	450	2,000	"	2,450	1,454,907
Inscriptions départementales. (*Divers*)	8,650,077	877,175	1,057,450	8,469,802	866,357	303,782	318,273	851,866	49,049	180	3,128	46,101	42,329	55,795	860	97,264	9,465,033
Société hollandaise (dite *Woombergh, Stoop et compagnie*)	452,203	"	6,200	446,003	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	446,003
Capitalistes, banquiers et agents de change	1,684,846	684,702	928,269	1,441,279	3,418,012	651,187	1,062,027	3,007,172	"	"	"	"	286,589	375,395	457,297	104,678	4,553,129
Propriétaires divers (B)	88,953,848	734,636	970,076	88,718,408	20,050,096	600,296	1,240,030	19,410,362	838,869	4,070	5,767	837,172	1,721,220	117,538	252,027	1,686,731	110,652,673
Rentes au porteur	1,569,820	242,610	110,080	1,702,350	1,293,980	647,180	215,010	1,726,150	"	"	"	"	284,400	114,350	224,550	174,200	3,602,700
	108,354,857	2,931,125	3,291,607	107,994,375	27,210,069	3,161,681	3,802,828	26,568,922	904,618	6,203	10,895	899,926	2,670,529	889,415	939,534	2,620,410	138,083,633
RÉSUMÉ.																	
Rentes immobilisées	38,555,188	721,318	424,482	38,852,024	6,880,656	759,743	27,365	7,613,034	121,982	4,962	270	126,674	450,156	4,818,585	3,032	5,265,709	51,857,441
Rentes mobilisées	108,354,857	2,931,125	3,291,607	107,994,375	27,210,069	3,161,681	3,802,828	26,568,922	904,618	6,203	10,895	899,926	2,670,529	889,415	939,534	2,620,410	138,083,633
	146,910,045	3,652,443	3,716,089	146,846,399	34,090,725	3,921,424	3,830,193	34,181,956	1,026,600	11,165	11,165	1,026,600	3,120,685	5,708,000	942,566	7,886,119	189,941,074

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement, que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation;
Ces rentes au 1er janvier 1836, s'élèvent ensemble à 25,169,828f
qui réunis aux 44,616,463
de sa dotation annuelle, forment au 1er janvier 1836, une puissance d'amortissement de la dette de 69,786,291
Mais comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraites, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement: ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages. Mais, comme l'indiquent les tableaux pages 373 et 380, le grand-livre en comprend encore d'autres qui sont inscrites au nom du trésor. Les rentes de cette dernière nature se composent, pour le 5 p. 0/0 du solde de 63,551 fr. applicables aux créances étrangères résultant de conventions diplomatiques; 2° des 322,970 fr. destinés à l'échange des obligations de l'emprunt national, et pour le 3 p. 0/0 des 315,643 fr. affectés à l'indemnité des émigrés.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

TABLEAU du Mouvement dans la propriété des Rentes perpétuelles pendant chaque mois de l'année 1835.

DÉSIGNATION DES MOIS.	RENTES 5 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS Parties.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS. Parties.	Sommes.	TRANSFERTS. Parties.	Sommes.	OBSERVATIONS.
Janvier	651f	332,366f	8,829f	5,523,786f	226f	540,285f	2,460f	5,189,327f	3	790	16	14,382	1	150	277	535,764	
Février	654	7,493,448	8,493	6,327,447	140	655,001	2,909	5,320,263	"	"	15	5,167	1	600	279	635,005	
Mars	509	1,270,836	8,409	5,811,058	100	491,195	2,877	5,518,246	"	"	9	3,409	4	393,840	386	837,979	
Avril	870	995,928	10,435	6,576,160	92	201,032	2,829	4,878,329	1	200	12	5,458	4	6,405	380	425,725	
Mai	559	567,165	7,169	4,768,796	106	782,868	2,635	4,905,253	2	2,671	8	6,042	5	133,580	260	485,226	
Juin	395	915,929	7,897	7,170,784	106	781,449	3,518	6,606,173	4	2,227	8	2,848	8	583,959	"	1,132,826	
Juillet	346	577,536	7,071	5,057,426	132	623,844	2,436	3,873,382	1	3,600	29	18,752	3	7,937	254	418,882	
Août	442	7,512,817	7,553	5,344,140	92	396,928	1,993	3,079,876	2	360	10	3,883	6	3,753,256	158	216,653	
Septembre	721	1,019,653	7,602	5,135,922	72	304,157	3,157	3,548,569	3	17,994	12	3,779	7	1,021,154	244	308,056	
Octobre	864	485,536	7,943	7,206,184	83	219,965	2,533	4,693,105	3	2,700	20	12,617	6	12,114	304	367,085	
Novembre	579	661,850	7,026	5,496,112	102	223,011	2,499	3,945,373	"	"	11	2,368	"	"	317	359,839	
Décembre	467	738,006	6,902	6,589,263	92	662,750	3,141	4,645,220	"	"	20	16,591	5	3,810	287	247,791	
	7,037	22,571,070	95,329	71,007,078	1,343	5,882,485	32,987	56,203,116	19	30,542	170	95,296	50	5,916,805	3,146	5,970,831	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1835. AUGMENTATIONS. Rétablissements. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1836.
MONTANT DES RENTES										
1re classe, sur 1 tête	4,072,532	7,050	20,712	48,347	76,109	280,623	"	48,347	328,970	3,819,671
2e *idem*.. sur 2 têtes	1,235,780	788	1,558	9,417	11,763	50,230	19,402	9,417	79,049	1,168,494
3e *idem*.. sur 3 têtes	71,076	"	"	2,610	2,610	1,839	2,538	2,610	6,987	66,699
4e *idem*.. sur 4 têtes	25,151	50	"	"	50	"	330	"	330	24,871
	5,404,539	7,888	22,270	60,374	90,532	332,692	22,270	60,374	415,336	5,079,735
			82,644				82,644			
NOMBRE DE PARTIES.										
1re classe, sur 1 tête	19,246	58	80	125	263	1,307	"	175	1,482	18,027
2e *idem*.. sur 2 têtes	7,589	11	4	49	64	340	101	69	510	7,143
3e *idem*.. sur 3 têtes	391	"	"	5	5	13	13	5	31	365
4e *idem*.. sur 4 têtes	108	1	"	"	1	"	1	"	1	108
	27,334	70	84	179	333	1,660	115	249	2,024	25,643
			263				364			

OBSERVATIONS.

Les arrérages des rétablissements montant à 7,888 ont été imputés en totalité sur le crédit de payement ouvert par le budget de l'exercice 1835.

Les extinctions montant à 332,692 affectent les crédits de payement accordés par le budget de l'exercice 1835, pour..... 296,160f 47c
Et, par celui de l'exercice 1836, pour..... 36,531 53

D'après ces détails la situation des charges que le budget de l'exercice 1835 peut avoir à supporter s'établit ainsi qu'il suit :

Rentes inscrites au 1er janvier 1835.....	5,404,539f 00c
A ajouter pour les rétablissements.....	7,888 00
	5,412,427 00
A déduire pour les extinctions.....	296,160 47
Reste provisoirement pour la dépense de l'exercice 1835..	5,116,266 53
Les payements effectués pendant l'année 1835 (voir page 85) ont été de.....	2,677,673 82
Reste représentant, 1° les extinctions probables qui viendront, en 1836, à la décharge de l'exercice 1835 (par évaluation)..... 240,000f 00c	
2° Les payements présumés à faire par le Trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1835... 2,198,592 71	
	2,438,592 71

Nota. Les payements de l'année 1835 sont annoncés page 85 pour 2,749,754 fr. 04 c., mais ils comprennent une somme de 71,880 fr. 22 c. applicable à des rappels d'arrérages antérieurs à 1835.

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes; il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes; bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles, cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie; de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession, ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenus à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus qu'à l'aide d'un faux en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés.....	223,394
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*).....	109,298
SOMME ÉGALE.....	332,692

(*e*) Colonne correspondante à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1836, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS. et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS, antérieurement au 1er janvier 1835.	pendant l'année 1835. Augmentation.	pendant l'année 1835. Diminution.	Montant au 1er janvier 1836.	INSCRIPTION DES PENSIONS. Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations pendant 1835. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1835. Pensions annulées.	Pensions imputables sur les crédits au 1er janvier 1836.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé; les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	1,385,000	"	(a) 132,000	1,253,000	1,385,000	18,000	150,000	1,253,000	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 17/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	2,890,000	(b) 27,500	"	2,917,500	1,735,422	110,090	158,771	1,686,741	1,230,759	(b) Dix-sept vingtièmes des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé; les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	3,719,507	"	(a) 441,848	3,277,659	3,719,507	4,005	445,853	3,277,659	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1833 et années antérieures	25 mars 1817 14 juillet 1819 (*art. 1er, 2 et 5*) 19 juillet 1820 (*art. 1er*) 20 juin 1827 (*art. 1er, 2, 3 et 5*) 15 mars 1831 (*art. 3*) 17 avril 1833 (*art. 1er*)	75,071,305	"	"	75,071,305	75,071,252	"	"	75,071,252	53	1,523f Ces restes, disponibles sur les crédits ci-contre sont dans le cas d'être annulés d'après l'article 4 de la loi du 17 avril 1833.
Crédits de 1834	28 juin 1833 22 avril 1834	3,050,000	"	"	3,050,000	2,766,662	305,026	23,158	3,048,530	1,470	
Crédits de 1835	23 mai 1834 18 mai 1835	"	(c) 2,450,000	"	2,450,000	"	2,421,725	175,953	2,245,772	204,228	(c) Crédit ouvert par la loi du 23 mai 1834, pour les inscriptions de l'année 1835 ..... 1,050,000 Crédit extraordinaire, ouvert par la loi du 18 mai 1835, pour les inscriptions de la même année .. 1,400,000 2,450,000
		78,121,305	2,450,000	"	80,571,305	77,837,914	2,726,751	199,111	80,365,554	205,751	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé; les nouvelles concessions résultent de reversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,450,001	"	(a) 13,283	1,436,718	1,450,001	35,850	49,133	1,436,718	"	
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 3 avril 1833	714,450	"	"	714,450	667,150	14,800	5,500	676,450	38,000	
	21 avril 1833 (*art. 3*)	50,000	"	"	50,000	49,100	1,400	500	50,000	"	
	26 avril 1833 (*art. 4*)	100,250	"	"	100,250	26,250	250	"	26,500	73,750	
		864,700	"	"	864,700	742,500	16,450	6,000	752,950	111,750	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions										
	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,385,000	"	132,000	1,253,000	1,385,000	18,000	150,000	1,253,000	"
	——— civiles	2,890,000	27,500	"	2,917,500	1,735,422	110,090	158,771	1,686,741	1,230,759
	——— ecclésiastiques	3,719,507	"	441,848	3,277,659	3,719,507	4,005	445,853	3,277,659	"
	——— militaires	78,121,305	2,450,000	"	80,571,305	77,837,914	2,726,751	199,111	80,365,554	205,751
	——— de donataires	1,450,001	"	13,283	1,436,718	1,450,001	35,850	49,133	1,436,718	"
	——— pour récompenses nationales	864,700	"	"	864,700	742,500	16,450	6,000	752,950	111,750
		88,430,513	2,477,500	587,131	90,320,882	86,870,344	2,911,146	1,008,868	88,772,622	1,548,260
			Augmentation 1,890,369				Augmentation 1,902,278			

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1836, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS (a).	SITUATION au 1er janvier 1835.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1835. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1836.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,385,000	18,000	//	18,000	150,000	//	150,000	1,253,000
Pensions civiles	1,735,422	110,090	//	110,090	158,771	//	158,771	1,686,741
Pensions ecclésiastiques	3,719,507	4,005	//	4,005	445,853	//	445,853	3,277,659
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	43,919,584	2,489,426	3,847	2,493,273	199,111	2,061,606	2,260,717	44,152,140
Vétérans	117,104	//	1,710	1,710	//	4,096	4,096	114,718
Veuves et orphelins	3,582,990	237,325	4,805	242,130	//	177,635	177,635	3,647,485
	47,619,678	2,726,751	10,362	2,737,113	199,111	2,243,337	2,442,448	47,914,343
Pensions de donataires	1,450,001	35,850	//	35,850	49,133	//	49,133	1,436,718
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	642,850	16,200	600	16,800	6,000	27,900	33,900	625,750
Vainqueurs de la Bastille	23,750	250	//	250	//	1,000	1,000	23,000
	666,600	16,450	600	17,050	6,000	28,900	34,900	648,750

NATURE DES PENSIONS (a).	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1835.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1835. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1836.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	118	3	10	111
Pensions civiles	2,143	62	253	1,952
Pensions ecclésiastiques	16,689	15	1,993	14,711
PENSIONS MILITAIRES.				
Militaires	109,540	2,635	4,488	107,687
Vétérans	443	7	18	432
Veuves et orphelins	13,823	817	869	13,771
	123,806	3,459	5,375	121,890
Pensions de donataires	2,918	77	102	2,893
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.				
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	1,433	26	84	1,375
Vainqueurs de la Bastille	95	1	4	92
	1,528	27	88	1,467

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	
PENSIONS DE LA PAIRIE.			
18,000 nouvelles concessions à des veuves d'anciens sénateurs en vertu d'ordonnances royales.		150,000	138,000 décès notifiés. 12,000 décès présumés. (*Arrêté du 15 floréal an XI, art. 9.*)
PENSIONS CIVILES.			
110,090	47,790 nouvelles concessions. 60,400 *idem* aux victimes de l'attentat du 28 juillet. (*Loi du 4 septembre 1835.*) 1,900 rétablissements en vertu de décisions ministérielles.	158,771	140,104 décès notifiés. 16,133 décès présumés. (*Arrêté du 15 floreal an XI.*) 2,400 rejets pour concessions plus fortes. 134 *idem* pour réunion.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.			
4,005	1,335 nouvelles concessions. 2,670 rétablissements.	445,853	342,274 décès notifiés. 103,579 décès présumés.
PENSIONS MILITAIRES.			
2,737,113	2,726,751 nouvelles concessions. 4,582 rétablissements. 1,710 reversions. (*Loi du 14 juillet 1819.*) 4,070 réunions. (*Décret du 27 février 1811.*)	2,442,448	2,062,724 décès notifiés. 178,399 décès présumés. 192,444 rejets pour cause de concessions plus fortes. 350 condamnations à des peines infamantes. 4,595 secours éteints à la vingtième année des titulaires. 3,936 réunions.
PENSIONS DE DONATAIRES.			
35,850	1,500 nouvelles concessions. 1,000 rétablissements. 29,700 reversions sur des veuves et enfants. 2,150 divisions. 1,500 réunions.	49,133	44,083 décès notifiés. 1,900 décès présumés. 250 suppressions. 2,150 divisions. 750 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.			
17,050	250 nouvelles concessions à un vainqueur de la Bastille. 16,200 pensions de 500 et 700f accordées à des orphelins entrés dans leur huitième année. 600 rétablissements.	34,900	8,350 décès notifiés. 8,300 décès présumés. 11,500 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires. 6,750 secours éteints à la septième année, les titulaires étant susceptibles d'obtenir des pensions plus fortes.

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,385,000	18,000	//	18,000	150,000	//	150,000	1,253,000
——— civiles	1,735,422	110,090	//	110,090	158,771	//	158,771	1,686,741
——— ecclésiastiques	3,719,507	4,005	//	4,005	445,853	//	445,853	3,277,659
——— militaires	47,619,678	4,726,751	10,362	2,737,113	199,111	2,243,337	2,442,448	47,914,343
——— de donataires	1,450,001	35,850	//	35,850	49,133	//	49,133	1,436,718
——— pour récompenses nationales	666,600	16,450	600	17,050	6,000	28,900	34,900	648,750
	56,576,208	2,911,146	10,962	2,922,108	1,008,868	2,272,237	3,281,105	56,217,211
		358,997						

	118	3	10	111
	2,143	62	253	1,952
	16,689	15	1,993	14,711
	123,806	3,459	5,375	121,890
	2,918	77	102	2,893
	1,528	27	88	1,467
	147,202	3,643	7,821	143,024
		4,178		

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1836 s'élèvent à 88,772,621
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 56,217,211

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 32,555,411

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 32,451,511
Pensions pour récompenses nationales 103,900

Somme égale 32,555,411

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

SITUATION, au 1er Janvier 1836, de la Dépense que les Pensions inscrites ont mise à la charge du Trésor pour l'Exercice 1835.

NATURE DES PENSIONS.	PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1835. (Voir le tableau précédent.)	A DÉDUIRE. ARRÉRAGES de pensions dont le payement est suspendu.	A DÉDUIRE. ARRÉRAGES de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1835.	A DÉDUIRE. TOTAL.	RESTE pour LES CHARGES résultant des pensions inscrites au 1er janvier 1835.	A AJOUTER. ARRÉRAGES résultant des pensions inscrites depuis le 1er janvier 1835.	DETTE DU TRÉSOR pour l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTE POUR LA DETTE DU TRÉSOR AU 1er JANVIER 1836 (a). Payements présumés à faire par le Trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1835.	RESTE POUR LA DETTE DU TRÉSOR AU 1er JANVIER 1836 (a). Extinctions probables qui viendront en 1836 à la décharge de l'exercice 1835 (par évaluation).	RESTE POUR LA DETTE DU TRÉSOR AU 1er JANVIER 1836 (a). TOTAL.	PAYEMENTS FAITS en 1835 pour rappels d'arrérages antérieurs à cette année. (b).	OBSERVATIONS.
Pensions de la pairie	1,385,000 00	141,000 00	130,333 32	271,333 32	1,113,666 68	18,000 00	1,131,666 68	833,666 65	298,000 03	"	298,000 03	983 33	(a) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des pensions selon la législation particulière à cette nature de dette.
——— civiles	1,735,422 00	79,175 00	117,609 73	196,784 73	1,538,637 27	51,443 51	1,590,080 78	1,202,142 00	380,000 00	7,938 78	387,938 78	8,566 82	(b) Ce résultat est présenté ici pour mémoire afin de faire connaître l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1835 sur tous les exercices non frappés de déchéance. Lors du règlement de l'exercice 1835, les rappels d'arrérages antérieurs à 1834 seront portés à des chapitres spéciaux dans le compte définitif du budget de cet exercice, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale publiée page 368.
——— ecclésiastiques	3,719,507 00	20,927 43	396,312 55	417,239 98	3,302,267 02	2,536 50	3,304,803 52	2,028,241 19	1,137,000 00	139,562 33	1,276,562 33	2,948 06	
——— militaires	47,619,678 00	1,447,622 45	1,974,716 06	3,422,338 51	44,197,339 49	2,128,756 26	46,326,095 75	33,735,784 05	12,385,000 00	205,311 70	12,590,311 70	136,690 40	
——— de donataires	1,450,001 00	1,000 00	36,461 93	37,461 93	1,412,539 07	33,496 22	1,446,035 29	963,275 46	480,000 00	2,759 83	482,759 83	17,814 49	
——— à titre de récompenses nationales.	642,850 00	8,588 32	23,174 43	31,762 75	611,087 25	12,384 10	623,471 35	453,621 23	166,000 00	3,850 12	169,850 12	2,953 04	
——— aux vainqueurs de la Bastille	23,750 00	"	874 99	874 99	22,875 01	250 00	23,125 01	15,437 49	7,187 52	500 00	7,687 52	750 00	
TOTAUX	56,576,208 00	1,698,313 20	2,679,483 01	4,377,796 21	52,198,411 79	2,246,866 59	54,445,278 38	39,232,168 07	14,853,187 55	359,922 76	15,213,110 31	170,706 14	
								54,085,355 62					

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION, au 1er Janvier 1836, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1835.	RECETTE DE L'ANNÉE 1835. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSE DE L'ANNÉE 1835. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1836.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1835. Excédant de recette.	Excédant de dépense.
Ministère de la Justice.										
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	441,500 00	14,000 00	"	14,000 00	35,000 00	"	35,000 00	420,500 00	"	(a) 21,000 00
Avoués	10,923,562 56	652,200 00	4,400 00	656,600 00	632,003 56	4,400	636,403 56	10,943,759 00	(b) 20,196 44	"
Commissaires-priseurs	4,660,200 00	412,600 00	"	412,600 00	451,400 00	"	451,400 00	4,621,400 00	"	(a) 38,800 00
Gardes du commerce	66,000 00	1,763 89	"	1,763 89	1,763 89	"	1,763 89	66,000 00	"	"
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,810,840 50	181,000 00	5,000 00	186,000 00	192,200 00	1,800	194,000 00	2,802,840 50	"	(a) 8,000 00
Greffiers des justices de paix	4,505,877 24	364'100 00	"	364,100 00	376,267 00	2,400	378,667 00	4,491,310 24	"	(a) 14,567 00
Greffiers des tribunaux de police	344,707 00	19,250 00	"	19,250 00	18,000 00	"	18,000 00	345,957 00	(b) 1,250 00	"
Huissiers	8,278,899 45	481,100 00	"	481,100 00	503,098 95	3,200	506,298 95	8,253.700 50	"	(a) 25,198 95
Notaires	35,498,435 93	1,854,341 75	47,000 00	1,901,341 75	2,168,093 03	45,200	2,213,293 03	35,186,484 65	"	(a) 311,951 28
Ministère de l'Instruction publique.										
Économes des colléges royaux et préposés divers	228,000 00	53,900 00	"	53,900 00	"	"	"	281,900 00	(c) 53,900 00	"
Ministère de l'Intérieur.										
Préposés divers et adjudicataires	166,843 20	709,414 82	"	709,414 82	38,414 82	"	38,414 82	837,843 20	(d) 671,000 00	"
Journaux ou écrits périodiques	"	2,138,501 16	"	2,138,501 16	"	"	"	2,138,501 16	(e) 2,138,501 16	"
Ministère du Commerce.										
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	5,259,573 74	549,500 00	"	549,500 00	470,500 00	"	470,500 00	5,338,573 74	(f) 79,000 00	"
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	967,000 00	158,000 00	"	158,000 00	171.000 00	"	171,000 00	954,000 00	"	(g) 13,000 00
Ministère de la Guerre.										
Agents comptables des divers services en France	1,302,489 39	472,561 68	44,809 00	517,370 68	299,156 35	47,809	346,965 35	1,472,894 72	(h) 170,405 33	"
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	2,108,265 27	1,190,998 32	343,744 00	1,534,742 32	417,483 00	343,744	761,227 00	2,881,780 59	(h) 773,515 32	"
Titulaires divers à Alger	25,000 00	59,100 00	"	59,100 00	4,000 00	"	4,000 00	80,100 00	(i) 55,100 00	"
Ministère de la Marine.										
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	787,000 00	48,000 00	"	48,000 00	10,666 67	3,000	13,666 67	821,333 33	(h) 34,333 33	"
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	381,788 72	3,000 00	"	3,000 00	11,000 00	"	11,000 00	373,788 72	"	(a) 8,000 00
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	20,000 00	466,283 00	"	466,283 00	7,333 00	"	7,333 00	478,950 00	(h) 458,950 00	"
A reporter	78,775,983 00	9,829,614 62	444,953 00	10,274,567 62	5,807,380 27	451,553	6,258,933 27	82,791,617 35	4,456,151 58	440,517 23

OBSERVATIONS.

(a) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1835.

(b) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.

(c) Versements faits au trésor et qui l'étaient précédemment dans les caisses de l'université ou qui étaient fournis en rentes.

(d) Cautionnements versés au trésor et qui l'étaient précédemment à la caisse des dépôts et consignations.

(e) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(f) Créations de charges et versements par des titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés après la libération de leurs gestions.

(g) Remboursement fait à un titulaire remplacé en 1835.

(h) Versements de cautionnements faits en numéraire, au lieu de l'être en inscriptions de rentes, ainsi que les règlements le permettent, et versements par suite de remplacements.

(i) Versements pour cautionnements d'emplois et offices créés à Alger.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de la *Situation au 1er Janvier 1836 des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1835.	RECETTE DE L'ANNÉE 1835. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1835. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1836.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1835. Excédant de recette.	Excédant de dépense.
Report	78,775,983 00	9,829,614 62	444,953 00	10,274,567 62	5,807,380 27	451,553 00	6,258,933 27	82,791,617 35	4,456,151 58	440,517 23
Ministère des Finances.										
Agents de change à Paris	7,885,000 00	750,000 00	"	750,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	7,635,000 00	"	(a) 250,000 00
Caissier central du trésor public	300,000 00	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"
Caissiers divers	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	"	"
Préposés des contributions indirectes	20,236,878 54	1,131,782 29	3,600 00	1,135,382 29	760,037 82	1,000 00	761,037 82	20,611,223 01	(b) 374,344 47	"
Préposés de l'administration des douanes	2,751,784 14	188,900 00	165,500 00	354,400 00	150,933 35	165,500 00	316,433 35	2,789,750 79	(c) 37,966 65	"
Préposés de l'administration de l'enregistrement	13,102,469 23	798,917 27	1,053,766 67	1,852,683 94	635,064 03	1,052,166 67	1,687,230 70	13,267,922 47	(c) 165,453 24	"
Receveurs de la loterie	3,373,424 03	26,000 00	"	26,000 00	306,810 56	"	306,810 56	3,092,613 47	"	(d) 280,810 56
Préposés des octrois	1,805,640 12	251,404 98	50,253 00	301,657 98	259,988 41	49,653 00	309,641 41	1,797,656 69	"	(e) 7,983 43
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,452,666 67	113,000 00	105,000 00	218,000 00	167,333 33	105,000 00	272,333 33	3,398,333 34	"	(f) 54,333 33
Percepteurs	29,786,537 41	1,283,301 32	570,956 61	1,854,257 93	1,590,617 53	650,139 53	2,240,787 06	29,400,008 28	"	(e) 386,529 13
Préposés de l'administration des postes	2,838,097 76	273,249 13	184,149 10	457,398 23	171,678 80	179,949 10	351,627 90	2,943,868 09	(g) 105,770 33	"
Receveurs communaux	7,535,046 95	322,636 08	67,972 32	390,608 40	278,177 58	84,381 00	362,558 58	7,563,096 77	(h) 28,049 82	"
Receveurs généraux des finances	27,985,522 27	897,226 00	2,104,735 00	3,001,961 00	220,117 53	2,052,195 00	2,272,312 53	28,715,170 74	(h) 729,648 47	"
Receveurs particuliers des finances	16,411,886 99	555,470 89	318,813 60	874,284 49	378,509 53	275,762 00	654,271 53	16,631,899 95	(h) 220,012 96	"
Agents spéciaux du service des tabacs	468,000 10	255,275 00	"	255,275 00	14,333 33	"	14,333 33	708,941 77	(h) 240,941 67	"
Débitants de tabacs	8,245,322 74	428,300 00	2,650 00	430,950 00	486,832 14	5,050 00	491,882 14	8,184,390 60	"	(e) 60,932 14
	225,074,259 95	17,105,077 58	5,072,349 30	22,177,426 88	12,227,844 21	5,072,349 30	17,300,193 51	229,951,493 32	6,358,339 19	1,481,105 82
									4,877,233 37	

(a) Remboursements à deux titulaires remplacés en 1835.

(b) Cautionnements fournis en expectative d'emplois, et versements par des titulaires remplacés, qui seront ultérieurement remboursés.

(c) Augmentations dans le taux de quelques cautionnements, d'après l'importance des recettes, et versements par de nouveaux titulaires.

(d) Remboursements de cautionnements non remplacés par suite de la suppression de la loterie.

(e) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1835.

(f) Remboursements d'anciens cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1835, et diminutions de quelques cautionnements, en vertu de l'ordonnance royale du 1er nov. 1829.

(g) Augmentations dans le taux des cautionnements d'après l'importance des recettes, et versements par des titulaires dont les prédécesseurs seront ultérieurement remboursés.

(h) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.

Situation, au 1er Janvier 1836, des Fonds de cautionnements non appliqués aux Budgets et compris dans le passif de la Situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1835. (Voir le compte des finances de l'année 1834, page 463.)			6,976,352 33
Opérations de l'année 1835 — Recettes		17,105,077 58	
Opérations de l'année 1835 — Remboursements		12,227,844 21	
		4,877,233 37	4,877,233 37
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1836. (Voir page 279.)			11,853,585 70

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Situation justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1834.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS accordés par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. Dépenses constatées à la charge de l'exercice 1833. (Voir le compte des finances de 1834.)	DÉPENSES. Modifications que les dépenses de l'exercice 1833 ont éprouvées relativement à l'exercice 1834. (Voir ci-contre les motifs.) Accroissements.	Décroissements.	DÉPENSES de l'exercice 1834.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c
Rentes. 5 p. 0/0	146,505,807	178,714,182	126,143 90	32,021,215 00	146,819,110 90	//	313,303 90
Rentes. 3 p. 0/0	35,220,995	33,932,172	1,229,824 25	5,633 50	35,156,362 75	64,632 25	//
Rentes. 4 1/2 p. 0/0	1,027,696	1,027,148	//	548 00	1,026,600 00	1,096 00	//
Rentes. 4 p. 0/0	3,125,210	3,123,308	//	2,360 00	3,120,948 00	4,262 00	//
Intérêts des obligations de l'emprunt national	788,180	677,565	20 00	110,590 00	566,995 00	221,185 00	//
Rentes viagères	5,400,000	5,537,271	//	347,903 43	5,189,367 57	210,632 43	//
Pensions. de la pairie	1,220,000	1,308,308	//	100,752 48	1,207,555 52	12,444 48	//
Pensions. civiles	1,650,000	1,534,019	66,249 74	//	1,600,268 74	49,731 26	//
Pensions. ecclésiastiques	3,666,000	3,996,905	//	367,512 80	3,629,392 20	36,607 80	//
Pensions. militaires	44,867,333	44,076,168	706,894 07	//	44,783,062 07	84,270 93	//
Pensions. de donataires	1,410,000	1,452,326	//	4,339 05	1,447,986 95	//	37,986 95
Pensions. à titres de récompenses nationales	617,000	629,605	//	3,986 21	625,618 79	//	8,618 79
Pensions. aux vainqueurs de la Bastille	25,000	22,404	//	79 71	22,324 29	2,675 71	//
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,485,161	81,929 74	//	9,567,090 74	//	567,090 74
	254,523,221	285,516,542	2,211,061 70	32,964,920 18	254,762,683 52	687,537 86	927,000 38
Rappels d'arrérages antérieurs à l'année :							
Rentes viagères	//	//	92,158 04	//	92,158 04	//	92,158 04
Pensions	//	//	312,778 79	//	312,778 79	//	312,778 79
	254,523,221	285,516,542	2,615,998 53	32,964,920 18	255,167,620 35	687,537 86	1,331,937 21
			30,348,921 65			644,399 35	

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

RENTES 5 P. 0/0.

126,143f 90c
- 64,541f 00c Rentes inscrites pendant l'année 1833, jouissance de l'exercice 1834. (Voir page 465 du compte de 1834.)
- 47,320 00 *Idem* pendant l'année 1834. (Voir page 466 du même compte.)
- 14,282 90 Rappels d'arrérages des années 1833 et antérieures, auxquels ont donné lieu les rentes inscrites en 1834 pour l'arriéré, l'échange de biens d'une commune et les conventions diplomatiques du 20 novembre 1815. (Voir page 442 du compte de 1834.)

RENTES 3 P. 0/0.

1,229,824 25
- 165,028 00 Rentes de l'indemnité inscrites en 1834, avec jouissance de l'exercice 1834. (Voir page 469 du compte de finances de 1834.)
- 1,064,796 25 Rappels d'arrérages à compter du 22 juin 1825 qui ont dû être imputés sur les fonds de l'exercice courant pour les rentes ci-dessus.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

548 Semestre de la rente de 1,096 fr. rachetée en 1833 par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.

RENTES 4 P. 0/0.

2,360 Arrérages applicables à l'exercice 1834 de rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations (voir pages 449 et 468 du compte de 1834), savoir :
- en 1833, rente de 4,064f 2,162f
- en 1834, rente de 461 198

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

20 00 Intérêts de 400 fr. d'obligations remises en 1835 aux souscripteurs de l'emprunt, en échange de leurs récépissés de versement. (Voir le compte des emprunts, page 411.)

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les différences entre la dépense de l'exercice 1834 comparée à celle de l'exercice 1833, proviennent des causes suivantes : 1° Report à un chapitre spécial, conformément à l'ordonnance royale publiée au commencement du présent compte, page 368, des payements effectués pendant le cours de l'exercice 1834 pour rappels d'arrérages restés à solder sur les exercices précédents ; 2° Rentes et pensions rejetées pour cause d'extinctions présumées et qui ont dû être rétablies en vertu de décisions ministérielles ; 3° Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés ; 4° Enfin, rappels d'arrérages auxquels ont donné lieu, à la charge de l'exercice 1834, les nouvelles pensions inscrites pendant l'année 1834.

Ce n'est qu'à partir de 1835, que, conformément à l'article 6 de la décision du ministre, page 368, on mettra sous les yeux des Chambres la justification de la dépense du budget, d'après les rentes et les pensions qui se trouvaient inscrites sur les livres du trésor à l'ouverture de chaque exercice.

Le tableau qui fait suite à l'ordonnance royale, page 369, indique les exercices auxquels se rapportent les rappels d'arrérages qui sont l'objet des deux chapitres spéciaux compris dans le tableau ci-contre.

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

La dépense des exercices 1834 et 1833 ne se compose pas seulement des intérêts annuels dont lesdits exercices auraient eu à supporter l'imputation, d'après les règles suivies jusqu'au 1er janvier 1835, pour l'emploi des crédits législatifs affectés à cette nature de service ; elle comprend, en outre, diverses autres opérations qu'ont nécessitées, d'une part, l'application du nouveau régime prescrit par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des restes à payer des exercices clos, et, d'autre part, les mesures transitoires qu'entraînaient les propositions faites aux Chambres, dans le projet de loi de règlement de l'exercice 1834, pour rattacher désormais l'ordonnancement des intérêts de cautionnements, à l'exercice auquel ils se rapportent en réalité. Il résulte de cette double circonstance qu'aucun rapprochement n'est à établir entre les budgets de 1833 et 1834. Ainsi qu'on l'explique dans le tableau suivant, c'est seulement à partir de 1835 que l'on pourra justifier de la dépense dont il s'agit, d'après le capital des cautionnements inscrits sur les livres du trésor au nom des titulaires, et rendre compte du motif des différences que les besoins d'un exercice pourront présenter comparativement à celui qui l'aura précédé.

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

RENTES 5 P. 0/0.

32,021,215f
- 32,013,983f Rentes annulées avec jouissance de l'exercice 1834, savoir :
  - en 1833 (Voir page 465 du compte de 1834) 32,001,062f
  - en 1834 (*idem* 466 *idem*) 50
  - en 1835 (Voir page 377 du présent compte) 12,871
- 7,232 Promesses nominatives de rentes de l'arriéré au-dessous de 50 fr. dont le trésor ne doit payer les arrérages qu'après leur réunion en une rente d'au moins 50 fr.

RENTES 3 P. 0/0.

5,633f 50c Rentes annulées à la décharge de l'exercice 1834, et provenant des rachats faits par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire (voir page 469 du compte de 1834), savoir :
- en 1833 ..... 689f 00c
- en 1834 ..... 4,944 50

RENTES 4 P. 0/0.

2,360 Arrérages applicables à l'exercice 1834 de rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations (voir pages 449 et 468 du compte de 1834), savoir :
- en 1833, rente de 4,064f 2,162f
- en 1834, rente de 461 198

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

110,590 Intérêts des obligations converties en rentes en 1833 et 1834, avec jouissance de semestres afférents à l'exercice 1834 (voir page 470 du compte de 1834), savoir :
- en 1833, pour un capital de 1,288,200 fr., dont les intérêts à 5 p. 0/0 ont atténué la dette du trésor de 64,410f
- en 1834, pour un capital de 923,600 fr. 46,180

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1835.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. DÉPENSES constatées à la charge de l'exercice 1834. (Voir le tableau précédent.)	DÉPENSES. MODIFICATIONS que les dépenses de l'exercice 1834 ont éprouvées relativement à l'exercice 1835. (Voir ci-contre les motifs.) Accroissements.	DÉPENSES. MODIFICATIONS Décroissements.	DÉPENSES. DÉPENSES de l'exercice 1835.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes. 5 p. 0/0	146,714,257	146,819,110 90	147,707 50	144,025 95	146,822,792 45	"	108,535 45
Rentes. 3 p. 0/0	34,509,696	35,156,362 75	738,673 50	1,070,390 75	34,824,645 50	"	314,949 50
Rentes. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600	1,026,600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes. 4 p. 0/0	3,121,406	3,120,948 00	1,875,388 00	451 50	4,995,884 50	"	1,874,478 50
Intérêts des obligations de l'emprunt national	613,815	566,995 00	"	134,147 50	432,847 50	180,967 50	"
Rentes viagères	5,225,000	5,189,367 57	"	241,220 82	4,948,146 75	276,853 25	"
Pensions. de la pairie	1,200,000	1,207,555 52	"	74,905 51	1,132,650 01	67,349 99	"
Pensions. civiles	1,420,000	1,600,268 74	"	9,559 92	1,590,708 82	"	170,708 82
Pensions. ecclésiastiques	3,416,000	3,629,392 20	"	461,202 95	3,168,189 25	247,810 75	"
Pensions. militaires	46,370,333	44,783,062 07	1,474,412 38	"	46,257,474 45	112,858 55	"
Pensions. de donataires	1,409,000	1,447,986 95	13,103 00	"	1,461,089 95	"	52,089 95
Pensions. à titres de récompenses nationales	605,000	625,618 79	"	3,044 52	622,574 27	"	17,574 27
Pensions. aux vainqueurs de la Bastille	45,000	22,324 29	1,050 72	"	23,375 01	21,624 99	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000	9,567,090 74	"	496,895 44	9,070,195 30	"	70,195 30
	254,676,107	254,762,683 52	4,250,335 10	2,635,844 86	256,377,173 76	907,465 03	2,608,531 79
			1,614,490 24			1,701,066 76	

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

RENTES 5 P. 0/0.

147,707 50f

- 100f 00c Mise en payement de promesses nominatives de rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient, à la clôture de l'exercice 1834, à 7,232 francs (voir au tableau précédent), et se trouvaient réduites à 7,132 francs à la clôture de l'exercice 1835.
- 134,521 50 Rentes inscrites avec jouissance de l'exercice 1835, en 1834 (Voir page 466 du compte de 1834)..... 85,114f 00 en 1835 (Voir page 376 du présent compte).... 49,407 50c
- 437 50 Rappels d'arrérages de la rente de 125 francs, remise en 1835 contre un récépissé de l'emprunt national. (Voir page 376).
- 12,648 50 Rappels d'arrérages antérieurs à 1830 de rentes appartenant à des comptables débiteurs du trésor, et qui se trouvaient frappées d'oppositions en son nom.

RENTES 3 P. 0/0.

738,673 50

- 96,259 00 Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu, en 1835, à la charge du budget de la même année. (Voir page 381.)
- 642,414 50 Rappels d'arrérages du 22 juin 1825 jusqu'au 22 décembre 1834, auxquels a donné lieu l'inscription des rentes ci-dessus.

RENTES 4 P. 0/0.

1,875,388 00

- Semestre, au 22 septembre 1835, de la rente de 3,750,776 francs, inscrite, au nom de la caisse d'amortissement, le 21 mars de la même année, en échange des bons du trésor, qui lui avaient été remis pour la réserve des rentes 5 p. 0/0. (Voir pages 383 et 419.)

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

134,147 50

- Intérêts des obligations converties en rentes en 1834 et 1835 (voir page 470 du compte de 1834 et page 411 du présent compte), savoir :
  - en 1834, pour un capital de 1,697,300 francs, dont les intérêts à 5 p. 0/0 ont atténué la dette du trésor de..... 84,865f 00c
  - en 1835, pour un capital de 985,650 francs, ci..... 49,282 50

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

RENTES 5 P. 0/0.

144,025f 95c

- 14,282f 90c Rappels d'arrérages antérieurs à 1834, ordonnancés sur l'exercice 1834 et dont l'exercice 1835 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir le tableau précédent.)
- 129,743 05 Rentes annulées, pour diverses causes, en 1835, à la décharge des crédits de l'exercice 1835. (Voir page 377.)

RENTES 3 P. 0/0.

1,070,390 75

- 1,064,796 25 Réduction, sur l'exercice 1835, des rappels d'arrérages auxquels les crédits de l'exercice 1834 avaient eu à subvenir pour les rentes de l'indemnité inscrites en 1834. (Voir le tableau précédent.)
- 5,594 50 Annulation de rentes provenant des rachats de la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire :
  - en 1834 (V. page 469 du compte de cette année).. 841f 50c
  - en 1835 (V. page 381 du présent compte)..... 4,753 00

RENTES 4 P. 0/0.

451 50

- Arrérages, afférents à l'exercice 1835, de la rente de 461 francs, rachetée en 1834 avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire et de celle de 377 fr., dont le rachat a été effectué avec les mêmes fonds en 1835. (Voir pages 449 du compte de 1834 et 383 du présent compte.)

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les résultats établis ci-contre n'étant que provisoires, et présentant, dans leurs appréciations, plusieurs éventualités, ce n'est qu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1835 que l'on connaîtra définitivement les accroissements et les décroissements réels de cet exercice comparativement à 1834, et que l'on pourra avec exactitude en expliquer les causes.

Ce n'est aussi qu'à la même époque que l'on pourra reporter à des chapitres spéciaux, comme on l'a fait pour l'exercice 1834 (voir au tableau précédent), les rappels d'arrérages antérieurs à l'année qui ont dû provisoirement être imputés sur les crédits de l'exercice 1835, conformément à l'art. 3 de la décision du ministre des finances. (Voir page 368.)

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Conformément à l'article 6 de la décision ci-dessus relatée, la dépense de chaque budget pour les intérêts de cautionnements, doit être justifiée, à partir de 1835, d'après les inscriptions existantes au commencement de l'année ; cette justification sera produite pour l'exercice 1835, lorsque l'on établira le compte définitif dudit exercice.

COMPTE

DES NÉGOCIATIONS DE RENTES

ET

DES EMPRUNTS LEGISLATIFS

QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE

Sur les Négociations de Rentes et les Emprunts législatifs qui ont eu lieu depuis le 1er avril 1814.

Le ministère des finances a publié dans les comptes des années 1832 (page 433), 1833 (page 378) et 1834 (page 380), les tableaux nécessaires pour faire connaître, avec tous leurs développements, les négociations de rentes et les emprunts législatifs qui ont eu successivement lieu depuis le 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, jusqu'au 1er janvier 1835.

Il résulte de ces comptes, que pendant la période qui vient d'être indiquée, le trésor a négocié des rentes pour une somme de 121,331,387 francs, savoir :

Rentes 5 pour 0/0	appartenant au trésor à divers titres.	7,500,697f	118,196,437f
	créées par le trésor pour différents services	110,695,740	
Rentes 4 pour 0/0. Moyens extraordinaires des exercices 1828 et 1829.			3,134,950
			121,331,387

Les rentes 5 pour 0/0 ont été aliénées au cours moyen de 73 fr. 04 cent. et ont produit au trésor une ressource extraordinaire de. 1,726,623,934f

Les rentes 4 pour 0/0 ont été adjugées au prix de 102 fr. 7 c. 1/2 pour la somme de. 80,000,005

ENSEMBLE. 1,806,623,939

A AJOUTER,

L'emprunt national souscrit au pair, et pour valeur duquel il a été remis, par le trésor, des obligations payables à cinq années d'échéance et échangeables, à toute époque, contre des rentes 5 pour 0/0. 21,422,400

TOTAL, en capitaux, des moyens extraordinaires que les diverses négociations de rentes et les emprunts législatifs ont procurés au trésor, depuis le 1er avril 1814. 1,828,046,339

Ces négociations et emprunts ont eu lieu antérieurement à juillet 1830, pour	1,536,623,925f	1,828,046,339
Depuis juillet 1830, pour	291,422,414	

Aux termes des lois qui les ont autorisés, le produit des emprunts a été appliqué comme il suit :

Service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810 (créances algériennes)		7,000,000f
Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 (remboursement des reconnaissances de liquidation)		350,000,000
Remplacement, dans l'actif du trésor, de la valeur des rentes rachetées sur la place en 1818		40,579,604
Services des budgets. Exercices 1815 à 1829	1,139,044,321f	1,430,466,735
Services des budgets. Exercices 1831 et 1832	291,422,414	
TOTAL		1,828,046,339

Indépendamment de ces emprunts en rentes, il en a été contracté plusieurs autres depuis l'année 1821, à des conditions particulières, réglées par des lois spéciales. Ces derniers emprunts, montant à 142,820,200 fr. n'ont pas fait ressource au budget de l'État, leur produit ayant été exclusivement affecté à la construction des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés par différentes compagnies, et dont la dépense n'est exprimée dans les budgets annuels, que pour le payement des intérêts, des primes et de l'amortissement. (Voir pages 343 et suivantes.)

Comme il est facile de se reporter aux comptes des finances de 1832, 1833 et 1834, pour avoir le développement des divers résultats qui viennent d'être analysés, on n'a pas jugé nécessaire de les reproduire dans le compte de 1835, où l'on se borne en conséquence à insérer le tableau de l'*Emprunt national au pair*, le seul des emprunts des années antérieures, qui, en 1835, ait éprouvé des changements dans ses termes, par l'effet de la conversion en rentes, des obligations du trésor remises aux souscripteurs de cet emprunt et dont l'échéance de remboursement a lieu le 31 mai 1836.

Les articles 1, 2 et 3 de la loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, ont autorisé la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 10 juin 1833, pour la réserve des rentes dont le cours a atteint le pair. Le tableau de cette consolidation qui a eu lieu, en 1835, pour un capital de 116,008,347 francs, fait partie du compte des opérations de la caisse d'amortissement. (Voir pages 420 et 421.)

EMPRUNT NATIONAL.

Situation au 1er Janvier 1836.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Ordonnance du Roi du 13 Avril 1831.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français;

Sur le compte qui nous a été rendu de la proposition faite à notre ministre des finances, par le bureau de la souscription nationale, ouverte pour l'emprunt de 120 millions, et tendant à ce qu'il soit offert aux souscripteurs en échange des sommes que la brièveté du temps n'aura pas permis d'appliquer audit emprunt, des obligations du trésor public à cinq ans d'échéance, portant intérêt à 5 pour 0/0, et échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 au pair;

Considérant que les engagements pris par le Gouvernement dans l'annonce de l'emprunt ne lui permettent pas d'en différer l'époque;

Considérant, en outre, que les dépenses extraordinaires auxquelles le trésor doit pourvoir dans l'intérêt de la patrie, exigent des ressources supérieures au montant de l'emprunt, en attendant la réalisation entière des voies et moyens mis à la disposition du Gouvernement par les lois des 5 janvier 1831 et 25 mars dernier;

Voulant répondre aux intentions généreuses et patriotiques qui ont dicté des offres éminemment utiles au pays et au crédit public;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état des finances;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à admettre, jusqu'à concurrence de 80 millions, les versements qui lui seront offerts à titre de prêt national.

Art. 2. Les versements seront reçus à Paris, à la caisse centrale du trésor public, et dans les départements, chez les receveurs généraux et particuliers. Ils seront admis pour toutes sommes, depuis le minimum de deux cents francs. Au-dessus de ce minimum, les sommes devront être arrondies par 100 francs.

Art. 3. En échange de leurs versements, les déposants recevront, à leur volonté, soit des obligations du trésor à ordre ou au porteur, payables dans cinq années (1er juin 1836) et portant un intérêt de 5 pour 0/0 l'an, à partir du 22 mars 1831, soit une rente de 5 pour 0/0 nominative ou au porteur, laquelle sera inscrite au grand-livre de la dette publique avec la même jouissance, au pair de 100 francs pour 5 francs de rente; les porteurs d'obligations auront le droit d'en exiger le remboursement en numéraire à leur échéance, ou de les échanger à toute époque jusqu'au 31 mai 1836 contre des rentes au pair.

Art. 4. Les intérêts des obligations seront, comme les rentes, payés par semestre, les 22 mars et 22 septembre de chaque année.

Extrait de la Loi du 21 Avril 1831.

Art. 4. « Dans le cas où la souscription nationale, ouverte pour soumissionner au pair l'emprunt de 120 millions, ne serait pas « complétée, le ministre des finances est autorisé à délivrer contre les versements qui seront faits au trésor, par suite de cette souscrip- « tion, des obligations du trésor portant intérêt à 5 pour 0/0, échangeables à la volonté des porteurs contre des rentes 5 pour 0/0 « au pair. »

L'échéance desdites obligations ne pourra excéder cinq ans.

Avis inséré au Moniteur du 27 janvier 1832.

« MM. les souscripteurs dans l'emprunt au pair, qui n'ont pas encore soldé le montant de leurs soumissions, sont prévenus que, « passé le 20 février prochain, il ne sera plus reçu aucun versement sur cet emprunt ni à la caisse centrale de Paris, ni aux caisses « des receveurs généraux et particuliers dans les départements. »

SITUATION DE L'EMPRUNT.

Souscriptions et Versements.

			Opérations effectuées: antérieurement au 1er janvier 1835.	Opérations effectuées: pendant l'année 1835.	Opérations effectuées: Total au 1er janvier 1836.
Montant des souscriptions			21,422,400	"	21,422,400f
Versements effectués au trésor.	A la caisse du trésor	8,069,265f	21,422,400	"	21,422,400
	Chez les receveurs des finances	13,334,135			
	Chez les payeurs d'armée	19,000			
Reste à verser au trésor					"

Conversion des récépissés en Obligations ou en Rentes.

Montant des récépissés délivrés aux souscripteurs en échange de leurs versements							21,422,400
Récépissés convertis.	en obligations du trésor			17,208,500f	17,208,100f	400f	
	en rentes. Rentes nominatives: directes	Rentes: 133,795f	Capital: 2,675,900				
	en rentes. Rentes nominatives: départementales	51,260	1,025,200				
	en rentes. Rentes au porteur	25,450	509,000				
		210,505	4,210,100	4,210,100	4,207,600	2,500	
Montant des récépissés convertis				21,418,600	21,415,700	2,900	21,418,600
Récépissés restant à convertir							3,800

Conversion des Obligations en Rentes.

Montant des obligations remises aux souscripteurs contre leurs récépissés de versements					17,208,100	(a) 400	17,208,500
Obligations converties en rentes.	Rentes nominatives: directes	Rentes: 476,810f	Capital: 9,536,200f				
	Rentes nominatives: départementales	40,185	803,700				
	Rentes au porteur	20,650	413,000				
		537,645	10,752,900	7,565,900		(b) 3,187,000	10,752,900
Obligations non encore converties en rentes							6,455,600

Résumé de la Situation.

Récépissés de versements non encore convertis en obligations ou en rentes	3,800f	6,459,400f
Obligations du trésor non encore converties en rentes	6,455,600	
Rentes remises aux souscripteurs: en échange de récépissés	4,210,100	14,963,000
Rentes remises aux souscripteurs: en échange d'obligations	10,752,900	
Total égal au montant des souscriptions définitives		21,422,400

(a) Jouissance du 22 mars 1831. — (b) Jouissance du 22 septembre 1834, 302,500 fr.; du 22 mars 1835, 683,150 fr.; du 22 septembre 1835, 2,201,350 fr.

COMPTE

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 1835.

(Exécution de la Loi du 10 Juin 1833.)

NOTE

Sur le Compte des Opérations de la Caisse d'Amortissement.

Un nouveau régime a été fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, dont le texte a été publié dans les comptes de 1833 et 1834. D'après les dispositions de cette loi, les rentes amorties dont il n'avait pas été disposé, ont été, à dater du 1er juillet 1833, réparties au marc le franc, et proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dette, entre les diverses natures de rentes restant à racheter. Le fonds d'amortissement ainsi réglé a dû être employé au rachat des rentes dont le cours ne serait pas supérieur au pair, le pair se composant du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. La même loi a disposé que le fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours deviendrait supérieur au pair, serait mis en réserve. A cet effet, la portion, tant de la dotation que des rentes amorties, applicable au rachat de ces rentes, et payable chaque jour par le trésor public, a été acquittée à la caisse d'amortissement en bons du trésor, portant intérêt à raison de 3 p. 0/0 par an, jusqu'à l'époque du remboursement. La loi a stipulé en outre que, dans le cas où le cours des rentes redescendrait au pair ou au-dessous du pair, les bons délivrés par le trésor deviendraient exigibles et seraient remboursés à la caisse d'amortissement, successivement et jour par jour, avec les intérêts courus jusqu'au remboursement, en commençant par le bon le plus anciennement souscrit; et que lorsque cette circonstance se présenterait, les sommes ainsi remboursées seraient employées au rachat de rentes auxquelles appartiendrait la réserve, tant que leur prix ne s'éleverait pas de nouveau au-dessus du pair. L'exécution de la loi du 10 juin a été réglée par une ordonnance royale en date du 29 du même mois, publiée également au compte des finances de l'année 1833 (page 393), et qui a fixé la répartition entre les rentes de chaque espèce, des sommes attribuées à leur amortissement.

Enfin la loi précitée avait décidé par son article 7, que dans le cas d'une négociation de rentes sur l'État, les bons du trésor, dont la caisse d'amortissement se trouverait alors propriétaire, seraient convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des intérêts, en une portion des rentes mises en adjudication, et que ces rentes, réunies au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette à laquelle appartiendrait la réserve, seraient transférées au nom de la caisse d'amortissement, au prix et aux conditions de l'adjudication de l'emprunt; mais ces dispositions spéciales ont depuis été modifiées par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835, que l'on croit utile de reproduire ici textuellement et dont l'exécution se trouve réglée par une ordonnance royale du 18 du même mois, insérée au Bulletin des lois n° 376.

« Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à consolider et à convertir en rentes 4 p. 0/0, avec jouissance « du 22 mars 1835, ou en rentes 3 p. 0/0, avec jouissance du 22 juin 1835, le montant en capital et en intérêts, « des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, « qui restaient à payer le 21 mars 1835 ou qui resteront à payer le 21 juin 1835.

« Lesdites rentes seront livrées à la caisse d'amortissement au cours moyen du 22 mars pour les rentes 4 p. 0/0; « et du 22 juin pour les rentes 3 p. 0/0.

« Art. 2. La même consolidation pourra être opérée le premier jour de chacun des semestres suivants, au cours « moyen et avec jouissance du même jour, pour le capital et les intérêts des bons du trésor dont la caisse d'amor- « tissement sera propriétaire à chacune desdites époques.

« Art. 3. Les rentes créées en conséquence des articles ci-dessus seront inscrites au nom de la caisse d'amor- « tissement et imputées sur les crédits ouverts par les lois des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 « juin 1834.

Telle est la législation qui régit actuellement l'amortissement des rentes.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

1° Un tableau qui fait connaître la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année;

2° L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1835, indiquant l'emploi qui en a été fait par elle, et la portion de la réserve en bons du trésor qui a été consolidée en rentes ;

3° Le tableau de cette consolidation, contenant le texte des dispositions législatives qui l'ont autorisée ;

4° La situation des fonds de l'amortissement au 1er janvier 1836 comprenant les opérations consommées depuis le 1er juillet 1833.

Il résulte du second de ces tableaux que le trésor a eu à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1835,

Sur les dotations	44,616,463f	64,776,053f
Sur les rentes rachetées	20,159,590	

L'origine de ces fonds et leur affectation d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, sont indiquées par nature de rentes dans les deux tableaux qui suivent :

Origine des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1835.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			TOTAL.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er juillet 1833.	du 1er juillet 1833 au 31 décemb. 1834.	PENDANT l'année 1835.	
5 p. 0/0	32,035,779f	12,506,780f	34,198f	"	44,576,757 00
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	27,085	3,934f 00c	370,201 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	90,916	21,509 00	1,287,160 00
3 p. 0/0	11,512,991	5,408,726	1,163,532	456,686 00	18,541,935 00
	44,616,463f	18,361,730	1,315,731	482,129 00	64,776,053 00
		20,159,590 00			

Affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1835.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		TOTAL.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er juillet 1833.	DEPUIS le 1er juillet 1833.	
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	45,254,176f 00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	31,019 00	378,618 00
4 p. 0/0	821,439	338,060	112,425 00	1,271,924 00
3 p. 0/0	11,512,991	4,738,126	1,620,218 00	17,871,335 00
	44,616,463	18,361,730	1,797,860 00	64,776,053 00
		20,159,590 00		

Il a paru utile de joindre au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes,

1° Le tableau des rachats de rentes effectuées par la caisse d'amortissement depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1835 ;

2° Le relevé par année, depuis 1816, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816.....	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817.....	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818.....	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819.....	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820.....	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821.....	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822.....	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823.....	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824.....	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825.....	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826.....	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827.....	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828.....	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829.....	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830.....	41,665,050 00	37,073,339 50	432f 50c	15,422f	903,833 00	37,993,027 00	"	79,658,077 00
1831.....	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832.....	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816.....	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817.....	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818.....	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819.....	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820.....	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821.....	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822.....	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823.....	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824.....	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825.....	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826.....	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827.....	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828.....	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829.....	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830.....	16,249,434 61	120,618 91	1,678,922f 16c	61,606,036 17	79,655,011 85	"	79,655,011 85
1831.....	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832.....	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette.....	1,262,171,700f 07c
Dépense.....	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes au 1er juillet 1833	210 00

SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210f

Suite du COMPTE DES OPERATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse pendant l'année 1835.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1834. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1834, page 399.) 80,624,458f 70c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES en NUMÉRAIRE.	SOMMES REMISES en BONS DU TRÉSOR.	SOMMES REMISES TOTAL.	
5 p. 0/0	//	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	79,147f 01c	167,106 99	246,254 00	
4 p. 0/0	821,439 00	//	821,439 00	
3 p. 0/0	11,512,991 00	//	11,512,991 00	
	12,413,577 01	32,202,885 99	44,616,463 00	44,616,463 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		SOMMES REMISES en NUMÉRAIRE.	SOMMES REMISES en BONS DU TRÉSOR.	SOMMES REMISES TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	32,670f 00c	68,675 00	101,345 00	
	4 0/0	338,060 00	//	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	//	4,738,126 00	
		5,108,856 00	13,252,874 00	18,361,730 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	15,111 50	15,907 50	31,019 00	
	4 p. 0/0	112,425 00	//	112,425 00	
	3 p. 0/0	1,620,218 00	//	1,620,218 00	
		6,856,610 50	13,302,979 50	20,159,590 00	20,159,590 00

Fonds remis en bons du trésor, pour le semestre au 22 septembre 1835, de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. provenant de la consolidation de la réserve des rentes 5 p. 0/0, à l'époque du 22 mars 1835 ..... 1,875,388 00

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1835, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation aux rentes. { 5 p. 0/0 pour ..... 785,040f 15c ; 4 1/2 p. 0/0, pour ..... 2,198 64 } 787,238 79

148,063,138 49

Bons du trésor remis en échange des fonds que la caisse d'amortissement n'a pas eu à employer au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 et qu'elle a reversés au trésor 48,791 90

TOTAL GÉNÉRAL 148,111,930 39

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes, savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir en 1835.	en 1836.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 1/2 p. 0/0	22 septembre 1834.	101f 00c	3,138f	//	3,138f	70,435f 73c	
	22 mars 1835	100 85	796	796f	1,592	35,681 00	
4 p. 0/0	22 septembre 1834.	95 19	8,744	//	8,744	208,093 16	
	22 mars 1835	98 57	12,765	12,765	25,530	629,184 80	
	22 septembre 1835.	98 85	//	17,587	17,587	434,639 80	
3 p. 0/0	22 décembre 1834.	79 75	287,276	//	287,276	7,637,473 65	
	22 juin 1835	79 93	169,410	169,410	338,820	9,028,009 29	
	22 décembre 1835	79 34	//	45,594	45,594	1,205,867 38	
			482,129	246,152	728,281	19,249,384 81	19,249,384f 81c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5 et 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 17 août 1835.) (Voir le tableau qui est à la page suivante.)

FONDS auxquels appartenait la réserve.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS AUXQUELS a été opérée la consolidation.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
5 p. 0/0	4 p. 0/0	22 mars 1835	97f 25c	3,750,776f	91,190,741f 50c	
		22 septembre 1835.	97 80	1,007,304	24,628,582 80	
				4,758,080	115,819,324 30	
4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	22 septembre 1835.	97 80	7,731	189,022 95	
				4,765,811	116,008,347 25	116,008,347 25

135,257,732 06

Fonds que la caisse d'amortissement n'a pu employer au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 et qu'elle a reversés au trésor pour être convertis en bons 48,791 90

TOTAL de l'emploi des fonds remis par le trésor 135,306,523 96

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1835.

Numéraire 5f 60c

Bons du trésor affectés

Aux rentes 5 p. 0/0 { Capital ..... 12,639,577f 00c ; Intérêts ..... 52,166 77 } 12,691,743f 77c

Aux rentes 4 1/2 p. 0/0 { Capital ..... 113,113 50 ; Intérêts ..... 543 56 } 113,657 06

} 12,805,400f 83c } 12,805,406 43

TOTAL GÉNÉRAL 148,111,930 39

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

CONSOLIDATION, en Rentes, des Bons du Trésor, remis à la Caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

Extrait du discours du ministre des finances, pour la présentation du budget de l'exercice 1836,

(Séance de la Chambre des Députés du 30 Décembre 1834).

« Il reste à réaliser par des négociations de rentes, sur les crédits extraordinaires, alloués au Gouvernement par les lois du 21 avril 1832 et du 24 avril « 1833, une somme de..... 161,419,440
« à laquelle il faut ajouter celle que la loi du 27 juin 1833 affecte à l'achèvement des travaux publics..... 93,240,000
« et celle que la loi du 3 juin 1834 a allouée pour la construction d'un pont sur la Vilaine à La Roche-Bernard..... 715,000

TOTAL..... 255,374,440

« La pensée que la réalisation de cette somme pourrait devenir prochainement nécessaire a décidé les Chambres à ajouter un supplément de 14 millions au « budget de la dette consolidée; la précaution était sage; mais les progrès de la confiance nous ont dispensés d'y avoir recours. Au moyen des engagements à « terme, le trésor s'est procuré aisément les ressources dont il avait besoin, et, comme les emprunts de cette nature offrent une notable économie, comparati- « vement à l'emprunt en rentes, l'adjudication de celui-ci a dû être ajournée, et cet ajournement nous suggère un moyen de remplir les découverts qui se sont « formés depuis 1830, sans augmenter outre mesure le poids de la dette flottante.

« Nous espérons, Messieurs, que l'emprunt pourra être attribué à la caisse d'amortissement par des consolidations successives, telles que la loi du 10 juin « 1833 les autorise. Cette loi a statué, par son article 4, que les fonds de rachat appartenant à des rentes dont le cours serait supérieur au pair, seront mis en « réserve et acquittés à la caisse d'amortissement en bons du trésor, et, par son article 7, que, dans le cas d'une négociation de rentes, les bons du trésor dont « la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, seront convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des intérêts, en une portion de rentes mises en « adjudication. Or, le cours de la rente 5 p. 0/0 se maintenant depuis longtemps au dessus du pair, il s'est formé une réserve qui s'élève aujourd'hui à « 80,596,463 fr. en capital et intérêts, et qui continue à s'accroître d'une somme de 148,200 fr. par jour. Si aucun événement ne vient déprimer le crédit « public, elle s'élèvera à 91 millions au 22 mars prochain; à 139 millions au 22 mars 1836; au mois d'avril 1838, elle sera égale au montant de l'emprunt tout « entier.

« Dans cet état de choses, nous vous proposons de décider qu'à partir du 22 mars 1835, et ensuite de semestre en semestre, les réserves pourront être con- « solidées successivement en rentes 4 p. 0/0 que la caisse d'amortissement recevra au pair en échange des bons du trésor. »

LOI DE FINANCES DE 1836.

(17 août 1835.)

ART. 1er. Le ministre des finances est autorisé à consolider et à convertir en rentes 4 p. 0/0, avec jouissance du 22 mars 1835 ou en rentes 3 p. 0/0, avec jouissance du 22 juin 1835, le montant, en capital et en intérêts, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, qui restaient à payer le 21 mars 1835, ou qui resteront à payer le 21 juin 1835.

Lesdites rentes seront livrées à la caisse d'amortissement au cours moyen du 22 mars, pour les rentes 4 p. 0/0, et du 22 juin, pour les rentes 3 p. 0/0.

ART. 2. La même consolidation pourra être opérée le premier jour de chacun des semestres suivants, au cours moyen et avec jouissance du même jour, pour le capital et les intérêts des bons du trésor dont la caisse d'amortissement sera propriétaire à chacune desdites époques.

ART. 3. Les rentes créées en conséquence des articles ci-dessus, seront inscrites au nom de la caisse d'amortissement et imputées sur les crédits ouverts par les lois des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 juin 1834.

ORDONNANCE ROYALE DU 18 AOUT 1835.

ART. 1er. Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 mars dernier, d'une rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. représentant au prix de 97 fr. 25 cent. cours unique des rentes 4 p. 0/0 à la date du 21 mars dernier (le 22 étant un dimanche), la somme de 91,190,741 fr. 50 cent., laquelle, sauf un appoint de 5 fr. 70 cent. forme le solde, en capital et intérêts, des bons du trésor dus à ladite caisse le 21 mars 1835 au soir.

ART. 2. Les 91,190,741 fr. 50 cent consolidés en vertu de l'article 1er ci-dessus seront imputés sur les crédits ouverts par la loi des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833 et 3 juin 1834.

ORDONNANCE ROYALE DU 23 SEPTEMBRE 1835.

ART. 1er. Inscription sera faite sur le grand-livre de la dette publique, au nom de la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 septembre courant, d'une rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. représentant, au prix de 97 fr. 80 cent. cours moyen des rentes 4 p. 0/0 à la bourse du 22 septembre, la somme de 24,817,605 fr. 75 cent, laquelle, sauf un appoint de 22 fr. 88 cent. forme le solde, en capital et intérêts, des bons du trésor dus à ladite caisse le 21 septembre au soir.

ART. 2. Les 24,817,605 fr. 75 cent. consolidés en vertu de l'article 1er ci-dessus, seront imputés sur les crédits ouverts par les lois des 21 avril 1832, 24 avril et 27 juin 1833, et 3 juin 1834.

SITUATION DE LA CONSOLIDATION.

Ire OPÉRATION DU 21 MARS 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, aux époques et pour les causes ci-après, lesquels représentaient, conformément à la loi du 10 juin 1833, la réserve affectée au rachat des rentes 5 p. 0/0, du 1er juillet 1833 au 21 mars 1835,

SAVOIR :	SIX DERNIERS MOIS de l'année 1833.	ANNÉE 1834.	DU 1er JANVIER 1835 au 21 mars suivant.	TOTAL.	
Sur sa dotation annuelle	16,017,889f 50c	32,035,779f 00c	7,102,600f 00c	55,156,268f 50c	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	18,080,514 00	13,184,199 00	2,927,400 00	34,192,113 00	
depuis le 1er juillet 1833	//	34,198 00	//	34,198 00	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'à celui de leur consolidation en rentes	253,029 05	1,676,304 40	564,283 30	2,493,616 75	
	34,351,432 55	46,930,480 40	10,594,283 30	91,876,196 25	
À DÉDUIRE :					
1o Pour les bons que le trésor a remboursés à la caisse d'amortissement en octobre 1833, époque à laquelle le cours du 5 p. 0/0 a été au-dessous du pair,					
Capital des bons		680,819f 93c	685,449f 03c		
Intérêts		4,629 10			
2o Fraction négligée dans la délivrance des bons (Voir ci-après)			0 02		
3o Appoint retranché pour obtenir le capital consolidé (Voir ci-après)			5 70	685,454 75	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 21 mars 1835, au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. remise le même jour à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre l'ordonnance royale du 18 août 1835.)				91,190,741 50	91,190,741f 50c

IIe OPÉRATION DU 21 SEPTEMBRE 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5 et 4 1/2 pour 0/0 formée du 21 mars 1835 au 21 sep. suivant,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	TOTAL.	
Sur sa dotation annuelle	15,980,850f 00c	98,315f 99c	16,079,165 99	
Sur les rentes rachetées par elle,				
antérieurement au 1er juillet 1833	6,586,650 00	40,260 00	6,626,910 00	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	//	17,099 00	
Pour le semestre au 22 septembre de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,796 provenant de la consolidation opérée le 21 mars	1,875,388 00	//	1,875,388 00	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'à celui de leur consolidation en rentes	168,598 88	1,669 16	170,268 04	
Pour le solde en numéraire affecté au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 qui existait à la caisse d'amortissement au moment où le cours de ce fonds a atteint le pair	//	48,791 88	48,791 88	
	24,628,585 88	189,037 03	24,817,622 91	
À AJOUTER :				
1o Fraction ajoutée aux bons remis depuis le 21 mars 1835 pour compenser la déduction faite sur ceux qui ont été employés dans la première opération. (Voir ci-dessus.)	0 02	//	5 72	
2o Appoint qui avait dû être retranché dans la consolidation opérée le 21 mars pour obtenir le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement. (Voir ci-dessus.)	5 70	//		
	24,628,591 60	189,037 03	24,817,628 63	
À DÉDUIRE :				
Appoint excédant le capital convertible en rentes et qui se trouvera compris dans la troisième opération à effectuer le 21 mars 1836	8 10	14 08	22 88	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 21 septembre 1835 au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. remise à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre l'ordonnance royale du 23 septembre.)	24,628,582 80	189,022 95	24,817,605 75	24,817,605 75

TOTAL de la consolidation au 21 septembre 1835	116,008,347 25
Les ressources à obtenir de ces consolidations successives s'élevant, ainsi que le ministre des finances l'a annoncé aux Chambres, à	255,374,440 00
Au 31 décembre 1835, il reste à réaliser	139,366,092 75

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Situation, au 31 Décembre 1835, des Fonds affectés à l'amortissement des rentes, depuis le 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin 1833.

NATURE DES RENTES à amortir.	FONDS QUI RESTAIENT à employer au 1er juillet 1833.	FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR, tant pour les dotations que pour les arrérages des rentes rachetées, et pour la réserve consolidée.		INTÉRÊTS échus au profit de l'amortissement sur les bons du trésor.	TOTAL DES FONDS affectés au rachat des rentes.	FONDS EMPLOYÉS			FONDS RESTANT à employer au 31 décembre 1835.	RACHATS DE RENTES excédant les ressources qui leur sont affectées.
		en numéraire.	en bons du trésor.			au rachat des rentes.	à la consolidation de la réserve des rentes 5 et 4 1/2 p. 0/0.	TOTAL.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
5 p. 0/0.....	"	680,819 93	125,801,323 57	2,714,373 60	129,196,517 10	685,449 03	115,819,324 30	116,504,773 33	12,691,743 77	"
4 1/2 p. 0/0....	177 10	708,508 11	300,481 39	2,198 64	1,011,365 24	708,685 23	189,022 95	897,708 18	113,657 06	"
4 p. 0/0.....	15 27	3,372,462 50	"	"	3,372,477 77	3,372,462 87	"	3,372,462 87	14 90	"
3 p. 0/0.....	17 63	47,534,128 00	"	"	47,534,145 63	47,534,154 93	"	47,534,154 93	"	9 30
	210 00	52,295,918 54 (a)	126,101,804 96 (a)	2,716,572 24 (a)	181,114,505 74	52,300,752 06	116,008,347 25	168,309,099 31	12,805,415 73	9 30
		178,397,723 50							12,805,406 43	

(a) Voir le développement ci-contre.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES RÉSULTATS DE LA SITUATION CI-CONTRE.

	ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1835.	ANNÉE 1835.	TOTAL.
FONDS REMIS EN NUMÉRAIRE.			
Pour les dotations.....	18,871,026f 00c	12,413,577f 01c	31,284,603f 01c
Pour les arrérages de rentes rachetées.....	13,522,677 00	6,856,610 50	20,379,287 50
Pour les bons escomptés par le trésor.....	680,819 93	"	680,819 93
	33,074,522 93	19,270,187 51	52,344,710 44
A déduire pour les fonds non employés au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 et reversés au trésor pour être convertis en bons. (Voir ci-dessous).....	"	48,791 90	48,791 90
	33,074,522 93	19,221,395 61	52,295,918 54
BONS DU TRÉSOR.			
Remis pour les dotations.....	48,053,668 50	32,202,885 99	80,256,554 49
Remis pour les arrérages de rentes rachetées.....	31,298,911 00	13,302,979 50	44,601,890 50
Remis pour les arrérages de rentes provenant de la consolidation.	"	1,875,388 00	1,875,388 00
Remis en échange des fonds non employés au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0.....	"	48,791 90	48,791 90
	79,352,579 50	47,430,045 39	126,782,624 89
A déduire : Bons escomptés par le trésor.....	680,819 93	"	680,819 93
	78,671,759 57	47,430,045 39	126,101,804 96

INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR.

Intérêts échus antérieurement à 1835.....	1,929,333 45
——— pendant l'année 1835.....	787,238 79
	2,716,572 24

RÉSERVE DES RENTES 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0.

Cette réserve est représentée par des bons du trésor portant intérêts à 3 p. 0/0, et qui ont été remis à la caisse d'amortissement depuis le 22 septembre 1835 jusqu'au 31 décembre suivant avec affectation aux rentes ci-après; savoir :

Rentes 5 p. 0/0...	Capital.....	12,639,577f 00c	12,691,743 77
	Intérêts.....	52,166 77	
Rentes 4 1/2 p. 0/0	Capital.....	113,113 50	113,657 06
	Intérêts.....	543 56	
			12,805,400 83

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1836.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 01
—— 1833 6 premiers mois	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 82
—— 1833 6 derniers mois	34,198	683,960	685,449 03	100 22
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800	533,069 55	89 37
—— 1833 6 premiers mois	"	"	37,450	832,222	831,474 77	99 94
—— 1833 6 derniers mois	"	"	11,859	263,533	263,468 36	
—— 1834	"	"	15,226	338,355	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111	106,116 73	100 95
	7,068	157,066	124,743	2,772,065	2,759,641 29	
Développements des rachats de l'année 1835. Janvier	"	"	2,120	47,111	47,416 43	100 65
Février	"	"	1,018	22,622	23,019 30	101 76
Mars	"	"	450	10,000	9,980 00	99 80
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	554	12,311	12,434 21	101 00
Juillet	"	"	288	6,400	6,476 80	101 20
Août	"	"	300	6,667	6,789 99	101 25
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	4,730	105,111	106,116 73	100 95

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Suite du *Tableau des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1836.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89 48f
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 6 premiers mois	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	92 40
—— 1833 6 derniers mois	"	"	38,359	958,975	878,905 89	
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
	9,740	243,500	496,073	12,401,825	11,110,339 93	
Développements des rachats de l'année 1835. Janvier	"	"	4,037	100,925	94,419 62	93 55
Février	"	"	3,937	98,425	94,803 29	96 32
Mars	"	"	6,030	150,750	147,081 99	97 56
Avril	"	"	3,913	97,825	97,070 12	99 23
Mai	"	"	3,638	90,950	90,047 90	99 01
Juin	"	"	4,136	103,400	101,650 29	98 31
Juillet	"	"	3,830	95,750	94,796 70	99 00
Août	"	"	3,973	99,325	97,999 30	98 66
Septembre	"	"	6,550	163,750	160,935 43	98 28
Octobre	"	"	4,005	100,125	99,032 37	98 91
Novembre	"	"	3,953	98,825	98,382 71	99 55
Décembre	"	"	3,859	96,475	95,698 04	99 19
	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 6 premiers mois	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	76 63
—— 1833 6 derniers mois	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,666	17,871,350 32	79 82
	16,003,286	533,442,866	7,243,948	241,464,932	561,098,984 84	
Développements des rachats de l'année 1835. Janvier	"	"	58,527	1,950,900	1,503,735 57	77 08
Février	"	"	52,884	1,762,800	1,388,966 72	78 79
Mars	"	"	56,241	1,874,700	1,502,711 13	80 16
Avril	"	"	55,217	1,840,567	1,503,759 53	81 70
Mai	"	"	51,122	1,704,067	1,387,378 54	81 42
Juin	"	"	57,597	1,919,900	1,505,632 38	78 42
Juillet	"	"	55,785	1,859,500	1,468,684 34	78 98
Août	"	"	58,137	1,937,900	1,528,017 62	78 85
Septembre	"	"	57,090	1,903,000	1,524,944 28	80 13
Octobre	"	"	58,360	1,945,333	1,590,553 23	81 76
Novembre	"	"	54,211	1,807,033	1,469,274 14	81 31
Décembre	"	"	56,519	1,883,966	1,497,692 84	79 49
	"	"	671,690	22,389,666	17,871,350 32	79 82

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Suite du *Tableau des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er Janvier 1836.*

RÉCAPITULATION DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT AU 1er JANVIER 1836.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS AU 1er JANVIER 1835.			RACHATS DE L'ANNÉE 1835.			RACHATS AU 1er JANVIER 1836.			OBSERVATIONS.
	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	En intérêts.	En capital.	Coût des rachats.	
5 pour 0/0	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f08c	//	//	//	44,540,978f	890,819,560f	734,727,450f 08c	
4 1/2 pour 0/0	127,081	2,824,020	2,653,524 56	4,730f	105,111f	106,116f 73c	131,811	2,929,131	2,759,641 29	
4 pour 0/0	453,952	11,348,800	9,838,422 17	51,861	1,296,525	1,271,917 76	505,813	12,645,325	11,110,339 93	
3 pour 0/0	22,575,544	752,518,132	543,227,634 52	671,690	22,389,666	17,871,350 32	23,247,234	774,907,798	561,098,984 84	
	67,697,555	1,657,510,512	1,290,447,031 33	728,281	23,791,302	19,249,384 81	68,425,836	1,681,301 814	1,309,696,416 14	Du 1er juin 1816 au 30 juin 1833.... 1,257,395,664f 08c Du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1835..... 52,300,752 06

Situation du Fonds d'amortissement au 1er Janvier 1836.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.			RENTES ANNULÉES PAR DIVERSES LOIS.			RENTES RESTANT inscrites au nom de la caisse d'amortissement. (B)	DOTATIONS ANNUELLES de la caisse d'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation de la réserve des rentes 5 et 4 1/2 pour 0/0.	TOTAL.	Loi du 1er mai 1825.	Loi du 27 juin 1833. (A)	Loi du 28 juin 1833. (A)				
5 pour 0/0	44,540,978f	4,758,080f	49,299,058f	//	5,000,000f	27,000,000f	17,299,058f	32,035,779f	49,334,837f	(A) Ces rentes ont été annulées à partir du semestre au 22 septembre 1833.
4 1/2 pour 0/0	131,811	7,731	139,542	7,068f	//	//	132,474	246,254	378,728	(B) Y compris les rentes qui restaient à livrer au 31 décembre 1835, savoir :
4 pour 0/0	505,813	//	505,813	9,740	//	//	496,073	821,439	1,317,512	4 p. 0/0..... 192
3 pour 0/0	23,247,234	//	23,247,234	16,003,286	//	//	7,243,948	11,512,991	18,756,939	3 p. 0/0..... 3,872
	68,425,836	4,765,811	73,191,647	16,020,094	5,000,000	27,000,000	25,171,553	44,616,463	69,788,016	4,064
				48,020,094						

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau du Cours moyen des Rentes perpétuelles d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1835.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1835.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
		RENTES 5 p. 0/0.		
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1834	Janvier	107f 20c
—— 1815	63 41		Février	108 62
—— 1816	59 25		Mars	109 30
—— 1817	63 90	22 mars 1835	Mars	107 31
—— 1818	70 65		Avril	107 14
—— 1819	68 34		Mai	107 95
—— 1820	75 08		Juin	107 83
—— 1821	83 73		Juillet	109 11
—— 1822	89 64		Août	109 17
—— 1823	85 02		Septembre	109 74
—— 1824	100 50	22 septembre 1835	Septembre	107 63
—— 1825	99 44		Octobre	108 59
—— 1826	98 24		Novembre	108 61
—— 1827	101 14		Décembre	108 05
—— 1828	104 76	Cours moyen de l'année 1835		108 27
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
		RENTES 4 1/2 p. 0/0.		
Année 1825	102 42	22 septembre 1833	Janvier	101 06
—— 1826	93 17		Février	101 81
—— 1827	91 60		Mars	//
—— 1828	97 05	22 mars 1834	Mars	100 40
—— 1829	103 13		Avril	101 50
—— 1830	100 30		Mai	101 25
—— 1831	81 00		Juin	101 04
—— 1832	89 38		Juillet	101 60
—— 1833	99 55		Août	101 98
—— 1834	100 32		Septembre	//
—— 1835	101 44	22 septembre 1834	Septembre	101 25
			Octobre	101 58
			Novembre	102 00
			Décembre	101 81
		Cours moyen de l'année 1835		101 44

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1835.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
		RENTES 4 p. 0/0.		
Année 1830	91 96	22 septembre 1834	Janvier	93 55
			Février	96 61
			Mars	97 99
—— 1831	74 71	22 mars 1835	Mars	97 17
			Avril	99 22
			Mai	99 00
—— 1832	81 50		Juin	98 32
			Juillet	98 97
			Août	98 65
—— 1833	92 36		Septembre	99 62
		22 septembre 1835	Septembre	98 01
			Octobre	98 37
—— 1834	93 16		Novembre	99 51
			Décembre	99 17
—— 1835	98 14	Cours moyen de l'année 1835		98 14
		RENTES 3 p. 0/0.		
Année 1825	68 62	22 décembre 1834	Janvier	77 08
			Février	78 77
—— 1826	67 11		Mars	80 20
			Avril	81 63
—— 1827	69 92		Mai	81 75
			Juin	79 19
—— 1828	71 43	22 juin 1835	Juin	78 15
			Juillet	78 34
—— 1829	80 05		Août	79 00
			Septembre	80 14
—— 1830	70 78		Octobre	81 73
			Novembre	81 26
—— 1831	60 59		Décembre	80 14
—— 1832	68 30	22 décembre 1835	Décembre	79 35
—— 1833	76 33			
—— 1834	77 94	Cours moyen de l'année 1835		79 86
—— 1835	79 86			

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1835.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1835.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1321, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés en tout ou en partie de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

L'administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir *pages 350 à 364* du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes qu'elle a publiés jusqu'à cette dernière année, ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est d'après cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831. (Voir *pages 350 à 356* du compte général des finances pour l'année 1834.)

Le compte qui est rendu pour 1835, rédigé dans la même forme que les précédents, fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1834, les recettes obtenues pendant l'année 1835, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations, pour être employé par elle en achats de rentes à amortir immédiatement, en exécution de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1835 aux donataires dépossédés, et la situation au 1er janvier 1836, du fonds spécial affecté au payement de ces indemnités par la loi précitée;

4° Enfin, l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1836, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1835 montaient à 863,367 fr. 10 cent.; en 1835 elles se sont accrues de 5,358 fr. 45 cent.; il en a été recouvré pour 135,566 francs 64 cent; et au 1er janvier 1836, les créances présentaient encore un actif de 733,159 fr. 01 cent.

2° Les fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1835 s'élevaient à.....		8,342f 06c
Les recettes faites en 1835 proviennent :		
1° De la réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1835, ou qui ont été constatées pendant ladite année, ci.....	135,566f 54c	
2° De revenus de biens de toute nature, ci.....	389 75	143,242 82
3° D'intérêts de prix de ventes, ci.....	7,286 53	
TOTAL.....		151,584 88
Les dépenses effectuées pendant la même année consistent en achats, par la caisse des dépôts et consignations, de rentes 4 et 3 p. 0/0 qui ont été immédiatement amorties, conformément aux dispositions de la loi du 26 juillet 1821; elles s'élèvent à		145,455 84
Et les fonds restant à employer, au 1er janvier 1836, à de semblables achats de rentes, sont de.....		6,129 04
3° Le solde disponible, au 1er janvier 1835, des *fonds affectés au payement des indemnités arriérées*, était de.....		196,624 11
Les indemnités payées pendant l'année 1835, ont été de.....		5,910 41
et les fonds non employés au 1er janvier 1836 s'élèvent à		190,713 70
4° Le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner au 1er janvier 1836, était de		816,000 00

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE, POUR L'ANNEE 1835.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

SITUATION au 1er Janvier 1836 des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES. qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1835. (*Voir* le compte des finances de l'année 1834, *Pag. 352 et 353.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1835.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1836.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Damseaux-Renoz et sa femme	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	"	72,000f 00c	Créance contestée par le gouvernement de la Belgique; le ministre des affaires étrangères a été prié d'intervenir.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Romain, Gillot et Dumont	5,220 00	"	5,220 00	"	"	5,220 00	Les débiteurs sont en faillite; il y a peu d'espoir de recouvrer cette créance.
Sommes remises en 1810 aux ex-préfets de Rome et de l'Ombrone, pour dots à des militaires	4,800 00	"	4,800 00	"	"	4,800 00	On s'occupe de la liquidation de cette affaire.
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	203,468 02	"	203,468 02	"	"	203,468 02	Le remboursement du restant de cette créance est contesté par la ville de Paris.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Boireau (Héritiers de la)	165 01	"	165 01	"	"	165 01	Le débiteur est peu solvable.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Jean Campaigne (Héritiers)	1,119 24	"	1,119 24	"	"	1,119 24	Peu solvable; il a été pris inscription sur le seul immeuble que possèdent les héritiers.
Revenus de biens de toute nature dans le département du Bas-Rhin	"	5,358f 45c	5,358 45	5,358f 45c	"	"	
——— des Côtes-du-Nord	117 95	"	117 95	117 95	"	"	
Prix de vente d'immeubles dans le département des Côtes-du-Nord	232,441 00	"	232,441 00	101,696 34	"	130,744 66	
——— du Nord	(a) 29,435 00	"	29,435 00	14,393 80	"	15,041 20	(a) Cette créance avait été portée par erreur dans le compte de 1834 à la somme de 30,435 francs au lieu de celle de 29,435 francs, à laquelle elle s'élève réellement.
——— des Deux-Sèvres	20,000 00	"	20,000 00	10,000 00	"	10,000 00	Solde du prix de la concession du château de Thouars à la ville de ce nom.
——— de la Vendée	2,528 00	"	2,528 00	"	"	2,528 00	
Créance sur M. de Chaumont Quitry	71,395 00	"	71,395 00	4,000 00	"	67,395 00	Cette créance, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, est versée directement par le trésor lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
	(b) 863,367 10	5,358 45	868,725 55	135,566 54	"	733,159 01	(b) Déduction faite de 1,000 francs, dont la créance pour prix de vente dans le département du Nord avait été forcée à tort dans le compte de 1834. (Voir la note au renvoi (a) ci-dessus.)

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE, POUR L'ANNÉE 1835.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

ETAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1835 sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et Situation de ces Fonds au 1er Janvier 1836.

RECETTES.

FONDS affectés à des Achats de rentes destinées à être immédiatement amorties. (Art. 7 de la loi du 26 juillet 1821.)

Fonds qui restaient à employer au 1er janvier 1835, savoir :			
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations, ci		5f 39c	8,342f 06c
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en novembre et décembre 1834, et qui n'ont pu être versés à la caisse des dépôts et consignations que postérieurement au 1er janvier 1835		8,336 67	
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1835, ou qui ont été constatées pendant ladite année, savoir :			
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement	126,208f 09c		
Recette provenant de coupes de bois faites dans le département du Bas-Rhin et dont le versement a eu lieu à la caisse des dépôts et consignations, en vertu d'une ordonnance de restitution, délivrée par le ministre des finances	5,358 45	135,566f 54c	
Recouvrements sur la créance de M. de Quitry, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	4,000 00		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans les départements ci-après :			
Nord	60 85	389 75	
Rhin (Bas)	328 90		
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, d'intérêts de prix de ventes, savoir :			
Dans le département des Côtes-du-Nord	5,447 87		
——— du Nord	40 84	7,286 53	
——— des Deux-Sèvres	1,797 82		
RECETTES de l'année 1835		143,242 82	143,242 82
TOTAL			151,584 88

FONDS affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.

Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1835	196,624 11
	196,624 11

DÉPENSES.

Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1835 et qui ont été immédiatement amorties, (Voir le compte de la *Dette inscrite*, pages 381 et 383.) savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES — par époque de jouissance.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES — par nature de rentes.	COÛT des RACHATS.	
3 p. 0/0	22 décembre 1834	4,561f	5,028f	136,159f 58c	
	22 juin 1835	384			
	22 décembre 1835	83			
4 p. 0/0	22 mars 1835	377	377	9,296 26	
			5,405	145,455 84	145,455f 84c

Fonds restant à employer en achats de rentes, au 1er janvier 1836, savoir :		
Fonds existant à la caisse des dépôts et consignations	6f 65c	
Fonds provenant de recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, en novembre et décembre 1835, qui n'ont pu être versés à cette caisse que postérieurement au 1er janvier 1836	6,122 39	
ENSEMBLE	6,129 04	6,129 04
		151,584 88

Indemnités payées à un donataire de 1re classe	3,450f 00c	5,610f 41c
——— à un donataire de 6e classe	1,062 50	
——— à une veuve	521 25	
	866 66	
Restitution de dividendes à cinq donataires de 6e classe		190,713 70
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations, le 1er janvier 1836		196,624 11

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

SITUATION des Immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er Janvier 1836.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BIENS.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
GARD	Salins de Peccais	500,000f 00c	L'État n'ayant pu trouver ni acquéreur au prix de 500,000 francs, lors de la mise en vente de ces salins, ni fermier au-dessus de 20,000 francs, a passé un traité pour l'exploitation des salins à son compte.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000 00	La vente de ces biens est suspendue par suite d'une revendication exercée par les héritiers du comte de Sickingen. Un jugement rendu en première instance, par le tribunal de Wissembourg, a accueilli leur demande. Le domaine a interjeté appel.
TOTAL du capital présumé		816,000 00	

COMPTE

DE L'ALIÉNATION DES BOIS DE L'ÉTAT

AU 1er JANVIER 1836.

(Loi du 25 Mars 1831.)

NOTE

Sur l'Aliénation des Bois de l'État.

Les bois de l'État aliénés pendant l'année 1835, en exécution de la loi du 25 mars 1831, comprennent 12,140 hectares 32 ares.

Ils avaient été estimés	13,562,601f
Ils ont été vendus	14,448,585
Ce qui présente sur l'estimation un excédant de	885,984

Le prix moyen de l'hectare s'est élevé, pour la même année, à la somme de 1,190 francs, ce qui diffère peu du prix de l'année précédente.

Les aliénations faites jusqu'au 31 décembre 1835, comprennent 116,780 hectares 33 ares.

L'estimation de ces bois s'élevait à	107,032,567f
Le montant total des adjudications est de	114,297,276
Ce qui produit sur l'estimation un excédant de	7,264,709
Ces bois procuraient à l'État un revenu de	4,140,103
L'économie sur les frais de surveillance est de	143,620
Et l'impôt foncier assis sur les bois vendus assure au trésor un contingent annuel de	261,475

Le tableau ci-après présente, par conservation forestière et par département, le détail de ces divers résultats, qui sont développés par commune et par corps de bois, sur un registre tenu à la comptabilité générale des finances.

Les aliénations ont eu lieu pendant les années suivantes :

Année 1831. (Voir page 392 du compte des finances de cette année)	22,703,215f
—— 1832. (—— 456 ——)	35,376,385.
—— 1833. (—— 422 ——)	24,095,696.
—— 1834. (—— 424 ——)	17,977,295.
—— 1835. (Voir le présent compte)	14,144,685.
TOTAL	114,297,276.

Le produit des aliénations détaillées ci-contre et montant à 114,297,276 fr., a été appliqué comme il suit :

Budget de 1831. (Voir page 202 du compte des finances de l'année 1832)..	22,703,215f
—— de 1832. (—— 178 —————— 1833)..	53,716,531.
—— de 1833. (—— 180 —————— 1834)..	16,738,400.
—— de 1835. (—— 226 du présent compte.).....	21,139,130.
SOMME pareille.....	114,297,276.

Les résultats consignés dans les tableaux qui suivent sont définitifs et présentent l'ensemble des aliénations effectuées en vertu de la loi du 25 mars 1831, dont le but est ainsi rempli ; en conséquence ils ne seront plus reproduits dans les comptes des années suivantes.

L'administration a cherché, dans le cours de cette opération, à faire porter les ventes de préférence sur les parcelles de bois isolées et sur les départements où elle pouvait obtenir les capitaux les plus élevés en perdant le moins de revenu. La faculté de défricher est entrée pour beaucoup dans cette combinaison, et elle a procuré les avantages qu'on en attendait. C'est ainsi qu'après avoir vendu en cinq ans la dixième partie environ des forêts domaniales, les revenus de 1835 s'élèvent encore à une somme à peu près égale à celle des années antérieures aux aliénations.

Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurem^t au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS. en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ESTIMATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
1re CONSERVATION. (PARIS.)																		
Eure-et-Loir	1,570h59a	929h55a	"	929h55a	641h04a	1,010,000f	1,019,000f	"	1,019,000f	"	1,096f	"	"	"	35,781f 68c	1,394f 32	3,863f	
Loiret	1,282 64	1,282 64	"	1,282 64	"	1,139,900	1,561,500	"	1,561,500	1,714f	"	228f	1,320f	"	57,257 00	1,658 00	3,293	
Oise	2,469 84	1,543 09	"	1,543 09	926 75	3,195,150	3,268,450	"	3,268,450	1,986	2,064	2,136	"	"	125,577 28	2,313 51	8,518	
Seine	7 62	0 54	"	0 54	7 08	2,600	3,100	"	3,100	"	5,520	"	"	"	58 00	2 00	"	Les ventes de 1835 ont complété l'aliénation des parcelles détachées de la masse de la forêt de Rambouillet.
Seine-et-Marne	3,069 21	1,498 27	155 60	1,653 87	1,415 34	3,728,200	3,627,675	222,100	3,849,775	2,014	2,508	1,677	2,318	1,423f	136,316 35	2,963 45	11,906	
Seine-et-Oise	4,224 37	3,355 92	450 22	3,806 14	418 23	5,469,976	5,560,415	* 551,575	6,111,990	1,585	2,492	1,456	1,667	1,224	206,611 25	5,883 82	18,157	* Y compris 600 fr. portant sur les ventes effectuées antérieurement au 1er janvier 1835.
2e CONSERVATION. (ROUEN.)																		
Eure	1,934 12	731 92	251 07	982 99	951 13	1,154,000f	970,800	228,200	1,199,000	"	"	1,326	"	909	43,664 00	1,120 00	2,347	
Seine-Inférieure	2,898 72	2,546 42	27 48	2,573 90	324 82	2,747,770	3,231,525	27,000	3,258,525	"	993	1,562	1,366	1,000	115,065 00	3,751 00	5,274	
3e CONSERVATION. (DIJON.)																		
Côte-d'Or	9,240 96	5,458 13	1,800 51	7,258 64	1,982 32	7,155,950	5,330,700	1,714,900	7,045,600	543	1,362	1,254	758	952	273,524 82	7,514 53	14,470	L'aliénation, d'abord difficile dans la Côte-d'Or, s'est faite avec succès en 1835, parce que l'activité croissante des usines assure la vente des coupes.
4e CONSERVATION. (NANCY.)																		
Meurthe	6,879 80	4,936 41	492 16	5,428 57	1,451 23	6,338,147	6,140,100	784,900	6,925,000	1,121	1,157	1,654	1,537	1,592	236,717 45	5,963 47	11,308	On a continué à vendre avec succès des parcelles isolées d'un mince revenu, et qui seront utilement défrichées.
5e CONSERVATION. (STRASBOURG.)																		
Rhin (Bas)	3,676 96	2,290 46	611 65	2,902 11	774 85	3,747,815	3,305,535	534,900	3 840,435	1,678	1,499	1,095	1,542	874	138,685 75	3,718 86	4,412	
6e CONSERVATION. (COLMAR.)																		
Rhin (Haut)	1,282 72	441 88	"	441 88	840 84	329,000	372,900	"	372,900	684	937	847	"	"	13,431 50	746 00	1,000	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.*

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurement au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ESTIMATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
7e CONSERVATION. (DOUAI.)																		
Aisne	5,550h 79a	3,867h 70a	1,025h 34a	4,893h 04a	657h 75a	8,311,000f	6,536,550f	* 2,449,500f	8,986,050f	"	1,595f	1,847	1,683	2,389	325,194f 50c	8,698 00	15,438f	* Y compris 500 fr. portant sur les ventes antérieures au 1er janvier 1835.
Nord	3,716 88	2,506 68	368 53	2,875 21	841 67	4,204,880	4,199,425	821,000	5,020,425	"	1,653	1,955	1,396	2,225	167,203 50	6,384 00	7,892	Les ventes de la conservation de Douai ont procuré des résultats supérieurs à tous ceux obtenus jusqu'ici. Le taux des placements atteint à peine 3 pt 0/0.
Pas-de-Calais	1,214 09	1,203 34	"	1,203 34	10 75	1,740,300	1,860,000	"	1,860,000	"	"	1,539	1,548	"	69,047 43	1,553 00	2,836	
Somme	401 74	385 38	16 36	401 74	"	923,800	953,200	37,000	990,200	"	1,905	2,865	1,685	2,313	34,653 50	609 00	4,868	
8e CONSERVATION. (TROYES.)																		
Aube	3,043 61	1,435 52	248 37	1,683 89	1,359 72	1,395,565	1,424,550	147,000	1,571,550	1,104	969	675	"	593	62,597 79	1,846 00	4,924	
Yonne	8,168 74	4,784 12	382 68	5,166 80	3,001 94	4,693,550	4,719,900	350,200	5,070,100	968	1,342	659	992	914	210,573 99	5,423 00	13,866	
9e CONSERVATION. (ÉPINAL.)																		
Vosges	3,580 94	1,363 35	"	1,363 35	2,217 59	1,237,850	1,444,725	"	1,444,725	941	1,077	"	1,102	"	51,566 00	1,446 42	1,541	
10e CONSERVATION. (CHÂLONS.)																		
Ardennes	5,049 03	3,182 66	"	3,182 66	1,866 37	3,243,500	3,538,350	"	3,538,350	756	1,010	1,017	1,383	"	133,330 84	3,966 86	8,240	
Marne	5,912 75	4,978 03	52 36	5,030 39	882 36	7,480,300	7,524,400	140,000	7,664,400	1,311	1,280	1,867	1,606	2,692	300,384 89	4,961 50	20,463	
11e CONSERVATION. (METZ.)																		
Moselle	7,066 97	4,307 30	1,359 60	5,666 90	1,400 07	5,176,643	4,046,575	1,653,250	5,699,825	803	1,010	690	1,318	1,215	214,358 58	5,974 76	9,032	L'accroissement des usines et du commerce des fers ont facilité les ventes dans la Moselle. Il est douteux qu'on use de la faculté de défricher, pour laquelle cependant un supplément de prix a été obtenu.
12e CONSERVATION. (BESANÇON.)																		
Doubs	479 36	479 36	"	479 36	"	318,000	329,000	"	329,000	"	687	"	"	"	12,879 00	540	1,107	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.*

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurem' au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ESTIMATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
13e CONSERVATION (LONS-LE-SAULNIER.)																		
Jura	2,117h82a	415h23a	"	415h23a	1,702h59a	403,000f	307,900f	"	307,900f	625f	744f	"	"	"	11,666f 00c	550f	884	
14e CONSERVATION. (GRENOBLE.)																		
Drôme	1,188 64	744 49	"	744 49	444 15	366,800	388,975	"	388,975	"	523	"	"	"	11,129 04	1,137	1,370	
Hautes-Alpes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Isère	948 81	613 30	"	613 30	335 51	465,920	528,410	"	528,410	819	"	"	881	"	21,152 00	1,042	1,079	
15e CONSERVATION. (ALENÇON.)																		
Calvados	848 71	225 55	"	225 55	623 16	175,600	198,100	"	198,100	"	"	876	"	"	6,792 00	434	718	
Manche	2,539 41	2,249 47	"	2,249 47	289 94	1,687,000	1,826,000	"	1,826,000	"	797	745	"	"	40,525 00	2,170	3,361	
Mayenne	191 52	191 52	"	191 52	"	139,189	171,300	"	171,300	894	"	"	"	"	5,881 57	325	517	
Orne	9,958 60	6,602 28	757 75	7,360 03	2,598 57	1,886,155	1,543,025	430,900	1,973,925	217	217	299	315	568	61,837 70	6,388	4,206	On a achevé dans l'Orne l'aliénation des parties de bois en général mal peuplées, et qui seront probablement défrichées.
Sarthe	1,521 74	1,521 74	"	1,521 74	"	464,681	515,611	"	515,611	627	217	370	149	"	20,132 08	901	1,505	
16e CONSERVATION. (BAR-LE-DUC.)																		
Meuse	7,309 31	4,398 10	2,497 97	6,896 07	413 24	6,357,800	* 4,836,100	2,528,300	7,364,400	1,004	"	1,044	1,213	1,134	277,258 51	6,872	11,764	* Y compris 305,000 fr. montant de la vente d'un bois annulée par décision du ministre, et dont la revente a eu lieu en 1835. C'est aussi au développement des usines qu'on doit attribuer le succès des aliénations de la Meuse.
17e CONSERVATION. (CHAUMONT.)																		
Haute-Marne	3,446 75	795 92	133 00	928 92	2,517 83	895,200	760,575	167,400	927,975	746	755	1,069	1,091	1,258	36,046 20	1,076 00	1,278	
18e CONSERVATION. (VESOUL.)																		
Haute-Saône	2,538 73	184 13	"	184 13	2,354 60	258,000	280,900	"	280,900	"	1,526	"	"	"	10,051 00	190	398	
19e CONSERVATION. (MÂCON.)																		
Ain	416 86	75 00	278 98	353 98	62 88	200,300	15,400	203,000	218,400	"	"	"	205	728	8,647 00	752 00	38	
Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Saône-et-Loire	6,941 30	1,794 23	254 69	2,048 92	4,892 38	1,968,450	1,668,950	563,950	2,232,900	480	556	2,614	613	2,212	87,121 57	3,293 00	4,624	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.*

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurem' au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ESTIMATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
20e CONSERVATION (TOULOUSE.)																		
Ariége	876h52a	"	"	"	876h52a	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Aude	3,655 13	2,922h36a	"	2,922h36a	732 77	579,700	717,100	"	717,100	52	291	314	"	"	24,921 05	2,189 00	3,913	
Haute-Garonne	2,077 24	2,077 24	"	2,077 24	"	1,927,000	1,360,100	"	1,360,100	154	699	"	"	"	44,948 10	4,249 00	7,013	
Pyrén.-Orientales	97 19	97 19		97 19	"	15,550	4,565	"	4,565	"	46	"	"	"	190 60	154 00	68	
21e CONSERVATION (TOURS.)																		
Indre	2,092 90	1,815 56	"	1,815 56	277 34	1,320,900	* 1,470,125	"	1,470,125	729	342	819	"	"	55,192 85	1,689 00	3,553	* Déduction faite des 152,500 fr. en annulation de la vente d'un bois pour cause de non payement. (Décision du ministre du 29 octobre 1835.)
Indre-et-Loire	5 85	5 85	"	5 85	"	3,800	4,050	"	4,050	692	"	"	"	"	193 05	9 95	708	
Loir-et-Cher	1,525 61	1,525 61	"	1,525 61	"	1,300,000	1,344,900	"	1,344,900	"	"	867	930	"	51,631 00	1,679 00	3,492	
Maine-et-Loire	1,609 51	1,609 51	"	1,609 51	"	773,500	872,400	"	872,400	"	542	"	"	"	27,210 00	1,718 00	2,857	
22e CONSERVATION (BOURGES.)																		
Cher	3,585 73	2,972 95	612 78	3,585 73	"	1,324,430	1,264,350	201,900	1,466,250	476	402	408	"	329	57,799 43	3,158 00	3,133	
Nièvre	5,789 78	685 57	0 20	685 77	5,104 01	562,330	563,825	410	564,235	611	1,193	539	"	2,050	20,821 48	795 80	819	
23e CONSERVATION (MOULINS.)																		
Allier	2,876 33	1,919 67	"	1,919 67	956 66	1,163,200	1,399,700	"	1,399,700	902	676	412	"	"	51,794 00	1,654 00	2,207	
Creuse	1,378 42	944 93	"	944 93	433 49	248,200	256,650	"	256,650	247	261	295	412	"	10,040 11	2,149 76	797	
Loire	82 77	82 77	"	82 77	"	34,000	73,000	"	73,000	883	"	"	"	"	1,800 00	250 00	313	
Puy-de-Dôme	1,507 61	909 61	"	909 61	598 00	482,100	493,550	"	493,550	"	541	560	"	"	16,904 39	1,320 66	844	
24e CONSERVATION (PAU.)																		
Gers	1,568 13	1,568 13	"	1,568 13	"	818,000	677,000	"	677,000	345	"	438	"	"	33,034 30	2,850 00	3,290	
Basses-Pyrénées	596 81	596 81	"	596 81	"	81,325	31,425	"	31,425	"	52	"	"	"	1,124 00	6 00	57	
Hautes-Pyrénées	354 41	253 60	"	253 60	100 81	180,000	70,700	"	70,700	"	279	"	"	"	2,817 00	540 00	245	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.*

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurem^t au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ÉVALUATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
25e CONSERVATION. (RENNES.)																		
Côtes-du-Nord	413h22a	413h22a	"	413h22a	"	85,000f	150,500f	"	150,500f	364f	"	"	"	"	4,530f 00c	420f 00c	276	
Finistère	487 36	"	"	"	487h36a	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Ille-et-Vilaine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Loire-Inférieure	50 45	50 45	"	50 45	"	111,778	125,550	"	125,550	2,511	"	"	"	"	4,720 00	80 00	132	
Morbihan	731 29	"	"	"	731 29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
26e CONSERVATION. (NIORT.)																		
Charente	1,001 55	735 92	213 27	949 19	52 36	538,500	415,650	126,300	541,950	"	567	534	"	593 00	19,550 00	1,330 00	1,240	
Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Sèvres (Deux)	1,637 71	1,216 06	"	1,216 06	421 65	640,303	675,500	"	675,500	651	577	369	"	"	24,571 85	1,691 00	2,516	
Vendée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Vienne	1,138 91	1,138 91	"	1,138 91	"	417,500	512,100	"	512,100	488	425	"	"	"	17,781 62	1,350 68	1,427	
27e CONSERVATION. (ALBI.)																		
Aveyron	1,622 55	1,272 10	"	1,272 10	350 45	525,900	375,630	"	375,630	"	308	"	"	"	9,644 01	1,641 25	1,484	
Lot	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Tarn	2,117 69	1,689 32	"	1,689 32	428 37	1,027,000	793,250	"	793,250	"	461	532	"	"	28,679 14	2,339 00	3,609	
Tarn-et-Garonne	3,130 59	1,786 81	"	1,786 81	1,343 78	1,649,300	1,572,325	"	1,572,325	386	1,073	"	"	"	34,282 81	3,575 40	8,054	
28e CONSERVATION. (AIX.)																		
Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Var	4,724 02	1,038 20	"	1,038 20	3,685 82	199,400	195,725	"	195,725	"	75	268	"	"	7,578 20	813 00	531	
Vaucluse	1,359 13	338 53	"	338 53	1,020 60	27,260	35,325	"	35,325	"	107	"	77	"	465 34	172 00	9	

Suite du *Compte de l'Aliénation des Bois de l'État, au 1er Janvier 1836.*

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES désignés pour l'aliénation.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS antérieurem^t au 1er janvier 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS pendant l'année 1835.	NOMBRE D'HECTARES VENDUS TOTAL.	NOMBRE D'HECTARES RESTANT.	ESTIMATION des bois vendus.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES antérieurement au 1er janvier 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES pendant l'année 1835.	MONTANT DES VENTES EFFECTUÉES TOTAL.	PRIX MOYEN PAR HECTARE DES BOIS VENDUS en 1831.	en 1832.	en 1833.	en 1834.	en 1835.	ÉVALUATION du revenu des bois vendus.	ÉCONOMIE obtenue sur les frais de surveillance pour les bois vendus.	CONTRIBUTION foncière assise sur ces bois.	OBSERVATIONS.
29e CONSERVATION. (NÎMES.)																		
Ardèche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Gard	1,904h00a	1,488h39a	"	1,488h39a	415h61a	713,080f	658,800f	"	658,800f	"	188	845	"	"	14,695f 50c	1,394f 00c	2,269	
Hérault	902 21	"	"	"	902 21	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
30e CONSERVATION. (AURILLAC.)																		
Cantal	589 53	"	"	"	589 53	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Loire (Haute)	218 23	"	149 75	149 75	68 48	244,500	"	261,000	261,000	"	"	"	"	1,740	9,284	300 00	"	
Vienne (Haute)	11 80	9 00	"	9 00	2 80	3,500	3,000	"	3,000	"	333	"	"	"	124 00	20 00	10	
31e CONSERVATION. (BORDEAUX.)																		
Dordogne	539 35	123 74	"	123 74	415 61	20,420	22,125	"	22,125	"	"	177	"	"	885 00	"	95	
Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Landes	32 37	32 37	"	32 37	"	3,100	4,050	"	4,050	125	"	"	"	"	170 40	70 00	17	
Lot-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
32e CONSERVATION. (AJACCIO.)																		
Corse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
TOTAUX	174,982 55	104,640 01	12,140 32	116,780 33	58,202 22	107,032,567	100,152,591 (A)	14,144,685	114,297,276	919	828	1,040	1,229	1,190	4,140,103 00	143,620 00	261,475	
										979								

(A) Déduction faite de 152,500 francs pour le motif expliqué au département de l'Indre.

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE

Sur les recettes et dépenses locales d'Alger.

Les deux tableaux qui suivent ont pour objet de faire connaître, pour les exercices 1834 et 1835, d'une part, les recettes qu'ont procurées les divers impôts et revenus locaux de la régence d'Alger et des autres territoires occupés en Afrique par les troupes françaises; d'autre part, les dépenses qui ont été occasionnées par le *service local* des mêmes pays.

Ces opérations sont comprises au budget général de l'État, les recettes sous le titre de *produits divers*, les dépenses sous la désignation du *ministère de la guerre*, auquel ont été accordés les crédits nécessaires pour les ordonnancer; mais on continue d'en insérer un développement particulier au compte général des finances, afin de donner les moyens d'en apprécier la nature et l'importance.

Toutefois, il n'y a aucun rapprochement à établir entre le montant des unes et des autres, attendu que les recettes n'ont pas d'affectation spéciale et que les services locaux viennent se confondre, dans les comptes, avec les autres dépenses qu'exige l'occupation d'Alger et qui s'imputent sur les crédits généraux du budget.

Le tableau de l'exercice 1835 ne présente que les opérations faites jusqu'au 31 décembre 1835. Les résultats de cet exercice seront complétés dans le compte des finances de l'année 1836.

Ces deux tableaux sont précédés d'un résumé des opérations de toute nature faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1835, et dont l'objet est de satisfaire, en ce qui concerne le ministère des finances, aux dispositions de l'article 6 de la loi de finances du 23 mai 1834, d'après laquelle les ministres doivent désormais distinguer, dans leurs comptes annuels, les dépenses relatives à l'occupation de l'ancienne régence d'Alger.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1835.

Solde au 1er janvier 1835	Numéraire			1,610,043 57	3,142,443 57
	Traites du caissier du trésor			1,532,400 00	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit de la vente des poudres à feu				4,779 75	
Produits des postes.	Taxe des lettres		71,071 50	75,179 35	
	Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent		3,721 25		
	Produit du service rural		386 60		
Produits locaux d'Alger.	Exercice 1834. (Voir page 460.)	Domaines et revenus publics.	38,883 29	38,883 29	2,043,629 17
		Douanes et octrois	//		
	Exercice 1835. (Voir page 462.)	Domaines et revenus publics.	310,035 07	1,561,630 81	1,600,514 10
		Douanes et octrois	1,251,595 74		
Recettes extraordinaires				363,155 97	
Produits de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)					15,100 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émissions de traites et mandats				1,558,115 28	
Dépôts d'argent à rembourser à destination				74,398 90	
Recettes à titre de consignation pour garantie de droits de douanes				113,392 53	
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations				349,617 55	
——— de la caisse des invalides de la marine				64,839 21	20,929,720 85
Recettes de dépôts divers et de timbre de mandats d'articles d'argent des postes				619 35	
Recouvrements d'avances pour le service des postes				280 00	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier central du trésor public		12,187,979 65	18,768,458 03	
	——— des receveurs généraux		300,045 82		
	——— des payeurs		6,280,432 56		
	Total des recettes de l'année				22,988,450 02
	Total général				26,130,893 59

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1834.	Exercice 1835.		
Dépenses du ministère de la guerre.	États-majors	59,013 44	552,595 66	17,393,410 23	17,478,877 24
	Gendarmerie	14,426 78	151,564 03		
	Solde et entretien des troupes	621,878 73	10,898,681 03		
	Fourrages	171,506 95	2,185,151 16		
	Artillerie. (Matériel.)	1,949 00	56,107 98		
	Génie. (*Idem.*)	71 60	910,842 00		
	Dépenses locales d'Alger. (Voir pages 461 et 463.)	243,321 93	1,136,212 20		
	Diverses dép. (justice milit., remontes, transports, etc.)	21,790 87	368,296 87		
Dépenses du ministère de la justice. (Frais de justice criminelle.)		//	510 00	510 00	
——— de l'intérieur. (Secours aux blessés d'avril 1834.)		500 00	//	500 00	
——— des finances. (Service de trésorerie, pensions, etc.)		2,355 80	82,101 21	84,457 01	
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)					6,400 00

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	1,573,329 28		
——— de dépôts d'argent des postes	404,223 59		
——— de sommes versées à titre de consignations pour garantie de droits de douanes	124,464 65		
——— de dépôts et consignations divers	197,052 11		
Payements pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	432 60		2,923,975 91
——— de la caisse des invalides de la marine	64,839 21		
Avances diverses pour le service des postes	428 75		
Mouvements de fonds. (Pièces de dépenses envoyées au caissier central du trésor public.)	559,265 72		
Total des dépenses de l'année			20,409,253 15
Solde au 1er janvier 1836 — Numéraire		2,413,140 44	5,721,640 44
Solde au 1er janvier 1836 — Traites du caissier du trésor et autres effets		3,308,500 00	
Total général			26,130,893 59

RECETTES ET DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte définitif de l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1835.	Opérations de l'année 1835. Recette.	Opérations de l'année 1835. Annulation de recette.	Total par article.	Total par chapitre.
DOMAINES.					
Enregistrement	117,509 03	"	"	117,509 03	
Loyers des immeubles du domaine	138,230 33	11,258 15	22,059 88	127,428 60	
Revenus des biens des corporations	17,532 52	11,030 51	"	28,563 03	
Produit des greffes des tribunaux	4,478 10	"	"	4,478 10	
Créances exigibles et anas	2,147 37	22 23	"	2,169 60	
Concessions d'eau	966 86	"	"	966 86	
Produit de la vente d'effets mobiliers non militaires	1,997 05	"	"	1,997 05	
Droits affermés	99,483 14	8,667 20	"	108,150 34	
Rachebah	39,360 00	944 45	"	40,304 45	
Régie d'huile	33,239 70	4,409 12	"	37,648 82	
Poinçonnage des poids et mesures	304 14	"	"	304 14	
Bureaux sanitaires	13,418 00	280 50	"	13,698 50	
Loyers des embarcations de la marine	2,314 00	"	"	2,314 00	
Autorisations de petite voirie	1,491 50	103 00	"	1,594 50	647,093 36
Hôpital civil	2,202 00	190 00	"	2,392 00	
Passe-ports	4,270 50	"	"	4,270 50	
Abonnements des insertions au *Moniteur*	4,088 25	"	"	4,088 25	
Diplômes de pharmaciens	300 00	"	"	300 00	
Rétribution des biskéris à Oran	1,512 00	104 00	"	1,616 00	
Perceptions diverses faites à Mostaganem	5,200 00	"	"	5,200 00	
Octrois	6,026 15	"	"	6,026 15	
Vérification de régie	91 34	"	"	91 34	
Patentes	64,187 10	518 50	"	64,705 60	
Licences des débitants de boissons	66,600 00	1,350 00	"	67,950 00	
Droit de pêche et de navigation	3,320 87	4 13	"	3,325 00	
Divers produits	"	1 50	"	1 50	
DOUANES.					
Importation	658,473 62	"	"	658,473 62	
Exportation	90,512 93	"	"	90,512 93	
Réexportation	1,524 87	"	"	1,524 87	
Octroi de mer	367,585 27	"	"	367,585 27	
Ancrage	65,730 95	"	"	65,730 95	1,391,247 51
Magasinage	1,720 74	"	"	1,720 74	
Vente de marchandises abandonnées	67 55	"	"	67 55	
Droits de consommation sur les sels	3,181 76	"	"	3,181 76	
Droits de pêche	143,069 00	"	"	143,069 00	
Octroi de terre	59,380 82	"	"	59,380 82	
	2,021,517 46	38,883 29	22,059 88	2,038,340 87	2,038,340 87
		16,823 41			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAYEMENTS EFFECTUÉS. Antérieurement au 1er janv. 1835.	Pendant l'année 1835.	Total par section.	Total par article.
SERVICES MILITAIRES.					
Dépenses du service lithographique					
Loyer de la maison occupée par la brigade topographique					
Traitement des interprètes et guides attachés aux états-majors; troupes et services militaires.					
Indemnités à des sous-officiers employés au service télégraphique					
Journées d'ouvriers français et arabes employés à l'arsenal de la marine d'Alger; entretien de bâtiments légers pour le service des transports et les communications avec les forts de la côte		168,502 24	15,117 96	183,620 20	183,620 20
Primes accordées aux recruteurs arabes					
Secours en argent, vivres et munitions à la garnison turque de Mostaganem et à quelques Turcs restés à Oran					
Solde accordée aux otages donnés par les tribus arabes					
Traitement des gendarmes maures chargés de la police rurale et employés comme éclaireurs des détachements					
SERVICES CIVILS.					
Administration centrale.	Intendance civile. — Personnel et menues dépenses	73,725 89	6,953 31	80,679 20	
	Secrétaire du conseil d'administration	"	"	"	
	Imprimerie du Gouvernement	9,610 37	773 45	10,383 82	
Justice	Traitement. — Frais de parquet et greffe des tribunaux	62,850 35	24,291 02	87,141 37	
	Menues dépenses des tribunaux	861 35	3,842 70	4,704 05	
Administration municipale et de police.	Personnel et menues dépenses des administrations municipales et de police	48,039 11	4,625 53	52,664 64	
	Éclairage, pavage, arrosage, nettoyement et entretien des égouts	34,598 81	8,269 00	42,867 81	
	Hospice civil et dispensaire	18,689 46	772 58	19,462 04	
	Pensions civiles	4,383 52	451 36	4,834 88	
	Capitaine de port et service sanitaire	19,916 43	2,351 73	22,268 16	1,120,900 08
	Traitement de l'agent de la pêche du corail à Bone	3,000 00	"	3,000 00	
	Culte et instruction publique	14,241 63	1,678 34	15,919 97	
	Garde nationale	3,618 31	521 48	4,139 79	
	Traitements de l'Aga des arabes, de son lieutenant et de sa garde	14,711 13	1,150 00	15,861 13	
	Dépenses diverses	14,264 14	5,572 82	19,836 96	
Travaux publics	Personnel	31,208 54	2,975 04	34,183 58	
	Travaux	424,080 85	122,806 19	546,887 04	
Finances	Domaines	56,215 82	4,117 22	60,333 04	
	Douanes	85,207 24	10,525 36	95,732 60	
COLONISATION.					
Personnel et frais de bureau		9,616 74	866 66	10,483 40	
Frais de passage, nourriture, logement des colons provisoires		"	"	"	
Frais de premier habillement des colons, bois de construction		2,184 89	152 91	2,337 80	
Frais de culture, établissement de pépinières, introduction de plantes		30,606 01	2,297 89	32,903 90	175,898 10
Achat de terrains et indemnités aux propriétaires dépossédés		"	"	"	
Frais de fortifications pour mettre à l'abri les villages projetés		"	"	"	
Transport de matériaux et dépenses imprévues		106,963 62	23,209 38	130,173 00	
		1,237,096 45	243,321 93	1,480,418 38	1,480,418 38

Suite des RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

Compte provisoire de l'Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES RECETTES.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1835. Recette	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes par article.	MONTANT net des recettes par chapitre.
DOMAINES.					
Enregistrement, timbre, greffe, etc.	Enregistrement	114,125 76	"	114,125 76	
	Greffes	13,047 28	"	13,047 28	
	Droits en sus et amendes. — Droits en sus de l'enregistrement	2,242 12	"	6,121 35	
	Droits en sus et amendes. — Amendes et frais de justice	6,121 35	"		
Revenus et prix de vente de domaines.	Loyer des immeubles du domaine	89,122 80	"	89,122 80	
	Loyer des propriétés séquestrées	29,228 27	"	29,228 27	
	Recouvrements de locations faites par le génie militaire	5,819 29	5,250 00	569 29	268,522 60
	Vente de domaines	266 32	"	266 32	
	Anas	191 64	"	491 64	
	Créances	300 00	"		
	Ventes mobilières	1,637 51	"	1,637 51	
	Revenus et produits divers	13,765 38	"	13,765 38	
	Recouvrements d'avances	147 00	"	147 00	
		273,772 60	5,250 00	268,522 60	268,522 60
Recettes omises en 1832 et 1833, d'après la vérification des comptes des receveurs des domaines pendant lesdites années		36,262 47	"	36,262 47	36,262 47
		310,035 07	5,250 00	304,785 07	304,785 07
DOUANES.					
Droits de douanes.	Importation	561,807 21	"	849,738 84	
	Exportation	64,724 10	"		
	Réexportation	1,230 87	"		
	Octroi de mer	221,876 66	"		
	Droit de consommation sur les sels	100 00	"		
Recettes accessoires.	Ancrage	77,786 08	"	79,582 78	
	Magasinage	1,796 70	"		1,251,595 74
Revenus divers.	Droits de pêche de corail	167,175 20	"	321,596 46	
	Permis de pêche et navigation	1,937 50	"		
	Licences	82,466 00	"		
	Patentes	70,017 76	"		
Recettes accidentelles		677 66	"	677 66	
		1,561,630 81	5,250 00	1,556,380 81	1,556,380 81
		1,556,380 81			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835. Par section.	Par article.
SERVICES MILITAIRES.			
	Dépenses du service télégraphique	197,351 91	197,351 91
	Traitements des interprètes et guides attachés aux états-majors, troupes et services militaires		
	Indemnités à des sous-officiers employés au service télégraphique		
	Journées d'ouvriers français et arabes employés à l'arsenal de la marine à Alger; entretien de bâtiments légers pour le service des transports et les communications avec les forts de la côte		
	Primes accordées aux recruteurs arabes		
	Secours en argent, habillement et vivres à quelques Turcs restés à Oran et Mostaganem, et qui ne sont pas compris dans les corps auxiliaires		
	Indemnités aux otages donnés par les tribus arabes et non incorporés dans lesdits corps		
	Traitements des gendarmes maures chargés de la police rurale et employés comme éclaireurs des détachements		
SERVICES CIVILS.			
Administration centrale.	Intendance civile	48,680 53	836,347 13
	Secrétaire du Gouvernement	5,500 00	
	Imprimerie du Gouvernement	9,166 21	
	Cultes	2,879 92	
	Instruction publique	5,194 05	
	Poids et mesures	1,617 50	
	Secours pour événements calamiteux	4,000 00	
	Indemnités à divers réfugiés	27,215 00	
	Dépenses diverses	5,605 01	
Justice	Personnel	111,676 17	
	Frais de justice	135 90	
	Dépenses imprévues	5,854 31	
Travaux	Personnel	33,093 77	
	Travaux	417,212 94	
	Dépenses imprévues	250 00	
Administrations financières.	Administrations financières	158,022 05	
	Entrepôt des poudres	243 77	
COLONISATION.			
Travaux agricoles et desséchements.	Personnel	7,016 63	102,513 16
	Jardin d'essai	19,761 73	
	Cochenille	5,602 80	
	Desséchements	68,500 00	
	Dépenses imprévues	1,632 00	
			1,136,212 20

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses du trésor public a été établi en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 9 octobre 1832, relatif à la comptabilité et au contrôle des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public.

L'état n° 1 fait connaître :

1° La situation au 1er janvier 1835, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1834;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1835, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1836.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1835, il est survenu 195 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,771,260 francs 95 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé pendant la même année 109 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	336,556f 77c
En réductions ou régularisations, à.....	230,440 14
TOTAL des atténuations.....	566,996 91

En sorte que le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1835, de 820, s'élève à 906, au 1er janvier 1836.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances : ils ont été

notifiés à la direction du contentieux par des bordereaux mensuels certifiés du directeur de cette comptabilité.

Les *réductions* et *régularisations* ont pour justification les arrêts de la Cour des comptes et les décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Une décision ministérielle, rendue sur l'avis du comité des finances du conseil d'État, et spéciale pour chaque affaire, constate ces différentes situations, et la caducité est prononcée par ordonnance royale.

La déclaration de caducité est une mesure d'ordre qui n'influe en rien sur les droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1835.

L'état n° 2 fait connaître la portion des débets comprise ou non comprise dans l'actif de l'administration des finances au 1er janvier 1836, et le résumé sommaire de l'appréciation des créances à la même époque par l'agence judiciaire du trésor public.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section.

La masse des débets et créances au 1er janvier 1836, résultant de 906 affaires et montant à la somme de 62,650,281 francs 91 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° En créances bonnes	2,091,412f 43c
2° En créances d'un recouvrement douteux	6,339,882 49
3° En créances mauvaises ou irrécouvrables	54,218,986 99
SOMME ÉGALE	62,650,281 91

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes*, celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garantie suffisante, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront sans doute des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *irrecouvrables* ou *mauvaises* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'effectif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement l'insolvabilité des redevables.

On renouvelle ici l'observation consignée chaque année dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830, a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312,897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance faite par le trésor public a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Cette garantie repose, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage, par des actes notariés ou sous seings privés, ne faisant qu'une seule et même chose avec les effets de commerce souscrits par les emprunteurs.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1° Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2° Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3° Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4° Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5° Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6° Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7° Comptoirs d'escomptes dans les départements	2,659,500 00
8° Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été en général divisés par tiers,

Le premier, à un an;
Le second, à dix-huit mois;
Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets à leurs échéances, ont demandé des délais qu'ils ont presque toujours obtenus, sous la condition du payement d'un à-compte.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à..... 29,811,329f 00c
a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	1,682,670f 88c	1,719,046 28
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	36,375 40	
TOTAL.....		31,530,375 28

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1835.....	16,085,721f 50c	18,587,125 92
Pendant l'année 1835.....	2,501,404 42	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1836.....		12,943,249 36

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des branches de commerce ou d'industrie, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1836, développé, d'après l'appréciation de l'agence judiciaire, en créances bonnes, douteuses ou irrecouvrables. (État n° 3.)

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, existant à l'agence judiciaire du trésor public (Direction du contentieux), qui comprend les 437 comptes des emprunteurs, et qui est tenu à la disposition des commissions chargées de l'examen des comptes des finances.

Les créances, résultant des 312 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1836, et montant à la somme de 12,943,249 francs 36 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	6,102,939f 10c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	2,370,521 95
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables.....	4,469,788 31
SOMME ÉGALE.....	12,943,249 36

Le travail d'appréciation présente, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qui restent à recouvrer sur les emprunteurs.

ÉTAT n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

État présentant la Situation au 1er janvier 1835, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1835, et la Situation au 1er janvier 1836.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1835.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1835.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1835. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1836.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1835.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1836.
6	Receveurs généraux	6,987,236 11	(A) 985,721 90	7,972,958 01	119,516 63	99,024 29	//	218,540 92	7,754,417 09	25	//	25	1	24
7	Receveurs particuliers et percepteurs	67,041 70	834 65	67,876 35	900 00	//	//	900 00	65,976 35	13	//	13	//	13
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	348,530 08	42,104 64	390,634 72	36,120 08	306 00	//	36,426 08	354,208 64	43	28	71	14	57
31	Receveurs des douanes	792,380 01	//	792,380 01	14,904 58	//	//	14,904 58	777,475 43	14	//	14	//	14
33	Receveurs des contributions indirectes	159,923 08	55,188 29	215,111 37	14,989 67	//	//	14,989 67	200,121 70	35	8	43	8	35
32	Directeurs des postes	100,954 41	13,107 40	114,061 81	5,376 07	//	//	5,376 07	108,685 74	33	11	44	5	39
30	Receveurs des loteries	730,453 91	128,081 50	858,535 41	19,832 58	//	//	19,832 58	838,702 83	5	81	86	16	70
5	Payeurs des départements et divisions militaires	2,697,085 87	29 75	2,697,115 62	//	//	//	//	2,697,115 62	12	//	12	//	12
36	Caissier central du trésor	4,743,080 00	473 91	4,743,553 91	3,082 42	//	//	3,082 42	4,740,471 49	1	//	1	//	1
		16,626,685 17	1,225,542 04	17,852,227 21	214,722 03	99,330 29	//	314,052 32	17,538,174 89	181	128	309	44	265
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,420,713 21	//	1,420,713 21	475 35	//	//	475 35	1,420,237 86	4	//	4	//	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	91,593 85	2,437 62	94,031 47	17,842 72	//	//	17,842 72	76,188 75	5	//	5	1	4
	TOTAL	18,138,992 23	(B) 1,227,979 66	19,366,971 89	233,040 10	99,330 29	//	332,370 39	19,034,601 50	190	128	318	45	273
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	1,937,791 31	//	1,937,791 31	13,623 47	//	//	13,623 47	1,924.167 84	2	//	2	//	2
2	Receveurs et préposés des économats	8,998 61	//	8,998 61	//	//	//	//	8,998 61	2	//	2	//	2
3	Receveurs des finances, domaines et bois	4,516,034 35	17,751 83	4,533,786 18	20,790 14	//	//	20,790 14	4,512,996 04	11	1	12	1	11
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	//	104 84	104 84	104 00	0 84	//	104 84	//	//	1	1	1	//
8	Comptables divers	4,288,524 65	18 30	4,288,542 95	409 50	//	//	409 50	4,288,133 45	4	//	4	//	4
9	Comptables des colonies	75,308 30	//	75,308 30	50 00	//	//	50 00	75,258 30	3	//	3	//	3
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814).	94,397 12	//	94,397 12	//	//	//	//	94,397 12	2	//	2	//	2
11	Entrepreneurs et fournisseurs	27,175,305 35	101,162 61	27,276,467 96	2,847 78	7,967 12	//	10,814 90	27,265,653 06	61	5	66	3	63
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	427,321 69	//	427,321 69	//	2,276 28	//	2,276 28	425,045 41	2	//	2	//	2
13	Officiers et sous-officiers	506,205 82	43,054 31	549,260 13	12,447 27	4,894 58	//	17,341 85	531,918 28	120	15	135	23	112
14	Gardes-magasins	1,031,266 87	26 55	1,031,293 42	132 00	2,865 94	//	2,997 94	1,028,295 48	39	//	39	2	37
17	Économes des hôpitaux militaires	23,323 63	23 95	23,347 58	//	//	//	//	23,347 58	3	//	3	//	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	721,540 45	155,723 87	877,264 32	31,802 34	89,099 20	//	120,901 54	756,362 78	51	14	65	15	50
20	Boulangers, de 1789 à 1792	1,157 26	//	1,157 26	//	//	//	//	1,157 26	2	//	2	//	2
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	2,467 99	//	2,467 99	//	//	//	//	2,467 99	2	//	2	//	2
22	Entrepreneurs des travaux du génie	1,835 74	994 67	2,829 81	//	//	//	//	2,829 81	3	1	4	//	4
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	51,046 88	//	51,046 88	3,914 96	//	//	3,914 96	47,131 92	22	//	22	//	22
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	16,086 39	//	16,086 39	608 39	//	//	608 39	15,478 00	15	//	15	//	15
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	218,750 95	4,481 75	223,232 70	11,003 95	//	//	11,003 95	212,228 75	28	1	29	1	28
28	Débiteurs divers	756,135 09	218,009 77	974,144 86	4,934 23	21,005 89	//	25,940 12	948,204 74	121	22	143	13	130
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	74,578 69	1,922 69	76,501 38	848 64	//	//	848 64	75,652 74	123	7	130	4	126
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,378,948 50	6 75	1,378,955 25	//	3,000 00	//	3,000 00	1,375,955 25	14	//	14	1	13
	TOTAL des divers débiteurs	43,307,025 64	543,281 29	43,850,306 93	103,516 67	131,109 81	//	234,626 52	43,615,680 41	630	67	697	64	633
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	18,138,992 23	1,227,979 66	19,366,971 89	233,040 10	99,330 29	//	332,370 39	19,034,601 50	190	128	318	45	273
		61,446,017 87	1,771,260 95	63,217,278 82	336,556 77	230,440 14	//	566,996 91	62,650,281 91	820	195	1,015	109	906
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) V. le développement ci-après, p. 488 et 489.)	15,313,715 98	130,937 80	15,444,653 78	2,501,404 42	//	//	2,501,404 42	12,943,249 36	343	//	343	31	312
	TOTAL GÉNÉRAL	76,759,733 85	1,902,198 75	78,661,932 60	(C) 2,837,961 19	230,440 14	//	3,068,401 33	75,593,531 27	1,163	195	1,358	140	1,218

(A) Dans cette somme de 985,721 fr. 90 cent. est comprise celle de 957,777 fr. pour accroissement au débet du sieur Petit-Jean, ancien receveur général de la Meurthe, constaté par arrêt de la Cour des comptes du 14 juillet 1835, sur les comptes des exercices ans XI, XII, XIII, XIV — 1806 et 1807. Le surplus représente des frais et intérêts mis à la charge de divers receveurs généraux.

(B) Sur cette somme de 1,227,979 francs 66 centimes, celle de 202,055 francs 85 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 202,055f 85c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 137.)

Le surplus de 1,025,923 francs 81 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 1,025,923 81

SOMME PAREILLE..... 1,227,979 66

(C) Ces versements ont été constatés en recette, savoir :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 137), pour..... 156,722 11

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1835 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 59 et 61), pour 2,681,239 francs 8 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 76,317 99
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 103,516 67
Recouvrements sur prêts au commerce..... 2,501,404 42
} 2,681,239 08

SOMME ÉGALE..... 2,837,961 19

ÉTAT n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Situation et Appréciation des Créances au 1er janvier 1836.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	NOMBRE DE COMPTES.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	TOTAL.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	24	294,656 32	7,459,760 77	7,754,417 09	289,474 11	256,161 32	7,208,781 66	7,754,417 09	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor, résulte du mouvement qu'opèrent sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer chaque année dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes, tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 965,634 francs 34 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 282.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	13	3,021 50	63,954 85	66,976 35	4,424 89	13,499 09	49,052 37	66,976 35	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	57	63,231 79	290,976 85	354,208 64	79,980 97	7,452 34	266,775 33	354,208 64	
31	Receveurs des douanes	14	16,903 03	760,572 40	777,475 43	8,918 68	6,703 99	761,852 76	777,475 43	
33	Receveurs des contributions indirectes	35	59,569 94	140,551 76	200,121 70	18,362 31	4,488 93	177,270 46	200,121 70	
32	Directeurs des postes	39	20,081 71	88,604 03	108,685 74	11,822 78	44,711 92	52,151 04	108,685 74	
30	Receveurs des loteries	70	115,858 86	722,843 97	838,702 83	120,800 58	"	717,902 25	838,702 83	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	12	116,534 71	2,580,580 91	2,697,115 62	110,000 00	78,001 47	2,509,114 15	2,697,115 62	
36	Caissier central du trésor	1	37,729 94	4,702,741 55	4,740,471 49	18,000 00	22,000 00	4,700,471 49	4,740,471 49	
		265	727,587 80	16,810,587 09	17,538,174 89	661,784 32	433,019 06	16,443,371 51	17,538,174 89	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	4	238,046 54	1,182,191 32	1,420,237 86	600 00	340,000 00	1,079,637 86	1,420,236 86	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	4	"	76,188 75	76,188 75	20,344 85	41,358 15	14,485 75	76,188 75	
	TOTAL	273	965,634 34	18,068,967 16	19,034,601 50	682,729 17	814,377 21	17,537,495 12	19,034,601 50	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	2	"	1,924,167 84	1,924,167 84	1,500 00	1,500 00	1,921,167 84	1,924,167 84	
2	Receveurs et préposés des économats	2	"	8,998 61	8,998 61	7,008 32	"	1,990 29	8,998 61	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	11	"	4,512,996 04	4,512,996 04	23,688 79	127,000 00	4,362,307 25	4,512,996 04	
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	4	"	4,288,133 45	4,288,133 45	241,000 00	9,000 00	4,038,133 45	4,288,133 45	
9	Comptables des colonies	3	"	75,258 30	75,258 30	100 00	200 00	74,958 30	75,258 30	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814.)	2	"	94,397 12	94,397 12	"	4,000 00	90,397 12	94,397 12	
11	Entrepreneurs et fournisseurs	63	"	27,265,653 06	27,265,653 06	1,039,622 75	4,652,542 52	21,573,487 79	27,265,653 06	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	2	"	425,045 41	425,045 41	"	"	425,045 41	425,045 41	
13	Officiers et sous-officiers	112	"	531,918 28	531,918 28	16,233 30	228,144 00	287,540 98	531,918 28	
14	Gardes-magasins	37	"	1,028,295 48	1,028,295 48	4,622 11	64,091 04	959,582 33	1,028,295 48	
17	Économes des hôpitaux militaires	3	"	23,347 58	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	50	"	756,362 78	756,362 78	22,275 87	206,973 28	527,113 63	756,362 78	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	2	"	1,157 26	1,157 26	"	400 00	757 26	1,157 26	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	2	"	2,467 99	2,467 99	"	"	2,467 99	2,467 99	
22	Entrepreneurs des travaux du génie	4	"	2,829 81	2,829 81	"	1,076 60	1,753 21	2,829 81	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	22	"	47,131 92	47,131 92	6,737 18	14,671 00	25,723 74	47,131 92	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	15	"	15,478 00	15,478 00	513 81	191 15	14,773 04	15,478 00	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	28	"	212,228 75	212,228 75	2,354 46	9,008 81	200,865 48	212,228 75	
28	Débiteurs divers	130	"	948,204 74	948,204 74	3,220 45	172,515 61	772,468 68	948,204 74	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	126	"	75,652 74	75,652 74	38,599 47	31,891 27	5,162 00	75,652 74	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834).	13	"	1,375,955 25	1,375,955 25	1,206 75	2,300 00	1,372,448 50	1,375,955 25	
	TOTAL des divers débiteurs	633	"	43,615,680 41	43,615,680 41	1,408,683 26	5,525,505 28	36,681,491 87	43,615,680 41	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	273	965,634 34	18,068,967 16	19,034,601 50	682,729 17	814,377 21	17,537,495 12	19,034,601 50	
		906	965,634 34	61,684,647 57	62,650,281 91	2,091,412 43	6,339,882 49	54,218,986 99	62,650,281 91	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830). Voir le développement ci-après	312	"	12,943,249 36	12,943,249 36	6,102,939 10	2,370,521 95	4,469,788 31	12,943,249 36	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,218	965,634 34	74,627,896 93	75,593,531 27	8,194,351 53	8,710,404 44	58,688,775 30	75,593,531 27	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1836.

NOMBRE d'établissements.	BRANCHES de COMMERCE OU D'INDUSTRIE.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBIT.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1836. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1836. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIARE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIARE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIARE. CRÉANCES irrecouvrables.
186	Emprunteurs qui ont fourni une simple garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	853,643f 75c	11,753,329f 85c	44	4,604,131f 31c	142	7,149,198f 54c	2,964,835f 42c	1,403,987f 38c	2,780,375f 74c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	206,266 17	3,497,197 17	24	1,780,399 21	76	1,716,797 96	691,393 33	420,454 13	604,950 50
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	122,206 25	4,422,706 25	22	4,196,744 40	14	225,961 85	95,702 52	14,317 68	115,941 65
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	51,824 13	813,622 13	3	238,990 13	34	574,632 00	166,057 71	82,982 00	325,592 29
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	69,460 83	1,614,974 73	7	1,315,158 23	7	299,816 50	177,682 65	"	122,133 85
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	333,525 44	4,986,925 44	17	2,469,405 76	38	2,517,519 68	1,706,191 71	446,059 27	365,268 70
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,082 88	1,702,082 88	"	1,242,760 05	1	459,322 83	301,075 76	2,721 49	155,525 58
437		29,811,329 00	1,719,046 28 (a)	31,530,375 28	125	18,587,125 92	312	12,943,249 36	6,102,939 10	2,370,521 95	4,469,788 31
									12,943,249 36		

OBSERVATIONS.

(a) Antérieurement au 1er janvier 1835,
Intérêts 1,562,446f 76c
Frais ..... 25,661 72 } 1,588,108f 48c
Pendant l'année 1835,
Intérêts 120,224 12
Frais ..... 10,713 68 } 130,937 80
1,719,046 28

(b) Antérieurement au 1er janvier 1835 ..... 16,085,721 50
Pendant l'année 1835 ..... 2,501,404 42
18,587,125 92

Nota. Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit, dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir :

Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831)	6,939,077 51
Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831)	103,865 03
Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832)	3,351,768 37
Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832)	435,068 35
Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832)	91 75
Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833)	3,109,719 88
Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,379 47	1,802 79
Idem (page 146 du compte de 1832) 423 32	
Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834)	2,144,327 82
Produits divers de l'exercice 1835 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1835)	2,501,404 42
	18,587,125 92

TROISIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE

Sur les Contributions directes.

Bases de l'impôt direct en 1834 et 1835.

La loi de finances règle, chaque année, les contributions directes à imposer en principal et en centimes additionnels.

Exercice 1834.

Les diverses natures de contributions directes ont été assises, pour l'exercice 1834, d'après les mêmes bases qu'en 1833.

Les centimes additionnels sont en conséquence demeurés réglés en 1833 comme il suit :

Contributions foncière, personnelle et mobilière :

37 centimes... { 16 sans affectation spéciale ; 19 pour dépenses fixes et variables des départements ; 2 pour secours, non-valeurs et dégrèvements.

Contribution des portes et fenêtres :

21 centimes... { 16 sans affectation spéciale ; 5 pour décharges, non-valeurs et frais de recensement.

Contribution des patentes :

9 centimes... { 4 sans affectation spéciale ; 5 pour non-valeurs et attributions aux communes.

La contribution foncière avait été évaluée en principal, pour 1833, à 154,633,119 fr.; les augmentations résultant des aliénations de bois de l'État, ont porté cette évaluation, pour 1834, à. 154,676,025f

D'après les rôles mis en recouvrement, le principal s'est élevé à..... 154,785,333

Cet excédant représente la cotisation qu'ont produite les nouvelles ventes de bois de l'État faites en exécution de la loi du 25 mars 1831..... 109,308

Les contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres font ressortir, entre les prévisions de la loi de finances et les rôles dressés par les soins de l'administration, de légères différences qui se rapportent aux cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles.

Le principal de la contribution des patentes ayant été maintenu au budget, comme en 1833, pour 24,288,000 francs, laisse le trésor à découvert d'une insuffisance de recouvrement de 553,640 francs.

Il est à remarquer, au surplus, que, comparativement à 1833, les patentes présentent, en 1834, un accroissement de recette de 949,917 fr., puisque la moins-value existant sur 1833 était de 1,503,557 fr. Toutefois, cette amélioration n'est réellement que de 796,035 francs, attendu que, d'après une mesure d'ordre récemment adoptée, et qui doit désormais recevoir son application d'année en année, les rôles des patentes du quatrième trimestre de 1833 ont été rattachés à 1834 pour 153,881 francs.

D'après les rôles recouvrés, les contributions directes de l'exercice 1834 se sont élevées, dans leur ensemble, à..... 363,417,990f

Celles de l'exercice 1833 avaient produit..... 357,077,798

Différence en plus à l'exercice 1834..... 6,340,192

Cette différence provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales de l'État, et a profité par conséquent au budget pour 1,070,297f

2° Des impositions attribuées aux dépenses spéciales, et qui ont accru les ressources des départements et des communes, etc., de 5,269,895

SOMME PAREILLE 6,340,192

Le tableau publié, pages 688 et 689, et auquel il est nécessaire de se reporter, donne le développement de l'augmentation ci-dessus, par nature de contribution, par affectation d'imposition et par département.

Exercice 1835.

Les bases de l'assiette des contributions directes de l'exercice 1835 ont été les mêmes que pour l'exercice 1834, tant en principal qu'en centimes additionnels, sauf toutefois, 1° une augmentation de 62,501 francs au principal de la contribution foncière, pour les causes expliquées par le tableau annexé pages 86 à 88, à la proposition de loi de finances de 1835, et 2° le retranchement d'un centime dont l'état avancé des travaux de recensement a permis de réduire la contribution des portes et fenêtres.

D'après les rôles qui ont été mis en recouvrement jusqu'au 1er janvier 1836, le produit des contributions de l'exercice 1835 a été de 365,692,406f

Pour l'exercice 1834, les mêmes contributions n'avaient été que de 363,417,990

AUGMENTATION en 1835 2,274,416

Cette augmentation provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales de l'État, et a, par conséquent, profité au budget pour une somme de 1,151,174 francs, dans laquelle le produit des patentes se trouve compris pour celle de 1,066,280 fr., ci 1,151,175f

2° Des impositions attribuées aux dépenses spéciales, et qui ont accru les ressources des départements et des communes, etc., de 1,123,241

SOMME PAREILLE 2,274,416

La comparaison des contributions directes de 1835 et 1834 ne pourra être établie par nature de contribution, par affectation d'impositions et par département, que lorsque l'on connaîtra d'une manière définitive les rôles spéciaux mis en recouvrement pour cet exercice, et que les décomptes des attributions des communes sur la contribution des patentes auront été dressés. Cette comparaison ne sera en conséquence publiée que dans le compte des finances de l'année prochaine.

On vient de faire connaître quelles ont été les bases adoptées pour l'assiette des contributions directes de 1834 et de 1835, et de comparer le produit des rôles établis pour ces deux exercices. Il reste maintenant à comparer ces rôles avec les prescriptions de la loi. Ce rapprochement est l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note, et dont les résultats vont être sommairement analysés.

Rôles de l'exercice 1834.

La loi de finances de l'exercice 1834, en date du 28 juin 1833, a fixé le contingent des contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres à payer par chaque département, tant pour le principal que pour les centimes additionnels qui sont votés par la législature, ces trois natures de contributions étant perçues par voie de répartition. Quant à la contribution des patentes, comme impôt

de quotité, elle n'est portée dans la loi que par évaluation, pour le principal et les impositions accessoires. La même loi n'a pu également énoncer que pour des sommes approximatives, les centimes ordinaires ou accidentels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer avec affectation spéciale à leurs dépenses. Enfin, le montant des impositions destinées à couvrir les non-valeurs et quelques parties des frais de perception a varié selon l'importance du principal et des centimes spéciaux relatifs à chaque nature principale de contribution. Le produit total des cinq contributions n'a donc pu être réellement connu que lorsque les rôles ont été dressés et mis en recouvrement. Il devient en conséquence nécessaire d'apporter aux résultats des tableaux annexés à la loi de finances, des modifications qui ramènent les évaluations du budget au montant exact des rôles, quant aux impositions qui, ayant une destination spéciale, doivent être portées au budget pour des sommes égales en recette et en dépense, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834 sur le règlement de l'exercice 1832.

L'administration des finances publie, à cet effet,

1° Un premier tableau définitif des rôles mis en recouvrement pour les contributions directes de l'exercice 1834. Ce tableau, rédigé selon les divisions adoptées pour celui qui est annexé à la loi du 28 juin 1833, permet ainsi d'opposer les faits réalisés aux faits qui avaient été prévus;

2° Un second tableau qui compare, pour chaque contribution, en distinguant le principal et les divers centimes additionnels, les évaluations de la loi avec les rôles arrêtés par les préfets.

Il résulte de ce dernier tableau que les rôles ont excédé les évaluations de 8,408,692 fr., savoir:

Foncière	6,073,438
Personnelle et mobilière	2,214,175
Portes et fenêtres	439,813
Taxe de premier avertissement	53,654
	8,781,080
A déduire, pour la contribution des patentes, dont les rôles ont été inférieurs à l'évaluation du budget	372,388
RESTE pour excédant des rôles	8,408,692

Cet excédant des rôles provient,

1° Des impositions variables attribuées aux dépenses des départements et des communes, aux frais de perception, aux non-valeurs et aux remboursements sur le fonds de réimpositions, services spéciaux dont les besoins doivent être portés au budget, pour l'exercice 1834, en somme égale au montant des ressources réalisées 8,858,724f

2° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget de l'exercice 1834, et dont la moins-value, provenant surtout de la contribution des patentes, vient en déduction des ressources prévues pour cet exercice, ci à déduire 450,032

SOMME PAREILLE 8,408,692

Six autres tableaux, placés à la suite des précédents, présentent le développement par département, par contribution, par nature et affectation d'impositions, des rôles définitifs qui ont été rendus exécu-

toires pour l'exercice 1834, et dont l'état général se trouve dans le compte des contributions et revenus publics. Ces derniers tableaux se résument ainsi qu'il suit :

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	154,785,333f 10c	34,000,391f 32c	22,000,011f 51c	23,734,359f 47c	234,520,095f 40c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	24,765,643 60	5,440,061 80	3,520,002 84	1,042,353 38	34,768,061 62
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales	50,457,793 54	9,945,961 85	536,573 29	756,153 64	61,696,482 32
Fonds pour dépenses des communes	19,075,091 89	3,224,157 15	113,225 08	285,840 26	22,698,314 38
Fonds de non-valeurs	1,547,853 13	340,003 86	1,100,000 57	3,627,404 84	6,615,262 40
Fonds de réimpositions	952,876 85	428,599 21	"	"	1,381,476 06
	252,619,236 11	53,379,175 19	27,269,813 29	29,446,111 59	362,714,336 18
Taxe de premier avertissement					703,654 30
TOTAL					363,417,990 48

L'évaluation des contributions directes de l'exercice 1835 a été établie par la loi du 24 mai 1834. De même que pour 1834, la loi a fixé le contingent des trois contributions qui se recouvrent par voie de répartition et n'a porté que par évaluation la contribution des patentes, soumise aux règles de l'impôt de quotité. Rôles de l'exercice 1835.

Les tableaux semblables à ceux de l'exercice 1834, qui sont publiés pour l'exercice 1835, font ressortir les résultats suivants :

Les rôles mis en recouvrement jusqu'au 1er janvier 1836 ont excédé de 5,157,984 francs les prévisions du budget, savoir :

Foncière	1,097,326f
Personnelle et mobilière	1,363,900
Portes et fenêtres	442,546
Patentes	2,248,154
Taxe de premier avertissement	6,058
Excédant de recouvrement	5,157,984

Cet excédant provient,

1° Des impositions affectées aux dépenses générales du budget et dont la plus-value, provenant principalement des patentes, accroît les ressources prévues pour cet exercice de..... 2,053,842f

2° Des impositions attribuées à des dépenses spéciales et qui ont augmenté les ressources destinées aux départements, aux communes et aux non-valeurs, de..... 3,104,142

SOMME PAREILLE..... 5,157,984

Le tableau dont on vient d'extraire cette comparaison résume, ainsi qu'il suit, les rôles des contributions directes de l'exercice 1835.

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal.....	154,828,036f 42c	34,000,296f 30c	21,999,979f 36c	24,800,639f 95c	235,628,952f 03c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.....	24,772,229 92	5,439,973 05	3,519,996 70	1,078,180 05	34,810,379 72
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales.....	51,520,555 69	10,194,055 38	561,797 68	800,816 96	63,077,225 71
—— pour dépenses des communes.....	19,016,304 03	3,182,479 43	90,773 07	264,286 97	22,553,843 50
—— de non-valeurs.....	1,548,264 39	339,998 31	879,998 97	3,504,229 94	6,272,491 61
—— de réimpositions.....	953,714 16	670,097 53	"	"	1,623,811 69
	253,673,748 61	53,826,900 00	27,052,545 78	30,448,153 87	365,001,348 26
Taxe de premier avertissement.....					691,057 95
TOTAL.....					365,692,406 21

On ne publie pour l'exercice 1835 que le tableau général, par département, des rôles qui ont été mis en recouvrement. Quant aux développements par nature de contribution, rédigés dans la même forme que ceux qui se trouvent à la suite de la présente note, pour l'exercice 1834, ils ne seront établis, comme on l'a annoncé ci-dessus, que lorsque les résultats des rôles de 1835 auront été reconnus entièrement définitifs, et ils ne pourront être compris en conséquence que dans le compte des finances de l'année 1836.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1835, sur les contributions directes des exercices 1834 et 1835 se sont élevés à 364,391,615 francs, savoir : Recouvrements sur 1834 et 1835.

Sur l'exercice 1834. (Voir page 40)	47,243,993f
Sur l'exercice 1835. (Voir page 41)	317,147,622
Somme égale	364,391,615

Au 1er janvier 1836, les contributions directes de l'*exercice 1834* étaient rentrées intégralement au trésor, au moyen d'une avance de 1,570,000 fr. que les receveurs des finances ont faite au trésor de leurs deniers personnels, en exécution des règlements sur la matière. Pour l'exercice 1833, cette avance avait été de 1,604,000 francs.

D'un autre côté, il restait à recouvrer sur les rôles de l'exercice 1835 ..... 48,544,784f

Cette somme représente 1 douzième 3/4 des rôles.

Et comme le dernier douzième du montant de ces rôles n'était point exigible au 1er janvier 1836, ci 30,474,367

L'arriéré sur cet exercice se trouve ainsi réduit à 18,070,417

Représentant environ 3/4 de douzième.

L'arriéré sur les recouvrements des rôles de 1834, à l'époque du 1er janvier 1835, était de 16,969,964 francs, représentant 1/2 douzième du montant de ces rôles;

En sorte que l'arriéré de l'exercice 1835, comparé avec celui de 1834, fait ressortir une augmentation de 1/4 de douzième.

Les frais de poursuites pendant l'année 1835 se sont élevés à 1,018,241 fr. (*Voir* pages 516 et 517 pour 364,391,615 fr. de recette, ce qui donne une proportion de 2 fr. 80 c. pour mille francs; ces frais proviennent des actes dont le détail suit : Frais de poursuites.

Garnisons collectives	351,952 fr.	1,018,241 fr.
Id. individuelles	46,191	
Commandements	390,931	
Saisies	184,336	
Ventes	35,409	
Actes conservatoires	9,422	
En 1834, ces frais ont été de		1,087,304
Il y a donc eu pendant l'année 1835 une diminution de frais de		69,063

et représentaient une proportion de 3 fr. 37 c. pour mille francs, comparativement aux recettes.

Nota. Voir ci-après, page 518, le tableau résumé des dégrèvements successivement accordés sur les contributions directes.

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Tableau général et définitif des Rôles mis en Recouvrement, pendant la durée de l'Exercice.

NATURE DES IMPOSITIONS.		NATURE DES CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE. Centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Centimes additionnels.	PATENTES.	TOTAUX — PAR NATURE de contributions.	TOTAUX — PAR AFFECTATION de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions	.....	154,785,333f 10c	.....	34,000,391f 32c	.....	22,000,011f 51c	.....	23,734,359f 47c	234,520,095f 40c	270,322,801f 02c	
	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Article 106 du Code forestier.)	.....	1,034,644 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,034,644 00		
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	16	24,765,643 60	16	5,440,061 80	16	3,520,002 84	4	1,042,353 38	34,768,061 62		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes imposés par la loi	pour dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures; pour dépenses fixes du matériel des cours royales et des maisons centrales de détention, etc.	5c 7/8										
	pour dépenses variables spéciales à chaque département	8 1/8	19	29,497,274 47	19	6,460,072 43	.....	"	.....	"	35,957,346 90	
	pour dépenses variables (fonds commun)	5										
	pour secours en cas de grêle, incendie, etc		1	1,547,853 14	1	340,003 86	.....	"	.....	"	1,887,857 00	
Centimes votés par les conseils généraux	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum, 5 centimes)		.....	13,251,663 63	.....	2,815,392 53	.....	536,573 29	.....	756,153 64	17,359,783 09	61,696,482 32
	pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales											
	pour dépenses de l'instruction primaire		.....	1,598,617 56	.....	330,493 03	.....	"	.....	"	1,929,110 59	
	pour dépenses du cadastre (maximum, 5 centimes)		.....	4,562,384 74	.....	"	.....	"	.....	"	4,562,384 74	
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		.....	7,763,733 96	.....	1,697,414 64	.....	"	.....	"	9,461,148 60	
	——— extraordinaires		.....	8,833,985 48	.....	1,113,374 11	.....	113,225 08	.....	285,840 26	10,346,424 93	22,698,314 38
	——— de l'instruction primaire		.....	2,477,372 45	.....	413,368 40	.....	"	.....	"	2,890,740 85	
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)		1	1,547,853 13	1	340,003 86	.....	"	.....	"	1,887,856 99	
	Portes et fenêtres (non-valeurs et frais de recensement)		.....	"	.....	"	5	1,100,000 57	.....	"	1,100,000 57	6,615,262 40
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)		.....	"	.....	"	.....	"	5	1,236,060 45		
	——— (attributions aux communes)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	2,154,448 15	3,627,404 84	
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		.....	"	.....	"	.....	"	.....	236,896 24		
Fonds de réimpositions			.....	952,876 85	.....	428,599 21	.....	"	.....	"	1,381,476 06	1,381,476 06
			37	252,619,236 11	37	53,379,175 19	21	27,269,813 29	9	29,446,111 59	362,714,336 18	362,714,336 18
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)												703,654 30
										TOTAL		363,417,990 48

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

COMPARAISON des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

Ire PARTIE. — Comparaison par nature de contributions.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,676,025f	154,785,333f 10c	(a) 109,308f 10c	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,748,164	24,765,643 60	(b) 17,479 60	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,388,445	29,497,274 47	(b) 108,829 47	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,546,760	1,547,853 14	(b) 1,093 14	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,546,760	1,547,853 13	(b) 1,093 13	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc.	12,660,000	13,251,663 63	(c) 591,663 63	//
	——— de l'instruction primaire	//	1,598,617 56	(d) 1,598,617 56	//
	——— du cadastre	4,600,000	4,562,384 74	//	(e) 37,615f 26c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	15,875,000	16,597,719 44	(f) 722,719 44	//
	——— de l'instruction primaire	//	2,477,372 45	(d) 2,477,372 45	//
	Fonds de réimpositions	470,000	952,876 85	(f) 482,876 85	//
		245,511,154	251,584,592 11	6,111,053 37	37,615 26
				En plus... 6,073,438 11	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics		1,034,644	1,034,644 00	//	//
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,391 32	(g) 391 32	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,440,061 80	(g) 61 80	//
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	6,460,000	6,460,072 43	(g) 72 43	//
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	340,003 86	(g) 3 86	//
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	340,003 86	(g) 3 86	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc.	2,260,000	2,815,392 53	(f) 555,392 53	//
	——— de l'instruction primaire	//	330,493 03	(d) 330,493 03	//
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,025,000	2,810,788 75	(e) 785,788 75	//
	——— de l'instruction primaire	//	413,368 40	(d) 413,368 40	//
	Fonds de réimpositions	300,000	428,599 21	(f) 128,599 21	//
		51,165,000	53,379,175 19	2,214,175 19	//
				En plus... 2,214,175 19	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	22,000,011 51	(g) 11 51	//
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,520,002 84	(g) 2 84	//
	5 centimes pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	1,100,000	1,100,000 57	(g) 0 57	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	536,573 29	(f) 356,573 29	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	30,000	113,225 08	(f) 83,225 08	//
		26,830,000	27,269,813 29	439,813 29	//
				En plus... 439,813 29	
Contribution des patentes.	Principal. (Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes)	24,288,000	23,734,359 47	//	(h) 553,640 53
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,066,000	1,042,353 38	//	(h) 23,646 62
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	3,464,500	1,236,060 45	//	(h) 73,991 40
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes		2,154,448 15		
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	236,896 24	(f) 6,896 24	//
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	756,153 64	(f) 256,153 64	//
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	270,000	285,840 26	(f) 15,840 26	//
		29,818,500	29,446,111 59	278,890 14	651,278 55
				En moins:. 372,388 41	
Taxe de premier avertissement (art. 51 de la loi du 15 mai 1818)		650,000	703,654 30	(f) 53,654 30	//

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Augmentation résultant de la contribution assise sur les bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(b) Même motif que ci-dessus pour les centimes calculés sur le principal de la contribution.

(c) Augmentation provenant de la vente des bois de l'État et de l'insuffisance des prévisions de la loi de finances.

(d) Centimes affectés aux dépenses de l'instruction primaire par la loi du 28 juin 1833, et dont le montant n'avait pu être prévu au budget précédemment voté par la Chambre des Députés.

(e) Excédant dans les prévisions de la loi de finances, comparées aux votes des conseils généraux.

(f) Insuffisance des évaluations de la loi de finances.

(g) Augmentation provenant de cotisations supplémentaires établies conformément à la loi sur la demande de contribuables omis aux rôles, lesquelles viendront en déduction de l'impôt de 1835.

(h) Les prévisions approximatives de la loi de finances ont excédé les rôles.

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution* afin de déterminer quelle est, sur chaque nature de contribution, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante, mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux, comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	6,073,438 11	8,781,080 89
Contribution personnelle et mobilière	2,214,175 19	
——— des portes et fenêtres	439,813 29	
Taxe de premier avertissement	53,654 30	
A DÉDUIRE:		
Contribution des patentes		372,388 41
DIFFÉRENCE AUX RÔLES		8,408,692 48
représentant une augmentation, sur les ressources spéciales des départements, de		8,858,724 46
et une diminution, sur les ressources générales du budget, de		450,031 98
SOMME pareille		8,408,692 48

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIe PARTIE. — Comparaison par affectation des Impositions.

NATURE DES IMPOSITIONS.			ÉVALUATIONS des IMPOSITIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des IMPOSITIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN MOINS.	OBSERVATIONS.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal	Foncière	154,676,025	154,785,333 10	109,308 10	"	
		Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,034,644 00	"	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,391 32	391 32	"	
		Portes et fenêtres	22,000,000	22,000,011 51	11 51	"	
		Patentes	24,288,000	23,734,359 47	"	553,640 53	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,748,164	24,765,643 60	17,479 60	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,440,061 80	61 80	"	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,520,002 84	2 84	"	
		Patentes	1,066,000	1,042,353 38	"	23,646 62	
		TOTAL	270,772,833	270,322,801 02	127,255 17	577,287 15	
					En moins... 450,031 98 (*a*)		(*a*) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes	11,084,717	11,118,390 16	33,673 16	"	
		——— pour dépenses variables des départements	15,329,927	15,376,497 01	46,570 01	"	
		——— pour fonds commun des mêmes départements	9,433,801	9,462,459 73	28,658 73	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,886,760	1,887,857 00	1,097 00	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	15,600,000	17,359,783 09	1,759,783 09	"	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	"	1,929,110 59	1,929,110 59	"	
		——— pour dépenses cadastrales	4,600,000	4,562,384 74	"	37,615 26	
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	19,807,573 53	1,607,573 53	"	
		——— de l'instruction primaire	"	2,890,740 85	2,890,740 85	"	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,886,760	1,887,856 99	1,096 99	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	1,100,000	1,100,000 57	57	"	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	3,464,500	3,390,508 60	"	73,991 40	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes. — Attributions aux communes	230,000	236,896 24	6,896 24	"	
		Fonds de non-valeurs des patentes. — Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	770,000	1,381,476 06	611,476 06	"	
	Fonds de réimpositions		650,000	703,654 30	53,654 30	"	
	Taxe de premier avertissement						
		TOTAL	84,236,465	93,095,189 46	8,970,331 12	111,606 66	
					En plus. 8,858,724 46 (*a*)		
		REPORT des impositions affectées aux dépenses générales	270,772,833	270,322,801 02	"	450,031 98	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1834 sont l'objet du tableau qui suit.
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	84,236,465	93,095,189 46	8,858,724 46	"	
		TOTAL GÉNÉRAL	355,009,298	363,417,990 48	8,858,724 46	450,031 98	
					En plus.. 8,408,692 48		

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIIe PARTIE. — Rectifications des prévisions de la loi de finances, en recette et en dépense.

1° *Rectification des évaluations de recette.*

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS des recettes d'après le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles pour les impositions affectées à des dépenses spéciales — à ajouter.	MODIFICATIONS — à déduire.	ÉVALUATIONS rectifiées.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES pour le budget comparativement aux rôles. — Augmentation de recettes.	DIFFÉRENCES — Diminution de recettes.	OBSERVATIONS.
Foncière	245 511,154	5,946,650 41	//	251,457,804 41	251,584,592 11	(a) 126,787 70	//	(a) Contribution des bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	//	//	1,034,644 00	1,034,644 00	//	//	
Personnelle et mobilière	51,165,000	2,213,722 07	//	53,378,722 07	53,379,175 19	(b) 453 12	//	(b) Cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles, lesquelles viendront en déduction de l'impôt de 1835.
Portes et fenêtres	26,830,000	439,798 94	//	27,269,798 94	27,269,813 29	(b) 14 35	//	
Patentes	29,818,500	204,898 74	//	30,023,398 74	29,446,111 59	//	(c) 577,287 15	(c) Les prévisions approximatives de la loi de finances ont excédé les rôles.
Taxe de premier avertissement	650,000	53,654 30	//	703,654 30	703,654 30	//	//	
TOTAL	355,009,298	8,858,724 46	//	363,868,022 46	363,417,990 48	127,255 17	577,287 15	
		8,858,724 46				Diminution... 450,031 98		

2° *Rectification des Crédits ouverts aux Ministres.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts par le budget.	MODIFICATIONS résultant des rôles mis en recouvrement. — A ajouter.	MODIFICATIONS — A déduire.	CRÉDITS rectifiés.	OBSERVATIONS.
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	6,980,000	//	//	6,980,000 00	
——— du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc.	4,104,717	33,673 16	//	4,138,390 16	
Dépenses variables des départements	24,763,728	75,228 74	//	24,838,956 74	
Secours pour pertes résultant d'incendie, de grêle, inondations, etc.	1,886,760	1,097 00	//	1,887,857 00	
Dépenses facultatives d'utilité départementale, votées par les conseils généraux	15,600,000	1,759,783 09	//	17,359,783 09	
——— de l'instruction primaire	//	1,929,110 59	//	1,929,110 59	
——— du cadastre, votées par les conseils généraux	4,600,000	//	37,615 26	4,562,384 74	
——— ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	1,607,573 53	//	19,807,573 53	
——— des communes, pour l'instruction primaire	//	2,890,740 85	//	2,890,740 85	
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,546,760	1,093 13	//	1,547,853 13	
——— personnelle et mobilière	340,000	3 86	//	340,003 86	
Décharges, non-valeurs et frais de recensement sur la contribution des portes et fenêtres	1,100,000	57	//	1,100,000 57	
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,464,500	//	73,991 40	3,390,508 60	
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	6,896 24	//	236,896 24	
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	770,000	611,476 06	//	1,381,476 06	
Dépenses pour frais de premier avertissement (Frais d'impression et d'expédition, 3 centimes)	390,000	32,192 58	//	422,192 58	
——— (Frais de distribution, 2 centimes)	260,000	21,461 72	//	281,461 72	
	84,236,465	8,970,331 12	(a) 111,606 66	93,095,189 46	(a) En déduisant cette somme du total de 8,970,331 12, on retrouve les 8,858,724f 46c qui, dans la première partie du présent tableau, sont ajoutés pour les dépenses spéciales aux évaluations des recettes d'après le budget.
Dépenses générales représentant, avec les dépenses spéciales ci-dessus détaillées, l'emploi du produit total des contributions directes	270,772,833	//	450,031 98	270,322,801 02	
	355,009,298	8,970,331 12	561,638 64	363,417,990 48	
		A ajouter.... 8,408,692 48			

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

DÉVELOPPEMENT récapitulatif des Rôles et des Recouvrements.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE (y compris la taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics).	PERSONNELLE et mobilière.	DES PORTES et fenêtres.	des PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	
Ain	2,064,247f	408,494f	210,315f	136,611f	8,532f	2,828,200f	
Aisne	4,634,585	818,279	541,384	398,256	13,210	6,405,716	
Allier	2,069,991	342,481	156,937	113,704	4,694	2,687,808	
Alpes (Basses)	979,657	180,236	76,472	54,432	3,268	1,294,067	
Alpes (Hautes)	803,709	126,912	71,874	47,458	2,574	1,052,528	
Ardèche	1,496,980	347,201	126,367	134,280	5,693	2,110,523	
Ardennes	2,091,182	420,631	229,512	279,460	7,308	3,028,094	
Ariége	1,009,914	269,672	127,526	90,072	4,872	1,502,059	
Aube	2,406,555	436,431	208,483	217,784	8,681	3,277,936	
Aude	2,796,885	432,413	172,900	188,643	5,611	3,596,452	
Aveyron	2,378,184	430,318	223,778	110,554	7,135	3,149,970	
Bouches-du-Rhône	2,425,827	1,013,067	634,836	844,000	5,976	4,923,707	
Calvados	6,001,411	1,031,903	559,113	388,930	11,631	7,992,990	
Cantal	1,806,054	290,881	92,380	79,671	3,826	2,272,813	
Charente	2,915,177	510,903	221,032	180,641	9,305	3,837,061	
Charente-Inférieure	3,883,500	743,103	333,158	323,497	13,653	5,296,912	
Cher	1,688,094	324,707	130,197	145,478	5,634	2,294,112	
Corrèze	1,398,800	276,203	125,625	66,845	4,129	1,871,604	
Corse	306,373	94,188	41,019	48,530	3,522	493,633	
Côte-d'Or	4,103,651	671,317	322,805	406,573	9,837	5,514,186	
Côtes-du-Nord	2,674,483	574,556	187,329	147,886	10,360	3,594,615	
Creuse	1,162,410	249,621	81,675	52,280	4,426	1,550,413	
Dordogne	3,496,241	577,789	219,749	156,041	8,863	4,458,684	
Doubs	1,878,622	405,361	225,544	192,464	6,291	2,708,283	
Drôme	2,047,185	429,137	191,785	147,988	6,610	2,822,707	
Eure	5,055,727	759,585	608,848	323,415	10,756	6,758,333	
Eure-et-Loir	3,593,714	530,601	250,248	189,606	8,433	4,572,604	
Finistère	2,200,348	626,985	260,755	222,741	6,914	3,317,744	
Gard	2,846,036	599,669	263,406	315,541	7,966	4,032,620	
Garonne (Haute)	3,669,940	726,697	426,178	380,827	9,318	5,212,963	
Gers	2,633,307	452,228	178,112	137,668	7,323	3,408,640	
Gironde	4,885,640	1,262,061	630,066	1,047,564	11,970	7,837,302	
Hérault	3,573,997	683,394	282,842	348,567	7,112	4,895,914	
Ille-et-Vilaine	3,053,507	696,781	255,431	214,763	9,513	4,229,997	
Indre	1,685,406	343,577	121,642	141,225	5,596	2,297,447	
Indre-et-Loire	2,635,312	499,845	230,671	220,207	7,095	3,593,133	
Isère	3,931,155	699,084	325,335	338,058	12,202	5,305,836	
Jura	2,145,142	398,818	195,983	127,715	7,317	2,874,976	
Landes	1,213,711	252,585	172,242	93,396	3,327	1,735,262	
Loir-et-Cher	2,116,511	380,428	163,678	165,092	6,221	2,831,931	
Loire	2,396,444	558,411	296,061	246,237	6,231	3,503,387	
Loire (Haute)	1,636,873	286,135	126,584	70,705	5,585	2,125,884	
Loire-Inférieure	2,515,747	797,032	317,268	454,108	8,425	4,092,581	
Loiret	3,024,219	600,788	322,383	287,577	7,385	4,242,354	

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						OBSERVATIONS.
	FONCIÈRE (y compris la taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics).	PERSONNELLE et mobilière.	DES PORTES et fenêtres.	des PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	
Lot	2,088,098f	415,199f	157,790f	76,383f	6,671f	2,744,143f	
Lot-et-Garonne	3,366,228	555,475	190,297	145,285	7,683	4,264,971	
Lozère	946,978	132,134	65,219	38,313	2,690	1,185,336	
Maine-et-Loire	4,058,564	628,485	343,640	263,573	9,196	5,303,459	
Manche	5,454,445	939,893	435,531	226,624	11,684	7,068,179	
Marne	3,144,048	637,251	399,776	430,062	12,194	4,623,333	
Marne (Haute)	2,194,583	392,081	180,313	224,470	6,998	2,998,447	
Mayenne	2,589,894	450,864	150,717	130,551	6,336	3,328,364	
Meurthe	2,790,663	598,404	320,516	284,532	9,792	4,903,909	
Meuse	2,432,660	442,373	211,282	246,594	8,792	3,341,702	
Morbihan	2,268,324	480,072	155,364	149,049	6,786	3,059,596	
Moselle	2,784,875	563,940	370,097	287,547	9,270	4,015,731	
Nièvre	2,191,155	408,594	156,545	179,592	5,775	2,941,662	
Nord	6,904,264	1,576,255	1,196,418	915,764	21,112	10,613,815	
Oise	4,414,952	706,100	472,290	291,960	11,739	5,897,043	
Orne	3,619,860	620,424	281,002	176,989	9,321	4,707,598	
Pas-de-Calais	5,028,228	968,919	641,497	500,997	16,579	7,166,222	
Puy-de-Dôme	3,791,714	759,437	303,022	169,605	13,160	5,036,940	
Pyrénées (Basses)	1,478,688	472,562	277,479	170,539	6,096	2,405,366	
Pyrénées (Hautes)	913,572	224,356	118,519	87,281	4,552	1,348,282	
Pyrénées-Orientales	1,114,804	182,871	80,290	80,506	3,267	1,461,741	
Rhin (Bas)	3,063,345	853,193	656,212	368,734	12,966	4,954,451	
Rhin (Haut)	2,573,809	595,443	408,634	330,291	9,970	3,918,150	
Rhône	3,471,816	1,164,401	625,762	1,264,975	6,988	6,533,944	
Saône (Haute)	2,379,115	418,821	226,548	226,632	7,683	3,258,800	
Saône-et-Loire	4,453,429	697,313	309,156	253,504	10,468	5,723,871	
Sarthe	3,494,011	603,174	266,673	229,612	8,226	4,601,698	
Seine	11,234,637	5,701,955	2,681,823	6,942,157	13,420	26,573,994	
Seine-Inférieure	7,216,863	1,732,428	960,990	1,386,962	11,485	11,308,730	
Seine-et-Marne	4,927,957	724,365	331,717	364,893	10,136	6,359,070	
Seine-et-Oise	5,667,386	1,087,405	629,045	537,284	14,006	7,935,128	
Sèvres (Deux)	2,443,067	392,388	147,528	137,083	8,303	3,128,370	
Somme	4,940,212	875,573	667,371	404,087	4,653	6,901,898	
Tarn	2,670,486	471,118	214,280	175,888	6,322	3,538,096	
Tarn-et-Garonne	2,625,730	396,432	168,432	109,523	5,065	3,305,183	
Var	2,191,259	499,901	255,433	302,903	6,595	3,256,093	
Vaucluse	1,383,414	389,759	242,904	189,567	5,182	2,210,826	
Vendée	2,519,115	389,368	135,013	122,524	7,804	3,173,725	
Vienne	2,007,138	358,555	204,246	135,193	7,203	2,712,336	
Vienne (Haute)	1,498,756	334,512	187,420	165,028	4,328	2,190,046	
Vosges	1,927,170	419,212	242,902	166,092	8,362	2,763,740	
Yonne	3,011,430	557,721	260,568	279,829	10,428	4,119,978	
	252,619,236	53,379,175	27,269,813	29,746,111	703,654	363,417,990	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.							IMPOSITIONS FACULTATIVES.					FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES pour dépenses départementales fixes et variables.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	TAXE additionnelle des bois des communes et des établissements publics.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour opérations cadastrales.	CENTIMES pour dépenses communales					
						ordinaires.	extraordinaires.			ordinaires et frais d'experts.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.	extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.			
Ain	1,223,290	195,726	232,425	24,465	13,333	61,164	36,698	24,465	48,931	61,164	113,193	27,993	1,395	2,064,247	
Aisne	2,654,551	424,728	521,901	53,091	7,321	137,342	82,405	54,936	68,671	137,479	449,774	40,506	1,877	4,634,585	
Allier	1,315,495	210,479	249,944	26,309	610	65,775	"	13,154	39,464	65,870	48,814	33,442	630	2,069,991	
Alpes (Basses)	609,755	97,560	115,853	12,195	3,680	30,487	"	12,195	30,487	30,487	26,030	10,812	110	979,657	
Alpes (Hautes)	500,756	80,120	95,143	10,015	8,853	25,037	"	10,015	15,022	25,037	23,112	10,581	13	803,709	
Ardèche	884,729	141,556	168,098	17,694	2,816	44,236	35,389	17,694	35,389	44,236	81,817	22,516	805	1,496,980	
Ardennes	1,250,827	200,132	237,657	25,016	39,007	62,541	"	25,016	62,541	62,541	105,975	19,021	905	2,091,182	
Ariége	593,307	94,929	112,728	11,866	2,096	29,665	29,665	11,866	29,665	29,665	50,222	14,131	105	1,009,914	
Aube	1,403,900	224,624	266,741	28,078	30,879	70,195	70,195	28,078	56,151	70,295	132,046	24,463	904	2,406,555	
Aude	1,753,244	280,519	333,116	35,064	753	87,662	43,831	"	52,597	88,146	88,350	28,643	4,957	2,796,885	
Aveyron	1,439,374	230,299	273,481	28,787	1,339	71,968	100,756	14,393	57,574	72,004	54,648	31,295	2,261	2,378,184	
Bouches-du-Rhône	1,521,223	243,395	289,032	30,424	1,693	76,061	76,061	"	45,636	76,089	52,405	9,167	4,636	2,425,827	
Calvados	3,743,937	599,029	711,348	74,878	382	187,196	112,318	28,079	74,878	186,774	191,493	85,275	5,819	6,001,411	
Cantal	1,111,639	177,862	211,211	22,232	3,381	55,581	33,349	11,116	44,465	55,617	51,158	27,925	512	1,806,054	
Charente	1,792,178	286,748	340,513	35,843	124	89,608	71,687	35,843	71,687	89,608	54,203	46,085	1,044	2,915,177	
Charente-Inférieure	2,384,030	381,444	452,965	47,680	200	119,201	71,520	47,680	71,520	119,251	134,973	49,563	3,466	3,883,500	
Cher	1,003,362	160,538	190,638	20,067	2,822	50,168	60,201	20,067	50,168	50,168	58,510	20,574	807	1,688,094	
Corrèze	856,544	137,047	162,743	17,130	112	42,827	38,544	17,130	34,261	42,827	29,979	19,588	63	1,398,800	
Corse (Ile de)	170,047	27,207	32,308	3,400	"	34,009	"	3,400	"	8,502	22,691	1,520	3,284	306,373	
Côte-d'Or	2,577,459	412,393	489,717	51,549	82,469	128,872	"	"	103,098	129,106	102,280	24,631	2,072	4,103,651	
Côtes-du-Nord	1,684,285	269,485	320,014	33,685	"	84,214	33,685	33,685	50,528	84,250	36,891	41,675	2,081	2,674,483	
Creuse	717,748	114,839	136,372	14,354	446	35,887	35,887	"	21,532	36,099	31,306	17,343	591	1,162,410	
Dordogne	2,108,833	337,413	400,678	42,176	"	105,441	231,971	"	63,265	105,441	45,978	54,269	770	3,496,241	
Doubs	1,199,697	191,942	227,925	23,992	54,278	59,981	"	"	47,984	60,072	6,097	3,529	3,122	1,878,622	
Drôme	1,206,134	192,981	229,165	24,122	6,262	60,306	12,061	24,122	60,306	60,378	146,496	24,267	579	2,047,185	
Eure	3,131,905	501,104	595,061	62,638	736	156,595	156,595	62,637	93,956	156,595	80,638	55,486	1,776	5,055,727	
Eure-et-Loir	2,161,332	345,813	410,653	43,226	254	108,066	129,679	21,613	64,839	108,066	168,014	30,105	2,049	3,593,714	
Finistère	1,421,431	227,428	270,071	28,428	"	71,071	"	21,321	56,857	71,071	16,171	13,153	3,340	2,200,348	
Gard	1,783,257	285,321	338,818	35,665	12,825	89,162	"	17,832	53,497	89,186	106,194	23,050	11,224	2,846,036	
Garonne (Haute)	2,253,113	360,498	428,091	45,062	7,549	112,655	123,921	"	67,593	112,667	114,726	39,598	4,464	3,669,940	
Gers	1,644,557	263,129	312,465	32,891	1,351	82,227	"	32,891	49,336	82,227	93,923	37,953	353	2,633,307	
Gironde	2,891,885	462,701	549,458	57,837	358	144,594	101,215	57,837	86,756	144,964	244,980	76,127	66,923	4,885,640	
Hérault	2,270,079	363,212	431,315	45,401	6,733	113,503	45,401	"	68,102	113,567	79,762	26,874	10,042	3,573,997	
Ille-et-Vilaine	1,913,794	306,207	363,620	38,275	39	95,689	57,413	19,137	95,689	95,689	33,089	33,310	1,550	3,053,507	
Indre	1,000,411	160,065	190,078	20,008	489	50,020	50,020	19,996	30,024	50,020	96,413	17,643	214	1,685,406	
Indre-et-Loire	1,578,923	252,627	299,995	31,578	14	78,946	110,524	31,578	51,315	78,946	89,233	29,310	2,319	2,635,312	
Isère	2,382,490	381,198	452,673	47,649	8,876	119,124	47,649	23,824	71,474	119,124	223,377	51,991	1,699	3,931,155	
Jura	1,326,024	212,163	251,944	26,520	47,827	66,301	46,410	"	59,671	66,333	34,086	7,438	420	2,145,142	
Landes	753,360	120,537	143,138	15,067	3,047	37,668	37,668	15,067	22,600	37,668	9,151	17,886	850	1,213,711	
Loir-et-Cher	1,298,766	207,802	247,787	25,975	1,290	65,207	65,207	"	43,471	65,227	68,350	26,180	1,244	2,116,511	
Loire	1,436,723	229,875	272,977	28,734	554	71,836	43,101	"	43,101	71,836	160,647	33,572	3,484	2,396,444	
Loire (Haute)	1,020,609	163,297	193,915	20,412	478	51,030	"	10,206	30,618	51,079	65,982	28,916	327	1,636,873	
Loire-Inférieure	1,591,087	254,573	302,306	31,821	23	79,554	79,554	"	39,777	79,554	24,432	27,159	5,902	2,515,747	
Loiret	1,842,876	294,860	364,552	36,857	551	95,934	57,560	38,373	57,560	95,946	104,312	32,935	1,898	3,024,219	
Lot	1,256,061	200,969	238,651	25,121	"	62,803	87,924	12,560	37,681	62,833	70,653	31,411	1,427	2,088,098	
Lot-et-Garonne	2,094,221	335,075	397,901	41,884	1,208	104,711	104,711	13,160	62,826	104,743	70,588	34,627	569	3,366,228	

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

Suite de la CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.							IMPOSITIONS FACULTATIVES.					FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES pour dépenses départementales. fixes et variables.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	TAXE additionnelle sur des bois des communes et des établissements publics.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour opérations cadastrales.	CENTIMES pour dépenses communales					
						ordinaires.	extraordinaires.			ordinaires et frais d'experts.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.	extraordinaires destinées aux dépenses de l'instruction primaire.			
Lozère	590,381	94,460	112,172	11,807	52	29,519	//	11,807	17,711	29,829	34,339	14,276	621	946,978	
Maine-et-Loire	2,526,478	404,236	480,030	50,529	419	126,323	126,323	//	75,794	126,323	96,322	43,831	1,950	4,058,564	
Manche	3,352,030	536,324	636,885	67,040	37	167,601	335,203	33,520	//	167,841	100,172	53,790	3,998	5,454,445	
Marne	1,831,356	293,016	347,957	36,627	20,561	91,567	54,940	36,627	73,254	91,567	234,447	32,122	3	3,144,048	
Marne (Haute)	1,385,109	221,617	263,170	27,702	61,691	62,329	41,553	//	48,478	68,044	9,077	4,984	824	2,194,583	
Mayenne	1,542,133	246,741	293,005	30,842	230	77,106	169,634	30,842	53,974	77,106	31,187	36,546	543	2,589,894	
Meurthe	1,722,369	275,579	327,250	34,447	48,310	86,118	51,671	34,447	68,894	86,118	44,351	8,607	2,498	2,790,663	
Meuse	1,524,603	243,935	289,674	30,492	97,609	76,230	//	//	60,984	76,302	24,061	7,353	1,414	2,432,660	
Morbihan	1,450,275	232,044	275,552	29,005	//	72,513	//	29,005	58,011	72,513	16,549	31,962	890	2,268,324	
Moselle	1,665,196	266,431	316,387	33,303	49,405	83,259	83,259	16,651	66,607	83,259	103,340	16,985	786	2,784,675	
Nièvre	1,274,769	203,963	242,206	25,495	19,953	63,738	127,476	12,747	63,738	63,738	62,402	29,287	1,639	2,191,155	
Nord	4,096,939	655,510	778,418	81,938	2,526	204,846	125,738	30,727	61,454	204,864	612,820	45,049	3,430	6,904,264	
Oise	2,699,287	431,886	526,029	53,985	3,631	138,428	//	27,685	55,371	138,452	329,608	9,219	1,365	4,414,952	
Orne	2,345,260	375,241	445,599	46,905	559	117,263	30,104	23,452	29,316	117,263	48,964	38,181	1,749	3,619,860	
Pas-de-Calais	2,977,250	476,360	565,677	59,545	2,021	148,862	89,317	//	74,431	148,934	438,880	50,850	6,097	5,038,228	
Puy-de-Dôme	2,361,652	377,864	448,713	47,233	2,180	106,274	70,849	23,616	118,082	118,241	80,143	35,351	1,512	3,791,714	
Pyrénées (Basses)	869,587	139,133	165,277	17,391	8,238	43,494	48,667	17,397	43,494	43,238	65,767	16,358	641	1,478,688	
Pyrénées (Hautes)	570,631	91,300	108,419	11,412	9,227	28,531	5,706	11,412	28,531	28,597	12,198	7,029	573	913,572	
Pyrénées-Orientales	700,887	112,141	133,168	14,017	2,046	35,044	//	14,017	35,044	35,060	18,839	13,091	1,445	1,114,804	
Rhin (Bas)	1,881,487	301,037	357,482	37,629	56,025	94,074	112,889	28,222	56,444	94,102	32,198	10,543	1,208	3,063,345	
Rhin (Haut)	1,557,570	249,211	295,938	31,151	77,635	77,878	23,363	31,151	62,302	77,878	85,347	2,585	1,795	2,573,809	
Rhône	2,099,526	335,924	398,909	41,990	21	104,976	83,981	41,990	//	105,024	227,360	29,508	2,608	3,471,816	
Saône (Haute)	1,479,677	236,748	281,138	29,593	84,490	73,983	44,390	//	73,983	72,978	89	1,545	495	2,379,115	
Saône-et-Loire	2,855,142	456,822	542,477	57,103	21,347	142,756	//	28,551	85,654	142,949	79,227	39,987	1,408	4,453,429	
Sarthe	2,178,696	348,591	413,952	43,573	282	65,360	108,934	43,573	65,360	108,934	61,493	54,484	771	3,494,011	
Seine	6,852,401	1,096,384	1,313,745	137,048	75	345,722	276,578	//	23,048	346,062	129,977	5,538	708,055	11,234,637	
Seine-Inférieure	4,686,434	749,829	890,422	93,728	1,109	234,321	140,593	//	//	234,411	90,249	84,463	11,299	7,216,863	
Seine-et-Marne	2,834,810	453,569	548,201	56,696	4,119	144,263	288,527	28,852	72,131	144,263	284,041	61,873	6,606	4,927,957	
Seine-et-Oise	3,366,919	538,708	660,229	67,338	1,010	173,744	1	34,748	34,749	173,756	563,012	45,039	8,130	5,667,386	
Sèvres (Deux)	1,461,006	233,760	277,591	29,220	109	73,050	109,575	14,610	73,050	73,110	60,559	36,331	1,092	2,443,067	
Somme	3,067,159	490,745	582,760	61,343	2,301	138,022	//	38,339	92,014	153,357	251,725	58,212	4,239	4,940,212	
Tarn	1,640,830	262,532	311,757	32,816	1,434	82,041	82,041	16,408	49,224	82,041	78,386	29,440	1,531	2,670,486	
Tarn-et-Garonne	1,648,674	263,787	313,248	32,973	273	82,433	82,433	//	49,460	82,433	44,293	23,484	2,234	2,625,730	
Var	1,402,127	224,340	266,404	28,042	4,315	70,106	//	28,041	56,085	70,166	29,095	11,581	952	2,191,259	
Vaucluse	892,723	142,835	169,617	17,854	3,974	26,781	//	17,854	26,781	44,656	30,345	9,248	741	1,383,414	
Vendée	1,564,003	250,240	297,160	31,280	//	78,200	46,920	31,280	62,560	78,200	29,794	49,031	444	2,519,115	
Vienne	1,210,504	193,680	229,995	24,210	193	60,525	84,735	//	60,525	60,656	58,552	23,524	127	2,007,148	
Vienne (Haute)	911,229	145,796	173,133	18,224	139	45,561	45,561	18,224	36,449	45,561	37,672	21,049	154	1,498,756	
Vosges	1,182,426	189,188	224,661	23,648	53,349	59,121	59,121	11,824	47,297	59,121	7,368	9,411	631	1,927,170	
Yonne	1,766,539	282,647	335,642	35,330	36,691	88,326	88,326	//	79,494	88,390	196,536	12,046	1,456	3,011,430	
	154,785,333	24,765,643	29,497,274	3,095,706	1,034,644	7,692,450	5,559,213	1,598,617	4,562,384	7,763,733	8,833,985	2,477,372	952,876	252,619,236	
						13,251,663				16,597,719					
	213,178,601							38,487,757							

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.						FONDS de réimpositions.	TOTAL.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départem^tales extraordin. destinées aux dépenses de l'instr^on primaire.	CENTIMES pour dépenses communales.				
					ordinaires.	extra-ordinaires.		ordinaires et frais d'experts.	extra-ordinaires, non-valeurs et frais de confect. de rôles.	extraordin. destinées aux dépenses de l'inst^on primaire.		
Ain	255,800	40,928	48,602	5,116	12,790	7,674	5,116	12,790	13,140	5,055	1,482	408,494
Aisne	502,200	80,352	95,418	10,044	25,110	15,066	10,044	25,110	40,007	6,994	7,933	818,279
Allier	222,800	35,648	42,332	4,456	11,140	//	2,228	11,140	5,749	5,664	1,323	342,481
Alpes (Basses)	117,000	18,720	22,230	2,340	5,850	//	2,340	5,850	2,989	1,774	1,142	180,236
Alpes (Hautes)	83,300	13,328	15,827	1,666	4,165	//	1,666	4,165	774	1,633	386	126,912
Ardèche	213,600	34,176	40,584	4,272	10,680	8,544	4,272	10,680	13,621	5,093	1,678	347,201
Ardennes	273,801	43,808	52,022	5,476	13,690	//	5,476	13,690	7,760	3,078	1,828	420,631
Ariége	166,300	26,608	31,597	3,326	8,315	8,315	3,326	8,315	9,621	1,966	1,983	269,672
Aube	278,200	44,512	52,858	5,564	13,910	//	5,564	13,910	16,724	4,184	1,004	436,431
Aude	277,800	44,448	52,782	5,556	13,890	6,945	//	13,925	9,072	3,966	4,027	432,413
Aveyron	267,700	42,832	50,863	5,354	13,385	18,739	2,677	13,433	7,613	5,204	2,517	430,318
Bouches-du-Rhône.	645,607	103,297	122,665	12,912	32,280	32,280	//	32,355	11,153	2,135	18,380	1,013,067
Calvados	652,718	104,434	124,015	13,054	32,635	19,581	4,895	32,575	30,586	11,517	5,887	1,031,903
Cantal	184,536	29,525	35,061	3,690	9,226	5,536	1,845	9,226	6,943	4,636	651	290,881
Charente	324,600	51,936	61,674	6,492	16,230	12,984	6,492	16,230	3,665	7,694	2,905	510,903
Charente-Inférieure	471,349	75,415	89,566	9,426	23,567	14,140	9,426	23,607	14,331	9,512	2,769	743,103
Cher	201,200	32,192	38,228	4,024	10,060	12,072	4,024	10,060	7,407	2,652	2,887	324,707
Corrèze	174,400	27,904	33,136	3,488	8,720	6,976	3,488	8,736	5,327	3,730	297	276,203
Corse (île de)	55,500	8,880	10,545	1,110	11,100	//	1,110	2,775	981	422	1,765	94,188
Côte-d'Or	446,000	71,360	84,740	8,920	22,300	//	//	22,300	6,321	3,605	5,770	671,317
Côtes-du-Nord	367,500	58,800	69,825	7,350	18,375	7,350	7,350	18,375	7,359	8,447	3,824	574,556
Creuse	156,800	25,088	29,792	3,136	7,840	7,840	//	7,840	7,218	3,548	517	249,621
Dordogne	351,000	56,160	66,690	7,020	17,550	38,610	//	17,550	7,896	8,074	7,238	577,789
Doubs	272,897	43,664	51,851	5,458	13,645	//	//	13,645	36	608	3,555	405,361
Drôme	264,700	42,352	50,293	5,294	13,235	2,647	5,294	13,235	23,832	4,862	3,392	429,137
Eure	478,478	76,556	90,910	9,569	23,923	23,923	9,569	23,923	12,622	7,008	3,198	759,585
Eure-et-Loir	335,800	53,728	63,802	6,716	16,790	10,074	3,358	16,790	16,803	4,310	2,429	530,601
Finistère	409,100	65,456	77,729	8,182	20,455	//	6,136	20,515	5,628	3,299	10,484	626,985
Gard	383,105	61,296	72,790	7,662	19,155	//	3,831	19,155	22,442	3,879	6,351	599,669
Garonne (Haute).	459,100	73,456	87,229	9,182	22,955	25,250	//	22,955	12,657	4,462	9,450	726,697
Gers	286,900	45,904	54,511	5,738	14,345	//	5,738	14,345	16,984	5,880	1,883	452,228
Gironde	756,500	121,040	143,735	15,130	37,825	26,477	15,130	37,825	60,313	20,219	27,865	1,262,061
Hérault	446,100	71,376	84,759	8,922	22,305	8,922	//	22,530	7,723	4,075	6,680	683,394
Ille-et-Vilaine	448,600	71,776	85,234	8,972	22,430	13,458	4,486	22,430	7,356	6,812	5,206	696,781
Indre	210,000	33,600	39,900	4,200	10,500	10,500	4,200	10,500	16,754	2,816	606	343,577
Indre-et-Loire	307,300	49,168	58,387	6,146	15,365	21,511	6,146	15,365	12,075	5,570	2,811	499,845
Isère	440,900	70,544	83,771	8,818	22,045	8,818	4,409	22,045	27,717	7,127	2,889	699,084
Jura	261,100	41,776	49,609	5,222	13,055	9,138	//	13,065	3,316	1,044	1,491	398,818
Landes	170,012	25,601	30,402	3,200	8,000	8,000	3,200	8,000	1,518	3,306	1,341	252,585
Loir-et-Cher	238,300	38,128	45,277	4,766	11,915	11,915	//	11,915	11,381	3,764	3,067	380,428
Loire	346,975	55,516	65,925	6,939	17,348	10,409	//	17,348	25,741	5,937	6,269	558,411
Loire-Haute	184,400	29,504	35,036	3,688	9,220	//	1,844	9,268	7,738	4,737	699	286,135
Loire-Inférieure	510,700	81,712	97,033	10,214	25,535	25,535	//	25,545	5,851	7,318	7,588	797,032
Loiret	381,700	61,072	72,523	7,634	19,085	11,451	7,634	19,085	13,800	4,724	2,079	600,788
Lot	255,400	40,864	48,526	5,108	12,770	15,324	2,554	12,660	13,503	5,798	2,391	415,199
Lot-et-Garonne	347,400	55,584	66,006	6,948	17,370	17,370	2,183	17,370	12,157	5,036	8,049	555,475
Lozère	85,000	13,600	16,150	1,700	4,250	//	1,700	4.250	3,576	1,614	293	132,134
Maine-et-Loire	415,507	66,481	78,946	8,310	20,775	//	//	20,775	9,041	5,522	3,125	628,485

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.						FONDS de réimpositions.	TOTAL.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 CENTIMES additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES facultatifs pour impositions départem^tales extraordin. destinées aux dépenses de l'instr^on primaire.	CENTIMES pour dépenses communales.				
					ordinaires.	extra-ordinaires.		ordinaires et frais d'experts.	extra-ordinaires, non-valeurs et frais de confect. de rôles.	extraordin. destinées aux dépenses de l'inst^on primaire.		
Manche	577,600	92,416	109,744	11,552	28,880	57,760	5,776	29,084	11,882	9,333	5,865	939,893
Marne	400,818	64,130	76,155	8,016	20,040	12,024	8,016	20,050	22,881	5,603	113	637,251
Marne (Haute)	260,900	41,744	49,571	5,218	11,740	7,827	//	12,796	772	813	698	392,081
Mayenne	271,368	43,418	51,559	5,427	13,568	29,850	5,427	13,628	10,197	5,499	918	450,864
Meurthe	385,400	61,664	73,226	7,708	19,270	11,562	7,708	19,270	5,247	1,650	5,697	598,404
Meuse	296,711	47,473	56,375	5,934	14,835	//	//	14,835	4,069	1,192	946	442,373
Morbihan	316,000	50,560	60,040	6,320	15,800	//	6,320	14,966	3,035	5,879	1,151	480,072
Moselle	370,801	59,328	70,452	7,416	18,540	//	3,708	18,540	9,606	3,911	1,637	563,940
Nièvre	249,700	39,952	47,443	4,994	12,485	24,970	2,497	12,505	8,079	4,894	1,074	408,594
Nord	983,300	157,327	186,827	19,666	49,165	29,328	7,374	49,173	80,978	6,842	6,272	1,576,255
Oise	458,988	73,438	87,207	9,179	22,949	//	4,589	22,949	23,172	1,232	2,392	706,100
Orne	406,037	64,965	77,147	8,120	20,301	4,061	4,060	20,301	7,351	6,146	1,930	620,424
Pas-de-Calais	607,300	97,168	115,387	12,146	30,365	18,219	//	30,461	42,906	9,863	5,103	968,919
Puy-de-Dôme	488,700	78,192	92,853	9,774	21,991	14,661	4,887	24,455	11,071	6,080	6,772	759,437
Pyrénées (Basses).	289,000	46,240	54,910	5,780	14,450	16,168	5,780	14,399	19,085	4,950	1,797	472,562
Pyrénées (Hautes)	147,100	23,536	27,949	2,942	7,355	1,471	2,942	7,355	1,303	1,537	866	224,356
Pyrén.-Orientales.	118,600	18,976	22,534	2,372	5,930	//	2,372	6,076	1,190	1,788	3,030	182,871
Rhin (Bas)	548,999	87,839	104,309	10,979	27,449	27,449	8,234	24,600	4,098	2,136	7,095	853,193
Rhin (Haut)	381,000	60,960	72,390	7,620	19,050	5,715	7,620	19,050	17,251	589	4,196	595,443
Rhône	742,625	118,820	141,098	14,852	37,131	29,705	14,852	37,196	11,520	7,203	9,396	1,164,401
Saône (Haute)	277,697	44,432	52,763	5,554	13,885	8,331	//	13,755	//	235	2,167	418,821
Saône-et-Loire	458,400	73,344	87,095	9,168	22,920	//	4,584	22,920	9,357	5,490	4,034	697,313
Sarthe	382,895	61,263	72,750	7,657	11,486	19,144	7·657	19,144	9,161	8,730	3,281	603,174
Seine	3,695,996	591,359	702,238	73,919	184,799	147,852	//	184,799	29,843	1,302	91,843	5,701,955
Seine-Inférieure	1,130,064	180,810	214,712	22,601	56,503	33,901	//	56,629	16,899	13,158	7,147	1,732,428
Seine-et-Marne	440,812	70,529	83,754	8,816	22,040	44,081	4,408	22,040	15,387	8,586	3,910	724,365
Seine-et-Oise	679,221	108,675	129,052	13,584	33,961	//	6,792	33,961	66,803	6,804	8,550	1,087,405
Sèvres (Deux-)	248,364	39,738	47,189	4,967	12,418	18,627	2,483	12,418	2,698	2,534	949	392,388
Somme	568,300	90,928	107,977	11,366	25,573	//	7,103	28,415	21,152	7,718	7,039	875,573
Tarn	294,500	47,120	55,955	5,890	14,725	14,725	2,945	14,749	11,646	4,970	3,892	471,118
Tarn-et-Garonne	252,400	40,384	47,956	5,048	12,620	12,620	//	12,630	4,811	3,327	4,636	396,432
Var	328,900	52,624	62,491	6,578	16,445	//	6,578	16,445	3,226	1,311	5,302	499,901
Vaucluse	254,300	40,688	48,317	5,086	7,629	//	5,086	12,715	4,789	2,214	8,934	389,759
Vendée	253,000	40,480	48,070	5,060	12,650	//	5,060	12,650	3,283	7,745	1,269	389,268
Vienne	227,900	36,464	43,301	4,558	11,395	11,395	//	11,395	6,621	3,549	1,975	358,555
Vienne (Haute)	208,500	33,360	39,615	4,170	10,425	10,425	4,170	10,445	6,854	3,885	2,662	334,512
Vosges	270,403	43,264	51,376	5,408	13,520	13,520	2,704	13,520	1,947	2,125	1,422	419,212
Yonne	352,100	56,336	66,899	7,042	17,605	17,605	//	17,605	19,143	2,174	1,211	557,721
TOTAUX	34,000,391	5,440,061	6,460,072	680,007	1,689,010	1,126,381	330,493	1,697,414	1,113,374	413,368	428,599	53,379,175
					2,815,392			2,810,738				
	46,580,533				6,370,042							

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI.			IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	5 CENTIMES additionnels pour non-valeurs, et frais de recensement.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires d'utilité départementale.	CENTIMES facultatifs pour dépenses extraordinaires des communes.		
Ain	169,400f	27,104f	8,470f	5,082f	259f	210,315f	
Aisne	436,600	69,856	21,830	13,098	"	541,384	
Allier	129,700	20,752	6,485	"	"	156,937	
Alpes (Basses)	63,200	10,112	3,160	"	"	76,472	
Alpes (Hautes)	59,400	9,504	2,970	"	"	71,874	
Ardèche	100,796	16,127	5,039	4,031	372	126,367	
Ardennes	189,500	30,320	9,475	"	217	229,512	
Ariége	100,800	16,128	5,040	5,040	518	127,526	
Aube	172,300	27,568	8,615	"	"	208,483	
Aude	140,000	22,400	7,000	3,500	"	172,900	
Aveyron	174,000	27,840	8,700	12,180	1,058	223,778	
Bouches-du-Rhône	519,820	83,171	25,991	"	5,853	634,836	
Calvados	452,100	72,336	22,605	"	12,072	559,113	
Cantal	74,500	11,920	3,725	2,235	"	92,380	
Charente	176,700	28,272	8,835	7,068	157	221,032	
Charente-Inférieure	268,576	42,972	13,428	8,057	124	333,158	
Cher	101,500	16,240	5,075	6,090	1,292	130,197	
Corrèze	100,500	16,080	5,025	4,020	"	125,625	
Corse (Ile de)	33,900	5,424	1,695	"	"	41,019	
Côte-d'Or	265,900	42,544	13,295	"	1,066	322,805	
Côtes-du-Nord	152,300	24,368	7,615	3,046	"	187,329	
Creuse	67,500	10,800	3,375	"	"	81,675	
Dordogne	166,100	26,576	8,305	18,271	497	219,749	
Doubs	186,400	29,824	9,320	"	"	225,544	
Drôme	158,500	25,360	7,925	"	"	191,785	
Eure	478,688	76,590	23,934	23,934	5,701	608,848	
Eure-et-Loir	201,800	32,288	10,090	6,054	16	250,248	
Finistère	215,500	34,480	10,775	"	"	260,755	
Gard	216,700	34,672	10,835	"	1,199	263,406	
Garonne (Haute)	336,900	53,904	16,845	18,529	"	426,178	
Gers	147,200	23,552	7,360	"	"	178,112	
Gironde	486,000	77,760	24,300	17,010	24,996	630,066	
Hérault	233,500	37,360	11,675	"	307	282,842	
Ille-et-Vilaine	211,100	33,776	10,555	"	"	255,431	
Indre	95,500	15,280	4,775	4,775	1,312	121,642	
Indre-et-Loire	180,000	28,800	9,000	12,600	271	230,671	
Isère	264,500	42,320	13,225	5,290	"	325,335	
Jura	157,300	25,168	7,865	5,505	144	195,983	
Landes	136,700	21,872	6,835	6,835	"	172,242	
Loir-et-Cher	128,500	20,560	6,425	6,425	1,768	163,678	
Loire	238,590	38,174	11,929	7,157	210	296,061	
Loire (Haute)	104,600	16,736	5,230	"	18	126,584	
Loire-Inférieure	251,800	40,288	12,590	12,590	"	317,268	
Loiret	266,400	42,624	13,320	"	39	322,383	
Lot	123,100	19,696	6,155	7,386	1,453	157,790	
Lot-et-Garonne	150,800	24,128	7,540	7,540	289	190,297	
Lozère	53,900f	8,624f	2,695f	"	"	65,219f	
Maine-et-Loire	284,000	45,440	14,200	"	"	343,640	
Manche	331,800	53,088	16,590	33,180f	873f	435,531	
Marne	322,400	51,584	16,120	9,672	"	399,776	
Marne (Haute)	145,400	23,264	7,270	4,362	17	180,313	
Mayenne	114,180	18,268	5,709	12,559	"	150,717	
Meurthe	264,600	42,336	13,230	"	350	320,516	
Meuse	173,500	27,760	8,675	"	1,347	211,282	
Morbihan	128,400	20,544	6,420	"	"	155,364	
Moselle	295,376	47,260	14,768	"	12,692	370,097	
Nièvre	119,500	19,120	5,975	11,950	"	156,545	
Nord	955,100	152,816	47,755	27,889	12,857	1,196,418	
Oise	390,187	62,429	19,509	"	164	472,290	
Orne	230,329	36,852	11,516	2,304	"	281,002	
Pas-de-Calais	513,200	82,112	25,660	15,396	5,129	641,497	
Puy-de-Dôme	243,800	39,008	12,190	7,314	710	303,022	
Pyrénées (Basses)	228,200	36,512	11,410	1,357	"	277,479	
Pyrénées (Hautes)	97,900	15,664	4,895	"	60	118,519	
Pyrénées-Orientales	66,300	10,608	3,315	"	67	80,290	
Rhin (Bas)	542,324	86,771	27,116	"	"	656,212	
Rhin (Haut)	330,400	52,864	16,520	4,956	3,894	408,634	
Rhône	500,610	80,097	25,030	20,024	"	625,762	
Saône (Haute)	182,700	29,232	9,135	5,481	"	226,548	
Saône-et-Loire	255,500	40,881	12,775	"	"	309,156	
Sarthe	211,191	33,790	10,559	10,559	573	266,673	
Seine	2,179,300	348,688	108,965	43,672	1,197	2,681,823	
Seine-Inférieure	774,725	123,956	38,736	23,241	331	960,990	
Seine-et-Marne	253,000	40,480	12,650	25,457	130	331,717	
Seine-et-Oise	516,100	82,576	25,805	"	4,564	629,045	
Sèvres (Deux)	121,924	19,507	6,096	"	"	147,528	
Somme	550,100	88,016	27,505	"	1,750	667,371	
Tarn	168,900	27,024	8,445	8,445	1,466	214,280	
Tarn-et-Garonne	139,200	22,272	6,960	"	"	168,432	
Var	210,994	33,759	10,549	"	130	255,433	
Vaucluse	200,400	32,064	10,020	"	420	242,904	
Vendée	111,400	17,824	5,570	"	219	135,013	
Vienne	162,100	25,936	8,105	8,105	"	204,246	
Vienne (Haute)	146,600	23,456	7,330	7,330	2,704	187,420	
Vosges	192,500	30,800	9,625	9,625	352	242,902	
Yonne	206,800	33,088	10,340	10,340	"	260,568	
	22,000,011	3,520,002	11,100,000	536,573	113,225	27,269,813	
		26,620,014		649,798			

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

CONTRIBUTION DES PATENTES.

DÉVELOPPEMENT des Rôles mis en recouvrement.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS RÉGLÉES D'APRÈS LA LOI					IMPOSITIONS FACULTATIVES.		TOTAL.
	PRINCIPAL (réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.)	4 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décharges.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier.	CENTIMES facultatifs extraordinaires pour dépenses d'utilité départementale.	CENTIMES pour dépenses extraordinaires des communes, non-valeurs et frais de confection de rôles.	
Ain	110,816	4,877	1,188	14,517	1,509	3,669	33	136,611
Aisne	322,104	14,223	6,312	39,816	5,132	10,667	"	398,256
Allier	95,071	4,172	2,671	10,824	965	"	"	113,704
Alpes (Basses)	45,271	1,997	1,260	5,258	644	"	"	54,432
Alpes (Hautes)	38,854	1,741	2,343	3,318	1,200	"	"	47,458
Ardèche	107,179	4,714	2,884	12,576	1,104	4,714	1,106	134,280
Ardennes	234,157	10,246	4,177	29,260	1,375	"	243	279,460
Ariége	71,621	3,149	1,511	8,912	625	3,936	316	90,072
Aube	180,900	7,953	3,650	22,217	2,012	"	1,050	217,784
Aude	152,723	6,703	4,733	17,020	1,489	4,189	1,782	188,643
Aveyron	85,333	3,766	2,454	9,802	1,293	6,585	1,318	110,554
Bouches-du-Rhône	696,262	30,777	71,568	27,064	13,027	"	5,299	844,000
Calvados	312,129	13,704	9,431	35,335	2,849	"	15,479	388,930
Cantal	65,172	2,845	3,486	5,921	112	2,134	"	79,671
Charente	144,823	6,388	4,979	15,927	1,972	6,388	160	180,641
Charente-Infér	258,034	11,393	9,271	27,771	4,015	8,536	4,473	323,497
Cher	113,896	5,010	2,619	13,562	1,443	7,515	1,429	145,478
Corrèze	53,723	2,366	1,474	6,163	751	2,366	"	66,845
Corse (Ile de)	39,361	1,780	3,353	3,235	799	"	"	48,530
Côte-d'Or	335,564	14,814	6,670	41,169	5,463	"	2,890	406,573
Côtes-du-Nord	119,653	5,224	4,726	12,562	69	2,604	3,045	147,886
Creuse	41,678	1,835	743	5,176	553	2,292	"	52,280
Dordogne	117,342	5,192	6,341	11,310	1,305	14,254	294	156,041
Doubs	157,651	6,995	8,235	15,215	2,530	"	1,837	192,464
Drôme	123,805	5,430	3,895	13,683	1,173	"	"	147,988
Eure	251,789	11,124	4,935	31,166	4,125	13,905	6,368	323,415
Eure-et-Loir	152,744	6,771	3,035	18,629	3,337	5,078	9	189,606
Finistère	184,715	8,120	6,802	19,340	2,291	"	1,470	222,741
Gard	262,368	11,494	17,783	19,428	2,158	"	2,306	315,541
Garonne (Haute)	300,520	13,205	20,826	24,277	1,929	18,131	2,835	380,827
Gers	115,114	5,052	2,496	13,931	1,074	"	"	137,668
Gironde	799,502	35,112	63,522	50,137	8,541	30,725	60,022	1,047,564
Hérault	237,751	12,674	12,525	28,469	3,966	"	3,180	348,567
Ille-et-Vilaine	179,455	7,835	7,266	18,199	747	"	1,260	214,763
Indre	116,520	5,101	1,702	14,816	864	"	2,220	141,225
Indre-et-Loir	170,129	7,504	2,420	21,681	2,774	13,133	2,563	220,207
Isère	271,123	11,995	11,610	27,118	5,027	5,998	5,184	338,058
Jura	101,941	4,539	3,527	11,833	1,850	3,956	65	127,715
Landes	73,728	3,270	1,793	8,944	1,395	4,088	174	93,396
Loir-et-Cher	130,388	5,775	2,517	16,123	2,588	7,219	479	165,092
Loire	200,696	8,774	11,033	17,501	1,104	6,581	545	246,237
Loire (Haute)	59,113	2,594	1,516	6,856	625	"	"	70,705
Loire-Inférieure	359,786	15,697	31,868	19,088	1,302	19,621	6,743	454,108
Loiret	237,152	10,429	4,841	28,887	2,891	"	3,376	287,577
Lot	60,542	2,656	2,194	6,487	516	3,985	"	76,383
Lot-et-Garonne	116,338	5,088	4,410	12,264	555	6,360	268	145,285
Lozère	31,957	1,405	1,252	3,341	356	"	"	38,313
Maine-et-Loire	220,312	9,672	2,831	28,413	2,343	"	"	263,573
Manche	172,622	7,554	6,210	18,567	908	18,886	1,875	226,624
Marne	348,716	15,295	9,954	39,677	3,162	11,471	1,785	430,062
Marne (Haute)	182,521	8,016	2,597	23,709	1,613	6,012	"	224,740
Mayenne	98,847	4,315	1,837	12,182	418	12,949	"	130,551
Meurthe	230,821	10,169	5,645	27,207	3,090	7,606	"	284,532
Meuse	206,031	9,049	3,534	26,276	1,701	"	"	246,594
Morbihan	124,026	5,462	4,323	13,236	1,820	"	178	149,049
Moselle	225,240	9,931	9,623	22,896	2,943	"	16,911	287,547
Nièvre	136,707	6,041	3,201	16,334	2,341	14,965	"	179,592
Nord	729,978	31,900	18,213	85,217	3,979	21,842	24,633	915,764
Oise	242,753	10,713	5,399	29,322	3,753	18	"	291,960
Orne	146,718	6,440	3,262	17,804	1,287	1,475	"	176,989
Pas-de-Calais	396,192	17,543	15,266	43,422	5,637	13,157	9,777	500,997
Puy-de-Dôme	136,348	5,994	5,115	14,315	1,576	4,495	1,759	169,605
Pyrénées (Basses)	131,968	5,846	4,012	15,065	2,418	7,307	3,920	170,539
Pyrénées (Hautes)	71,919	3,202	2,414	7,806	1,929	"	8	87,281
Pyrénées-Orientales	66,319	2,954	1,184	8,404	1,641	"	2	80,506
Rhin (Bas)	308,852	13,531	15,772	28,223	2,354	"	"	368,734
Rhin (Haut)	260,582	11,555	6,002	31,819	4,915	4,333	11,081	330,291
Rhône	1,013,450	44,541	75,655	67,951	12,153	44,558	6,664	1,264,975
Saône (Haute)	168,121	8,093	7,285	19,351	17,710	6,070	"	226,632
Saône-et-Loire	211,158	9,302	5,698	24,250	3,093	"	"	253,504
Sarthe	182,349	8,046	3,723	22,158	2,978	10,057	298	229,612
Seine	5,628,872	244,955	499,149	296,347	5,705	244,955	22,171	6,942,157
Seine-Inférieure	1,114,236	48,724	48,991	109,539	6,255	36,543	22,671	1,386,962
Seine-et-Marne	279,193	12,263	7,080	32,794	2,851	30,648	62	364,893
Seine-et-Oise	441,167	19,576	7,864	54,892	9,949	66	3,767	537,284
Sèvres (Deux)	114,815	5,030	2,746	13,632	858	"	"	137,083
Somme	443,941	14,651	14,896	33,397	1,498	"	4,702	404,087
Tarn	138,958	6,090	5,049	14,682	1,194	7,613	2,298	175,888
Tarn-et-Garonne	91,980	4,019	4,069	8,960	493	"	"	109,523
Var	242,660	10,956	12,280	24,221	8,754	"	4,830	302,903
Vaucluse	155,835	6,888	6,542	15,793	2,646	"	1,860	189,567
Vendée	102,135	4,458	1,559	12,967	361	"	1,041	122,524
Vienne	107,970	4,744	3,902	11,438	1,224	5,913	"	135,193
Vienne (Haute)	128,380	5,656	5,048	13,247	1,811	7,070	3,811	165,028
Vosges	131,399	5,813	2,395	16,751	2,071	7,267	392	166,092
Yonne	222,732	9,820	5,841	26,016	3,197	12,221	"	279,829
	23,734,359	1,042,353	1,236,060	2,154,448	236,896	756,153	285,840	29,446,111
	28,404,117					1,041,993		

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXECICE 1835.

Tableau général des Rôles mis en Recouvrement au 1er Janvier 1836.

NATURE DES IMPOSITIONS.		NATURE DES CONTRIBUTIONS. FONCIÈRE. Centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Centimes additionnels.	PATENTES.	TOTAUX PAR NATURE de contributions.	TOTAUX PAR AFFECTATION de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions	.....	154,828,036f 42c	.....	34,000,296f 30c	.....	21,999,979f 36c	.....	24,800,639f 95c	235,628,952f 03c	271,473,975f 75c	
	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Article 106 du Code forestier.)	.....	1,034,644 00	.....	"	.....	"	.....	"	1,034,644 00		
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	16	24,772,229 92	16	5,439,973 05	16	3,519,996 70	4	1,078,180 05	34,810,379 72		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes imposés par la loi	pour dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures; pour dépenses fixes du matériel des cours royales et des maisons centrales de détention, etc. — 5c 7/8	19	29,454,706 24	19	6,459,968 02	.....	"	.....	"	35,914,674 26	63,077,225 71	
	pour dépenses variables spéciales à chaque département — 8 1/8											
	pour dépenses variables (fonds commun) — 5											
Centimes votés par les conseils généraux	pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1	1,548,264 38	1	339,998 32	.....	"	.....	"	1,888,262 70		
	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum, 5 centimes)	.....	13,501.374 74	.....	2,875,160 97	.....	561,797 68	.....	800,816 96	17,739,150 35		
	pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales											
	pour dépenses de l'instruction primaire	.....	2,540,945 20	.....	518,928 07	.....	"	.....	"	3,059,873 27		
	pour dépenses du cadastre (maximum, 5 centimes)	.....	4,475,265 13	.....	"	.....	"	.....	"	4,475,265 13		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	.....	7,770,982 64	.....	1,699,270 18	.....	"	.....	"	9,470,252 82	22,553,843 50	
	——— extraordinaires	.....	8,343,956 72	.....	1,014,954 18	.....	90,773 07	.....	264,286 97	9,713,970 94		
	——— de l'instruction primaire	.....	2,901,364 67	.....	468,255 07	.....	"	.....	"	3,369,619 74		
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	1	1,548,264 39	1	339,998 31	.....	"	.....	"	1,888,262 70	6,272,491 61	
	Portes et fenêtres (Non-valeurs et frais de recensement)	.....	"	.....	"	4	879,998 97	.....	"	879,998 97		
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)	.....	"	.....	"	.....	"	5	3,504,229 94	3,504,229 94		
	——— (attributions aux communes)	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"			
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)	.....	"	.....	"	.....	"	.....	"			
Fonds de réimpositions		.....	953,714 16	.....	670,097 53	.....	"	.....	"	1,623,811 69	1,623,811 69	
		37	253,673,748 61	37	53,826,900 00	20	27,052,545 78	9	30,448,153 87	365,001,348 26	365,001,348 26	
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)											691,057 95	
									Total		365,692,406 21	

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.

Ire Partie. — Comparaison par nature de contributions.

NATURE DES IMPOSITIONS.		IMPOSITIONS autorisées par la loi de finances.	RÔLES mis en recouvrement.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière.	Principal	154,738,526f	154,828,036f 42c	(a) 89,510f 42c	"
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,758,164	24,772,229 92	(b) 14,065 92	"
	19 centimes pour dépenses départementales, fixes et variables	29,400,318	29,454,706 24	(b) 54,388 24	"
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,547,385	1,548,264 38	(b) 879 38	"
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,547,385	1,548,264 39	(b) 879 39	"
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc	13,095,000	13,501,374 74	(c) 406,374 74	"
	——— de l'instruction primaire	2,460,000	2,540,945 20	(c) 80,945 20	"
	——— du cadastre	4,500,000	4,475,265 13	"	(d) 24,734f 87c
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	15,875,000	16,114,939 36	(c) 239,939 36	"
	——— de l'instruction primaire	2,620,000	2,901,364 67	(c) 281,364 67	"
	Fonds de réimpositions	1,000,000	953,714 16	"	(d) 46,285 84
		251,541,778	252,639,104 61	1,168,347 32	71,020 71
				En plus.... 1,097,326 61	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics		1,034,644	1,034,644 00	"	"
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,000	34,000,296 30	(e) 296 30	"
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,439,973 05	"	(f) 26 95
	19 centimes pour dépenses departementales, fixes et variables	6,460,000	6,459,968 02	"	(f) 31 98
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	339,998 32	"	(f) 1 68
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	339,998 31	"	(f) 1 69
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale, etc	2,338,000	2,875,160 97	(c) 537,160 87	"
	——— de l'instruction primaire	540,000	518,928 07	"	(d) 21,071 93
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,025,000	2,714,224 36	(c) 689,224 36	"
	——— de l'instruction primaire	580,000	408,255 07	"	(d) 111,744 93
	Fonds de réimpositions	400,000	670,097 53	(c) 270,097 53	"
		52,463,000	53,826,900 00	1,496,579 16	132,879 16
				En plus.... 1,363,900	
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,000,000	21,999,979 36	"	(g) 20 64
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,520,000	3,519,996 70	"	(g) 3 30
	4 centimes pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	880,000	879,998 97	"	(g) 1 03
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	561,797 68	(c) 381,797 68	"
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	30,000	97,773 07	(c) 60,773 07	"
		26,610,000	27,052,545 78	442,560 75	24 97
				En plus.... 442,545 78	
Contribution des patentes.	Principal. (*Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.*)	22,922,400	24,800,639 95	(c) 1,878,239 95	"
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,006,500	1,078,180 05	(c) 71,780 05	"
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges, aux attributions des communes, aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	3,501,200	3,504,229 94	(c) 300,816 96	"
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	800,816 96	(c) 300,816 96	"
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	270,000	264,286 97	"	(d) 5,713 03
		28,200,000	30,448,153 87	2,253,866 90	5,713 03
				En plus.... 2,248,153 87	
Taxe de premier avertissement. (Art. 51 de la loi du 15 mai 1818)		635,000	691,057 95	6,057 95	"

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(*a*) Augmentation résultant de la cotisation des bois sortis du domaine de l'État, par suite de l'aliénation autorisée par la loi du 25 mars 1831.

(*b*) Augmentation provenant de l'accroissement du principal.

(*c*) Insuffisance des évaluations.

(*d*) Excédant dans les prévisions de la loi de finances.

(*e*) Augmentations provenant de cotisations supplémentaires à la contribution personnelle *seulement*, ajoutées aux rôles de 1835, lesquelles viendront en déduction du contingent de 1836.

(*f*) Diminution résultant de cotes supplémentaires à la contribution mobilière, comprises aux rôles de 1834 et à déduire des rôles de 1835.

(*g*) Cotes supplémentaires ajoutées aux rôles de 1834 et déduites de ceux de 1835.

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution* afin de déterminer qu'elle est, sur chaque nature de contribution, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été recouvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante, mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	1,097,326f 61c
——— personnelle et mobilière	1,363,900 00
——— des portes et fenêtres	442,545 78
——— des patentes	2,248,153 87
Taxe de premier avertissement	6,057 95
Différences aux rôles	5,157,984 21
représentant une augmentation, sur les ressources spéciales des départements, de	3,104,142 46
et sur les ressources générales du budget, de	2,053,841 75
Somme pareille	5,157,984 21

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIe PARTIE. — Comparaison par affectation des Impositions.

NATURE DES IMPOSITIONS.			ÉVALUATIONS des IMPOSITIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des IMPOSITIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN MOINS.	OBSERVATIONS.
Impositions affectées aux dépenses générales.	Principal.	Foncière	154,738,526f	154,828,036f 42c	89,510f 42c	"	
		Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,034,644 00	"	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,296 30	296 30	"	
		Portes et fenêtres	22,000,000	21,999,979 36	"	20f 64c	
		Patentes	22,922,400	24,800,639 95	1,878,239 95	"	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,758,164	24,772,229 92	14,065 92	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,439,973 05	"	26 95	
		Portes et fenêtres	3,520,000	3,519,996 70	"	3 30	
		Patentes	1,006,400	1,078,180 05	71,780 05	"	
		TOTAL	269,420,134	271,473,975 75	2,053,892 64	50 89	
					En plus.... 2,053,841 75		(a) Voir, pour la concordance de ces résultats avec ceux du tableau précédent, la note qui se trouve sur ce dernier tableau.
Impositions affectées à des dépenses spéciales.	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes	11,088,388	11,105,195 33	16,807 33	"	
		——— pour dépenses variables des départements	15,335,004	15,358,248 86	23,244 86	"	
		——— pour fonds commun des mêmes départements	9,436,926	9,451,230 07	14,304 07	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,887,385	1,888,262 70	877 70	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	16,113,000	17,739,150 35	1,626,150 35	"	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,000,000	3,059,873 27	59,873 27	"	
		——— pour dépenses cadastrales	4,500,000	4,475,265 13		24,734 87	
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	19,184,223 76	984,223 76	"	
		——— de l'instruction primaire	3,200,000	3,369,619 74	169,619 74	"	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,887,385	1,888,262 70	877 70	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges, non-valeurs et frais de recensement	880,000	879,998 97	"	1 03	
		Fonds de non-valeurs des patentes. 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires; Attributions aux communes	3,501,200	3,504,229 94	3,029 94	"	
		Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce					
	Fonds de réimpositions		1,400,000	1,623,811 69	223,811 69	"	
	Taxe de premier avertissement		685,000	691,057 95	6,057 95	"	
		TOTAL	91,114,288	94,218,430 46	3,128,878 36	24,735 90	
					En plus.... 3,104,142 46		
		REPORT des impositions affectées aux dépenses générales	269,420,134	271,473,975 75	2,053,841 75	"	Les modifications que ces différences nécessitent d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1835, sont l'objet du tableau qui suit :
		——— des impositions affectées à des dépenses spéciales	91,114,288	94,218,430 46	3,104,142 46	"	
		TOTAL GÉNÉRAL	360,534,422	365,692,406 21	5,157,984 21	"	
					En plus.... 5,157,984 21		

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

Suite de la *Comparaison des Impositions autorisées par la loi de finances, avec les Rôles qui ont été mis en recouvrement.*

IIIe Partie. — Rectification des prévisions de la loi de finances en Recette et en Dépense.

1° *Rectification des évaluations de Recette.*

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES pour les impositions affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	A déduire.	ÉVALUATIONS RECTIFIÉES.	ROLES mis en RECOUVREMENT.	DIFFÉRENCES POUR LE BUDGET comparativement aux rôles. Augmentation de recettes,	Diminution de recettes.
Foncière	251,541,778f	993,750f 27c	//	252,535,528f 27c	252,639,104f 61c	(a) 103,576f 34c	//
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	//	//	1,034,644 00	1,034,644 00	//	//
Personnelle et mobilière	52,463,000	1,363,630 65	//	53,826,630 65	53,826,900 00	(b) 269 35	//
Portes et fenêtres	26,610,000	442,569 72	//	27,052,569 72	27,052,545 78	//	(c) 23f 94c
Patentes	28,200,000	298,133 87	//	28,498,133 87	30,448,153 87	(d) 1,950,020 00	//
Taxe de premier avertissement	685,000	6,057 95	//	691,057 95	691,057 95	//	//
	360,534,422	3,104,142 46	//	363,638,564 46	365,692,406 21	2,053,865 69	23 94
		3,104,142 46				Augmentation.. 2,053,841 75	

OBSERVATIONS.

(a) Cotisation des bois sortis du domaine de l'État, déduction faite des sommes imposées pour dépenses spéciales.

(b) Cotes supplémentaires, déduction faite des sommes imposées pour dépenses spéciales.

(c) Cotes supplémentaires, imposées en 1834 et déduites des rôles de 1835.

(d) Insuffisance dans les évaluations, déduction faite des centimes imposés pour dépenses spéciales.

2° *Rectification des Crédits ouverts aux Ministres.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS FORMÉS d'après la loi des recettes.	DIFFÉRENCES à la loi des dépenses comparativement à celle des recettes. En plus.	En moins.	CRÉDITS ACCORDÉS par la loi des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DES RÔLES mis en recouvrement. A ajouter.	A déduire.	MODIFICATIONS nécessaires pour accorder la loi des dépenses avec celle des recettes. (g) A ajouter.	A déduire.	CRÉDITS RECTIFIÉS.
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	11,088,388	//	(a) 20,000	6,980,000	//	//	//	//	6,980,000 00
——— du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc				4,088,388	16,807f 33c	//	20,000	//	4,125,195 33
Dépenses variables des départements	24,771,930	(b) 2	//	24,771,932	37,548 93	//	//	2	24,809,478 93
Secours pour pertes résultant d'incendie, de grêle, inondation, etc	1,887,385	//	//	1,887,385	877 70	//	//	//	1,888,262 70
Dépenses facultatives d'utilité départementale votées par les conseils généraux	16,113,000	//	//	16,113.000	1,626,150 35	//	//	//	17,739,150 35
——— de l'instruction primaire	3,000,000	//	//	3,000,000	59,873 27	//	//	//	3,059,873 27
——— du cadastre, votées par les conseils généraux	4,500,000	//	//	4,500,000	//	24,734f 87c	//	//	4,475,265 13
——— ordinaires et extraordinaires des communes	18,200,000	//	//	18,200,000	984,223 76	//	//	//	19,184,223 76
——— des communes pour l'instruction primaire	3,200,000	//	//	3,200,000	169,619 74	//	//	//	3,369,619 74
Remises et modérations sur la contribution foncière	1,547,385	//	(c) 65	1,547,320	879 39	//	65	//	1,548,264 39
——— personnelle et mobilière	340,000	//	//	340,000	//	1 69	//	//	339,998 31
——— des portes et fenêtres	660,000	//	//	660,000	//	77	//	//	659,999 23
Frais de recensement de la contribution des portes et fenêtres	220,000	//	(d) 110,000	110,000	//	26	//	//	109,999 74
Décharges et réductions sur la contribution des patentes	3,271,200	(e) 193,300	//	3,464,500	3,029 94	//	//	193,300	3,274,229 94
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	230,000	//	//	230,000	//	//	//	//	230,000 00
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,400,000	//	//	1,400,000	223,811 69	//	//	//	1,623,811 69
Dépenses pour frais de premier avertissement. (Frais d'impression et d'expédition, 3 cent.)	411,000	//	//	411,000	3,634 77	//	//	//	414,634 77
——— (Frais de distribution, 2 cent.)	274,000	//	//	274,000	2,423 18	//	//	//	276,423 18
	91,114,288	193,302	130,065	91,177,525	3,128,880 05	24,737 59 (h)	20,065	193,302	94,108,430 46
Dépenses générales représentant, avec les dépenses spéciales ci-dessus détaillées, l'emploi du produit total des contributions directes	269,420,134	//	(f) 63,237	269,356,897	2,053,841 75	//	173,237	//	271,583,975 75
	360,534,422	193,302	193,302	360,534,422	5,182,721 80	24,737 59	193,302	193,302	365,692,406 21
					5,157,984 21				

(a) Retranchement fait par les chambres sur le crédit de 7 millions, qui leur avait été proposé pour les dépenses fixes du personnel des préfectures, etc., et qui aurait dû profiter aux autres services imputables sur le produit de 5 cent. 7/8 imposés confusément pour les dépenses fixes des départements.

(b) Fraction de crédit excédant le produit des centimes affectés aux dépenses variables des départements.

(c) Le crédit accordé par la loi des dépenses s'est trouvé inférieur de 65 francs au produit de l'imposition prévu dans la loi des recettes.

(d) Attribution faite par les chambres aux fonds généraux du trésor de la moitié du centime imposé pour frais de recensement de la contribution des portes et fenêtres.

(e) Le principal de la contribution des patentes était prévu dans la loi des dépenses pour une somme de 26,650,000 francs, et le crédit a été réglé en conséquence; mais cette contribution n'ayant été ensuite portée en principal, dans la loi des recettes, que pour 25,165,400 francs, le crédit a excédé le produit présumé de l'imposition de 193,300 francs, formant les 13 cent. calculés sur la différence de 1,484,600 fr. qui ressort de la comparaison des deux évaluations.

(f) Cette somme représente la réduction que le produit des contributions directes, affecté aux dépenses générales du budget, a éprouvée par l'effet des diverses causes expliquées dans les notes qui précèdent.

(g) Ces modifications ont pour objet, d'une part, de restituer aux fonds généraux du budget les deux sommes de 193,300fr. et de 2 fr. dont ils avaient indûment supporté le prélèvement au profit des dépenses spéciales pour les motifs exprimés dans les notes (b) et (e); et d'autre part, de déduire de ces mêmes fonds généraux le complément des crédits revenant aux dépenses fixes du matériel des départements, et aux remises et modérations sur la contribution foncière. (Voir les notes a et c.)

(h) En déduisant cette somme du total de 3,128,880 fr. 05 cent., on retrouve les 3,104,142 fr. 46 cent. qui, dans la première partie du présent tableau, sont ajoutés, pour les dépenses spéciales, aux évaluations des recettes d'après le budget.

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

DÉVELOPPEMENT des Rôles et des Recouvrements, au 1er Janvier 1836.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS						RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTES à RECOUVRER au 1er janvier 1836.
	FONCIÈRE, (y compris la taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics.)	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.		
Ain	2,063,407	408,539	208,908	137,759	8,341	2,826,953	2,562,765	264,188
Aisne	4,589,358	807,875	537,018	406,430	13,492	6,354,173	5,623,668	730,505
Allier	2,086,802	342,751	155,640	116,834	4,642	2,706,669	2,237,633	469,036
Alpes (Basses)	974,454	179,612	75,840	57,482	3,170	1,290,558	1,121,699	168,859
Alpes (Hautes)	800,330	127,641	71,280	46,483	2,518	1,048,252	901,376	146,876
Ardèche	1,505,007	347,790	125,366	135,159	5,469	2,118,791	1,776,588	342,203
Ardennes	2,082,108	419,343	227,640	286,418	6,930	3,022,440	2,717,251	305,189
Ariége	1,010,931	268,980	126,368	92,201	4,840	1,503,320	1,220,717	282,602
Aube	2,423,962	442,300	210,237	227,194	8,544	3,312,237	2,882,863	429,374
Aude	2,827,500	337,345	171,500	188,749	5,599	3,630,692	2,922,806	707,886
Aveyron	2,368,691	430,720	220,450	109,710	6,889	3,136,460	2,555,604	580,856
Bouches-du-Rhône	2,462,302	1,024,429	629,552	866,398	6,028	4,988,708	4,430,632	558,076
Calvados	5,965,533	1,038,929	552,388	400,619	10,649	7,968,117	7,083,355	884,762
Cantal	1,819,392	294,403	91,635	84,128	3,994	2,293,552	2,041,396	252,156
Charente	2,926,940	516,643	219,197	190,576	9,127	3,862,482	3,364,692	497,791
Charente-Inférieure	3,867,985	747,123	330,368	329,502	13,349	5,288,327	4,507,445	780,882
Cher	1,666,603	322,886	127,142	149,965	5,384	2,271,980	1,900,910	371,070
Corrèze	1,410,409	278,080	124,693	68,419	4,073	1,885,674	1,553,470	332,203
Corse	356,318	108,666	46,104	54,521	6,734	572,344	309,328	263,016
Côte-d'Or	4,170,135	676,823	320,136	419,883	9,851	5,596,828	5,025,463	571,365
Côtes-du-Nord	2,627,665	567,233	182,760	146,617	10,045	3,534,320	3,069,314	465,007
Creuse	1,181,376	251,282	84,375	54,838	4,431	1,576,301	1,196,345	378,956
Dordogne	3,551,275	592,590	218,138	158,317	8,810	4,529,130	3,646,767	882,363
Doubs	1,911,704	411,425	223,696	195,474	6,218	2,748,516	2,472,155	276,361
Drôme	2,013,872	422,697	190,200	150,697	6,065	2,783,532	2,412,385	371,147
Eure	5,074,616	766,255	602,521	345,470	10,718	6,799,579	5,859,286	940,293
Eure-et-Loir	3,615,202	534,069	248,220	192,000	8,127	4,597,619	4,147,532	450,087
Finistère	2,211,905	627,171	258,600	226,568	6,838	3,331,082	2,955,090	375,991
Gard	2,838,907	595,493	260,575	371,348	7,387	4,073,711	3,497,490	576,221
Garonne (Haute)	3,748,855	742,659	417,756	386,476	9,916	5,305,662	4,265,917	1,039,745
Gers	2,609,816	446,145	176,640	137,288	6,701	3,376,590	2,574,172	802,418
Gironde	4,823,518	1,244,623	624,065	1,070,628	11,408	7,783,242	6,628,155	1,155,087
Hérault	3,576,356	086,182	280,200	356,546	7,057	4,906,341	4,280,628	625,713
Ille-et-Vilaine	3,051,349	703,646	253,320	225,490	9,302	4,243,107	3,715,321	527,787
Indre	1,695,364	345,955	122,670	144,243	5,460	2,313,693	1,843,909	469,783
Indre-et-Loire	2,607,512	494,225	225,272	217,091	6,984	3,551,084	3,051,020	500,064
Isère	3,974,282	714,126	322,690	346,043	11,566	5,368,708	4,658,820	709,887
Jura	2,170,834	406,654	194,323	129,041	7,205	2,908,056	2,583,618	324,439
Landes	1,224,488	352,389	170,875	93,556	3,272	1,744,581	1,475,748	268,833
Loir-et-Cher	2,099,081	369,621	155,983	159,869	5,985	2,790,538	2,443,046	347,492
Loire	2,415,384	559,779	293,601	245,317	6,332	3,510,412	3,016,365	504,048
Loire (Haute)	1,640,121	287,111	125,503	72,304	5,781	2,130,820	1,668,546	462,274
Loire-Inférieure	2,551,837	815,692	314,750	467,734	8,388	4,158,401	3,738,402	419,999
Loiret	3,064,397	611,774	319,718	297,494	7,286	4,300,669	3,497,736	802,933
Lot	2,094,832	416,961	156,037	78,383	6,467	2,752,679	2,147,939	604,741
Lot-et-Garonne	3,386,466	558,774	188,742	146,637	7,537	4,288,155	3,480,393	807,762
Lozère	943,680	132,052	64,680	38,660	2,742	1,181,814	946,139	235,675
Maine-et-Loire	4,096,884	635,381	340,800	267,654	9,053	5,349,773	4,613,197	736,575
Manche	5,443,371	941,362	431,999	240,158	11,542	7,068,432	6,145,404	923,028
Marne	3,196,256	652,102	403,000	452,682	10,739	4,714,678	4,170,670	544,008
Marne (Haute)	2,198,786	392,673	178,859	232,922	7,026	3,010,266	2,639,264	371,002
Mayenne	2,586,831	455,268	149,576	135,762	6,223	3,333,659	2,817,756	515,903
Meurthe	2,796,648	598,702	317,749	289,226	9,694	4,012,019	3,533,980	478,039
Meuse	2,479,995	449,545	209,462	266,878	8,745	3,404,625	3,051,605	353,020
Morbihan	2,286,507	491,154	154,080	156,686	6,834	3,095,260	2,666,791	428,469
Moselle	2,791,478	568,811	365,490	290,580	8,726	4,025,085	3,570,542	454,543
Nièvre	2,205,618	412,847	155,350	185,907	5,757	2,965,480	2,588,581	376,898
Nord	6,941,995	1,595,500	1,181,228	941,781	23,226	10,683,730	9,735,009	948,721
Oise	4,678,407	748,444	480,134	301,948	11,829	6,220,763	5,357,413	863,350
Orne	3,677,972	634,631	283,213	183,928	8,997	4,788,741	4,166,919	621,822
Pas-de-Calais	5,050,140	984,974	633,259	491,240	14,303	7,173,915	6,553,148	620,768
Puy-de-Dôme	3,804,641	764,721	300,577	172,064	12,869	5,054,871	4,261,578	793,293
Pyrénées (Basses)	1,481,976	475,303	275,136	174,967	5,983	2,413,365	1,958,755	454,610
Pyrénées (Hautes)	922,534	226,305	117,541	88,558	4,495	1,359,432	1,064,053	295,379
Pyrénées-Orientales	1,113,351	183,610	79,560	81,415	3,100	1,461,036	1,135,473	325,563
Rhin (Bas)	3,050,812	852,424	650,789	374,715	12,868	4,941,609	4,206,122	735,487
Rhin (Haut)	2,555,572	597,070	401,524	343,752	9,911	3,907,830	3,463,898	443,933
Rhône	3,409,506	1,177,167	620,756	1,294,830	6,863	6,509,122	6,105,676	403,446
Saône (Haute)	2,379,913	420,234	224,721	211,261	7,674	3,243,803	2,812,766	431,037
Saône-et-Loire	4,544,979	712,244	306,600	265,806	10,284	5,839,914	4,982,774	857,140
Sarthe	3,541,478	614,189	264,121	232,097	8,067	4,659,951	4,036,950	623,001
Seine	11,077,245	5,719,464	2,659,939	7,223,144	10,007	26,689,799	24,336,930	2,352,869
Seine-Inférieure	7,294,651	1,760,154	953,168	1,521,341	11,388	11,540,701	10,529,327	1,011,374
Seine-et-Marne	5,012,748	742,131	329,188	380,455	10,224	6,474,746	5,607,100	867,645
Seine-et-Oise	5,658,990	1,096,404	629,348	551,700	13,842	7,950,284	7,021,838	928,446
Sèvres (Deux)	2,434,305	398,469	146,309	138,184	7,909	3,125,176	2,769,643	355,533
Somme	5,018,142	883,774	661,986	428,481	14,246	7,006,628	6,351,993	654,635
Tarn	2,685,405	474,263	212,230	176,300	5,931	3,554,128	2,854,741	699,387
Tarn-et-Garonne	2,633,943	399,934	167,040	110,513	4,974	3,316,404	2,767,007	549,397
Var	2,168,803	503,046	253,310	329,898	6,573	3,261,630	2,729,776	531,854
Vaucluse	1,403,879	392,386	240,850	193,719	5,075	2,235,908	2,005,150	230,756
Vendée	2,474,555	391,461	133,752	124,168	7,647	3,131,582	2,608,052	523,531
Vienne	2,006,093	366,989	202,625	140,210	7,186	2,723,103	2,141,453	581,651
Vienne (Haute)	1,526,269	344,708	190,540	172,665	4,693	2,238,874	1,720,547	618,327
Vosges	1,936,962	421,616	240,862	173,365	8,396	2,781,202	2,421,208	359,994
Yonne	3,023,252	569,985	258,500	235,738	10,506	4,147,982	3,631,634	516,348
	253,673,749	53,826,900	27,052,546	30,440,154	691,058	365,692,406	317,147,622	48,544,784

Suite des CONTRIBUTIONS DIRECTES.

État des Frais de poursuites en matière de Contributions directes, payés pendant l'année 1835.

DÉPARTEMENTS.	POURSUITES ADMINISTRATIVES. Garnisons collectives.	Garnisons individuelles.	POURSUITES JUDICIAIRES. Commandements.	Saisies et frais de garde.	Ventes.	ACTES CONSERVATOIRES.	TOTAL.
Ain	4,208	556	4,843	2,291	330	27	12,255
Aisne	3,025	388	2,501	840	82	71	6,907
Allier	3,368	129	3,853	900	214	7	8,471
Alpes (Basses)	1,288	"	2,037	515	39	31	3.910
Alpes (Hautes)	1,167	147	1,200	579	63	6	3,162
Ardèche	2,787	105	2,114	1,084	155	"	6,245
Ardennes	2,032	20	1,232	521	97	14	3,916
Ariége	3,711	4	4,845	921	39	12	9,532
Aube	1,894	8	2,457	725	159	12	5,255
Aude	4,052	8	4,353	1,608	86	44	10,151
Aveyron	5,186	116	6,309	2,027	199	33	13,870
Bouches-du-Rhône	6,294	787	9,431	7,863	907	218	25,500
Calvados	6,701	60	7,301	3,247	733	205	18,247
Cantal	3,260	294	3,164	1,318	412	35	8,484
Charente	4,559	256	4,612	2,159	377	16	11,979
Charente-Inférieure	6,165	1,130	13,083	8,433	1,893	127	30,832
Cher	2,501	24	3,411	1,129	116	33	7,213
Corrèze	2,452	59	3,095	2,890	747	4	9,247
Corse	1,923	2,689	279	45	"	5	4,941
Côte-d'Or	3,475	314	2,670	530	132	30	7,149
Côtes-du-Nord	5,291	460	3,080	550	55	"	10,436
Creuse	1,794	24	2,327	1,116	246	14	5,520
Dordogne	6,061	710	7,397	5,415	1,168	157	20,908
Doubs	1,448	5	2,276	1,250	93	59	5,131
Drôme	4,610	34	5,901	1,309	226	"	12,081
Eure	4,326	231	4,626	1,689	496	48	11,417
Eure-et-Loir	3,440	131	2,465	719	119	60	6,934
Finistère	4,062	352	2,405	1,024	49	11	7,903
Gard	4,984	536	3,296	1,330	154	93	10,393
Garonne (Haute)	7,836	447	8,948	3,757	495	138	21.620
Gers	4,066	10	7,026	4,642	837	17	16,597
Gironde	10,291	105	16,244	12,608	4,027	507	43,783
Hérault	5,509	106	7,624	3,317	544	20	17,121
Ille-et-Vilaine	5,066	93	3,524	724	49	22	9,478
Indre	4,551	325	4,198	2,115	393	115	11,697
Indre-et-Loire	5,566	91	6,845	3,367	977	59	16,905
Isère	8,221	30	12,284	2,495	221	87	23,338
Jura	2,050	87	2,087	531	111	43	4,908
Landes	1,751	9	3,524	2,235	362	159	9,039
Loir-et-Cher	2,985	17	2,107	720	"	47	5,776
Loire	4,235	10	4,777	2,170	461	35	11,690
Loire (Haute)	2,849	21	4,319	3,712	736	20	11,657
Loire-Inférieure	4,662	323	2,769	2,154	903	208	11,020
Loiret	3,224	64	4,371	883	139	155	8,836
Lot	3,300	25	5,106	3,269	345	102	12,147
Lot-et-Garonne	3,166	"	7,637	6,472	297	74	17,646
Lozère	2,028	5	2,248	1,240	278	16	5,815
Maine-et-Loire	3,170	330	1,857	77	27	"	5,461
Manche	8,324	66	7,464	1,552	693	138	18,237
Marne	2,879	72	2,829	1,555	106	41	7,483
Marne (Haute)	959	80	1,044	259	32	"	2,374
Mayenne	2,377	84	875	367	5	8	3,718
Meurthe	1,470	46	2,068	408	24	3	4,020
Meuse	1,299	35	1,157	468	247	27	3,233
Morbihan	3,370	329	3,110	1,195	81	16	8,101
Moselle	2,480	68	2,576	714	130	5	5,973
Nièvre	4,083	54	3,562	1,662	441	141	9,943
Nord	5,590	345	3,883	1,100	160	78	11,156
Oise	2,942	45	1,833	596	110	28	5,554
Orne	4,082	74	4,051	1,022	89	120	9,438
Pas-de-Calais	3,147	376	2,354	920	26	25	6,849
Puy-de-Dôme	7,840	261	9,906	4,144	461	47	22,660
Pyrénées (Basses)	2,824	"	4,116	1,831	196	13	8,980
Pyrénées (Hautes)	2,025	"	3,324	1,284	215	10	6,859
Pyrénées-Orientales	3,159	619	5,608	4,365	240	19	14,010
Rhin (Bas)	4,507	38	7,371	3,184	170	67	15,336
Rhin (Haut)	4,291	645	3,438	1,807	133	52	10,367
Rhône	3,064	"	6,234	4,117	705	476	14,594
Saône (Haute)	1,551	3	1,899	562	177	34	4,226
Saône-et-Loire	5,562	101	6,141	1,801	429	77	14,112
Sarthe	3,313	243	1,129	206	30	40	4,962
Seine	17,403	29,338	21,938	13,296	7,210	3,691	92,876
Seine-Inférieure	8,401	165	11,050	6,269	939	333	27,153
Seine-et-Marne	2,546	121	2,714	979	79	36	6,475
Seine-et-Oise	7,937	305	3,960	1,565	100	357	14,224
Sèvres (Deux)	3,916	288	2,831	582	47	22	7,686
Somme	5,624	90	4,358	631	66	25	10,795
Tarn	3,775	204	3,878	1,431	104	16	9,408
Tarn-et-Garonne	5,049	"	7,760	3,370	544	101	16,824
Var	2,683	57	2,760	1,651	11	70	7,232
Vaucluse	3,811	59	3,131	1,642	36	22	8,701
Vendée	4,041	83	2,135	277	10	20	6,566
Vienne	4,691	140	5,207	3,306	117	5	13,468
Vienne (Haute)	2,502	75	3,470	2,593	506	21	9,168
Vosges	1,589	3	1,161	81	"	4	2,839
Yonne	5,254	"	3,543	1,132	151	37	10,118
TOTAUX	351,952	46,191	390,631	184,336	35,409	9,422	1,018,241

SUITE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

TABLEAU des dégrèvements accordés sur les Contributions directes depuis le 1er Avril 1814.

Nota. Voir les développements publiés sur ces dégrèvements, dans le compte de finances de l'année 1832 (*pages* 532 et 533.)

Exercices.	LOIS.	FONCIÈRE. Principal.	FONCIÈRE. Centimes additionnels.		FONCIÈRE. TOTAL.	PERSONNELLE ET MOBILIÈRE. Centimes additionnels.		PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.		TOTAL GÉNÉRAL.
1818.	Loi du 15 mai 1818.	"	"	"		40c	13,580,627f	"	"	13,580,627f
1819.	Loi du 17 juil. 1819.	4,590,098f	(A)	2,295,049f	15,525,147	"	"	40c	5,125,000	20,650,147
			5c	8,640,000						
1821.	Loi du 31 juil. 1821.	13,529,124	(B)	6,088,106	27,351,136	"	"	"	"	27,351,136
			5	7,733,906						
1826.	Loi du 1er mai 1825.	"	3	4,642,728	4,642,728	3	814,831	3	768,748	6,226,307
1827.	Loi du 6 juil. 1826.	"	6	9,285,457	9,285,457	39	4,345,763	39	4,996,862	18,628,082
	TOTAUX.....	18,119,222		38,685,246	56,804,468		18,741,221		10,890,610	86,436,299
	Réductions sur les centimes de frais de perception résultant de dégrèvements successivement accordés.....									5,429,048
	TOTAL général.....									91,865,347

(A) (B) Les lois qui ont accordé des dégrèvements n'ont point indiqué la quotité de centimes dont l'impôt était réductible.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE

ET LES DOMAINES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT,

Par nature d'Actes et de Mutations, des Droits d'Enregistrement constatés pour l'exercice 1834.

Ce tableau offre, pour chaque nature ou espèce d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, le montant des valeurs sur lesquelles les droits proportionnels d'enregistrement ont été liquidés, le nombre des actes qui ne donnent lieu qu'à des droits fixes, et le montant des droits constatés.

Les détails qu'il renferme font connaître la consistance de la matière imposable pour chaque partie de cette contribution publique, et fournissent les moyens de combiner sur des bases certaines les améliorations dont les tarifs pourraient être susceptibles. On peut y puiser aussi des renseignements sur le mouvement annuel des propriétés mobilières et immobilières, et sur le nombre et l'objet des différents actes qui ont été soumis aux droits. Enfin ils mettent à portée de reconnaître les parties sur lesquelles frappent les variations qui se font remarquer dans le produit de l'impôt pour chaque exercice.

Le tableau est divisé en trois parties principales, qui sont elles-mêmes subdivisées par paragraphes.

La première partie, composée de seize paragraphes, comprend les transmissions de propriété, d'usufruit et de jouissance de meubles et d'immeubles, et les actes et jugements sujets aux droits proportionnels.

La seconde partie, formée de quatre paragraphes, présente les actes et jugements tarifés à des droits fixes.

Et la troisième, en un seul paragraphe, indique les droits et demi-droits en sus encourus pour des contraventions à la loi.

Le décime pour franc auquel les droits d'enregistrement sont assujettis a été ajouté au total de chaque paragraphe.

On va indiquer sommairement les principaux résultats que fait ressortir le tableau dont il s'agit, et en présenter la comparaison avec ceux qui ont été publiés pour l'exercice 1833 dans le compte de 1834, pages 534 à 551.

Ire PARTIE.

Droits proportionnels.

1° *Transmissions mobilières.* Les valeurs formant l'objet de ces transmissions, qui figurent aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du tableau, se sont élevées, en 1834, à.. 1,202,552,609f 98c

Elles n'avaient monté, en 1833, qu'à..... 1,199,430,342 29

AUGMENTATION en 1834..... 3,122,267 69

Le nombre des actes de transmission de meubles, qui, par des exceptions prononcées par la loi, ne sont soumis qu'à des droits fixes, est, pour 1834, de..... 2,000
Il s'était élevé, en 1833, à..... 2,952

Diminution en 1834..... 952

Les droits constatés sur les transmissions mobilières pour l'exercice 1834 présentent sur ceux de l'exercice précédent une augmentation de 154,597f 04c, qui frappe sur les donations entre-vifs entre époux et sur les mutations par décès en ligne collatérale et entre des personnes non parentes. Les mutations par décès entre époux offrent une diminution de 81,517 fr. 37 cent.

2° *Transmissions immobilières.* Les valeurs des immeubles transmis par ventes et donations, et par décès, qui sont portés aux paragraphes 2 à 10 du tableau, montent pour l'année 1834, à..... 2,396,166,963f 82c
En 1833, ces valeurs s'étaient élevées à..... 2,453,788,242 07

Il y a donc eu diminution en 1834, de..... 57,621,278 25

D'un autre côté, le nombre des actes portant transmission d'immeubles que les lois ne tarifent qu'à un droit fixe, tels que les ventes de biens situés en pays étrangers et les échanges de biens ruraux contigus, s'est élevé en 1834, à..... 43,440
Il était, en 1833, de..... 42,186

Augmentation en 1834..... 1,254

Cette augmentation paraît être l'effet de la loi du 23 mai 1834, qui, en supprimant, à partir de 1835, l'exception en faveur des échanges d'immeubles contigus, a donné lieu à la réalisation d'un plus grand nombre de ces actes dans l'intervalle qui s'est écoulé entre sa promulgation et l'époque où devait commencer son exécution.

Les droits sur les transmissions immobilières pour l'année 1834 offrent, sur ceux qui ont été constatés en 1833, une diminution de 2,379,149f 05c, qui porte principalement sur les ventes, les donations et mutations entre époux. Par contre, les mutations par décès en ligne collatérale et entre personnes non parentes, donnent des augmentations montant à 406,164f 50c.

3° *Baux et antichrèses.* Les valeurs qui ont fait l'objet de ces deux espèces d'actes portés au paragraphe 11, montent, pour l'exercice 1834, à..... 623,704,646 75
Elles ne se sont élevées, en 1833, qu'à..... 614,321,618 41

Augmentation en 1834..... 9,383,028 34

Cette augmentation de valeur n'en a produit qu'une de 6,308f 09c sur les droits, dont le montant a été atténué par une diminution sur ceux des baux à vie ou dont la durée est illimitée, qui sont tarifés à 4 p. 0/0, tandis que les baux ordinaires sur lesquels frappe l'augmentation ne sont sujets qu'au droit de 20c par 100f.

4° *Actes divers soumis aux droits proportionnels.* Il s'agit ici des adjudications au rabais et marchés, des obligations, cautionnements, libérations, condamnations, collocations et liquidations. Ces actes figurent sur le tableau aux paragraphes 12 à 16. Les valeurs qu'ils comportent sont de.. 1,753,679,811 00
Elles ne montaient en 1833, qu'à 1,734,074,946 15

AUGMENTATION en 1834..... 19,604,864 85

Cette augmentation en a causé une de 229,376f 41c sur les droits. Elle frappe sur les obligations. Il y a eu diminution sur les condamnations et collocations.

IIe PARTIE.

Droits fixes.

Le nombre des actes et jugements soumis à des droits fixes, et désignés dans les quatre paragraphes de la IIe partie du tableau de développement, s'est élevé, en 1834, à..... 8,015,076
En 1833, il n'était que de..... 7,922,782

DIFFÉRENCE en plus en 1834..... 92,294

Par suite de cette progression du nombre des actes et jugements, les droits ont augmenté de 236,191f, et cette augmentation se répartit entre les actes civils et administratifs, les actes judiciaires et les actes extrajudiciaires.

IIIe PARTIE.

Droits en sus.

Les droits et demi-droits en sus, constatés en 1834, pour des contraventions à la loi sur l'enregistrement, se sont élevés à 1,562,334 32
Ils ne montaient, en 1833, qu'à 1,539,598 67

AUGMENTATION en 1834..... 22,735 65

Cette nouvelle augmentation sur des produits dont la rentrée est due, pour la majeure partie, au travail des préposés, continue de témoigner des soins qu'ils apportent à découvrir et à réprimer la fraude et les contraventions commises par les redevables.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

NATURE DES ACTES ET MUTATIONS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1834.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1833.	AUGMENTATION en 1834.	DIMINUTION en 1834.
Transmissions mobilières	16,742,829f 50c	16,588,232f 46c	154,597f 04c	"
Transmissions immobilières	100 735,765 51	103,114,914 56	"	2,379,149f 05c
Baux et antichrèses	1,438,350 84	1,432,042 75	6,308 09	"
Actes divers soumis aux droits proportionnels	12,452,912 54	12,223,536 13	229,376 41	"
Actes divers soumis aux droits fixes	17,155,437 85	16,919,246 85	236,191 00	"
Droits et demi-droits en sus	1,562,334 32	1,539,598 67	22,735 65	"
	150,087,630 56	151,817,571 42	649,208 19	2,379,149 05
	DIMINUTION en 1834...		1,729,940 86	

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE.			
	DROITS PROPORTIONNELS.			
	§ Ier.			
	Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux.			
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	2f 00c p. 0/0	148,882,581f 00c	2,977,651f 62c
2	Ventes de coupes de bois	2 00 p. 0/0	59,947,905 00	1,198,958 10
3	Licitations et soultes de partage	2 00 p. 0/0	2,583,542 50	51,670 85
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	1 00 fixe.	528 actes.	528 00
5	Ventes publiques de marchandises (*par les courtiers de commerce*)	0 50 p. 0/0	4,830,590 00	24,151 95
6	Ventes de navires	1 00 fixe.	1,472 actes.	1,472 00
7	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	2 00 p. 0/0	29,769,417 00	595,388 34
8	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	3 50 p. 0/0	2,821,994 00	98,769 79
9	Cessions et délégations de créances à terme	1 00 p. 0/0	145,642,386 00	1,456,423 86
10	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires	0 50 p. 0/0	452,270 00	2,261 35
11	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de paix*	1 00 p. 0/0	248,300 00	2,483 00
12	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de guerre*	0 50 p. 0/0	9,740 00	48 70
13	Première expédition d'ordonnances portant nomination d'avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires priseurs. (*Loi du 21 avril 1832*)	10 " p. 0/0 du cautionnement	4,869,245 00	486,924 50
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	400,057,970 50	6,896,732 06
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,000 actes	"
	DÉCIME pour franc	.....	.....	689,673 20
	TOTAL du § Ier	.....	.....	7,586,405 26
	§ II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
14	Ventes autres que celles ci-après	5 50 p. 0/0	1,107,467,059 09	60,910,688 25
15	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4 00 p. 0/0	3,833,292 50	153,331 70
16	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	4 00 p. 0/0	68,345,241 75	2,733,809 67
17	Licitations et soultes de partage entre toutes autres personnes	5 50 p. 0/0	5,051,466 54	277,830 66
18	Ventes de domaines de l'État	2 00 p. 0/0	16,369,880 00	327,397 60
	A reporter. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,201,066,939 88	"
	A reporter. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	"	"
	A reporter	.....	.....	64,403,057 88

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
	Reports { des valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,201,066,939f 88c	64,403,057f 88c
	Reports { du nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	"	"
19	Ventes de biens situés, soit en pays étranger, soit dans les colonies françaises.....	10f 00c fixe.	337 actes.	3,370 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété.	1 50 p. 0/0	7,486,000 00	112,290 00
21	Résolutions de contrats de ventes par jugements.....	4 00 p. 0/0	2,722,800 00	108,912 00
22	Échanges de biens non contigus.....	2 50 p. 0/0	14,952,774 40	373,819 36
23	Échanges de biens ruraux contigus.....	1 00 fixe.	43,103 actes.	43,103 00
24	Retours ou plus-values dans les échanges.....	5 50 p. 0/0	7,169,429 09	394,318 60
25	Adjudications d'immeubles dépendants de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers.....	1 50 p. 0/0	2,134,243 33	32,013 65
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,235,532,186 70	65,470,884f 49c
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	43,440 actes	
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	6,547,088 44
	TOTAL du § II.....	.....	.....	72,017,972 93
	§ III.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne directe.			
26	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 62 1/2 0/0	216,573,422 40	1,353,583 89
27	*Idem* (*immeubles*).....	2 75 p. 0/0	47,745,826 90	1,313,010 24
28	Hors contrats de mariage ne contenant pas partage (*meubles*).....	1 25 p. 0/0	15,917,421 60	198,967 77
29	*Idem* (*immeubles*).....	4 00 p. 0/0	13,770,045 25	550,801 81
30	Hors contrats de mariage avec partage [Articles 1075 et 1076 du Code civil] (*meubles*).....	0 25 p. 0/0	34,050,828 00	85,127 07
31	*Idem* (*immeubles*).....	1 00 p. 0/0	141,263,555 00	1,412,635 55
	TOTAUX.....	.....	469,321,099 15	4,914,126 33
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	491,412 63
	TOTAL du § III.....	.....	.....	5,405,538 96
	§ IV.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre époux.			
32	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 75 p. 0/0	1,357,557 33	10,181 68
33	*Idem* (*immeubles*).....	3 00 p. 0/0	437,528 33	13,125 85
34	Hors contrats de mariage (*meubles*).....	1 50 p. 0/0	443,556 67	6,653 35
35	*Idem* (*immeubles*).....	4 50 p. 0/0	155,637 78	7,003 70
	TOTAUX.....	.....	2,394,280 11	36,964 58
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	3,696 46
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	40,661 04

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis	MONTANT des droits constatés
	§ V.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale.			
36	Par contrats de mariage (*meubles*)	1f 25c p. 0/0	251,588f 00c	3,144f 85c
37	*Idem* (*immeubles*)	4 00 p. 0/0	303,057 50	12,122 30
38	Hors contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	238,792 00	5,969 80
39	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	868,005 38	56,420 35
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
40	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 00 p. 0/0	4,882,330 00	97,646 60
41	*Idem* (*immeubles*)	4 50 p. 0/0	3,335,354 00	150,090 93
42	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	2,738,369 33	82,151 08
43	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	5,726,297 69	372,209 35
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins germains. (Même loi.)			
44	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	951,888 00	23,797 20
45	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	569,424 00	28,471 20
46	Hors contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	420,935 00	16,837 40
47	*Idem* (*immeubles*)	7 00 p. 0/0	731,310 00	51,191 70
	Entre Parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième. (Même loi.)			
48	Par contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	265,076 66	7,952 30
49	*Idem* (*immeubles*)	5 50 p. 0/0	481,520 00	26,483 60
50	Hors contrats de mariage (*meubles*)	5 00 p. 0/0	174,344 00	8,717 20
51	*Idem* (*immeubles*)	8 00 p. 0/0	473,393 75	37,871 50
	TOTAUX	.....	22,411,685 31	981,077 36
	DÉCIME pour franc	.....	.....	98,107 73
	TOTAL du § V	.....	.....	1,079,185 09
	§ VI.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes.			
52	Par contrats de mariage (*meubles*)	1 75 p. 0/0	101,325 71	1,773 20
53	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	36,173 00	1,808 65
54	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 50 p. 0/0	30,654 28	1,072 90
55	*Idem* (*immeubles*)	8 50 p. 0/0	55,109 41	4,684 30
	Loi du 21 Avril 1832.			
56	Par contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	2,317,038 25	92,681 53
57	*Idem* (*immeubles*)	6 00 p. 0/0	1,555,598 00	93,335 88
58	Hors contrats de mariage (*meubles*)	6 00 p. 0/0	2,622,164 66	157,329 88
59	*Idem* (*immeubles*)	9 00 p. 0/0	2,896,220 11	260,659 81
	TOTAUX	.....	9,614,283 42	613,346 15
	DÉCIME pour franc	.....	.....	61,334 61
	TOTAL du § VI	.....	.....	674,680 76
	§ VII.			
	Mutations par décès en ligne directe.			
60	De meubles	0 25 p. 0/0	346,963,764 00	867,409 41
61	D'immeubles	1 00 p. 0/0	678,744,503 00	6,787,445 03
	TOTAUX	.....	1,025,708,267 00	7,654,854 44
	DÉCIME pour franc	.....	.....	765,485 44
	TOTAL du § VII	.....	.....	8,420,339 88

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ VIII. *Mutations par décès entre époux.*			
62	De meubles	1f 50c p. 0/0	53,659,552 00	804,893 28
63	D'immeubles	3 00 p. 0/0	80,135,908 67	2,404,077 26
	TOTAUX		133,795,460 67	3,208,970 54
	DÉCIME pour franc			320,897 06
	TOTAL du § VIII			3,529,867 60
	§ IX. *Mutations par décès en ligne collatérale.*			
64	De meubles	2 50 p. 0/0	1,986,338 80	49,658 47
65	D'immeubles	5 00 p. 0/0	2,819,655 40	140,982 77
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
66	De meubles	3 00 p. 0/0	74,312,097 00	2,229,362 91
67	D'immeubles	6 50 p. 0/0	129,437,139 23	8,413,414 05
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces. Cousins germains. (Même loi.)			
68	De meubles	4 00 p. 0/0	11,284,875 75	451,395 03
69	D'immeubles	7 00 p. 0/0	15,115,156 43	1,058,060 95
	Entre Parents au delà du quatrième degré jusqu'au douzième. (Même loi.)			
70	De meubles	5 00 p. 0/0	6,545,268 40	327,263 42
71	D'immeubles	8 00 p. 0/0	12,732,508 75	1,018,600 70
	TOTAUX		254,233,039 76	13,688,738 30
	DÉCIME pour franc			1,368,873 83
	TOTAL du § IX			15,057,612 13
	§ X. *Mutations par décès entre personnes non parentes.*			
72	De meubles	3 50 p. 0/0	955,011 14	33,425 39
73	D'immeubles	7 00 p. 0/0	977,488 43	68,424 19
	Loi du 21 Avril 1832.			
74	De meubles	6 00 p. 0/0	23,450,440 50	1,407,026 43
75	D'immeubles	9 00 p. 0/0	20,268,361 11	1,824,152 50
	TOTAUX		45,651,301 18	3,333,028 51
	DÉCIME pour franc			333,302 85
	TOTAL du § X			3,666,331 36
	§ XI. *Baux et antichrèses.*			
76	Baux de biens *meubles* et *immeubles* dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	611,935,750 00	1,223,871 50
77	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	4 00 p. 0/0	543,459 25	21,738 37
	A reporter		612,479,209 25	1,245,609 87

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XI.			
	Baux et antichrèses.			
	Report	.....	612,479,209f 25c	1,245,609f 87c
78	Baux de pâturages et nourriture d'animaux	0f 20c p. 0/0	675,010 00	1,350 02
79	Baux d'industrie	0 20 p. 0/0	2,085,105 00	4,170 21
80	Baux à cheptel et reconnaissances des bestiaux	0 20 p. 0/0	2,637,355 00	5,274 71
81	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	3,631,805 00	7,263 61
82	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimitée	2 00 p. 0/0	919,280 50	18,385 61
83	Antichrèses ou engagements d'immeubles	2 00 p. 0/0	1,276,882 00	25,537 64
	TOTAUX	.....	623,704,646 75	1,307,591 67
	DÉCIME pour franc	.....	.....	130,759 17
	TOTAL du § XI	.....	.....	1,438,350 84
	§ XII.			
	Adjudications au rabais et marchés.			
84	Adjudications au rabais et marchés (*entre particuliers*)	1 00 p. 0/0	52,886,676 00	528,866 76
85	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public	1 00 fixe.	3,941 actes.	3,941 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	52,886,676 00	532,807 76
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	3,941 actes.	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	53,280 78
	TOTAL du § XII	.....	.....	586,088 54
	§ XIII.			
	Obligations.			
86	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligat. de sommes et billets simp.	1 00 p. 0/0	488,901,997 00	4,889,019 97
87	Actes de prêts sur dépôts ou cons. de marchand, etc. (*Loi du 8 sept. 1830*)	2 00 fixe.	3,093 actes.	6,186 00
88	Billets à ordre	0 50 p. 0/0	88,397,174 00	441,985 87
89	Lettres de change	0 25 p. 0/0	38,728,744 00	96,821 86
90	Atermoiements	0 50 p. 0/0	5,610,882 00	28,054 41
91	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage	0 50 p. 0/0	1,096,670 00	5,483 35
92	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	369,130 00	1,845 65
93	Contrats ou polices d'assurance contre l'incendie	1 00 p. 0/0	47,675 00	476 75
94	Contrats ou polices d'assurance maritime (*Avant qu'il en ait été fait usage en justice*)	1 00 fixe.	212 actes.	212 00
95	*Idem*, lorsqu'il en a été fait usage en justice. (*En temps de paix*)	1 00 p. 0/0	31,826 00	318 26
96	*Idem* (*En temps de guerre*)	0 50 p. 0/0	"	"
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	623,184,098 00	5,470,404 12
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	3,305 actes.	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	547,040 41
	TOTAL du § XIII	.....	.....	6,017,444 53

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ XIV. *Cautionnements.*			
97	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	0f 50c p. 0/0	126,370,530f 00c	631,852f 65c
98	*Idem* des personnes à représenter à justice	0 50 p. 0/0	240,430 00	1,202 15
99	*Idem* des comptables envers l'État	0 25 p. 0/0	490,040 00	1,225 10
100	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	0 10 p. 0/0	37,309,100 00	37,309 10
101	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	1 00 fixe.	1,159 actes.	1,159 00
102	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	1 00 *id.*	13 *idem.*	13 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	164,410,100 00	672,761 00
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	1,172 actes	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	67,276 10
	TOTAL du § XIV	.....	.....	740,037 10
	§ XV. *Libérations.*			
103	Quittances de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	680,765,686 00	3,403,828 43
104	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	0 50 p. 0/0	10,217,060 00	51,085 30
105	Retraits exercés en vertu de rémérés	0 50 p. 0/0	1,496,000 00	7,480 00
106	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	70,630 00	353 15
107	Quittances des droits de sceau	20 00 p. 0/0	93,445 00	18,689 00
	TOTAUX	.....	692,642,821 00	3,481,435 88
	DÉCIME pour franc	.....	.....	348,143 59
	TOTAL du § XV	.....	.....	3,829,579 47
	§ XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	1° *Justices de paix.*			
108	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	15,610,046 00	78,050 23
109	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	369,457 00	7,389 14
	2° *Conseils des prud'hommes.*			
110	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	18,980 00	94 90
111	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	24,090 00	481 80
	A reporter	.....	16,022,573 00	86,016 07

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	Report	.....	16,022,573 00	86,016f 07c
	3° *Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.*			
112	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0f 50c p. 0/0	9,805,962 00	49,029 81
113	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	237,740 00	4,754 80
	4° *Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.*			
114	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	114,795,686 00	573,978 43
115	Procès-verbaux d'ordre et de collocation	0 50 p. 0/0	70,317,050 00	351,585 25
116	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	2,905,390 00	58,107 80
	5° *Cours royales.*			
117	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	5,965,710 00	29,828 55
118	Arrêts prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	506,005 00	10,120 10
	TOTAUX	.....	220,556,116 00	1,163,420 81
	DÉCIME pour franc	.....	.....	116,342 09
	TOTAL du § XVI	.....	.....	1,279,762 90
	IIe PARTIE. DROITS FIXES.			
	§ Ier. *Actes civils et administratifs.*			
119	Actes civils et administratifs au droit de	1 00 fixe.	401,157	401,157 00
120	——— *Idem.* de	2 00 *idem.*	1,072,109	2,144,218 00
121	——— *Idem.* de	3 00 *idem.*	91,110	273,330 00
122	——— *Idem.* de	5 00 *idem.*	491,431	2,457,155 41
123	——— *Idem.* de	15 00 *idem.*	755	11,325 00
	TOTAUX	.....	2,056,562	5,287,185 41
	DÉCIME pour franc	.....	.....	528,718 54
	TOTAL du § Ier	.....	.....	5,815,903 95

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ II. *Actes judiciaires.*			
124	Actes judiciaires au droit de	1f 00c fixe.	449,432f	449,432f 00c
125	——— *Idem.* de	2 00 *idem.*	277,098	554,196 00
126	——— *Idem.* de	3 00 *idem.*	515,490	1,546,470 00
127	——— *Idem.* de	5 00 *idem.*	139,967	699,835 02
128	——— *Idem.* de	10 00 *idem.*	14,753	147,530 00
129	——— *Idem.* de	15 00 *idem.*	6,753	101,295 00
130	——— *Idem.* de	25 00 *idem.*	1,941	48,530 00
131	——— *Idem.* de	50 00 *idem.*	98	4,900 00
132	——— *Idem.* de	100 00 *idem.*	79	7,900 00
	TOTAUX.....	.....	1,405,611	3,560,088 02
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	356,008 80
	TOTAL du § II.....	.....	.....	3,916,096 82
	§ III. *Actes extrajudiciaires.*			
133	Actes extrajudiciaires au droit de	0f 50c fixe.	871,400	435,700 00
134	——— *Idem.* ... de	1 00 *idem.*	1,201,140	1,201,140 00
135	——— *Idem.* ... de	2 00 *idem.*	2,440,013	4,880,026 16
136	——— *Idem.* ... de	3 00 *idem.*	18,815	56,445 00
137	——— *Idem.* ... de	5 00 *idem.*	7,191	35,955 00
138	——— *Idem.* ... de	10 00 *idem.*	13,789	137,890 00
	TOTAUX.....	.....	4,552,348	6,747,156 16
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	674,715 62
	TOTAL du § III.....	.....	.....	7,421,871 78
	§ IV. *Actes de l'état civil.*			
139	Expéditions d'actes de l'état civil au droit de	2 00 *idem.*	531	1,063 00
140	——— *Idem.* ..... de	15 00 *idem.*	24	360 00
141	——— *Idem.* ..... de	100 00 *idem.*	"	"
	TOTAUX.....	.....	555	1,423 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	142 30
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	1,565 30

Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	TROISIÈME PARTIE.	
	§ Unique.	
	Droits et demi-droits en sus.	
1	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux	26,631f 20c
2	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux	424,751 24
3	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe	43,584 12
4	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux	1,258 79
5	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale	11,602 60
6	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes	3,841 97
7	Mutations *par décès* en ligne directe	229,893 10
8	Mutations *par décès* entre époux	100,960 48
9	Mutations *par décès* en ligne collatérale	306,589 63
10	Mutations *par décès* entre personnes non parentes	59,981 42
11	Baux et antichrèses	56,474 00
12	Adjudications au rabais et marchés	3,446 86
13	Obligations	3,421 32
14	Cautionnements	1,391 73
15	Libérations	803 97
16	Condamnations, collocations et liquidations	10,908 97
17	Actes civils et administratifs	67,993 95
18	Actes judiciaires	66,768 57
	TOTAL	1,420,303 92
	DÉCIME pour franc	142,030 40
	TOTAL de la troisième Partie	1,562,334 32

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARTIE.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1834.		
Ire Partie...	I.	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux.....	7,586,405f 26c	131,369,858f 39c
	II.	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux.....	72,017,972 93	
	III.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe....	5,405,538 96	
	IV.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux.....	40,661 04	
	V.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale.	1,079,185 09	
	VI.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes.....	674,680 76	
	VII.	Mutations *par décès* en ligne directe.....	8,420,339 88	
	VIII.	Mutations *par décès* entre époux.....	3,529,867 60	
	IX.	Mutations *par décès* en ligne collatérale.....	15,057,612 13	
	X.	Mutations *par décès* entre personnes non parentes.....	3,666,331 36	
	XI.	Baux et antichrèses.....	1,438,350 84	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés.....	586,088 54	
	XIII.	Obligations.....	6,017,444 53	
	XIV.	Cautionnements.....	740,037 10	
	XV.	Libérations.....	3,829,579 47	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations.....	1,279,762 90	
IIe Partie...	I.	Actes civils et administratifs.....	5,815,903 95	17,155,437 85
	II.	Actes judiciaires.....	3,916,096 82	
	III.	Actes extrajudiciaires.....	7,421,871 78	
	IV.	Actes de l'état civil.....	1,565 30	
IIIe Partie..	Unique.	Droits et demi-droits en sus.....	1,562,334 32	1,562,334 32
		TOTAL égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1834, présentés à la Cour des comptes.	.....	150,087,630 56

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

DES DROITS DE TIMBRE ET DU PRODUIT DES PASSE-PORTS ET PERMIS DE PORT D'ARMES, CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1834.

1° Droits de Timbre.

Les droits de timbre forment une partie importante des contributions publiques. Ils sont gradués, savoir : pour les effets de commerce et les obligations, en raison des sommes à y exprimer, et, pour les actes, registres autres que les livres de commerce, journaux, avis et annonces, affiches, œuvres de musique, catalogues et prospectus et livres de commerce, en raison de la dimension des papiers.

L'administration de l'enregistrement fournit, revêtus du timbre ordinaire, les papiers destinés aux effets de commerce et aux actes. Toutefois, les particuliers qui veulent se servir de papiers autres que ceux de l'administration, ou de parchemin, sont admis à les faire timbrer avant d'en faire usage. Quant aux papiers qui ont une autre destination, ils sont fournis par les parties, qui les font timbrer à l'extraordinaire ou viser pour valoir timbre.

Des amendes sont prononcées par les lois sur le timbre, pour les contraventions à leurs dispositions.

Il a paru utile d'insérer dans le compte des finances, sur les produits des droits de timbre et des amendes y relatives, des détails qui les présentent par nature ou origine. Ces détails étaient d'ailleurs nécessaires pour mettre ultérieurement à portée d'apprécier les résultats des dispositions de la loi du 24 mai 1834 dont l'exécution n'a commencé qu'au 1er janvier 1835, et par lesquelles les quotités des droits du timbre proportionnel ont été diminuées, tandis que celles des amendes de contraventions ont été élevées.

2° Produits des Passe-ports et Permis de port d'armes.

Les formules de passe-ports et de permis de port d'armes sont aussi fournies par l'administration de l'enregistrement. Leur produit figure en masse dans les comptes. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner le montant par espèce de formules.

Les deux tableaux qui suivent présentent ces développements.

EXERCICE 1834.

1° *Droits de Timbre.*

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE PAPIERS TIMBRÉS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS. TIMBRE ordinaire.	TIMBRE extraordinaire et visa.	TIMBRE TOTAL.	AMENDES de contraventions. (1)	TOTAL par espèce de papiers.
Papiers au timbre proportionnel. (*Effets de commerce et obligations.*)	1,212,100 75	500,699 25	1,712,800 00	2,033,933 24	3,746,733 24
Papiers au timbre de dimension. (*Pour actes et registres autres que les livres de commerce.*)	20,492,792 10	3,707,461 12	24,200,253 22	87,852 78	24,288,106 00
Journaux	"	2,246,677 08	2,246,677 08	7,604 30	2,254,281 38
Avis et annonces	"	263,189 50	263,189 50	3,250 50	266,440 00
Affiches	"	460,930 45	460,930 45	1,980 00	462,910 45
Papiers musique (1)	"	15,271 64	15,271 64	"	15,271 64
Catalogues et prospectus (1)	"	442 30	442 30	"	442 30
Livres de commerce (1)	"	73,952 72	73,952 72	4,105 20	78,057 92
TOTAL GÉNÉRAL	21,704,892 85	7,268,624 06	28,973,516 91	2,138,726 02	31,112,242 93

(1) Y compris le décime pour franc.

2° *Formules de Passeports et Permis de port d'armes.*

DÉSIGNATION DES ESPÈCES DE FORMULES.	NOMBRE de FORMULES débitées.	PRIX de chaque formule.	PRODUIT de chaque espèce de formule.
Passe-ports à l'intérieur	342,010	2f	684,020f
Passe-ports aux indigents, délivrés par les maires	15,987	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — sans secours de route	2,000	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets — avec secours de route	5,955	*Gratis.*	"
Passe-ports à l'étranger	17,305	10	173,050
Permis de port d'armes de chasse	80,100	15	1,201,500
TOTAUX	463,357	"	2,058,570

Tableau des Droits et Produits constatés *sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'exercice 1834.*

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés pendant l'exce 1834.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1834.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1834.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ À L'EXERCICE 1835. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	Droits et produits constatés à recouvrer sur les redevables	TOTAL.	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT	Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	7,586,431f 00c	"	7,586,431f 00c	7,586,311f 98c	"	119f 02c	119f 02c	
			d'immeubles	72,018,033 44	41,602f 05c	71,976,431 39	71,969,050 06	"	7,381 33	7,381 33	
		Donations	en ligne directe	5,405,538 96	"	5,405,538 96	5,405,537 59	"	1 37	1 37	
			entre époux	40,661 04	"	40,661 04	40,558 74	"	102 30	102 30	
			en ligne collatérale	1,079,185 09	"	1,079,185 09	1,079,185 09	"	"	"	
			entre personnes non parentes	674,680 76	"	674,680 76	672,573 27	"	2,107 49	2,107 49	
		Successions	en ligne directe	8,420,339 89	"	8,420,339 89	8,420,339 89	"	"	"	
			entre époux	3,529,867 59	"	3,529,867 59	3,529,867 59	"	"	"	
			en ligne collatérale	15,068,612 13	"	15,068,612 13	15,068,612 13	"	"	"	
			entre personnes non parentes	3,666,331 36	"	3,666,331 36	3,666,331 36	"	"	"	
		Actes divers	Baux et antichrèses	1,427,325 11	"	1,427,325 11	1,427,320 74	"	4 37	4 37	
			adjudications au rabais et marchés	586,088 54	"	586,088 54	585,731 04	"	357 50	357 50	
			Obligations	6,017,444 53	"	6,017,444 53	6,017,305 05	"	139 48	139 48	
			Cautionnements	740,037 10	"	740,037 10	740,037 10	"	"	"	
			Libérations	3,829,579 47	"	3,829,579 47	3,829,498 29	"	81 18	81 18	
			Condamnations, collocations et liquidations	1,279,762 89	17 17	1,279,745 72	1,279,542 92	"	202 80	202 80	
	Droits fixes	Actes civils et administratifs		5,815,903 95	"	5,815,903 95	5,815,889 65	"	14 30	14 30	
		—— judiciaires		3,916,096 82	28 60	3,916,068 22	3,916,068 22	"	"	"	
		—— extrajudiciaires		7,421,871 78	"	7,421,871 78	7,421,871 78	"	"	"	
		—— de l'état civil		1,565 30	"	1,565 30	1,565 30	"	"	"	
	Droits et demi-droits en sus			1,562,273 81	2,755 39	1,559,518 42	1,554,552 18	"	4,966 24	4,966 24	
	TOTAL de l'enregistrement (y compris le décime pour franc)			150,087,630 56	44,403 21	150,043,227 35	150,027,749 97	"	15,477 38	15,477 38	
GREFFES (y compris le décime pour franc)				3,998,404 78	29 70	3,998,375 08	3,998,339 55	"	35 53	35 53	
HYPOTHÈQUES (*idem*)				1,510,699 53	62 92	1,510,636 61	1,509,479 08	"	1,157 53	1,157 53	
AMENDES, autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)				5,002,834 36	856,807 59	4,146,026 77	3,900,202 94	664f 73c	245,159 10	245,823 83	
DÉCIME pour franc	des amendes attribuées aux communes et hospices			170,601 35	53,570 25	117,031 10	83,019 19	32 38	33,979 53	34,011 91	
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe			101,265 99	"	101,265 99	101,265 25	"	0 74	0 74	
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse				2,058,570 00	"	2,058,570 00	2,058,570 00	"	"	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor				114,332 92	"	114,332 92	114,332 92	"	"	"	
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				262,985 52	"	262,985 52	262,985 52	"	"	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice				3,333,383 59	1,721,784 74	1,611,598 85	1,212,108 42	772 97	398,717 46	399,490 43	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances				78,517 22	18,165 60	60,351 62	55,216 30	12 88	5,122 44	5,135 32	
				166,719,225 82	2,694,824 01	164,024,401 81	163,323,269 14	1,482 96	699,649 71	701,132 67	
TIMBRE	Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)			89,666 66	"	89,666 66	89,666 66	"	"	"	
	Timbre non sujet au décime pour franc			28,883,854 30	4 05	28,883,850 25	28,883,637 02	"	213 23	213 23	
REVENUS et prix de vente de domaines.	Pêche (baux et licences)			434,926 99	12,486 23	422,440 76	385,789 69	"	36,651 07	36,651 07	
	Revenus de domaines			546,159 55	10,074 09	536,085 46	506,731 77	33 00	29,320 69	29,353 69	
	Dommages-intérêts adjugés à l'État			413,419 94	243,689 91	169,730 03	117 502 43	67 40	52,160 20	52,227 60	
	Rentes (arrérages et transferts)			95,737 86	6,491 30	89,246 56	58,691 48	19 26	30,535 82	30,555 08	
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles			87,860 69	7,755 49	80,105 20	78,763 14	"	1,342 06	1,342 06	
	Épaves, déshérences et biens vacants			241,658 72	410 82	241,247 90	207,115 06	"	34,132 84	34,132 84	
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures			2,102,795 64	3,732 11	2,099,063 53	2,050,799 26	"	48,264 27	48,264 27	
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes			235,810 02	26,979 74	208,830 28	133,993 98	17 85	74,818 45	74,836 30	
DOMAINES et bois engagés ou échangés				1,898,379 59	420,628 65	1,477,750 94	1,108,785 58	"	368,965 36	368,965 36	
				201,749,495 78	3,427,076 40	198,322,419 38	196,944,745 21	1,620 47	1,376,053 70	1,377,674 17	

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. EXERCICE 1834.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'Exercice 1834.

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. Greffes, y compris le décime pour franc.	Hypothèques, y compris le décime pour franc.	Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	Passeports et permis de port d'armes de chasse.	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. Pêche (baux et licences).	Revenus de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	Rentes (arrérages et transferts).	Prix de vente de mobilier et créances exigibles.	Épaves, déshérences et biens vacants.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
Ain	1,321,975	27,718	14,767	25,695	1,261	25,442	1,890	9,115	617	22	207,702	16,577f	1,800f	1,175f	33f	693f	115f	11,000f	1,009f	"	1,668,613f	Ain.
Aisne	2,576,120	43,621	25,804	42,460	2,755	51,839	5,153	27,422	576	571	408,526	5,829	2,299	1,035	2	"	1,537	58,331	3,865	21,765f	3,279,520	Aisne.
Allier	1,203,662	25,679	16,510	20,049	1,150	8,641	2,206	8,162	142	4	181,670	2,415	134	1,493	17	43	61	2,827	61	"	1,474,934	Allier.
Alpes (Basses)	507,772	8,413	4,847	15,269	572	13,146	907	7,582	65	4	81,674	"	"	278	"	186	"	"	117	"	640,837	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	406,402	12,377	5,983	16,298	510	9,506	1,052	4,088	1	3	73,776	"	10	153	"	617	"	"	90	"	530,872	Alpes (Hautes).
Ardèche	1,169,627	42,696	12,343	25,209	1,480	7,201	1,755	5,655	668	19	211,846	1,554	236	1,561	14	50	105	2,128	148	"	1,484,301	Ardèche.
Ardennes	1,454,060	26,399	12,643	43,329	1,714	24,644	2,077	12,273	529	627	251,138	9,523	9,698	1,723	376	176	216	"	167	"	1,851,319	Ardennes.
Ariége	585,894	14,967	5,008	15,373	644	6,450	654	4,106	"	"	108,312	"	46	558	292	307	"	"	103	"	742,717	Ariége.
Aube	1,199,846	23,383	15,625	26,821	2,170	18,230	2,089	17,538	697	63	253,376	2,656	226	1,045	3,716	"	78	"	538	"	1,568,106	Aube.
Aude	1,186,823	26,017	18,322	30,503	1,278	5,785	1,779	10,681	902	131	189,609	535	188	1,179	40	"	"	"	208	"	1,473,986	Aude.
Aveyron	1,102,375	49,765	11,967	25,201	1,694	8,219	1,988	11,915	257	65	232,749	527	68	819	205	285	1,035	1,480	402	"	1,451,024	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	2,539,794	68,569	29,066	72,100	2,236	35,286	5,873	11,837	779	1,028	504,654	505	22,060	135	1,009	394	5,679	1,604	935	"	3,303,550	Bouches-du-Rhône.
Calvados	3,022,258	108,852	43,923	65,221	4,316	31,937	8,063	17,477	156	372	566,494	3,925	3,468	1,650	406	249	10	17,360	634	"	3,896,779	Calvados.
Cantal	907,069	45,882	11,183	16,066	1,442	20,742	1,416	5,307	146	54	167,491	"	123	431	27	71	"	"	309	"	1,177,764	Cantal.
Charente	1,369,559	28,639	14,857	15,763	1,661	8,246	2,924	10,515	392	351	233,886	"	1,657	441	94	109	925	26,537	187	"	1,716,691	Charente.
Charente-Inférieure	1,696,351	32,302	15,494	16,640	1,753	20,554	3,213	12,662	161	494	353,462	4,792	5,462	131	3,282	471	1,115	18,026	265	"	2,186,636	Charente-Inférieure.
Cher	1,106,985	33,767	7,799	14,471	1,397	11,414	1,649	7,102	164	126	177,371	2,489	762	1,174	"	"	513	27,145	646	"	1,394,979	Cher.
Corrèze	870,740	30,911	8,277	12,314	1,121	7,171	1,330	4,900	32	49	167,301	1,498	53	"	105	"	"	1,607	151	"	1,107,565	Corrèze.
Corse	124,726	7,068	1,294	3,857	662	5,622	264	12,442	300	1	57,354	"	83	42	860	112	288	17,374	129	"	232,486	Corse.
Côte-d'Or	1,999,287	51,192	22,579	61,717	2,810	36,552	2,334	18,593	229	836	345,713	5,890	2,622	4,587	1,857	337	933	35,725	266	270	2,594,338	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,172,105	14,516	8,840	8,339	737	12,214	1,354	5,699	66	146	219,476	"	1,474	193	203	336	250	"	46	"	1,446,002	Côtes-du-Nord.
Creuse	833,107	32,165	9,670	7,966	1,055	22,202	1,757	4,895	273	16	170,296	"	"	36	433	"	61	10,558	1,392	"	1,095,888	Creuse.
Dordogne	1,492,111	35,375	12,567	13,936	1,496	8,465	2,426	11,024	140	189	248,807	7,722	5,912	50	8	"	197	1,844	496	"	1,842,770	Dordogne.
Doubs	1,097,882	35,798	10,361	39,662	1,884	13,637	1,215	17,079	2,455	2,052	205,706	"	387	1,881	50	243	"	3,315	2,806	"	1,436,421	Doubs.
Drôme	1,330,671	37,939	12,412	33,594	1,644	24,313	1,735	13,726	121	61	212,250	6,750	80	1,832	"	859	42	1,461	2,488	"	1,681,985	Drôme.
Eure	2,727,829	79,070	34,091	82,839	3,173	39,512	9,663	15,416	591	271	499,737	8,882	1,409	4,954	160	323	1,080	1,968	293	381	3,511,652	Eure.
Eure-et-Loir	1,875,965	28,934	20,690	21,267	1,590	35,886	3,972	14,032	318	125	284,248	"	167	307	2,760	35	342	7,773	292	"	2,298,709	Eure-et-Loir.
Finistère	1,074,522	14,710	13,578	10,620	732	15,728	2,045	9,123	140	442	222,350	"	1,106	123	413	2,183	"	3,722	666	"	1,372,210	Finistère.
Gard	1,603,124	60,703	21,103	47,165	2,165	15,711	2,935	11,178	332	885	300,724	6,378	217	232	37	3	151	3,631	238	"	2,076,921	Gard.
Garonne (Haute)	2,034,810	67,595	18,173	56,653	2,642	18,303	2,980	16,338	523	1,248	358,059	11,465	376	1,545	308	2,123	2,551	42,924	487	"	2,639,114	Garonne (Haute).
Gers	1,213,668	25,055	8,587	6,171	1,109	7,371	1,546	6,501	325	61	175,233	"	2,416	120	20	834	"	"	739	458	1,450,221	Gers.
Gironde	3,447,045	142,414	33,340	105,167	7,320	28,322	5,743	19,317	595	2,875	724,436	27,045	14,828	62	703	835	1,068	53,951	528	366	4,615,967	Gironde.
Hérault	1,710,257	53,751	20,329	44,660	1,921	12,548	2,358	12,659	423	606	295,611	"	247	69	120	287	696	17,184	1,809	4,644	2,180,185	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,474,959	31,402	8,338	21,001	1,622	17,618	2,006	16,413	187	579	251,117	50	751	272	2	52	79	15,195	340	"	1,841,993	Ille-et-Vilaine.
Indre	975,720	26,950	10,360	15,088	1,123	10,073	2,262	5,678	243	84	178,735	"	352	1,729	507	56	828	6,719	280	"	1,236,794	Indre.
Indre-et-Loire	1,579,344	28,077	18,833	24,409	1,282	23,705	3,691	6,904	2,061	167	306,995	9,777	1,287	259	19	413	108	18,568	367	"	2,026,273	Indre-et-Loire.
Isère	2,511,146	82,469	27,386	67,288	2,978	41,319	3,953	17,043	1	104	428,827	1,287	4,098	3,819	214	442	"	9,723	522	"	3,202,627	Isère.
Jura	1,161,643	27,841	9,753	34,804	1,390	15,156	1,748	14,241	433	191	205,957	11,853	1,825	3,599	334	"	20	2,714	2,093	2,095	1,497,698	Jura.
Landes	565,250	15,291	3,815	9,656	559	3,214	776	3,281	5	"	116,252	1,659	274	267	40	"	754	97	266	"	721,462	Landes.
Loir-et-Cher	1,183,189	15,642	11,213	20,208	901	15,191	2,613	5,507	173	363	212,843	4,411	350	302	40	1,309	550	17,010	914	157	1,492,894	Loir-et-Cher.
Loire	1,625,796	48,632	17,984	34,075	1,642	15,975	2,223	5,506	60	158	222,730	4,900	105	"	77	15,305	"	37,571	2,103	"	2,034,850	Loire.

Suite du *Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1834.*

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. GREFFES, y compris le décime pour franc.	HYPOTHÈQUES, y compris le décime pour franc.	AMENDES autres que celles attribuées aux communes et hospices y compris le décime pour franc.	DÉCIME pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse.	MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	non sujet au décime pour franc.	REVENUS ET PRIX DE VENTES DE DOMAINES. PÊCHE (baux et licences).	REVENUS de domaines.	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	RENTES (arrérages et transferts).	PRIX de vente de mobilier et créances exigibles.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	BIENS vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	RECETTES accidentelles y compris les reliquats sur les biens des communes.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
Loire (Haute)	969,992f	47,248f	11,482f	10,966f	1,531f	10,864f	1,872f	7,067f	47f	7f	207,916f	1,127f	"	193f	1f	155f	"	7,789f	611f	"	1,278,875f	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,692,825	28,491	14,012	20,382	1,180	22,350	2,322	7,611	490	619	301,595	17,170	6,784f	97	110	85	4,168f	908	1,231	4,575f	2,127,013	Loire-Inférieure.
Loiret	1,789,565	38,472	15,731	51,542	1,800	23,015	4,009	11,345	416	490	323,318	7,419	1,388	1,301	"	351	2,303	32,906	6,260	"	2,311,638	Loiret.
Lot	751,651	16,630	5,277	5,716	867	3,762	1,075	6,241	1	35	126,860	8,022	6	"	"	"	"	1,405	1,081	"	928,635	Lot.
Lot-et-Garonne	1,566,946	45,475	14,706	13,689	1,489	6,568	2,188	4,874	"	384	219,528	12,688	5,850	"	159	"	"	1,897	285	2,215	1,898,948	Lot-et-Garonne.
Lozère	464,265	19,584	6,156	7,362	537	2,062	819	2,847	42	11	93,663	"	25	102	20	"	3	"	583	"	598,088	Lozère.
Maine-et-Loire	1,865,569	24,355	21,873	13,100	1,496	32,058	2,961	7,133	189	344	289,595	13,980	1,410	220	"	"	364	51,945	317	"	2,326,916	Maine-et-Loire.
Manche	2,092,991	59,594	22,370	20,703	1,993	13,677	3,919	10,035	134	190	383,550	4,418	21,548	16	4,894	1,237	248	1,188	102	78	2,642,895	Manche.
Marne	1,887,124	34,116	18,159	53,694	2,251	33,308	2,957	19,744	312	490	353,867	4,699	268	2,304	43	114	835	"	205	910,453	3,324,951	Marne.
Marne (Haute)	1,050,794	18,846	7,512	42,575	1,795	17,764	1,159	15,253	1,589	121	193,336	452	22	3,456	667	259	700	"	347	"	1,356,655	Marne (Haute).
Mayenne	1,132,042	13,743	8,425	11,083	649	22,451	2,051	8,065	"	83	149,543	"	31,572	12	336	"	"	"	2,096	"	1,382,156	Mayenne.
Meurthe	1,838,379	28,824	15,515	52,415	1,967	27,924	2,003	19,644	1,353	1,295	321,221	4,930	28,320	4,365	2,033	1,613	756	114,935	92	4,090	2,471,682	Meurthe.
Meuse	1,318,475	24,511	10,473	39,573	2,091	25,389	1,317	22,008	1,381	168	249,365	7,664	1,057	4,890	218	130	139	1,521	146	1,637	1,712,161	Meuse.
Morbihan	826,570	12,544	6,082	6,244	508	9,132	1,145	6,788	22	405	142,145	3,373	1,179	12	158	1,750	145	3,676	42	"	1,021,926	Morbihan.
Moselle	1,516,587	28,085	14,468	38,162	2,769	27,961	1,995	24,891	1,435	1,479	307,047	13,646	327	3,487	3,613	809	3,350	91,990	6,755	2,492	2,091,357	Moselle.
Nièvre	1,223,523	46,914	15,697	34,990	1,747	6,763	2,565	7,794	429	70	251,650	4,911	16,441	3,041	120	15	4,614	73,004	821	"	1,695,116	Nièvre.
Nord	4,494,828	47,723	34,482	73,332	2,975	64,939	6,713	30,059	916	1,695	653,539	"	18,832	3,799	297	1,861	"	292,145	317	"	5,728,460	Nord.
Oise	2,457,316	47,188	28,895	37,464	2,657	45,297	6,580	19,441	1,430	186	372,548	2,459	2,345	1,324	39	60	"	54,164	1,655	104,036	3,185,093	Oise.
Orne	1,890,628	44,584	23,493	48,274	1,926	23,867	5,091	13,615	383	68	335,250	"	1,208	4,564	3,115	794	8,544	47,975	78	"	2,453,465	Orne.
Pas-de-Calais	3,016,520	39,500	25,151	26,874	2,008	55,733	5,246	20,454	873	445	375,087	"	3,155	1,276	590	481	"	37,585	560	"	3,611,546	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	1,988,458	76,798	23,914	29,526	2,814	26,824	3,394	15,505	636	606	422,703	2,384	2,851	579	22	215	111	17,534	271	"	2,615,154	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	1,084,250	52,212	15,186	16,241	1,518	18,046	2,009	6,851	416	89	261,472	682	176	10	"	42	845	3,063	331	10	1,463,456	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	643,815	27,032	6,003	22,253	965	3,980	1,044	4,975	255	76	158,965	116	707	711	1,791	3	142	"	183	"	873,024	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	444,456	10,729	5,379	8,610	733	7,904	705	9,446	4,281	158	91,842	"	561	651	281	"	482	2,980	193	"	589,396	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	2,009,114	40,313	17,794	52,639	2,943	27,554	3,593	33,848	2,464	1,844	518,537	5,308	7,381	7,665	606	4,049	2,803	114,944	12,689	"	2,866,097	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	1,760,020	38,755	14,577	56,148	2,302	23,138	1,887	24,632	1,933	1,405	374,406	1,955	2,471	2,987	329	171	279	"	1,408	34,485	2,343,299	Rhin (Haut).
Rhône	3,192,468	90,699	31,924	229,622	4,151	52,722	3,805	15,546	406	2,371	553,311	5,582	98	"	25	"	"	"	179	"	4,182,913	Rhône.
Saône (Haute)	1,023,355	22,421	10,834	30,215	2,669	19,328	1,163	18,748	149	328	191,357	7,261	769	376	87	95	873	"	406	"	1,330,442	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	2,115,139	54,405	26,065	45,830	2,382	18,233	4,777	15,709	820	100	360,224	13,082	2,325	2,142	461	"	84	"	8,796	"	2,670,582	Saône-et-Loire.
Sarthe	1,859,399	22,895	18,368	22,293	983	26,933	4,318	6,510	111	209	302,762	"	69,227	712	27	176	190	828	335	"	2,336,285	Sarthe.
Seine	16,791,846	711,992	128,945	783,452	28,459	185,279	14,270	134,482	4,967	52,557	5,044,777	9,331	77,273	410	4,447	13,325	136,955	176,155	34,733	"	24,333,665	Seine.
Seine-Inférieure	4,934,990	167,660	43,527	204,067	6,096	92,423	12,596	29,186	1,159	2,100	1,006,126	1,469	8,050	6,173	1,809	3,537	1,082	89,999	1,121	3,544	6,616,722	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	2,045,906	47,230	35,618	82,046	2,522	41,608	6,781	17,106	2,689	102	404,173	10,566	36,497	625	402	2,920	824	110,558	1,504	"	2,849,686	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	3,172,777	73,219	47,329	156,792	3,763	47,144	11,655	30,402	2,088	178	584,331	28,295	30,636	2,828	6,804	7,433	8,797	134,878	13,067	"	4,362,424	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	1,093,296	12,295	6,873	13,142	972	18,665	1,261	8,020	375	123	158,936	977	7,351	685	237	"	222	1,044	98	"	1,324,581	Sèvres (Deux).
Somme	2,507,102	45,574	23,142	56,087	2,194	41,680	5,650	18,115	484	1,525	390,409	3,516	7,811	1,111	1,071	5,922	506	2,945	719	"	3,115,569	Somme.
Tarn	1,187,714	24,707	8,285	20,421	1,548	10,537	1,499	10,005	179	52	159,568	"	5,100	1,033	872	91	33	"	1,819	"	1,433,468	Tarn.
Tarn-et-Garonne	891,626	17,502	10,203	10,182	1,417	9,299	1,458	10,078	288	54	135,791	8,190	1,267	105	329	"	1,279	5,166	1,022	"	1,105,264	Tarn-et-Garonne.
Var	1,296,816	28,312	17,980	19,278	1,246	38,954	2,873	8,793	992	107	211,665	31	2,166	753	1,163	474	208	853	277	11,024	1,643,975	Var.
Vaucluse	1,309,062	22,843	11,551	18,911	1,138	29,307	2,595	12,203	126	299	203,314	"	291	413	746	602	11	746	100	"	1,614,266	Vaucluse.
Vendée	949,724	10,866	7,720	6,141	729	21,764	1,164	10,933	167	54	140,142	4,535	6,363	593	1,055	"	"	1,572	191	"	1,163,718	Vendée.
Vienne	1,096,672	22,685	11,836	28,269	1,056	14,137	1,968	8,208	400	63	192,764	2,155	264	313	327	365	171	78,111	161	"	1,459,933	Vienne.
Vienne (Haute)	990,693	47,889	10,836	20,963	1,433	11,347	2,139	4,078	31	433	203,384	"	1,570	6	"	"	2,199	8,054	100	"	1,305,161	Vienne (Haute).
Vosges	1,226,938	19,599	8,295	54,538	1,659	18,510	1,191	19,465	1,285	596	237,427	"	2,015	8,452	554	921	180	2,224	854	"	1,604,711	Vosges.
Yonne	1,524,012	30,691	17,577	35,437	2,783	25,280	3,542	23,379	751	170	310,096	12,484	3,084	2,415	16	514	1,257	7,011	415	"	2,000,924	Yonne.
Virement de compte à déduire.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,575	"	"	"	"	1,575	
TOTAUX	150,027,749	3,998,339	1,509,479	3,900,702	184,284	2,058,570	262,985	1,212,108	55,216	89,666	28,883,637	385,789	506,731	117,502	58,691	78,763	207,115	2,050,799	133,993	1,108,785	196,830,412	
A AJOUTER : Pour droits de sceau attribués au Trésor. (Département de la Seine)																					114,333	
																					196,944,745	

Tableaux des Droits et Produits constatés sur l'Enregistrement, le Timbre et les domaines, pour les Exercices 1834 et 1835.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte annuel des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu :

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Un arrêté du Ministre, du 9 septembre 1830, a fixé le mode d'exécution de cette disposition pour les droits et produits dont la perception est confiée aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Parmi les contributions et revenus publics qui se perçoivent par ces préposés, les uns sont liquidés, constatés et recouvrés simultanément; pour les autres, il s'écoule un délai quelconque entre la liquidation et le recouvrement.

Les droits et produits de la première classe appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont tout à la fois constatés, liquidés et recouvrés; ceux de la seconde s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans le cours de laquelle ils ont été constatés et liquidés, ou sont devenus exigibles, soit qu'ils se recouvrent dans la même année, soit que la recette en soit faite dans les neuf premiers mois de l'année suivante.

La constatation des droits et produits payables comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celle des droits et produits dont le payement n'est pas immédiat résulte de sommiers sur lesquels les receveurs les consignent successivement, et où ils figurent, par nature, dans des colonnes ouvertes à cet effet. Cette consignation a lieu au fur et à mesure de la remise des titres ou de l'exigibilité des créances de l'État sur les redevables.

Ces sommiers sont soumis à une vérification approfondie des vérificateurs et inspecteurs chargés de la surveillance des receveurs. Ils doivent s'assurer que chaque article est porté avec exactitude sur le sommier, que les droits et produits sont exigibles, et qu'ils sont inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées.

Les recouvrements opérés sur ces droits et produits sont portés sur des registres à colonnes disposés de la même manière que les sommiers, et qui sont également vérifiés par les employés supérieurs.

Au commencement de chaque trimestre, les receveurs forment un état des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent, rappelant ceux des trimestres antérieurs. L'état du dernier trimestre est certifié par l'employé supérieur et sert de base et de justification aux comptes d'année.

Le compte de la première année de l'exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés, et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le restant à recouvrer au 1er janvier sur les droits et produits constatés, 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les

receveurs sont déchargés; 3° celui des produits mis à la charge de ces préposés, ou recouvrables sur les parties, à reporter à l'exercice courant; 4° et les droits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

Les directeurs dans les départements arrêtent, au vu des pièces produites par les receveurs, les états des articles irrecouvrables tombés en non-valeur, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice et sont à reporter à l'exercice suivant.

L'état des articles à mettre à la charge des comptables, pour cause de négligence dans le recouvrement, est aussi dressé par les directeurs; mais l'administration statue en premier ressort sur cette responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du Ministre.

Ces divers états sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

EXERCICE 1834.

Le tableau qui se trouve pages 536 et 537 présente, pour la seconde année de l'exercice 1834, les résultats de l'apurement des droits et produits constatés de cet exercice.

On y voit que le total *définitif* de ces droits et produits constatés s'est élevé à	201,749,495f	78c
Qu'il y a lieu de déduire, pour les droits et produits qui ont été reconnus irrecouvrables	3,427,076	40
Et que, par conséquent, les droits et produits susceptibles de recouvrement se trouvent réduits à	198,322,419	38
Qu'il a été recouvré pendant la durée de l'exercice	196,944,745	21
Qu'il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice	1,377,674	17

Et que cette somme a été reportée à l'exercice 1835 (Voir *le tableau page suivante*) pour être recouvrée, savoir :

Sur les comptables, qui en ont été déclarés responsables	1,620f	47c
Et sur les redevables des droits et produits	1,376,053	70
SOMME PAREILLE	1,377,674	17

EXERCICE 1835.

Le tableau qui suit, concernant la première année de l'exercice 1835, fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 1,377,674 fr. 17 cent. ci-dessus, provenant de l'exercice 1834, montent à la somme de | 204,285,206f | 86c |

Mais, parmi ces droits et produits, il en est dont le recouvrement n'aura pas lieu, à cause de l'insolvabilité des redevables; notamment en ce qui se rapporte aux amendes, frais de justice et dommages-intérêts, et d'autres qui, bien que d'un recouvrement certain, ne pourront néanmoins être réalisés avant l'expiration de l'exercice, par suite de contestations élevées par les débiteurs ou par d'autres motifs; il convient d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui sont susceptibles d'être recouvrés dans le cours de l'exercice; ils sont évalués à... | 4,173,666 | 92 |

Il reste donc pour les droits et produits de l'exercice 1835	200,111,539	94
Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1835	199,182,476	03
Et il reste à recouvrer en 1836 (*par évaluation*)	929,063	91

Tableau des Droits constatés, jusqu'au 1er janvier 1836, sur les Produits de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines de l'Exercice 1835.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. Droits et produits constatés de l'exercice 1834 reportés à l'exercice 1835. (Voir l'état pages 536 et 537.)	Droits et produits constatés pendant l'année 1835.	TOTAL.	A déduire, par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1835.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1835.	RESTE à recouvrer en 1836 (*par évaluation*).	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT — Droits proportionnels — Ventes — de meubles	119 02	7,709,578 04	7,709,697 06	"	7,709,697 06	7,709,424 70	272 36	
Ventes — d'immeubles	7,381 33	72,209,002 91	72,216,384 24	"	72,216,384 24	72,205,029 48	11,354 76	
Donations — en ligne directe	1 37	5,597,650 41	5,597,651 78	"	5,597,651 78	5,597,578 90	72 88	
Donations — entre époux	102 30	42,964 27	43,066 57	"	43,066 57	42,964 27	102 30	
Donations — en ligne collatérale	"	1,023,119 53	1,023,119 53	"	1,023,119 53	1,023,106 33	13 20	
Donations — entre personnes non parentes	2,107 49	767,900 18	770,007 67	"	770,007 67	768,367 68	1,639 99	
Successions — en ligne directe	"	8,836,820 63	8,836,820 63	"	8,836,820 63	8,836,450 59	370 04	
Successions — entre époux	"	3,642,381 92	3,642,381 92	"	3,642,381 92	3,642,257 84	124 08	
Successions — en ligne collatérale	"	16,619,752 94	16,619,752 94	"	16,619,752 94	16,619,306 23	446 71	
Successions — entre personnes non parentes	"	3,412,124 87	3,412,124 87	"	3,412,124 87	3,412,124 87	"	
Actes divers — baux et antichrèses	4 37	1,434,428 47	1,434,432 84	"	1,434,432 84	1,434,427 60	5 24	
Actes divers — adjudications au rabais et marchés	357 50	644,463 95	644,821 45	"	644,821 45	644,445 03	376 42	
Actes divers — obligations	139 48	6,052,310 32	6,052,449 80	"	6,052,449 80	6,052,310 32	139 48	
Actes divers — cautionnements	"	762,239 33	762,239 33	"	762,239 33	762,239 33	"	
Actes divers — libérations	81 18	3,851,986 49	3,852,067 67	"	3,852,067 67	3,851,983 74	83 93	
Actes divers — condamnat., collocat. et liquidations	202 80	1,254,954 05	1,255,156 85	"	1,255,156 85	1,254,954 04	202 81	
Droits fixes — Actes civils et administratifs	14 30	5,724,165 18	5,724,179 48	"	5,724,179 48	5,724,150 88	28 60	
Droits fixes — judiciaires	"	3,857,518 44	3,857,518 44	"	3,857,518 44	3,857,516 24	2 20	
Droits fixes — extrajudiciaires	"	7,404,190 71	7,404,190 71	"	7,404,190 71	7,404,190 71	"	
Droits fixes — de l'état civil	"	1,321 10	1,321 10	"	1,321 10	1,321 10	"	
Droits et demi-droits en sus	4,966 24	1,676,572 95	1,681,539 19	"	1,681,539 19	1,673,236 27	8,302 92	
TOTAL de l'Enregistrement (y compris le décime pour franc)	15,477 38	152,525,446 69	152,540,924 07	"	152,540,924 07	152,517,386 15	23,537 92	
GREFFES (y compris le décime pour franc)	35 53	4,014,201 99	4,014,237 52	"	4,014,237 52	4,014,237 52	"	
HYPOTHÈQUES (*idem*)	1,157 53	1,561,383 56	1,562,541 09	"	1,562,541 09	1,559,368 80	3,172 29	
AMENDES autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)	245,823 83	4,001,925 07	4,247,748 90	1,126,819 87	3,120,929 03	2,920,929 03	200,000 00	
DÉCIME pour franc — des amendes attribuées aux communes et hospices	34,011 91	148,992 95	183,004 86	90,898 00	92,106 86	80,106 86	12,000 00	
DÉCIME pour franc — des attributions des greffiers sur les droits de greffe	0 74	102,378 92	102,379 66	0 30	102,379 36	102,379 36	"	
PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse	"	2,263,776 00	2,263,776 00	"	2,263,776 00	2,263,776 00	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor	"	91,166 66	91,166 66	"	91,166 66	91,166 66	"	
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	257,356 70	257,356 70	"	257,356 70	257,356 70	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice	399,490 43	3,212,012 62	3,611,503 05	2,271,796 22	1,339,706 83	1,114,706 83	225,000 00	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances	5,135 32	71,229 62	76,364 94	17,294 20	59,070 74	49,070 74	10,000 00	
	701,132 67	168,249,870 78	168,951,003 45	3,506,808 59	165,444,194 86	164,970,484 65	473,710 21	
TIMBRE — Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)	"	97,610 56	97,610 56	"	97,610 56	97,610 56	"	
TIMBRE — Timbre non sujet au décime pour franc	213 23	30,200,903 40	30,201,116 63	"	30,201,116 63	30,200,762 93	353 70	
REVENUS et prix de vente de domaines — Pêche (baux et licences)	36,651 07	405,411 10	442,062 17	6,216 85	435,845 32	385,845 32	50,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Revenus de domaines	29,353 69	561,599 30	590,952 99	30,230 20	560,722 79	490,722 79	70,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Dommages-intérêts adjugés à l'État	52,227 60	348,570 46	400,798 06	267,440 58	133,357 48	103,357 48	30,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Rentes (arrérages et transferts)	30,555 08	66,965 78	97,520 86	25,240 70	72,280 16	62,280 16	10,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Prix de vente de mobilier et créances exigibles	1,342 06	109,273 37	110,615 43	2,701 24	107,914 19	102,914 19	5,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Épaves, déshérences et biens vacants	34,132 84	571,248 14	605,380 98	54,806 45	550,574 53	520,574 53	30,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII, et antérieures	48,264 27	2,039,539 77	2,087,804 04	15,600 72	2,072,203 32	2,012,203 32	60,000 00	
REVENUS et prix de vente de domaines — Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	74,836 30	108,116 87	182,953 17	60,973 38	121,979 79	71,979 79	50,000 00	
DOMAINES et bois engagés ou échangés	368,965 36	148,423 16	517,388 52	203,648 21	313,740 31	163,740 31	150,000 00	
	1,377,674 17	202,907,532 69	204,285,206 86	4,173,666 92	200,111,539 94	199,182,476 03	929,063 91	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES DOUANES ET SELS.

TABLEAUX DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en Matières de Douanes, pendant l'année 1834.

L'administration des douanes fait annuellement publier et distribuer aux membres des deux Chambres le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.* Les nombreux documents qu'il renferme dispensent de reproduire dans les comptes de finances le détail des perceptions par nature de marchandises. On se borne, comme on l'a fait pour les années précédentes, à donner, à l'appui des Recettes effectuées à l'*importation* et à l'*exportation*, des résumés indiquant la valeur et les principales classes de matières et de produits sur lesquels portent les droits perçus. On y ajoute deux tableaux qui présentent, avec les grandes divisions adoptées dans les états de commerce, l'un les *pays de provenance* des marchandises livrées à la consommation intérieure, l'autre, les *pays de destination* des produits français vendus à l'étranger.

Les éléments de ces résumés ont été puisés dans les relevés établis par les agents préposés à l'assiette et à la vérification des droits, d'après les actes de douanes, tels que les permis et les certificats de visite et de liquidation. On fournit ainsi, pour tous ces droits constatés en matière de douanes, les justifications prescrites par les ordonnances du 10 décembre 1823 et 23 décembre 1829.

Des états de développement des droits à l'importation et à l'exportation, indiquant, pour chaque nature de marchandises, le titre de la perception et la quotité des droits, sont produits à la Cour des comptes au soutien des comptes individuels des Receveurs principaux. Au moyen de cette justification il est facile de reconnaître l'exactitude des produits de douanes, par le rapprochement des droits perçus avec les valeurs ou les quantités sur lesquelles les droits ont frappé.

Les tableaux placés à la suite de cette note se divisent en quatre parties, à raison des quatre branches principales de produits dont la perception est attribuée aux agents de l'administration des douanes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La première partie comprend les *droits de douanes* qui se perçoivent aux frontières et dans les entrepôts intérieurs établis en vertu de la loi du 27 février 1832, savoir : droits d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, d'entrepôt des marchandises étrangères, de réimportation sur les marchandises françaises de retour de l'étranger, et droit perçu à l'entrée sur les voitures de voyageurs.

La seconde partie présente les *droits de navigation* perçus dans les ports sur les bâtiments français et sur les bâtiments étrangers, employés au commerce extérieur ou à la pêche maritime.

La troisième partie réunit les *recettes accessoires*, telles que le recouvrement du timbre spécial des expéditions et des commissions d'emploi, le droit de sortie des colonies perçu en France par supplément sur les marchandises prises sous voiles, le droit de magasinage et de dépôt, le décime par franc sur les amendes et doubles droits, la moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres, les fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832, les indemnités reçues des fabricants de soude et les recettes accidentelles.

La quatrième partie a pour objet la *taxe de consommation des sels* perçue à l'extraction des marais salants, dans les ports, dans les salines comprises dans le rayon des douanes et dans les entrepôts de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Le décime additionnel par franc, auquel la plupart de ces droits sont assujettis par les lois du 25 mai 1799 et du 28 avril 1816, a été ajouté au montant des perceptions.

Les tableaux sont terminés par une récapitulation générale où les quantités passibles des droits et le montant des perceptions sont résumés par branche de recette. On va analyser sommairement les principaux résultats qui en ressortent.

1° *Droits de douanes.*

Les droits perçus à l'importation des marchandises se sont élevés à 101,381,775 fr., et ont porté sur une valeur totale de 503,933,048f

Divisée ainsi qu'il suit :

Matières nécessaires à l'industrie...	360,036,968f
Objets de consommation naturels..	106,688,959
Objets de consommation fabriqués..	37,207,121

Les droits à l'exportation des marchandises françaises ont monté à 1,072,583 fr., et ont frappé sur une valeur totale de 509,992,377

Répartie en produits naturels pour.....	146,861,551f
Et en objets manufacturés pour....	363,127,826

Ainsi les exportations excèdent, en valeurs, les importations de 6,059,329

Les droits sur le numéraire se sont élevés,

pour l'importation, d'une valeur de... 192,408,884 fr. à 17,192f

et, pour l'exportation, d'une valeur de.. 97,286,744 fr. à 14,759

Les autres droits de douanes se montent à 179,733 fr., dans lesquels le droit de transit entre pour 44,807 francs.

2° *Droits de navigation.*

Les droits de navigation, qui ont produit 2,775,507 fr., proviennent :

D'un mouvement de 51,413 bâtiments français et étrangers;

De la délivrance de 355,176 acquits, permis et certificats;

De 23,177 congés de bâtiments français et de 8,542 passe-ports de bâtiments étrangers.

3° *Recettes accessoires.*

Les recettes accessoires, montant à 662,415 francs, résultent principalement du recouvrement du timbre de 2,663,243 expéditions de douanes et de 153,208 francs versés par les villes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts intérieurs.

4° *Taxe de consommation des sels.*

La taxe sur les sels s'est élevée à 53,515,560 francs pour une consommation de 179,549,740 kil. de sel marin, ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes.

Si on ajoute à la somme ci-dessus de 53,515,560 francs celle de 7,562,499 fr. recouvrée par l'administration des contributions indirectes sur une quantité de 25,307,865 kilog. de sels provenant des salines de l'intérieur, on obtient une somme totale de 61,078,059 francs, pour le montant des droits perçus sur une consommation totale de 204,857,605 kilog. Ce qui représente une consommation moyenne, par individu, de 6 kilog. 28 décag. 9/10.

Ire Partie. — DROITS DE DOUANES DE L'EXERCICE 1834.

DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES CLASSES PRINCIPALES DE MARCHANDISES.		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
Matières animales	Animaux vivants	10,671,622f	1,974,561f
	Produits et dépouilles d'animaux	108,165,424	7,227,569
	Pêches	13,283,119	261,181
	Substances animales propres à la médecine et à la parfumerie	1,302,664	111,438
	Matières dures à tailler	2,860,486	184,344
Matières végétales	Farineux alimentaires	3,983,879	474,394
	Fruits	11,782,528	1,511,513
	Denrées coloniales	68,481,935	48,092,144
	Sucs végétaux	35,736,761	12,359,591
	Espèces végétales propres à la médecine	2,171,933	226,400
	Bois communs	27,387,278	662,539
	Bois exotiques	3,681,717	815,707
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	71,463,290	8,905,796
	Teintures et tanins	2,874,327	275,787
	Produits et déchets divers	1,995,928	541,735
Matières minérales	Pierres, terres et minéraux divers	16,133,505	3,352,593
	Métaux	47,721,341	4,047,726
Fabrications	Produits chimiques	4,741,447	1,656,409
	Teintures préparées	20,986,033	1,124,020
	Couleurs	667,524	86,900
	Compositions diverses	138,051	27,584
	Boissons	856,664	352,293
	Vitrifications	923,451	364,689
	Fils	9,513,395	765,173
	Tissus et feutres	20,143,132	3,093,129
	Papier et ses applications	1,063,300	71,587
	Ouvrages en matières diverses	15,202,314	2,814,973
	Total	503,933,048	101,381,775
Or, argent, platine et billon		192,408,884	17,192
	Total général des valeurs et des droits à l'importation	696,341,932	101,398,967

Suite des DROITS PERÇUS A L'IMPORTATION.

Développement par pays de provenance.

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation		TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
			naturels.	fabriques.				
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.	Russie	14,194,729	3,205,021	200,278	17,600,028	59,014	17,659,042	1,246,777
	Suède	4,177,975	2,046	5,881	4,185,902	"	4,185,902	1,084,709
	Norwége	10,568,028	15,342	33,776	10,617,146	97,400	10,714,546	254,544
	Danemarck	64,341	47,420	862	112,623	"	112,623	20,016
	Prusse	7,100,759	1,859,984	3,550,805	12,511,548	"	12,511,548	1,575,555
	Villes anséatiques	3,924,392	132,235	250,632	4,307,259	86,000	4,393,259	306,062
	Hollande	3,948,073	3,026,885	296,563	7,271,521	"	7,271,521	1,129,445
	Belgique	32,850,249	5,129,287	16,580,050	54,559,586	86,045,228	140,604,814	8,432,007
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	22,350,799	414,863	4,329,404	27,095,066	71,802,154	98,897,220	4,293,502
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	782,772	249,549	9,527	1,041,848	588,900	1,630,748	151,633
	Espagne (y compris les îles Canaries)	16,833,840	3,011,102	1,409,191	21,254,133	589,462	21,843,595	3,874,890
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	2,825,753	222,754	145,062	3,193,569	"	3,193,569	190,926
	Sardaigne (île et continent)	68,305,841	13,746,257	764,184	82,816,282	3,086,787	85,903,069	10,211,960
	Deux-Siciles	9,560,371	1,429,856	93,321	11,083,548	1,950,683	13,034,231	1,091,311
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	5,373,738	1,122,124	1,674,768	8,170,630	713,308	8,883,938	1,320,554
	Suisse	8,591,487	1,211,588	2,910,751	12,713,826	3,381,216	16,095,042	1,049,631
	Allemagne	13,116,793	3,935,573	4,442,767	21,495,133	5,138,352	26,633,485	3,151,891
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	197,040	12,319	5,073	214,432	163,700	378,132	53,984
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	10,831,841	33,249	30,008	10,895,098	2,431,680	13,326,778	1,028,644
AFRIQUE.	Égypte	4,010,258	1,140	10,742	4,022,140	2,437,140	6,459,280	486,892
	Alger	1,587,666	21,272	29,665	1,638,603	161,040	1,799,643	424,244
	États barbaresques	6,314,030	66,493	11,390	6,391,913	737,989	7,129,902	1,556,822
	Possessions anglaises (Cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	65,217	159,393	1,928	226,538	26,250	252,788	219,934
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	391,446	8,040	560	400,046	50,120	450,166	32,936
	A reporter	247,967,438	39,063,792	36,787,188	323,818,418	179,546,423	503,364,841	43,188,869

DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION.						DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
	MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation naturels.	OBJETS de consommation fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Report	247,967,438	39,063,792	36,787,188	323,818,418	179,546,423	503,364,841	43,188,869
ASIE. — Indes. — Comptoirs anglais et Nouvelle-Galles du Sud	13,873,084	2,306,166	58,751	16,238,001	70,200	16,308,201	1,697,319
ASIE. — Indes. — Comptoirs hollandais	284,451	1,367,578	1,751	1,653,780	8,000	1,661,780	576,516
ASIE. — Indes. — Comptoirs français	518,010	135,803	693	654,506	"	654,506	70,580
ASIE. — Chine	496,463	904,668	68,138	1,469,269	"	1,469,269	260,635
ASIE. — Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie	379,551	428,363	1,433	809,347	"	809,347	165,561
AMÉRIQUE. — États-Unis	73,432,762	3,045,138	85,895	76,563,795	1,105,064	77,668,859	10,161,944
AMÉRIQUE. — Haïti	1,320,761	2,700,969	2,604	4,024,334	21,200	4,045,534	3,740,492
AMÉRIQUE. — Possessions anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guiane)	18,017	1,217	"	19,234	"	19,234	3,070
AMÉRIQUE. — Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	949,162	3,341,312	7,184	4,297,658	274,070	4,571,728	5,559,972
AMÉRIQUE. — Possessions danoises (Saint-Thomas)	381,622	278,042	1,349	661,013	13,950	674,963	351,095
AMÉRIQUE. — Possessions hollandaises (St-Eustache, Curaçao, Guiane)	"	"	51	51	"	51	1
AMÉRIQUE. — Possessions suédoises (Saint-Barthélemy)	"	"	"	"	"	"	"
AMÉRIQUE. — Brésil	5,438,556	764,083	10,319	6,212,958	429,705	6,642,663	1,134,640
AMÉRIQUE. — Mexique	1,366,386	1,071,310	5,960	2,443,656	4,529,260	6,972,916	139,308
AMÉRIQUE. — Guatimala	32,537	22	35	32,594	"	32,594	2,259
AMÉRIQUE. — Colombie	592,422	227,040	2,120	821,582	172,395	993,977	296,057
AMÉRIQUE. — Pérou (Bas-Pérou)	458,524	90,032	514	549,070	833,600	1,382,670	139,504
AMÉRIQUE. — Bolivia (Haut-Pérou)	"	"	"	"	"	"	"
AMÉRIQUE. — Chili	1,832,347	4,723	2,327	1,839,397	4,206,176	6,045,573	304,713
AMÉRIQUE. — Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)	4,822,118	41,597	5,262	4,868,977	248,740	5,117,717	237,395
COL. FRANÇAISES. — Guadeloupe	187,278	18,195,871	7,249	18,390,398	230,600	18,620,998	14,349,347
COL. FRANÇAISES. — Martinique	388,544	12,603,678	9,267	13,001,489	418,576	13,420,065	9,976,197
COL. FRANÇAISES. — Bourbon	128,251	14,098,543	7,007	14,233,801	26,725	14,260,526	8,104,835
COL. FRANÇAISES. — Sénégal	1,892,841	8,594	2,857	1,904,292	125,800	2,030,092	84,187
COL. FRANÇAISES. — Cayenne	536,885	1,093,963	4,613	1,635,461	148,400	1,783,861	827,798
COL. FRANÇAISES. — Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française	2,685,862	4,903,444	46,628	7,635,934	"	7,635,934	12,197
ÉPAVES et sauvetages	53,096	13,011	87,926	154,033	"	154,033	14,486
TOTAUX	360,036,968	106,688,959	37,207,121	503,933,048	192,408,884	696,341,932	101,398,967

DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par classes de Marchandises.

DÉSIGNATION DES CLASSES PRINCIPALES DE MARCHANDISES.		MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. Valeurs.	Droits perçus. (*Décime compris.*)
MATIÈRES ANIMALES	Animaux vivants	7,882,320f	68,727f
	Produits et dépouilles d'animaux	10,131,649	168,415
	Pêches	1,142,264	181
	Substances animales propres à la médecine et à la parfumerie	369,833	526
	Matières dures à tailler	55,369	820
MATIÈRES VÉGÉTALES	Farineux alimentaires	5,270,639	41,941
	Fruits	5,919,378	40,143
	Denrées coloniales	1,928,936	2,688
	Sucs végétaux	9,241,190	21,233
	Espèces végétales propres à la médecine	839,671	1,072
	Bois communs	2,676,822	20,566
	Bois exotiques	65,978	1,405
	Fruits, tiges et filaments à ouvrer	978,933	2,613
	Teintures et tanins	11,824,323	87,993
	Produits et déchets divers	2,306,506	104,285
MATIÈRES MINÉRALES	Pierres, terres et minéraux divers	4,547,000	60,970
	Métaux	4,532,902	7,782
FABRICATIONS	Produits chimiques	8,002,637	49,397
	Teintures préparées	470,384	2,153
	Couleurs	1,227,884	3,086
	Compositions diverses	15,638,258	25,117
	Boissons	69,877,929	37,108
	Vitrifications	14,659,809	113,298
	Fils	2,945,565	590
	Tissus et feutres	233,611,849	38,487
	Papier et ses applications	11,235,361	27,467
	Ouvrages en matières diverses	82,608,988	143,920
	TOTAL	509,992,377	1,072,583
OR, argent, platine et billon		97,286,744	14,759
TOTAL général des valeurs et des droits à l'exportation		607,279,121	1,087,342

Suite des DROITS PERÇUS A L'EXPORTATION.

Développement par pays de destination.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE	Russie	2,781,648	4,128,899	6,910,547	15,000	6,925,547	27,707
	Suède	614,675	382,252	996,927	"	996,927	4,770
	Norwége	838,175	490,527	1,328,702	"	1,328,702	3,622
	Danemarck	1,167,442	597,731	1,765,173	"	1,765,173	5,136
	Prusse	4,212,499	2,813,489	7,025,988	12,666	7,038,654	40,823
	Villes anséatiques	7,379,584	3,068,351	10,447,935	"	10,447,935	19,420
	Hollande	11,766,343	6,977,165	18,743,508	29,800	18,773,308	23,201
	Belgique	13,186,186	24,475,631	37,661,817	12,120,492	49,782,309	141,881
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	28,573,864	33,857,722	62,431,586	19,866,200	82,297,786	264,260
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	736,486	2,740,108	3,476,594	172,800	3,649,394	11,413
	Espagne (y compris les îles Canaries)	5,764,491	27,366,393	33,130,884	10,425,979	43,556,863	64,541
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	1,215,978	1,646,997	2,862,975	121,200	2,984,175	14,885
	Sardaigne (île et continent)	7,686,372	22,649,212	30,335,584	13,963,960	44,299,544	70,510
	Deux-Siciles	1,364,296	4,475,333	5,839,629	11,564,600	17,404,229	13,027
	Toscane (Modène, Parme, États-Romains, Lucques)	2,012,361	6,604,093	8,616,454	2,880,200	11,496,654	22,715
	Suisse	10,691,601	19,144,359	29,835,960	10,883,557	40,719,517	92,830
	Allemagne	6,016,605	30,062,512	36,079,117	823,900	36,903,017	57,611
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	354,300	1,396,432	1,750,732	40,000	1,790,732	2,005
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	590,287	9,992,327	10,591,614	333,200	10,924,814	7,514
AFRIQUE	Égypte	189,683	2,624,946	2,814,629	205,200	3,019,829	4,232
	Alger	3,622,678	4,596,988	8,219,666	1,149,000	9,368,666	14,246
	États-Barbaresques	437,885	2,958,942	3,396,827	1,604,400	5,001,227	5,274
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	707,932	862,056	1,569,988	471,600	2,041,588	3,439
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	37,658	254,137	291,795	"	291,795	414
	A reporter	111,958,029	214,166,602	326,124,631	86,683,754	412,808,385	915,496

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
		Report	111,958,029	214,166,602	326,124,631	86,683,754	412,808,385	915,496
Asie	Indes.-Comptoirs.	Anglais et Nouvelle-Galles du Sud.	1,120,436	3,272,072	4,892,508	452,000	5,344,508	9,947
		Hollandais	83,529	700,588	784,117	431,800	1,215,917	1,156
		Français	146,157	130,334	276,491	"	276,491	98
	Chine		7,288	28,996	36,284	"	36,284	54
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie		15,533	129,217	144,750	"	144,750	201
Amérique	États-Unis		10,463,894	67,672,381	78,136,275	9,061,140	87,197,415	74,391
	Haïti		536,681	3,543,356	4,080,037	20,000	4,100,037	7,708
	Possessions	anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guiane)	60,193	45,168	105,361	"	105,361	239
		espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,399,229	7,569,500	8,968,729	243,600	9,212,329	11,699
		danoises (Saint-Thomas)	730,178	2,636,481	3,366,659	142,000	3,508,659	6,816
		hollandaises (Saint-Eustache, Curaçao, Guiane)	584	10,354	10,938	"	10,938	40
		suédoises (Saint-Barthélemy)	20	59,398	59,418	"	59,418	186
	Brésil		3,268,820	10,588,283	13,857,103	"	13,857,103	21,274
	Mexique		1,138,362	7,919,950	9,058,312	"	9,058,312	13,343
	Guatimala		24,037	106,624	130,661	"	130,661	392
	Colombie		214,017	794,181	1,008,198	"	1,008,198	1,950
	Pérou (Bas-Pérou)		229,871	2,184,494	2,414,365	"	2,414,365	2,793
	Bolivia (Haut-Pérou)		36,672	9,481	46,153	"	46,153	33
	Chili		728,624	6,576,128	7,304,752	"	7,304,752	12,585
	Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)		664,373	2,126,954	2,791,327	3,000	2,794,327	6,941
Colonies françaises.	Guadeloupe		4,416,304	9,969,250	14,385,554	10,000	14,395,554	"
	Martinique		4,805,121	9,674,492	14,479,613	"	14,479,613	"
	Bourbon		1,925,122	6,635,823	8,560,945	239,450	8,800,395	"
	Sénégal		747,452	1,832,670	2,580,122	"	2,580,122	"
	Cayenne		468,349	1,606,391	2,074,740	"	2,074,740	"
	Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française		1,675,676	3,138,658	4,814,334	"	4,814,334	"
	Totaux		146,864,551	363,127,826	509,992,377	97,286,744	607,279,121	1,087,342

DROITS DIVERS DE DOUANES.

DÉSIGNATION DES DROITS.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris, pour ceux qui en sont passibles.*)	TOTAL PAR NATURE de droits.
DROIT de transit	44,807f 46c	44,807f 46c
DROIT sur les marchandises réexportées d'entrepôt	63,855 74	63,855 74
DROIT sur les marchandises françaises réimportées de l'étranger	582 64	582 64
DROIT PERÇU à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation (Montant des consignations 228,030 fr.)	57,007 53	70,487 53
DROIT PERÇU à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois-quarts des mêmes consignations, lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits	13,480 00	
TOTAL	.....	179,733 37

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION DE L'EXERCICE 1834.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
		Ton.				
DROIT de FRANCISATION. — Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	741	13,731	0f 09c	.....	1,368f 67c	4,853f 47c
——— de 100 tonneaux inclus à 200 exclus	94	.....	.....	18f 00c	1,861 20	
——— de 200 tonneaux inclus à 300 exclus	42	.....	.....	24 00	1,108 80	
——— de 300 tonneaux inclus à 400 exclus	7	.....	.....	30 00	231 00	
——— de 400 tonneaux inclus à 500 exclus	6	.....	.....	36 00	237 60	
——— de 500 tonneaux inclus à 600 exclus	1	.....	.....	42 00	46 20	
TOTAL	891	13,731				

	NOMBRE des endossements.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau et pour chaque endossement.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
		Ton.				
DROIT DE TRANSFERT. — Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	918	27,101	0f 06c	.....	1,797 08	4,166 48
——— de 100 tonneaux et au-dessus	359	.....	.....	6f 00c	2,369 40	
TOTAL	1,277	27,101				
A reporter						9,019 95

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE total des BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....	.....	.....	.....	.....	9,019f 95c
		ton.			
Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments — français — au-dessus de 30 tonneaux, venant — d'un port français situé dans la même mer, ou petit cabotage.....	7,951	534,690	0f 22c 1/2	132,432f 14c	
	1,301	95,679	0 15 *	15,788 29	
d'un port français situé dans une autre mer, ou grand cabotage.....	682	84,710	0 30	27,975 50	
	165	25,040	0 20 *	5,511 84	
des colonies ou comptoirs français dans les Deux-Indes.....	66	16,425	0 45	8,131 07	
	234	60,627	0 30 *	20,008 62	
de tout tonnage, venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	704	19,842	1 50	32,748 38	
	8	702	1 00 *	772 74	
	802	22,173	1 00	24,392 12	
	54	1,047	0 66 2/3*	768 75	
— étrangers — pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	1,636	219,498	3 75	905,441 99	
	457	73,267	2 50 *	201,489 07	
soumis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	12	631	0 22 1/2	157 07	1,540,311 91
bâtiments anglais venant des ports d'Angleterre ou des possessions de ce royaume en Europe.....	634	40,234	1 50	66,397 84	
	153	8,311	1 00 *	9,131 41	
	1,235	57,814	1 00	63,598 70	
	446	24,500	0 66 2/3*	17,969 97	
smogleurs de 30 tonneaux et au-dessous.....	367	4,023	1 25	5,534 06	
anglais de 80 tonneaux et au-dessous, servant à l'expédition des huîtres pour l'étranger (dans les ports de la Manche).....	6	309	1 25	426 01	
à destination de l'étranger, en relâche forcée..... — sur lest....	7	719	0 25	197 85	
— chargés....	33	2,614	0 50	1,438 49	
Total.....	16,953	1,292,855			
* Simple droit de tonnage perçu dans les ports de Bordeaux, de Marans, du Havre et de Boulogne, où la perception du demi-droit est suspendue temporairement.					
Droit spécial sur les navires américains et mexicains (non passible du décime).....	20	3,764	5 00	18,818 81	
	12	3,014	3 62 1/2 **	10,925 88	270,858 63
	186	74,173	3 25 **	(1) 241,113 94	
Total.....	218	80,951			
A reporter.....					1,820,190 49

** Réduction sur le droit de 5 francs pour prélèvement du droit de péage, savoir :
A Bordeaux de 1 franc 37 centimes 1/2,
Et au Havre de 1 franc 75 centimes.

(1) La différence de 50 francs perçus en trop au Havre provient d'une erreur qui a donné lieu à un remboursement de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.					NOMBRE DE BÂTIMENTS à l'entrée.	NOMBRE DE BÂTIMENTS à la sortie.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
									fr. c.
				Report.....	.....	.....	.....	.....	1,820,190 49
Droit d'expédition pour entrée et sortie des bâtiments.	français..	de 150 tonneaux inclus et au-dessous....		pour entrée.	11,175	.....	1f 00c	12,292f 50c	
				pour sortie.	.....	11,450	1 00	12,595 00	
		de 150 tonneaux exclus à 300 inclus....		pour entrée.	634	.....	3 00	2,092 20	
				pour sortie.	.....	717	3 00	2,366 10	
		au-dessus de 300 tonneaux.....		pour entrée.	109	.....	7 50	899 25	
				pour sortie.	.....	124	7 50	1,023 00	
	étrangers.	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	de 200 tonneaux et au-dessous.....	pour entrée.	1,531	.....	9 00	15,156 90	
				pour sortie.	.....	1,531	9 00	15,156 90	89,987 15
			au-dessus de 200 tonneaux.....	pour entrée.	495	.....	18 00	9,801 00	
				pour sortie.	.....	506	18 00	10,018 80	
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français (*anglais, américains, espagnols, mexicains*).....	de 150 tonneaux inclus et au-dessous.....	pour entrée.	2,187	.....	1 00	2,405 70	
				pour sortie.	.....	2,186	1 00	2,404 60	
			de 150 tonneaux exclus à 300 inclus.....	pour entrée.	212	.....	3 00	699 60	
				pour sortie.	.....	202	3 00	666 60	
			au-dessus de 300 tonneaux.....	pour entrée.	148	.....	7 50	1,221 00	
				pour sortie.	.....	144	7 50	1,188 00	
				Total.....	16,491	16,860			
				A reporter.....					1,910,177 64

DÉSIGNATION DES DROITS.	NOMBRE de CONGÉS.	QUOTITÉ DU DROIT par congé.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....	.....	.....	.....	1,910,177f 64c
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français. — de 30 tonneaux et au-dessus.....	15,024	6f 00c	99,158f 40c	113,978 70
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français. — au-dessous de 30 tonneaux..... pontés.....	2,660	3 00	8,778 00	
DROIT DE CONGÉ des bâtiments français. — au-dessous de 30 tonneaux..... non pontés.....	5,493	1 00	6,042 30	
TOTAL.....	23,177			
	NOMBRE de passe-ports.	QUOTITÉ du droit par passe-port.		
DROIT DE PASSE-PORT des bâtiments étrangers.....	8,542	1f 00c	9,396 20	9,396 20
	NOMBRE d'actes.	QUOTITÉ du droit par acte.		
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments. — français.....	301,326	0f 50c	(1) 165,730 75	208,337 70
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments. — étrangers..... pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....	23,617	1 00	25,978 70	
DROITS D'ACQUITS, PERMIS ET CERTIFICATS relatifs aux cargaisons des bâtiments. — étrangers..... assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	30,233	0 50	16,628 25	
TOTAL.....	355,176			
TAXES LOCALES..... — Taxe perçue au Havre pour l'entrée et le séjour des navires dans les bassins à flot.....			10,627 34	533,617 23
TAXES LOCALES..... — Droit de péage perçu à Boulogne pour subvenir à l'amélioration du port.....			21,610 08	
TAXES LOCALES..... — Droit de péage perçu au Havre pour subvenir à l'achèvement du port.....			415,790 05	
TAXES LOCALES..... — Droit de péage perçu à Marans pour subvenir à l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise.....			196 43	
TAXES LOCALES..... — Droit de péage perçu à Bordeaux pour subvenir aux travaux du port.....			85,393 33	
TOTAL des droits de navigation.....				2,775,507 47

(1) La différence en plus provient d'une erreur faite au bureau de Cannes, où l'on a appliqué mal à propos aux droits de navigation le recouvrement du prix de timbres qui avaient déjà été portés aux recettes accessoires.

IIIe PARTIE. — RECETTES ACCESSOIRES DE DOUANES. — EXERCICE 1834.

Développement par nature de recettes.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE d'expéditions.	MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et sur les commissions d'emplois	à 75c	205,710	154,282f 50c	339,405f 15c
	à 25	311,230	77,807 50	
	à 5	2,146,303	107,315 15	
	TOTAL	2,663,243		

		VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ du droit.		
DROITS DE SORTIE des colonies françaises, perçus en France	de Bourbon et du Sénégal	3,428f	2 p. 0/0	68 81	574 88
	de la Martinique et de la Guadeloupe	49,650	1 p. 0/0	496 52	
	de Cayenne	1,910	1/2 p. 0/0	9 55	
	TOTAL	54,988			

DROIT de magasinage et de dépôt	12,538 12	12,538 12
DÉCIME par franc revenant au trésor sur les amendes et doubles droits	29,187 20	29,187 20
MOITIÉ réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	869 26	869 26
FONDS reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832.	153,208 35	153,208 35
INDEMNITÉS reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	48,000 00
RECOUVREMENT des brevets de francisation des navires	952 68	952 68
RECETTES accidentelles	77,579 85	77,679 85
TOTAL des recettes accessoires		662,415 49

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS. — EXERCICE 1834.

		QUANTITÉS LIVRÉES à la consommation. (*Poids net.*)	QUOTITÉ DU DROIT par 100 kilog. (1)	MONTANT de LA TAXE. (*Sans décime.*)	TOTAL.
PERCEPTIONS effectuées dans les bureaux des douanes	du continent	177,079,057k	30f 00c	53,123,755f 34c	53,515,559f 82c
		3,388	10 00 *	338 80	
		1,298,897	" **	303,835 42	
	de l'île de Corse	1,168,398	7 50	87,630 26	
	TOTAL	179,549,740			

(1) Déduction faite de la remise de 5 p. 0/0, accordée pour tout déchet par l'article 22 du décret du 11 juin 1806.

* Droit perçu par abonnement à la douane de Saint-Jean-Pied-de-Port sur le sel provenant de la fontaine salée d'Aincille. (Décision du ministre des finances du 25 novembre 1828.)

** Droit perçu à Bayonne sur des eaux salées à divers degrés, qui, d'après le rendement reconnu par les ordonnances, représentent la quantité de 1,298,897 kilog. de sel, déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée pour déchet.

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1834.

Récapitulation générale des Droits recouvrés.

DÉSIGNATION DES DROITS.			VALEURS ET QUANTITÉS.	MONTANT des DROITS PERÇUS.	TOTAL PAR NATURE de droit.
Droits de douanes.	A l'importation	Matières nécessaires à l'industrie	Valeurs. 360,036,968f	38,995,757f 30c	
		Objets de consommation — Naturels	106,688,959	55,863,866 20	
		Objets de consommation — Fabriqués	37,207,121	6,522,151 20	
		Total des valeurs et des droits — en marchandises	503,933,048	101,381,774 70	101,398,966f 70c
		Total des valeurs et des droits — en numéraire	192,408,884	17,192 00	
		Totaux	696,341,932	101,398,966 70	
	A l'exportation	Produits naturels	146,864,551	663,910 43	
		Objets manufacturés	363,127,826	408,672 53	
		Total des valeurs et des droits — en marchandises	509,992,377	1,072,582 96	1,087,341 96
		Total des valeurs et des droits — en numéraire	97,286,744	14,759 00	
		Totaux	607,279,121	1,087,341 96	
	au transit		.....	44,807 46	44,807 46
	autres droits de douanes		.....	134,925 91	134,925 91
	Total des droits de douanes		.....	.....	102,666,042 03
Droits de navigation.	Droit de francisation des bâtiments		Bâtiments. 891	4,853 47	
	Droit de transfert des navires. (1277 endossements)		.....	4,166 48	
	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments		16,953	1,540,311 91	
	Droit spécial sur les navires américains et autres		218	270,858 63	
	Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires		33,351	89,987 15	
	Total		51,413		2,775,507 47
	Droits de congé et de passe-port des bâtiments		Congés et actes. 31,719	123,374 90	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		355,176	208,337 70	
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage		.....	533,617 23	
Recettes accessoires.	Droit de timbre des expéditions		Expéditions. 2,663,243	339,405 15	
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		Valeurs. 54,988f	574 88	662,415 49
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts		.....	153,208 35	
	Autres recettes accessoires et accidentelles		.....	169,227 11	
	Total des droits de douanes, de navigation et des recettes accessoires		.....	.....	106,103,964 99
Taxe de consommation des sels			Quantités. 179,549,740	53,515,559 82	53,515,559 82
	Total général				159,619,524 81

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1834.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'année 1834.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES. À l'importation.	À l'exportation.	Au transit.	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. Francisation et transfert de propriété des navires.	À l'entrée des navires. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À la sortie. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	Expédition pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	Taxes locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage	RECETTES ACCESSOIRES. Droit de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém.; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des droits de douanes, de navigation; et des recettes accessoires.	Taxe de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
Bayonne	Bedous	378,944f	8,130	225	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,113f	350f	99f	390,861f	9	390,870f	Bedous.
	St-Jean-Pied-de-Port	70,199	1,943	123	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,805	603	422	76,096	339	76,435	Saint-Jean-Pied-de-Port.
	Bayonne	333,676	23,198	3,157	1,001f	"	130f	14,193f	"	1,691f	194f	1,142f	4,148f	"	7,068	345	1,264	391,205	703,930	1,095,136	Bayonne.
Bordeaux	La Teste	"	"	"	"	"	19	237	"	298	"	64	210	"	406	"	15	1,249	106,090	107,340	La Teste.
	Pauillac	26	12	"	"	"	4	748	"	73	2	52	109	"	721	160	232	2,139	55,142	57,282	Pauillac.
	Bordeaux	9,343,204	89,721	1,266	7,428	350f	1,376	162,499	10,926	10,062	500	10,745	43,596	85,393f	14,371	1,713	3,610	9,786,762	3,023,050	12,809,811	Bordeaux.
	Libourne	955	70	"	"	"	35	1,205	"	1,254	1	112	1,363	"	1,379	2	113	6,489	1,630,510	1,637,000	Libourne.
	Blaye	318	11	"	3	"	44	2,963	"	255	5	162	185	"	494	9	42	4,491	60,898	65,389	Blaye.
La Rochelle	La Tremblade	"	"	"	"	"	13	105	"	932	"	15	458	"	756	15	143	2,437	161,732	164,169	La Tremblade.
	Marennes	"	182	"	"	"	11	207	"	3,262	12	26	1,165	"	1,305	47	248	6,466	81,047	87,513	Marennes.
	Château-d'Oleron	447	213	"	"	"	3	1,346	"	1,603	18	99	1,977	"	622	2	108	6,437	592	7,029	Château-d'Oleron.
	Rochefort	55,747	82	"	"	"	"	22,402	"	439	33	997	1,275	"	744	1	454	82,173	277,104	359,276	Rochefort.
	Charente	41,114	8,434	"	"	"	33	13,023	"	1,465	67	318	1,620	"	978	15	43	67,110	2,227,626	2,294,735	Charente.
	La Rochelle	126,186	2,922	"	"	"	36	46,524	9,660	1,688	72	1,900	4,252	196	3,220	"	449	196,910	600,990	797,900	La Rochelle.
	Saint-Martin	238	486	"	"	"	49	2,225	"	1,435	23	244	2,448	"	973	2	66	8,190	10,943	19,133	Saint-Martin.
	Marans	"	144	"	"	"	4	393	"	834	"	68	700	"	313	"	1	2,654	394,448	397,102	Marans.
	Luçon	7	"	"	"	"	"	430	"	614	"	53	805	"	806	1	849	3,565	57,510	61,075	Luçon.
	Les Sables-d'Olonne	58	"	"	"	"	53	894	"	762	"	115	662	"	1,479	2	148	4,173	719,675	723,848	Les Sables-d'Olonne.
	Saint-Gilles	68	13	"	"	"	11	210	"	373	"	41	313	"	660	50	1	1,740	73,586	75,325	Saint-Gilles.
Nantes	Noirmoutier	536	370	"	"	"	19	1,277	"	452	15	70	1,778	"	418	"	20	4,956	863	5,819	Noirmoutier.
	Bourgneuf	180	2	"	"	"	35	575	"	726	1	42	2,068	"	1,640	33	467	5,770	197,140	202,909	Bourgneuf.
	Paimbœuf	5,390	273	"	"	"	109	33,269	4,290	241	41	1,067	545	"	781	27	76	46,109	277	46,386	Paimbœuf.
	Nantes	6,809,687	9 184	19	730	"	1,194	103,664	1,523	6,000	162	5,508	13,998	"	6,968	350	665	6,959,652	3,840,730	10,800,382	Nantes.
	Guérande	4,980	755	"	"	"	41	2,336	"	1,830	45	218	1,878	"	7,060	60	323	19,527	1,115,928	1,135,455	Guérande.
Lorient	Redon	83,821	22	"	"	"	116	4,757	"	916	5	370	1,317	"	599	10	12	91,943	44,993	136,937	Redon.
	Vannes	209	70	"	"	"	302	1,191	"	565	4	112	1,652	"	3,407	30	489	8,033	1,010,971	1,019,004	Vannes.
	Lorient	17,734	33	1	2	"	320	15,581	"	1,676	21	1,060	5,623	"	2,659	64	190	44,965	167,094	212,059	Lorient.
Brest	Quimper	10,666	1,723	"	"	"	61	7,601	"	1,987	15	439	3,435	"	2,342	81	128	28,478	386,589	415,066	Quimper.
	Brest	149,869	639	"	133	"	125	39,711	"	2,108	40	2,023	4,760	"	2,821	310	153	202,690	688,450	891,141	Brest.
	Morlaix	93,245	188	"	109	125	252	16,738	"	808	77	761	2,284	"	941	23	1,578	117,131	318,428	435,559	Morlaix.
Saint-Malo	Tréguier	20,672	346	"	"	"	89	12,039	"	1,596	24	729	1,883	"	1,143	1	214	38,738	375,524	414,262	Tréguier.
	Le Légué	214,443	1,163	"	2	"	19	14,623	"	854	34	812	1,144	"	1,345	4	253	234,697	463,962	698,659	Le Légué.
	Saint-Malo	355,627	8,677	1	76	1,583	467	40,586	"	2,814	146	2,088	4,503	"	3,014	484	497	420,563	670,862	1,091,426	Saint-Malo.
Cherbourg	Avranches	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	1,084	21	"	1,107	304,167	305,274	Avranches.
	Granville	106,741	10,382	"	27	235	218	21,930	"	1,341	227	1,505	2,313	"	2,595	814	696	149,023	619,765	768,788	Granville.
	Cherbourg	163,267	30,760	"	327	52	124	72,135	"	1,837	435	3,002	3,425	"	2,674	450	129	278,616	445,942	724,558	Cherbourg.
	Caen	466,124	9,148	1	6	"	74	48,625	"	2,721	110	2,625	4,679	"	2,614	315	340	537,283	1,663,103	2,200,386	Caen.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES — À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION — FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE. Congés des bâtiments français.	DES NAVIRES. Passe-ports des bâtiments étrangers.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage.	RECETTES ACCESSOIRES. DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém't; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts, indemnités reçues des fabricants de soudes, recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des DROITS de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
ROUEN	Honfleur	787,792f	46,270f	"	79f	25f	168f	59,894f	"	934f	147f	2,345f	1,289f	"	2,622f	34f	162f	901,762f	268,709f	1,170,472f	Honfleur.
	Rouen	3,565,660	12,206	600f	73	"	276	53,030	"	3,085	170	4,145	9,310	"	5,236	70	5,242	3,659,102	1,679,980	5,339,082	Rouen.
	Le Havre	19,878,874	43,890	13,255	6,570	5,967	1,029	219,107	241,114f	6,990	763	13,818	25,067	426,417f	16,440	3,655	1,876	20,904,833	274,456	21,179,289	Le Havre.
ABBEVILLE	Dieppe	293,880	2,632	"	21	4,004	343	70,634	"	3,497	197	3,055	1,778	"	2,677	294	978	383,989	268,437	652,426	Dieppe.
	St-Valery-sr-Somme	192,562	118	"	9	"	21	31,255	"	363	63	1,512	1,081	"	853	"	74	227,914	977,394	1,205,308	Saint-Valery-sur-Somme.
	Abbeville	3,448	144	"	"	"	6	375	"	95	"	68	281	"	385	"	182	4,984	690,377	695,361	Abbeville.
BOULOGNE	Boulogne	314,294	2,252	53	170	14,721	77	23,858	"	845	527	1,967	2,697	21,610	2,017	268	35	385,390	174,300	559,690	Boulogne.
	Calais	1,643,215	30,032	1,080	568	34,859	26	116,626	"	698	975	4,354	9,675	"	4,535	1,740	2,579	1,850,963	293,372	2,144,335	Calais.
DUNKERQUE	Dunkerque	4,843,784	40,759	18	752	875	265	92,297	2,323	6,466	381	4,884	8,238	"	6,520	653	1,214	5,009,428	2,779,392	7,788,820	Dunkerque.
	Cassel	16,101	99	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	884	116	6	17,206	"	17,206	Cassel.
	Hazebrouck	17	19	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,435	204	9	1,685	"	1,685	Hazebrouck.
	Armentières	247,898	17,958	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,135	201	5	270,197	"	270,197	Armentières.
	Halluin	1,256,310	15,863	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,362	177	42	1,278,754	"	1,278,754	Halluin.
	Lille	2,133,936	10,276	1,155	29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,891	1,639	1,554	2,159,380	"	2,159,380	Lille.
	Baisieux	254,562	4,214	"	"	67	"	"	"	"	"	"	"	"	6,987	664	186	266,679	2	266,682	Baisieux.
VALENCIENNES	Condé	1,882,344	4,471	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,865	334	1,407	1,893,421	"	1,893,421	Condé.
	Valenciennes	6,860	11,432	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,841	1,147	2,151	24,432	"	24,432	Valenciennes.
	Blanc-Misseron	578,086	1,191	351	1	425	"	"	"	"	"	"	"	"	4,344	808	5	585,211	"	585,211	Blanc-Misseron.
	Maubeuge	170,890	14,171	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,100	293	263	190,716	"	190,716	Maubeuge.
	Avesnes	249,047	3,431	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,196	172	526	258,371	"	258,371	Avesnes.
CHARLEVILLE	Aubenton	15,179	985	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,887	590	311	18,953	6	18,959	Aubenton.
	Rocroy	84,227	3,903	"	"	15	"	"	"	"	"	"	"	"	1,674	217	338	90,373	88	90,462	Rocroy.
	Givet	203,379	6,528	137	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,565	63	22	211,695	29	211,724	Givet.
	Charleville	20,417	2,416	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,203	78	"	27,114	9	27,124	Charleville.
	Sedan	119,163	1,692	135	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,664	139	1,109	128,903	12	128,916	Sedan.
THIONVILLE	Montmédy	23,366	1,251	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,186	51	66	26,920	46	26,966	Montmédy.
	Longwy	82,797	2,108	583	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,056	97	170	87,811	40	87,851	Longwy.
	Thionville	69,011	31,970	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,748	270	1,271	104,273	106	104,379	Thionville.
	Sierck	1,063,773	736	686	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	3,173	121	493	1,069,058	91	1,069,149	Sierck.
	Metz	66,501	89	243	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	159	5	16,961	83,960	"	83,960	Metz.
	Bouzonville	100,297	5,371	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,357	133	418	108,577	18	108,595	Bouzonville.
	Forbach	768,322	1,551	397	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,380	992	216	775,859	107	775,966	Forbach.
	Sarguemines	280,595	2,972	780	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,430	42	43	287,863	158	288,021	Sarguemines.
	Bitche	31,650	238	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,971	257	254	34,370	262	34,632	Bitche.
STRASBOURG	Schelestadt	21,591	375	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	626	121	210	22,923	69	22,993	Schelestadt.
	Strasbourg	1,809,440	34,085	5,293	43	991	"	"	"	"	"	"	"	"	10,794	1,560	994	1,863,200	1,026	1,864,225	Strasbourg.
	Wissembourg	458,303	3,080	850	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,417	196	157	467,002	4,209	471,211	Wissembourg.
	Colmar	77,852	1,411	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,115	561	415	81,354	40	81,394	Colmar.
	Saint-Louis	731,964	32,325	2,037	26	83	"	"	"	"	"	"	"	"	9,120	1,111	918	777,585	2,591	780,176	Saint-Louis.
	Belfort	27,255	4,397	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,685	214	1,706	35,257	1,206	36,463	Belfort.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES. À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	DROITS DE NAVIGATION. FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports et magasins de sauvetage.	RECETTES ACCESSOIRES. DROIT de timbre.	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplém^t; droit de magasinage, décime par franc sur les amendes et doubles droits, et moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres.	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts; indemnités reçues des fabricants de soudes; recouvrement du prix des brevets de francisation et recettes accidentelles.	TOTAL des DROITS de douanes, de navigation et des recettes accessoires.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
Besançon	Montbéliard	14,746	2,494	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,398	983	220	19,841	630	20,471	Montbéliard.
	Le Villers	39,142	11,257	15	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,019	1,101	886	53,420	229	53,648	Le Villers.
	Pontarlier	95,963	10,634	283	2	250	"	"	"	"	"	"	"	"	2,093	467	652	110,345	89	110,433	Pontarlier.
	Les Rousses	46,921	7,281	290	"	125	"	"	"	"	"	"	"	"	2,414	595	1,047	57,973	19	57,993	Les Rousses.
Belley	Nantua	112,606	12,091	109	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	2,446	331	663	128,321	"	128,321	Nantua.
	Belley	28,143	2,261	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,475	140	81	32,101	"	32,101	Belley.
	La Tour-du-Pin	"	9,775	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	553	"	41	10,369	"	10,369	La Tour-du-Pin.
	Pont-de-Beauvoisin	165,384	7,298	622	"	375	"	"	"	"	"	"	"	"	3,189	286	355	177,510	"	177,510	Pont-de-Beauvoisin.
Lyon	Lyon	680,344	28,839	1,920	44	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,791	9	5,708	719,655	6,465,473	7,185,128	Lyon.
Grenoble	Pontcharra	14,359	570	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	710	4	"	15,643	"	15,643	Pontcharra.
	Chapareillan	47,116	2,428	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	931	12	307	50,799	"	50,799	Chapareillan.
	Bourg-d'Oisans	4,555	118	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	723	40	73	5,508	"	5,508	Bourg-d'Oisans.
	Briançon	60,750	4,243	"	"	25	"	"	"	"	"	"	"	"	918	103	418	66,457	"	66,457	Briançon.
Digne	Barcelonnette	27,000	982	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	878	16	44	28,920	"	28,920	Barcelonnette.
	Entrevaux	14,270	1,338	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	928	41	74	16,651	4	16,654	Entrevaux.
	St-Laurent-du-Var	79,956	5,136	3	"	117	"	"	"	"	"	"	"	"	3,053	156	98	88,519	9	88,529	Saint-Laurent-du-Var.
	Cannes	340,663	4,729	"	"	"	45	3,568	"	1,030	71	662	1,666	"	2,333	89	227	355,082	160,782	515,864	Cannes.
Toulon	Saint-Raphaël	7,690	867	"	"	"	72	5,428	"	491	247	922	1,107	"	1,155	55	55	18,089	35,417	53,506	Saint-Raphaël.
	Les Salins d'Hyères	113	1,740	"	"	"	"	2,117	"	333	164	297	683	"	893	1	3,101	9,442	336,759	346,201	Les Salins d'Hyères.
	Toulon	89,589	3,824	"	413	"	111	40,813	"	2,550	148	2,993	3,946	"	2,738	408	1,742	149,275	56,459	205,735	Toulon.
Marseille	La Ciotat	"	70	"	"	"	6	583	"	177	58	72	544	"	357	"	49	1,917	2,948	4,865	La Ciotat.
	Marseille	26,362,144	168,550	6,499	44,624	4,663	615	"	"	16,155	2,040	"	"	"	30,171	7,541	26,630	26,669,632	829,144	27,498,776	Marseille.
	Port de Bouc	1,087	1,247	"	"	"	92	4,664	"	1,487	108	760	1,407	"	1,959	10	282	13,105	1,115,701	1,128,805	Port de Bouc.
	Arles	107,234	1,274	"	"	"	114	7,812	"	3,262	23	1,125	1,831	"	1,506	34	347	124,563	1,482,883	1,607,446	Arles.
Montpellier	Aigues-Mortes	44,724	666	"	"	"	"	2,396	"	357	30	445	462	"	1,067	"	862	51,010	2,141,158	2,192,168	Aigues-Mortes.
	Cette	444,654	17,449	84	914	97	22	68,779	1,022	2,856	453	3,694	6,214	"	2,838	53	656	549,788	1,294,481	1,844,269	Cette.
	Agde	405,594	995	1,535	"	"	93	6,733	"	1,946	20	785	1,983	"	2,077	"	97	421,857	437,420	859,276	Agde.
Perpignan	Narbonne	117,626	295	"	"	"	174	1,612	"	1,638	27	361	789	"	2,281	46	99	124,948	1,921,861	2,046,809	Narbonne.
	Perpignan	67,361	2,605	"	7	"	3	1,412	"	773	227	202	1,077	"	1,409	140	108	75,325	95,140	170,465	Perpignan.
	Céret	259,834	3,216	648	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,067	556	165	266,485	61	266,546	Céret.
	Bourg-Madame	61,805	6,742	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,535	1,022	480	72,585	132	72,717	Bourg-Madame.
Saint-Gaudens	Tarascon	17,168	2,407	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	766	221	38	20,600	"	20,600	Tarascon.
	Saint-Girons	15,770	1,239	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	710	59	142	17,920	"	17,920	Saint-Girons.
	Bagnères	102,930	8,149	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,164	940	1,144	114,327	63	114,390	Bagnères.
	Argelez	5,161	1,944	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	170	"	18	7,293	25	7,318	Argelez.
Entrepôts des sels	Toulouse	1,034,201	6	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	501	25	17,300	1,052,041	1,706,449	2,758,490	Toulouse.
	Orléans	235,811	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	259	"	28,000	264,081	2,458,198	2,722,280	Orléans.
Paris	Douane	231,805	133,006	"	173	308	"	"	"	"	"	"	"	"	4,443	1,661	24,635	396,032	"	396,032	Paris—Douane.
	Entrepôt des sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	537	"	9,321	9,857	2,969,852	2,979,709	—— Entrepôt des sels.
	Entrepôt des Marais	3,218,176	"	421	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,117	"	48,234	3,267,950	"	3,267,950	—— Entrepôt des Marais.
	Entrepôt de l'île des Cygnes	3,504,806	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	335	"	44,833	3,549,979	"	3,549,979	—— Entrepôt de l'île des Cygnes.
Bastia	Bastia	39,655	5,140	"	66	"	55	7,038	"	1,395	102	1,265	2,832	"	1,524	185	1,429	60,690	44,374	105,063	Bastia.
	Ile Rousse	9,467	231	"	1	"	3	1,545	"	195	14	240	561	"	309	6	36	12,607	15,137	27,743	Ile Rousse.
	Ajaccio	14,323	5,996	"	"	"	14	12,490	"	849	109	1,431	1,246	"	809	153	136	37,557	28,120	65,677	Ajaccio.
	Totaux	101,398,967	1,087,342	44,807	64,438	70,488	9,020	1,540,312	270,859	113,979	9,396	89,987	208,338	533,617	339,405	43,169	279,841	106,103,965	53,515,560	159,619,525	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES BOISSONS, LES DROITS DIVERS,

LES TABACS ET LES POUDRES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits constatés et perçus en matière de Contributions indirectes pendant l'Exercice 1834.

Les Comptes des préposés à la perception des contributions indirectes ne présentent que d'une manière sommaire le produit des droits établis sur chaque espèce d'objet ou de consommation; mais on a publié, avec les résultats définitifs de chaque exercice, le détail et les quantités des diverses matières imposées, en suivant les divisions portées dans les tarifs.

Les éléments que renferme le tableau ci-après, pour l'exercice 1834, ont été puisés dans des relevés qui sont formés par les agents préposés à l'assiette des droits et sont remis à la cour des comptes, à l'appui de la gestion des receveurs dont ils servent à justifier la recette au moyen des indications qu'ils contiennent tant sur les matières imposées que sur les tarifs d'après lesquels est opérée la perception des droits; ces relevés offrent encore des renseignements utiles sur l'accroissement ou la décroissance des consommations, et sur le mouvement de quelques industries dont l'exploitation est soumise à l'impôt indirect.

Les résultats qui ont été recueillis sur les produits des contributions indirectes se divisent en quatre parties principales :

La première partie comprend les *droits sur les boissons.*

La deuxième partie réunit, sous le titre de *droits divers,* la perception de plusieurs taxes indirectes.

La troisième partie fait connaître le produit de la vente des *tabacs* et de celle des *poudres.*

La quatrième partie se compose de quelques produits qui ne résultent pas d'une application de taxes analogues à celles qui font l'objet de la deuxième partie, mais dont le montant est néanmoins compris parmi les *droits divers.* La justification de ces recettes est établie par des baux ou des procès-verbaux d'adjudication; des extraits de registres, bordereaux et comptes, certifiés par les autorités municipales; des états de répartition; des décomptes, dressés par les intendants militaires, et rendus exécutoires par les préfets, etc.

Le décime pour franc, auquel la plupart des droits sont assujettis, tant par la loi du 6 prairial an VII que par celles des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, a été ajouté au montant des droits constatés.

On va analyser ces résultats dans l'ordre où le développement les présente, en faisant ressortir l'augmentation ou la diminution des produits de 1834, comparativement à ceux de l'année précédente.

Droits sur les Vins, Cidres, Poirés, Hydromels, Alcools et autres spiritueux.

Ire Partie.

BOISSONS.

Le tableau de développement fait connaître à la fois la nature des droits qui sont établis sur les boissons et les quantités qui ont été frappées par les droits; les indications qu'il présente à ce sujet se résument ainsi qu'il suit :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
		hect.	hect.	hect.
Droit de circulation		5,258,410	1,175,236	//
Droit de détail		6,643,631	3,046,089	208,755
Droit général de consommation		//	//	89,136
Droit perçu aux entrées de Paris en remplacement du droit de détail		879,847	15,792	35,495
Droit d'entrée et taxe unique		4 763,597	1,586,466	107,429
		17,545,485	5,823,583	440,815
A déduire :				
1° Les quantités d'après lesquelles a été constatée la perception du droit d'entrée, et qui figurent déjà parmi les matières soumises, soit au droit de circulation, soit à celui de détail et de consommation (déduction faite, par évaluation, des quantités introduites par les propriétaires récoltants sur les vins et les cidres) savoir :				
vins	2,994,714 hect.			
cidres	1,055,345			
alcool	72,888			
ENSEMBLE	4,122,947 ci.	2,994,714	1,055,345	72,888
Ce qui réduit les consommations qui ont été atteintes par les droits en 1834 à		14,550,771	4,768,238	367,927
Le même tableau, publié dans le compte de 1834, présente, pour l'année 1833, une consommation de		11,532,778	4,731,692	369,498
DIFFÉRENCE	En augmentation	3,017,993	36,546	//
	En diminution	//	//	1,571

Les résultats qui ressortent de la comparaison ci-dessus expliquent l'augmentation 5,471,399 fr. 18 c., constatée sur le montant des droits. Cette augmentation eût été plus considérable si la valeur vénale des vins et des cidres, d'après laquelle se perçoit le droit de détail, n'avait pas été beaucoup moins élevée en 1834 qu'en 1833. Cet accroissement de produit se justifie par le calcul suivant :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
Augmentations	Droit de circulation	1,066,639f 81c	2,477f 15c	//
	Droit de détail	1,325,961 06	53,865 20	//
	Droit de remplacement perçu aux entrées de Paris	495,905 36	//	91,969f 21c
	Droit d'entrée et taxe unique	1,788,834 71	74,444 71	114,195 13
	TOTAL des augmentations	4,677,340 94	130,787 06	206,164 34
Diminutions	Droit de détail	//	//	104,532 87
	Droit de consommation	//	//	2,900 95
	Droit de remplacement perçu aux entrées à Paris	//	2,971 96	//
	TOTAL des diminutions	//	2,971 96	107,433 82
	DIFFÉRENCE en augmentation	4,677,340 94	127,815 10	98,730 52
	TOTAL		4,903,886 56	
	A AJOUTER : Droit de 15c par expédition		75,942 15	
	Décime correspondant à l'augmentation des droits		491,570 47	
	AUGMENTATION TOTALE		5,471,399 18	

L'état de développement d'où les résultats ci-contre sont extraits présente encore, cette année, des droits dont le montant a été dans quelques localités mis à la charge des communes, par suite d'interruption de service. Les droits constatés de la sorte se composent :

De droits de circulation	572f 81c
De droits de détail	3,438 12
ENSEMBLE	4,010 93
Les droits qui restaient dus au 31 décembre 1834 (voir le compte des finances de 1834, page 593) sont de	102,360 01
TOTAL	106,370 94

Sur cette somme il est rentré en 1834 et 1835,

1° Par les prélèvements faits sur les caisses municipales	11,820f 02c	66,129 34
2° Au moyen de rôles émis par addition aux contributions directes	54,309 32	
Et il reste par conséquent à recouvrer, au 31 décembre 1835, sur l'exercice 1834 (1)		40,241 60

Droits sur les Bières.

Le droit perçu à la *fabrication des bières* a porté, en 1834, sur une quantité (page 604) de 3,404,215h

Les quantités frappées du droit se sont élevées, d'après le compte de 1833, à 3,050,141

d'où il est résulté une augmentation sur les quantités de 354,074

Le produit du droit, en 1834, a été supérieur de 759,696 francs au produit de 1833, par une suite naturelle de l'augmentation que la consommation a éprouvée.

IIe Partie.

DROITS DIVERS.

Droit de licences.

Les licences applicables à la vente des *boissons,* celles qui sont délivrées aux entrepreneurs de *voitures publiques à service régulier,* aux fabricants de *cartes,* etc., présentent, tant sur le nombre de licences que sur le produit des droits, les résultats suivants :

(1) Indépendamment de ce reliquat qui est dû par quelques départements et dont la liquidation s'opère successivement, il reste à recouvrer une somme de 461,581 fr. 45 cent. qui se trouve représentée par des obligations souscrites par diverses villes et communes, et dont le payement est réclamé aux échéances. (Voir la situation générale des finances, page 282.)

	LICENCES.	PRODUIT.
Débitants de boissons, marchands en gros, etc.	294,179	2,900,800f
Entrepreneurs de voitures publiques	7,219	29,458
Fabricants de cartes, etc.	132	7,260
TOTAUX	301,530	2,937,518
Le tableau de 1833 présentait en résultat, sur ces trois natures de licences	283,157	2,762,371
AUGMENTATION en 1834	18,373	175,147

Cette augmentation, qui porte presque en entier sur les licences délivrées aux débitants de boissons etc., provient de ce que le nombre des redevables a augmenté sur celui de 1833.

Droits sur les Voitures publiques.

Le droit sur les voitures publiques se divise en trois parties :

La première comprend les voitures qui font un *service régulier ou extraordinaire,* et qui sont imposées en raison *du prix des places* qu'elles contiennent et *du prix reçu pour le transport des marchandises.* Le prix des places ou des transports sur lequel a été assis le droit pendant l'année 1834 a été de 42,445,568 francs ; il ne s'était élevé en 1833 qu'à 39,932,354 francs : d'où il suit que le capital sur lequel a été assis l'impôt en 1834 présente comparativement à 1833, une augmentation de 2,513,214 fr., laquelle porte tant sur le prix des places que sur celui du transport des marchandises.

La seconde partie ne diffère de la première que parce que le droit est perçu *par abonnement* au lieu d'être constaté *à l'effectif;* la somme reçue en 1834 présente une diminution de 3,996 fr.

La troisième partie fait connaître les droits établis sur les voitures *d'occasion et à volonté,* et qui ont été perçus *d'après le nombre de places.* Le nombre des voitures mises en mouvement pendant l'année 1834 est de 8,283 ; il avait été, en 1833, de 7,631. Il y a donc eu pareillement, en 1834, une augmentation de 652 sur le nombre des voitures à service régulier.

Les voitures publiques de toute espèce sont en outre revêtues d'une estampille dont le prix est fixé à 2 francs. Le nombre des estampilles apposées, en 1834, est de 4,672 ; il avait été, en 1833, de 4,448.

Le total des droits qui ont été perçus, comparé à celui de 1833, présente une augmentation de 391,819 francs ; elle résulte d'une plus grande activité dans les communications et de la formation de nouveaux établissements.

Droit sur les Cartes.

Le *droit sur les cartes* à jouer, rapproché du produit de 1833, offre une augmentation de 14,217 fr., qui correspond à celle que l'on remarque dans la quantité de cartes consommées, dont il a été employé, en 1834, 3,241,511 jeux, au lieu de 3,160,950 que présentait la consommation de 1833.

Droit sur les Sels.

Le droit sur les sels de l'intérieur qui a été perçu en 1834, et qui porte sur une quantité de 25,307,865 kilogr., a donné lieu à un recouvrement de 7,562,499 francs. Comparé à celui de 1833, il présente une augmentation de 570,967 francs, qui se fait remarquer sur les quantités livrées par les salines de l'Est et sur celles extraites de la fontaine de Salies. Les quantités livrées à la consommation en 1834 présentent sur celles de 1833 un excédant de 1,894,550 kilogr.

Si à la somme de 7,562,499 francs ci-dessus, on ajoute celle de 53,515,560 francs, qui a été reçue par l'administration des douanes et qui provient des droits qu'elle a eus à percevoir sur une quantité de 179,549,740 kilogr. de sel marin, on obtient une consommation totale de 204,857,605 kilogr., qui donne une consommation moyenne par individu de 6 kilogr. 28 décagr. 9/10e.

Droit de garantie des matières d'Or et d'Argent.

Le droit *de garantie* est assis à la fois sur le poids et sur la nature des matières. Le produit de ce droit en 1834, comparé au produit de 1833, offre une augmentation de 84,158 francs, qui provient de ce qu'il a été soumis à la marque, en 1834, une quantité de 23,635 hectogrammes de plus qu'en 1833. Toutefois l'augmentation, qui porte uniquement sur les ouvrages d'or et d'argent, se compose, savoir :

Sur les ouvrages d'or, de	2,681 hectog.
Sur ceux d'argent	23,050
ENSEMBLE	25,731
Les lingots dits *de tirage* ayant diminué de	2,096
l'augmentation se trouve réduite sur l'ensemble à	23,635

Argues royales.

Le produit des *argues royales*, rapproché de celui de 1833, présente une diminution de 304 francs.

Les matières soumises au tirage ont également éprouvé une diminution. Le poids de ces matières, pour 1834, est de 87,088 hectogrammes; en 1833 il avait été de 89,446 hectogrammes.

Droit de Timbre.

Le *droit de timbre* sur les expéditions et quittances délivrées, comparé avec celui de 1833, offre, en 1834, une augmentation de 204,273 fr.; le nombre de celles qui ont été délivrées, en 1834, s'est élevé à 26,693,296, tandis qu'il n'a été, en 1833, que de 24,650,567. Ce résultat s'explique par les augmentations que l'on a signalées sur plusieurs droits, notamment sur ceux des boissons.

Droit de navigation.

La diversité des tarifs sur lesquels sont assis les *droits de navigation* n'a pas permis d'indiquer, dans le tableau de développement, les quantités ou les objets qui ont servi de base à la perception de ces droits. On s'est borné à en faire connaître le recouvrement *par bassin, par rivière* ou *par canal.*

Une loi rendue le 24 mars 1825 a autorisé la suspension temporaire des droits de navigation sur les rivières où il serait jugé nécessaire d'exécuter des travaux extraordinaires, et le remplacement de ces droits par des droits de péages destinés aux frais des travaux.

Le tableau de développement fait connaître les rivières auxquelles ces dispositions ont été appliquées, et il indique que la perception faite pendant l'année 1834, sur les droits de navigation qui ont été convertis en droit de péage, s'est élevée à 328,293 francs; en 1833, elle n'avait été que de 296,788 francs.

On y voit en outre que la somme perçue en 1834, tant pour droits de navigation qu'à titre de droits de péage est de 4,546,120f

Les mêmes produits recouvrés en 1833 ne se sont élevés qu'à 4,295,158

En sorte que le produit des droits de navigation et celui de péage a offert, en 1834, une augmentation de 250,962

laquelle porte sur la plupart des rivières et principalement sur les canaux.

Droits de Péage sur les Ponts.

Les *droits de péage sur les ponts* ont produit en 1834 une somme de 404,127 francs.

Ils s'étaient élevés en 1833 à 369,204 francs.

La différence en plus que présente la recette de 1834, sur celle de 1833, provient de ce que la perception du droit de péage sur le pont d'Arles est effectuée pour le compte du trésor depuis le mois d'avril 1834, tandis qu'auparavant elle avait lieu au profit de la compagnie concessionnaire.

Tabacs et Poudres à feu.

IIIe partie.

TABACS ET POUDRES.

Les développements fournis sur la vente des *tabacs* et sur celle des *poudres* présentent à la fois les quantités qui ont été livrées à la consommation et les prix des diverses qualités.

Le tableau suivant offre la comparaison des consommations et de leur produit pendant l'année 1834, avec les mêmes résultats pour l'année 1833; savoir :

	TABACS.		POUDRES.	
	QUANTITÉS.	PRODUITS.	QUANTITÉS.	PRODUITS.
Année 1834	12,392,737k	72,552,209f	1,044,407k	4,515,398f
Année 1833	11,301,002	69,436,596	830,347	3,522,953
AUGMENTATION en 1834	1,091,735	3,115,613	214,060	992,445

On voit par le tableau de l'autre part,

1° Que la consommation des tabacs a offert une augmentation sur les quantités de 1,091,735 kilogr., et sur les produits de 3,115,613 francs. L'augmentation du produit résulte de l'accroissement que la consommation a offert en 1834, et d'une répression plus active de la fraude.

2° Que la consommation des poudres a présenté de même une augmentation sur les quantités de 214,060 kilogrammes, et sur les produits de 992,445 francs. Cette augmentation porte sur la vente des poudres de chasse et de mine aux débitants et aux consommateurs de l'intérieur, laquelle s'est accrue par suite de la levée des restrictions qui avaient été mises à ces ventes.

Produits divers et recouvrements d'Avances.

IVe Partie. — Produits divers soumis à des règles spéciales.

Les droits constatés pendant l'année 1834 sur les produits qui font l'objet de cette quatrième partie se sont élevés à..... 9,028,737f 03c

Les mêmes produits, réalisés en 1833, n'ont été que de..... 8,996,740 86

Il est ainsi résulté, en 1834, un accroissement de produit de..... 31,996 17

lequel se compose de la manière suivante :

Augmentations.	Sur le dixième du produit des octrois.....		40,996 78
	Sur la portion revenant au Trésor dans les répartitions d'amendes.		27,467 77
	Sur les recouvrements d'avances pour divers services.....		28,086 21
			96,550 76
Diminutions.	Sur le produit de bacs et passages d'eau.....	11,660f 05c	64,554 59
	Sur le prélèvement à la charge des communes pour frais de casernement.....	6,255 87	
	Sur les recettes extraordinaires.....	46,638 67	
	Reste comme ci-dessus.....		31,996 17

Les différences en plus sont le résultat d'une augmentation constatée sur le produit des octrois, sur la part attribuée au Trésor dans la répartition des amendes et confiscations, sur les avances faites pour divers services, notamment pour l'achat du papier filigrané employé à la fabrication des cartes, et le payement des *échelles métriques* qui servent à déterminer le poids des marchandises soumises aux nouveaux droits de navigation établis sur la basse Seine par la loi du 23 mai 1834; et, enfin, sur la retenue d'un centime par kilogramme à laquelle est soumis le prix des tabacs livrés par les cultivateurs.

Les différences en moins s'expliquent, 1° par l'établissement de ponts suspendus en remplacement de bacs; 2° par l'admission en décharge de sommes qui avaient été indûment portées au compte des communes pour le prix des journées d'occupation des logements militaires, dans les villes qui perçoivent des octrois; 3° et par le solde de la retenue proportionnelle exercée sur les taxations allouées aux employés pour 1832, et comprises parmi les recettes extraordinaires de 1833.

Apurement des produits de l'exercice 1834.

Pour compléter ces renseignements, il reste à présenter le résultat de la liquidation à laquelle ont été soumis les produits de l'exercice 1834, en exécution de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832, et à déterminer la somme qui a été portée à cet égard dans les voies et moyens du budget de l'État.

Tel est l'objet du tableau qui fait suite au développement des droits constatés.

On y voit que le montant des produits de l'exercice 1834 est de.....	188,436,817f 33c
que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1833 montaient à.....	537,145 22
ce qui porte le total définitif des droits et produits de l'exercice 1834 à.....	188,973,962 55
qu'il y a lieu de déduire de ce total les sommes reconnues irrécouvrables, ci	218,870 10
Et que, par conséquent, les produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à.....	188,755,092 45
Les recettes effectuées durant le cours de l'exercice s'élevant à.....	188,183,480 41
Il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice une somme de.....	571,612 04
qui est reportée à l'exercice 1835 (voir le tableau à la page 600) pour être recouvrée, savoir :	
Sur les comptables, comme ayant été déclarés responsables.....	547 99
et sur les redevables.....	571,064 05
Somme pareille.....	571,612 04

Le tableau d'où ces résultats sont extraits est suivi d'un développement par département des recouvrements effectués pendant l'exercice.

Comparaison des produits des exercices 1833 et 1834.

Enfin, par un dernier état, on a établi la comparaison des produits réalisés sur l'exercice 1834 avec ceux de l'exercice précédent, afin de constater les variations survenues dans les produits du Trésor durant le courant de ces deux périodes. Ce rapprochement ne pouvant être opéré que sur les recettes effectives qui s'appliquent aux deux exercices dont il s'agit, les éléments que contient le tableau se composent des recouvrements opérés sur les droits propres à l'exercice pendant lequel ils ont été constatés et de ceux qui ont été réalisés sur les droits restant à recouvrer à la clôture de l'exercice antérieur. (Voir cet état pages 696 et 697.)

Ire PARTIE. — BOISSONS.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRE ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
VINS, CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS, ALCOOL ET AUTRES SPIRITUEUX.				
DROIT DE CIRCULATION.			hect. lit.	fr. c.
Vins expédiés dans les départements de	1re classe	0f 60c par hect.	1,271,840 60	763,104 36
	2e *Idem*	0 80 *idem*	1,669,732 82	1,335,786 28
	3e *Idem*	1 00 *idem*	2,037,684 69	2,037,684 69
	4e *Idem*	1 20 *idem*	278,500 94	334,201 13
Droits constatés à la charge des communes. (Loi du 17 octobre 1830)		(par évaluation)	650 92	520 74
			5,258,409 97	4,471,297 20
Cidres, poirés, hydromels			1,175,236 35	587,618 18
			6,433,646 32	5,058,915 38
Décime et forts centimes				512,843 73
DROIT DE 15 CENTIMES PAR EXPÉDITION.				5,571,759 11
			timbres.	
Acquits-à-caution, congés, etc		15c par expédon	4,327,738	649,160 70
DROIT DE DÉTAIL *sur les ventes faites par les débitants, marchands en gros, etc.*		QUANTITÉS. hect. lit.		
Vins	au comptant et manquants chez les marchands en gros	38,724 91	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 1,474,914f 23c	147,491 43
	par suite d'exercices — d'achat	4,143,052 26	9f 70c *idem* (1). 125,839,096 38	12,206,392 35
	par suite d'exercices — de cru	263,753 52	7f 50c *idem* (2). 3,893,467 14	292,010 04
	par suite d'abonnements — individuels	2,182,033 42	(par évaluation) 66,276,042 28	6,428,776 10
	par suite d'abonnements — collectifs (1/3 de l'abonnement)	15,005 72	455,776 70	44,210 34
	par suite d'abonnements — avec les communes	"	"	"
	Droits constatés à la charge des communes. (*Loi du 17 oct. 1830.*)	1,060 86	32,222 27	3,125 56
		6,643,630 69	197,971,519 00	19,122,005 82
Cidres, poirés et hydromels.	au comptant et manquants chez les marchands en gros	2,967 68	10 p. 0/0 de la valeur vénale. 47,049 66	4,704 97
	par suite d'exercices — d'achat	2,745,358 45	9f 70c *idem* (1). 35,988,002 07	3,490,836 20
	par suite d'exercices — de cru	5,846 81	7f 50c *idem* (2). 51,430 69	3,857 30
	par suite d'abonnements — individuels	222,377 21	(par évaluation) 2,915,059 70	282,760 79
	par suite d'abonnements — collectifs (2/3 de l'abonnement)	69,538 24	911,553 90	88,420 68
		3,046,088 39	39,913,096 02	3,870,579 94
			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux, par suite d'exercices chez les débitants		32f 98c par hect.	208,754 61	6,884,727 25
RÉCAPITULATION DU DROIT DE DÉTAIL.		hect. lit.		
Vins		6,643,630 69	19,122,005f 82c	
Cidres, poirés et hydromels		3,046,088 39	3,870,579 94	
Alcool pur et autres liquides spiritueux		208,754 61	6,884,727 25	
		9,898,473 69	29,877,313 01	
Décime et forts centimes			2,997,389 88	
			32,874,702 89	
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION.			hect. lit.	
Alcool pur et autres liquides spiritueux	au comptant	34f 00c par hect.	77,752 51	2,643,585 34
	par suite d'exercices chez les marchands en gros	34 00 *idem*	11,383 76	387,047 84
			89,136 27	3,030,633 18
Décime et forts centimes				304,005 02
				3,334,638 20
DROIT PERÇU À PARIS EN REMPLACEMENT DU DROIT DE DÉTAIL.				
Vins		8 00 *idem*	879,847 49	7,038,779 92
Cidres, poirés et hydromels		4 00 *idem*	15,792 32	63,169 28
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles		50 00 *idem*	35,495 21	1,774,760 21
			931,135 02	8,876,709 41
Décime et forts centimes				888,266 26
				9,764,975 67

(1) Déduction faite de 3 p. 0/0 accordés aux débitants par l'article 66 de la loi du 28 avril 1816, pour tous déchets et pour consommation de famille.
(2) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée par l'article 85 de la même loi aux propriétaires récoltants qui vendent des boissons de leur cru.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT D'ENTRÉE.			hect. lit.	
Vins en cercles et vendanges....	Dans les communes de 4,000 à 6,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0f 60c p. h. (1)	257,144 71	154,286f 83c
	2e *idem*.....	0 80 *idem*..	230,983 22	184,786 58
	3e *idem*.....	1 00 *idem*..	354,946 20	354,946 20
	4e *idem*.....	1 20 *idem*..	12,068 60	14,482 32
	Dans les communes de 6,000 à 10,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	0 90 *idem*..	225,755 83	203,180 25
	2e *idem*.....	1 20 *idem*..	218,769 11	262,522 93
	3e *idem*.....	1 50 *idem*..	399,673 87	599,510 81
	4e *idem*.....	1 80 *idem*..	40,010 00	72,018 00
	Dans les communes de 10,000 à 15,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 20 *idem*..	154,350 49	185,220 58
	2e *idem*.....	1 60 *idem*..	199,748 40	319,597 44
	3e *idem*.....	2 00 *idem*..	163,898 11	327,796 22
	4e *idem*.....	2 40 *idem*..	8,307 02	19,936 85
	Dans les communes de 15,000 à 20,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	1 50 *idem*..	106,272 21	159,408 31
	2e *idem*.....	2 00 *idem*..	29,743 81	59,487 62
	3e *idem*.....	2 50 *idem*..	25,696 74	64,241 85
	4e *idem*.....	3 00 *idem*..	13,010 42	39,031 26
	Dans les communes de 20,000 à 30,000 âmes des départements de ..... 1re classe.....	1 80 *idem*..	117,495 76	211,492 37
	2e *idem*.....	2 40 *idem*..	194,487 57	466,770 17
	3e *idem*.....	3 00 *idem*..	82,721 93	248,165 79
	4e *idem*.....	3 60 *idem*..	37,349 71	134,458 96
	Dans les communes de 30,000 à 50,000 âmes des départements de..... 1re classe.....	2 10 *idem*.	112,333 63	235,900 62
	2e *idem*.....	2 80 *idem*..	103,232 01	289,049 63
	3e *idem*.....	3 50 *idem*..	27,392 14	95,872 49
	4e *idem*.....	4 20 *idem*..	8,126 98	34,133 32
	Dans les communes de 50,000 âmes et au-dessus, des départements de..... 1re classe.....	2 40 *idem*..	187,773 68	450,656 83
	2e *idem*.....	3 20 *idem*..	115,791 51	370,532 83
	3e *idem*.....	4 00 *idem*..	542 53	2,170 12
Abonnements pour entrée de vendanges.....		.....	54,599 17	94,731 49
			3,482,225 36	5,654,388 67
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	0f 50c p. hect.	302,295 46	151,147 73
	6,000 à 10,000 *idem*.....	0 75 *idem*..	555,580 25	416,685 19
	10,000 à 15,000 *idem*.....	1 00 *idem*..	109,601 33	109,601 33
	15,000 à 20,000 *idem*.....	1 25 *idem*..	128,257 48	160,321 85
	20,000 à 30,000 *idem*.....	1 50 *idem*..	121,967 22	182,950 83
	30,000 à 50,000 *idem*.....	1 75 *idem*..	7,831 29	13,704 76
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	2 00 *idem*..	1,611 99	3,223 98
			1,227,145 02	1,037,635 67
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de.. 4,000 à 6,000 âmes.....	4f 00c p. hect.	17,887 60	71,550 40
	6,000 à 10,000 *idem*.....	6 00 *idem*..	24,134 14	144,804 84
	10,000 à 15,000 *idem*.....	8 00 *idem*..	8,479 62	67,836 96
	15,000 à 20,000 *idem*.....	10 00 *idem*..	6,833 59	68,335 90
	20,000 à 30,000 *idem*.....	12 00 *idem*..	8,222 91	98,674 92
	30,000 à 50,000 *idem*.....	14 00 *idem*..	6,111 01	85,554 14
	50,000 et au-dessus, Paris excepté.	16 00 *idem*..	1,219 70	19,515 20
			72,888 57	556,272 36
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE.				
Vins en cercle et vendanges.....		.....	3,482,225 36	5,654,388 67
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....		.....	1,227,145 02	1,037,635 67
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce.		.....	72,888 57	556,272 36
			4,782,258 95	7,248,296 70

(1) La valeur vénale des boissons a servi de base à la classification des départements et à la fixation du droit pour chaque classe.

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.					
				hect. lit.	
			6f 63c par hect.	429 01	2,844f 34c
			5 67 *idem* ...	656 56	3,722 70
			4 92 *idem* ...	183 76	904 10
			4 37 *idem* ...	641 83	2,804 80
			3 19 *idem* ...	9,738 20	31,064 86
		4,000 à 6,000 âmes	2 72 *idem* ...	5,829 75	15,856 92
			2 35 *idem* ...	11,491 98	27,006 17
			2 10 *idem* ...	5,246 40	11,017 44
			1 79 *idem* ...	8,634 34	15,455 47
			1 36 *idem* ...	5,108 40	6,947 43
			1 15 *idem* ...	7,144 56	8,216 25
			1 04 *idem* ...	11,262 01	11,712 50
			6 19 *idem* ...	837 37	5,183 33
			6 00 *idem* ...	695 99	4,175 94
			5 61 *idem* ...	383 20	2,149 76
			4 76 *idem* ...	2,344 17	11,158 25
			4 05 *idem* ...	10,557 83	42,759 22
			3 76 *idem* ...	9,321 88	35,050 27
			3 06 *idem* ...	16,349 74	50,030 21
VINS en cercles et vendanges	dans les communes de		2 94 *idem* ...	14,993 50	44,080 90
		6,000 à 10,000 *idem*	2 26 *idem* ...	11,648 02	26,324 53
			2 23 *idem* ...	18,029 23	40,205 19
			2 19 *idem* ...	20,801 54	45,555 38
			2 13 *idem* ...	34,392 38	73,255 77
			2 00 *idem* ...	6,296 87	12,593 74
			1 88 *idem* ...	1,771 61	3,330 63
			1 87 *idem* ...	6,330 44	11,837 93
			1 74 *idem* ...	10,158 21	17,675 29
			1 70 *idem* ...	10,388 78	17,660 93
			1 57 *idem* ...	14,601 67	22,924 63
			9 64 *idem* ...	1,882 45	18,146 82
			7 58 *idem* ...	779 98	5,912 25
		10,000 à 15,000 *idem*	5 69 *idem* ...	3,173 02	18,054 49
			3 80 *idem* ...	17,666 58	67,133 01
			2 57 *idem* ...	22,454 29	57,707 53
			2 48 *idem* ...	17,069 05	42,331 25

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
VINS en cercles et vendanges....	dans les communes de.	15,000 à 20,000 âmes.....	9f 20c par hect.	2,806 68	25,821 46
			8 52 *idem*..	1,382 62	11,779 93
			6 22 *idem*..	5,115 64	31,819 29
			5 82 *idem*..	2,987 97	17,389 99
			5 76 *idem*..	3,318 16	19,112 61
			2 82 *idem*..	25,245 16	71,191 35
			2 67 *idem*..	13,404 57	35,790 21
			2 64 *idem*..	33,177 30	87,588 07
			2 58 *idem*..	38,569 63	99,509 65
		20,000 à 30,000 *idem*.....	9 28 *idem*..	7,702 07	71,475 21
			8 54 *idem*..	4,007 17	34,221 24
			7 85 *idem*..	3,752 24	29,455 09
			7 36 *idem*..	3,228 12	23,758 97
			4 98 *idem*..	29,292 29	145,875 61
			4 64 *idem*..	30,660 57	142,265 05
			3 83 *idem*..	45,941 85	175,957 29
			3 72 *idem*..	61,530 21	228,892 39
			3 45 *idem*..	12,974 21	44,761 03
		30,000 à 50,000 *idem*.....	8 24 *idem*..	3,277 84	27,009 41
			5 04 *idem*..	49,939 60	251,695 59
			4 74 *idem*..	43,210 22	204,816 45
			3 47 *idem*..	141,339 54	490,448 21
		50,000 âmes et au-dessus.....	10 31 *idem*..	20,990 38	216,410 82
			8 27 *idem*..	7,676 41	63,483 92
			4 84 *idem*..	216,763 90	1,049,137 28
			3 92 *idem*..	153,782 99	602,829 33
				1,281,371 94	5,015,285 68
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de.	4,000 à 6,000 âmes.....	9 29 *idem*..	42 35	393 44
			1 88 *idem*..	23 36	43 92
			1 28 *idem*..	2,825 28	3,616 36
		6,000 à 10,000 *idem*.....	10 68 *idem*..	40 32	430 62
			6 98 *idem*..	30 22	210 94
			6 15 *idem*..	5 30	32 60
			2 39 *idem*..	37 60	89 87
			1 73 *idem*..	10,807 99	18,697 82
			1 50 *idem*..	13 05	19 58
			1 28 *idem*..	57 32	73 37
			1 22 *idem*..	9 20	11 23
			1 16 *idem*..	1,375 45	1,595 53
			0 74 *idem*..	45 42	33 62

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	10,000 à 15,000 âmes	15f 45c par hect.	55 87	863 21
			2 35 *idem*	85 01	199 78
			1 82 *idem*	26,084 68	47,474 12
			1 41 *idem*	445 13	627 64
			1 31 *idem*	26,431 03	34,624 66
		15,000 à 20,000 *idem*	10 78 *idem*	197 44	2,128 41
			10 64 *idem*	114 91	1,222 65
			2 87 *idem*	205 36	589 39
			2 80 *idem*	24,939 86	69,831 61
			2 47 *idem*	21,725 22	53,661 29
		20,000 à 30,000 *idem*	11 12 *idem*	17 31	192 49
			5 95 *idem*	151 40	900 83
			2 85 *idem*	1,366 61	3,894 84
			2 51 *idem*	34,558 82	86,742 64
			2 00 *idem*	22 14	44 28
			1 75 *idem*	447 04	782 32
		30,000 à 50,000 *idem*	5 00 *idem*	15 04	75 20
			2 61 *idem*	11 90	31 06
			2 34 *idem*	87,019 18	203,624 89
		50,000 âmes et au-dessus	14 68 *idem*	139 97	2,054 76
			2 77 *idem*	119,912 36	332,157 24
			2 00 *idem*	35 53	71 06
		Complément de taxe	.....	26 60	27 63
				359,321 27	867,070 90
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes	45 82 *idem*	4 66	213 68
			44 43 *idem*	103 46	4,596 51
			41 75 *idem*	77 60	3,239 81
			40 65 *idem*	33 82	1,374 95
			40 07 *idem*	101 42	4,063 87
			39 94 *idem*	136 79	5,463 48
			39 82 *idem*	122 77	4,888 59
			39 42 *idem*	199 87	7,879 00
			39 27 *idem*	544 90	21,398 35
			39 20 *idem*	284 17	11,139 47
			39 06 *idem*	465 84	18,195 60
		6,000 à 10,000 *idem*	46 50 *idem*	6 09	283 02
			45 88 *idem*	20 77	952 84
			45 47 *idem*	24 40	1,109 33
			44 30 *idem*	166 18	7,361 73
			43 87 *idem*	43 33	1,901 07
			43 73 *idem*	110 52	4,833 24
			43 50 *idem*	181 45	7,893 21
			43 27 *idem*	2 35	101 73

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles...	dans les communes de.	6,000 à 10,000 âmes.....	43f 25c par hect.	384 08	16,611 59
			43 19 *idem* ..	133 49	5,765 22
			43 06 *idem* ..	321 78	13,855 81
			42 57 *idem* ..	613 30	26,108 20
			42 54 *idem* ..	228 12	9,704 39
			42 31 *idem* ..	81 24	3,437 10
			42 25 *idem* ..	116 90	4,939 16
			42 15 *idem* ..	252 46	10,640 99
			41 53 *idem* ..	535 85	22,253 74
			41 19 *idem* ..	408 25	16,815 74
		10,000 à 15,000 *idem*.....	45 41 *idem* ..	652 47	29,628 54
			45 03 *idem* ..	75 89	3,417 25
			44 24 *idem* ..	46 32	2,049 07
			44 08 *idem* ..	164 60	7,255 58
			43 52 *idem* ..	481 10	20,937 65
			43 34 *idem* ..	1,140 24	49,417 96
			43 08 *idem* ..	390 41	16,819 00
		15,000 à 20,000 *idem*.....	49 97 *idem* ..	30 22	1,509 91
			49 63 *idem* ..	188 83	9,371 75
			48 37 *idem* ..	428 50	20,726 49
			48 27 *idem* ..	485 24	23,422 73
			47 92 *idem* ..	69 75	3,342 29
			47 22 *idem* ..	1,132 61	53,481 75
			46 63 *idem* ..	138 35	6,451 07
			46 29 *idem* ..	2,045 91	94,705 26
			45 23 *idem* ..	684 08	30,941 12
		20,000 à 30,000 *idem*.....	53 44 *idem* ..	65 46	3,497 88
			50 75 *idem* ..	195 36	9,914 49
			49 78 *idem* ..	388 77	19,353 07
			49 72 *idem* ..	404 56	20,114 70
			49 59 *idem* ..	1,222 55	60,626 41
			49 55 *idem* ..	1,122 82	55,635 90
			48 30 *idem* ..	1,607 03	77,619 75
			47 52 *idem* ..	606 84	28,836 85
			47 37 *idem* ..	3,133 72	148,444 46
		30,000 à 50,000 *idem*.....	51 40 *idem* ..	225 93	11,612 65
			51 06 *idem* ..	1,033 05	52,747 33
			50 77 *idem* ..	790 82	40,150 04
			50 73 *idem* ..	884 36	44,863 84
		50,000 âmes et au-dessus.....	55 80 *idem* ..	1,838 54	102,590 65
			55 60 *idem* ..	461 14	25,639 61
			53 72 *idem* ..	649 61	34,897 00
			52 21 *idem* ..	5,465 86	285,372 66
		Complément de taxe.....	.....	584 10	10,303 72
				34,540 90	1,642,719 85

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
RÉCAPITULATION DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.		hect. lit.	fr. c.	
VINS en cercles et vendanges		1,281,371 94	5,015,285 68	
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées		359,321 27	867,070 90	
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce		34,540 90	1,642,719 85	
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE ET DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.		1,675,234 11	7,525,076 43	
	hect. lit.			
DROIT d'entrée	4,782,258 95	7,248,296f 70c		
TAXE en remplacement des droits d'entrée, de détail et de circulation	1,675,234 11	7,525,076 43		
DROITS constatés à la charge des communes	"	"		
	6,457,493 06	14,773,373 13		
DÉCIMES et forts centimes		1,486,502 07		
TOTAL		16,259,875 20		
DROIT DE FABRICATION SUR LES BIÈRES.			hect. lit.	fr. c.
Bières fortes		2 40 par hect.	2,737,614 17	6,570,274 01
Petites bières		0 60 *idem*	661,642 87	396,985 72
Bières fabriquées dans les hospices	1re qualité	1 50 *idem*	240 64	360 96
	2e *idem*	1 25 *idem*	768 42	960 52
	3e *idem*	1 20 *idem*	2,357 84	2,829 41
	4e *idem*	1 00 *idem*	202 24	202 24
	5e *idem*	0 80 *idem*	664 32	531 46
	6e *idem*	0 50 *idem*	724 44	362 22
			3,404,214 94	6,972,506 54
DÉCIMES et forts centimes				697,482 43
				7,669,988 97

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT DE LICENCE.			
Débitants de boissons d'achats. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	6f 00c p. licce	229,945 licces	1,379,670f 00c
— de 4,000 à 6,000 âmes	8 00 *idem*	10,876 *idem.*	87,008 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	10 00 *idem*	11,579 *idem.*	115,790 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	12 00 *idem*	5,850 *idem.*	70,200 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	14 00 *idem*	2,870 *idem.*	40,180 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	16 00 *idem*	4,368 *idem.*	69,888 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	18 00 *idem*	2,922 *idem.*	52,596 00
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	20 00 *idem*	2,058 *idem.*	41,160 00
Colporteurs de boissons, à dos de bêtes de somme	6 00 *idem*	564 *idem.*	3,384 00
Débitants de boissons de cru. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	4 50 *idem*(1)	2,204 *idem.*	9,918 00
— de 4,000 à 6,000 âmes	6 00 *idem*	1,020 *idem.*	6,120 00
— de 6,000 à 10,000 âmes	7 50 *idem*	620 *idem.*	4,650 00
— de 10,000 à 15,000 âmes	9 00 *idem*	276 *idem.*	2,484 00
— de 15,000 à 20,000 âmes	10 50 *idem*	10 *idem.*	105 00
— de 20,000 à 30,000 âmes	12 00 *idem*	155 *idem.*	1,860 00
— de 30,000 à 50,000 âmes	13 50 *idem*	179 *idem.*	2,416 50
— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	15 00 *idem*	9 *idem.*	135 00
Bouilleurs et distillateurs	10 00 *idem*	4,096 *idem.*	40,960 00
Marchands de boissons en gros	50 00 *idem*	11,794 *idem.*	589,700 00
		291,395 *idem.*	2,518,224 50
Brasseurs. — dans les départements de la 1re série établie par le tarif annexé à la loi du 28 avril 1816	50 00 *idem*	1,930 *idem.*	96,500 00
dans les départements de la seconde série	30 00 *idem*	522 *idem.*	15,660 00
dans tous les autres départements	20 00 *idem*	332 *idem.*	6,640 00
		2,784 *idem.*	118,800 00
Fabricants de cartes	50 00 *idem*	132 *idem.*	6,600 00
Salpêtriers	20 00 *idem*	"	"
Entrepreneurs de voitures publiques. — Voitures d'eau	5 00 *idem*	306 *idem.*	1,530 00
Voitures de terre — à 4 roues	5 00 *idem*	3,807 *idem.*	19,035 00
Voitures de terre — à 2 roues	2 00 *idem*	3,106 *idem.*	6,212 00
		7,219 *idem.*	26,777 00
Récapitulation du Droit de licence.			
Débitants de boissons, bouilleurs, distillateurs et marchands en gros	291,395 licces	2,518,224f 50c	
Brasseurs	2,784 *idem*	118,800 00	
Fabricants de cartes	132 *idem*	6,600 00	
Salpêtriers	" *idem*	"	
Entrepreneurs de voitures publiques	7,219 *idem*	26,777 00	
	301,530 *idem*	2,670,401 50	
Décime et forts centimes		267,117 12	
Total		2,937,518 62	
DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et en service extraordinaire, exercées. — en raison du nombre de places (2)	1/10e du produit net	32,957,379f 49c	3,295,737 95
sur le transport des marchandises	1/10e *idem*	9,488,189 19	948,818 92
		42,445,568 68	4,244,556 87
En service régulier, abonnées. — de terre	.....	.....	337,750 24
d'eau	.....	.....	89,806 72
			427,556 96

(1) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée sur la vente des boissons de crû, par l'article 85 de la loi du 28 avril 1816.
(2) Déduction faite du tiers, pour les places vides (art. 4 de la loi du 17 juillet 1819).

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite du DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
D'occasion et à volonté ..... à 1 et 2 places	40f 00c par an	3,211 voitures.	128,440f 00c
à 3 *idem*	60 00 *idem*..	414 *idem*...	24,840 00
à 4 *idem*	80 00 *idem*..	2,951 *idem*...	236,080 00
à 5 *idem*	96 00 *idem*..	138 *idem*...	13,248 00
à 6 *idem*	110 00 *idem*..	742 *idem*...	81,620 00
au-dessus de ce nombre { pour 6 places	110 00 *idem*..	827 *idem*...	90,970 00
au-dessus de ce nombre { pour chaque place en sus (4,806 places)	10 00 *idem*..	.....	48,060 00
		8,283 *idem*...	623,258 00
Estampilles apposées sur les voitures publiques	2 par estamp.	4,672 estampilles.	9,344 00
RÉCAPITULATION DU DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et extraordinaire, exercées	4,244,556f 87c		
En service régulier, abonnées	427,556 96		
D'occasion et à volonté	623,258 00		
Estampilles apposées sur les voitures	9,344 00		
	5,304,715 83		
Décime et forts centimes (le produit des estampilles excepté)	529,717 48		
TOTAL	5,834,433 31		
DROIT SUR LES CARTES À JOUER.			
Jeux contrôlés ..... Portrait français pour l'intérieur	0f 15c par jeu.	3,217,885 jeux.	482,682 75
Jeux contrôlés ..... Portrait étranger pour l'intérieur	0 40 *idem*...	22,728 *idem*.	9,091 20
Jeux manquants ..... Passibles du double droit	0 30 *idem*...	898 *idem*.	269 40
		3,241,511 *idem*.	492,043 35
Décime et forts centimes	.....	.....	49,204 61
			541,247 96
DROIT SUR LES SELS.	(1)	kil. déc.	
Salines de l'Est exploitées .... par la compagnie des salines	0f 30c par kil.	16,959,865 50	5,087,959 65
Salines de l'Est exploitées .... par divers particuliers	0 30 *idem*...	5,988,610 00	1,796,583 00
Fontaine de Salies (Basses-Pyrénées)	0 30 *idem*...	2,040,050 70	612,015 21
Sels ..... provenant de salpêtre	0 30 *idem*...	110,822 10	33,246 63
Sels ..... ——— de saisie	0 30 *idem*...	2,561 00	768 30
Sels ..... vendus dans le pays de Gex	0 15 1/4 *idem*	202,780 50	30,924 03
	(2)	25,304,689 80	7,561,496 82
Prix de ferme des sources, puits ou salines affermés	0 30 *idem*...	3,175 89	952 77
		25,307,865 69	7,562,449 59
DROIT DE GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	(Par évaluation.)	hect. gr.	
Ouvrages ..... d'or	20f par hectog.	38,398 47	767,969 40
Ouvrages ..... d'argent	1 00 *idem*...	634,290 98	634,290 98
Lingots dits de tirage	0 82 par kil.	87,358 08	7,163 37
		760,047 53	1,409,423 75
Décime et forts centimes	.....	.....	141,000 49
			1,550,424 24
ARGUES ROYALES.		hect. gr.	
Lingots dorés avec filières	0f 50c par hect.	58,141 13	29,070 57
——— d'argent avec filières	0 12 *idem*....	28,947 66	3,473 72
Bâtons de cuivre doré	0 12 *idem*....	//	//
		87,088 79	32,544 29
Décime et forts centimes	.....	.....	3,258 32
			35,802 61
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et quittances délivrées	10c par timbre.	26,693,296 00 Expéditions délivrées.	2,669,329 60

(1) Déduction faite de 5 p. 0/0 alloués pour tous déchets par l'article 12 du décret du 11 juin 1806.
(2) Le taux de 15 1/4 représente la part réservée au Trésor dans la vente des sels qui s'opère dans le pays de Gex en conformité de l'ordonnance royale du 4 juillet 1821.

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES REÇUES. PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.				
DROIT DE NAVIGATION.				
Bassin de l'Adour	sur l'Adour	31,351f 59c	3,187f 88c	34,539f 47c
	la Midouze	1,603 18	164 20	1,767 38
	la Nive	2,125 80	212 58	2,338 38
Bassin de la Charente et de la Seudre	sur la Charente	54,394 36	5,517 32	59,911 68
	la Boutonne	1,091 86	110 16	1,202 02
	le canal de Brouage	2,611 31	262 77	2,874 08
	la Seudre	5,044 76	506 36	5,551 12
Bassin de l'Escaut et de l'Aa	sur l'Escaut	179,856 59	18,049 03	197,905 62
	l'Aa	30,294 06	3,104 09	33,398 15
	la Scarpe	92,625 29	9,304 48	101,929 77
	la Lys	6,521 31	667 73	7,189 04
	la Lawe, ou canal de Béthune	1,916 88	194 34	2,111 22
	la Hayne, ou canal de Mons	24,862 22	2,517 71	27,379 93
	le canal de Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	16,743 72	1,694 50	18,438 22
	——— de Watten à Calais	14,578 90	1,527 67	16,106 57
	la Colme, de Watten à Bergues et à la frontière	9,806 81	997 28	10,804 09
	le canal de Bergues à Dunkerque	3,433 04	365 23	3,798 27
	——— de Bourbourg à Dunkerque	8,950 68	919 99	9,870 67
Bassin de la Gironde	sur la Dordogne	14,451 75	1,445 25	15,897 00
	la Gironde, la Garonne et la Dordogne. (*Cabotage.*)	7,834 30	797 69	8,631 99
Bassin de l'Hérault	sur l'Hérault	59 58	5 98	65 56
Bassin de la Loire	sur la Loire	648,745 21	65,125 81	713,871 02
	le Cher	13,389 43	1,350 62	14,740 05
	la Vienne	4,882 81	498 27	5,381 08
	le Thouet	3,075 00	307 50	3,382 50
	le Loir	3,836 14	387 98	4,224 12
	la Sarthe	7,261 73	728 05	7,989 78
	la Mayenne	32,646 51	3,298 49	35,945 00
	la Sèvre-Nantaise	2,044 80	213 89	2,258 69
Bassin de la Meuse	sur la Meuse	50,221 72	5,029 14	55,250 86
	la Sambre	2,188 50	218 85	2,407 35
Bassin de la Moselle	sur la Moselle	13,895 07	1,391 22	15,286 29
Bassin de l'Orne	sur l'Orne	8,053 91	812 66	8,866 57
	la Touques	799 80	79 99	879 79
Bassin du Rhin	sur le Rhin	25,392 31	//	25,392 31
Bassin du Rhône	sur le Rhône	324,587 38	32,504 64	357,092 02
	l'Ain	3,308 73	331 77	3,640 50
	la Saône	360,789 73	36,135 49	396,925 22
	la Seille	10,543 04	1,055 94	11,598 98
	l'Isère	4,107 22	410 83	4,518 05
Bassin de la Seine	sur la Seine	494,313 82	49,492 27	543,806 09
	l'Yonne	56,404 36	5,640 60	62,044 96
	la Marne	56,835 81	5,685 72	62,521 53
	l'Aisne	5,036 17	503 92	5,540 09
	l'Oise	87,696 75	8,785 97	96,482 72
	l'Eure	811 01	81 37	892 38
Bassin de la Somme	sur la Somme	7,530 09	753 96	8,284 05
Bassin de la Vilaine	sur la Vilaine	24,176 46	2,426 24	26,602 70
	A reporter	2,762,731 50	274,803 43	3,037,534 93

DÉSIGNATION DES DROITS.	SOMMES REÇUES — PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
Suite du DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.			
Suite DU DROIT DE NAVIGATION.			
Report.....	2,762,731f 50c	274,803f 43c	3,037,534f 93c
CANAL du Centre, joignant la Loire à la Saône.....	269,173 83	26,942 39	296,116 22
CANAL du Rhône au Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à la Saint-Jean-de-Losne (1).....	266,861 88	26,724 27	293,586 15
CANAL de Bourgogne, joignant la Saône à l'Yonne.....	159,251 45	15,948 98	175,200 43
CANAL de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à sa jonction avec le canal de Crozat.....	205,847 99	20,652 03	226,500 02
CANAL de Manicamp, depuis Chauny jusqu'à Manicamp.....	57,041 93	5,708 31	62,750 24
RIVIÈRE canalisée de l'Oise, depuis Manicamp jusqu'à Port-à-Pintrelles (Embouchure de l'Aisne.).....	112,925 74	11,301 70	124,227 44
——— de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Libourne.....	1,728 46	183 81	1,912 27
	3,835,562 78	382,264 92	4,217,827 70
DROIT DE PÉAGE.			
BASSIN de la Garonne. sur la Garonne.....	116,589 30	11,673 71	128,263 01
le Tarn.....	8,456 13	846 28	9,302 41
la Bayse.....	2,331 68	233 61	2,565 29
le Lot.....	11,411 09	1,142 84	12,553 93
BASSIN de la Loire.... sur l'Allier.....	64,328 62	6,434 72	70,763 34
BASSIN de la Seine.... sur la Basse-Seine (de Rouen à la mer).....	63,752 47	6,404 45	70,156 92
BASSIN de la Sèvre-Niortaise sur la Sèvre-Niortaise.....	31,511 41	3,176 94	34,688 35
	298,380 70	29,912 55	328,293 25

RÉCAPITULATION du Droit de navigation et de péage sur les Rivières et Canaux.

DROIT de navigation.....	4,217,827f 70c
——— de péage.....	328,293 25
TOTAL.....	4,546,120 95

(1) Le canal du Rhône au Rhin et les canaux qui suivent, ainsi que les rivières canalisées de l'Oise et de l'Isle, font partie des canaux dont la construction a été autorisée par les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.

DROIT DE PÉAGE SUR LES PONTS.

PONT de Kehl sur le Rhin.....	41,944 55
——— de Bonpas sur la Durance.....	60,516 51
——— d'Arles sur le Rhône (2).....	34,466 76
——— du Petit-Vey (Calvados) (3).....	26,605 25
——— de Coëmont (Sarthe).....	17,918 75
——— de la Roche-de-Glun (Drôme).....	54 010 40
——— de Montrejeau (Haute-Garonne).....	20,188 65
——— de Pinsaguel (Haute-Garonne).....	20,532 34
——— de Moissac (Tarn-et-Garonne).....	21,244 00
——— de Souillac (Lot).....	11,057 75
——— de Bergerac (Dordogne).....	36,991 10
——— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	36,128 70
——— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne).....	22,523 00
TOTAL des droits perçus sur les ponts.....	404,127 76

(2) La reconstruction du pont de bateaux d'Arles avait été concédée par décret du 25 prairial an XII, moyennant la jouissance du droit de péage pendant 29 ans, la perception au profit du trésor a commencé le 21 avril 1834.

(3) Le pont du Petit-Vey et ceux qui suivent sont ceux dont la construction a été autorisée par la loi du 5 août 1821.

IIIe Partie. — TABACS et POUDRES A FEU.

DÉSIGNATION DES VENTES.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
		kilog. déc.	
TABACS.			
Ventes aux débitants et manquants	43f 50c le kilog.	4,438 00	193,053f 00c
	32 50 *idem*...	18,376 00	597,220 00
	19 60 *idem*...	27,372 00	536,491 20
	11 10 *idem*...	43,738 37	485,495 91
	9 80 *idem*...	276,721 36	2,711,869 33
	7 00 *idem*...	8,843,233 60	61,902,635 20
	5 45 *idem*...	62,202 87	339,005 65
	3 40 *idem*...	311,683 00	1,059,722 20
	2 70 *idem*...	493,271 25	1,331,832 38
	2 05 *idem*...	425,532 70	872,342 04
	1 35 *idem*...	1,172,180 00	1,582,443 00
	1 00 *idem*...	680,926 00	680,926 00
		12,359,675 15	72,293,035 91
Ventes aux consommateurs et manquants	48 50 le kilog.	301 00	14,598 50
	36 50 *idem*...	677 00	24,710 50
	9 50 *idem*...	9,790 93	93,013 84
		10,768 93	132,322 84
Ventes à la marine et aux hôpitaux	9 80 le kilog.	125 00	1,225 00
	7 00 *idem*...	1,396 00	9,772 00
	4 00 *idem*...	5 00	20 00
	1 20 *idem*...	100 00	120 00
		1,626 00	11,137 00
Ventes pour l'exportation	19 60 le kilog.	3 00	58 80
	12 00 *idem*...	3 00	36 00
	11 10 *idem*...	2,754 50	30,574 95
	9 80 *idem*...	5 00	49 00
	9 50 *idem*...	28 40	269 80
	8 40 *idem*...	6 50	54 60
	7 00 *idem*...	14,584 00	102,088 00
	6 00 *idem*...	2,287 00	13,722 00
	5 25 *idem*...	425 00	2,231 25
		20,096 40	149,084 40
A déduire : Pour primes accordées sur ces ventes		.....	36,702 64
			112,381 76
Tabacs avariés en cours de transport ayant donné lieu à payement (1)		571 00	3,331 82

Récapitulation des Tabacs.

	kil. déc.	fr. c.
Ventes aux débitants	12,359,675 15	72,293,035 91
——— aux consommateurs	10,768 93	132,322 84
——— à la marine et aux hôpitaux	1,626 00	11,137 00
——— pour l'exportation	20,096 40	112,381 76
Tabacs avariés en cours de transport	571 00	3,331 82
	12,392,737 48	72,552,209 33
Recettes extraordinaires		92,312 67
		72,644,522 00

(1) Le montant de ces avaries est réglé par des décisions spéciales, à l'appui desquelles sont établis les décomptes des tabacs avariés.

DÉSIGNATION DES VENTES.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
POUDRES.		kil. déc.	
Poudres vendues aux débitants et aux consommateurs..... Poudre de chasse..... fine	6f 00c le kilog.	382,968 31	2,297,809f 87c
Poudre de chasse..... superfine	6 50 *idem*...	349 63	2,272 60
	7 50 *idem*...	66,724 00	500,430 00
	8 00 *idem*...	38,023 50	304,188 00
Poudre royale des princes.....	8 50 *idem*...	1,733 00	14,730 50
Poudre de guerre.....	3 40 *idem*...	9,432 00	32,068 80
Poudre de mine.....	2 50 *idem*...	527,974 08	1,319,935 20
Ventes pour l'exportation..... Poudre de chasse..... ordinaire	3 40 *idem*...	706 30	2,401 42
Poudre de chasse..... superfine	3 50 *idem*...	3,664 00	12,824 00
	4 00 *idem*...	2,266 50	9,066 00
Poudre de chasse..... royale	4 50 *idem*...	41 00	184 50
Poudre de mine.....	2 50 *idem*...	25 00	62 50
Poudre de commerce extérieur.....	1 85 *idem*...	10,500 00	19,425 00
Poudres avariées en cours de transport.....	.....	1 00	8 00
		1,044,408 32	4,515,406 39
Recettes extraordinaires.....			40,680 22
			4,556,086 61

IVe Partie. — PRODUITS DIVERS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES ET RECOUVREMENTS D'AVANCES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET RECOUVREMENTS.	MONTANT DES PRODUITS. Sommes partielles.	MONTANT DES PRODUITS. Totaux.
PRODUITS DIVERS.		
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc.....	1,147,255f 49c	
Dixième du produit des octrois.....	5,212,392 21	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.).....	228,829 35	7,981,605f 46c
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	1,277,565 57	
Recettes extraordinaires.....	115,562 84	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.		
Sur les communes..... Abonnement pour traitements des employés de l'octroi.....	423,526 02	
Sur les communes..... ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.....	233,444 80	
Sur les communes..... ——— pour frais d'impressions.....	95,937 73	1,047,131 57
Sur les fabricants de cartes.....	142,144 23	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc.....	13,106 20	
Sur les cultivateurs de tabacs.....	138,972 59	
		9,028,737 03

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Des Droits et Produits constatés sur l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. SOMMES partielles.	TOTAUX.
Ire PARTIE. Boissons	Droit de circulation	5,571,759f 11c	76,125,100f 74c
	—— de 15 centimes par expédition	649,160 70	
	—— de détail	32,874,702 89	
	—— général de consommation	3,334,638 20	
	—— perçu à Paris en remplacement du droit de détail	9,764,975 67	
	—— d'entrée et taxe unique aux entrées	16,259,875 20	
	—— de fabrication des bières	7,669,988 97	
IIe PARTIE. Droits divers	Droit de licence	2,937,518 62	26,081,454 64
	—— sur les voitures publiques	5,834,433 31	
	—— sur les cartes	541,247 96	
	—— sur les sels	7,562,449 59	
	—— de garantie des matières d'or et d'argent	1,550,424 24	
	Argues royales	35,802 61	
	Droit de timbre sur expéditions et quittances délivrées	2,669,329 60	
	—— de navigation et de péage sur les rivières et canaux	4,546,120 95	
	—— de péage sur les ponts	404,127 76	
IIIe PARTIE. Tabacs et poudres	Vente de tabacs	72,644,522 00	77,200,608 61
	—— de poudres	4,556,086 61	
IVe PARTIE. Produits divers soumis à des règles spéciales et recouvrements d'avances	Produits divers. (Voir le détail ci-contre.)	7,981,605 46	9,028,737 03
	Recouvrements d'avances pour divers services. (Voir le détail ci-contre.)	1,047,131 57	
			188,435,901 02

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres, pour l'exercice 1834.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1834.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1835.			OBSERVATIONS.
	DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1833.	DROITS constatés pendant l'exercice 1834.	TOTAL.	À DÉDUIRE les droits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits constatés pour l'exercice 1834.		DROITS constatés mis à la charge des comptables.	DROITS et produits à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	
BOISSONS.										
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	8,748f 92c	5,571,759f 11c	5,580,508f 03c	860f 16c	5,579,647f 87c	5,575,174f 75c	0f 73c	4,472f 39c	4,473f 12c	
Droit de 15 centimes par expédition	0 15	649,160 70	649,160 85	"	649,160 85	649,160 85	"	"	"	
Droit de détail sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	258,050 47	32,874,702 89	33,132,753 36	54,447 87	33,078,305 49	32,866,746 37	389 62	211,169 50	211,559 12	
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	"	3,334,638 20	3,334,638 20	"	3,334,638 20	3,325,589 51	"	9,048 69	9,048 69	
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	"	9,764,975 67	9,764,975 67	"	9,764,975 67	9,764,975 67	"	"	"	
Droit d'entré sur les vins, cidres, poirés, etc., et taxe unique aux entrées	144,727 16	16,259,875 20	16,404,602 36	14,840 26	16,389,762 10	16,194,056 87	129 89	195,575 34	195,705 23	
Droit de fabrication des bières	11,233 59	7,669,988 97	7,681,222 56	888 75	7,680,333 81	7,671,182 04	"	9,151 77	9,151 77	
DROITS DIVERS.										
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,933 09	2,937,518 62	2,939,451 71	1,811 24	2,937,640 47	2,935,995 80	6 05	1,638 62	1,644 67	
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	33,537 65	5,834,433 31	5,867,970 96	16,012 54	5,851,958 42	5,818,176 70	21 70	33,760 02	33,781 72	
Cartes	367 31	541,247 96	541,615 27	1,318 99	540,296 28	540,296 28	"	"	"	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	7,562,449 59	7,562,449 59	"	7,562,449 59	7,562,449 59	"	"	"	
Garantie des matières d'or et d'argent	"	1,550,424 24	1,550,424 24	"	1,550,424 24	1,550,424 24	"	"	"	
Argues royales	"	35,802 61	35,802 61	"	35,802 61	35,802 61	"	"	"	
Navigation sur les rivières et canaux	"	4,546,120 95	4,546,120 95	"	4,546,120 95	4,546,120 95	"	"	"	
Péage sur les ponts	"	404,127 76	404,127 76	"	404,127 76	404,127 76	"	"	"	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	"	2,669,329 60	2,669,329 60	"	2,669,328 60	2,669,328 60	"	"	"	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES.										
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	41,784 87	1,147,255 49	1,189,040 36	20,991 67	1,168,048 69	1,111,662 94	"	56,385 75	56,385 75	
Dixième du produit des octrois	2,800 16	5,212,392 21	5,215,192 37	5,700 67	5,209,491 70	5,208,345 55	"	1,146 15	1,146 15	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)	"	228,829 35	228,829 35	"	228,829 35	228,829 35	"	"	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	25,055 95	1,277,565 57	1,302,621 52	99,330 74	1,203,290 78	1,164,571 72	"	38,719 06	38,719 06	
Recettes extraordinaires	262 37	115,562 84	115,825 21	2,065 34	113,759 87	113,759 87	"	"	"	
RECOUVREMENTS D'AVANCES.										
Sur les communes. Abonnements pour traitement des employés des octrois	"	423,526 02	423,526 02	600 87	422,925 15	422,925 15	"	"	"	
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	8,608 51	233,444 80	242,053 31	"	242,053 31	232,091 57	"	9,961 74	9,961 74	
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	35 02	95,937 73	95,972 75	"	95,972 75	95,937 73	"	35 02	35 02	
Sur les fabricants de cartes	"	142,144 23	142,144 23	"	142,144 23	142,144 23	"	"	"	
Sur les employés pour prix d'instruments	"	13,106 20	13,106 20	"	13,106 20	13,106 20	"	"	"	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	138,972 59	138,972 59	"	138,972 59	138,972 59	"	"	"	
TABACS ET POUDRES.										
Produit de la vente des tabacs	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	"	"	
TOTAL	537,145 22	188,436,817 33	188,973,962 55	218,870 10	188,755,092 45	188,183,480 41	547 99	571,064 05	571,612 04	
RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.										
Boissons et droit de fabrication des bières	422,760 29	76,125,100 74	76,547,861 03	71,037 04	76,476,823 99	76,046,886 06	520 24	429,417 69	429,937 93	
Diverses taxes et recouvrements d'avances	114,384 93	35,110,191 67	35,224,576 60	147,833 06	35,076,743 54	34,935,069 43	27 75	141,646 36	141,674 11	
Produit de la vente des tabacs	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	72,644,522 00	72,644,522 00	"	"	"	
Produit de la vente des poudres	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	4,557,002 92	4,557,002 92	"	"	"	
TOTAL GÉNÉRAL	537,145 22	188,436,817 33	188,973,962 55	218,870 10	188,755,092 45	188,183,480 41	547 99	571,064 05	571,612 04	

BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES. Exercice 1834.

Développement des Recouvrements effectués pendant l'exercice 1834.

DEPARTEMENTS.	BOISSONS.		DROITS DIVERS.														RECOUVREMENTS sur les avances pour divers services.	TABACS.	POUDRES.	TOTAL	DÉPARTEMENTS.
	DROITS sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	DROIT de fabrication sur les bières.	LICENCES de toute espèce.	VOITURES publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	CARTES.	SELS.	GARANTIE des matières d'or et d'argent.	ARGUES royales.	NAVIGATION, bacs, etc. non soumissionnés.	DROITS de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	DROITS de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	DIXIÈME du produit des octrois.	TIMBRES de toute espèce.	PRÉLÈVEMENTS sur les communes pour frais de casernement.	AMENDES. (Portion du Trésor.)	RECETTES extraordinaires.		VENTE de tabacs et recettes extraordinaires.	VENTE de poudres et recettes extraordinaires.	GÉNÉRAL des recettes.	
Ain	354,386	6,505	25,816	34,249	"	30,924	2,638	3,254	127,909	"	"	9,571	17,986	"	1,725	463	2,675	448,430	48,799	1,115,331	Ain.
Aisne	1,145,117	241,098	57,208	35,946	"	"	1,984	"	12,226	"	187,883	36,358	42,196	17,332	4,655	224	23,237	592,959	46,563	2,444,987	Aisne.
Allier	335,001	10,615	22,539	26,468	1,841	"	1,113	"	11,424	38,824	"	16,431	14,532	4,803	1,746	138	2,976	345,381	31,970	865,804	Allier.
Alpes (Basses)	100,189	277	11,070	4,764	1,089	"	319	"	6,043	"	"	5,053	6,388	532	775	25	624	289,500	40,078	466,724	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	142,491	1,942	12,009	3,560	567	"	534	"	330	"	"	7,125	8,042	4,211	420	"	728	229,314	22,592	433,875	Alpes (Hautes).
Ardèche	260,161	10,723	23,897	3,957	"	"	35	"	86,089	"	"	4,052	13,496	1,223	1,565	557	2,445	383,473	90,775	882,448	Ardèche.
Ardennes	509,790	661,050	39,554	19,336	747	"	480	"	58,820	"	"	29,567	28,299	10,926	2,104	2,174	24,557	395,115	28,026	1,810,544	Ardennes.
Ariége	163,017	2,030	15,464	8,386	"	741	69	"	710	"	"	12,031	10,356	1,200	552	9	499	286,698	28,281	530,040	Ariége.
Aube	637,885	9,862	33,489	40,301	"	"	2,599	"	5,912	"	"	9,775	27,077	1,487	2,455	124	1,375	394,820	23,029	1,190,190	Aube.
Aude	213,147	5,328	14,733	13,638	8,960	"	384	"	8,742	"	"	31,298	19,987	7,209	646	2,728	3,814	357,352	49,884	737,849	Aude.
Aveyron	279,588	985	20,366	12,307	"	"	683	"	5,383	"	"	9,957	15,051	"	2,294	1,035	353	353,444	49,673	751,119	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	1,061,334	5,979	44,208	113,729	26,586	172	55,700	"	66,969	"	"	200,813	67,769	26,693	4,278	814	19,189	2,129,576	180,746	4,004,553	Bouches-du-Rhône.
Calvados	1,195,541	30,178	36,128	59,146	2,065	"	1,261	"	17,269	"	26,605	71,611	65,784	9,337	4,086	3,876	26,680	954,245	112,521	2,616,334	Calvados.
Cantal	248,792	7,070	18,890	4,749	87	"	1,669	"	222	"	"	8,062	9,037	2,259	719	4,279	5,070	373,715	29,414	714,033	Cantal.
Charente	336,916	5,994	34,908	8,474	9,960	"	572	"	29,499	"	"	23,908	25,816	1,906	956	1,286	4,202	386,435	52,731	923,562	Charente.
Charente-Inférieure	559,524	11,253	53,219	26,389	7,433	"	2,608	"	83,897	33,791	"	48,921	41,915	16,720	538	456	7,112	588,114	66,519	1,548,408	Charente-Inférieure.
Cher	384,817	6,842	20,998	14,984	2,265	"	1,019	"	5,708	31,940	"	12,865	18,071	4,907	1,206	574	2,035	387,919	26,252	922,401	Cher.
Corrèze	254,831	4,657	21,388	2,595	"	"	283	"	11,330	"	"	7,717	12,126	"	936	5	934	488,152	39,075	844,028	Corrèze.
Côte-d'Or	770,830	51,543	44,018	47,125	308	509	1,354	"	36,610	"	155,033	36,969	42,583	14,055	2,550	2,752	36,588	729,975	82,820	2,055,619	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,049,670	24,217	36,697	7,758	"	"	855	"	7,300	"	"	23,132	23,733	59	396	124	4,458	2,337,594	35,683	3,541,676	Côtes-du-Nord.
Creuse	205,521	5,139	17,737	851	"	"	275	"	"	"	"	2,877	7,699	999	213	11	4,308	393,118	23,587	662,334	Creuse.
Dordogne	372,790	2,915	31,427	10,860	4,940	"	90	"	44,361	"	37,816	14,549	17,900	5,077	861	183	2,352	594,873	65,483	1,206,477	Dordogne.
Doubs	479,948	47,996	27,842	25,563	2,055	505,439	110,566	"	3,761	"	115,887	25,825	23,647	20,427	3,284	262	3,384	407,683	62,981	1,866,549	Doubs.
Drôme	284,654	18,233	24,868	25,079	"	"	1,430	"	70,451	"	54,010	17,120	14,505	21,551	1,120	30	1,202	494,753	74,597	1,103,603	Drôme.
Eure	879,451	1,132	30,469	42,468	"	"	359	"	149,765	"	"	27,370	39,802	2,246	4,684	141	7,338	910,237	43,150	2,138,614	Eure.
Eure-et-Loir	756,657	5,096	34,248	30,697	"	"	241	"	"	"	"	17,683	29,248	7,151	1,081	41	6,639	787,529	33,637	1,709,946	Eure-et-Loir.
Finistère	1,251,974	10,880	42,002	22,708	"	"	1,549	"	32,449	"	"	66,214	25,074	18,569	300	5	23,226	2,512,680	41,460	4,049,089	Finistère.
Gard	548,402	4,082	37,139	112,888	14,383	"	7,275	"	82,261	"	"	66,017	46,568	19,549	1,427	213	9,174	875,318	98,081	1,922,775	Gard.
Garonne (Haute)	843,395	19,321	24,061	139,259	13,326	746	10,390	"	43,403	16,222	40,721	109,419	38,971	9,406	2,519	1,192	6,688	817,404	58,149	2,194,589	Garonne (Haute).
Gers	125,599	1,101	12,780	11,418	6,237	"	109	"	"	"	"	10,971	8,247	1,875	243	11	2,581	316,546	44,513	542,231	Gers.
Gironde	1,248,611	16,982	67,325	129,994	12,471	"	19,786	"	59,106	38,799	1,912	146,349	66,257	10,221	4,266	135	6,559	1,648,556	124,245	3,601,574	Gironde.
Hérault	441,449	9,993	33,210	52,110	6,455	"	3,184	"	18,038	"	"	85,856	54,786	32,938	1,690	582	5,717	965,668	109,899	1,821,575	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,480,681	24,442	48,086	39,730	4,852	"	1,526	"	32,730	"	"	62,334	34,694	19,826	1,319	10	19,645	1,474,608	39,426	3,283,909	Ille-et-Vilaine.
Indre	266,307	18,188	18,338	11,547	"	"	373	"	1,488	"	"	11,719	15,184	149	1,173	74	1,432	343,347	26,537	715,855	Indre.
Indre-et-Loire	527,923	23,491	30,611	27,518	3,962	963	2,138	"	121,393	"	"	28,112	25,096	10,331	1,164	31	2,246	489,994	33,530	1,328,503	Indre-et-Loire.
Isère	779,736	20,072	52,920	57,416	1,898	"	4,905	"	47,482	"	"	42,480	30,795	11,262	1,455	249	2,618	997,636	162,307	2,213,230	Isère.
Jura	444,319	19,094	25,850	26,079	86	748,515	56	"	5,637	"	116,548	17,545	28,109	5,070	3,710	100	23,855	568,218	32,974	2,065,765	Jura.
Landes	340,102	513	21,229	4,595	76	125	167	"	17,161	"	"	12,435	17,221	2,557	634	1	1,045	537,603	44,117	999,580	Landes.
Loir-et-Cher	410,332	285	26,676	17,640	351	"	517	"	90,355	"	"	18,661	26,488	17,976	1,590	30	6,403	459,702	22,865	1,099,871	Loir-et-Cher.
Loire	760,214	41,373	29,818	41,891	455	"	300	"	46,111	"	"	57,682	29,878	4,603	2,157	918	16,624	906,680	109,530	2,048,234	Loire.
Loire (Haute)	232,399	11,276	19,154	6,733	"	"	1,800	"	7,883	"	"	8,371	11,512	1,461	2,768	83	1,670	248,281	34,444	587,836	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,364,632	15,466	64,672	91,434	17,661	"	5,111	"	172,335	"	"	104,212	54,368	11,336	1,119	27	14,739	1,154,566	99,073	3,170,750	Loire-Inférieure.
Loiret	846,983	11,726	48,590	44,886	812	"	2,274	"	185,873	"	"	46,779	45,009	12,019	1,434	3	51,505	797,862	46,101	2,141,854	Loiret.
Lot	155,837	772	19,537	4,927	3,115	"	304	"	18,614	6,043	11,058	9,730	9,912	2,075	846	8	16,435	308,749	44,295	612,256	Lot
Lot-et-Garonne	246,725	4,064	18,814	24,113	6,386	"	592	"	64,758	64,622	58,652	19,218	15,609	711	1,499	555	16,042	503,958	44,886	1,091,203	Lot-et-Garonne.
Lozère	96,845	2,099	10,904	786	"	"	437	"	46	"	"	2,479	6,456	5,201	396	14	271	132,609	15,465	274,008	Lozère.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS. DROITS sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	BOISSONS. DROIT de fabrication sur les bières.	DROITS DIVERS. LICENCES de toute espèce.	VOITURES publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	CARTES.	SELS.	GARANTIE des matières d'or et d'argent.	ARGUES royales.	NAVIGATION, bacs, etc. non soumissionnés.	DROITS de péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	DROITS de péage sur les ponts et canaux soumissionnés.	DIXIÈME du produit des octrois.	TIMBRES de toute espèce.	PRÉLÈVEMENTS sur les communes pour frais de casernement.	AMENDES. (Portion du Trésor.)	RECETTES extraordinaires.	RECOUVREMENTS sur les avances pour divers services.	TABACS. — VENTE de tabacs et recettes extraordinaires.	POUDRES. — VENTE de poudres et recettes extraordinires.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	DÉPARTEMENTS.
Maine-et-Loire	1,017,613	12,690	40,241	44,594	3,166	//	2,751	//	143,614	//	//	44,055	40,041	20,977	1,003	39	4,115	1,007,636	78,078	2,460,613	Maine-et-Loire.
Manche	1,229,755	3,287	47,501	17,880	//	//	553	//	3,479	//	//	35,052	42,149	18,340	1,803	110	3,537	1,154,752	40,376	2,598,574	Manche.
Marne	1,191,836	47,324	59,949	50,034	//	647	3,461	//	18,668	//	//	60,094	56,221	6,432	5,551	78	13,619	671,745	33,976	2,219,634	Marne.
Marne (Haute)	444,432	24,389	21,598	17,185	//	//	960	//	1,714	//	//	12,048	24,094	1,072	4,073	28	4,636	425,004	33,117	1,014,349	Marne (Haute).
Mayenne	586,176	10,916	22,825	9,772	1,266	//	432	//	4,751	//	//	15,833	17,082	1,439	419	918	2,163	954,451	48,667	1,677,110	Mayenne.
Meurthe	789,233	84,057	40,693	35,790	14,835	3,834,855	3,693	//	5,326	//	//	43,509	39,261	43,645	8,184	5,779	8,062	472,696	23,477	5,453,093	Meurthe.
Meuse	575,344	70,296	28,529	18,363	//	//	2,897	//	1,994	//	//	17,201	32,134	14,800	6,933	1,152	2,399	503,356	23,844	1,299,242	Meuse.
Morbihan	1,012,172	9,174	32,560	8,017	//	//	260	//	8,805	//	//	35,484	29,239	10,209	653	2,967	9,413	1,607,104	17,926	2,783,983	Morbihan.
Moselle	839,789	77,078	37,061	39,761	3,878	570,000	9,154	//	26,139	//	//	41,788	30,550	39,780	4,341	7,204	6,665	537,337	13,660	2,284,185	Moselle.
Nièvre	458,210	9,409	28,952	19,586	//	//	490	//	88,780	//	//	15,197	17,582	3,398	1,367	51	22,518	453,660	38,173	1,157,373	Nièvre.
Nord	1,537,757	3,205,080	138,940	112,522	16,269	298	12,522	//	372,913	//	//	225,627	89,162	113,011	14,140	10,113	88,656	1,829,550	64,286	7,830,848	Nord.
Oise	1,009,255	22,379	39,847	50,071	//	//	1,815	//	56,968	//	//	25,734	41,914	7,198	3,168	18	5,684	880,415	35,808	2,180,275	Oise.
Orne	603,164	11,666	22,558	22,970	//	//	224	//	10	//	//	18,786	24,339	1,897	3,276	1	1,480	665,234	37,590	1,413,193	Orne.
Pas-de-Calais	1,129,585	1,129,820	81,937	47,856	1,987	//	2,148	//	78,995	//	//	95,019	52,988	64,986	13,085	34,587	47,345	1,602,512	42,765	4,425,616	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	416,378	26,425	31,340	12,435	2,587	//	5,301	//	8,146	//	//	26,307	24,985	2,956	1,767	1,622	1,775	617,044	69,448	1,248,516	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	723,731	2,395	30,834	39,705	7,018	622,275	761	//	39,045	//	//	34,423	32,252	10,873	2,680	190	4,135	987,905	62,292	2,600,518	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	241,868	539	14,060	15,942	1,782	//	477	//	//	//	//	13,865	10,787	2,939	484	61	847	357,985	31,654	693,290	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	108,235	2,329	10,147	22,859	2,422	//	1,586	//	//	//	//	18,481	11,874	19,021	519	303	1,811	285,264	25,748	510,599	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	573,481	282,520	57,918	33,041	3,490	//	9,160	//	72,125	//	14,444	48,118	28,432	35,300	3,847	276	45,425	842,570	14,097	2,064,244	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	652,166	96,240	35,820	58,574	2,019	//	1,079	//	2,955	//	37,889	16,133	27,862	7,399	3,380	74	2,726	990,352	24,176	1,958,843	Rhin (Haut).
Rhône	2,080,296	180,652	49,266	284,435	60,510	1,868	61,132	32,548	172,140	//	//	216,964	81,363	57,393	6,663	832	27,530	1,845,192	54,883	5,213,668	Rhône.
Saône (Haute)	348,367	14,915	22,276	16,085	//	1,226,583	95	//	23,492	//	//	9,107	18,404	3,900	1,839	6	4,939	536,162	22,275	2,248,444	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	746,945	31,748	49,283	40,245	50	//	870	//	577,169	//	//	32,030	47,410	7,431	2,129	44	3,868	916,384	127,765	2,583,371	Saône-et-Loire.
Sarthe	717,921	2,194	30,019	26,240	//	//	232	//	22,332	//	17,919	18,590	25,339	1,500	1,823	19	5,579	965,807	41,364	1,876,877	Sarthe.
Seine	12,463,834	250,674	66,647	2,642,211	175,462	17,677	1,134,207	//	229,639	//	//	1,815,462	138,735	153,998	16,611	3,004	100,358	7,475,215	309,843	26,993,576	Seine.
Seine-Inférieure	3,295,386	68,402	80,343	166,640	4,667	//	8,087	//	14,923	70,157	//	200,715	104,105	17,318	6,698	13,489	29,195	2,908,687	95,676	7,084,488	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,044,997	22,029	38,892	81,497	//	//	900	//	107,916	//	//	37,766	45,959	16,399	6,701	220	14,713	950,867	26,435	2,395,290	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	1,943,626	34,126	70,069	122,721	//	//	5,225	//	310,981	//	//	60,540	61,038	24,859	7,538	1,006	11,961	1,753,098	7,754	4,414,541	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	429,679	8,862	22,638	11,186	5,218	//	2,404	//	7,044	897	//	25,237	20,879	3,594	579	54	2,678	358,518	31,287	930,753	Sèvres (Deux).
Somme	1,069,413	329,162	67,855	64,442	14,718	//	4,860	//	10,610	//	247,488	53,241	45,151	14,914	5,982	408	65,295	671,984	51,320	2,716,844	Somme.
Tarn	260,580	4,928	19,815	14,825	10,285	//	850	//	21,414	//	//	33,927	15,251	6,443	1,516	23	3,595	368,590	44,458	806,500	Tarn.
Tarn-et-Garonne	249,344	3,421	11,161	15,116	3,956	//	427	//	47,805	26,999	21,244	23,856	13,326	5,094	587	252	1,957	307,340	16,521	748,405	Tarn-et-Garonne.
Var	539,195	3,784	22,409	45,621	11,941	//	2,005	//	920	//	//	67,262	29,047	14,182	1,094	504	10,261	1,248,026	112,878	2,109,129	Var.
Vaucluse	335,324	1,955	18,495	33,866	8,308	114	7,160	//	91,274	//	//	40,647	20,083	6,704	583	58	4,837	803,454	64,226	1,437,088	Vaucluse.
Vendée	491,487	10,992	27,245	8,376	784	//	1,892	//	2,539	//	//	14,335	15,128	7,479	413	94	1,942	530,035	30,638	1,143,376	Vendée.
Vienne	468,613	4,272	25,365	8,756	3,927	//	3,695	//	8,567	//	//	27,867	20,127	4,711	759	77	2,892	384,348	35,670	999,645	Vienne.
Vienne (Haute)	467,115	12,079	22,921	15,576	5,340	//	2,148	//	//	//	//	25,684	21,506	6,377	1,353	1,521	37,938	525,639	38,300	1,183,496	Vienne (Haute).
Vosges	480,698	112,352	34,188	13,731	12,986	//	1,963	//	432	//	//	11,616	16,357	6,573	4,908	//	4,800	590,184	25,660	1,316,448	Vosges.
Yonne	408,189	12,745	28,895	38,602	//	//	637	//	2,621	//	104,411	13,520	23,899	586	2,819	27	10,577	568,034	39,226	1,254,788	Yonne.
Alger (Poudres vendues à)	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	916	916	Alger (Poudres vendues à).
TOTAUX	68,375,704	7,671,182	2,935,996	5,818,177	540,296	7,562,450	1,550,424	35,803	4,484,099	328,293	1,249,520	5,208,346	2,669,329	1,164,572	228,829	113,760	1,045,177	72,644,522	4,557,004	188,183,480	

TABLEAU

Des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pendant l'exercice 1835.

Les détails dans lesquels on vient d'entrer s'appliquent exclusivement à l'exercice 1834; ils expliquent de quelle manière il a été justifié des droits constatés, pendant la première année de l'exercice, à la charge des redevables de l'État, et comment s'est opérée, en fin d'exercice, la liquidation de ces droits, afin de ne porter au budget que les recettes réalisées.

Il s'agit maintenant de présenter la situation provisoire des produits de l'exercice 1835; et pour compléter les renseignements que comporte cet objet, on fera précéder cette situation d'un exposé des moyens employés par l'administration, pour satisfaire à l'obligation que lui impose l'ordonnance du 10 décembre 1823 de comprendre dans les comptes publiés annuellement le montant des droits constatés.

L'article 2 de cette ordonnance exige en effet que, pour chaque contribution ou revenu public, on fasse connaître,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;
2° Les recouvrements effectués sur ces droits;
3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1825, aux droits et produits recouvrés par les préposés des contributions indirectes, lesquels se composent; savoir :

Des droits sur les boissons et de diverses taxes indirectes;
Du produit de la vente des tabacs;
Du produit de la vente des poudres.

Les droits sur les boissons et les diverses taxes se divisent *en droits au comptant* et *en droits constatés.*

Les *droits au comptant* sont ceux qui sont perçus au moment des déclarations.

Les *droits constatés* résultent, au contraire, des visites qui sont faites chez les redevables, et ne sont payés que par suite d'états de recouvrements ou de produits.

Quant aux produits de la vente des tabacs et de celle des poudres, ils se constatent par la livraison des matières. Comme le prix de ces matières est payé au moment où elles sortent des magasins, le produit qui en résulte est classé dans la première des deux catégories établies ci-dessus, c'est-à-dire, parmi les droits au comptant.

Les droits qui sont désignés de la sorte appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont à la fois constatés, liquidés et recouvrés. Les droits qui sont compris dans la seconde catégorie s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans laquelle ils sont constatés et liquidés, à l'exception toutefois de la portion de ces droits qui n'a point été recouvrée à l'époque du règlement de l'exercice et qui est reportée sur l'exercice suivant.

La constatation des droits au comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celles des droits et produits, dont le recouvrement ne se fait pas immédiatement, a lieu sur des *registres-portatifs,* où les redevables ont des comptes ouverts pour suivre le mouvement des matières d'après lesquelles sont calculés les droits qui sont mis à leur charge.

Les employés sont chargés de la tenue de ces registres-portatifs sous la surveillance des contrôleurs des villes, qui répondent de la régularité des actes qui y sont inscrits. Ces registres sont en outre soumis à une vérification approfondie de la part des contrôleurs ambulants et des directeurs, sous la responsabilité desquels est placée spécialement l'assiette des droits.

A l'expiration de chaque trimestre, il est formé par les employés des états qui font connaître, pour chaque nature

de droit et par redevable, le montant des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent. Ces états sont remis aux directeurs par les receveurs pour les recettes ambulantes et par les contrôleurs de ville pour les recettes sédentaires. Le dépouillement en est fait sur un registre spécial, où sont présentés, tant en matières qu'en produits, tous les éléments de la perception. Un relevé général de ce registre sert de base aux comptes d'année.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 1832, les droits constatés de la sorte sont soumis, avant l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à un apurement régulier. Le résultat de cette liquidation est présenté dans les comptes annuels des comptables.

Les éléments que renferment ces comptes, sur la rentrée des produits appartenant au Trésor, se résument ainsi, dans deux tableaux ou chapitres distincts, qui concernent, savoir :

L'apurement des droits de l'exercice clos;

La situation des droits constatés sur le nouvel exercice.

Le compte de la première année de chaque exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette même année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le montant des droits de l'exercice fermé, qui restaient à recouvrer au 31 décembre précédent, suivant le dernier compte; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits reportés à l'exercice courant, soit qu'ils aient été mis à la charge des comptables, soit qu'ils restent à recouvrer sur les redevables; 4° enfin le montant des droits et produits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

A partir de cette époque, les directeurs, dans les départements, sont tenus de dresser, au vu des pièces produites par les receveurs,

1° Les états des articles irrécouvrables tombés en non-valeurs, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice, et sont à reporter à l'exercice suivant;

2° L'état des articles à mettre à la charge des comptables pour cause de négligence dans le recouvrement.

Sur le premier point, l'administration examine les propositions qui lui sont faites à cet égard, et y apporte les modifications qu'elle croit nécessaires. En ce qui concerne les droits dont les comptables ont négligé d'assurer la rentrée, elle statue en premier ressort sur la question de responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre.

Les états de ces divers articles, ainsi arrêtés, sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Le tableau placé à la suite de cette note concerne la première année de l'exercice 1835, et fait connaître que les droits et produits constatés de cet exercice, y compris les 571,612 francs 04 centimes, provenant de l'exercice 1834, montent à la somme de..... 193,037,219f 07c

Mais il est à remarquer que, parmi ces droits, il en est dont le recouvrement ne pourra être effectué, par suite de l'insolvabilité des redevables, ou à cause des contestations, procès et instances administratives, dont la conclusion peut se trouver plus ou moins retardée : il convient donc d'en faire la distraction, pour ne présenter que les droits et produits qui pourront être recouvrés dans le courant de l'exercice; le montant de la déduction à opérer à cet égard est de..... 561,982 48

ce qui réduit les droits et produits de l'exercice 1835 à..... 192,475,236 59

Sur cette somme, il a été recouvré pendant l'année 1835..... 189,691,625 05

Il restera, conséquemment, à recouvrer en 1836 (par évaluation)..... 2,783,611 54

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres pour l'exercice 1835.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. DROITS et produits constatés de l'exercice 1834, reportés à l'exercice 1835. (V. l'état, p. 593.)	DROITS et produits constatés pendant l'exercice 1835.	TOTAL.	À DÉDUIRE : droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE, pour droits constatés, dont le recouvrement profitera à l'exercice 1835.	RECOUVREMENTS effectués en 1835.	RESTE À RECOUVRER en 1836. (Par évaluation.)	OBSERVATIONS.
BOISSONS.								
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	4,473f 12c	5,869,087f 08c	5,873,560f 20c	2,665f 65c	5,870,894f 55c	5,865,137f 72c	5,756f 83c	
Droit de 15 centimes par expédition	"	631,523 25	631,523 25	"	631,523 25	631,522 50	0 75	
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	220,607 81	36,236,948 72	36,457,556 53	171,424 00	36,286,132 53	35,550,699 92	735,432 61	
Droit perçu à Paris en remplacement du droit de détail et d'entrée	"	10,331.556 39	10,331,556 39	"	10,331,556 39	10,331,556 36	0 03	
Droits d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc., et taxe unique aux entrées	195,705 23	16.729,836 42	16,925,541 65	136,526 11	16,789,015 54	16,362,800 90	526,214 64	
Droit de fabrication sur les bières	9,151 77	7,639,181 97	7,648,333 74	4,187 11	7,644,146 63	7,503,351 07	140,795 56	
DROITS DIVERS.								
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	1,644 67	3,042,939 38	3,044,584 05	2,396 56	3,042,187 49	3,014,181 94	28,005 55	
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	33,781 72	6,163,763 83	6,197,545 55	14,942 80	6,182,602 75	5,754,369 72	428,233 03	
Cartes	"	573,353 59	573,353 59	"	573,353 59	524,547 98	48,805 61	
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	"	7,356,689 09	7,356,689 09	"	7,356,689 09	6,988,818 44	367,870 65	
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	"	1,603,599 56	1,603,599 56	"	1,603,599 56	1,603,599 56	"	
Navigation sur les rivières et canaux	"	4,913,334 07	4,913,334 07	"	4,913,334 07	4,912,788 18	545 89	
Péages sur les ponts	"	392,140 51	392,140 51	"	392,140 51	392,140 51	"	
Timbres des expéditions et quittances délivrées	"	2,702,887 50	2,702,887 50	"	2,702,887 50	2,702,572 50	315 00	
PRODUITS SOUMIS À DES RÈGLES SPÉCIALES.								
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	56,385 75	1,117,380 49	1,173,766 24	94,240 68	1,079,525 56	1,044,336 57	35,188 99	
Dixième du produit des octrois	1,146 15	5,569,456 83	5,570,602 98	441 53	5,570,161 45	5,199,084 38	371,077 07	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor)	"	279,339 49	279,339 49	"	279,339 49	279,339 49	"	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	38,719 06	1,043,143 14	1,081,862 20	125,506 76	956,355 44	938,048 61	18,306 83	
Recettes extraordinaires	"	116,577 37	116,577 37	751 61	115,815 86	114,469 90	1,345 96	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.								
Sur les communes : Abonnement pour traitement des employés de l'octroi	"	453,643 60	453,643 60	"	453,643 60	448,042 62	5,600 98	
Sur les communes : ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	9,961 74	260,252 79	270,214 53	8,854 75	261,359 78	208,148 54	53,211 24	
Sur les communes : ——— pour frais d'impressions	35 02	105,861 03	105,896 05	35 02	105.861 03	91,768 87	14,092 16	
Sur les fabricants de cartes	"	145,058 55	145,058 55	"	145,058 55	145,058 55	"	
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	"	22,661 80	22,661 80	"	22,661 80	22,659 20	2 60	
Sur les cultivateurs de tabacs	"	115,324 46	115,324 46	"	115,324 46	115,324 46	"	
TABACS ET POUDRES.								
Produit de la vente des tabacs	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	74,435,053 65	74,434,588 09	465 56	
Produit de la vente des poudres	"	4,615,012 47	4,615,012 47	"	4,615,012 47	4,612,668 47	2,344 00	
	571,612 04	192,465,607 03	193,037,219 07	561,982 48	192,475,236 59	189,691,625 05	2,783,611 54	
RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.								
Boissons et droit de fabrication des bières	429,937 93	77,438,133 83	77,868,071 76	314,802 87	77,553,268 89	76,145,068 47	1,408,200 42	
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services	141,674 11	35,977,407 08	36,119,081 19	247,179 61	35,871,901 58	34,499,300 02	1,372,601 56	
Produit de la vente des tabacs	"	74,435,053 65	74,435,053 65	"	74,435,053 65	74,434,588 09	465 56	
Produit de la vente des poudres	"	4,615,012 47	4,435,053 47	"	4,615,012 47	4,612,668 47	2,344 00	
TOTAL GÉNÉRAL	571,612 04	192,465,607 03	193,037,219 07	561,982 48	192,475,236 59	189,691,625 05	2,783,611 54	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES POSTES.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Droits et Produits des Postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1834.

Les comptes des finances présentent sommairement dans la première partie, *Contributions et Revenus publics,* les produits des postes, divisés en sept articles. Il a paru utile d'en donner le développement dans un tableau qui en fît connaître l'origine et la consistance, avec les détails convenables, d'après les comptes présentés à la Cour et les renseignements existants à l'administration centrale.

Les articles 1er et 2 du tableau ont pour objet la taxe des lettres du service ordinaire et du service rural, créé par la loi du 3 juin 1829. On y retrace le montant des taxes pour toutes les lettres, journaux et imprimés confiés à la poste; celui des taxes qui sont tombées en non-valeurs par divers motifs, et le produit net réalisé. Ces résultats sont établis distinctement pour *Paris* et pour les *départements*, et ils indiquent, avec leur provenance, les lettres dont le port se perçoit lors de la distribution et celles pour lesquelles il est payé d'avance.

L'article 3 concerne le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent; il fait connaître les sommes sur lesquelles il a été perçu et le nombre de déposants.

L'article 4 présente, pour le produit des places dans les malles-postes, la désignation des routes que les malles parcourent, le nombre de postes par course, le prix des places au *complet*, mises à la disposition du public, et le produit de celles qui ont été occupées.

L'article 5 fournit des détails semblables sur le produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres.

L'article 6 offre le résultat des décomptes arrêtés entre les postes françaises et chaque office étranger pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

Enfin l'article 7 indique la nature et le montant de chacune des diverses espèces de recettes extraordinaires ou accidentelles.

On va analyser les résultats de ce tableau pour l'exercice 1834, et les comparer à ceux de l'exercice 1833 qui ont été insérés dans le compte de 1834, pages 626 et suivantes.

Taxe des lettres.

Les comparaisons faites sur les produits de la taxe des lettres en 1834 et 1833 offrent les résultats ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES PRODUITS		COMPARAISON.	
	en 1834.	en 1833.	Augmentation en 1834.	Diminution en 1834.
Taxe des lettres, déduction faite des non-valeurs.....	29,609,804f	28,824,742f	785,062f	"
Taxe supplémentaire ou rurale, aussi sous la déduction des non-valeurs.....	1,605,316	1,504,531	100,785	"
Taxe des journaux et imprimés.....	1,685,970	1,713,211	"	27,241f
TOTAUX.....	32,901,090	32,042,484	885,847	27,241
			Augmon nette. 858,606	

L'augmentation de 785,062 francs sur la taxe ordinaire des lettres, dont 325,484 francs portent sur les produits de Paris, doit être attribuée au progrès des relations commerciales et à l'extension du service journalier dans les communes rurales.

L'augmentation de 100,785 francs sur la taxe supplémentaire ou rurale est le résultat de l'établissement du service journalier, en exécution de la loi du 21 avril 1832 ; ce service existait à la fin de 1834 dans dix mille six cents communes; il s'étend au fur et à mesure des demandes formées par les conseils municipaux, appuyées par les préfets.

L'augmentation de 9,355 francs sur la taxe des journaux et imprimés dans les départements annonce un accroissement dans les travaux de la presse hors Paris ; la diminution de 36,596 francs à Paris a pour cause la formation de compagnies qui distribuent des imprimés dans Paris en concurrence avec l'administration des postes. La question de savoir si l'administration avait le privilége exclusif de cette distribution a été jugée négativement par arrêt de la cour de cassation du 15 janvier 1836.

Ces diverses augmentations ou diminutions sont réparties entre Paris et les départements ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION des produits.	RÉSULTATS OBTENUS EN 1834 COMPARATIVEMENT À 1833.					
	Paris.		Départements.		Totaux.	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Taxe ordinaire	325,484	//	459,578	//	785,062	//
Taxe supplémentaire	4,081	//	96,704	//	100,785	//
Taxe des journaux et imprimés	//	36,596	9,355	//	9,355	36,596
TOTAUX	329,565	36,596	565,637	//	895,202	36,596
	Augmentation 292,969.		Augmentation 565,637.		Augmentation 858,606.	

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Ce droit représente le vingtième de la valeur des articles d'argent déposés dans les bureaux de poste pour être payés dans d'autres bureaux.

Le nombre des reconnaissances délivrées pendant 1834 a été de 764,417. Les sommes déposées s'élèvent à 16,412,925francs, ce qui porte le terme moyen de chaque remise d'argent à 21 francs 47 centimes. Il était en 1833 de 21 francs 68 centimes.

Le droit de 5 p. 0/0 a donné en 1834 ..... 821,479f

En 1833 il s'élevait à 886,293

DIMINUTION en 1834 64,814

Cet affaiblissement des produits porte principalement sur les envois d'argent aux militaires, dont l'importance a diminué par l'effet de la suppression des quatrièmes bataillons et du renvoi d'une partie des militaires en congés illimités.

Produit des Places dans les malles-postes.

Le produit des places dans les malles-postes s'est élevé en 1834 à	1,751,091f
Il était en 1833 de	1,816,740
DIMINUTION en 1834	65,649

Cette diminution paraît provenir de l'abaissement momentané du prix des places dans les voitures publiques, qui parcourent les mêmes lignes que les malles-postes.

Produit des Places dans les paquebots de Calais à Douvres.

Le service des paquebots de Calais à Douvres a été établi à partir du 1er septembre 1833, par suite du nouveau traité conclu avec l'office britannique, le 14 juin précédent. Les recettes pour les quatre derniers mois de 1833 ont été de 11,631 francs 80 centimes; ce qui supposerait pour l'année entière un produit de 34,695f

Les recettes de 1334 se sont élevées à	56,553
AUGMENTATION en 1834	21,858

Cette augmentation est le résultat d'une plus grande circulation de personnes entre la France et l'Angleterre.

Produit des Offices étrangers.

Les décomptes réciproques entre les administrations française et étrangères, pour le remboursement des ports de lettres jusqu'aux frontières des pays respectifs, ou pour le transit des correspondances de et pour l'Angleterre, constatent au profit de la France un bénéfice en 1834 de 630,241f

Il était en 1833 de	586,461
AUGMENTATION en 1834	43,780

Cette augmentation de produits doit être attribuée à un plus grand mouvement dans la correspondance de la France avec les pays étrangers.

Recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires se sont élevées en 1834 à.....	27,501f
Elles n'avaient produit en 1833 que.....	18,293
AUGMENTATION en 1834.....	9,208

Elle frappe notamment sur les remises ou taxations perçues de trop par les directeurs, suivant les liquidations provisoires et remboursées par eux d'après les décomptes définitifs.

ARTICLE 1er. *Produit de la taxe des lettres.*	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL DES RECETTES.
1° Produit de la taxe des lettres et chargements :				
Recette brute.				
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres provenant de l'intérieur.....	5,160,380f 45c	20,560,555f 85c	25,720,936f 30c	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres venant de l'étranger ou des pays d'outre-mer.....	//	259,671 04	259,671 04	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres distribuables dans l'arrondissement des bureaux où elles ont pris naissance..	831,981 33	239,348 05	1,071,329 38	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en plus.....	//	82,653 87	82,653 87	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en plus.....	9,719 84	76,339 91	86,059 75	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour lettres et bijoux.	853,050 80	2,991,928 07	3,844,978 87	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour journaux.....	1,201,152 61	196,240 87	1,397,393 48	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour autres imprimés	186,785 17	101,791 01	288,576 18	
Rectifications de comptes qui ont augmenté la charge des comptables.....	1,175 47	57,393 00	58,568 47	
TOTAUX de la recette brute....	8,244,245 67	24,565,921 67	32,810,167 34	
Rectifications et non-valeurs à déduire.				
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées et qui doivent être réexpédiées sur d'autres bureaux...	276,763 25	482,791 81	759,555 06	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres tombées en rebut.....	85,495 69	548,023 24	633,518 93	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en moins.....	17,144 61	22,389 41	39,534 02	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en moins.....	9,076 16	56,230 10	65,306 26	
Rectifications de comptes qui ont été portées à la décharge des comptables.....	604 03	15,875 59	16,479 62	
TOTAUX des non-valeurs.....	389,083 74	1,125,310 15	1,514,393 89	
Report des totaux de la recette brute.	8,244,245 67	24,565,921 67	32,810,167 34	
Produit net de la recette de la taxe des lettres et chargements.....	6,467,224 15	23,142,579 64	29,609,803 79	
2° Produit de la taxe des journaux, impressions et ouvrages périodiques.....	1,387,937 78	298,031 88	1,685,969 66	
TOTAUX de l'article 1er.....	7,855,161 93	23,440,611 52	31,295,773 45	31,295,773f 45c

	RECETTES FAITES			TOTAL
	À PARIS. (*Seine.*)	dans les DÉPARTEMENTS.	TOTAL.	des recettes.
Report de l'article 1er.	.....	.....	.....	31,295,773f 45c
ARTICLE 2. *Produit du service rural.*				
Recette brute.				
1° Lettres des communes de l'arrondissement pour le bureau, et de ces communes entre elles.....	//	31,620f 99c	31,620f 99c	
2° Droit fixe d'un décime sur les lettres venant des correspondances.....	67,817f 70c	1,080,344 35	1,148,162 05	
3° Lettres nées ou taxées au bureau pour l'arrondissement rural.	//	291,242 17	291,242 17	
4° Journaux et imprimés affranchis de la commune pour l'arrondissement rural.....	//	9,648 55	9,648 55	
5° Produit des taxes de toute nature créées dans les distributions dépendant du bureau.....	//	254,296 94	254,296 94	
TOTAUX de la recette brute.....	67,817 70	1,667,153 00	1,734,970 70	
Non-valeurs à déduire.				
1° Déboursés ... Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées, et qui ont été réexpédiées sur d'autres bureaux.....	5,677 30	33,437 80	39,115 10	
2° Lettres tombées en rebut.....	1,252 20	89,097 56	90,349 76	
3° Erreurs dans l'application des taxes.....	33 60	156 30	189 90	
TOTAUX des non-valeurs.....	6,963 10	122,691 66	129,654 76	
Report de la recette brute.....	67,817 70	1,667,153 00	1,734,970 70	
Reste pour le produit net.....	60,854 60	1,544,461 34	1,605,315 94	1,605,315 94
TOTAL des recettes faites sur les produits (art. 1er et 2).....				32,901,089 39

		RECETTES FAITES.
Report des articles 1er et 2 (d'autre part).....		32,901,089f 39c

ARTICLE 3.

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.

Remises en espèces qui ont donné lieu à la perception du droit.....	16,412,924f 07c	—
Droit de 5 p. 0/0.....	820,646 20	
Appoints.....	1,832 75	
TOTAL du droit perçu.....	821,479 05 ci	821,479 05

ARTICLE 4.

Produit des places dans les malles-postes.

	ROUTES de	ROUTES à	NOMBRE DE POSTES à parcourir par course, aller et retour.	PRIX DES PLACES au complet, mises à la disposition du public.	SOMMES perçues pour les places occupées.	TOTAUX par section.
ROUTES de 1re section. — Communications de Paris avec les principales villes du royaume.	Paris.....	Besançon.....	102	167,535f	97,590f 19c	1,442,267f 21c
		Bordeaux.....	160	262,800	191,341 75	
		Brest.....	155	254,405	133,972 75	
		Caen.....	58	905,265	29,642 36	
		Calais.....	73	119,720	96,405 78	
		Clermont.....	99	162,425	109,063 19	
		Lille.....	64	105,120	59,045 33	
		Lyon.....	123	269,370	239,267 96	
		Mézières.....	62	101,835	33,779 80	
		Nantes.....	99	162,425	100,606 46	
		Rouen.....	32	52,560	22,614 45	
		Strasbourg.....	125	205,130	123,512 99	
		Toulouse.....	188	308,790	205,424 20	
			1,340	3,077,380	1,442,267 21	
ROUTES de 2e section. — Communications de quelques principales villes entre elles.	Avignon.....	Toulouse.....	91	99,645	19,915 78	308,823 65
	Bordeaux.....	Baïonne.....	66	108,405	51,009 71	
		Toulouse.....	72	78,840	23,047 12	
	Châlons.....	Nancy.....	43	47,085	9,164 11	
	Lyon.....	Marseille.....	89	194,910	132,983 93	
	Moulins.....	Lyon.....	48	52,560	21,015 24	
	Toulouse.....	Baïonne.....	72	78,840	21,365 85	
	Troyes.....	Mulhausen.....	77	84,315	30,321 91	
			558	744,600	308,823 65	
TOTAL du produit des places dans les malles.....						1,751,090 86
A reporter.....						35,473,659 30

	RECETTES FAITES.
Report.....	35,473,659f 30c

ARTICLE 5.

Produit des places dans les paquebots de Calais à Douvres.....	56,553f 38c

ARTICLE 6.

Résultat des décomptes entre les postes françaises et les offices des postes étrangères, pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

DÉSIGNATION DES OFFICES.	SOMMES.		
Office d'Angleterre.....	305,352f 26c		
—— d'Autriche (A).....	//		
—— de Bade.....	25,692 08		
—— de Bavière.....	17,775 57		
—— de Belgique.....	48,949 00		
—— de la Tour et Taxis.....	78,123 64		
—— de Hollande.....	2,333 14		
—— de Prusse.....	40,084 42		
—— de Sardaigne.....	5,190 24		
—— de Suisse.....	106,740 44		
TOTAL.....	630,240 79	ci.....	630,240 79

(A) Les relations des postes françaises avec l'office d'Autriche ont constitué cette dernière puissance créancière, sur l'exercice 1834, d'une somme totale de 53,760 fr. 77 cent. qui a été remboursée à son mandataire à Paris, et dont la dépense figure au budget du ministère des finances, à l'article intitulé *Postes* (achat de lettres à l'étranger).

ARTICLE 7.

Recettes extraordinaires.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES.		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du transport des lettres.....	1 3636f 95c		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du droit de 25 centimes.....	900 00		
Amendes imposées par les directeurs et courriers aux postillons.....	170 07		
Restitutions d'appointements trop perçus.....	11 ,794 30		
Remboursement par l'office anglais du résultat du c/ du droit de tonnage.	//		
Forcements ordonnés par arrêts de la cour des comptes.....	8 00		
Droit de 5 p. 0/0 sur le transport des espèces en fraude.....	// 50		
Recettes diverses.....	991 39		
TOTAL.....	27,501 21	ci.....	27,501 21

TOTAL des Recettes faites sur les produits des postes de l'exercice 1834.....	36,187,954 68

PRODUITS DES POSTES. Exercice 1834.

Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1834.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.
Ain	131,903 48	13,813 03	7,542 94	"	"	305 63	153,565 08
Aisne	360,781 89	44,053 74	10,813 98	5,475 27	"	2,731 84	423,856 72
Allier	148,324 32	11,724 34	6,258 67	30,022 31	"	292 67	196,622 31
Alpes (Basses)	63,309 02	7,041 87	3,406 32	"	"	155 60	73,912 81
Alpes (Hautes)	50,472 06	4,235 89	2,089 97	"	"	46 36	56,844 28
Ardèche	143,452 79	12,307 63	7,956 88	"	"	44 30	163,761 60
Ardennes	262,808 30	23,130 15	7,303 60	3,039 10	"	14 53	296,295 68
Ariége	75,328 05	8,288 44	4,869 21	"	"	122 12	88,607 82
Aube	183,378 66	23,814 44	5,128 04	26,738 94	"	521 70	239,581 75
Aude	191,395 60	15,806 82	6,800 99	1,732 30	"	40 00	215,775 71
Aveyron	117,576 46	9,242 27	6,625 26	"	"	260 93	133,704 92
Bouches-du-Rhône	927,165 20	12,816 38	11,346 81	80,079 87	"	363 45	1,031,771 71
Calvados	446,605 12	37,519 65	12,897 96	8,876 10	"	252 83	506,151 66
Cantal	92,870 49	8,782 58	3,831 33	"	"	35 16	105,519 56
Charente	165,054 00	11,941 01	6,919 40	2,410 73	"	109 16	186,434 30
Charente-Inférieure	292,124 87	17,607 67	11,352 56	"	"	178 73	321,263 83
Cher	126,586 29	9,506 65	5,319 30	304 60	"	170 59	141,887 43
Corrèze	84,661 04	7,772 43	4,876 01	6,194 25	"	173 43	103,677 16
Corse	48,416 51	2,028 46	2,048 15	"	"	165 35	52,658 47
Côte-d'Or	336,595 18	34,652 52	11,274 18	5,416 15	"	177 94	388,115 97
Côtes-du-Nord	168,880 98	10,287 78	9,279 41	13,980 21	"	306 18	202,734 56
Creuse	82,181 86	8,867 77	3,883 75	"	"	120 26	95,053 64
Dordogne	157,452 71	15,528 02	11,054 46	"	"	199 60	184,234 79
Doubs	242,519 21	17,308 52	8,821 64	26,120 50	"	24 64	294,794 51
Drôme	180,103 67	16,650 39	7,737 16	1,457 65	"	86 83	206,035 70
Eure	314,236 22	42,315 37	8,471 25	2,539 10	"	1,185 80	368,747 74
Eure-et-Loir	178,794 08	22,181 92	6,345 56	1,152 51	"	318 64	208,792 71
Finistère	255,401 37	8,335 77	8,938 95	39,096 88	"	32 39	311,805 36
Gard	335,330 56	14,037 94	9,523 48	807 14	"	413 01	360,112 13
Garonne (Haute)	458,837 84	18,714 14	11,044 51	106,704 47	"	917 89	596,218 85
Gers	122,896 44	12,240 92	7,652 50	560 37	"	15 17	143,365 40
Gironde	1,023,882 94	26,495 93	18,037 64	107,620 55	"	622 31	1,176,659 37
Hérault	465,366 91	17,109 67	9,444 45	2,973 02	"	800 78	495,694 83
Ille-et-Vilaine	301,323 41	13,020 34	10,702 40	15,313 53	"	359 02	340,718 70
Indre	123,350 37	10,366 89	4,518 82	1,665 95	"	83 67	139,985 70
Indre-et-Loire	250,522 02	15,747 56	7,211 21	2,253 53	"	440 39	276,174 71
Isère	315,900 17	26,475 64	11,143 80	17 25	"	304 20	353,841 06
Jura	186,737 39	15,940 49	8,509 85	1,685 55	"	3 19	212,876 47
Landes	96,701 43	9,873 48	6,222 15	3,016 43	"	41 58	115,855 07
Loir-et-Cher	155,618 83	13,889 11	5,275 70	2,881 70	"	109 18	177,774 52
Loire	295,897 90	19,988 49	7,849 50	136 90	"	0 35	323,873 14
Loire (Haute)	83,391 69	6,612 04	4,427 14	"	"	74 05	94,504 92
Loire-Inférieure	402,222 18	15,153 60	10,795 12	42,901 55	"	189 15	471,261 60
Loiret	308,139 38	21,254 05	7,895 03	3,281 18	"	1,159 06	341,728 70
Lot	77,092 58	6,713 65	6,337 25	7,893 75	"	87 99	98,125 22
Lot-et-Garonne	183,878 19	11,850 99	8,671 94	232 54	"	38 07	204,671 73
Lozère	46,862 53	4,652 87	2,764 55	"	"	46 92	54,326 87

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes.	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maine-et-Loire	276,744 10	17,704 28	11,590 65	3,503 35	"	379 07	309,921 45
Manche	289,883 54	24,536 06	13,546 85	"	"	128 82	328,095 27
Marne	340,452 29	30,290 77	7,256 20	18,708 26	"	189 38	396,896 90
Marne (Haute)	172,372 83	22,389 17	5,074 01	298 19	"	477 28	200,611 48
Mayenne	126,622 19	9,723 77	5,929 30	5,587 65	"	10 53	147,873 44
Meurthe	333,911 71	19,836 44	12,410 65	6,861 53	"	258 03	373,278 36
Meuse	192,010 25	22,131 38	7,399 15	1,470 65	"	174 04	223,185 47
Morbihan	163,744 36	7,416 86	8,572 62	"	"	241 75	179,975 59
Moselle	307,127 65	19,786 87	11,486 03	12,210 15	"	193 38	350,804 08
Nièvre	187,822 52	17,096 93	8,235 12	1,013 66	"	179 46	214,347 69
Nord	866,131 29	38,781 55	21,968 64	21,627 60	"	130 44	948,639 52
Oise	278,439 53	39,622 54	6,443 60	1,106 94	"	473 26	326,085 87
Orne	225,142 31	23,639 59	7,971 57	4,137 30	"	238 54	261,129 31
Pas-de-Calais	463,991 01	23,779 80	11,907 50	93,624 78	"	951 29	594,254 38
Puy-de-Dôme	235,385 10	16,342 08	9,766 78	29,249 95	"	335 22	291,079 13
Pyrénées (Basses)	345,269 08	12,906 60	9,880 75	35,653 70	"	54 56	403,764 69
Pyrénées (Hautes)	98,709 13	6,154 92	4,420 35	472 98	"	228 28	109,985 66
Pyrénées-Orientales	108,004 88	6,872 55	4,754 15	"	"	6 09	119,637 67
Rhin (Bas)	427,354 87	17,298 41	17,378 65	34,424 36	"	485 35	496,941 64
Rhin (Haut)	372,047 83	18,928 74	12,694 52	15,369 45	"	271 64	419,312 18
Rhône	1,214,748 67	28,204 36	16,001 12	167,094 31	"	335 13	1,426,383 59
Saône (Haute)	179,555 00	22,800 29	8,376 40	478 05	"	5 85	211,215 59
Saône-et-Loire	316,330 59	28,090 56	12,488 65	2,984 06	"	101 97	359,995 83
Sarthe	211,679 95	21,044 62	8,467 80	3,423 56	"	155 18	244,771 11
Seine	8,223,783 29	69,776 20	81,178 74	752,024 30	630,240 79	1,770 96	3,758,774 28
Seine-Inférieure	1,247,560 50	55,052 66	20,586 28	8,224 15	"	1,757 46	1,333,181 05
Seine-et-Marne	315,696 85	42,443 45	9,159 47	462 45	"	119 42	367,881 64
Seine-et-Oise	554,625 18	59,561 65	16,381 12	1,103 78	"	1,225 14	632,896 87
Sèvres (Deux)	124,924 64	9,421 66	6,120 78	"	"	403 48	140,870 56
Somme	377,451 58	24,258 96	9,106 60	2,387 90	"	445 30	413,650 34
Tarn	134,647 15	8,587 76	7,178 15	"	"	0 35	150,413 41
Tarn-et-Garonne	117,869 32	6,577 63	6,220 94	2,521 73	"	63 96	133,253 58
Var	278,096 56	14,466 55	10,800 33	"	"	1 20	303,364 64
Vaucluse	201,664 92	11,199 18	6,664 65	10,567 60	"	229 47	230,325 82
Vendée	127,676 67	11,703 57	10,079 69	"	"	375 80	149,835 73
Vienne	156,759 63	10,218 39	5,989 04	2,868 50	"	193 33	176,028 89
Vienne (Haute)	170,222 49	7,912 48	5,717 27	13,170 95	"	79 62	197,102 81
Vosges	176,969 05	16,429 96	9,091 74	"	"	9 20	202,499 95
Yonne	223,205 62	24,234 79	8,023 80	430 55	"	679 34	256,574 10
Payeurs en Morée	"	"	"	"	"	"	"
Payeurs en Afrique	67,571 52	392 60	3,835 85	"	"	"	71,799 97
Armée du Nord	"	"	"	"	"	"	"
Brigade d'Ancône	1,235 61	"	102 76	"	"	"	1,338 37
Virements de comptes	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	31,295,773 45	1,605,315 94	821,479 05	1,807,644 24	630,240 79	27,501 21	36,187,954 68

Tableau des Droits constatés sur les Produits des Postes pour l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1834.	RESTE à recouvrer reporté à l'exercice 1835.
	DROITS et produits constatés de l'exercice 1833 reportés à l'exercice 1834.	DROITS et produits constatés pendant l'année 1834.	TOTAL.	À DÉDUIRE, les droits et produits reconnus irrécouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1834.		
Produits de la taxe des lettres.....	"	31,295,773 45	31,295,773 45	"	31,295,773 45	31,295,773 45	"
——— du service rural.....	"	1,605,315 94	1,605,315 94	"	1,605,315 94	1,605,315 94	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.....	"	821,479 05	821,479 05	"	821,479 05	821,479 05	"
Produit des places dans les malles...	"	1,751,090 86	1,751,090 86	"	1,751,090 86	1,751,090 86	"
——— dans les paquebots de Calais à Douvres.....	"	56,553 38	56,553 38	"	56,553 38	56,553 38	"
Produits des offices étrangers.....	"	642,443 56	642,443 56	12,202 77	630,240 79	630,240 79	"
Recettes extraordinaires.....	"	41,313 51	41,313 51	11,998 15	29,315 36	27,501 21	1,814 15
	"	36,213,969 75	36,213,969 75	24,200 92	36,189,768 83	36,187,954 68	1,814 15

Tableau des Droits constatés sur les Produits des Postes pour l'Exercice 1835.

D'après l'ordonnance royale du 10 décembre 1823, le compte général des finances doit faire connaître, pour chaque contribution et revenu, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements restant à faire.

Les produits des postes sont généralement payés *comptant;* dès lors, le montant des recouvrements effectués dans l'année est égal à celui des droits constatés. Il n'y a que deux exceptions à cette règle, l'une pour les produits des offices étrangers, l'autre pour les amendes de contraventions aux lois et règlements sur les postes. Une partie de ces deux espèces de recettes ne peut se réaliser que dans la seconde année de l'exercice. Une décision du ministre des finances, en date du 29 mars 1834, a statué qu'à partir de l'exercice 1834 les dispositions de l'ordonnance précitée seraient appliquées aux recettes dont il s'agit.

En conséquence, le compte de 1834 a fait connaître pour les offices étrangers et les amendes de contraventions, le montant total des droits constatés au profit de l'État pour l'exercice 1834; l'évaluation de ces droits qui n'étaient pas susceptibles de recouvrement, le montant des recettes faites pendant l'année 1834, et enfin le restant à recouvrer pendant la deuxième année de l'exercice.

Cette situation provisoire est complétée pour le tableau ci-contre, qui présente, pour la seconde année de l'exercice 1834, les résultats de l'apurement définitif de cet exercice.

Le tableau ci-dessous, concernant la première année de l'exercice 1835, offre le montant total des droits constatés, y compris ceux qui y ont été reportés de l'exercice 1834, le montant des non-valeurs présumées, les recouvrements effectués et ceux qui restent à faire en 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS.					RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1835.	RESTE à recouvrer en 1836 (par évaluation).
	DROITS et produits constatés de l'exercice 1834 reportés à l'exercice 1835.	DROITS et produits constatés pendant l'année 1835.	TOTAL.	À DÉDUIRE par évaluation, les droits et produits dont le recouvrement ne pourra être effectué pendant l'exercice, ou qui tomberont en non-valeurs.	RESTE en droits et produits constatés pour l'année 1835.		
Produits de la taxe des lettres.....	//	32,173,786 27	32,173,786 27	//	32,173,786 27	32,173,786 27	//
——— du service rural.....	//	1,735,290 33	1,735,290 33	//	1,735,290 33	1,735,290 33	//
Droit de 5 pour 0/0 sur les articles d'argent.....	//	790,462 75	790,462 75	//	790,462 75	790,462 75	//
Produit des places dans les malles....	//	1,643,810 44	1,643,810 44	//	1,643,810 44	1,643,810 44	//
——— dans les paquebots de Calais à Douvres.	//	87,722 50	87,722 50	//	87,722 50	87,722 50	//
Produits des offices étrangers.....	//	659,290 51	659,290 51	//	659,290 51	336,220 14	323,070 37
Recettes extraordinaires.....	1,814f 15c	27,721 65	29,535 80	4,000 00	25,535 80	22,803 80	2,732 00
	1,814 15	37,118,084 45	37,119,898 60	4,000 00	37,115,898 60	36,790,096 23	325,802 37

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES COUPES DE BOIS.

NOTE

Sur le Produit des Coupes de bois.

Le revenu annuel des forêts se compose :

1° Du produit principal des coupes de bois payable en traites qui sont versées aux receveurs des finances;

2° Des produits accessoires qui sont recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, savoir :

Le décime pour franc du prix principal des adjudications des coupes de bois,
La valeur des sur-mesures reconnues dans ces coupes,
Le prix de la vente des plants d'arbres et des chablis,
Les sommes payées par les usagers pour les délivrances de bois,
Les revenus des bois affermés ou affectés à des usines,
Les adjudications de glandées et de pâturages dans les bois,
L'affermage du droit de chasse dans les forêts de l'état ;

3° Enfin de recettes également versées aux receveurs de l'enregistrement, pour rembourser l'État de dépenses supportées par lui, et qui sont mises à la charge des budgets, savoir :

Vacations des arpenteurs remboursées par les adjudicataires des coupes,
Frais de poursuites et d'instances relatifs aux forêts, recouvrés en vertu de jugements ou arrêts sur les condamnés pour délits dans les bois.

Les deux tableaux placés à la suite de la présente note font connaître la ressource que ces différentes natures de recettes ont procurée au trésor pour l'exercice 1834, et présentent les résultats ci-après :

Il a été mis en vente 27,506 hectares 04 ares de coupes de bois pendant la période de temps qui compose l'ordinaire forestier (du 1er septembre au 15 décembre suivant); 3,298 hectares 45 ares sont restés invendus, et les ventes n'ont eu lieu que pour 24,207 hectares 59 ares, qui ont produit une recette de 16,494,206 francs 99 centimes, au prix moyen de 682 francs l'hectare; mais on doit faire observer que le prix moyen, ainsi établi sur l'ensemble des coupes, est au-dessous de la majeure partie des coupes adjugées, parce que, dans beaucoup de forêts aménagées en futaie, on opère, sur des étendues considérables, de simples éclaircies d'un faible produit. Comme ces coupes de simples éclaircies se confondent, dans le tableau, avec les coupes exploitées en plein, elles affaiblissent nécessairement le terme moyen du prix de l'hectare de ces dernières. L'Administration prend les mesures nécessaires pour établir désormais une distinction entre les diverses natures de coupes, afin d'assigner à chacune sa véritable valeur.

Indépendamment du prix principal des coupes, ci	16,494,207f
il a été vendu 321,306 arbres pour	2,933,819
ENSEMBLE	19,428,026
Les produits accessoires détaillés d'autre part ont donné lieu à une recette de	2,927,866
Et, enfin, les remboursements faits à l'État sur les vacations des arpenteurs et les frais de répression des délits forestiers ont été de	497,864
La ressource réalisée au profit de l'exercice 1834 s'élève, par conséquent, à	22,853,756

Comparée avec celle de l'exercice 1833, elle présente, pour 1834, une différence en moins de 402,001f, dont le détail se trouve dans le tableau ci-après :

	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1834	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
Produit principal des adjudications payé en traites	19,428,026f	19,683,114f	//	255,088f
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,066,428	2,040,238	26,190f	//
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis, etc	576,756	733,858	//	157,102
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	117,680	139,713	//	22,033
Adjudications de glandées, pâturages, etc	55,069	49,194	5,875	//
Remboursements de frais de vacations des arpenteurs	86,755	86,245	510	//
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	411,109	427,310	//	16,201
Produit du droit de chasse	96,007	72,717	23,290	//
Recettes accidentelles	15,926	23,368	//	7,442
	22,853,756	23,255,757	55,865	457,886
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1834. (Voir le développement, pages 698 et 699.)			402,001	

COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1834.

Développement des ventes effectuées par les Agents forestiers.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h. a.	h. a.	h. a.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.	fr. c.
1re. Paris	Eure-et-Loir	257 66	"	257 66	226,923 20	879	2,230	37,500 00	264,423 20
	Loiret	589 77	39 14	550 63	332,343 85	603	"	"	332,343 85
	Oise	548 28	25 01	523 27	579,032 79	1,107	878	77,500 00	656,532 79
	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	142 81	"	142 81	296,818 80	2,076	"	"	296,818 80
	Seine-et-Oise	1,033 47	278 10	755 37	618,237 90	819	215	2,020 00	620,257 90
2e. Rouen	Eure	676 67	"	676 67	378,220 03	559	"	"	378,220 03
	Seine-Inférieure	1,468 83	429 98	1,038 85	731,537 47	704	5,641	41,120 00	772,657 47
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,892 85	764 34	1,128 51	810,488 10	718	"	"	810,488 10
4e. Nancy	Meurthe	1,694 37	215 90	1,478 47	873,717 08	591	13,561	120,687 70	994,404 78
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	1,082 22	"	1,082 22	519,653 40	480	9,143	56,130 00	575,783 40
6e. Colmar	Rhin (Haut)	553 01	127 96	425 05	353,050 96	831	6,330	78,050 00	431,100 96
7e. Douai	Aisne	310 60	11 00	299 60	383,565 40	1,279	"	"	383,565 40
	Nord	935 28	4 80	930 48	920,467 87	990	9,445	51,985 00	972,452 87
	Pas-de-Calais	311 47	4 30	307 17	298,642 52	973	"	"	298,642 52
	Somme	130 53	23 87	106 66	121,720 65	1,138	"	"	121,720 65
8e. Troyes	Aube	498 28	2 30	495 98	466,383 61	940	28	150 00	466,533 61
	Yonne	552 79	10 42	542 37	590,856 00	1,090	"	"	590,856 00
9e. Épinal	Vosges	1,507 60	"	1,507 60	401,092 81	266	139,969	868,033 00	1,269,125 81
	Ardennes	1,278 49	213 64	1,064 65	663,458 70	623	"	"	663,458 70
10e. Châlons	Marne	537 38	1 30	536 08	719,218 80	1,342	497	2,830 36	722,049 16
11e. Metz	Moselle	927 52	126 64	800 88	561,955 31	702	6,338	17,925 00	579,880 31
12e. Besançon	Doubs	55 81	"	55 81	23,731 70	424	16,997	512,820 00	536,551 70
13e. Lons-le-Saulnr.	Jura	885 76	19 69	866 07	492,073 05	568	2,568	116,480 00	608,553 05
14e. Grenoble	Alpes (Hautes)	16 00	9 00	7 00	550 00	79	1,153	11,390 00	11,940 00
	Drôme	159 08	43 68	115 40	18,516 80	161	300	2,880 00	21,396 80
	Isère	117 60	15 20	102 40	42,054 70	412	2,472	63,383 00	105,437 70
15e. Alençon	Calvados	169 34	82 24	87 10	46,174 00	531	526	2,250 00	48,424 00
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"
	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	1,144 85	145 31	999 54	460,258 55	460	4,566	34,843 00	495,101 55
	Sarthe	367 62	"	367 62	265,507 60	721	3,690	79,267 00	344,774 60
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,033 60	6 17	1,027 43	946,803 84	922	9,858	31,125 58	977,929 42
17e. Chaumont	Marne (Haute)	519 92	" 69	519 23	461,424 90	889	1,143	6,290 00	467,714 90
18e. Vesoul	Saône (Haute)	267 50	15 33	252 17	230,651 01	915	"	"	230,651 01
19e. Mâcon	Ain	76 76	18 55	58 21	49,126 35	847	3,266	138,191 00	187,317 35
	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	602 51	65 92	536 59	433,492 84	807	"	"	433,492 84
20e. Toulouse	Ariége	171 00	12 05	158 95	28,721 70	181	360	2,844 00	31,565 70
	Aude	68 60	" 12	68 48	1,963 80	29	5,310	140,418 00	142,381 80
	Garonne (Haute)	196 00	14 10	181 90	57,846 50	318	455	1,090 00	58,936 50
	Pyrénées-Orientales	25 60	"	25 60	608 00	23	1,410	1,405 00	2,013 00
21e. Tours	Indre	367 28	54 19	313 09	152,975 35	489	7,710	21,000 00	173,975 35
	Indre-et-Loire	167 81	"	167 81	95,924 79	571	7,856	131,159 00	227,083 79
	Loir-et-Cher	257 19	23 82	233 37	221,718 20	947	6,448	137,290 00	359,008 20
	Maine-et-Loire	83 22	"	83 22	119,585 91	1,441	688	21,995 09	141,581 00
22e. Bourges	Cher	430 73	54 71	376 02	249,126 30	663	822	17,200 00	266,326 30
	Nièvre	555 41	61 37	494 04	271,701 98	550	"	"	271,701 98
	Allier	688 59	"	688 59	278,174 21	404	35,769	34,135 00	312,309 21
23e. Moulins	Creuse	25 88	10 10	15 78	4,024 00	251	"	"	4,024 00
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-de-Dôme	5 51	"	5 51	440 80	73	250	4,100 00	4,540 80
	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"
24e. Pau	Pyrénées (Basses)	10 47	"	10 47	6,730 00	673	"	"	6,730 00
	Pyrénées (Hautes)	20 00	"	20 00	1,950 00	97	50	260 00	2,210 00
	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"
25e. Rennes	Finistère	124 45	60 11	64 34	19,689 55	308	183	1,250 00	20,939 55
	Ille-et-Vilaine	184 45	3 07	181 38	80,767 51	446	4,298	20,470 00	101,237 51
	Loire-Inférieure	142 25	31 79	110 46	45,300 97	412	801	5,400 00	50,700 97
	Morbihan	38 04	18 80	19 24	15,415 10	811	80	1,014 00	16,429 10
26e. Niort	Charente	122 88	1 19	121 69	40,852 85	335	"	"	40,852 85
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux)	140 69	"	140 69	136,319 56	967	2,159	5,965 00	142,284 56
	Vendée	79 74	3 60	76 14	46,626 40	613	1,002	7,160 00	53,786 40
	Vienne	204 20	"	204 20	99,140 40	486	"	"	99,140 40
27e. Alby	Aveyron	21 46	12 96	8 50	1,055 00	132	"	"	1,055 00
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	219 88	21 01	198 87	124,820 90	627	"	"	124,820 90
	Tarn-et-Garonne	80 67	26 58	54 09	31,373 40	581	"	"	31,373 40
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	87 00	4 89	82 11	10,858 75	132	2,900	7,765 00	18,623 75
	Vaucluse	137 17	26 96	110 21	3,364 35	31	"	"	3,364 35
29e. Nîmes	Ardèche	30 08	30 08	"	"	"	671	5,273 12	5,273 12
	Gard	404 72	107 27	297 45	18,852 52	63	"	"	18,852 52
	Hérault	23 19	"	23 19	2,877 60	126	"	"	2,877 60
	Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"
30e. Aurillac	Cantal	"	"	"	"	"	870	6,375 00	6,375 00
	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute)	5 65	"	5 65	1,200 00	200	400	7,400 00	8,600 00
	Vienne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	9 00	"	9 00	1,620 00	180	"	"	1,620 00
32e. Corté	Corse	31 00	19 00	12 00	4,830 00	402	"	"	4,830 00
		27,506 04	3,298 45	24,207 59	16,494,206 99	682	321,306	2,933,818 85	19,428,025 84

Suite des COUPES DE BOIS DE L'ORDINAIRE 1834.

Développement des Recettes faites par les Receveurs des finances.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES sur le prix principal, payable en traites — antérieurement au 1er janvr 1835.	pendant l'année 1835.	TOTAL.	RECETTES sur les produits accessoires réalisés en numéraire, — antérieurnt au 1er janvr 1835.	pendant l'année 1835.	TOTAL.	TOTAL des recettes sur les adjudications de 1834.
1er. Paris	Eure-et-Loir	264,423	"	264,423	29,012	107	29,119	293,542
	Loiret	332,344	"	332,344	43,669	874	44,543	376,887
	Oise	639,633	17,000	656,633	83,636	1,780	85,416	742,049
	Seine	"	"	"	177	8	185	185
	Seine-et-Marne	296,819	"	296,819	33,837	1,176	35,013	331,832
	Seine-et-Oise	620,258	"	620,258	96,584	1,291	97,875	718,133
2e. Rouen	Eure	378,220	"	378,220	63,536	1,232	64,768	442,988
	Seine-Inférieure	767,828	4,829	772,657	125,366	7,803	133,169	905,826
3e. Dijon	Côte-d'Or	810,488	"	810,488	119,543	4,980	124,523	935,011
4e. Nancy	Meurthe	992,750	1,655	994,405	250,307	20,278	270,585	1,264,990
5e. Strasbourg	Rhin (Bas)	575,783	"	575,783	169,529	15,498	185,027	760,810
6e. Colmar	Rhin (Haut)	431,101	"	431,101	117,207	10,271	127,478	558,579
7e. Douai	Aisne	353,438	30,127	383,565	41,235	10,312	51,547	435,112
	Nord	972,453	"	972,453	119,642	1,760	121,402	1,093,855
	Pas-de-Calais	298,643	"	298,643	38,180	1,005	39,185	337,828
	Somme	121,720	"	121,720	13,653	565	14,218	135,938
8e. Troyes	Aube	466,534	"	466,534	56,964	1,052	58,016	524,550
	Yonne	590,856	"	590,856	75,576	1,228	76,804	667,660
9e. Épinal	Vosges	1,269,126	"	1,269,126	276,761	17,365	294,126	1,563,252
10e. Châlons	Ardennes	665,605	453	666,058	77,026	1,647	78,673	744,731
	Marne	722,049	"	722,049	102,558	885	103,443	825,492
11e. Metz	Moselle	579,880	"	579,880	143,779	17,575	161,354	741,234
12e. Besançon	Doubs	536,552	"	536,552	65,933	2,332	68,265	604,817
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	608,553	"	608,553	136,092	15,479	151,571	760,124
14e. Grenoble	Alpes (Hautes)	11,940	"	11,940	7,615	1,244	8,859	20,799
	Drôme	21,397	"	21,397	10,926	1,377	12,303	33,700
	Isère	100,630	4,808	105,438	30,134	3,339	33,473	138,911
15e. Alençon	Calvados	48,424	"	48,424	9,347	"	9,347	57,771
	Manche	"	"	"	169	15	184	184
	Mayenne	"	"	"	8	"	8	8
	Orne	495,102	"	495,102	68,312	410	68,722	563,824
	Sarthe	344,775	"	344,775	41,403	669	42,072	386,847
16e Bar-le-Duc	Meuse	977,929	"	977,929	135,132	3,348	138,480	1,116,409
17e. Chaumont	Marne (Haute)	467,715	"	467,715	64,221	2,727	66,948	534,663
18e. Vesoul	Saône (Haute)	230,651	"	230,651	41,670	4,228	45,898	276,549
19e. Mâcon	Ain	187,317	"	187,317	31,911	1,873	33,784	221,101
	Rhône	"	"	"	12	"	12	12
	Saône-et-Loire	433,493	"	433,493	55,166	1,959	57,125	490,618
20e. Toulouse	Ariége	31,566	"	31,566	11,747	2,695	14,442	46,008
	Aude	142,382	"	142,382	24,790	1,194	25,984	168,366
	Garonne (Haute)	59,280	"	59,280	13,908	1,604	15,512	74,792
	Pyrénées-Orientales	2,013	"	2,013	6,003	744	6,747	8,760
21e. Tours	Indre	173,975	"	173,975	22,354	393	22,747	196,722
	Indre-et-Loire	227,084	"	227,084	32,052	265	32,317	259,401
	Loir-et-Cher	359,008	"	359,008	40,813	106	40,919	399,927
	Maine-et-Loire	141,581	"	141,581	17,335	606	17,941	159,522
22e. Bourges	Cher	266,326	"	266,326	54,681	2,369	57,050	323,376
	Nièvre	234,666	37,036	271,702	39,652	2,550	42,202	313,904
	Allier	312,309	"	312,309	47,038	340	47,378	359,687
23e. Moulins	Creuse	4,024	"	4,024	1,780	212	1,992	6,016
	Loire	"	"	"	210	45	255	255
	Puy-de-Dôme	4,541	"	4,541	1,720	665	2,385	6,926
	Gers	"	"	"	382	31	413	413
24e. Pau	Pyrénées (Basses)	6,730	"	6,730	5,442	1,035	6,477	13,207
	Pyrénées (Hautes)	2,210	"	2,210	7,223	3,585	10,808	13,018
	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"
25e. Rennes	Finistère	20,940	"	20,940	3,910	322	4,232	25,172
	Ille-et-Vilaine	101,238	"	101,238	16,535	41	16,576	117,814
	Loire-Inférieure	50,701	"	50,701	10,185	"	10,185	60,886
	Morbihan	16,429	"	16,429	2,185	5	2,190	18,619
	Charente	40,853	"	40,853	5,832	161	5,993	46,846
26e. Niort	Charente-Inférieure	"	"	"	713	38	751	751
	Sèvres (Deux)	142,285	"	142,285	16,197	53	16,250	158,535
	Vendée	53,786	"	53,786	5,842	21	5,863	59,649
	Vienne	99,140	"	99,140	15,963	84	16,047	115,187
27e. Alby	Aveyron	1,055	"	1,055	3,129	578	3,707	4,762
	Lot	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	124,821	"	124,821	18,915	1,315	20,230	145,051
	Tarn-et-Garonne	31,373	"	31,373	3,401	129	3,530	34,903
28e. Aix	Alpes (Basses)	"	"	"	3,157	474	3,631	3,631
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	486	139	625	625
	Var	18,624	"	18,624	6,554	156	6,710	25,334
	Vaucluse	3,364	"	3,364	3,215	284	3,499	6,863
29e. Nimes	Ardèche	5,273	"	5,273	2,642	1,688	4,330	9,603
	Gard	13,236	5,617	18,853	5,727	530	6,257	25,110
	Hérault	2,386	492	2,878	1,897	678	2,575	5,453
	Lozère	"	"	"	620	107	727	727
30e. Aurillac	Cantal	6,375	"	6,375	4,333	1,008	5,341	11,716
	Corrèze	"	"	"	127	110	237	237
	Loire (Haute)	"	8,600	8,600	945	61	1,006	9,606
	Vienne (Haute)	"	"	"	13	"	13	13
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	2,190	"	2,190	2,190
	Gironde	"	"	"	819	32	851	851
	Landes	"	"	"	1,587	299	1,886	1,886
32e. Corté	Lot-et-Garonne	1,620	"	1,620	372	26	398	2,018
	Corse	4,830	"	4,830	781	30	811	5,641
		19,320,453	110,617	19,431,070	3,241,230	184,500	3,425,730	22,856,800
Trésor public.—Virements de comptes à déduire		"	3,044	3,044	"	"	"	3,044
		19,320,453	107,573	19,428,026	3,241,230	184,500	3,425,730	22,853,756

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'EXPLOITATION DES SALINES

ET

MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE

Sur l'exploitation des Salines et Mines de sel de l'Est.

La loi du 6 avril 1825 a autorisé la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour être réunies dans les mêmes mains, à titre de régie intéressée :

1° De l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soultz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot, situées dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura;

2° De la mine de sel gemme existant dans les départements ci-dessus dénommés, ainsi que dans ceux de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Marne.

Conformément à l'ordonnance royale du 15 septembre 1825, au cahier des charges y annexé, et à l'avis inséré dans le Moniteur du 15 octobre suivant, cette concession fut faite à une Compagnie, moyennant le payement d'une somme de 1,800,000 francs à titre de prix fixe du bail, et une part dans les bénéfices, fixée à 59 centièmes du produit net.

Depuis cette époque, et d'après des considérations résultant de circonstances nouvelles, ces premières conditions ont été modifiées. Par une ordonnance royale du 17 janvier 1830, il a été statué, entre autres dispositions, que, pendant une période de dix années, le prix fixe du bail serait réduit à 1,200,000 fr., et que la part de l'État dans les bénéfices de l'exploitation serait augmentée et réglée de la manière suivante :

2/3 sur les premiers 300,000 francs;

3/4 sur le produit excédant cette somme.

Quant au mode de surveillance et de comptabilité, voici comment il a été réglé et mis à exécution.

Par un article du traité passé avec la Compagnie le 10 février 1826, le gouvernement s'est réservé le droit de faire surveiller, par des agents de son choix, l'accomplissement des clauses du bail, ainsi que toutes les opérations de la compagnie, et de prescrire les mesures relatives à la forme de ses écritures et à la reddition de ses comptes annuels.

En conséquence de cette disposition, une commission fut spécialement chargée d'examiner le compte produit par la Compagnie pour l'année 1826, et de présenter ses observations et ses vues d'amélioration tant sur la comptabilité que sur l'exploitation des Salines. De semblables commissions ont été formées, chaque année, à l'effet de procéder aux mêmes investigations pour les comptes de 1827, 1828, 1829 et 1830. Ces comptes ont été aussi l'objet d'un premier examen opéré sous la direction du ministère des finances et au vu des pièces justificatives. Cependant le résultat de ces vérifications n'avait pas reçu de sanction

officielle, parce qu'aucun acte ne déterminait par quelle autorité et dans quelle forme les comptes de la Compagnie seraient définitivement arrêtés.

Les inconvénients qui pouvaient résulter de ce régime provisoire ont cessé par l'effet de l'ordonnance royale du 16 octobre 1832, aux termes de laquelle la régie des salines a été soumise à la juridiction de la Cour des comptes, non-seulement à partir de l'année 1832, mais encore pour toutes les années qui ont précédé, depuis 1826.

D'après cette disposition, la Cour a été saisie des comptes et de toutes les pièces et documents relatifs à la gestion de la Compagnie jusques et compris l'année 1834.

L'article 3 de la même ordonnance prescrit aussi de publier, chaque année, dans le compte des finances, les résultats de l'exploitation, *tant en deniers qu'en matières;* et le compte de l'année 1832 a dû, en outre, reproduire les opérations de la Compagnie depuis son entrée en exercice.

Il avait été déjà en partie satisfait à cette demande par l'insertion, dans le compte de 1831, de deux tableaux qui exposaient les recettes et les dépenses effectuées par la régie des salines pendant les années 1830 et 1831, et qui faisaient ressortir la part attribuée à l'État dans les produits de chacune de ces deux années.

L'exécution complète de la dernière ordonnance s'est trouvée assurée par la publication qui a été faite dans les comptes de 1832 à 1834, de divers tableaux présentant le développement par année des opérations effectuées, tant en matières qu'en deniers, depuis 1826 jusques à 1833.

Des développements analogues sont joints à cette note en ce qui concerne les opérations de l'année 1834.

A l'égard de 1835, on se borne à donner la situation des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année, avec le décompte et la répartition du bénéfice de l'exploitation. Les résultats en matières propres à cette année n'ayant pu encore être arrêtés définitivement, ils ne figureront que dans le compte des finances de 1835.

Ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui reproduit sommairement, depuis 1826 jusques à 1835, tous les éléments de la recette et de la dépense, et qui établit, pour chaque année, le résultat de l'exploitation, la répartition du bénéfice au profit du trésor et des actionnaires, et le décompte de la somme dont le trésor a profité sur ce bénéfice, toutes charges déduites.

Enfin, la mesure d'ordre qui a soumis la comptabilité des Salines à l'examen et au jugement de la Cour des comptes a été suivie d'une décision ministérielle qui assujettit la compagnie à fournir à la direction de la comptabilité générale des finances, à dater de 1833, un bordereau mensuel de ses recettes et de ses dépenses, en matières et en deniers, appuyé de toutes les pièces justificatives. Au moyen de cette communication périodique, les contrôles qui sont exercés sur les opérations relatives à l'exploitation des salines, reposent sur des écritures authentiques, comme ceux qui s'appliquent à la gestion des comptables publics.

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Mouvement des Matières résultant de l'extraction et de la fabrication des Sels, ainsi que de la Manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1834.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1833.	RECETTE. QUANTITÉS EXTRAITES de la mine en 1834.	RECETTE. PRODUIT de L'ÉGRUGEAGE.	RECETTE. QUANTITÉS FABRIQUÉES en 1834.	RECETTE. QUANTITÉS achetées en 1834.	RECETTE. BONS de MAGASIN.	TOTAL des RESTES en magasin et de la recette.	DÉPENSE. QUANTITÉS EMPLOYÉES à la refonte pour la saturation des eaux.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées à l'égrugeage.	DÉPENSE. QUANTITÉS VENDUES à l'intérieur en 1834.	DÉPENSE. QUANTITÉS vendues à l'étranger en 1834.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées aux mélanges, raffinage, fabrication, etc.	DÉPENSE. DÉCHETS et bonification aux acheteurs.	DÉPENSE. TOTAL de LA DÉPENSE.	QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1834.	OBSERVATIONS.
Sel	fossile en blocs	894,800k	13,551,768k	.....	.....	.....	.....	14,446,568k	12,043,200k	1,542,868k	.....	.....	.....	.....	13,586,068k	860,500k	
	fossile égrugé	80,486	.....	1,542,868k	.....	.....	.....	1,623,354	.....	.....	1,182,300k	193,347k	.....	.....	1,375,647	247,707	
	raffiné	19,996,431	.....	.....	31,118,300k	.....	.....	51,114,731	.....	.....	18,973,490	11,234,933	.....	1,700,987k	31,909,410	19,205,321	
Produits chimiques.	Soude brute	78,661	.....	.....	3,497,539	.....	.....	3,576,200	.....	.....	202,704	.....	3,254,500k	.....	3,457,204	118,996	
	Sels de soude	55,468	.....	.....	1,099,878	.....	.....	1,155,346	.....	.....	1,084,278	.....	.....	.....	1,084,278	71,068	
	Soude cristallisée	652	.....	.....	34,921	.....	.....	35,573	.....	.....	33,784	.....	.....	.....	33,784	1,789	
	Soude saucée	8,584	.....	.....	142,359	.....	.....	150,943	.....	.....	141,652	.....	.....	.....	141,652	9,291	
	Soude incinérée	400	.....	.....	330,918	.....	.....	331,318	.....	.....	10,752	.....	300,300	.....	311,052	20,266	
	Fondant vitreux	"	.....	.....	339,989	.....	.....	339,989	.....	.....	306,896	.....	.....	33,093	339,989	"	
	Sulfate de soude	10,717	.....	.....	2,155,682	42,190k	.....	2,208,589	.....	.....	58,289	.....	2,131,310	.....	2,189,599	18,990	
	Eaux-mères de soude	3,318l	.....	.....	923,088l	.....	.....	926,406l	.....	.....	.....	.....	918,363l	.....	918,363l	8,043l	
	Soude en cours de fabrication. Soude brute.	4,200k	.....	.....	.....	.....	.....	4,200k	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,200k	
	Soude en cours de fabrication. Lessives	99,989l	.....	.....	6,148,721l	.....	.....	6,248,710l	.....	.....	.....	.....	6,131,930	.....	6,131,930l	116,780l	
	Chlorure de chaux à 90c	38,942k	.....	.....	339,791k	.....	5,528k	384,261k	.....	.....	338,939	.....	5,910k	377	345,226k	39,035k	
	Muriate de manganèse	386	.....	.....	.....	.....	.....	386	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	386	
	Acide muriatique	115,804	.....	.....	1,323,324	.....	.....	1,439,128	.....	.....	482,306	.....	707,000k	35,622	1,224,928	214,200	
	Acide sulfurique	39,487	.....	.....	1,779,297	.....	.....	1,818,784	.....	.....	.....	.....	1,810,867	618	1,811,485	7,299	

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1834.

RECETTE.

Vente de sel fossile.	en blocs pour la saturation	120,432q 60k au prix moyen de 0f 50c	60,216f 00c		
	Égrugé à l'intérieur	11,823 00 ....idem.... 2 31 90/100	27,418 15		
	Égrugé à l'étranger	1,933 47 ....idem.... 3 99 41/100	7,722 54		111,755f 16c
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		13,941 31		
	Augmentation sur les valeurs mobilières du sel fossile		2,457 16		
Vente de sel raffiné.	A l'intérieur	189,734q 90k au prix moyen de 11f82c 39/100	2,243,409 40		
	A l'étranger	112,349 33 ....idem.... 9 67 13/100	1,086,573 08		3,408,111 80
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		78,129 32		
Recettes diverses			14,096 46		
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			1,471,166 21		
Intérêts et commissions reçus de divers			169,518 65		1,711,017 64
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			38,164 18		
Bénéfice brut sur le sel de mer			18,072 14		
Total de la Recette					5,230,884 60

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie		1,200,000f 00c		
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0		400,000 00		
	Dépenses administratives		157,328 97		1,877,441 23
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle		52,747 84		
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières		67,364 42		
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile		87,116 20		
	Dépenses relatives au sel raffiné		1,373,816 26		
	Dépenses diverses		40,733 23		2,797,620 01
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques		1,222,775 45		
	Intérêts et commissions payés à divers		73,178 87		
Remise du cinquième du bénéfice brut allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer					1,571 40
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830					100,000 00
Diminution sur les valeurs mobilières du sel raffiné et sur les sels en expédition pour la Suisse					67,545 71
Total de la Dépense					4,844,178 35
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1834.	Trésor public	2/3 sur les premiers 300,000f 00c	200,000f 00c	265,029f 69c	
		3/4 sur l'excédant de... 86,706 25	65,029 69		386,706 25
	Actionnaires	1/3 sur les premiers.... 300,000 00	100,000 00	121,676 56	
		1/4 sur l'excédant de... 86,706 25	21,676 56		
Total égal à celui de la Recette					5,230,884 60

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1834, suivant le décompte ci-dessus	265,029 69
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1834. (Voir page 52.)	1,465,029 69

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1835.

RECETTE.

Vente de sel fossile	En blocs pour la saturation	152,359q 00k au prix moyen de 0f 50c	76,179f 50c		
	Égrugé à l'intérieur	8,992 00 ....idem.... 2 63 77/100	23,719 40		124,656 98
	Égrugé à l'étranger	2,579 85 ....idem.... 3 99 77/100	10,313 73		
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		14,444 35		
Vente de sel raffiné	à l'intérieur	205,093q 80k au prix moyen de 12f 31c 74/100	2,526,221 80		
	à l'étranger	111,163 10 ....idem.... 9 61 06/100	1,068,350 76		3,677,432 28
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)		82,859 72		
Recettes diverses			12,601 51		
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques			1,644,484 75		
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique			788,232 03		
Intérêts et commissions reçus de divers			162,172 99		2,664,623 54
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes			42,947 44		
Bénéfice brut sur le sel de mer			14,184 82		
Total de la Recette					6,466,712 80

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie		1,200,000 00		
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0		400,000 00		
	Dépenses administratives		160,828 29		1,883,490 04
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle		55,470 00		
	Loyers, contributions et frais de garde des salines particulières		67,191 75		
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile		93,397 52		
	Dépenses relatives au sel raffiné		1,552,660 32		
	Dépenses diverses		860 10		3,890,071 30
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques		1,432,738 72		
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique		725,396 29		
	Intérêts et commissions payés à divers		85,018 35		
Remise allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer					20 00
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830					100,000 00
Prix d'acquisition de la fabrique d'acide sulfurique existant à Dieuze					211,725 00
Total de la Dépense					6,085,306 34
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1835.	Trésor public	2/3 sur les premiers... 300,000f 00c	200,000f 00c	261,054 85	
		3/4 sur l'excédant de... 81,406 46	61,054 85		381,406 46
	Actionnaires	1/3 sur les premiers... 300,000 00	100,000 00	120,351 61	
		1/4 sur l'excédant de.. 81,406 46	20,351 61		
Total égal à celui de la Recette					6,466,712 80

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1835, suivant le décompte ci-dessus	261,054 85
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1835. (Voir page 53.)	1,461,054 85

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Tableau général des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines de l'Est, et du résultat de l'Exploitation, depuis 1826 jusques et y compris 1835.

ANNÉES.	RECETTE. Vente de sel. Quantités vendues.	RECETTE. Vente de sel. Produit.	RECETTE. Recettes diverses.	RECETTE. Total.	DÉPENSE. Prix du bail payé au Trésor.	DÉPENSE. Frais d'exploitation.	DÉPENSE. Total.	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION. En bénéfice.	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION. En perte.	RÉPARTITION DU BÉNÉFICE. Au profit du Trésor.	RÉPARTITION DU BÉNÉFICE. Au profit des actionnaires.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Prix fixe du bail et part annuelle des bénéfices de l'exploitation.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Charges spéciales à déduire.	DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION. Montant net reçu par l'État.
1826	288,155k 82	3,739,261f 65c	11,013,628f 91c	14,752,890f 56c (a)	1,800,000f 00c	12,514,304f 02c	14,314,304f 02c (b)	(c) 438,586f 54c	.....	258,766f 06c	179,820f 48c	2,058,766f 06c	166,698f 19c	1,892,067f 87c
1827	316,221 07	3,860,813 20	1,783,552 21	5,644,365 41	1,800,000 00	3,484,587 04	5,284,587 04	(c) 359,778 37	.....	212,269 24	147,509 13	2,012,269 24	157,552 21	1,854,717 03
1828	322,096 77	3,927,190 98	1,090,078 01	5,017,268 99	1,800,000 00	3,495,710 38	5,295,710 38	.....	(d) 278,441f 39c	.....	.....	1,800,000 00	(e) 568,920 39	1,231,079 61
1829	315,140 86	3,965,453 31	1,179,859 24	5,145,312 55	1,200,000 00	3,580,208 38	4,780,208 38	365,104 17	.....	248,828 13	116,276 04	1,448,828 13	210,867 31	1,237,960 82
1830	325,348 45	3,752,808 37	1,398,555 69	5,151,364 06	1,200,000 00	3,371,937 73	4,571,937 73	579,426 33	.....	409,569 75	169,856 58	1,609,569 75	213,121 55	1,396,448 20
1831	320,454 78	3,648,161 39	1,168,489 73	4,816,651 12	1,200,000 00	2,979,803 83	4,179,803 83	636,847 29	.....	452,635 47	184,211 82	1,652,635 47	(e) 204,399 84	1,448,235 63
1832	285,283 47	3,090,336 56	1,792,197 24	4,882,533 80	1,200,000 00	3,345,272 54	4,545,272 54	337,261 26	.....	227,945 94	109,315 32	1,427,945 94	190,920 86	1,237,025 08
1833	273,203 70	2,848,133 97	1,605,036 74	4,453,170 71	1,200,000 00	3,240,148 97	4,440,148 97	13,021 74	.....	8,681 16	4,340 58	1,208,681 16	170,704 00	1,037,977 16
1834	315,840 70	3,365,123 17	1,865,761 43	5,230,884 60	1,200,000 00	3,644,178 35	4,844,178 35	386,706 25	.....	265,029 69	121,676 56	1,465,029 69	168,628 74	1,296,400 95
1835	327,828 75	3,628,605 69	2,838,107 11	6,466,712 80	1,200,000 00	4,885,306 34	6,085,306 34	381,406 46	.....	261,054 85	120,351 61	1,461,054 85	168,000 00	1,293,054 85
	3,089,574 37	35,825,888 29	25,735,266 31	61,561,154 60	13,800,000 00	44,541,457 58	58,341,457 58	3,498,138 41	278,441 39	2,344,780 29	1,153,358 12	16,144,780 29	2,219,813 09	13,924,967 20

(a) La recette effectuée en 1826 se compose de la manière suivante :

Recettes de l'exploitation	4,734,772f 31c
Recettes pour compte de correspondants	18,118 25
Recouvrement du prix des actions	10,000,000 00
	14,752,890 56

(b) La dépense de 1826 se divise ainsi qu'il suit :

Dépenses de l'exploitation	1,709,598 03
Diminution sur les inventaires	466,644 68
Prix du bail	1,800,000 00
Intérêts du fonds social	300,000 00
Valeurs en inventaire payées à l'ancienne compagnie	3,212,989 57
Achat de l'entrepôt de Saint-Avold	4,572 23
Indemnités à l'ancienne compagnie et à la compagnie Thonnelier	3,468,880 69
Cautionnement de la compagnie	2,500,000 00
Dépenses pour compte de correspondants	193,094 00
Nouveaux établissements	658,524 82
	14,314,304 02

(c) Les commissaires nommés pour l'examen des comptes des années 1826 et 1827, ayant fixé le bénéfice

de l'année 1826 à	83,562f 39c	au lieu de	438,586f 54c
et de celle de 1827 à	176,042 30	au lieu de	359,778 37
Total	259,604 69	au lieu de	798,364 91

Il en est résulté que la différence de 538,760 francs 22 centimes a dû être restituée par les deux parties prenantes, chacune dans la proportion de ses avantages;

Le Trésor a restitué	317,868f 53c	538,760f 22c
Et la compagnie	220,891 69	

(d) Le résultat en perte présenté par l'exploitation de l'année 1828 a été ajouté aux dépenses à amortir sur les bénéfices des années subséquentes, sous la déduction toutefois de la somme de 86,133 francs dont la valeur des sels en inventaire avait été mal à propos affaiblie au 31 décembre 1828, ce qui réduit alors la perte réelle de l'exploitation, pour cette année, à 192,308 francs 39 centimes. La rectification des 86,133 francs a été ensuite opérée par la compagnie dans son compte de 1829, où elle a reporté les valeurs en inventaire sans avoir égard à la réduction que ces valeurs avaient précédemment subie.

(e) Les dépenses spéciales dont le prélèvement a été fait jusqu'en 1830, sur le produit brut attribué au Trésor, ont été imputées à partir de l'exercice 1831, sur des crédits spéciaux accordés à cet effet par les lois de finances. Les dépenses de cette nature applicables à 1835 n'étant pas définitivement connues, on comprend dans cet état le montant du crédit ouvert par le budget pour y faire face.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LA LOTERIE DE FRANCE.

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

Des Produits de la Loterie constatés et perçus pendant l'année 1835.

La loi de finances du 21 avril 1832 ayant prononcé la suppression de la loterie à partir du 1er janvier 1836, l'année 1835 est la dernière pour laquelle il y ait lieu de présenter, sur cette nature de produit, les développements qui ont été insérés chaque année dans les comptes de finances. Comparés avec ceux de 1834, les produits de la loterie de 1835 ont offert les résultats suivants :

	ANNÉES		DIFFÉRENCES EN 1835	
	1835.	1834.	EN PLUS.	EN MOINS.
Le montant des mises a été de (y compris les recettes extraordinaires)	25,206,334	23,602,935	1,603,399	"
Les lots payés se sont élevés à	17,441,409	18,019,145	"	577,736
Et le produit net a été de	7,764,925	5,583,790	1,603,399	577,736
Le produit net de 1835 a ainsi été supérieur à celui de 1834, de			2,181,135	

La comparaison du nombre des mises faites, et du nombre des lots payés dans la même année, donne les résultats ci-après :

	NOMBRE		PROPORTION DES BILLETS GAGNANTS sur le nombre de mises.
	DE MISES faites.	DE BILLETS gagnants.	
En 1835	4,600,000	480,621	1/10e
En 1834	4,880,000	576,225	1/8e
DIFFÉRENCE en 1835 en plus	"	"	
DIFFÉRENCE en 1835 en moins	280,000	95,604	

Il résulte de ce tableau qu'en 1835 le nombre des billets de loterie a été inférieur de 280,000 pour les mises, et de 95,604 pour les lots, au nombre de mises et de lots de l'année 1834; et que la proportion des billets gagnants avec les mises a été d'un dixième au lieu d'un huitième qu'elle avait été en 1834.

Il est aussi à remarquer que le montant des lots payés en 1835 a été dans la proportion de 68 9/10 pour cent des mises, ce qui a réduit le bénéfice du trésor à 31 1/10 pour cent; tandis que ce même bénéfice avait été de 28 pour cent, terme moyen, pendant les trente années précédentes.

Les deux tableaux qui suivent développent par roue et par département les résultats de la comparaison du produit net de la loterie pour les années 1835 et 1834.

Comparaison par Roue.

DÉSIGNATION DES ROUES.	ANNÉE 1835.	ANNÉE 1834.	DIFFÉRENCES EN 1835.	
			Augmentation.	Diminution.
Paris	2,385,371	2,409,467	"	24,096
Lille	1,932,745	655,225	1,277,520	"
Strasbourg	965,091	1,020,081	"	54,990
Lyon	1,298,854	803,494	495,360	"
Bordeaux	1,182,864	695,523	487,341	"
	7,764,925	5,583,790	2,260,221	79,086
	Augmentation en 1835		2,181,135	

Comparaison par département.

DÉPARTEMENTS.	ANNÉE 1835.		ANNÉE 1834.		DIFFÉRENCES EN 1835.	
	Bénéfice.	Perte.	Bénéfice.	Perte.	Augmentation.	Diminution.
Ain	5,200	"	27,539	"	"	22,339
Aisne	17,426	"	22,847	"	"	5,421
Ardennes	14,906	"	15,699	"	"	793
Aube	13,366	"	18,298	"	"	4,932
Bouches-du-Rhône	464,037	"	496,510	"	"	32,473
Calvados	71,914	"	41,000	"	30,914	"
Charente-Inférieure	27,580	"	34,569	"	"	6,989
Cher	12,277	"	13,371	"	"	1,094
Côte-d'Or	40,341	"	14,949	"	25,392	"
Doubs	57,673	"	33,689	"	23,984	"
Eure	5,709	"	11,003	"	"	5,294
Finistère	15,694	"	27,617	"	"	11,923
Gard	27,987	"	38,659	"	"	10,672
Garonne (Haute)	100,662	"	86,317	"	14,345	"
Gironde	529,697	"	539,684	"	"	9,987
Hérault	91,128	"	60,865	"	30,263	"
Ille-et-Vilaine	51,173	"	12,357	"	38,816	"
Indre-et-Loire	40,249	"	5,625	"	34,624	"
Isère	99,427	"	119,791	"	"	20,364
Jura	9,629	"	"	14,187	23,816	"
Loire	31,478	"	35,956	"	"	4,478
Loire-Inférieure	109,599	"	89,843	"	19,756	"
Loiret	45,034	"	38,432	"	6,602	"
Maine-et-Loire	33,576	"	27,685	"	5,891	"
Manche	17,089	"	19,381	"	"	2,292
Marne	124,377	"	61,544	"	62,833	"
Meurthe	30,595	"	43,524	"	"	12,929
Morbihan	6,307	"	"	12,762	19,069	"
Moselle	38,400	"	15,059	"	23,341	"
Nord	163,157	"	75,788	"	87,369	"
Oise	8,587	"	15,478	"	"	6,891
Orne	2,845	"	4,022	"	"	1,177
Pas-de-Calais	215,185	"	107,952	"	107,233	"
Puy-de-Dôme	34,864	"	25,932	"	8,932	"
Pyrénées (Basses)	48,296	"	65,080	"	"	16,784
Pyrénées (Hautes)	2,591	"	4,367	"	"	1,776
Pyrénées-Orientales	20,085	"	20,976	"	"	891
Rhin (Bas)	120,298	"	89,554	"	30,744	"
Rhin (Haut)	110,167	"	121,963	"	"	11,796
Rhône	545,451	"	506,930	"	38,521	"
Saône-et-Loire	4,591	"	17,563	"	"	12,972
Sarthe	10,915	"	7,667	"	3,248	"
Seine	3,839,106	"	2,190,410	"	1,648,696	"
Seine-Inférieure	109,167	"	137,546	"	"	28,379
Seine-et-Marne	12,307	"	14,546	"	"	2,239
Seine-et-Oise	209,135	"	102,116	"	107,019	"
Somme	79,315	"	72,874	"	6,441	"
Var	42,448	"	45,180	"	"	2,732
Vaucluse	28,913	"	10,463	"	18,450	"
Vienne	24,972	"	22,519	"	2,453	"
TOTAUX	7,764,925	"	5,610,739	26,949	2,418,752	237,617
	7,764,925		5,583,790		2,181,135	

BÉNÉFICE DE LA LOTERIE DE FRANCE. (Exercice 1835.)

Développement du Produit des Mises, du Payement des Lots et du Produit net des Recettes.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DES MISES.					RECETTES ACCIDENTELLES et extraordinaires.	TOTAL.	LOTS PAYÉS, A DÉDUIRE.						RESULTAT par DÉPARTEMENT.	
	Roue DE PARIS.	Roue DE LILLE.	Roue DE STRASBOURG.	Roue DE LYON.	Roue DE BORDEAUX.			Roue DE PARIS.	Roue DE LILLE.	Roue DE STRASBOURG.	Roue DE LYON.	Roue DE BORDEAUX.	TOTAL.	Bénéfice.	Perte.
Ain	28,311	"	"	25,794	"	"	54,105	37,035	"	"	11,870	"	48,905	5,200	"
Aisne	23,581	23,289	"	"	"	8	46,877	13,975	15,476	"	"	"	29,451	17,426	"
Allier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Alpes (Basses)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Alpes (Hautes)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ardèche	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ardennes	37,366	23,338	"	"	"	"	60,704	32,358	13,439	"	"	"	45,797	14,906	"
Ariége	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aube	14,485	10,207	"	"	"	"	24,692	7,055	4,271	"	"	"	11,326	13,366	"
Aude	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Aveyron	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bouches-du-Rhône	685,129	"	"	583,133	"	5	1,268,267	388,103	"	"	416,127	"	804,230	464,037	"
Calvados	108,664	111,636	"	"	"	"	220,300	73,040	75,343	"	"	4	148,386	71,914	"
Cantal	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charente	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Charente-Infér.	30,880	"	"	"	20,862	"	51,742	13,818	"	"	"	10,345	24,163	27,580	"
Cher	17,888	6,639	"	"	"	"	24,527	10,017	2,233	"	"	"	12,250	12,277	"
Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Corse (Ile de)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Côte-d'Or	63,026	"	"	39,323	"	"	102,349	31,873	"	"	30,135	"	62,008	40,341	"
Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Creuse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Doubs	85,218	"	"	53,857	"	"	139,075	53,991	"	"	27,411	"	81,402	57,673	"
Drôme	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Eure	9,408	6,334	"	"	"	"	15,742	5,803	4,230	"	"	"	10,033	5,709	"
Eure-et-Loir	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Finistère	20,437	16,116	"	"	"	"	36,553	12,934	7,924	"	"	"	20,858	15,694	"
Gard	28,617	"	"	27,249	"	"	55,866	15,273	"	"	12,607	"	27,880	27,987	"
Garonne (Haute)	212,649	"	"	"	246,966	"	459,615	250,604	"	"	"	108,349	358,953	100,662	"
Gers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Gironde	569,263	"	"	"	762,779	18	1,332,060	392,314	17	"	"	410,031	802,362	529,697	"
Hérault	81,547	"	"	67,303	"	"	148,850	31,757	"	"	25,965	"	57,722	91,128	"
Ille-et-Vilaine	56,854	51,006	"	"	"	"	107,860	24,091	32,595	"	"	"	56,686	51,173	"
Indre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Indre-et-Loire	49,920	48,662	"	"	"	"	98,582	30,594	27,139	120	"	480	58,333	40,249	"
Isère	189,559	"	"	180,866	"	247	370,673	133,013	"	"	138,232	"	271,245	99,427	"
Jura	13,928	"	"	7,923	"	"	21,851	8,224	"	"	3,999	"	12,223	9,629	"
Landes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loir-et-Cher	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loire	60,987	"	"	56,363	"	"	117,350	48,098	"	"	37,774	"	85,872	31,478	"
Loire (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Loire-Inférieure	125,807	122,764	"	"	"	"	248,571	74,670	64,302	"	"	"	138,972	109,599	"
Loiret	61,778	52,389	"	"	"	"	114,167	42,880	26,249	"	"	4	69,133	45,034	"
Lot	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DES MISES. Roue de Paris.	Roue de Lille.	Roue de Strasbourg.	Roue de Lyon.	Roue de Bordeaux.	RECETTES accidentelles et extraordinaires.	TOTAL.	LOTS PAYÉS, A DÉDUIRE. Roue de Paris.	Roue de Lille.	Roue de Strasbourg.	Roue de Lyon.	Roue de Bordeaux.	TOTAL.	RÉSULTAT par DÉPARTEMENT. Bénéfice.	Perte.
Lot-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Maine-et-Loire	43,499	49,646	"	"	"	"	93,145	30,941	28,628	"	"	"	59,569	33,576	"
Manche	24,453	17,661	"	"	"	"	42,114	18,766	6,259	"	"	"	25,025	17,089	"
Marne	121,949	152,522	"	"	"	"	274,471	68,522	74,576	5,037	1,960	"	150,095	124,377	"
Marne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Meurthe	59,401	"	35,481	"	"	"	94,882	40,839	"	23,449	"	"	64,288	30,595	"
Meuse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Morbihan	21,169	30,848	"	"	"	"	52,017	28,060	17,650	"	"	"	45,710	6,307	"
Moselle	207,766	"	158,804	"	"	"	366,571	163,061	"	165,110	"	"	328,171	38,400	"
Nièvre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nord	197,322	272,161	"	"	"	"	469,483	143,916	162,410	"	"	"	306,327	163,157	"
Oise	20,700	20,967	"	"	"	"	41,666	18,756	14,323	"	"	"	33,079	8,587	"
Orne	4,140	3,940	"	"	"	"	8,080	2,194	3,042	"	"	"	5,236	2,845	"
Pas-de-Calais	231,586	299,110	"	"	"	"	530,696	160,153	152,692	2,371	154	140	315,511	215,185	"
Puy-de-Dôme	75,371	"	"	61,246	"	"	136,617	50,291	"	"	51,463	"	101,754	34,864	"
Pyrénées (Basses)	41,070	"	"	"	64,176	67	105,313	21,458	"	"	"	35,558	57,016	48,296	"
Pyrénées (Hautes)	"	"	"	"	5,226	"	5,226	"	"	"	"	2,634	2,635	2,591	"
Pyrénées-Orientales	17,654	"	"	16,684	"	"	34,338	6,921	"	"	7,332	"	14,253	20,085	"
Rhin (Bas)	199,343	"	280,455	"	"	24	479,822	180,802	"	178,722	"	"	359,524	120,298	"
Rhin (Haut)	319,323	"	258,920	"	"	"	578,243	254,521	"	213,555	"	"	468,076	110,167	"
Rhône	1,089,515	"	"	1,017,141	"	3,173	2,109,829	814,316	"	"	750,062	"	1,564,378	545,451	"
Saône (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saône-et-Loire	20,823	"	"	18,004	"	"	38,827	13,241	"	"	20,995	"	34,236	4,591	"
Sarthe	17,636	20,893	"	"	"	3	38,532	12,339	15,277	"	"	"	27,616	10,915	"
Seine	3,921,296	2,642,398	2,477,113	2,248,310	2,073,874	10	13,363,002	3,219,730	1,525,646	1,700,501	1,618,701	1,459,317	(A) 9,523,896	3'839,106	"
Seine-Inférieure	205,190	165,285	"	"	"	"	370,475	179,196	81,706	300	90	15	261,308	109,167	"
Seine-et-Marne	15,346	10,352	"	"	"	"	25,698	8,325	5,066	"	"	"	13,391	12,307	"
Seine-et-Oise	120,840	111,909	82,481	46,051	40,069	"	401,350	70,526	35,608	38,970	26,553	20,556	192,215	209,135	"
Sèvres (Deux)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Somme	72,076	92,955	"	"	"	"	165,031	51,489	34,178	27	7	15	85,716	79,315	"
Tarn	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tarn-et-Garonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Var	49,381	"	"	35,371	"	"	84,752	28,548	"	"	13,756	"	42,304	42,448	"
Vaucluse	72,217	"	"	55,238	"	110	127,565	52,842	"	"	45,808	"	98,650	28,913	"
Vendée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vienne	26,475	"	"	"	21,723	"	48,198	14,196	"	"	"	9,029	23,225	24,972	"
Vienne (Haute)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Vosges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Yonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	9,770,847	4,363,030	3,293,256	4,539,859	3,235,676	3,666	25,206,334	7,385,476	2,430,285	2,328,165	3,241,005	2,056,478	17,441,409	7,764,925	"
Lots payés à déduire	7,385,476	2,430,285	2,328,165	3,241,005	2,056,478	"	17,441,409								
Produit net des recouvrements	2,385,371	1,932,745	965,091	1,298,854	1,179,198	3,666	7,764,925								

..... 7,764,925

(A) Y compris 75,083 fr. 05 cent. de lots échus restant à payer à l'époque de la suppression des receveurs de la loterie, et qui seront acquittés par le caissier central du trésor.

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE

Sur les Produits universitaires de l'Exercice 1835.

Les décrets constitutifs de l'université lui avaient attribué une dotation, des domaines et des droits à percevoir, à la charge par elle de pourvoir à ses dépenses.

Cette spécialité de fonds a été supprimée par les lois de finances de 1836, en date des 23 et 24 mai 1834.

Les dépenses de l'université sont actuellement classées au budget de l'État, avec les dépenses du ministère de l'instruction publique; les droits qui lui étaient attribués, sont, ainsi que les autres impôts, perçus par le trésor. L'université a néanmoins conservé son caractère fondamental d'établissement doté et propriétaire; elle a été maintenue dans la propriété de sa dotation et de ses domaines.

Les droits universitaires étant, désormais, assimilés aux autres impôts, il importe de comparer les produits perçus par le trésor en 1835 avec ceux qui ont été perçus par l'université en 1834, et d'expliquer les différences qui existent entre les deux perceptions.

On doit cependant faire remarquer que cette comparaison ne sera pas complète.

D'abord l'université ne rendait compte que des produits *nets*, déduction faite, soit des non valeurs, soit des dispenses de droits qu'elle était autorisée à accorder par ses règlements administratifs. Les comptes des finances, au contraire, comprennent les produits *bruts* sans aucune déduction, des crédits étant ouverts au budget du ministère de l'instruction publique pour les remises qui remplacent les exemptions.

En second lieu, l'université établissait le compte annuel de ses produits d'après les droits afférents à l'année, quelle que fût l'époque à laquelle les droits eussent été constatés; ainsi son compte de 1834, qui est le dernier qu'elle ait eu à rendre, comprend la totalité des droits dus pour l'année 1834. L'administration des finances suit un autre système : elle ne porte dans les comptes de chaque année que les droits qui ont été constatés du 1er janvier au 31 décembre; ceux qui ont été constatés plus tard appartiennent au compte de l'année suivante. Ainsi, le trésor n'ayant perçu les droits qui étaient attribués à l'université qu'à partir du 1er janvier 1835, ne porte dans ses comptes de 1835 que les droits qui ont été constatés pendant cette année.

La rétribution et les droits à percevoir dans les facultés ne pouvant être constatés et mis en recouvrement, pour le quatrième trimestre, que dans le courant de l'année suivante, le compte de 1835 ne comprend que les trois premiers trimestres de l'année. Le quatrième trimestre sera reporté au compte de 1836, qui se composera des produits du quatrième trimestre 1835 et de ceux des trois premiers trimestres 1836. Les comptes seront ainsi rendus par année classique; on y trouvera les éléments nécessaires pour établir des statistiques annuelles plus exactes de l'instruction publique en France.

En rapprochant les chiffres d'une année avec ceux de l'année précédente, on saura s'il y a eu pendant la période classique augmentation ou diminution, soit dans le nombre des écoles supérieures et secondaires,

soit dans le nombre des élèves; on pourra s'assurer si le nombre des étudiants est proportionné au nombre des divers ordres d'écoles dont ils suivent les cours. Ces documents feront connaître la situation véritable des écoles supérieures et secondaires; ils mettront à portée d'apprécier les améliorations dont elles sont susceptibles.

Les produits universitaires sont :

1° La rétribution;

2° Le droit annuel;

3° Les droits imposés aux élèves qui suivent les cours des facultés et aux candidats qui se présentent pour obtenir des grades.

RÉTRIBUTION.

La rétribution est due par tous les élèves des écoles secondaires.

Elle est fixée pour les pensionnaires au vingtième du prix de la pension payée par chaque élève; pour les demi-pensionnaires et pour les externes, ainsi que pour les élèves gratuits, à une somme égale à celle que payent les pensionnaires de l'établissement où ils sont admis.

Les écoles secondaires sont divisées en quatre classes; savoir :

Colléges royaux,
Colléges communaux,
Institutions,
Pensions.

Les trois premiers trimestres de 1835 offrent les résultats suivants, sauf les réductions qui auront lieu par suite des réclamations sur lesquelles il n'a pas encore été statué :

	NOMBRE des établissements.	NOMBRE des élèves.	MONTANT de la RÉTRIBUTION.	
Colléges royaux	41	10,123	275,004 14	
Colléges communaux	317	23,276	375,275 02	
Institutions	108	7,576	174,281 11	
Pensions	984	23,288	382,272 78	
	1,450	64,263	1,206,833 05	ci 1,206,833 05

Afin de compléter l'année classique 1834-1835, on a extrait des comptes de l'université les résultats du quatrième trimestre de 1834.

A reporter 1,206,833 05

Report..... 1,206,833 05

	NOMBRE des établissements.	NOMBRE des élèves.	MONTANT de la RÉTRIBUTION.	
Colléges royaux.....	39	9,643	82,852 30	
Colléges communaux.....	314	20,334	85,421 27	
Institutions.....	93	6,601	52,042 90	
Pensions.....	954	17,945	80,590 17	
	1,400	54,523	300,906 64	ci. 300,906 64

TOTAL du produit de la rétribution pour l'année classique 1834-1835. 1,507,739 69

Si l'on compare le quatrième trimestre de 1834 avec les trois premiers trimestres de 1835, on remarque :

1° Que le nombre des colléges royaux qui était de 39 en 1834 a été de 41 en 1835.

(Le nouveau collége royal du Puy a été mis en activité le 1er janvier 1835, et le collége communal d'Auch a obtenu le titre de collége royal dans le cours de la même année.)

2° Que le nombre des colléges communaux qui était de 314 en 1834 a été de 317 en 1835.

(Trois colléges communaux ont cessé d'exister; trois nouveaux colléges ont été ouverts; les trois colléges communaux de la Corse n'avaient pas été compris dans les états du quatrième trimestre 1834, parceque la rétribution n'y était pas perçue.)

3° Que le nombre des institutions, qui était de 102 en 1834, a été de 101 en 1835.

4° Que le nombre des pensions, qui était de 1,035, a été de 976.

(Pendant l'année classique 3 institutions et 72 pensions ont été ouvertes; 4 chefs d'institutions et 131 maîtres de pension ont fermé leurs établissements.)

5° Que le chiffre des élèves des colléges royaux pendant les trois premiers trimestres de 1835, excède celui du quatrième trimestre 1834 de..... 480
que la différence en plus dans les colléges communaux est de..... 2,942
dans les institutions de..... 975
dans les pensions de..... 5,343

9,740

Le nombre des élèves est toujours plus considérable pendant le premier trimestre de l'année classique que pendant les trois derniers, parce que la presque totalité des élèves commencent leurs études à la rentrée des classes et qu'on en retire un assez grand nombre avant les vacances.

Mais il ne faut pas perdre de vue que le chiffre du quatrième trimestre 1834 ne comprend que les élèves qui ont payé la rétribution; si on ajoute à ce chiffre celui des élèves dispensés et qui est de 2,573, la différence en plus n'est que de 7,167.

Dans les colléges royaux et communaux cette différence en plus est compensée et au delà par les exemptions.

Dans les institutions et dans les pensions, les chefs d'école ne portaient pas toujours la totalité de leurs élèves sur leurs états trimestriels dont l'exactitude ne pouvait pas être rigoureusement constatée par l'université. Les vérifications des agents des finances ont réprimé cet abus.

6° Enfin, on remarque que le produit de la rétribution pour les trois premiers trimestres 1835 est de 1,206,833 fr. 05 cent., ce qui donne pour chaque trimestre un terme moyen de.... 402,277f 68c

Les rétributions du quatrième trimestre ne s'élèvent qu'à..... 306,906 64

DIFFÉRENCE en moins..... 101,371 04

Les explications qu'on a données sur le nombre des élèves s'appliquent également au produit de la rétribution.

Il faut considérer que la rétribution est perçue par dixième pour les dix mois de l'année classique; qu'en général les classes ne sont ouvertes qu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre, et qu'ainsi la rétribution du quatrième trimestre n'équivaut pas à trois douzièmes mais à deux dixièmes seulement.

Après avoir examiné les différences qui existent entre les résultats du quatrième trimestre 1834 et des trois premiers trimestres 1835, il ne sera pas sans intérêt de comparer les résultats de l'année classique 1833-1834 avec ceux de l'année classique 1834-1835.

ANNÉE CLASSIQUE 1833-1834.

	NOMBRE des établissements.	NOMBRE des élèves.	MONTANT de la RÉTRIBUTION.
Colléges royaux.....	39	9,489	330,573 13
Colléges communaux.....	314	20,706	400,288 04
Institutions.....	102	6,716	197,021 13
Pensions.....	1,035	19,222	367,815 26
	1,490	56,139	1,295,697 76

Le nombre des colléges communaux, qui était en 1834 de..... 314
a été en 1835 de..... 317

Nouveaux colléges, 6; colléges supprimés, 3.

En 1833-1834, le nombre des institutions a été de..... 102
et celui des pensions de..... 1,035

En 1834-1835, le nombre des institutions était de..... 101
et celui des pensions de..... 976

En 1833-1834, il a été ouvert 4 nouvelles institutions et 74 nouvelles pensions.

Dans le cours de l'année, 5 chefs d'institution et 133 maîtres de pension ont fermé leurs établissements.

Le nombre des élèves des colléges royaux a été à peu près le même dans ces deux années scolaires.

Le nombre des élèves des colléges communaux a varié de 20,706 à 23,276;

Celui des élèves des institutions, de 6,716 à 7,576;

Celui des élèves des pensions, de 19,228 à 23,288.

Mais le chiffre de 1833-1834 ne comprenait pas les élèves dispensés de la rétribution.

Le nombre des dispenses en 1833-1834 a été :

Dans les colléges royaux, de	671
Dans les colléges communaux Dans les institutions Dans les pensions	1,902
TOTAL	2,573

Quant au montant de la rétribution, qui a été pendant l'année classique 1833-1834, de.	1,295,697f 56c
il faudrait y ajouter une somme équivalente aux rétributions des élèves dispensés; elle peut être évaluée à	61,525 00
Ainsi le produit brut de l'année aurait été de	1,357,222 56
Celui de l'année classique 1834-1835 est de	1,507,739 69
Les produits sont donc augmentés de	150,517 13

quoique le nouveau mode de perception n'ait été établi qu'à partir du deuxième trimestre de l'année scolaire.

DROIT ANNUEL.

Le droit anuel est dû par tous les chefs d'institution et maîtres de pension.

Il est exigible d'avance pour l'année entière au 1er novembre de chaque année, et à partir du jour de l'ouverture de l'école, lorsque de nouvelles pensions ou institutions sont ouvertes pendant le cours de l'année classique.

Ce droit est fixé ainsi qu'il suit :

A Paris	Pour les chefs d'institution, à	150f
	Pour les maîtres de pension, à	75
Dans les départements	Pour les chefs d'institution, à	100
	Pour les maîtres de pension, à	50

L'université, d'après le système qu'elle avait adopté, portait au compte de chaque année les droits dus :

1° Par les nouveaux chefs d'institution et pension entrés en exercice depuis le 1er janvier jusqu'à la fin de l'année classique;

2° Par ceux qui étaient en activité au 1er novembre;

3° Par les nouveaux instituteurs et maîtres qui ouvraient leurs établissements depuis le 1er novembre jusqu'à la fin de décembre.

Par suite de ce système, les droits dus au 1er novembre 1834, pour l'année classique 1834-1835, avaient été constatés, et perçus en partie, par les agents de l'université, avant l'époque du 1er janvier 1835; mais comme ces droits s'appliquaient à l'année classique entière, et que les produits universitaires étaient attribués au trésor à partir du 1er janvier, il a été réglé que l'université, tout en continuant la perception qu'elle avait commencée, conserverait seulement les deux douzièmes de l'impôt afférents aux mois de novembre et de décembre, et compterait au trésor des dix autres douzièmes.

La partie du droit annuel 1834-1835, dont l'université doit compter ainsi au trésor, est évaluée, déduction faite des remises, à la somme de	50,991f 50c
Les droits que le trésor a constatés depuis le 1er janvier jusqu'à la fin du troisième trimestre, sont de	2,730 53
TOTAL	53,722 03
Les deux douzièmes dévolus à l'université, sur le montant total des droits de l'année classique, s'élèvent à	10,198 41
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	63,920 44
Le produit du droit annuel perçu par l'université, pendant l'année classique 1833-1834, a été, déduction faite des remises, de	62,738 93
DIFFÉRENCE en plus à 1834-1835	1,181 51

En traitant de la rétribution, on a fait connaître le nombre des institutions et pensions qui ont été en activité pendant les années classiques 1833-1834 et 1834-1835, ainsi que le nombre des établissements ouverts et fermés pendant chacune de ces deux années.

FACULTÉS.

Les droits à percevoir dans les facultés se composent de droits d'inscriptions, de droits d'examens et réceptions, et de droits de diplômes.

Les droits du quatrième trimestre 1835 n'étant constatés par le trésor que dans le cours du premier trimestre de l'année suivante, le compte de 1835 ne comprend que les produits des trois premiers trimestres de l'exercice; ceux du quatrième trimestre seront compris dans le compte de 1836, avec ceux des trois premiers trimestres de l'année.

On va présenter, comme on l'a fait pour la rétribution, les droits acquis au trésor pendant les trois premiers trimestres 1835. Afin de compléter l'année classique, on extraira des comptes de l'université les droits qu'elle a perçus pour le quatrième trimestre 1834, et l'on comparera les résultats de l'année classique 1834–1835 avec ceux de l'année 1833–1834.

Il y a cinq ordres de facultés, savoir :

Facultés de droit		9.
——— de médecine		3.
——— de théologie	catholique... 5 protestante... 2	7.
——— des sciences		8.
——— des lettres		6.
Commissions d'examen pour le baccalauréat		22.

FACULTÉS DE DROIT.

Les droits à percevoir dans ces facultés sont fixés ainsi qu'il suit :

Pour le certificat de la capacité.	4 inscriptions à 15 fr.	60f	130f
	1 examen	30	
	Certificat de capacité	40	
Pour le baccalauréat	8 inscriptions à 15 fr.	120	326
	1er examen	60	
	2e examen	60	
	Certificat d'aptitude	50	
	Droit de diplôme	36	
Pour la licence	4 inscriptions à 15 fr.	60	488
	1er examen	90	
	2e examen	90	
	Thèse ou acte public	120	
	Certificat d'aptitude	80	
	Droit de diplôme	48	
Pour le doctorat	4 inscriptions à 15 fr.	60	508
	1er examen	90	
	2e examen	90	
	Thèse ou acte public	120	
	Certificat d'aptitude	100	
	Droit de diplôme	48	
			1,452

DROITS D'INSCRIPTION.

Le nombre moyen des élèves qui ont suivi les cours pendant les trois premiers trimestres 1835, a été de 4,739

Idem pendant le quatrième trimestre 1834 5,356

Nombre moyen pendant l'année classique 1834–1835 4,893

Produit des inscriptions pendant les trois premiers trimestres 1835		213,165f 00c
Idem pendant le quatrième trimestre 1834		80,340 00
TOTAL pour l'année classique 1834–1835		293,505 00
Pendant l'année classique 1833–1834, le nombre moyen des étudiants a été de 4,820		
Le produit des inscriptions de		289,333 50
DIFFÉRENCE en plus pour 1834–1835	73	4,171 50

DROITS D'EXAMEN.

Produit des trois premiers trimestres 1835	614,810f 00c
Produit du quatrième trimestre 1834	58,584 00
TOTAL pour l'année classique	673,394 00
Produit de l'année classique 1833–1834	633,767 00
DIFFÉRENCE en plus pour 1834-1835	39,627 00

DROITS DE DIPLÔME.

Produit des trois premiers trimestre 1835	76,242 00
Idem du quatrième trimestre 1834	4,524 00
TOTAL pour l'année classique 1834–1835	80,766 00
Produit de l'année classique 1833–1834	85,716 00
DIFFÉRENCE en moins sur l'année classique 1834–1835	4,950 00

FACULTÉS DE MÉDECINE.

Les droits à percevoir dans ces facultés sont :

Pour le doctorat	15 inscriptions à 50 fr.	750f	1,100f
	1 inscription à 35 fr.	35	
	Droits des examens à 30 fr. par examen	150	
	Droits du 6e examen ou thèse	65	
	Droit du diplôme de docteur	100	
Pour les officiers de santé	12 inscriptions à 30 fr.		360
	Droits de visa dans les départements		50
	Droits de visa à Paris		100
Pour les pharmaciens	Droits de visa de diplôme :		
	Pour les départements, à		50
	Pour Paris, à		100
Pour les sages-femmes reçues par les facultés	Droits de 2 examens à 60 fr.		120

DROITS D'INSCRIPTIONS.

Droits constatés pour les trois premiers trimestres 1835	423,077f 18c
Idem pour le quatrième trimestre 1834	154,644 50
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	577,721 68

Montant des droits pendant l'année 1833-1834		552,985 51
DIFFÉRENCE en plus pour l'année 1834-1835		24,736 17
Le nombre moyen des élèves a été en 1834-1835, de	2,649	
En 1833-1834, de	2,361	
DIFFÉRENCE en plus pour 1834-1835	288	

DROITS D'EXAMENS

Droits constatés pour les trois premiers trimestres 1835	143,759 00
Pour le quatrième trimestre 1834	20,960 00
TOTAL des droits constatés pour l'année classique 1834-1835	164,719 00
Les droits constatés pour l'année classique 1833-1834 ont été de	134,560 00
AUGMENTATION en 1834-1835	30,159 00

DROITS DE DIPLÔME.

Droits constatés pour les trois premiers trimestres 1835	60,370 00
Pour le quatrième trimestre 1834	40,350 00
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	100,720 00
Montant des droits pour l'année 1833-1834	85,750 00
AUGMENTATION en 1834-1835	14,970 00
Nombre des docteurs reçus en 1834-1835	527 00
En 1833-1834	517 00
AUGMENTATION en 1834-1835	10 00
Brevets délivrés aux officiers de santé pendant l'année classique 1834-1835	428 00
Pendant l'année 1833-1834	300 00
AUGMENTATION en 1834-1835	128 00
Brevets délivrés aux pharmaciens pendant l'année classique 1834-1835	380 00
Pendant l'année 1833-1834	240 00
AUGMENTATION en 1834-1835	140 00

FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Les droits à percevoir dans les trois ordres des facultés sont :

Théologie	Baccalauréat	Droits d'examen	10	25
		Droits de diplôme	15	
	Licence	Droits d'examen	10	25
		Droits de diplôme	15	
	Doctorat	Droits d'examen	10	60
		Droits de diplôme	50	
Sciences et lettres	Baccalauréat	Droits d'examen	24	60
		Droits de diplôme	36	
	Licence	Droits de 4 exemptions	12	72
		Droits d'examen	24	
		Droits de diplôme	36	
	Doctorat	Droits d'examen	48	120
		Droits de diplôme	72	
Commissions des lettres.	Baccalauréat	Droits d'examen	24	60
		Droits de diplôme	36	

Les produits des facultés de théologie, des sciences et des lettres ont toujours été réunis dans les comptes de l'université.

DROITS D'INSCRIPTIONS.

Le droit n'est dû que par les candidats qui se présentent pour le grade de licencié.

Produits des trois premiers trimestres 1835	927 00
Idem du quatrième trimestre 1834	177 00
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	1,104 00
Produits de l'année classique 1833-1834	942 00
AUGMENTATION en 1834-1835	162 00

DROITS D'EXAMENS.

Produits des trois premiers trimestres 1835	100,150 00
Idem du quatrième trimestre 1834	27,516 00
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	127,666 00
Les produits de l'année classique 1833-1834, ne se sont élevés qu'à	115,818 00
Ils ont été augmentés en 1834-1835, de	11,848 00

Le nombre des examens a été en 1834-1835 de	5,344 00
Il n'avait été en 1833-1834 que de	4,889 00
AUGMENTATION en 1834-1835	455 00

DROITS DE DIPLÔME.

Produits des trois premiers trimestres 1835	73,826
Produit du quatrième trimestre 1834	43,865
TOTAL pour l'année classique 1834-1835	117,691
Les produits de l'année classique 1833-1834 n'avaient été que de	111,060
DIFFÉRENCE en plus	6,631

NOMBRE DES DIPLÔMES DÉLIVRÉS.

1834-1835	Bacheliers	3,208	3,284
	Licenciés	64	
	Docteurs	12	
1833-1834	Bacheliers	3,037	3,106
	Licenciés	59	
	Docteurs	10	
DIFFÉRENCE en plus pendant l'année classique 1834-1835			178

On fera remarquer que les étudiants, pour être admis dans les facultés de droit et de médecine, sont tenus de justifier du grade de bachelier ès-lettres; que les candidats qui se destinent à la carrière de l'enseignement sont également obligés de se pourvoir de grades dans les facultés des sciences et des lettres, suivant les fonctions qu'ils doivent remplir; mais qu'à l'exception de ces deux cas il est fort rare que les élèves qui ont terminé leurs études se présentent aux examens devant ces facultés, et y prennent des grades.

DOTATION, RENTES ET DOMAINES DE L'UNIVERSITÉ, EXERCICE 1835.

Dotation, rentes 5 p. 0/0	521,088f 00c
Produit brut des rentes et domaines	30,955 66
TOTAL du produit brut	552,043 66
Montant des réductions opérées sur les titres de recouvrement	60 62
PRODUIT NET	551,983 04

Il est essentiel de faire observer que dans la somme de 551,933 francs 04 centimes se trouve comprise celle de 600 francs provenant du remboursement d'une partie du capital d'une rente dont l'université est propriétaire. Cette somme a été mal à propos reçue par le trésor pour son compte; elle devra être remboursée à l'université.

On fera remarquer en outre que le produit brut des rentes et domaines qui est de 30,955 francs 66 centimes, ne s'élève ordinairement qu'à 15,000 francs environ. L'augmentation afférente à 1835 provient de coupes extraordinaires de bois dans une forêt qui appartient à l'université.

En résumé, les produits universitaires sont compris ainsi qu'il suit dans les comptes de 1835 :

Rétributions	1,206,833f 05c	1,260,555f 08
Droit annuel	53,722 03	
Doits d'inscriptions d'examens et de diplômes dans les facultés		1,706,326 18
		2,966,881 26

A ce chiffre il faut ajouter :

1° Le revenu de la dotation de l'université pendant l'année 1835, ci.	521,088 00	551,983 04
2° Le revenu de ses domaines, ci.	30,895 04	
TOTAL		3,518,864 30
Les dépenses de l'université que le trésor a prises à sa charge, ne s'élèvent qu'à		3,669,000 00

Ainsi le Trésor aura à fournir pour 1835 un complément de 141,135 70
parce qu'il n'a perçu que les trois quarts des droits universitaires pendant l'année.

En 1836, les produits s'élèveront à plus de 4,000,000 00
et il y aura, au bénéfice du trésor, un excédant de produits de 400,000 francs environ.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des Monnaies et sur celle des Médailles pendant l'année 1835.

Les développements publiés sur le service des monnaies comprennent les opérations de toute nature faites par les ateliers monétaires, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, que l'ordonnance royale du 24 mars 1832 a fait rentrer dans les attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE. — Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, en échange desquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication se compose :

1° Des déchets accordés aux directeurs sur les fabrications faites avec les matières reçues pendant les six premiers mois de l'année seulement.

2° Des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 15 février 1835 a réduit le montant de la retenue à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir;

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières. Compte des espèces.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essai, en prime perçue pour l'affinage des espèces duodécimales provenant des colonies françaises, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort. Ces tolérances ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes sont renfermés dans un premier tableau entre les soldes en espèces et en matières, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de l'année 1835. Ils se trouvent rattachés aux autres parties du compte des finances selon la nature d'opérations à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics,* pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 58 et 59); au *Compte de trésorerie,* pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 131 et 133), et à la *Situation générale des finances,* pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1836 (voir page 278).

Le tableau n° 2 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1835, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1834 et 1835.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1834 et 1835, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Enfin, dans le tableau n° 5, on indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1835, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1835, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations de l'année 1835.

Or.....	Matières versées par les particuliers.	Louis fabriqués depuis 1785.....		298,519f 15c	4,184,633f 35c
		Matières à divers titres.....		3,886,114 20	
Argent...	Espèces duodécimales provenant des colonies françaises.....			231,403 51	64,934,121 08
	Matières versées par les particuliers.	Espèces duodécimales.....	4,975,898f 96c	64,702,717 57	
		Matières à divers titres.....	59,726,818 61		
			Total.....		69,118,754 43

Les fabrications faites en 1835, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année ont été, *en valeur nominale :*

Or.....	Pièces de 40 francs.....	1,491,520f 00c	4,550,060f 00c	106,515,042f 25c
	—— de 20 francs.....	3,058,540 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	98,111,745 00	101,964,982 25	
	—— de 2 francs.....	1,866,320 00		
	—— de 1 franc.....	1,099,796 00		
	—— de 1/2 franc.....	617,477 00		
	—— de 1/4 de franc.....	269,644 25		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle* (voir page 663), à..... { or..... 4,547,091f 81c ; argent..... 101,989,236 82 } 106,536,328 63

Différence en plus à la valeur réelle, représentant le résultat des tolérances en fort (voir page 665)..... 21,286 38

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1834 et 1835, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1835, savoir :

	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1835.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, prime pour l'affinage des écus, bénéfice pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires.....	4,962,596	870,429
A déduire : Déchets et frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort et différences de titre.....	3,859,576	887,907
Résultat pour le Trésor public.. Bénéfice.....	1,103,020	"
Résultat pour le Trésor public.. Perte.....	"	17,478

Refonte des anciennes espèces duodécimales.

La loi du 20 mars 1334, en prorogeant au 1er octobre de la même année l'époque à partir de laquelle les espèces duodécimales d'or et d'argent devaient cesser d'avoir un cours forcé, a statué que ces espèces seraient reçues pour leur valeur nominale, dans les changes des hôtels des monnaies, jusqu'au 31 décembre de ladite année. Depuis lors, une décision ministérielle du 6 mars 1835 a autorisé le versement des espèces duodécimales provenant des colonies françaises, aux conditions qui avaient été établies pour la refonte. Les espèces de cette nature qui ont été reçues à ce titre à la monnaie de Nantes, pendant l'année 1835, montent à 231,403 francs 51 cent., qui doivent être ajoutés aux 410,977,729 fr. reçus antérieurement, selon les indications contenues dans la note annexée au compte de finances de 1834, ce qui en porte le total à 411,209,132 francs.

Quant aux espèces duodécimales d'argent versées par les particuliers depuis le 1er janvier 1835, elles sont reçues comme lingots, au titre de 911/1000 ; et, conformément à la loi du 30 mars 1834, il est accordé aux propriétaires de ces espèces une bonification de 1 franc 19 centimes pour l'or contenu dans chaque kilogramme desdites espèces, tous frais d'affinage déduits.

L'entrée au change de la monnaie de Nantes des 231,403 francs 51 centimes ci-dessus mentionnés a donné lieu à une recette de 1,392 francs 66 centimes, montant de la prime à raison de 6 francs par

mille francs, qui a été payée pour l'affinage de 232,111 francs représentant la valeur nominale des espèces reçues. Cette prime qui est comprise dans les produits des monnaies (page 667 du présent compte) vient accroître les recettes analogues qui ont eu lieu précédemment, en atténuation des frais supportés par l'État pour l'opération de la refonte.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées à partir de cette époque dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer à ses frais les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication et de déchets pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif annexé à l'ordonnance du 24 mars 1832. La différence qui résulte de ce prix, comparé à celui qui est payé pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1835, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite à ceux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et de celles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

[ÉTAT N° 1.]

FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1835.

RECETTE.

Solde au 1er janvier 1835	Numéraire		11,706,191f 45c	50,573,259f 12c
	Matières — Or	376,651f 48c	38,867,067 67	
	Matières — Argent	38,490,416 19		

		Exercice 1834.	Exercice 1835.	
Recettes brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les déchets et les frais de la fabrication	"	861,885f 64c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	12,929f 15c	7,114 15	
	Droit d'essai	"	36 20	
	Prime pour l'affinage des anciennes espèces provenant des colonies françaises	"	1,392 66	
	Recettes extraordinaires	"	"	
		12,929 51	870,428 65	883,358 16
Recettes brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	272,080 59	272,275 74
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	"	195 15	

Mouvement de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		68,256,868 79
	Valeur des matières reçues des directeurs sortis de fonctions		3,903 95
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or	4,547,091f 81c	106,536,328 63
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'argent	101,989,236 82	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		67,576 65
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées pour frais de coins		25,257 61
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées pour frais de viroles brisées		3,984 55
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		29,248 94
	Recette pour droit d'affinage		624 60
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	55,261f 50c	176,306 25
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	121,044 75	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		121,044 75
	Espèces reçues des directeurs sortis de fonctions		3,752 34
Recettes provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			26,260,745 70
			202,641,276 66
Total			253,214,535 78

(1) *Déduction faite de 861,885 fr. 64 cent. montant des retenues faites au profit du Trésor.* (Voir *la recette de cette somme à l'exercice 1835, et la note du tableau, page 667, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 69,118,754 fr. 43 cent.*)

DÉPENSE.

		Exercice 1834.	Exercice 1835.	
Prélèvements sur les produits des monnaies.	Déchets sur la fabrication	192,141f 74c	207,157f 46c	
	Frais de fabrication	623,894 22	566,394 39	
	Perte pour tolérances en fort	11,676 98	29,653 06	
		827,712 94	803,204 91	1,630,917f 85c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	"	245,619 86	245,619 86

Mouvements de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'or	4,547,091f 81c	106,536,328 63
	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'argent	101,989,236 82	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		67,576 65
	Valeur des matières versées par les directeurs sortis de fonctions, à leurs successeurs		3,903 95
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		104,955,162 73
	Payements faits sur la retenue de 5 c. pour frais de coins		16,797 52
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		6,024 62
	Frais d'affinage		624 60
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1 fr. 19 c. par kil. d'espèces duodécimales d'argent		28,730 22
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		55,261 50
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	121,044f 75c	242,089 50
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	121,044 75	
	Espèces versées par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs		3,752 34
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			37,413,624 36
Remboursement de sommes dont les comptables étaient en avance à l'époque de la cessation de leurs fonctions			1,235 18
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	148,548f 96c	381,468 03
	aux receveurs généraux dans les départements	232,919 07	
			251,589,117 54

Solde au 31 décembre 1835	Numéraire		642,800 62	1,625,418 24
	Matières — Or	224f 05c	982,617 62	
	Matières — Argent	982,393 57		
Total				253,214,535 78

[ÉTAT N° 2.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1835.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1835		109,350,433	376,651 48	376,651 48
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1785	86,666,850	298,519 15	4,184,633 35
	Matières à divers titres	1,128,226,711	3,886,114 20	
Matières reçues des directeurs sortis de fonctions		33,416	115 11	115 11
		1,324,277,410	4,561,399 94	4,561,399 94
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1835		173,206,874,559	38,490,416 19	38,490,416 19
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales provenant des colonies françaises	1,041,315,817	231,403 51	64,934,121 08
	Matières versées par les particuliers. — Espèces duodécimales	22,391,545,523	4,975,898 96	
	Matières versées par les particuliers. — Matières à divers titres	268,770,686,208	59,726,818 61	
Matières reçues des directeurs sortis de fonctions		17,049,744	3,788 84	3,788 84
		465,427,471,851	103,428,326 11	103,428,326 11

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	4,184,633f 35c
Et pour l'argent, à	64,934,121 08
ENSEMBLE	69,118,754 43
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor des déchets et des frais de fabrication (voir le tableau précédent) ont été de	861,885 64
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières. (Voir page 662.)	68,256,868 79

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 4,550,060 fr.)	1,320,123,430	4,547,091f 81c	4,547,091f 81
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	1,713,923	5,903 50	5,903 50
Matières versées par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	33,416	115 11	115 11
Déchets alloués aux directeurs de la fabrication	2,341,594	8,065 47	8,065 47
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1835	65,047	224 05	224 05
	1,324,277,410	4,561,399 94	4,561,399 94
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale*) 101,964,982 fr. 25 c.	458,951,570,039	101,989,236 82	101,989,236 82
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	277,529,099	61,673 15	61,673 15
Matières versées par les directeurs sortis de fonctions à leurs successeurs	17,049,744	3,788 84	3,788 84
Déchets alloués aux directeurs	1,760,551,931	391,233 73	391,233 73
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1835	4,420,771,038	982,393 57	982,393 57
	465,427,471,851	103,428,326 11	103,428,326 11

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	4,550,060f 00c	
La valeur réelle, de	4,547,091 81	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	2,968 19	2,968 19
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	101,964,982 25	
La valeur réelle, de	101,989,236 82	
Résultat, au préjudice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	24,254 57	24,254 57
PERTE résultant des tolérances en faible et en fort		21,286 38

Le tableau qui précède présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1834, pour 12,929 fr. 51 c., et à l'exercice 1835, pour 7,114 fr. 15 c.; ensemble 20,043 66

En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1834, pour 11,676 fr. 98 c., et à l'exercice 1835, pour 29,653 fr. 06 c.; ensemble 41,330 04

SOMME PAREILLE 21,286 38

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[ÉTAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Résumé du bénéfice réalisé sur la fabrication des Monnaies et des Médailles, pour les Exercices 1834 et 1835.

EXERCICE 1834.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	88,908 05	3,736,068 20	3,824,976 25
Droit d'essai	57 00	20 80	77 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	23,797 91	23,238 63	47,036 54
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	"	1,090,278 81	1,090,278 81
Recettes extraordinaires	"	226 98	226 98
TOTAL des Recettes brutes	112,762 96	4,849,833 42	4,962,596 38
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Déchets alloués aux directeurs	61,123 66	1,239,665 41	1,300,789 07
Frais de fabrication payés aux directeurs	27,604 51	2,477,605 89	2,505,210 40
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	834 99	52,742 20	53,577 19
TOTAL des Prélèvements	89,563 16	3,770,013 50	3,859,576 66
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	112,762 96	4,849,833 42	4,962,596 38
Prélèvements sur les recettes brutes	89,563 16	3,770,013 50	3,859,576 66
BÉNÉFICE sur la fabrication	23,199 80	1,079,819 92	1,103,019 72

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	331,699f 30c	331,848 62
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	149 32	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			298,881 38
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			32,967 24

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	1,103,019 72
Bénéfice sur la fabrication des médailles	32,967 24
TOTAL. (Voir page 58.)	1,135,986 96

EXERCICE 1835.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	11,650 27	850,235 37	861,885 64
Droit d'essai	33 00	3 20	36 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	2,879 77	4,234 38	7,114 15
Prime pour l'affinage des anciennes espèces provenant des colonies françaises	"	1,392 66	1,392 66
Recettes extraordinaires	"	"	"
TOTAL des Recettes brutes	14,563 04	855,865 61	870,428 65
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Déchets alloués aux directeurs	7,316 89	199,840 57	207,157 46
Frais de fabrication payés aux directeurs	4,303 07	646,793 65	651,096 72
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	151 82	29,501 24	29,653 06
TOTAL des Prélèvements	11,771 78	876,135 46	887,907 24
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	14,563 04	855,865 61	870,428 65
Prélèvements sur les recettes brutes	11,771 78	876,135 46	887,907 24
RÉSULTAT sur la fabrication — Bénéfice	2,791 26	"	"
RÉSULTAT sur la fabrication — Perte	"	20,269 85	17,478 59

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	272,080 59	272,275 74
	Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	195 15	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			245,619 86
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			26,655 88

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des médailles	26,655 88
A déduire : Perte pour la fabrication des monnaies	17,478 59
RESTE en bénéfice pour le Trésor. (Voir page 59.)	9,177 29

[ÉTAT N° 4.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1834 et 1835.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1834. RECETTES BRUTES sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	BÉNÉFICE pour le Trésor public. (Voir l'état p. .)
Bouches-du-Rhône	Marseille	53,125	39,294	13,831
Charente-Inférieure	La Rochelle	267,964	208,939	59,025
Garonne (Haute)	Toulouse	87,416	73,664	13,752
Gironde	Bordeaux	267,514	195,215	72,299
Loire-Inférieure	Nantes	234,107	174,369	59,738
Nord	Lille	1,292,739	1,049,054	243,685
Pyrénées (Basses)	Bayonne	34,174	30,922	3,252
Pyrénées-Orientales	Perpignan	106,026	75,575	30,451
Rhin (Bas)	Strasbourg	173,889	129,893	43,996
Rhône	Lyon	198,417	165,730	32,687
Seine	Paris	1,459,787	1,124,072	335,715
Seine-Inférieure	Rouen	569,412	433,033	136,379
Vienne (Haute)	Limoges	218,026	159,816	58,210
	TOTAUX	4,962,596	3,859,576	1,103,020

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1835. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état page .) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	21,634	23,476	"	1,842
Charente-Inférieure	La Rochelle	10,487	6,565	3,922	"
Garonne (Haute)	Toulouse	23,795	22,240	1,555	"
Gironde	Bordeaux	36,418	13,324	23,094	"
Loire-Inférieure	Nantes	15,006	13,647	1,359	"
Nord	Lille	205,833	220,183	"	14,350
Pyrénées (Basses)	Bayonne	4,330	3,891	439	"
Pyrénées-Orientales	Perpignan	"	"	"	"
Rhin (Bas)	Strasbourg	70,824	31,221	39,603	"
Rhône	Lyon	68,033	67423	610	"
Seine	Paris	268,775	251,505	17,270	"
Seine-Inférieure	Rouen	110,320	112,150	"	1,830
Vienne (Haute)	Limoges	34,974	37,580	"	2,606
TOTAUX		870,429	803,205	87,852	20,628
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables des monnaies qu'en 1836. (Voir page 667.)		"	84,702	"	84,702
		870,429	887,907	87,852	105,330
				17,478	

[ÉTAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1835.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1835.	REPORT DU TOTAL des fabrications faites jusqu'au 31 décembre 1834.	TOTAL GÉNÉRAL des fabrications faites au 31 décembre 1835.
Paris	1,457,280	1,934,120	3,391,400	29,035,765	904,108	483,234	415,658 00	200,372 50	31,039,137 50	34,430,537 50	2,081,721,878 75	2,116,152,416 25
Bayonne	34,240	5,860	40,100	359,850	7,356	3,647	"	"	370,853 00	410,953 00	98,249,892 75	98,660,845 75
Bordeaux	"	"	"	4,863,995	83,582	57,619	25,072 00	10,359 75	5,040,627 75	5,040,627 75	99,747,480 00	104,788,107 75
La Rochelle	"	"	"	2,715,600	45,220	17,161	"	2,497 25	2,780,478 25	2,780,478 25	76,728,283 25	79,508,761 50
Lille	"	600,400	600,400	25,485,000	293,172	205,952	91,630 00	33,335 50	26,109,089 50	26,709,489 50	622,834,397 00	649,543,886 50
Limoges	"	"	"	3,224,730	95,386	48,099	22,270 00	10,957 00	3,401,442 00	3,401,442 00	104,324,984 25	107,726,426 25
Lyon	"	"	"	5,514,805	79,390	52,370	7,256 50	6,915 50	5,660,737 00	5,660,737 00	141,804,699 75	147,465,436 75
Marseille	"	"	"	1,931,350	30,604	11,527	14,450 00	"	1,987,971 00	1,987,971 00	80,735,322 00	82,723,293 00
Nantes	"	"	"	1,651,045	34,928	51,449	"	"	1,737,422 00	1,737,422 00	62,619,408 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	314,045	"	"	"	"	314,045 00	314,045 00	88,730,024 25	89,044,069 25
Rouen	"	518,160	518,160	14,235,845	132,102	103,184	26,858 50	"	14,497,989 50	15,016,149 50	297,284,459 25	312,300,608 75
Strasbourg	"	"	"	6,468,585	64,880	40,244	2,673 00	2,538 50	6,578,920 50	6,578,920 50	52,669,120 00	59,248,040 50
Toulouse	"	"	"	2,311,130	95,592	25,310	11,569 00	2,668 25	2,446,269 25	2,446,269 25	131,750,648 25	134,196,917 50
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1835	1,491,520	3,058,540	4,550,060	98,111,745	1,866,320	1,099,796	617,477 00	269,644 25	101,964,982 25	106,515,042 25	3,950,723,560 50	4,057,238,602 75
Report des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1834	198,460,360	870,902,500	1,069,362,860 (A)	2,762,881,990	50,660,724	46,107,986	19,865,398 50	1,844,602 00	2,881,360,700 50 (B)	3,950,723,560 50		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1835	199,951,880	873,961,040	1,073,912,920	2,860,993,735	52,527,044	47,207,782	20,482,875 50	2,114,246 25	2,983,325,682 75	4,057,238,602 75		

(A) Voir l'état au compte de 1834, page 676.
(B) *Idem*, page 677.

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe Ier	26,529,600	77,106,900	103,636,500	825,524,630	12,508,222	6,169,527	2,843,578 50	1,108,239 50	848,154,197 00	951,790,697 00
TOTAUX pareils	199,951,880	873,961,040	1,073,912,920	2,860,993,735	52,527,044	47,207,782	20,482,875 50	2,114,246 25	2,983,325,682 75	4,057,238,602 75

Note sur le Cuivre et le Billon en circulation.

De 1726 à 1794, il avait été frappé, SAVOIR :

En billon	300,075	29,777,012
En cuivre	10,244,394	
En métal de cloche	19,232,543	

De 1795 à 1815.
Loi du 15 août 1795.

Cuivre	4,385,411	27,099,059
du 24 oct. 1796. *id.*	9,927,371	
du 17 fév. 1799. *id.*	9,324,918	
du 15 septembre 1807.		
Billon	3,286,226	
En 1815, blocus de Strasb.	175,133	
TOTAL		56,876,071

[ÉTAT N° 6.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1835.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1835	//	// // //	//	// // //	1,943	43 237 00	3,889	//	4,616	//
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1835. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	248	10 956 40	2	// 103 30	11,672	242 746 50	3,961	//	//	//
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1835. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	225	6 982 60	//	// // //	29,936	499 225 50	11,385	//	//	//
	473	17 939 00	2	// 103 30	43,551	785 209 00	19,235	//	4,616	//

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1835. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	248	10 956 40	2	// 103 30	11,586	241 791 00	3,060	//	//	//
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1835. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	225	6 982 60	//	// // //	29,978	495 105 50	11,235	//	//	//
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1835. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	//	// // //	//	// // //	//	// // //	//	//	//	//
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1835	//	// // //	//	// // //	1,987	48 312 50	4,940	//	4,616	//
	473	17 939 00	2	// 103 30	43,551	785 209 00	19,235	//	4,616	//

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1835.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 5 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public.
			k g c	f c	f c	f c				
Médailles et jetons. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	248	10 956 40	38,199 49	35,717 32	2,482 17	//	//	//	2,482 17
	Platine	2	// 103 30	129 70	106 30	23 40	//	//	//	23 40
	Argent	11,586	241 791 00	63,094 62	58,097 04	4,997 58	//	//	//	4,997 58
	Cuivre et bronze	3,060	// // //	6,707 05	1,934 75	4,772 30	//	//	//	4,772 30
Médailles et jetons. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	225	6 982 60	24,080 54	22,762 93	1,317 61	//	//	//	1,317 61
	Platine	//	// // //	//	//	//	//	//	//	//
	Argent	29,978	495 105 50	125,144 24	118,107 97	7,036 27	//	//	//	7,036 27
	Cuivre et bronze	11,235	// // //	14,724 95	8,893 55	5,831 40	//	//	//	5,831 40
Médaillons de sainteté et boutons.	Or	//	// // //	//	//	//	8			
	Argent	//	// // //	//	//	//	5,337	3,904 40	195 15	195 15
	Cuivre	//	// // //	//	//	//	228,361			
	TOTAUX	.....	.....	272,080 59	245,619 86	26,460 73	.....	3,904 40	191 15	26,655 88

(Voir l'État n° 3, page 667.)

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE

Sur les Produits divers des Budgets.

Indépendamment des principales branches de contributions qui forment le revenu de l'État, les ressources des budgets s'accroissent encore de plusieurs natures de recettes, qu'on est dans l'usage de réunir sous la désignation générale de *Produits divers*. Ces recettes se trouvent détaillées dans les états, pages 54 à 59, du compte des contributions et revenus publics.

On va faire connaître sommairement les principaux produits d'où elles proviennent :

Produits de revenus publics.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies et médailles. Cette nature de recette est classée dans le budget parmi les *Produits divers ;* mais elle n'en forme pas moins une branche distincte de revenus comportant des développements qui sont publiés pages 658 à 673 et auxquels il est nécessaire de se reporter.

Produits des mines. Les redevances fixes et proportionnelles des mines, primitivement établies par la loi du 21 avril 1810, et qui constituent une contribution spéciale, indépendante de la contribution foncière, dont se trouvent déjà frappés les terrains occupés par les mines, se perçoivent d'après les rôles dressés par les directeurs des contributions directes, et mis en recouvrement à la charge des propriétaires et concessionnaires des mines. Les produits extraordinaires proviennent de la taxe imposée pour droit de permission d'établissements d'usines propres à l'exploitation des mines.

Droit de vérification des poids et mesures. Une ordonnance royale du 18 décembre 1825 a rattaché ce produit au budget de l'État. Il faisait autrefois partie des cotisations municipales affectées aux besoins particuliers des départements; la rentrée s'en opère actuellement sur des rôles dressés par les directeurs des contributions directes.

Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine. Cette recette, qui appartenait autrefois et profitait à la caisse des invalides de la marine, est versée actuellement au Trésor et appliquée au budget, d'après le vœu qu'en a émis la Chambre des Députés en votant la loi du budget des recettes de l'année 1830.

Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. Depuis l'année 1831, le produit des pensions et rétributions des élèves des écoles militaires est porté dans les budgets de l'État, comme les autres revenus publics, et recouvré par les agents ordinaires de la perception.

Produits de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères. Le produit de la taxe des passe-ports et des légalisations d'actes, perçu par le ministère des affaires étrangères, était employé, antérieurement à l'année 1831, à donner des secours à des personnes qui n'avaient pas de titres pour obtenir des pensions; mais d'après le vœu émis par la commission chargée de l'examen du projet

de loi portant règlement définitif de l'exercice 1828, ce produit est actuellement versé au Trésor public et porté en recette au budget.

Produit de la taxe des brevets d'invention. Ce produit, dont le montant était précédemment à la disposition du ministère de l'intérieur, ne figurait pas dans les recettes de l'État, et c'est à partir de l'exercice 1834, qu'il a été compris dans les prévisions des budgets.

Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des invalides de la guerre. Ces recettes, qui se composent de la retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses de la guerre, d'affermages de terrains militaires et de divers autres produits, étaient attribuées spécialement à la dotation des invalides de la guerre; elles ont été rattachées au budget de l'État par la loi du 21 avril 1832.

Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons. Ces obligations ont été souscrites par diverses villes pour le payement de droits mis à leur charge sur les boissons, par suite d'interruption dans la perception de ce produit. Comme elles ne sont recouvrables qu'à des époques postérieures à celles de la clôture des exercices auxquels les droits se rapportent, leur réalisation forme une ressource nouvelle pour l'exercice courant, où cette recette devient l'objet d'un article distinct au chapitre des produits divers.

Dixième du produit net de l'octroi de l'île de Corse. L'impôt sur les boissons n'ayant point été établi dans l'île de Corse, il a été remplacé par le prélèvement d'un dixième sur le produit des octrois des diverses communes de ce département.

Fonds avancés par divers propriétaires pour opérations cadastrales. Les communes et les propriétaires de biens-fonds ont été autorisés, par une ordonnance royale du 3 octobre 1821, à faire au Trésor public l'avance des fonds nécessaires pour l'achèvement anticipé des travaux du cadastre parcellaire. Le versement de ces fonds est porté en recette au budget et fait l'objet d'un crédit complémentaire qui est demandé aux Chambres par le ministre des finances pour les dépenses cadastrales.

Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville. Le conseil général du département de la Dordogne et celui de la ville de Bergerac ont pris l'engagement, dans le cas où le produit du péage du pont de cette ville n'atteindrait pas la somme de 63,000 francs, de faire verser au Trésor public la moitié de la différence.

Produits de la vente d'immeubles dont l'aliénation a été autorisée par diverses lois spéciales. Les lois des 13 et 15 mai 1825 et 21 mai 1826 ont autorisé la vente de divers immeubles, dont le produit a été affecté à des dépenses spéciales. L'origine, la destination et la situation des recettes de cette nature, sont expliquées dans le compte spécial relatif à l'exécution desdites lois, qui est joint au compte des finances de l'année 1832. (Voir page 378.) Les dépenses auxquelles ces produits étaient affectés étant maintenant entièrement soldées, et les recettes qui sont successivement réalisées ne portant plus que sur les sommes dont les adjudicataires des immeubles avaient été constitués reliquataires envers le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1832, il a paru inutile de continuer à publier un compte spécial de ce produit, qui ne ferait que reproduire des faits déjà connus. Il sera au surplus facile, en rapprochant les recettes effectuées pendant l'année 1833 et pendant l'année 1834, des résultats présentés dans le compte de 1832, de connaître la situation réelle des adjudicataires envers le Trésor.

Recettes sur débets de comptables. Les recettes sur débets sont de deux natures :

1° Les recettes provenant des débets poursuivis par l'agence judiciaire du Trésor, mais qui n'ont pas été constatés préalablement dans l'actif de l'administration des finances comme créances à recouvrer, parce qu'étant applicables à des agents des ministères ordonnateurs, ils ne présentaient pas de détournements de fonds ou de valeurs résultant de ses comptes ;

2° On classe également sous la même désignation le montant des débets et accroissements de débets résultant, soit d'injonctions de la cour des comptes, soit de vérifications administratives, à la charge de comptables des finances, parce que ces débets et accroissements constituent, au profit de l'exercice courant, une nouvelle ressource dont n'ont point profité les budgets des exercices précédents.

Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État. Les adjudicataires des bois de l'État, aliénés en vertu de la loi du 25 mars 1831, ont dû bonifier au Trésor les intérêts résultant des délais qui leur ont été accordés, lorsqu'au lieu de se libérer en numéraire ils ont soldé le prix de leur adjudication en des traites à diverses échéances.

Intérêts bonifiés au Trésor sur les avances faites à diverses villes. Intérêts recouvrés sur ceux qui ont été calculés à la charge des diverses villes auxquelles le Trésor a fait des avances, sur le crédit de cinq millions ouvert au ministre de l'intérieur par la loi du 8 septembre 1830 pour travaux publics et autres besoins urgents.

Produits divers provenant des Ministères.

L'ordonnance royale du 14 septembre 1822 ayant interdit aux ministres d'accroître, par aucune recette particulière, le montant de leurs crédits législatifs, les objets mobiliers et immobiliers appartenant aux ministères doivent être vendus au profit du budget par l'entremise de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Les recettes de cette nature comprennent le prix de vente des valeurs mobilières et immobilières, mises hors de service ou livrées à divers par les magasins du Gouvernement; le produit des loyers des maisons et vente de terrains appartenant à l'État; la vente des cartes du dépôt de la guerre et de la marine; les remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires; le produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses, etc., etc. On classe encore, sous la même désignation, les reversements de fonds effectués dans les caisses du Trésor par suite de trop payé sur les dépenses des ministères; mais le montant de cette dernière recette n'est définitivement connu que lors de la clôture de l'exercice, attendu que, jusqu'à cette époque, ces reversements sont susceptibles d'être repris par les ministères et portés par eux en déduction des payements qui les ont nécessités. (Voir le développement de ces produits, par exercice et par ministère, pages 64 et 65.)

Produits extraordinaires.

Intérêts de la créance sur l'Espagne. Les intérêts de la créance sur l'Espagne, qui ne constituent qu'une ressource temporaire, diminuent chaque année, au fur et à mesure de l'amortissement du capital. (Voir les détails donnés sur cette créance, page 314 du compte des finances de l'année 1832.)

Produit de l'Inde. La recette portée au budget sous ce titre est l'expression de l'indemnité annuelle de 4 lacks de roupie, équivalant à un million, que la Compagnie anglaise s'est obligée à payer au gouvernement français, pour prix de l'abandon des droits qu'avait ce gouvernement, en vertu des traités 1° d'exporter au Bengale l'excédant du produit des salines de Pondichéry, jusqu'à concurrence d'une quantité déterminée; 2° d'acheter à Patna et à Bénarès 300 caisses d'opium qu'il faisait revendre pour son compte à Chandernagor et à Calcuta. Le produit de l'Inde, compris originairement parmi les recettes du budget, avait été ensuite laissé à la disposition immédiate du ministre de la marine, qui en faisait appliquer sur les lieux le montant aux besoins de la colonie; mais la loi du 21 avril 1832 l'a définitivement rattaché au budget de l'État.

Produits et revenus locaux d'Alger. Ces recettes, qui proviennent principalement de revenus de domaines et de droits de douanes perçus à Alger, sont développées dans un compte spécial. (Voir pages 458 à 463.)

Recouvrements sur prêts au commerce. Les prêts effectués aux divers négociants et manufacturiers, en exécution de la loi du 17 octobre 1830, ayant été alloués en dépense au budget de l'exercice 1830, les rentrées successives que le Trésor réalise sur les prêts de cette nature sont ajoutées aux ressources des budgets des exercices courants. (Voir le compte spécial, pages 474 et 475.)

Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations. La caisse des dépôts et consignations a dû, conformément à la loi du 28 juin 1833, verser au Trésor les bénéfices réalisés par elle, qui, d'après ses comptes, demeuraient sans emploi à l'époque du 31 décembre 1833.

Recouvrements d'avances faites à diverses villes. Ces avances, faites sur le crédit de 5 millions ouvert au ministre de l'intérieur, pour travaux publics et autres besoins urgents, par la loi du 8 septembre 1830, ayant été portées en dépense au budget de l'exercice 1830, les budgets des exercices courants profitent de la réalisation successive desdites avances.

Recettes de diverses origines.

Retenues sur traitements et pensions. Retenues exercées au profit du Trésor pour reliquat de comptes, restitutions de trop perçus et divers autres motifs.

Fonds de non-valeurs sans emploi. Ce produit provient des ordonnances de décharges et réductions délivrées sur les contributions directes, mais qui n'ont point été réclamées par les contribuables au profit desquels elles étaient expédiées.

Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré. Recette du capital des rentes créées pour le service de l'arriéré, dont les payements doivent être effectués en rente, conformément à l'article 7 de la loi du 20 mars 1813, et à l'article 4 de celle du 25 mars 1817.

Recettes accidentelles. Indépendamment de ces trois principales espèces de recettes, il est effectué chaque année au Trésor public des versements à différents titres, dont la cause accidentelle et la nature variable n'admettent pas les explications que la présente note a pour objet de donner sur les *produits divers* habituellement recouvrés.

Amendes et Confiscations.

Un amendement à la loi des recettes pour l'exercice 1820 ayant eu pour effet de faire porter en recette toues les amendes et confiscations perçues, et non pas seulement la portion de ces amendes qui faisait ressource à l'État, on a cru convenable, depuis quelques années, de classer à un chapitre spécial des *Produits divers*, les portions des amendes et confiscations qui sont attribuées, soit aux communes et hospices, en ce qui concerne les amendes de police et de police correctionnelle, soit aux frais de procédure, à la caisse des retraites et aux saisissants pour les amendes et confiscations résultant de contraventions aux lois sur les douanes et les contributions indirectes; on classe ainsi séparément les dépenses qui résultent de ces attributions à l'un des chapitres des *Remboursements et Restitutions.* Toutefois, il n'y a pas de rapprochement possible à établir entre ces articles de recette et de dépense, attendu, d'abord, qu'une partie des amendes attribuées qui sont perçues par les administrations de l'enregistrement et des postes est portée dans les produits généraux de ces administrations, et, en second lieu, parce que, pour les amendes recouvrées par ces mêmes administrations, les attributions ne sont payées que dans l'année qui suit celle de la recette, et que ce payement n'a lieu que sous la déduction des frais de régie et des frais de poursuites qui sont tombés en non valeur.

Au surplus, on trouvera ci-après, pages 684 et 685[1], pour l'exercice 1834, un tableau de développement de toutes les recettes et dépenses dont il s'agit, indiquant, avec les explications nécessaires, les causes des différences entre les unes et les autres, ainsi que les divers modes de classement des recettes.

Ressources locales extraordinaires des départements.

Les ressources locales comprises aux budgets départementaux, et spécialement affectées à leurs besoins, concourent, avec les fonds des contributions directes, à l'acquittement des dépenses variables des départements.

Résumé des produits divers.

On publie, à la suite de la présente note, le développement, par département et par nature principale, des produits réalisés sur l'exercice 1834 jusqu'à la clôture de cet exercice.

Ce développement donne les résultats ci-après :

Produits des revenus publics	6,935,649f 48c
Produits divers provenant des ministères	3,343,079 41
Produits extraordinaires	12,376,842 01
Recettes de diverses origines	245,381 74
Amendes et confiscations	3,231,024 87
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,933,612 44
TOTAL	29,065,589 95

Comparaison des recettes des exercices 1834 et 1833.

Un tableau publié, pages 704 et 705, présente, par article de recette, la comparaison des recouvrements effectués sur les produits divers des exercices 1834 et 1833 et se résume ainsi qu'il suit, en observant que la *fabrication des monnaies* fait l'objet d'un tableau distinct, page 702, dont les résultats sont à combiner avec celui des *produits divers :*

Les produits divers de l'exercice 1834 ont donné lieu à une recette de	29,065,589f 95c
Ceux de l'exercice 1833 s'étaient élevés à	22,438,483 43
Il y a eu, par conséquent, augmentation en 1834 de	6,627,106 52

Cette différence s'explique par les rapprochements ci-après :

1° Plus-value des recettes de 1834 comparées aux recettes semblables de 1833.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	545,476f 83c	
Produits spéciaux affectés à des constructions dans divers ministères	62,059 59	
Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre	64,189 67	
Intérêts bonifiés sur le prix de la vente des bois de l'État	38,749 22	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	667,102 87	3,974,043 96
Produits et revenus locaux d'Alger	263,123 92	
Amendes et confiscations attribuées à divers	81,671 75	
Ressources locales pour dépenses départementales	2,154,501 43	
Divers produits	97,168 68	
A reporter		3,974,043 96

Report		3,974,043f 96c

2° Produits de 1834 qui n'ont pas présenté de recouvrements en 1833.

Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	5,000,000f 00c	5,798,558 80
Solde du compte courant des brevets d'invention à l'époque de sa suppression	440,946 50	
Produit de la taxe des brevets d'invention	265,816 00	
Divers produits	91,796 30	
ENSEMBLE		9,772,602 76

A DÉDUIRE :

3° Moins-value des recettes de 1834, comparées aux recettes semblables de 1833.

Droits de vérification des poids et mesures	58,721 08	2,657,115 48
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	99,878 08	
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	21,447 37	
Intérêts bonifiés sur les avances faites à diverses villes	159,840 95	
Produits provenant des ministères	218,391 61	
Intérêts de la créance sur l'Espagne	54,884 00	
Recouvrements sur prêts au commerce	965,392 06	
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	1,046,766 66	
Recettes de diverses origines	17,017 81	
Divers produits	14,775 86	

4° Recettes de 1833 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1834.

Prix de denrées et d'objets de matériel cédés au Gouvernement grec	251,241 40	488,380 76	
Recouvrements de frais de liquidation de l'indemnité accordée aux colons de Saint-Domingue	56,683 84		
Produit de lingots provenant des médailles volées à la bibliothèque	134,191 72		
Indemnité payée par le gouvernement brésilien. (Convention du 21 août 1828)	13,922 19		
Solde de l'ancienne caisse des boulangers de la ville de Paris	22,405 05		
Divers produits	9,936 56		
		3,145,496 24	3,145,496 24
DIFFÉRENCE ÉGALE			6,627,106 52

PRODUITS DIVERS.

Développement des Recouvrements effectués sur l'Exercice 1834.

DEPARTEMENTS.	PRODUITS de REVENUS PUBLICS.	PRODUITS DIVERS provenant des ministères. (*Ordonnance royale du 14 septembre 1822.*)	PRODUITS EXTRAORDINAIRES. (Voir le développement par produits, pages 60 et 62.)	RECETTES de diverses origines. (Voir le développement, page 62.)	PRODUIT DES AMENDES ET CONFISCATIONS attribuées à divers: Amendes de police simple et de police correctionnelle.	Contraventions aux lois de douanes.	Contraventions aux lois sur les contributions indirectes.	RESSOURCES LOCALES extraordinaires pour dépenses départementales.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers.
Ain	3,343	1,869	"	577	5,493	62,306	7,347	4,919	85,857
Aisne	22,900	68,475	5,980	3,909	15,566	47,585	14,206	24,528	203,153
Allier	9,582	11,943	"	361	4,481	"	5,239	"	31,608
Alpes (Basses)	3,178	3,054	"	11	3,667	3,166	1,573	170	14,821
Alpes (Hautes)	3,915	5,220	"	22	2,097	1,295	1,642	"	14,195
Ardèche	12,503	3,319	"	29	3,994	"	7,792	577	28,216
Ardennes	63,741	172,504	"	3,960	10,244	35,498	5,228	19,728	310,906
Ariége	3,658	3,597	"	"	2,457	1,746	2,060	"	13,520
Aube	14,455	12,151	"	26	15,453	"	8,428	5,033	55,548
Aude	9,332	21,004	"	256	6,206	580	3,415	34,075	74,871
Aveyron	10,285	1,814	"	"	3,848	"	10,342	227	26,517
Bouches-du-Rhône	73,319	109,277	5,000	3,826	5,812	60,910	22,739	6,449	287,335
Calvados	33,004	77,744	"	169	15,627	7,736	18,260	2,173	154,715
Cantal	1,475	40,799	"	1,400	1,819	"	2,801	1,115	49,411
Charente	11,480	2,892	"	802	8,494	"	3,977	300,268	327,915
Charente-Inférieure	101,421	33,236	66,550	1,424	8,996	916	4,293	359	217,197
Cher	20,318	47,315	4,300	183	5,788	"	4,887	1,520	84,314
Corrèze	5,172	21,722	1,200	75	3,078	"	5,466	"	36,714
Corse	12,402	14,945	"	133	4,934	11,729	"	6,220	50,366
Côte-d'Or	52,005	51,447	"	2,072	16,182	"	11,629	14,190	147,527
Côtes-du-Nord	9,247	154,259	"	22	3,277	405	1,632	178	169,023
Creuse	9,109	19,845	7,010	7	1,996	"	945	18,000	56,913
Dordogne	22,272	2,587	"	5	5,832	"	5,501	1,096	37,294
Doubs	12,829	69,229	"	331	10,053	89,768	12,673	1,009	195,894
Drôme	12,851	10,471	"	93	7,038	"	5,772	91	36,319
Eure	15,177	41,174	"	34	10,651	"	15,877	1,031	83,947
Eure-et-Loir	13,658	6,900	"	"	7,802	"	5,032	1,807	35,202
Finistère	16,651	82,750	"	380	3,248	2,835	1,513	4,045	111,425
Gard	28,890	18,150	"	497	6,926	"	7,332	484	62,281
Garonne (Haute)	25,085	48,064	"	206	10,428	1,524	14,213	1,525	101,047
Gers	6,564	20,063	"	34	4,452	"	1,854	789	33,759
Gironde	115,084	30,090	3,500	1,055	36,335	31,761	22,649	7,142	247,619
Hérault	21,291	21,199	"	282	6,592	4,725	10,163	10,106	74,363
Ille-et-Vilaine	11,305	42,155	"	257	8,272	2,775	5,145	332	70,243
Indre	6,554	17,273	"	106	4,061	"	3,876	1,013	32,885
Indre-et-Loire	8,539	17,504	"	1,802	5,099	"	4,639	4,581	42,166
Isère	28,020	39,159	"	293	10,244	10,376	7,373	91,790	187,259
Jura	10,096	2,977	1,000	53	6,402	29,812	13,445	6,746	70,534
Landes	6,323	4,130	"	1,665	1,539	"	2,752	276,539	292,951
Loir-et-Cher	19,067	7,846	"	201	4,708	"	3,833	"	35,657
Loire	37,660	7,755	18,161	"	3,886	"	13,565	"	81,029
Loire (Haute)	5,359	1,217	38	"	2,405	"	9,733	310	19,064
Loire-Inférieure	74,988	15,301	577,074	868	4,116	11,562	6,115	9,564	699,590
Loiret	30,571	6,559	20,000	5,043	8,160	"	6,349	877	77,562
Lot	4,785	1,089	"	68	4,494	"	4,868	910	16,216
Lot-et-Garonne	8,830	1,480	"	"	3,336	"	6,277	307,758	327,684
Lozère	4,553	5,806	"	18	534	"	2,260	989	14,164
Maine-et-Loire	19,740	21,698	"	1,705	8,616	"	3,942	774	56,477
Manche	29,276	42,030	"	73	4,408	29,089	5,847	3,075	113,802
Marne	159,871	31,524	3,500	6,170	13,206	"	17,745	15,298	247,317
Marne (Haute)	22,789	902	"	365	12,820	"	12,568	40	49,486
Mayenne	13,085	4,056	"	152	2,568	"	1,324	2,964	24,150
Meurthe	41,402	87,599	"	661	12,664	"	30,539	48,627	221,495
Meuse	23,575	81,686	"	503	14,529	2,535	19,113	503	142,445
Morbihan	9,113	27,747	"	38	1,810	1,940	3,004	352	44,007
Moselle	67,230	194,818	"	914	20,952	47,381	15,694	11,582	358,574
Nièvre	13,250	47,673	"	294	5,177	"	5,766	20,560	92,723
Nord	494,696	185,584	"	1,844	17,228	639,121	38,163	23,166	1,399,804
Oise	16,398	8,559	"	21	13,630	"	11,863	11,388	61,861
Orne	11,580	5,855	"	166	6,859	"	11,152	4,835	40,450
Pas-de-Calais	141,983	37,934	500	863	9,307	62,482	26,960	4,556	284,589
Puy-de-Dôme	11,061	9,038	"	101	8,455	"	8,408	2,853	39,918
Pyrénées (Basses)	22,957	45,279	"	9,122	2,612	42,558	8,361	481	131,373
Pyrénées (Hautes)	1,330	6,871	"	153	2,891	790	2,171	"	14,209
Pyrénées-Orientales	41,194	30,890	"	198	4,332	39,938	2,012	2,957	121,524
Rhin (Bas)	98,076	193,029	"	816	18,361	67,314	10,646	115,504	503,749
Rhin (Haut)	20,260	34,789	2,000	7,765	14,095	100,819	11,838	1,682	192,251
Rhône	80,660	56,442	"	51	19,230	86	27,788	290,000	474,260
Saône (Haute)	22,935	13,686	"	30	20,554	"	7,209	3,077	67,491
Saône-et-Loire	49,920	7,194	"	30	9,087	"	9,609	1,764	77,607
Sarthe	60,798	8,730	"	2	3,584	"	6,707	615	80,439
Seine	1,445,291	162,521	"	53,243	119,331	49,179	60,320	737,527	2,627,414
Seine-Inférieure	244,213	61,997	"	126	18,488	35,204	26,883	178,675	565,588
Seine-et-Marne	17,264	15,945	5,989	1,200	12,139	"	23,808	21,456	97,803
Seine-et-Oise	314,092	44,500	"	7,183	18,073	"	27,077	25,941	436,867
Sèvres (Deux)	"	49,282	"	"	6,417	"	2,891	4,236	62,828
Somme	22,049	17,834	"	3,712	10,612	1	16,744	14,307	85,261
Tarn	16,211	89,053	"	78	8,522	"	6,465	617	120,948
Tarn-et-Garonne	"	5,467	"	44	9,329	"	2,886	6,584	24,311
Var	22,430	184,836	"	5,974	5,483	15,222	4,609	222	238,779
Vaucluse	11,127	7,753	"	1,273	5,578	"	2,311	401	28,446
Vendée	6,604	6,703	3,000	"	4,429	554	1,583	1,098	23,973
Vienne	5,477	30,945	"	18	5,022	"	3,345	201,514	246,325
Vienne (Haute)	68,395	4,394	26,416	62	2,626	"	9,273	3,711	114,879
Vosges	10,386	3,984	"	10	11,392	"	15,712	330	41,816
Yonne	16,491	21,673	450	52	19,588	"	8,530	45	66,830
Armée de Morée	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Armée d'Afrique	"	423,786	2,063,323	652	"	"	"	"	2,487,761
Armée du Nord	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Brigade d'Ancône	"	6,537	"	"	"	"	"	"	6,537
Trésor public	406,167	207,570	9,862,988	52,552	"	"	"	"	10,529,279
	5,112,266	3,927,794	12,677,981	190,804	830,164	1,553,242	847,617	2,933,612	28,073,484
Virements de comptes { à ajouter.	1,823,382	"	"	54,577	"	"	"	"	992,105
Virements de comptes { à déduire.	"	584,714	301,139	"	"	"	"	"	"
	6,935,649	3,343,079	12,376,842	245,381	830,164	1,553,242	847,617	2,933,612	29,065,589
					3,231,024				

Suite des PRODUITS DIVERS.

Dévoloppement des Recettes et des Dépenses sur les Amendes et Confiscations de toute nature pour l'Exercice 1834.

NATURE des AMENDES ET CONFISCATIONS.	ADMINISTRATIONS CHARGÉES de leur recouvrement.	MONTANT DES RECETTES en 1834.	MONTANT DES RECETTES en 1835.	MONTANT DES RECETTES TOTAL pour l'exercice.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES en 1834.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES en 1835.	MONTANT DES ATTRIBUTIONS PAYÉES TOTAL pour l'exercice.	OBSERVATIONS.
Police et police correctionnelle	Enregistrement et domaines	701,851f 65c	128,313f 05c	830,164f 70c	831,218f 18c	//	831,218f 18c	La dépense a pour objet des amendes recouvrées antérieurement à 1834. Cette dépense n'étant d'ailleurs faite que sous la déduction des frais de régie et de poursuites, il ne peut y avoir identité entre la recette et les payements.
Contravention aux lois de douanes	Douanes	1,553,242 22	//	1,553,242 22	1,445,941 66	107,275f 00c	1,553,216 66	La faible différence de 25 francs 56 cent. vient d'économie sur les répartitions. *Il restait à répartir, au 31 décembre 1834, 367,776 francs 48 cent. faisant partie de la dette flottante.* (Voir page 288 du compte des finances de 1834.)
Contravention aux lois sur les contributions indirectes	Contributions indirectes	847,617 95	//	847,617 95	770,650 79	76,967 16	847,617 95	Égalité parfaite entre la recette et la dépense. *Il restait à répartir, au 31 décembre 1834, 240,491 francs 39 cent. compris dans la dette flottante.* (Même page du compte de 1834.)
TOTAUX		3,102,711 82	128,313 05	3,231,024 87 (a)	3,047,810 63	184,242 16	3,232,052 79	
Amendes autres que celles de police et de police correctionnelle.	Enregistrement et domaines	3,657,450 98	242,751 96	3,900,202 94 (b)	209,034 05	//	209,034 05	Une faible partie des amendes est attribuée à divers. Le payement des attributions n'a pas toujours lieu dans l'année de la recette. La dépense comprend en outre les gratifications aux gendarmes pour les contraventions des délits de port d'armes.
Amendes de contravention aux lois sur les postes	Postes	7,087 00	7,449 95	14,536 95 (c)	3,440 10	1,670 75	5,110 85	Ces amendes ne sont attribuées qu'en partie. L'attribution est payée quelquefois dans l'année de la recette, et souvent après son expiration.
TOTAUX GÉNÉRAUX		6,767,249 80	378,514 96	7,145,764 76	3,260,284 78	185,912 91	3,446,197 69 (d)	

(a) Ces trois premiers articles sont portés au budget et dans le compte des finances parmi les *Produits divers.* (Voir page 62.)

(b) Celui-ci est porté parmi les produis de l'enregistrement du timbre et des domaines, sous le titre *Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices.* (Voir page 42.)

(c) Ce dernier article figure dans les produits des postes sous le titre *Recettes extraordinaires.* (Voir page 48.)

(d) Toute la dépense figure au chapitre des Remboursements et Restitutions. (Voir pages 106 et 116.)

ÉTATS COMPARATIFS

DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

DES EXERCICES 1834 ET 1833.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

État comparatif des Rôles des Exercices 1834 et 1833.

COMPARAISON PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	RÔLES de 1834.	RÔLES de 1833.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en moins.
Foncière	251,584,592 11	247,376,538 62	4,208,053 49	//
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,010,299 00	24,345 00	//
Personnelle et mobilière	53,379,175 19	52,655,073 00	724,102 19	//
Portes et fenêtres	27,269,813 29	27,211,670 52	58,142 77	//
Patentes	29,446,111 59	28,139,742 88	1,306,368 71	//
Taxe de premier avertissement	703,654 30	684,474 10	19,180 20	//
	363,417,990 48	357,077,798 12	6,340,192 36	//

COMPARAISON PAR AFFECTATION D'IMPOSITIONS.

NATURE DES IMPOSITIONS.	RÔLES de 1834.	RÔLES de 1833.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en moins.
Fonds pour dépenses générales. — Principal des contributions — foncière	154,785,333 10	154,742,735 82	(A) 42,597 28	//
Fonds pour dépenses générales. — Principal des contributions — personnelle et mobilière	34,000,391 32	34,000,079 66	(B) 311 66	//
Fonds pour dépenses générales. — Principal des contributions — portes et fenêtres	22,000,011 51	21,999,919 43	(B) 92 08	//
Fonds pour dépenses générales. — Principal des contributions — patentes	23,734,359 47	22,784,442 79	(C) 949,916 68	//
Fonds pour dépenses générales. — Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	1,010,299 00	(D) 24,345 00	//
Fonds pour dépenses générales. — Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	34,768,061 62	34,715,027 04	53,034 58	//
Fonds pour dépenses générales. — Centimes pour dépenses fixes	11,118,390 16	11,352,665 10	//	234,274 94
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes pour dépenses — variables	24,838,956 74	24,597,441 04	241,515 70	//
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes pour dépenses — facultatives	17,359,783 09	17,169,771 60	190,011 49	//
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes pour dépenses — de l'instruction primaire	1,929,110 59	//	1,929,110 59	//
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes pour dépenses — du cadastre	4,562,384 74	4,321,942 25	240,442 49	//
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes pour secours en cas de grêle, incendie, etc.	1,887,857 00	1,887,428 53	428 47	//
Fonds pour dépenses communales. — Centimes pour dépenses ordinaires	9,461,148 60	9,457,844 93	3,303 67	//
Fonds pour dépenses communales. — Centimes pour dépenses — extraordinaires	10,346,424 93	10,729,148 95	//	382,724 02
Fonds pour dépenses communales. — Centimes pour dépenses — de l'instruction primaire	2,890,740 85	//	2,890,740 85	//
Fonds de non-valeurs, etc.	6,615,262 40	6,351,480 35	263,782 05	//
Fonds de réimpositions	1,381,476 06	1,273,097 53	108,378 53	//
Taxe de premier avertissement	703,654 30	684,474 10	19,180 20	//
	363,417,990 48	357,077,798 12	6,957,191 32	616,998 96
En plus aux rôles de 1834...			6,340,192 36	

(A) Cotisations de bois vendus par l'État 40,619f
Propriétés sorties du domaine de la couronne ..... 2,495 } 43,114f

A déduire :
Terrains enlevés par les eaux 368
Terrain cédé pour l'établissement d'une route royale ..... 24 } 517
Bois entré dans le domaine de l'État 125

Différence égale 42,597

(B) Cotisations supplémentaires établies sur la demande de contribuables omis aux rôles, lesquelles viendront en déduction de l'impôt de 1835.

(C) Rôles du 4e trimestre de 1833 reporté à l'exercice 1834 153,881
Augmentation pour les 3 premiers trimestres de 1834, comparés à ceux de 1833. 796,035
949,916

(D) Augmentation à la taxe additionnelle que supportent les communes pour les frais d'administration et de surveillance de leurs bois, laquelle résulte de changements reconnus par le cadastre dans la contenance de ces bois.

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	RÔLES de 1834.	RÔLES de 1833.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1834, en moins.
Ain	2,828,200	2,773,714	54,486	//
Aisne	6,405,716	6,258,059	147,657	//
Allier	2,687,809	2,640,055	47,754	//
Alpes (Basses)	1,294,067	1,269,353	24,714	//
Alpes (Hautes)	1,052,529	1,019,741	32,788	//
Ardèche	2,110,523	2,062,771	47,752	//
Ardennes	3,028,094	2,953,644	74,450	//
Ariége	1,502,059	1,460,686	41,373	//
Aube	3,277,936	3,269,555	8,381	//
Aude	3,596,453	3,561,225	35,228	//
Aveyron	3,149,970	3,036,925	113,045	//
Bouches-du-Rhône	4,923,708	4,878,729	44,979	//
Calvados	7,992,991	7,776,030	216,961	//
Cantal	2,272,814	2,219,570	53,244	//
Charente	3,837,061	3,764,987	72,074	//
Charente-Inférieure	5,296,913	5,219,255	77,658	//
Cher	2,294,112	2,240,868	53,244	//
Corrèze	1,871,605	1,813,384	58,221	//
Corse	493,634	482,696	10,938	//
Côte-d'Or	5,514,186	5,440,037	74,149	//
Côtes-du-Nord	3,594,616	3,548,775	45,841	//
Creuse	1,550,414	1,531,414	19,000	//
Dordogne	4,458,685	4,229,265	229,420	//
Doubs	2,708,284	2,683,601	24,683	//
Drôme	2,822,708	2,767,742	54,966	//
Eure	6,758,333	6,545,942	212,391	//
Eure-et-Loir	4,572,604	4,539,962	32,642	//
Finistère	3,317,745	3,225,460	92,285	//
Gard	4,032,620	3,974,099	58,521	//
Garonne (Haute)	5,212,963	5,088,959	124,004	//
Gers	3,408,641	3,327,622	81,019	//
Gironde	7,837,302	7,573,457	263,845	//
Hérault	4,895,915	4,791,000	104,915	//
Ille-et-Vilaine	4,229,998	4,152,969	77,029	//
Indre	2,297,447	2,269,671	27,776	//
Indre-et-Loire	3,593,133	3,522,680	70,453	//
Isère	5,305,836	5,218,515	87,321	//
Jura	2,874,976	2,798,834	76,142	//
Landes	1,735,263	1,691,010	44,253	//
Loir-et-Cher	2,831,931	2,792,289	39,642	//
Loire	3,503,387	3,465,324	38,063	//
Loire (Haute)	2,125,884	2,084,727	41,157	//
Loire-Inférieure	4,092,581	4,051,744	40,837	//
Loiret	4,242,355	4,272,697	//	30,342
Lot	2,744,144	2,680,582	63,562	//
Lot-et-Garonne	4,264,971	4,183,714	81,257	//
Lozère	1,185 336	1,164,216	21,120	//
Maine-et-Loire	5,303,460	5,238,402	65,058	//
Manche	7,068,179	6,951,054	117,125	//
Marne	4,623,334	4,531,840	91,494	//
Marne (Haute)	2,998,447	2,982,400	16,047	//
Mayenne	3,328,365	3,197,873	130,492	//
Meurthe	4,003,909	3,952,959	50,950	//
Meuse	3,441,703	3,314,619	27,084	//
Morbihan	3,059,597	2,978,745	80,852	//
Moselle	4,015,732	3,931,925	83,807	//
Nièvre	2,941,663	2,797,523	144,140	//
Nord	10,513,815	10,456,795	157,020	//
Oise	5,897,044	5,989,573	//	92,529
Orne	4,707,598	4,707,879	//	281
Pas-de-Calais	7,166,222	7,090,938	75,284	//
Puy-de-Dôme	5,036,741	4,968,075	68,866	//
Pyrénées (Basses)	2,405,366	2,345,950	59,416	//
Pyrénées (Hautes)	1,348,282	1,320,263	28,019	//
Pyrénées-Orientales	1,461,741	1,441,085	20,656	//
Rhin (Bas)	4,954,452	4,807,340	147,112	//
Rhin (Haut)	3,918,150	3,819,410	98,740	//
Rhône	6,533,945	6,485,614	48,331	//
Saône (Haute)	3,258,801	3,256,485	2,316	//
Saône-et-Loire	5,723,871	5,633,705	90,166	//
Sarthe	4,601,699	4,549,463	52,236	//
Seine	26,573,994	25,940,731	633,263	//
Seine-Inférieure	11,308,730	11,232,528	76,202	//
Seine-et-Marne	6,359,070	6,402,887	//	43,817
Seine-et-Oise	7,935,129	7,956,074	//	20,945
Sèvres (Deux)	3,128,371	3,039,306	89,065	//
Somme	6,901,898	6,818,476	83,422	//
Tarn	3,538,097	3,484,349	53,748	//
Tarn-et-Garonne	3,305,184	2,292,706	12,478	//
Var	3,256,094	3,229,949	26,145	//
Vaucluse	2,210,827	2,176,730	34,097	//
Vendée	3,173,726	3,012,370	161,356	//
Vienne	2,712,337	2,600,445	111,892	//
Vienne (Haute)	2,190,046	2,122,598	67,448	//
Vosges	2,763,741	2,728,777	34,964	//
Yonne	4,119,978	3,972,403	147,575	//
	363,417,990	357,077,798	6,528,106	187,914
En plus aux rôles de 1834...			6,340,192	

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1834.
Enregistrement. Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	7,586,311f 98c	7,616,753f 54c	//	30,441f 56c	Diminution trop faible pour qu'on puisse en expliquer la cause.
		d'immeubles	71,969,050 06	74,535,766 70	//	2,566,716 64	Il y avait eu en 1833 une augmentation de 4,204,667f qui n'a pu se soutenir en 1834. Les événements d'avril ont contribué à la diminution.
	Donations	en ligne directe	5,405,537 59	5,435,744 40	//	30,206 81	Ou ne peut assigner de causes à ces modiques différences.
		entre époux	40,558 74	44,828 52	//	4,269 78	
		en ligne collatérale	1,079,185 09	1,079,421 58	//	236 49	
		entre personnes non parentes	672,573 27	651,962 97	20,610f 30c	//	Même observation à l'égard de cette augmentation.
	Successions	en ligne directe	8,420,339 89	8,375,219 03	45,120 86	//	Réalisation de déclarations de successions pour lesquelles il avait été accordé des délais à l'occasion du choléra.
		entre époux	3,529,867 59	3,780,216 60	//	250,349 01	Moins de mutations par décès entre époux. Le nombre en avait été augmenté en 1833 par l'effet de l'épidémie.
		en ligne collatérale	15,068,612 13	14,862,572 66	206,039 47	//	Acquittement en 1834 de droits pour le payement desquels il avait été accordé des délais.
		entre personnes non parentes	3,666,331 36	3,242,134 71	424,196 65	//	
	Actes divers	Baux et antichrèses	1,427,320 74	1,432,028 19	//	4,707 45	Différence insignifiante.
		Adjudications au rabais et marchés	585,731 04	563,593 92	22,137 12	//	
		Obligations	6,017,305 05	5,762,934 12	254,370 93	//	Progresion dans les transactions et les affaires commerciales.
		Cautionnements	740,037 10	725,201 95	14,835 15	//	
		Libérations	3,829,498 29	3,831,773 23	//	2,274 94	Différence non susceptible d'explication à raison de sa modicité.
		Condamnations, collocations et liquidations	1,279,542 92	1,338,902 43	//	59,359 51	Moins de procès par suite d'une plus grande exactitude dans le payement des obligations.
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	5,815,889 65	5,756,417 93	59,471 72	//	Il y avait eu en 1833, sur ces trois espèces d'actes, de fortes diminutions. Les augmentations en 1834 ne les couvrent qu'en partie. Elles sont le résultat d'une plus grande activité dans les affaires.
		—— judiciaires	3,916,068 22	3,817,195 54	98,872 68	//	
		—— extrajudiciaires	7,421,871 78	7,343,145 88	78,725 90	//	
		—— de l'état civil	1,565 30	2,269 30	//	704 00	Diminution portant sur les reconnaissances d'enfants naturels, dont le nombre est moindre de 346.
	Droits et demi-droits en sus		1,554,552 18	1,506,849 60	47,702 58	//	Résultats des soins apportés à la recherche des droits fraudés.
	Total de l'enregistrement, y compris le décime pour franc		150,027,749 97	151,704,932 80	1,272,083 36	2,949,266 19	
Greffes (y compris le décime pour franc)			3,998,339 55	4,124,905 83	//	126,566 28	La diminution ci-dessus sur les condamnations judiciaires explique celle sur les droits de greffe qui en est la conséquence.
Hypothèques (*idem*)			1,509,479 08	1,528,603 30	//	19,124 22	Différence peu importante, qui frappe également sur les inscriptions et les transcriptions.
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices (*idem*)			3,900,202 94	3,597,930 08	302,272 86	//	Cette augmentation porte uniquement sur les amendes de contraventions à la loi du timbre.
Décime pour franc	des amendes attribuées aux communes et hospices		83,019 19	85,560 41	//	2,541 22	Diminutions qui, en raison de leur peu d'importance, ne sauraient être motivées.
	des attributions des greffiers sur les droits de greffe		101,265 25	104,257 63	//	2,992 38	
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse			2,058,570 00	1,828,194 00	230,376 00	//	Les passe-ports n'entrent que pour 34,000 fr. dans cette augmentation. Le surplus est produit par les permis de port d'armes de chasse.
Droits du sceau attribués au Trésor			114,332 92	106,912 76	7,420 16	//	Accroissement du nombre des dispenses de parenté et d'alliance et de lettres de naturalité.
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutations			262,985 52	275,486 52	//	12,501 00	Cette diminution est la conséquence nécessaire de celle sur les droits d'hypothèques.
Recouvrements de frais de justice			1,212,108 42	1,259,031 93	//	46,923 51	Les recouvrements à faire en 1834 étaient inférieurs de 335,000 fr. à ceux de 1833.
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances			55,216 30	53,942 57	1,273 73	//	Augmentation due à un plus grand nombre d'instances jugées au profit de l'administration.
			163,323,269 14	164,669,757 83	1,813,426 11	3,159,914 80	
Timbre	Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris		89,666 66	84,794 97	4,871 69	//	Cette faible différence ne peut être expliquée.
	Timbre non sujet au décime pour franc		28,883,637 02	29,857,910 03	//	974,273 01	Cette diminution est causée par celle sur les ventes immobilières et les jugements des tribunaux. Le timbre des journaux y entre pour 53,000 fr.
Revenus et prix de vente de domaines.	Pêche		385,789 69	410,284 97	//	24,495 28	Baisse dans le revenu du droit de pêche.
	Revenus de domaines		506,731 77	470,736 89	35,994 88	//	Augmentation produite par des biens séquestrés sur des contumax et par les biens distraits de la liste civile.
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		117,502 43	144,800 27	//	27,297 84	Moins de condamnations à des dommages-intérêts en 1834.
	Rentes (arrérages et rachats)		58,691 48	66,879 06	//	8,187 58	Extinction des rentes au fur et à mesure de leurs rachats ou aliénations.
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		78,763 14	117,234 24	//	38,471 10	Produits essentiellement variables.
	Épaves, deshérences et biens vacants		207,115 06	257,739 21	//	50,624 15	
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures		2,050,799 26	1,736,325 39	314,473 87	//	Aliénations plus considérables de biens de l'État.
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		133,993 98	92,675 14	41,318 84	//	Recettes variables par leur nature.
Domaines et bois engagés			1,108,785 58	436,895 38	671,890 20	//	Recette, pour le comté de Vertus (Marne), provenant de la succession Rohan-Soubise.
			196,944,745 21	198,346,033 38	2,881,975 59	4,283,263 76	
					En moins à 1834...	1,401,288 17	

COUPES DE BOIS.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

COMPARAISON PAR NATURE DE PRODUITS.

	RECETTES EFFECTUÉES sur LES EXERCICES		DIFFÉRENCES à L'EXERCICE 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produit principal des adjudications payé en traites. (Voir le développement ci-contre)	19,428,025 84	19,683,114 27	"	255,088 43
PRODUITS ACCESSOIRES.				
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,066,427 79	2,040,238 11	26,189 68	"
Prix de ventes de plants d'arbres de chablis, etc	576,756 11	733,858 15	"	157,102 04
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	117,679 92	139,713 32	"	22,033 40
Adjudications de glandées, pâturages, etc	55,069 36	49,193 83	5,875 53	"
Remboursements de frais de vacations des arpenteurs	86,754 56	86,244 89	509 67	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	411,109 07	427,310 09	"	16,201 02
Produit du droit de chasse	96,006 89	72,716 45	23,290 44	"
Recettes accidentelles	15,926 03	23,368 15	"	7,442 12
	22,853,755 57	23,255,757 26	55,865 32	457,867 01
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1834			402,001f 69c	

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT DU PRODUIT PRINCIPAL DES ADJUDICATIONS.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
Ain	187,317	167,084	20,232	"
Aisne	383,565	348,170	35,394	"
Allier	312,309	203,090	109,218	"
Alpes (Basses)	"	"	"	"
Alpes (Hautes)	11,940	12,150	"	210
Ardèche	5,273	13,876	"	8,603
Ardennes	663,458	747,002	"	83,544
Ariége	31,565	26,366	5,198	"
Aube	466,533	503,990	"	37,456
Aude	142,381	146,245	"	3,863
Aveyron	1,055	680	375	"
Bouches-du-Rhône	"	"	"	"
Calvados	48,424	53,405	"	4,981
Cantal	6,375	4,005	2,370	"
Charente	40,852	14,534	26,318	"
Charente-Inférieure	"	"	"	"
Cher	266,326	158,145	108,180	"
Corrèze	"	"	"	"
Corse	4,830	2,392	2,438	"
Côte-d'Or	810,488	1,079,563	"	269,075
Côtes-du-Nord	"	"	"	"
Creuse	4,024	10,024	"	6,000
Dordogne	"	"	"	"
Doubs	536,551	368,781	167,770	"
Drôme	21,396	18,897	2,499	"
Eure	378,220	314,242	63,977	"
Eure-et-Loir	264,423	161,624	102,798	"
Finistère	20,939	54,004	"	33,064
Gard	18,852	7,325	11,526	"
Garonne (Haute)	58,936	82,993	"	24,056
Gers	"	"	"	"
Gironde	"	"	"	"
Hérault	2,877	3,659	"	782
Ille-et-Vilaine	101,237	93,777	7,460	"
Indre	173,975	163,070	10,904	"
Indre-et-Loire	227,083	375,739	"	148,655
Isère	105,437	93,266	12,170	"
Jura	608,553	637,764	"	29,211
Landes	"	"	"	"
Loir-et-Cher	359,008	277,215	81,793	"
Loire	"	"	"	"
Loire (Haute)	8,600	7,550	1,050	"
Loire-Inférieure	50,700	70,556	"	19,855

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
Loiret	332,343	454,202	"	121,858
Lot	"	"	"	"
Lot-et-Garonne	1,620	1,457	162	"
Lozère	"	480	"	480
Maine-et-Loire	141,581	96,164	45,417	"
Manche	"	"	"	"
Marne	722,049	984,466	"	262,417
Marne (Haute)	467,714	432,836	34,878	"
Mayenne	"	"	"	"
Meurthe	994,404	906,828	87,576	"
Meuse	977,929	935,567	42,362	"
Morbihan	16,429	9,607	6,822	"
Moselle	579,880	454,422	125,458	"
Nièvre	271,701	529,690	"	257,988
Nord	972,452	900,099	72,353	"
Oise	656,532	701,582	"	45,050
Orne	495,101	391,507	103,593	"
Pas-de-Calais	298,642	248,082	50,560	"
Puy-de-Dôme	4,540	10,256	"	5,715
Pyrénées (Basses)	6,730	5,200	1,530	"
Pyrénées (Hautes)	2,210	2,140	70	"
Pyrénées-Orientales	2,013	712	1,300	"
Rhin (Bas)	575,783	507,226	68,557	"
Rhin (Haut)	431,100	455,310	"	24,209
Rhône	"	"	"	"
Saône (Haute)	230,651	132,804	97,846	"
Saône-et-Loire	433,492	483,309	"	49,816
Sarthe	344,774	283,302	61,472	"
Seine	"	"	"	"
Seine-Inférieure	772,657	927,879	"	155,222
Seine-et-Marne	296,818	320,213	"	23,394
Seine-et-Oise	620,257	692,258	"	72,000
Sèvres (Deux)	142,284	118,926	23,358	"
Somme	121,720	182,759	"	61,038
Tarn	124,820	95,708	29,112	"
Tarn-et-Garonne	31,373	15,849	15,524	"
Var	18,623	23,169	"	4,545
Vaucluse	3,364	3,502	"	138
Vendée	53,786	85,215	"	1,429
Vienne	99,140	106,407	"	7,266
Vienne (Haute)	"	"	"	"
Vosges	1,269,125	1,374,712	"	105 58
Yonne	590,856	588,058	2,797	"
	19,428,025	19,683,114	1,642,432	1,897,521
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1834			255,088	

DOUANES ET SELS.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Droits de douanes	à l'importation	101,398,966 70	101,636,816 08	"	(a) 237,849 38
	à l'exportation	1,087,341 96	1,256,378 67	"	(b) 169,036 71
	au transit	44,807 46	40,399 01	(c) 4,408 45	"
	à la réexportation des entrepôts	63,855 74	76,808 38	"	(d) 12,952 64
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	582 64	616 61	"	33 97
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	57,007 53	63,608 16	"	6,600 63
	à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,480 00	22,344 96	"	8,864 96
Droits de navigation.	Francisation des navires	4,853 47	3,577 90	(e) 1,275 57	"
	Transfert de propriété des navires	4,166 48	3,718 98	447 50	"
	Entrée des navires — Demi droit de tonnage au bureau de Fécamp	1,540,311 91	1,424,985 82	(e) 115,326 09	"
	Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	"	7,682 64	"	(f) 7,682 64
	Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	270,858 63	280,796 43	"	(g) 9,937 80
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	113,978 70	106,840 81	(h) 7,137 89	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires	9,396 20	8,723 00	673 20	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	89,987 15	84,648 30	(h) 5,338 85	"
	Taxes locales. — pour l'entretien du magasin de sauvetage de Quilleboeuf	208,337 70	198,800 80	(h) 9,536 90	"
	Taxes locales. — ——— du bassin à flot de la Rochelle	"	4,075 63	"	4,075 63
	Taxes locales. — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	"	1,253 97	"	1,253 97
	Taxes locales. — ——— d'amélioration du port de Boulogne	415,790 05	437,440 06	"	(g) 21,650 01
	Taxes locales. — ——— du bassin de la Sèvre-Niortaise	21,610 08	18,542 60	3,067 48	"
	Taxes locales. — ——— du port de Bordeaux	196 43	234 20	"	37 77
	Taxes locales. — Droits d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	85,393 33	94,157 47	"	(i) 8,764 14
		10,627 34	5,965 51	4,661 83	"
Droits et produits accessoires.	Timbre des expéditions	339,405 15	326,814 93	(j) 12,590 22	"
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises perçus par supplément	574 88	578 37	"	3 49
	Droits de magasinage et de dépôt	12,538 12	6,565 68	5,972 44	"
	Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions	29,187 20	28,626 16	561 04	"
	Moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres et salpêtres	869 26	"	869 26	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	153,208 35	34,872 87	(k) 118,335 48	"
	Indemnités reçues des fabricants de soudes pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	48,000 00	53,250 00	"	(l) 5,250 00
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	952 68	738 01	214 67	"
	Recettes accidentelles	77,679 85	44,842 19	32,837 66	"
		106,103,964 99	106,274,704 20	323,254 53	493,993 74
Taxe de consommation des sels		53,515,559 82	54,975,860 36	"	(m) 1,460,300 54
		159,619,524 81	161,250,564 56	323,254 53	1,954,294 28
				En moins.....	1,631,039f 75c

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES DE L'EXERCICE 1834.

(a) La diminution des droits d'entrée porte principalement sur les laines, les soies écrues et moulinées, les farineux alimentaires et les huiles; pour les deux premières marchandises, la cause en est dans des diminutions de taxe en 1834; pour les deux autres elle tient sans doute à la différence des récoltes indigènes. La diminution totale eût été plus forte si des augmentations de recette n'avaient eu lieu sur divers objets, notamment sur les sucres, les cafés, les chevaux et bestiaux, les houilles, les fers en barre, le houblon, le chanvre, les cotons et aussi les fils de coton dont la prohibition d'entrée a été levée en 1834.

(b) La diminution des droits de sortie porte notamment sur les soies écrues et moulinées, les fruits, les chardons cardières et les vins et eaux-de-vie; elle s'explique, pour les premières, par une moindre exportation, et pour les autres par une réduction sensible sur la quotité du droit.

(c) On peut attribuer cette augmentation à l'extension donnée en 1834 au transit des marchandises prohibées.

(d) Cette diminution rapprochée de l'augmentation de 4,408 fr. 45 cent. sur les droits de transit prouve que le commerce a trouvé avantage à réexporter par la voie de terre une partie des marchandises extraites des entrepôts.

(e) L'augmentation sur les droits de francisation prouve l'accroissement de notre marine marchande en 1834, et peut expliquer en partie l'augmentation de 115,326 fr. 09 cent. sur les droits de tonnage.

(f) Cette perception, à laquelle on avait donné une affectation spéciale, a été rendue aux produits généraux à partir du 1er janvier 1834.

(g) La diminution de 9,937 fr. 80 cent. du droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains, et celle de 21,650 fr. 01 cent. sur les taxes locales perçues au Havre, peuvent être attribuées d'une part aux craintes qu'avait inspirées au commerce la question relative à l'indemnité de 25 millions réclamée par les États-Unis, et de l'autre aux lenteurs que, par suite de l'extension des affaires commerciales, les navires américains éprouvent au Havre, surtout pour le déchargement des cotons auxquels les magasins actuels ne suffisent plus; circonstance qui permet de croire que des chargements destinés pour ce port ont été débarqués à Liverpool.

(h) Ces augmentations dans les droits accessoires de navigation sont une conséquence nécessaire de l'accroissement dans la perception du droit de tonnage.

(i) Cette diminution vient à l'appui de la remarque générale que le commerce de Bordeaux perd de son activité.

(j) La création des entrepôts intérieurs, en multipliant les mutations d'entrepôts, a donné lieu à la délivrance d'un plus grand nombre d'expéditions.

(k) L'augmentation provient de ce que l'entrepôt de Toulouse a été ouvert le 1er janvier et les deux entrepôts de Paris le 1er avril 1834.

(l) La diminution provient de la cessation des travaux de plusieurs fabriques.

(m) Cette diminution s'explique par la difficulté des transports dans l'intérieur, occasionnée par les basses eaux dans les derniers mois de 1834, époque à laquelle se font les approvisionnements. Cette circonstance a déterminé le commerce à recourir aux sels des salines de l'Est, ainsi que le prouve l'augmentation de 571,117 fr. 14 cent. qui ressort du compte de l'administration des contributions indirectes.

Nota. Les différences qui ne sont pas expliquées avaient trop peu d'importance pour qu'il y ait eu lieu d'en rechercher les causes.

BOISSONS, DIVERSES TAXES INDIRECTES, TABACS ET POUDRES.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.
BOISSONS.				
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels	5,575,174f 75c	4,411,263f 93c	(a) 1,163,910f 82c	//
—— de 15 centimes par expédition	649,160 85	573,218 55	(b) 75,942 30	//
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	45,957,244 09	43,963,641 74	(c) 1,993,602 35	//
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs et taxe unique aux entrées	16,194,124 33	14,085,025 79	(d) 2,109,098 54	//
—— de fabrication des bières	7,671,182 04	6,906,016 30	(e) 765,165 74	//
DROITS DIVERS.				
Licences accordées aux distillateurs, bouilleurs et brasseurs	2,935,995 80	2,765,711 89	(f) 170,283 91	//
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport	5,818,176 70	5,430,255 44	(g) 387,921 26	//
Cartes	540,296 28	527,453 44	(h) 12,842 84	//
Sels. (*Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur*)	7,562,449 59	6,991,332 45	(i) 571,117 14	//
Garantie des matières d'or et d'argent et argues royales	1,586,226 85	1,502,372 45	(j) 83,854 40	//
Navigation sur les rivières et canaux	4,546,120 95	4,295,237 41	(k) 250,883 54	//
Péages sur les ponts	404,127 76	369,203 75	(l) 34,924 01	//
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,669,328 60	2,465,053 60	(m) 204,275 00	//
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,111,662 94	1,123,968 52	//	(n) 12,305f 58c
Dixième du produit des octrois	5,208,345 55	5,157,335 77	(o) 51,009 78	
Amendes de la régie. (*Portion du Trésor*)	228,829 35	201,361 58	(p) 27,467 77	
Prélèvement pour frais de casernement	1,164,571 72	1,256,793 52	//	(q) 92,221 80
Recettes extraordinaires	113,759 87	157,987 94	//	(r) 44,228 07
RECOUVREMENTS D'AVANCES.				
Sur les communes.. Abonnement pour traitement des employés des octrois	422,925 15	408,054 60	(s) 14,870 55	//
Sur les communes.. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	232,091 57	213,433 94	(t) 18,657 63	//
Sur les communes.. ——— pour frais d'impressions	95,937 73	144,058 94	//	(u) 48,121 21
Sur les fabricants de cartes	142,144 23	136,110 34	(v) 6,033 89	//
Sur les employés pour prix d'instruments	13,106 20	4,341 98	(x) 8,764 22	//
Sur les cultivateurs de tabacs	138,972 59	114,777 65	(y) 24,194 94	//
TABACS ET POUDRES.				
Produit de la vente des tabacs	72,644,522 00	69,648,545 62	(z) 2,995,976 38	//
Produit de la vente des poudres	4,557,002 92	3,562,317 54	(aa) 994,685 38	//
TOTAL	188,183,480 41	176,414,874 68	11,965,482 39	196,876 66
EN PLUS EN 1834	.....	.....	11,768,605 73	
RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.				
Boissons et droit de fabrication des bières	76,046,886 06	69,939,166 31	6,107,719 75	//
Diverses taxes et recouvrements d'avances	34,935,069 43	33,264,845 21	1,670,224 22	//
Produit de la vente des tabacs	72,644,522 00	69,648,545 62	2,995,976 38	//
Produit de la vente des poudres	4,557,002 92	3,562,317 54	994,685 38	//
	188,183,480 41	176,414,874 68	11,768,605 73	//

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES DE L'EXERCICE 1834.

(*a*) Augmentation résultant d'un accroissement de consommation sur les vins.

(*b*) Le mouvement des boissons de toute espèce a été plus considérable par suite de l'accroissement des consommations, ce qui a entraîné une plus grande délivrance d'expéditions.

(*c*) Augmentation.... { sur le droit de détail 1,362,967f 90c
sur le droit de remplacement perçu aux entrées de Paris 643,495 19

Ensemble 2,006,463 09
Diminution sur le droit général de consommation des eaux-de-vie et liqueurs 12,860 74
Reste en augmentation 1,993,602 35

(*d*) Augmentation due à une plus forte consommation des vins et des cidres dans les lieux soumis aux droits d'entrée et dans les villes rédimées des exercices.

(*e*) Accroissement de fabrication qui se justifie par le bas prix des grains.

(*f*) Accroissement résultant de la délivrance d'un plus grand nombre de licences, notamment aux débitants de boissons.

(*g*) Une plus grande activité dans les communications a fait établir de nouvelles voitures et augmenté l'importance des services déjà existants.

(*h*) Accroissement de produit justifié par une plus grande fabrication de cartes.

(*i*) Excédant de droits produit par l'exploitation des salines de l'Est appartenant à l'État, et par les extractions faites à la fontaine de Salies (Pyrénées-Basses).

(*j*) Les demandes du commerce et principalement à l'extérieur ont accru la fabrication des ouvrages d'or et d'argent.

(*k*) Augmentation qui doit être attribuée à l'accroissement des affaires commerciales.

(*l*) Excédant provenant du péage établi sur le pont de bateaux d'Arles (Bouches-du-Rhône), dont la perception est rentrée dans les produits du Trésor, aux termes des conventions faites avec les concessionnaires.

(*m*) Les rentrées ayant été plus actives et le mouvement des boissons plus considérable, on a dû délivrer plus de quittances et plus d'expéditions.

(*n*) Diminution causée par l'établissement de ponts suspendus en remplacement de bacs.

(*o*) Augmentation qui s'explique par l'accroissement de consommation signalé sur les boissons.

(*p*) Excédant qui indique une surveillance plus active et plus rigoureuse dans le service.

(*q*) Diminution occasionnée par l'admission en décharge de frais de casernement indûment constatés.

(*r*) Réduction qui provient principalement du solde de la retenue proportionnelle exercée sur les taxations allouées aux employés pour 1832, et dont le payement n'a été effectué qu'en 1833.

(*s*) Cette augmentation tient à l'exécution des traités passés par la régie pour la perception des octrois.

(*t*) Excédant de recette provenant tant de la cause qui précède que de l'accroissement des produits.

(*u*) Réduction qui a pour motif la rentrée effectuée en 1833, des frais d'impressions applicables à l'exercice 1832.

(*v*) Augmentation résultant d'une fabrication de cartes plus active.

(*x*) Excédant de recette produit par le payement des *échelles metriques* apposées sur les bateaux par suite du nouveau mode de perception des droits de navigation établis sur la basse Seine.

(*y*) Augmentation qui est la conséquence de livraisons plus considérables.

(*z*) Excédant de produit résultant de l'accroissement des ventes sur toutes les espèces de tabacs, et aussi d'une plus forte répression de la fraude dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

(*aa*) Accroissement dans les ventes de poudres de chasse et de mine, par suite de la levée des restrictions auxquelles ces ventes avaient été momentanément soumises.

PRODUITS DES POSTES.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES DE L'EXERCICE 1834.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Produit de la taxe des lettres	31,295,773 45	30,537,953 01	757,820 44	//	Augmentation due au progrès des relations commerciales et à l'extension du service journalier dans les communes rurales. Il y a diminution de 27,241 fr. sur la taxe des journaux et imprimés.
——— du service rural	1,605,315 94	1,504,531 38	100,784 56	//	Augmentation de 600 dans le nombre des communes où le service rural journalier a été établi. Ce nombre était à la fin de 1834, de 10,600.
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	821,479 05	886,293 62	//	64,814 57	Diminution causée par la suppression des quatrièmes bataillons et l'envoi en congés illimités d'une partie de l'armée.
Produit des places dans les malles-postes	1,751,090 86	1,816,740 59	//	65,649 73	Abaissement momentané du prix des places dans les voitures publiques qui parcourent les mêmes lignes que les malles-postes.
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	56,553 38	11,631 80	44,921 58	//	L'augmentation n'est réellement que de 21,858 fr., parce que les paquebots n'ont été établis que le 1er septembre 1833, et que le produit, pour cette année, ne représente que les quatre derniers mois. Elle est due à une plus grande circulation.
Produit des offices étrangers	630,240 79	586,461 91	43,778 88	//	A l'exception de la Prusse et de la Hollande, cette augmentation frappe sur tous les offices et indique un plus grand mouvement dans la correspondance de la France avec l'étranger.
Recettes extraordinaires	27,501 21	18,293 39	9,207 82	//	Recettes de trop perçus par les préposés à taxations d'après les liquidations provisoires, révisées à l'expiration de l'année.
	36,187,954 68	35,361,905 70	956,513 28	130,464 30	
			En plus 826,048 98		

BÉNÉFICE SUR LA LOTERIE.

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

COMPARAISON PAR ROUE.

DÉSIGNATION DES ROUES.	EXERCICE 1834.	EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN 1834. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES EN 1834. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Paris	2,409,466 55	5,314,139 97	//	2,904,673 42
Lille	655,225 45	1,233,284 00	//	578,058 55
Strasbourg	1,020,081 15	665,928 90	354,152 25	//
Lyon	803,494 05	1,552,717 15	//	749,223 10
Bordeaux	695,523 10	1,373,923 15	//	678,400 05
	5,583,790 30	10,139,993 17	354,152 25	4,910,355 12
En moins en 1834	.....	.....	4,556,202 87	

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	EXERCICE 1834. BÉNÉFICE.	EXERCICE 1834. PERTE.	EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN 1834. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES EN 1834. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	27,538 60	//	21,052 95	6,485 65	//
Aisne	22,847 20	//	44,826 55	//	21,979 35
Ardennes	15,698 90	//	28,982 60	//	13,283 70
Aube	18,297 70	//	34,408 30	//	16,110 60
Bouches-du-Rhône	496,510 40	//	694,845 90	//	198,335 50
Calvados	41,000 25	//	139,158 55	//	98,158 30
Charente-Inférieure	34,569 40	//	43,518 95	//	8,949 55
Cher	13,370 80	//	19,175 90	//	5,805 10
Côte-d'Or	14,949 20	//	29,107 95	//	14,158 75
Doubs	33,688 95	//	81,584 95	//	47,896 00
Eure	11,002 50	//	20,274 00	//	9,271 50
Finistère	27,617 05	//	44,031 80	//	16,414 75
Gard	38,658 50	//	50,837 05	//	12,178 55
Garonne (Haute)	86,317 20	//	131,460 05	//	45,142 85
Gironde	539,683 85	//	810,229 99	//	270,546 14
Hérault	60,864 90	//	40,364 60	20,500 30	//
Ille-et-Vilaine	12,356 80	//	106,110 30	//	93,753 50
Indre-et-Loire	5,625 40	//	72,668 65	//	67,043 25
Isère	119,790 90	//	144,240 50	//	24,449 60
Jura	//	14,187 30	33,194 25	//	47,381 55
Loire	35,956 00	//	42,088 90	//	6,132 90
Loire-Inférieure	89,843 20	//	134,400 25	//	44,557 05
Loiret	38,432 10	//	91,001 55	//	52,569 45
Maine-et-Loire	27,685 65	//	129,147 30	//	101,461 65
Manche	19,381 45	//	46,461 60	//	27,080 15
Marne	61,543 55	//	63,159 60	//	1,616 05
Meurthe	43,524 05	//	165,469 30	//	121,945 25
	1,936,754 50	14,187 30	3,261,802 29	26,985 95	1,366,221 04

DÉPARTEMENTS.	EXERCICE 1834. BÉNÉFICE.	EXERCICE 1834. PERTE.	EXERCICE 1833.	DIFFÉRENCES EN 1834. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES EN 1834. DIMINUTION.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Report	1,936,754 50	14,187 30	3,261,802 29	26,985 95	1,366,221 04
Morbihan	//	12,761 25	138,330 05	//	151,091 30
Moselle	15,059 45	//	85,615 20	//	70,555 75
Nord	75,788 25	//	405,572 00	//	329,783 75
Oise	15,477 65	//	36,650 35	//	21,172 70
Orne	4,022 15	//	7,442 55	//	3,420 40
Pas-de-Calais	107,951 65	//	368,639 15	//	260,687 50
Puy-de-Dôme	25,931 90	//	21,275 35	4,656 55	//
Pyrénées (Basses)	65,080 00	//	50,825 25	14,254 75	//
Pyrénées (Hautes)	4,367 05	//	4,868 25	//	501 20
Pyrénées-Orientales	20,976 15	//	26,032 55	//	5,056 40
Rhin (Bas)	89,553 60	//	219,512 40	//	129,958 80
Rhin (Haut)	121,962 70	//	143,001 25	//	21,038 55
Rhône	506,929 70	//	634,166 18	//	127,236 48
Sane-et-Loire	17,562 60	//	64,290 05	//	46,727 45
Sarthe	7,667 30	//	38,275 25	//	30,607 95
Seine	2,190,409 85	//	3,967,213 80	//	1,776,803 95
Seine-Inférieure	137,546 40	//	230,252 15	//	92,705 75
Seine-et-Marne	14,546 20	//	25,437 70	//	10,891 50
Seine-et-Oise	102,116 00	//	192,230 75	//	90,114 75
Somme	72,873 80	//	62,527 00	10,346 80	//
Var	45,179 90	//	50,506 30	//	5,326 40
Vaucluse	10,463 05	//	79,504 70	//	69,041 65
Vienne	22,519 00	//	26,022 65	//	3,503 65
Totaux	5,610,738 85	26,948 55	10,139,993 17	56,244 05	4,612,446 92
	5,583,790 30			4,556,202 87	

BÉNÉFICE

SUR LA FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

État comparatif des Recettes et des Dépenses des Exercices 1834 et 1833.

MONNAIES.	RECETTES ET DÉPENSES effectuées SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
RECETTES BRUTES.				
Retenues sur les matières apportées aux changes	3,824,976f 25	2,483,219f 66	1,341,756f 59	"
Droit d'essais	77 80	152 20	"	74f 40
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	47,036 54	41,211 34	5,825 20	"
Prime pour l'affinage des anciennes espèces	1,090,278 81	521,621 32	568,657 49	"
Recettes extraordinaires	226 98	"	226 98	"
TOTAL des recettes brutes	4,962,596 38	3,046,204 52	1,916,466 26	74 40
En plus en 1834			1,916,391 86	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.				
Déchets alloués aux directeurs	1,300,789 07	841,181 82	459,607 25	"
Frais de fabrication payés aux directeurs	2,505,210 40	1,629,937 51	875,272 89	"
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	53,577 19	19,799 46	33,777 73	"
TOTAL des prélèvements	3,859,576 66	2,490,918 79	1,368,657 87	"
RÉSULTAT.				
Recettes brutes	4,962,596 38	3,046,204 52	1,916,391 86	"
Prélèvements sur les recettes brutes	3,859,576 66	2,490,918 79	1,368,657 87	"
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	1,103,019 72	555,285 73	547,733 99	"
MÉDAILLES.				
Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ord. du 24 mars 1832, etc.	331,848 62	335,255 80	"	3,407 18
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues	298,881 38	300,031 40	"	1,150 02
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles	32,967 24	35,224 40	"	2,257 16
RÉCAPITULATION.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	1,103,019 72	555,285 73	547,733 99	"
Bénéfice sur la fabrication des médailles	32,967 24	35.224 40	"	2,257 16
TOTAL	1,135,986 96	590,510 13	547,733 99	2,257 16
En plus en 1834			545,476 83	

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

État comparatif des Recettes et Dépenses des années 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES RECETTES ET DES DÉPENSES.	RECETTES ET DÉPENSES effectuées PENDANT LES ANNÉES 1834.	1833.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1834, en plus.	en moins.
RECETTE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Vente de sel fossile. — en blocs, pour la saturation	60,216 00	48,404 50	11,811 50	"
Vente de sel fossile. — égrugé... à l'intérieur	27,418 15	28,073 20	"	655 05
Vente de sel fossile. — égrugé... à l'étranger	7,722 54	6,630 12	1,092 42	"
Vente de sel fossile. — Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs, etc.)	13,941 31	10,782 58	3,158 73	"
Vente de sel fossile. — Augmentation sur les valeurs mobilières	2,457 16	"	2,457 16	"
Vente de sel raffiné — à l'intérieur	2,243,409 40	1,943,802 75	299,606 65	"
Vente de sel raffiné — à l'étranger	1,086,573 08	869,627 90	216,945 18	"
Vente de sel raffiné — Recettes accessoires (valeurs de tonneaux, sacs, etc.)	78,129 32	67,845 81	10,283 51	"
Recettes diverses	14,096 46	12,423 28	1,673 18	"
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques	1,471,166 21	1,253,784 97	217,381 24	"
Commissions et intérêts reçus de divers	169,518 65	157,253 81	12,264 84	"
Remise de $\frac{3}{4}$ p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la comp. par les contrib. indir.	38,164 18	33,595 17	4,569 01	"
Bénéfice brut sur le sel de mer	18,072 14	20,946 62	"	2,874 48
Total de la recette	5,230,884 60	4,453,170 71	781,243 42	3,529 53
En plus en 1834			777,713 89	
DÉPENSE.				
Frais généraux. — Prix du bail de la compagnie	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"
Frais généraux. — Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0	400,000 00	400,000 00	"	"
Frais généraux. — Dépenses administratives	157,328 97	158,783 93	"	1,454 96
Frais généraux. — Subvention à l'entretien des routes (Meurthe et Moselle)	52,747 84	40,012 28	12,735 56	"
Frais généraux. — Loyers, contributions et frais de garde des salines particul.	67,364 42	67,075 40	289 02	"
Frais d'exploitation. — Dépenses relatives au sel fossile	87,116 20	82,776 20	4,340 00	"
Frais d'exploitation. — ——— raffiné	1,373,816 26	1,213,524 21	160,292 05	"
Frais d'exploitation. — ——— diverses	40,733 23	31,327 79	9,405 44	"
Frais d'exploitation. — ——— de la fabrique de produits chimiques	1,222,775 45	1,072,874 40	149,901 05	"
Frais d'exploitation. — Commissions et intérêts payés à divers	73,178 87	68,252 94	4,925 93	"
Remise allouée, à l'agent de la compagnie, sur le sel de mer	1,571 40	4,189 32	"	2,617 92
Prélèvement autorisé par l'art. 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830	100,000 00	100,000 00	"	"
Diminution sur les valeurs mobilières du sel raffiné	67,545 71	1,332 50	66,213 21	"
Total de la dépense	4,844,178 35	4,440,148 97	408,102 26	4,072 88
Répartition du bénéfice de l'exploitation... Trésor public	265,029 69	8,681 16	256,348 53	"
Répartition du bénéfice de l'exploitation... Actionnaires	121,676 56	4,340 58	117,335 98	"
	5,230,884 60	4,453,170 71	781,786 77	4,072 88
En plus en 1834			777,713 89	
RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.				
Prix fixe du bail	1,200,000 00	1,200,000 00	"	"
Part dans le bénéfice de l'exploitation	265,029 69	8,681 16	256,348 53	"
	1,465,029 69	1,208,681 16	256,348 53	"

PRODUITS DIVERS

État comparatif des Recettes des Exercices 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.				
Produit des mines	233,863f 84	232,278f 87	1,584f 97	//
Droits de la vérification des poids et mesures	943,838 34	1,002,559 42	//	58,721f 08
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	468,797 29	468,797 29	//	//
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	613,074 58	712,952 66	//	99,878 08
Produit du visa des passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	53,998 00	47,680 00	6,318 00	//
Versement du solde au 31 décembre 1833, du produit de la taxe des brevets d'invention	440,946 50	//	440,946 50	//
Produit de la taxe des brevets d'invention	265,816 00	//	265,816 00	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	1,375,268 75	1,396,716 12	//	21,447 37
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,757 00	2,189 00	//	432 00
Obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	144,913 91	153,133 49	//	8,219 58
Dixième du produit net de l'octroi en Corse	9,468 93	9,546 25	//	77 32
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	35,330 43	40,324 07	//	4,993 64
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	6,575 00	6,575 00	//	//
Produits spéciaux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères	313,842 88	251,783 29	62,059 59	//
Produit de la vente des terrains et édifices de la ville du Havre	213,639 85	149,450 18	64,189 67	//
Produit de réalisation d'annuités provenant de l'ancienne caisse du sceau des titres	2,256 50	3,309 82	//	1,053 32
Recettes de débets de comptables et autres compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances	239,653 67	150,387 96	89,265 71	//
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'État	434,928 68	396,179 46	38,749 22	//
——— sur avances à diverses villes	1,692 37	161,533 32	//	159,840 95
	5,799,662 52	5,185,396 20	968,929 66	354,663 34
			614,266 32	
PRODUITS PROVENANT DES MINISTÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	2,015,071 44	1,347,968 57	667,102 87	//
Produit de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service	141,583 40	97,115 20	44,468 20	//
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	51,294 89	90,293 30	//	38,998 41
Prix de vente de chevaux de réforme	2,356 80	15,252 75	//	12,895 95
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	5,789 26	25,645 25	//	19,855 99
Produit de la vente de cartes du dépôt de la guerre	18,488 80	4,110 80	14,378 00	//
——— de la marine	13,293 98	17,739 61	//	4,445 63
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	132,749 14	228,461 36	//	95,712 22
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	4,513 99	14,436 44	//	9,922 45
Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	71,999 80	90,070 84	//	18,071 04
Produit de vacances d'emplois	1,104 88	83,824 11	//	82,719 23
Remplacement de moins-value du mobilier	17,655 18	9,710 40	7,944 78	//
Indemnités de remplacement des militaires	132,199 00	177,345 00	//	45,146 00
Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses publiques	731,580 71	677,312 60	54,268 11	//
Intérêts en faveur du Trésor, résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	3,398 14	15,081 92	//	11,683 78
Prix de denrées et d'objets matériels cédés par la France au Gouvernement grec	//	251,241 40	//	251,241 40
	3,343,079 41	3,145,609 55	788,161 96	590,692 10
			197,469 86	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1834.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.				
Intérêts de la créance sur l'Espagne	2,129,214 00	2,184,098 00	//	54,884 00
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00	1,000,000 00	//	//
Produits et revenus locaux d'Alger	2,038,340 87	1,775,216 95	263,123 92	//
Recouvrements sur prêts au commerce. (Loi du 17 octobre 1830)	2,144,327 82	3,109,719 88	//	965,392 06
Droit de la pêche du corail sur les côtes d'Alger	//	5,971 44	//	5,971 44
Contribution personnelle imposée sur les villes de Bélida et de Coléah	//	3,644 00	//	3,644 00
Recouvrements de frais de liquidation de l'indemnité affectée aux colons de Saint-Domingue	//	56,683 84	//	56,683 84
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	7,566 67	1,054,333 33	//	1,046,766 66
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	5,000,000 00	//	5,000,000 00	//
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1832	57,392 65	//	57,392 65	//
Produit des lingots provenant des médailles volées à la bibliothèque	//	134,191 72	//	134,191 72
	12,376,842 01	9,323,859 16	5,320,516 57	2,267,533 72
			3,052,982 85	
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.				
Retenues sur traitements et pensions	78,801 70	82,216 41	//	3,414 71
Fonds de non-valeurs restés sans emplois	63,448 15	68,035 43	//	4,587 28
Capital des inscriptions de rentes créées pour le service de l'arriéré	12,432 90	26,478 16	//	14,045 26
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	2,053 50	3,976 00	//	1,922 50
Recettes à différents titres	45,141 41	6,588 67	38,552 74	//
Dons volontaires appartenant à l'État	//	321 12	//	321 12
Indemnité payée par le Gouvernement brésilien en vertu de la convention du 21 août 1828	//	13,922 19	//	13,922 19
Recettes sur les exercices clos	9,102 51	40,698 77	//	31,596 26
Solde de l'ancienne caisse syndicale des boulangers de la ville de Paris	//	22,405 05	//	22,405 05
Bénéfices sur ventes de rentes appartenant à l'État	4,924 72	//	4,924 72	//
Reversement au Trésor de la contribution foncière de la saline supprimée de Moyenvic	29,478 93	//	29,478 93	//
	245,383 82	264,641 80	72,956 39	92,214 37
			19,257 98	
AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.				
Amendes de police simple et de police correctionnelle	830,164 70	855,568 34	//	25,403 64
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les douanes	1,553,242 22	1,515,224 61	38,017 61	//
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	847,617 95	778,560 17	69,057 78	//
	3,231,024 87	3,149,353 12	107,075 39	25,403 64
			81,671 75	
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,933,612 44	779,111 01	2,154,501 43	//
RÉCAPITULATION.				
Produits de divers revenus publics	5,799,662 52	5,185,396 20	614,266 32	//
Produits divers provenant des ministères	3,343,079 41	3,145,609 55	197,469 86	//
Produits extraordinaires	12,376,842 01	9,323,859 16	3,052,982 85	//
Recettes de diverses origines	245,383 82	264,641 80	//	19,257 98
Amendes et confiscations attribuées à divers	3,231,024 87	3,149,353 12	81,671 75	//
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	2,933,612 44	779,111 01	2,154,501 43	//
	27,929,605 07	21,847,970 84	6,100,892 21	19,257 98
Différence en plus à l'exercice 1834			6,081,634 23	

RECAPITULATION

DES ÉTATS COMPARATIFS DES RECETTES DES EXERCICES 1834 et 1833.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		DIFFERENCES À L'EXERCICE 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
Contributions directes	363,417,990 48	357,077,798 12	6,340,192 36	"
Enregistrement, timbre et domaines	196,944,745 21	198,346,033 38	"	1,401,288 17
Coupes de bois	22,853,755 57	23,255,757 26	"	402,001 69
Douanes et sels	159,619,524 81	161,250,564 56	"	1,631,039 75
Boissons, diverses taxes indirectes, tabacs et poudres	188,183,480 41	176,414,874 68	11,768,605 73	"
Produits des postes	36,187,954 68	35,361,905 70	826,048 98	"
Bénéfice sur la loterie	5,583,790 30	10,139,993 17	"	4,556,202 87
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	1,135,986 96	590,510 13	545,476 83	"
Salines et mines de sel de l'Est	1,465,029 69	1,208,681 16	256,348 53	"
Produits divers	27,929,605 07	21,847,970 84	6,081,634 23	"
Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"
	1,008,821,863 18	990,994,089 00	25,818,306 66	7,990,532 48
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1834			17,827,774 18	

ÉTATS COMPARATIFS

DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1834 ET 1833.

Nota. La nomenclature des dépenses de l'exercice 1833 a été établie d'après celle que la loi de finances de 1834 a réglée, et en ayant égard aux changements qu'ont éprouvés les attributions de plusieurs départements ministériels.

ÉTATS COMPARATIFS DES DÉPENSES PUBLIQUES
POUR LES EXERCICES 1834 ET 1833.

Nota. Voir l'explication des différences aux Comptes rendus par les Ministres, pour l'Exercice 1834.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
DETTE PUBLIQUE.				
Rentes 5 p. 0/0	146,447,106f	178,446,808f	"	31,999,702f
—— 4 1/2 p. 0/0	1,025,005	1,026,289	"	1,284
—— 4 p. 0/0	3,120,238	3,123,909	"	3,671
—— 3 p. 0/0	35,040,978	34,645,772	395,206f	"
Intérêts des obligations de l'emprunt national	560,478	672,697	"	112,219
Fonds d'amortissement	44,616,463	44,616,463	"	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,861,923	9,873,498	"	11,575
Intérêts de capitaux de cautionnements	8,998,433	9,149,365	"	150,932
—— de la dette flottante	13,793,242	13,231,906	561,336	"
—— viagère	5,281,526	5,537,271	"	255,745
Pensions de la pairie	1,211,822	1,308,308	"	96,486
—— civiles	1,610,139	1,534,019	76,120	"
—— à titre de récompenses nationales	627,619	629,605	"	1,986
—— aux vainqueurs de la Bastille	22,324	22,404	"	80
—— militaires	45,062,273	44,076,168	986,105	"
—— ecclésiastiques	3,632,125	3,996,905	"	364,780
—— de donataires	1,462,685	1,452,326	10,359	"
Subvention aux fonds de retraite des ministères	3,272,343	2,616,283	656,060	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	391,962	515,490	"	123,528
	326,038,684	356,475,486	2,685,186	33,121,988
			30,436,802	
DOTATIONS.				
Liste civile	13,000,000	13,000,000	"	"
Chambre des Pairs	608,000	608,000	"	"
—— des Députés	612,000	669,000	"	57,000
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation)	2,935,000	3,093,600	"	158,600
Dettes de l'ancienne liste civile	2,017,370	2,466,167	"	448,797
	19,172,370	19,836,767	"	664,397
			664,397	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Services de la justice. — Administration centrale. (Personnel)	417,753	417,799	"	46
—— (Matériel)	118,813	99,976	18,837	"
Conseil d'état. (Personnel)	417,850	414,298	3,552	"
—— (Matériel)	10,995	9,809	1,186	"
Cour de cassation	787,367	786,460	907	"
Cour royales	4,246,203	4,002,394	243,809	"
Cours d'assises	153,200	151,100	2,100	"
Tribunaux de première instance	5,527,214	5,512,539	14,675	"
—— de commerce	178,278	176,853	1,425	"
—— de police	62,397	62,398	"	1
Justice de paix	3,091,218	3,090,963	255	"
Frais de justice criminelle	3,608,022	3,551,979	56,043	"
Pensions	200,000	200,000	"	"
Dépenses diverses, secours temporaires	44,809	39,429	5,380	"
Dépenses des exercices clos	762	"	762	"
	18,864,881	18,515,997	348,931	47
			348,884	

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES 1834.	1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	en moins.
Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.				
Services des cultes. — Personnel des bureaux des cultes	108,999f	169,860f	"	60,861f
Pensions et indemnités tempor. à des employés supprimés.	12,436	"	12,436f	"
Matériel des bureaux	24,562	23,030	1,532	"
Culte catholique. — Traitements et dépenses concernant les archevêques et évêques	949,959	789,921	160,038	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,123,604	26,855,794	267,810	"
Chapitre royal de Saint-Denis. (Exce 1833, dépenses diverses, etc.)	98,623	221,201	"	122,578
Bourses des séminaires	989,493	999,840	"	10,347
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,073,325	1,098,555	"	25,230
Secours pour les établissements ecclésiastiques	858,700	860,467	"	1,767
Dépenses ordinaires du service intérieur des édifices diocésains	441,586	905,232	"	463,646
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,446,827	1,070,712	376,115	"
Cultes non catholiques — Dépenses des cultes protestants	797,711	769,095	28,616	"
——— du culte israélite	79,610	74,350	5,260	"
Dépenses des exercices clos	115,050	"	115,050	"
	34,120,485	33,838,057	966,857	684,429
			282,428	
RÉCAPITULATION.				
Service de la justice	18,864,881	18,515,997	348,884	"
Service des cultes	34,120,485	34,838,057	282,428	"
	52,985,366	52,354,054	631,312	"
			631,312	
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES.				
Administration centrale. (Personnel)	528,404	532,720	"	4,316
——— (Matériel)	248,915	188,699	60,216	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,083,250	4,059,003	24,247	"
——— en inactivité	76,825	82,175	"	5,350
Frais d'établissement	134,712	427,509	"	292,797
Frais de voyages et de courriers	563,210	728,976	"	165,766
Frais de service	649,328	667,083	"	17,755
Présents diplomatiques	11,471	47,447	"	35,976
Indemnités et secours	79,087	78,832	255	"
Dépenses secrètes	650,000	650,000	"	"
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	99,768	96,230	3,538	"
Dépenses des exercices clos	26,075	"	26,075	"
	7,151,045	7,558,674	114,331	521,960
			407,629	
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Administration centrale	43,997	36,000	7,997	"
Colléges royaux, bourses royales, écoles normales	1,639,856	1,639,854	2	"
Instruction primaire	1,471,958	1,494,200	"	22,242
Établissemts scientifiques et littérres. (Exce 1833, sciences et belles-lettres)	1,569,450	1,582,446	"	12,996
Encouragements, secours et souscriptions. (*Idem*, encouragements aux sciences et aux belles-lettres)	275,886	208,489	67,397	"
Dépenses des exercices clos	2,473	"	2,473	"
Divers services extraordinaires concernant l'exercice 1833. (Achat de la bibliothèque de Cuvier, des manuscrits de Champollion, et frais de premier établissement de la division des sciences)	"	134,500	"	134,500
	5,003,620	5,095,489	77,869	169,738
			91,869	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES 1834.	DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES 1833.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834, en moins.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
	1re PARTIE.				
Administration centrale.	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	423,452f	661,500f	"	238,048f
	Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés.	18,005	13,728	4,277f	"
	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale..	130,992	211,981	"	80,989
	Dépenses secrètes	2,465,500	2,465,500	"	"
Services généraux.	Lignes télégraphiques, service ordinaire	822,405	759,917	62,488	"
	Établissement de nouvelles ramifications télégraphiques...	331,911	"	331,911	"
	Dépenses générales des gardes nationales	155,783	173,308	"	17,525
	Récompenses nationales	23,837	22,260	1,577	"
	Secours aux étrangers réfugiés en France	2,935,363	3,648,141	"	712,778
	Secours aux condamnés politiques	298,819	293,360	5,459	"
	Secours aux victimes du mois d'avril	386,403	"	386,403	"
	Loyer de l'hôtel des lignes télégraphiques	"	204,089	"	204,089
	Solde des indemnités pour dommages aux propriétés par suite des événements de juillet	"	1,632,922	"	1,632,922
	2e PARTIE.				
Administration centrale.	Personnel de l'administration centrale	412,972	"	412,972	"
	Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés.	85,841	85,912	"	71
	Matériel et dépenses diverses	109,997	"	109,997	"
	Archives du royaume	79,997	80,585	"	588
Ponts et chaussées et mines.	Administration centrale	199,991	200,000	"	9
	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,862,693	2,865,009	"	2,316
	Personnel du corps et autres dépenses des mines	446,990	433,042	13,948	"
	Subvention à la caisse des retraites	323,570	257,832	65,738	"
	Trav. à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts).	21,232,370			
	——————(Navigation intérieure)..	3,732,439	27,460,299	1,696,647	"
	——————(Ports maritimes)	4,192,137			
	Travaux à entreprendre	627,978	431,000	196,978	"
	Travaux sur produits de droits spécialisés	964,870	858,176	106,694	"
	Frais généraux du service des départements, secours....	49,945	49,988	"	43
	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	170,000	176,856	"	6,856
Bâtimens civils et monuments publics.	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	461,689	498,374	"	36,685
	Construction des maisons centrales de détention	585,759	542,443	43,316	"
	Travaux d'intérêt général dans les départements	95,391	164,285	"	68,894
	Nouvelle salle de la Chambre des Députés	"	368,914	"	368,914
	Achèvement des monuments et édifices de la capitale....	"	1,249,903	"	1,249,903
Beaux-arts....	Établissements des beaux-arts	382,732	382,937	"	205
	Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	426,691	"	426,691	"
	Encouragements et souscriptions	333,691	299,109	34,582	"
Secours généraux et subventions.	Secours à des artistes, à des savants et à leurs veuves	79,698	159,146	"	79,448
	Subvention aux établissements généraux de bienfaisance..	473,000	472,035	965	"
	Secours généraux aux bureaux de charité	325,587	319,856	5,731	"
	Secours aux sociétés de charité maternelle	100,000	100,000	"	"
	Subventions aux théâtres royaux, etc	1,299,299	1,300,000	"	701
	Travaux spéciaux de la capitale	"	801,000	"	801,000
Dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses relatives à l'administ.	6,977,743			
	Idem pour dépenses relatives aux maisons centrales de détention et aux bâtiments des cours royales	3,782,364	10,842,158	"	82,051
	Dépenses variables, spéciales, fonds commun	23,886,737	24,047,052	"	160,315
	Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles	2,825,751	772,124	2,053,627	"
	Dépenses extraordin. sur le produit des centimes facultatifs				
	Dépenses extraordinaires pour l'instruction primaire	18,965,873	17,303,048	1,662,825	"
	A reporter	104,486,265	102,607,789	7,622,826	5,744,350

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834,	
	1834.	1833.	en plus.	en moins.
Report	104,486,265f	102,607,789f	7,622,826f	5,744,350f
Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Services extraordinaires. Canaux et navigation, supplément au fonds d'emprunt	"	16,339,080	"	16,339,080
Nouveaux travaux de routes dans les départements de l'Ouest	"	318,392	"	318,392
Supplément pour travaux de routes royales	"	61,450	"	61,450
——— de routes départementales	"	73,287	"	73,287
——— d'intérêt public	"	252,228	"	252,228
——— d'utilité communale	424,709	546,868	"	122,159
Continuation des routes de l'Ouest	"	193,000	"	193,000
Cérémonies et fêtes en commémoration des journées de juillet	199,949	577,881	"	377,932
Dépenses des exercices clos	442,171	"	442,171	"
	105,553,094	120,969,975	8,064,997	23,481,878
			15,416,881	
MINISTÈRE DU COMMERCE.				
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	248,995	387,987	"	138,992
Matériel et dépenses diverses des bureaux	71,989	127,909	"	56,001
Travaux des établissements thermaux	132,730	79,455	53,275	"
Haras, dépôts d'étalons, primes	1,499,735	1,499,545	190	"
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture et au commerce	418,629	361,608	57,021	"
Conservatoires des écoles des arts et métiers. (Exercice 1833. — Commerce et manufactures)	379,973	379,963	10	"
Délivrance des brevets d'invention et encouragements à l'industrie	589,961	"	589,961	"
Établissements sanitaires	47,788	49,932	"	2,144
Encouragements aux pêches maritimes	3,005,346	3,437,332	"	431,986
Poids et mesures	655,571	662,519	"	6,948
Secours aux colons	981,467	992,814	"	11,347
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, grêle, inondations, etc.	1,887,554	1,880,744	6,810	"
Mesures à prendre pour combattre la propagation des épidémies	43,631	29,679	13,952	"
Dépenses des exercices clos	84,901	"	84,901	"
	10,048,270	9,889,568	806,120	647,418
			158,702	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
Administration centrale. (Personnel)	1,491,925	1,494,040	"	2,115
——— (Matériel)	610,884	658,871	"	47,987
États-majors	15,389,605	16,711,984	"	1,322,379
Gendarmerie	17,277,297	17,467,088	"	189,791
Recrutement	443,701	412,988	30,713	"
Justice militaire	269,510	307,203	"	37,693
Solde et entretien des troupes	149,237,118			
Lits militaires	6,449,138			
Harnachement	64,348	213,717,536	"	29,776,255
Fourrages	26,898,677			
Transports généraux	1,292,000			
Remontes générales	256,723	1,262,598	"	1,005,875
Matériel de l'artillerie	9,435,627	22,097,738	"	12,662,111
Matériel du génie	11,930,806	13,229,440	"	1,298,634
Écoles militaires	1,796,840	1,806,694	"	9,854
Dépenses temporaires	5,985,306	6,450,000	"	464,694
Invalides de la guerre	2,973,527	2,993,966	"	20,439
Service administratif et frais de colonisation en Afrique	1,602,130	1,995,260	"	393,130
Dépenses accidentelles et secrètes	152,147	191,665	"	39,518
Arriéré	"	183,990	"	183,990
Dépenses des exercices clos	917,539	"	917,539	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1834, et non passibles de déchéance	967,769	"	667,769	"
	255,442,618	300,981,062	1,916,021	47,454,465
			45,538,444	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834,	
		1834.	1833.	en plus.	en moins.
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
1re PARTIE. — Personnel.	Administration centrale. (Traitements)	703,566f	710,602f	"	7,036f
	——— (Frais de bureaux et autres)	249,998	249,897	101f	"
	Service général de la marine. (Corps et agents entretenus)	7,286,588	7,331,077	"	44,489
	Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris)	18,571,219	20,312,202	"	1,740,983
2e PARTIE. — Matériel.	Travaux du matériel naval. (Ports)	19,576,485	19,907,431	"	330,946
	——— (Établissements hors des ports)	1,685,655	1,763,469	"	77,814
	Travaux de l'artillerie. (Ports)	1,192,734	1,436,896	"	244,162
	——— (Établisnts hors des ports). Fonderies	534,771	656,630	"	121,859
	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,455,915	3,499,786	"	43,871
	Travaux et dépenses pour le progrès des sciences maritimes	663,545	659,015	4,530	"
	Approvisionnements de prévoyance	"	"	"	"
	Affrétements et transports par mer	67,117	100,733	"	33,616
	Chiourmes	236,490	214,706	21,784	"
	Dépenses diverses	143,459	171,633	"	28,174
3e PARTIE. — Colonies.	Service militaire et subvention au service intérieur	6,942,404	6,742,536	199,868	"
Dépenses des exercices clos		469,312	"	469,312	"
		61,779,258	63,756,613	695,595	2,672,950
				1,977,355	
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Cour des comptes		1,139,781f	1,116,386f	23,395f	"
Administration centrale des finances.	Personnel	5,696,955	5,691,973	4,982	"
	Matériel et dépenses diverses	813,094	818,455	"	5,361f
Monnaies	Service administratif dans les départements	347,344	361,026	"	13,682
	Frais de refonte d'anciennes espèces	2,583,113	1,369,442	1,213,671	"
Cadastre		5,620,783	5,425,012	195,771	"
Frais de trésorerie		2,482,370	2,552,299	"	69,929
Traitements, taxations, commissions aux receveurs des finances		5,110,025	5,125,590	"	15,565
Traitements et frais de service des payeurs		976,445	976,544	"	99
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile		15,999	"	15,999	"
Frais du bureau chargé de la liquidation de Saint-Domingue		17,000	40,000	"	23,000
Dépenses des exercices clos		518,242	"	518,242	"
		25,321,151	23,476,727	1,972,060	127,636
				1,844,424	
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.					
Contributions indirectes.	Service administratif dans les départements	3,683,347f	3,223,138f	460,209f	"
	Frais de perception dans les départements	11,198,702	11,404,029	"	205,327f
Enregistrement	Service administratif et de perception dans les départements	9,522,583	9,489,581	33,002	"
	Timbre	754,708	761,621	"	6,913
Forêts	Service administratif et de surveillance dans les départemts	2,967,627	2,894,874	72,753	"
	Avances recouvrables	508,396	533,854	"	25,458
	Frais pour l'aliénation des bois de l'État	51,724	274,708	"	222,984
Douanes	Service administratif	23,240,055	23,214,342	25,713	"
Contributions indirectes.	Service administratif et de perception dans les départements	19,907,594	19,696,974	210,620	"
	Poudres à feu	2,388,470	2,017,454	371,016	"
Tabacs	Exploitation des tabacs	21,132,336	20,474,059	658,277	"
Postes	Service administratif et de perception dans les départements	5,069,903	5,366,381	"	296,478
	Transport des dépêches	9,068,097	9,707,283	"	639,186
	Service rural	4,106,659	3,455,665	650,994	"
Loterie	Service administratif dans les départements	276,280	303,703	"	27,423
	Frais de perception	1,157,049	1,291,291	"	134,242
Salines et mines de sel de l'Est		168,629	170,704	"	2,075
		115,202,159	114,279,661	2,482,548	1,560,086
				922,498	

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES PAYÉES SUR LES EXERCICES		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1834,	
		1834.	1833.	en plus.	en moins.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.					
Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,828,139f	1,810,400f	17,739f	"
	Non-valeurs des portes et fenêtres	581,614	779,127	"	227,513f
	——— des patentes et attributions aux communes	3,382,315	3,266,190	116,125	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,380,315	1,271,657	108,658	"
	Restitutions sur le produit des centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires	19,814,201	20,186,321	"	372,120
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes	236,457	84,579	151,878	"
	——— sur les dépenses de l'instruction primaire	2,883,784	"	2,883,784	"
	——— sur la taxe additionnelle de bois des communes, etc	708	594	114	"
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits	de l'enregistrement et des domaines	1,677,588	1,973,091	"	295,503
	des forêts	19,946	39,085	"	19,139
	des douanes	161,118	178,950	"	17,832
	des contributions indirectes	293,616	123,903	169,713	"
	des postes	10,489	15,173	"	4,684
	divers	1,050,469	501,471	548,998	"
	Remboursement à la famille Lesurques	252,071	"	252,071	"
Restitutions de produits d'amendes, etc.,	de l'enregistrement	1,040,252	885,006	155,246	"
	des douanes	1,553,217	1,515,139	38,078	"
	des contributions indirectes	847,618	778,560	69,058	"
	des postes	5,111	3,933	1,178	"
Primes à l'exportation des marchandises		9,493,693	18,660,789	"	9,167,096
Escompte sur le droit de consommation des sels		2,164,902	2,246,260	"	81,358
		48,647,623	54,320,228	4,512,640	10,185,245
				5,672,605f	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Dette publique	326,038,684f	356,475,486f	"	30,436,802f
Dotations	19,172,370	19,836,767	"	664,397
Ministère de la justice et des cultes	52,985,366	52,354,054	631,312f	"
——— des affaires étrangères	7,151,045	7,558,674	"	407,629
——— de l'instruction publique	5,003,620	5,095,489	"	91,869
——— de l'intérieur	105,553,094	120,969,921	"	15,416,881
——— du commerce	10,048,270	9,889,622	158,702	"
——— de la guerre	255,442,618	300,981,062	"	45,538,444
——— de la marine	61,779,258	63,756,613	"	1,977,355
——— des finances	25,321,152	23,476,727	1,844,425	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	115,202,159	114,279,661	922,498	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	48,647,623	54,320,228	"	5,672,605
	1,032,345,259	1,128,994,304	3,556,937	100,205,982
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1834			96,649,045f	

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1835,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les Comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'état Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

Arrêté par le Pair de France, Ministre Secrétaire d'état des finances,

Cte D'ARGOUT.

TABLE.

NOMENCLATURE générale des matières..... *Pag.* V
RAPPORT au Roi..... VII à XXVII
NOTE sur le Compte général de l'Administration des finances..... 1 à 3

Ire PARTIE.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1835.

NOTE EXPLICATIVE..... 9 à 15
COMPTE des opérations de l'année 1835, présentant
1° Les droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les contributions et les dépenses publiques;
2° Les recettes et les payements faits sur tous les services de l'administration des finances. 16 à 21
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1835. 22 à 27

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE..... 30 à 32
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits à la charge des redevables de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits... 33
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er janvier 1836..... 34 à 39
CONTRIBUTIONS directes..... Exercices 1834 et 1835.... 40 et 41
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines..... ——— 1834 et 1835.... 42 et 43
DOUANES et Sels..... ——— 1834 et 1835.... 44 et 45
BOISSONS, Droits divers, Tabacs et Poudres..... ——— 1834 et 1835.... 46 et 47
PRODUITS des Postes..... ——— 1834 et 1835.... 48 et 49
COUPES de bois..... ——— 1834 et 1835.... 50 et 51
SALINES et Mines de sel de l'Est..... ——— 1834 et 1835.... 52 et 53
FERME des jeux..... ——— 1834 et 1835.... 54 et 55
BÉNÉFICE de la Loterie royale..... ——— 1834 et 1835.... *Ibid.*
PRODUITS universitaires..... ——— 1835..... 56 et 57
PRODUITS divers..... ——— 1834 et 1835.... 58 à 63
——— versés en exécution de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822.... 64 et 65
RESSOURCES extraordinaires..... Exercice 1835..... 66
ÉTAT des recettes faites par anticipation sur l'exercice 1836..... 67
DÉVELOPPEMENT, par département, des recettes effectuées sur l'exercice 1834..... 68 à 71

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 74 à 76
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent le payement de ces droits 77
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1834, 1835 et 1836, au 1er janvier 1836 ..... 78 à 83
DETTE PUBLIQUE et Dotations ..... Exercices 1834 et 1835 .... 84 et 85
DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes ... ——— 1834 et 1835 .... 86 et 87
——— des Affaires étrangères ..... ——— 1834 et 1835 .... 88 et 89
——— de l'Instruction publique .... ——— 1834 et 1835 .... 90 et 91
——— de l'Intérieur ..... ——— 1834 et 1835 .... 92 à 95
——— du Commerce ..... ——— 1834 et 1835 .... 96 et 97
——— de la Guerre ..... ——— 1834 et 1835 .... 98 et 99
——— de la Marine ..... ——— 1834 et 1835 .... 100 et 101
——— des Finances ..... ——— 1834 et 1835 .... 102 et 103
FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus ..... ——— 1834 et 1835 .... 104 et 105
REMBOURSEMENTS et Restitutions, Non-valeurs et Primes ——— 1834 et 1835 .... 106 et 107
RÉGULARISATION des payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835 pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements 108
DÉPENSES et payements effectués par anticipation sur l'exercice 1836 109
DÉVELOPPEMENTS des annulations de payements constatés sur les dépenses des ministères, pendant l'année 1835 ..... Exercices 1834 et 1835 .... 110 et 111
DÉVELOPPEMENTS sur les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes ..... ——— 1834 et 1835 .... 112 à 117
DÉVELOPPEMENT, par département, des payements effectués sur l'exercice 1834 ..... 118 à 121

COMPTE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 124 à 127
ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1835 ..... 128 et 129
ÉTAT présentant le Mouvement des effets à payer pendant l'année 1835 130
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1835 131
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1835 ..... 132 et 133
ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1835 134
ÉTAT présentant le Mouvement des avances pour divers services pendant l'année 1835 .. 135

État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances pendant l'année 1835 ..... *Pag.* 136
État présentant le Mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses pendant l'année 1835 137
État présentant le Mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*.. 138 et 139
État présentant le Mouvement des Budgets et des services spéciaux, *idem*..... 140
État des Valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1835..... 141
Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1835.... 142 et 143
État présentant de cinq en cinq jours le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer, et les avances faites par la Banque de France pendant l'année 1835..... 144 et 145

COMPTE DES BUDGETS.

Tableau analytique des Budgets des exercices 1814 à 1833 inclusivement..... 148 à 153

Compte définitif du Budget de l'exercice 1834.
- Note explicative..... 156 à 164
- Crédits accordés sur l'exercice 1834 par des lois spéciales... 165
- Tableau des Modifications que les évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1834 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales..... 166 et 167
- Compte définitif des Recettes à la clôture de l'exercice..... 168 à 177
- Compte définitif des Dépenses *idem*..... 178 à 207
- Résultat général..... 208
- Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1834..... 209

Régularisation des payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835 pour la Dette viagère du Trésor et les Intérêts de cautionnements..... 211

Situation provisoire du Budget. de l'exercice 1835.
- Note explicative..... 215 à 218
- Crédits accordés sur l'exercice 1835 par des lois spéciales... 219
- Tableau des modifications que les Évaluations et les Crédits du Budget de l'exercice 1835 ont éprouvées pour divers services spéciaux ou pour des services votés par des lois spéciales..... 220 et 221
- Situation provisoire des Recettes au 1er janvier 1836..... 222 à 227
- Situation provisoire des Dépenses au 1er janvier 1836..... 228 à 251
- Résultat général..... 252

Budget de l'exercice 1836. — État des Recettes et des Payements faits par anticipation au 1er janvier 1836..... 254 et 255
Budget annexe du Ministère de l'intérieur..... 257 à 265

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1836.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 268 à 275
BILAN de l'Administration des finances au 1er janvier 1836..... 276 et 277
SITUATION générale de l'Administration des finances au 1er janvier 1836..... 278 et 279
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 280
——— des Valeurs en route..... 281
——— des Avances pour divers services..... *Ibid.*
——— des Créances administratives..... 282
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivies par l'agence judiciaire... *Ibid.*
——— sur les Correspondants du Trésor..... 283 et 284
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 285
——— des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1835..... 286 et 287
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1836... 288 et 289
——— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1835 et la situation de cette dette au 1er janvier 1836..... 290 et 291
DÉVELOPPEMENT sur les avances des receveurs généraux au 1er janvier 1836..... 292

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

NOTE explicative..... 296 à 299
SITUATION générale des Dépenses des exercices clos restant à payer au 1er janvier 1836..... 300 et 301
SITUATION définitive présentant l'apurement des dépenses des exercices 1830 et antérieurs, à l'époque de leur déchéance finale, (31 décembre 1835)..... 302 à 309
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1836 sur l'exercice 1831..... 310 à 317
——— sur l'exercice 1832..... 318 à 327
——— sur l'exercice 1833..... 328 à 335
——— sur l'exercice 1834..... 336 à 339
TABLEAU récapitulatif des Dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1835.... 339
SITUATION générale des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus de l'exercice 1834..... 340 et 341
ÉTAT des recettes provenant des exercices clos effectués pendant l'année 1835..... *Ibid.*

COMPTE DU SERVICE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 344 et 345

TABLEAU résumé de la dette contractée par le Trésor ..... 346 à 349

SITUATION GÉNÉRALE des Recettes et des Dépenses au 1er janvier 1836 ..... 350 et 351

COMPTE DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

NOTE EXPLICATIVE ..... 354 à 357

SITUATION du Crédit, des liquidations et des inscriptions au 1er janvier 1836 358

DÉVELOPPEMENT, par année, des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er janvier 1836 359

SITUATION comparative, au 1er janvier 1836, du crédit, des liquidations et des inscriptions ..... 360 et 361

ÉTAT présentant l'imputation, par exercice, de Arrérages des rentes restant à inscrire au 1er janvier 1836 ..... 362 et 363

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 366 à 371

DÉVELOPPEMENT sur les rentes 5 p. 0/0 au 1er janvier 1836 ..... 372 à 379

——— sur les rentes 3 p. 0/0 ..... 380 et 381

——— sur les rentes 4 1/2 p. 0/0 382

——— sur les rentes 4 p. 0/0 383

TABLEAU récapitulatif des rentes créées depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1836, indiquant l'emploi qui a été fait de ces rentes ..... 384 et 385

DÉVELOPPEMENT sur l'emploi de ces rentes ..... *Ibid.*

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes perpétuelles inscrites au 1er janvier 1836 ..... 386 et 387

TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes pendant chacun des mois de l'année 1835 ..... 388 et 389

DÉVELOPPEMENT sur les Rentes viagères au 1er janvier 1836 ..... 390 et 391

SITUATION au 1er janvier 1836 des Crédits accordés pour l'inscription des Pensions... 392 et 393

SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1836 ..... 394 et 395

SITUATION au 1er janvier 1836 de la dépense que les Pensions inscrites ont mise à la charge du Trésor pour l'exercice 1835 . . . . . *Pag.* 396 et 397

SITUATION au 1er janvier 1836 des Capitaux de cautionnements en numéraire . . . . . 398 à 401

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits accordés par le budget de l'exercice 1834 pour les différentes parties de la dette inscrite . . . . . 402 et 403

Idem, par le budget de l'exercice 1835 . . . . . 404 et 405

COMPTE DES NÉGOCIATIONS DE RENTES ET DES EMPRUNTS LÉGISLATIFS,

QUI ONT EU LIEU DEPUIS LE 1er AVRIL 1814.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 408 et 409

COMPTE de l'emprunt national au pair . . . . . 410 et 411

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

(Loi du 10 juin 1833.)

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 414 et 415

TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833 . . . . . 416 et 417

ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1835 . . . . . 418 et 419

CONSOLIDATION en rentes des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement . . . . . 420 et 421

SITUATION au 31 décembre 1835 des fonds à employer à l'amortissement des rentes 422 et 423

TABLEAU des rachats de la caisse d'amortissement au 1er janvier 1836 . . . . . 424 à 429

SITUATION du fonds d'amortissement au 1er janvier 1836 . . . . . 428 et 429

TABLEAU du cours moyen des rentes perpétuelles, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1835 . . . . . 430 et 431

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818 et 26 juillet 1821.)

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 434 et 435

SITUATION au 1er janvier 1836 des créances actives restant à recouvrer . . . . . 436 et 437

ÉTAT des Recettes et des Dépenses faites pendant l'année 1835 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et situation de ces fonds au 1er janvier 1836 . . . . . 438 et 439

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1836 ..... *Pag.* 440

COMPTE DE L'ALIÉNATION DES BOIS DE L'ÉTAT.

(Loi du 25 mars 1831.)

NOTE EXPLICATIVE ..... 442 et 443

SITUATION au 1er janvier 1836, présentant, par conservation et département, le nombre d'hectares de bois à vendre et de ceux qui ont été vendus, l'estimation, le montant des ventes et le prix moyen des bois vendus, et enfin l'évaluation du revenu de ces bois et la contribution foncière qu'ils supporteront ..... 444 à 455

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES LOCALES D'ALGER.

NOTE EXPLICATIVE 458

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier de l'armée d'Afrique pendant l'année 1835 459

SITUATION pour l'exercice 1834 à l'époque de la clôture de cet exercice ..... 460 et 461

SITUATION pour l'exercice 1835 à l'époque du 1er janvier 1836 ..... 462 et 463

COMPTE DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 466 à 469

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1835, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1835, et la situation des débets au 1er janvier 1836 ..... 470 et 471

SITUATION et appréciation des créances au 1er janvier 1836 ..... 472 et 473

DÉVELOPPEMENT des Prêts faits au commerce et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1836 ..... 474 et 475

TROISIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 480 à 485

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1834.

TABLEAU général et définitif des rôles mis en recouvrement pendant la durée de l'exercice . . . . . *Pag.* 486 et 487
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement . . . . . 488 à 493
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions . . . . . 494 et 495
——— de la contribution foncière . . . . . 496 à 499
——— personnelle et mobilière. . . 500 et 501
——— des portes et fenêtres . . . . . 502 et 503
——— des patentes . . . . . 504 et 505

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 1835.

TABLEAU général des rôles mis en recouvrement au 1er janvier 1836. . . . . 506 et 507
COMPARAISON des impositions autorisées par la loi de finances, avec les rôles qui ont été mis en recouvrement au 1er janvier 1836 . . . . . 508 à 513
DÉVELOPPEMENT, par département, pour l'ensemble des contributions . . . . . 514 et 515
ÉTAT des frais de poursuite . . . . . 516 et 517
ÉTAT des dégrèvements accordés 518

DÉVELOPPEMENTS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 520 à 523
TABLEAU de développement, par nature d'actes et de mutations, des droits d'enregistrement perçus pendant l'exercice 1834 . . . . . 524 à 535
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines de l'exercice 1834 . . . . . 536 et 537
DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1834 . . . . . 538 à 541
NOTE sur les tableaux des Droits et Produits constatés pour les exercices 1834 et 1835. 542 et 543
TABLEAU des droits constatés jusqu'au 1er janvier 1836, sur les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines pour l'exercice 1835 . . . . . 544 et 545

DÉVELOPPEMENTS SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 548 et 549
TABLEAU de développement, par classes de marchandises et par pays de provenance ou de destination, des droits recouvrés sur l'exercice 1834 . . . . . 550 à 561
DÉVELOPPEMENT, par principalité de douanes, des droits recouvrés sur l'exercice 1834. . 562 à 567

DÉVELOPPEMENTS SUR LES BOISSONS, TABACS ET POUDRES.

NOTE EXPLICATIVE sur les Droits constatés et perçus pendant l'exercice 1834.... *Pag.* 570 à 577
TABLEAU de Développement, par nature de matières imposées et par quantités, nombres et valeurs sur lesquels les droits ont été assis, des Droits constatés ou perçus pendant l'exercice 1834 ..... 578 à 591
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1834 ..... 592 et 593
DÉVELOPPEMENT par département des recouvrements effectués pendant l'exercice 1834. 594 à 597
NOTE sur le tableau des Droits et Produits constatés pour l'exercice 1835 ..... 598 et 599
TABLEAU des Droits et Produits constatés sur les boissons, les droits divers, les tabacs et poudres de l'exercice 1835 ..... 600 et 601

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 602 à 607
TABLEAU de développement des Droits et Produits des postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1834 ..... 608 à 611
DÉVELOPPEMENT par département des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1834 ..... 612 et 613
TABLEAU des Droits constatés pour l'exercice 1834 614
——————————— 1835 615

DÉVELOPPEMENTS SUR LES COUPES DE BOIS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 618 et 619
DÉVELOPPEMENT des Ventes effectuées pour l'ordinaire 1834 ..... 620 et 621
——————— des Recettes effectuées par les receveurs des finances ..... 622 et 623

DÉVELOPPEMENTS SUR LES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE EXPLICATIVE ..... 626 et 627
MOUVEMENT des matières résultant de l'extraction et de la fabrication des sels, ainsi que de la manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1834.... 628 et 629
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Dépenses effectuées pendant l'année 1834 630
——————————— pendant l'année 1835.... 631
TABLEAU GÉNÉRAL des Recettes et des Dépenses effectuées et du résultat de l'exploitation depuis 1826 jusques et y compris 1835 ..... 632 et 633

DÉVELOPPEMENTS SUR LA LOTERIE ROYALE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 636 et 637
DÉVELOPPEMENT, par département, du Produit des mises, du Payement des lots et du Produit net des recettes pendant l'année 1835 ..... 638 à 641

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE EXPLICATIVE sur les droits constatés et les recouvrements effectués pour l'exercice 1835 ..... *Pag.* 644 à 655

DÉVELOPPEMENTS SUR LA FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 658 à 661

ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1835 ..... 662 et 663

MOUVEMENT des Matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires et de leur fabrication pendant l'année 1835 ..... 664 et 665

RÉSUMÉ du Bénéfice réalisé sur la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1834 et 1835 ..... 666 et 667

DÉVELOPPEMENT, par département, du Bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies pour les exercices 1834 et 1835 ..... 668 et 669

TABLEAU des Espèces fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1835, et division des fabrications par type ..... 670 et 671

MOUVEMENT des médailles fabriquées, et résultat en espèces des médailles et jetons vendus pendant l'année 1835 ..... 672 et 673

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DIVERS DES BUDGETS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 676 à 681

DÉVELOPPEMENT, par département, des Recouvrements effectués sur l'exercice 1834 .. 682 et 683

DÉVELOPPEMENT des recettes et des dépenses sur les amendes et confiscations de toute nature pour l'exercice 1834 ..... 684 et 685

COMPARAISON

DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES EXERCICES 1834 ET 1833.

ÉTATS présentant, par branche de revenus et par nature de perception, la comparaison des recettes des exercices 1834 et 1833 ..... 688 à 706

ÉTATS présentant, par ministère et par nature de service, la comparaison des dépenses des exercices 1834 et 1833 ..... 708 à 713
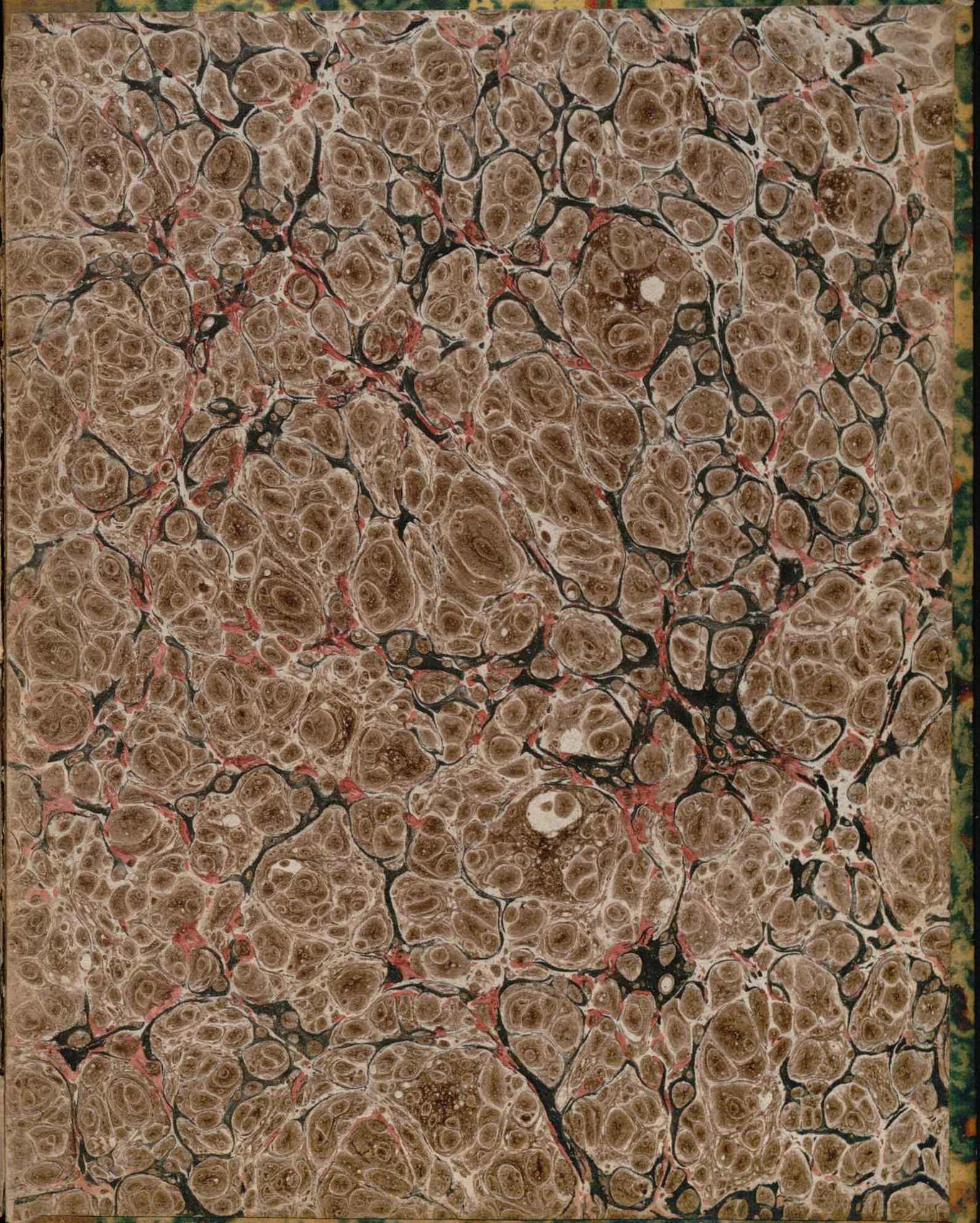
FIN.